

**Chefs-d'oeuvre des  
Pères de l'Eglise, ou  
Choix d'ouvrages  
complets des docteurs  
de l'Eglise grecque et  
latine : [...]**

Chefs-d'oeuvre des Pères de l'Eglise, ou Choix d'ouvrages complets des docteurs de l'Eglise grecque et latine : traduction avec le texte latin en regard. 1837-1838.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

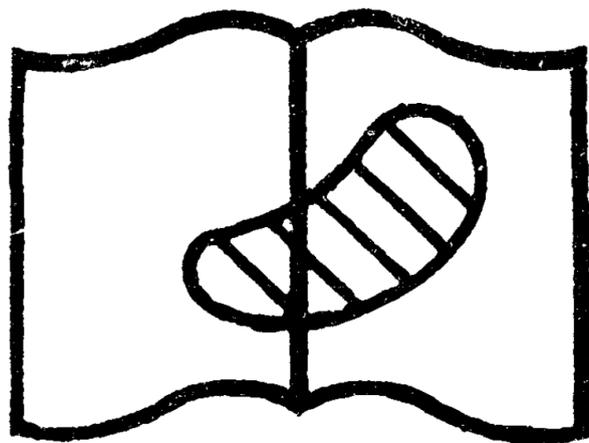
\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).



Illisibilité partielle

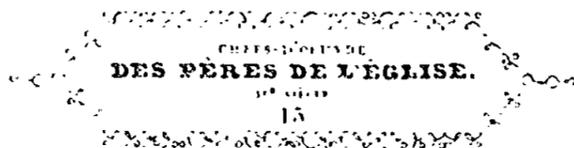
VALABLE POUR TOUT OU PARTIE  
DU DOCUMENT REPRODUIT

BIBLIOTHÈQUE  
ECCLÉSIASTIQUE.

Collection complète

DES

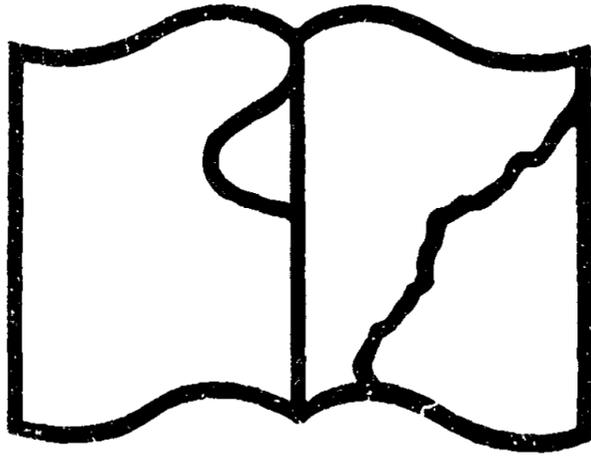
OUVRAGES NÉCESSAIRES A UN PRÊTRE.



PARIS,

BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,  
RUE DE VAUGIRARD, N° 60.

M DCCG XXXVIII.



Texte détérioré — reliure défectueuse  
NF Z 43-120-11

## BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE.

Collection complète de tous les livres nécessaires à un prêtre. 150 vol. in-8.

La *Bibliothèque ecclésiastique* se compose des ouvrages suivants :

ÉCRITURE-SAINTE, traduite en français, avec le texte des conciles français avec le texte en regard, et généraux. 1 vol. in-8.  
explicite par un triple comment. TRAITÉ COMPLET DE THÉOLOGIE  
littérale, critique et théologique, et des cérémonies de l'Église. 2 vol.  
que. 2<sup>e</sup> volumes. CONTROVERSE. 6 vol. in-8.  
COURS COMPLET DE THÉOLOGIE. NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DES  
DOGMATIQUE ET MORALE. 10 vol. DEBATS, ou Répertoire de  
Dictionnaire de THÉOLOGIE. sermons, exhortations, homélies, sur  
toutes les vertus de la religion. 1 v.  
COURS COMPLET DES CAS DE CONSCIENCE. 1 vol. in-8. BIBLIOTHÈQUE DE CATECHISME.  
1 vol. in-8.  
COURS-ÉLÉMENTAIRE DES PÈRES DE L'ÉGLISE, ou Choix des ouvrages les plus utiles des Docteurs de l'Église grecque et latine. 10 vol. in-8. COLLECTION DES MEILLEURS ASCÈTES, les plus nécessaires aux pères. 7 vol. in-8.  
HISTOIRE GÉNÉRALE DE TOUTES LES PEUPLES. 1 vol. in-8. ANNALES GÉNÉRALES DE TOUTES LES PEUPLES, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à présent. 1 vol. in-8. HISTOIRE DE FRANCE. 1 vol. in-8.  
GÉOGRAPHIE, ou Dictionnaire des Villes des Saints, ouvrage traduit de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Goussier. 10 vol. in-8. GÉOGRAPHIE, ou Dictionnaire des Villes. 1 vol. in-8.  
TRAITÉ DE DROIT CANONIQUE, et de ses rapports avec le droit civil. 2 vol. BIBLIOTHÈQUE DES CONNAISSANCES GÉNÉRALES, ou Encyclopédie raisonnée des Sciences, des Arts, etc. 7 vol. in-8.  
DISCIPLINE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE. 1 vol. in-8.  
*Y Histoire de l'Église, les Livres des Saints, les Pères, les Docteurs, les Martyrs, la Bible, l'Apocalypse, les Mathématiques, le Droit, la Géographie, la Philosophie, sont complétement terminés.*

### Conditions de la Souscription.

La Bibliothèque ecclésiastique est publiée par livraisons de quatre à cinq volumes, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

La contenance de chaque volume est égale à celle de deux volumes in-8 ordinaires.

Tous les volumes seront exactement conformes, pour l'exécution typographique, à ceux déjà publiés.

Le prix de chaque volume est de 4 fr. pour les Souscripteurs à la collection complète. Le prix des ouvrages séparés est indiqué dans un catalogue qui est expédié franco à toute personne qui en fait la demande. Il ne sera accordé aucune remise ni diminution de prix.

Chaque abonné à la collection entière est libre de ne payer qu'en trois ANNÉES, en souscrivant les engagements qui lui seront adressés. Contre la remise de ces engagements, il reçoit les volumes qui sont en vente, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1838.

Pour souscrire, il suffit d'écrire à M. le Directeur de la Bibliothèque ecclésiastique, rue de Valenciennes, n. 55, en faisant exactement connaître la voie par laquelle on desire recevoir les volumes, et, pour les personnes qui habitent la campagne, la ville la plus rapprochée de leur domicile et située sur une grande route.

Afin d'épargner des frais de transport aux souscripteurs, chaque nouvel envoi sera composé de 10 à 20 volumes, à moins que le destinataire ne demande qu'il en soit autrement.

D 138/20

**CHEFS-D'OEUVRE  
DES PÈRES DE L'ÉGLISE.**



✱  
PARIS. — IMPRIMERIE DE V<sup>e</sup> DONDEY-DUPRÉ,  
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

✱

CHEFS-D'OEUVRE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE

OU

CHOIX D'OUVRAGES COMPLETS

DES

DOCTEURS DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE,

TRADUCTION AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD.

TOME QUINZIÈME.



PARIS.

AU BUREAU DE LA BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,

RUE DE VAUGIRARD, 60.

—  
1838

**SANCTUS BERNARDUS,**

ABDAS CLAREVALLENSIS.

LIBRI QUINTQUE DE CONSIDERATIONE; DE MORIBUS EPISCOPUM;  
SERMONES, ET EPISTOLÆ.



**SAINT BERNARD,**

ABBÉ DE CLAIRVAUX.

LES CINQ LIVRES DU TRAITÉ DE LA CONSIDÉRATION; DES MOEURS  
ET DES DEVOIRS DES ÉVÊQUES; SERMONS, ET LETTRES.

TRADUCTION

DE M. L'ABBÉ L. ET DE M. LE M<sup>o</sup>. DE FORTIA D'URBAN;



# SAINT BERNARD,

ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Saint Bernard, la merveille du douzième siècle, fut un de ces hommes extraordinaires que Dieu suscite quelquefois dans son Église, soit pour instruire les fidèles par leurs discours et par leurs écrits, soit pour les édifier par la sainteté de leurs exemples. Il naquit à Fontaines-lés-Dijon, village de Bourgogne, dont Tescelin, son père, était seigneur; Alix, sa mère, était issue d'une famille alliée à la maison des ducs de cette province. On voit par là que Bernard tenait par sa naissance aux sommités sociales. Aux grâces extérieures du corps il joignait un esprit excellent et le talent de la parole, aussi le regardait-on comme un jeune homme de haute espérance. Tout lui riait à son entrée dans le monde: il était, il est vrai, entouré d'amis dangereux, qui cherchaient à le rendre ce qu'ils étaient eux-mêmes; mais il eut toujours un attrait particulier pour la pureté, et les périls qui le menaçaient dans l'état séculier le firent sérieusement penser à chercher une retraite; aucune ne lui parut plus sûre que le nouveau monastère de Cîteaux. Il trouva dans sa famille et dans ses amis les plus grandes oppositions à l'accomplissement de son dessein; mais il eut le courage de les surmonter. Bien plus, il parla avec tant de force à ses frères du peu de solidité des biens d'ici-bas et de la grandeur des biens du ciel, qu'il les séduisit les uns après les autres. Son langage était si persuasif, qu'on n'essayait plus de lui résister: vaincus par son éloquence, trente jeunes gentilshommes se déterminèrent à le suivre, et ils se retirèrent avec lui à Cîteaux. Il n'avait alors que vingt-deux ans. Bernard entra dans cette sainte habitation dans la vue de se cacher au monde et de se faire oublier; pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, il se répétait souvent à lui-même cette interrogation: *Bernard, qu'es-tu venu faire ici?* et cette espèce d'exhortation mentale le portait à avancer à grands pas dans la voie du Seigneur. Après son année de profession, et quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans, saint Étienne, abbé de Cîteaux, sûr de ses vertus, l'envoya avec plusieurs autres moines dans la vallée d'Absinthe, dont Hugues, comte de Troyes, avait fait don pour y fonder le monastère de Clairvaux. Il en fut le premier abbé. Sa sainteté éclata dans cette fonction, et rien n'est plus digne de donner une idée de sa sublime vertu que la perfection à laquelle il conduisit les religieux de son ordre. Malgré ses occupations et les maladies qui lui survinrent, il ne relâchait rien de ses austérités; dès que le mal lui laissait prendre haleine, il se re-

mettait aux fatigues avec une ardeur nouvelle : il voulait, disait-il, ressaisir le temps perdu. Jour et nuit il pria à genoux jusqu'à ce que les forces vinsent à lui manquer; et lorsqu'il était obligé de sortir de son abbaye pour les affaires de l'Église, en quelque lieu qu'il allât, on s'apercevait que son cœur était rempli de Dieu, il en parlait sans cesse. L'impression que sa vertu faisait sur ceux qui l'approchaient le fit bientôt connaître dans le monde. Le Seigneur, qui voulait rendre son serviteur aux plus importans événemens de l'Église, et lui donner du crédit et de l'autorité sur les puissances ecclésiastiques, lui accorda le don de prophétie et des miracles. Ce fut par son entremise que le pape Innocent II réconcilia les Génois et les Pisans. Vers le même temps, il rapprocha l'empereur Lothaire avec Conrad et Frédéric. Il parut avec éclat dans le concile de Pise, composé de tous les évêques d'Occident. Il y fut respecté de tous, et chacun attendait à sa porte pour le consulter. Le pape le chargea ensuite de ramener les Milanais dans le sein de l'Église; les habitans vinrent en foule au-devant de lui, ils lui baisaient les pieds malgré sa défense, ils lui arrachaient des fils de ses habits pour les appliquer sur les malades. Pendant son séjour à Milan, il opéra plusieurs miracles, principalement sur des possédés. On ne parlait que de l'homme de Dieu; on ne se lassait ni de le voir ni de l'entendre. Il convertit Guillaume, duc d'Aquitaine, qui ne voulait point rétablir les évêques qu'il avait chassés de leurs sièges. Le saint alla trouver ce prince, et tenant le corps de Notre-Seigneur sur la patène, il lui dit : « Voici le Fils de la Vierge qui vient à vous, le chef et le seigneur de l'Église que vous persécutez, voici votre juge! » Ces paroles remplirent le duc d'une sainte terreur, il en fut terrassé; mais revenu à lui, il obéit à l'ordre de saint Bernard, alla au-devant de l'évêque de Poitiers, lui donna le baiser de paix, et le replaça sur son siège. Bernard était l'arbitre de tous; c'était lui qu'on choisissait dans les grandes occasions. Le pape Eugène, informé du triste état où étaient les chrétiens d'Orient depuis la prise d'Édesse, écrivit au roi de France, Louis le Jeune, pour l'exhorter à prendre les armes et à marcher à la défense de l'Église orientale. Il accordait en même temps une indulgence à ceux qui s'engageaient dans cette entreprise. Le roi tint un grand parlement à Vézelay, en Bourgogne, où les évêques et les seigneurs se trouvèrent. Saint Bernard prêcha la croisade avec beaucoup de force, il parla en pleine campagne, monté sur un lieu élevé; on lut la lettre du pape, et de tous côtés on poussa des cris pour demander des croix. La même année, saint Bernard alla prêcher la croisade en Allemagne, et par ses prédications déterminâ le roi Conrad à se croiser. Il faut remarquer que dans cette occasion, le saint abbé fit un grand nombre de miracles en présence de ce prince et de toute sa cour. A Cologne, l'affluence du peuple fut si grande, que le saint docteur fut obligé de se placer à une fenêtre, et là, on lui présentait les malades par une

échelle. Au milieu de ces événemens qui le tiraient de sa solitude, il soupirait sans cesse vers Clairvaux, où il avait laissé son-cœur. Il y revint, et après avoir réconcilié le peuple de Metz avec les seigneurs voisins, il parut succomber sous le poids de ses travaux apostoliques; il tomba dans une extrême faiblesse, et ne fit plus que languir et souffrir jusqu'à la mort, qui le surprit le 20 avril 1153, à l'âge de soixante-trois ans.

Ce saint est regardé comme le dernier des Pères de l'Église par rapport au temps où il a vécu; mais il a paru animé de l'esprit des anciens par la solidité de sa doctrine et la sainteté de sa vie. Il a été en effet la langue de l'Église dans ses combats contre les hérétiques, et a contribué plus que tout autre à l'extinction des schismes. Il fit condamner les doctrines d'Abailard et de Gilbert de la Forée. Son style est vif, noble et serré, plein de force et d'onction; ses ouvrages sont des traités, des sermons et des lettres. Dans son livre *De la Considération*, qu'il entreprit pour l'édification du pape Eugène, il le plaint d'avoir été tiré de sa vie solitaire et d'être accablé de tant d'occupations; il l'exhorte à craindre les fâcheuses suites de soins si importants qui n'ont souvent d'autre fruit que la sécheresse du cœur et l'insensibilité aux plus grands maux. Dans son traité sur les *Mœurs et les devoirs des évêques*, il montre les dangers auxquels ces prélats sont exposés, et il fait voir que ce n'est point par l'éclat des habits et des bâtimens qu'ils doivent honorer leur ministère, mais bien par les vertus et les bonnes œuvres. Il règne dans ses sermons une douceur qui pénètre l'âme et qui révèle un cœur embrasé de l'amour divin. Ses lettres sont autant de monumens historiques, et de la vie du saint, et des événemens importants qui se passèrent durant ce siècle.

---

# SANCTI BERNARDI,

ABBATIS CLARÉVALLENSIS,

AD EUGENIUM PAPAM,

LIBRI QUINQUE

## DE CONSIDERATIONE.

### PROLOGUS.

Subit animum dictare aliquid, quod te, papa beatissime Eugeni, vel ædificet, vel delectet, vel consoletur. Sed nescio quomodo vult et non vult exire læta quidem, sed lenta oratio, dum certatim illi contraria imperare contendunt majestas, atque amor. Nempe urget ille, inhibet illa. Sed intervenit tua dignatio, qua hoc ipsum non præcipis, sed petis, cum præcipere magis te deceat. Majestate igitur tam dignanter cedente, quidni cedat pudor? Quid enim si cathedram ascendisti? Nec si ambules super pennas ventorum, subduceris affectui. Amor dominum nescit, agnoscit filium, et in infulis per se satis subjectus est, obsequitur sponte, grate obtemperat, libere reveretur. Non sic aliqui, non sic, sed aut timore ad ista impelluntur, aut cupiditate. Hi sunt qui in facie benedicunt, mala autem in cordibus eorum: blandiuntur coram, in necessitate deficiunt. At «charitas nunquam excidit.»<sup>1</sup> » Ego, ut verum fatear, matris sum liberatus officio, sed non deprædatus affectu. Olim mihi invisceratus es, non tam facile erueris. Ascende in cœlos, descende in abyssos, non recedes a me, sequar te quocumque ieris.

Amavi pauperem spiritu, amabo pauperum et divitum patrem. Non enim si bene te novi, quia pater pauperum factus, ideo non pauper spiritu es. In te hanc mutationem factam esse confido, non c. te, nec

<sup>1</sup> 1 Cor. XIII, 8.

# SAINT BERNARD,

ABBÉ DE CLAIRVAUX,

AU PAPE EUGÈNE.

LES CINQ LIVRES

## DU TRAITÉ SUR LA CONSIDÉRATION.

### PROLOGUE.

Très-saint Père, j'avais résolu d'écrire quelque ouvrage dans le but de vous édifier, de vous réjouir ou de vous consoler; cependant, malgré la satisfaction que me promettait cette entreprise, je balançais indécis entre la voix de mon amour et celle de votre grandeur : l'une excitait ma bouche à parler, l'autre m'imposait silence; il a fallu que votre bonté vint tout concilier. Elle me demande comme une faveur ce qu'elle a le droit de m'ordonner. Comment la modestie ne céderait-elle pas lorsque la majesté se sacrifie de si bon cœur? Serait-ce parce que vous avez été élevé au saint siège? mais vous seriez porté sur les ailes des vents que mon affection vous suivrait encore; mon amour ne voit pas en vous un maître, mais un fils chéri; il reconnaît votre supériorité, reçoit vos ordres avec joie, vous obéit sans contrainte et vous révere par inclination; différent en cela de certaines personnes qui ne vous rendent les mêmes devoirs que par crainte ou par cupidité; qui vous bénissent en face et vous maudissent dans leur cœur; qui vous flattent publiquement et vous délaissent dans l'adversité; mais « la vraie charité ne se dément jamais. » Il est vrai que je ne vous dois plus tous ces soins dont une mère se plaît à environner son enfant; mais je conserverai toujours l'affection maternelle que je vous ai vouée. Je vous ai porté autrefois dans mes entrailles, vous ne vous en dégagerez pas aisément. Montez dans les cieux, descendez dans les abîmes, vous ne vous retirerez pas de moi; je vous suivrai partout où vous irez.

Je vous ai aimé pauvre de volonté, je vous aimerai aujourd'hui que vous êtes le père des pauvres et des riches; car, si je vous connais bien, quelque vous soyez devenu le père des pauvres, vous n'avez pas laissé de vous maintenir dans un esprit de pauvreté. J'ai la certitude

priori statui tuo successisse promotionem, sed accessisse. Monebo te proinde, non ut magister, sed ut mater plane ut amans. Amens magis videar, sed ei qui non amat, ei qui vim non sentit amoris.

---

## LIBER PRIMUS.

I. Pontifici tam variis occupationibus presso condolet. — II. Vim consuetudinis ostendit ad inducendos pravos mores et duritiam cordis. — III. Indignum proceribus Ecclesiae asserit, continuo causis litigantium audiendis et decidendis incumbere. — IV. Subit quæ servitus digna, quæ indigna servo servorum Dei. — V. Non gerendam aliorum curam cum sui ipsius incuria ei neglectu admonet. — VI. Non tam episcopis quam principibus judiciariam potestatem competere demonstrat. — VII. Pietati et rerum æternarum considerationi in primis vacandum esse. — VIII. Ex pietate et contemplatione pulcherrimam quatuor primarum virtutum harmoniam et connexionem oriri. — IX. Veteres pontifices potius ecclesiastica quam sæcularia munia tractasse, neque temere ab eorum institutis et exemplis recedendum. — X. Abusus advocatorum, judicum, procuratorum, eorum quæ fraudes graviter perstringit. — XI. In advocatos et procuratores, qui ex iniquitate quæstum faciunt, severe animadvertendum declarat.

**CAPUT I.** Unde jam ergo incipiam? Libet ab occupationibus tuis, quia in his maxime condoleo tibi. Condoleo dixerim, si tamen doles et tu. Alioquin doleo magis dixisse debueram; quia non est condolere, ubi nemo qui doleat. Itaque si doles, condoleo. Si non, doleo tamen et maxime, sciens longius a salute absistere membrum quod obstupuit: et ægrum sese non sentientem; periculosius laborare. Absit autem ut de te id suspicer. Novi quibus deliciis dulcis quietis tuæ non longe ante hac fruebare: non potes his dissuevisse tam cito, non potes ita subito non dolere nuper subtractas. Plaga recens dolore non caret. Neque enim jam occalluit vulnus, nec in tam brevi versum in insensibile est. Quanquam si non dissimules, non deest tibi jugis materia justis doloris a quotidianis jacturis. Invitus (ni fallor) avelleris a tuæ Rachelis amplexibus, et quotiens id pati contigerit; tolles dolor tuus reno-

que s'il y a eu changement, il ne s'en est point opéré en vous, et que votre élévation a été ajoutée à votre ancienne condition au lieu de lui succéder. Aussi vous donnerai-je des conseils, non pas comme un maître les donne, mais comme les donne une mère, et une mère vraiment tendre. Peut-être passerai-je pour un insensé, mais ce ne sera qu'aux yeux de celui qui n'a point aimé ou qui n'a point connu la force de l'amour.

---

## LIVRE PREMIER.

I. Saint Bernard s'émeut d'abord de compassion en pensant aux nombreuses charges qui pèsent sur le saint pontife. — II. Il lui représente le pouvoir que peut avoir l'habitude pour corrompre les mœurs et endurcir le cœur. — III. Combien il est indigne des princes de l'Église de passer leur temps à écouter et à juger les plaideurs. — IV. Quelle servitude est digne du serviteur des serviteurs de Dieu, quelle ne lui convient pas. — V. Qu'il ne faut pas négliger ses propres affaires pour s'occuper de celles d'autrui. — VI. Que la puissance judiciaire appartient aux princes plutôt qu'aux évêques. — VII. Que la piété et l'étude des choses éternelles doivent être notre principale occupation. — VIII. Que l'union et l'harmonie des quatre vertus fondamentales naît de la piété et de la contemplation. — IX. Que les anciens pontifes s'occupaient bien plus des fonctions ecclésiastiques que des fonctions séculières, et qu'on ne doit pas s'écarter témérairement de leurs maximes et de leurs exemples. — X. Il s'élève fortement contre les abus et les fraudes des avocats, des juges et des procureurs. — XI. Et conclut qu'il faut punir avec sévérité les avocats et les procureurs qui font profit de leur iniquité.

**CHAPITRE I.** Par où convient-il que je commence, si ce n'est par vos occupations, qui sont le sujet de la compassion que j'éprouve pour vous? Je dis compassion, en admettant que vous sentez vos maux; autrement je devrais dire simplement peine; en effet celui-là seul peut exciter la compassion qui est véritablement souffrant. Si vous êtes vraiment tel, je compatis à vos douleurs; sinon je suis tourmenté pour vous d'autant plus que je sais qu'un membre où la sensibilité est éteinte est bien éloigné de sa guérison; et que l'état d'un malade est bien dangereux lorsqu'il a perdu le sentiment de son mal. Je suis loin de vous croire dans une pareille situation. J'ai connu les délices dont vous jouissiez il y a peu de temps dans votre heureuse retraite; il est impossible que vous en ayez sitôt perdu l'habitude et que vous n'y songiez pas encore avec regret. Une plaie récente n'est jamais sans douleur; quelques momens ne suffisent pas pour la cicatriser et la

vetur necesse est. At quando non contingit, quoties vis; et incassum, quoties moves nec promoves? quoties conaris, et non dator ultra? cuncteris, et non obtines? parturis, et non paris? tentas, et abriperis? et ubi incipis, ibi deficis; et dum adhuc ordiris, succidunt te? «Venerunt filii usque ad partum, ait propheta, et vires non habet parturiens<sup>1</sup>.» Nosti hoc? nemo te melius; attritæ frontis es, et instar «vitulæ Ephraim doctus diligere tritiram<sup>2</sup>,» si, pace tua, sic se habent res tuæ. Absit: hæc est pars illius, qui datus est in reprobum sensum. Ab his sane cupio tibi pacem, non cum his. Nihil plus metuo tibi pace ista. Miraris si unquam possit accidere? Etiam dico tibi, si res, ut assolet, per consuetudinem in incuriam venerit.

**CAP. II.** Noli nimis credere affectui tuo qui nunc est: nil tam fixum animo, quod neglectu et tempore non obsolescat. Vulneri vetusto et neglecto callus obducitur, et eo insanabile quo insensibile fit. Denique dolor continuus, et acerbus, diuturnus esse non patitur. Nam si non aliunde extundetur, necesse est cedat vel sibi. Enimvero cito aut de remedio consolationem recipiet, aut de assiduitate stuporem. Quid non evertat consuetudo? quid non assiduitate duretur? quid non usui cedat? quantis quod præ amaritudine prius exhorrebant, usu ipso male in dulce conversum est? Audi justum qui lamentetur super hujusmodi: «Quæ prius tangere nolebat anima mea, nunc præ angustia cibi mei sunt<sup>3</sup>.» Primum tibi importabile videbitur aliquid:

<sup>1</sup> 4 Reg. xix. — <sup>2</sup> Ose. x. — <sup>3</sup> Job. vi.

rendre insensible. Si vous voulez avouer la vérité, chaque jour ne vous apporte que trop de sujets d'armes. C'est malgré vous, si je ne me trompe, que vous vous arrachez aux embrassemens de votre bonne Rachel, et votre douleur doit se renouveler toutes les fois que vous en êtes séparé. Et lors même que ces chagrins ne viennent point vous assaillir, combien de fois formez-vous une résolution sans pouvoir l'exécuter? combien de fois essayez-vous de vous mouvoir sans parvenir à changer de place? combien de tentatives sans succès, de pénibles efforts sans résultat? Vous êtes en travail, et vous n'enfantez point; vous cherchez à avancer d'un côté, et vous êtes entraîné de l'autre; vous abandonnez vous-même une entreprise au moment de l'exécuter, et vos desseins sont traversés tandis que vous êtes encore à les coordonner. « Les enfans, dit le prophète, allaient être mis au monde; » mais les forces ont manqué à la mère. » Vous connaissez cela mieux que personne, à moins que votre front se soit endurci au travail, et que, « comme la génisse d'Éphraïm, vous ayez appris à aimer vos fatigues; » à moins que vous conserviez votre tranquillité au milieu de ces embarras. Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi! une telle tranquillité ne peut être le partage que de celui qui est tombé dans la réprobation. Je désire que vous ayez la paix, mais loin des affaires, et non pas malgré les affaires. Je ne redoute rien tant pour vous que cette dernière espèce. Vous croyez peut-être qu'elle est impossible? Je vous dis que vous parviendriez à en jouir si, à l'exemple de tant d'autres, l'habitude ne vous faisait traiter les affaires qu'avec nonchalance.

CHAP. II. Ne vous livrez pas avec trop de confiance à vos impressions du moment; il n'est rien de si affermi dans le cœur de l'homme que le temps n'en puisse effacer. Une plaie ancienne et négligée se couvre d'un calus épais et devient d'autant plus incurable qu'on la ressent moins. Enfin une douleur violente et continue ne saurait durer long-temps, et si rien ne vient la calmer, elle perdra d'elle-même de son intensité; elle sera soulagée par les remèdes ou elle deviendra insensible par sa continuité. Qu'est-ce que l'habitude n'endurcit point, ne détruit point? qu'est-ce qui ne cède point à un usage incessant? Combien de breuvages, d'abord insupportables au goût, deviennent agréables par un usage journalier? Écoutez les lamentations du juste : « Ce que mon ame ne voulait pas toucher auparavant est devenu mon aliment dans ma détresse. » Tel fardeau vous paraît d'abord au-dessus de vos forces; puis, si vous vous y habituez, vous le

processu temporis si assuescas, judicabis non adeo grave, paulo post et leve senties, paulo post nec senties, paulo post etiam delectabit. Ita paulatim in cordis duritiam itur, et ex illa in aversionem. Sic et gravis et continuus dolor citum, ut dixi, habiturus est exitum, aut sanitatem profecto, aut insensibilitatem.

Hinc prorsus, hinc tibi timui semper et timeo, ne dilato remedio dolorem vel non sentiens, vel non sustinens periculo te irrevocabiliter desperatus immergas. Vereor, inquam, ne in mediis occupationibus, quoniam multæ sunt, dum diffidis finem, frontem dures, et ita sensim tibi ipsum quodammodo sensu privas justis utilisque doloris. Multo prudentius te illis subtrahas vel ad tempus, quam patiari trahi ab ipsis, et duci certe paulatim quo tu non vis. Quæris quo? ad cor durum. Nec pergas quærere. quod illud sit: si non expavisti, tuum hoc est. Solum est cor durum, quod semetipsum non exhorret, qua nec sentit. Quid me interrogas? Interroga Pharaonem. Nemo duri cordis salutem unquam adeptus est, nisi quem forte miserans Deus « abstulit ab eo, » juxta prophetam, cor lapideum, et dedit cor carneum<sup>1</sup>. »

Quid ergo cor aurum? Ipsum est quod nec compunctione scinditur, nec pietate mollitur, nec movetur precibus: minis non cedit, flagellis duratur. Ingratum ad beneficia est, ad consilia infidum ad judicia seevum, inverecundum ad turpia, impavidum ad pericula, inhumanum ad humana, temerarium ad divina, præteritorum obliviscens, præsentia negligens, futura non providens. Ipsum est cui præteritorum, præter solas injurias, nihil omnino non præterit, præsentium nihil non perit, futurorum nulla nisi forte ad ulciscendum prospectio seu præparatio est. Et ut brevi cuncta horribilis mali mala complectar, ipsum est quod nec Deum timet, nec hominem reveretur. En quo trahere te habent hæ occupationes maledictæ. Si tamen pergis ut coepisti, ita dare te totum illis, nil tui tibi relinquens, perdis tempus, et si licet nunc alterum me tibi exhibere Jethro, tu quoque in his stulto labore

<sup>1</sup> Ezec. xxxvi.

trouvez moins pesant, ensuite il vous semble léger, bientôt après vous ne le sentez plus, et enfin il vous paraît agréable. C'est ainsi que l'on marche peu à peu vers l'endurcissement du cœur et que l'on tombe de là dans l'aversion de la vertu; or voilà cette douleur violente et continuelle qui doit finir, comme je l'ai dit, par la guérison ou par l'insensibilité.

Aussi j'ai toujours redouté et je redoute encore pour vous qu'après avoir différé le remède, et ne sentant plus ou ne pouvant plus supporter le mal, vous n'alliez, de désespoir, vous précipiter irrévocablement dans le danger. Je crains, dis-je, qu'au milieu de tant d'occupations, désespérant de les mener à fin, vous ne vous endurcissiez, et que peu à peu vous ne vous priviez vous-même du sentiment d'une douleur juste et utile. Vous agiriez plus sagement si pour quelque temps vous vous arrachiez aux affaires, au lieu de vous laisser entraîner par elles où vous n'avez pas dessein d'aller. Vous demandez où elles peuvent vous conduire? à l'endurcissement du cœur. Ne cherchez pas à savoir ce que c'est qu'un cœur endurci; car, si vous n'en êtes pas effrayé, je vous dirai que c'est le vôtre. Il est tel celui qui n'a pas horreur de lui-même, parce qu'il est insensible. Ne vous arrêtez pas à mes paroles; interrogez Pharaon: il vous apprendra qu'un homme au cœur endurci n'a jamais fait son salut, à moins que Dieu, dans sa miséricorde, « ne lui ait, » suivant les paroles du prophète, « arraché son cœur de pierre pour lui en donner un de chair. »

Qu'est-ce donc qu'un cœur endurci? c'est celui qui n'est point brisé par la componction, touché par la pitié, ému par la prière; qui ne cède point aux menaces et résiste aux châtimens; celui qui est ingrat envers ses bienfaiteurs, perfide dans ses conseils, cruel dans ses jugemens, effronté dans le péché, téméraire dans le danger, inhumain pour ses frères, audacieux à l'égard des choses divines, oubliant le passé, négligeant le présent et sans prévoyance pour l'avenir; c'est celui qui ne conserve du passé que le souvenir de ses injures; qui ne profite point du présent et ne s'occupe de l'avenir que pour préparer sa vengeance; et pour comprendre en peu de mots toutes les mauvaises qualités de cet horrible monstre, c'est celui qui n'a ni crainte de Dieu ni respect pour les hommes. Voilà où peuvent vous conduire ces occupations maudites. Si vous continuez à vous y livrer tout entier, de manière à ne rien laisser de vous pour vous-même, vous perdez votre temps; et, s'il m'est permis de faire à votre égard l'office d'un autre Jéthro, je dis que vous vous consommez vous-même par une fati-

consumeris, quæ non sunt nisi afflictio spiritus, evisceratio mentis, evacuatio gratiæ. Nam fructus horum quid nisi araneorum telæ.

CAP. III. Quæso te, quale est illud, de mane usque ad vesperam litigare, aut litigantes audire? Et utinam sufficeret diei malitia sua, non sunt liberæ noctes. Vix derelinquitur necessitati naturæ, quod corpusculi pausationi sufficiat, et rursus ad jurgia surgitur. Dies d'ei eructat lites, et nox nocti indicat malitiam, usque adeo non est respirare, in bonis, non est alternam capessere requiem, non vel rara interseri ocia. Non ambigo te quoque ista deplorare: at frustra istud, si non et omendare studueris. Interim tamen sic semper facias hortor, nec te unquam ad ista duraveris quolibet usu vel assiduitate. « Percussi » eos, et non doluerunt<sup>1</sup>, » ait Deus. Nihil tibi et illis. Justi potius tibi aptare curato et affectionem et vocem, qui ait: « Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam, aut quis finis meus, ut patienter agam<sup>2</sup>? » Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est. Magna virtus patientiæ, sed non hanc tibi ad ista optaverim. Interdum impatientem esso, probabilius. Tunc approbes illorum patientiam quibus Paulus dicebat: « Libentes suffertis insipientes, cum sitis ipsi sapientes<sup>3</sup>? » Nisi fallor, ironia erat, et non laus, sed suggillatio quorundam mansuetudinis, qui quasi datis manibus pseudoapostolis, a quibus et seducti erant, ad quæque ipsorum peregrina et prava dogmata trahi se patientissime ferrent. Unde et subdens: « Sustinetis enim, inquit, » si quis vos in servitutem redigit<sup>4</sup>. » Non bona patientia, cum possis esse liber, servum te permittere fieri. Nolo dissimules servitutem, in quam certe in dies dum nescis redigeris. Hebetati cordis indicium est, propriam non sentire continuam vexationem. « Vexatio dat intellectum auditui<sup>5</sup>, » ait quidam; verum est, sed si nimia non fuerit. Nam si sit, non plane intellectum dat, sed contemptum. Denique « impius » cum in profundum malorum venerit, contemnit<sup>6</sup>. » Expergiscere ergo, et pessimæ servitutis jugum jam jamque imminens, imo jam non modice premens, non tantum cave, sed horre. An ideo non servus, quia non uni servis, sed omnibus? Nulla turpior servitus graviorve quam servitus Judæorum, quam quocumque post se trahunt, et ubique domi-

<sup>1</sup> Jer. v. — <sup>2</sup> Job. vi. — <sup>3</sup> 2 Cor. xi. — <sup>4</sup> Ibid. — <sup>5</sup> Isai. xxviii. — <sup>6</sup> Prov. xviii.

gue inutile et insensée, dans des travaux qui ne sont qu'affliction de l'esprit, épuisement de l'ame, anéantissement de la grâce, et dont les effets sont aussi fragiles que des toiles d'araignées.

CHAP. III. Quelle est donc cette nécessité de plaider ou d'entendre plaider du matin au soir ? Et plutôt à Dieu que ce travail ne prit que les journées ! mais il faut encore y consacrer une partie des nuits. A peine a-t-on donné aux nécessités de la nature ce qui est indispensable au repos du corps, qu'il faut se lever aussitôt pour revenir aux procès. Chaque jour fournit de nouvelles contestations au jour suivant ; chaque nuit voit naître de nouvelles chicanes pour la nuit suivante : c'est au point qu'il n'est pas possible de respirer, de se donner de temps en temps quelque repos, de s'abandonner à la moindre distraction. Je ne doute pas que vous ne déploriez cet abus ; mais c'est en vain si vous ne vous attachez à le corriger. En attendant, je vous engage à ne pas vous laisser endurcir par l'habitude. Dieu a dit : « Je les ai frappés, et ils ne l'ont point senti. » Qu'il n'y ait rien de commun entre vous et ces gens endurcis. Travaillez plutôt à vous appliquer ces paroles : « Quelle est ma force pour supporter ce fardeau, ou quelle est » ma fin pour agir avec patience ? » Ma force n'est point la force des pierres ; ma chair n'a point la dureté de l'airain. La patience est une vertu ; cependant je ne vous la souhaite pas dans ces conjonctures ; l'impatience serait peut-être plus désirable. Approuvez-vous la patience de ceux à qui saint Paul disait : « Vous êtes sages, et vous souffrez volontiers ceux qui ne le sont point ? » Si je ne me trompe, c'était une ironie et non pas une louange ; c'était une raillerie adressée à la docilité de ceux qui, se livrant aux séductions des faux apôtres, se laissaient patiemment entraîner par eux vers des doctrines nouvelles et pernicieuses. Aussi ajoute-t-il : « Car vous souffrez ceux qui vous réduisent » en servitude. » Vous laisser enchaîner quand vous pouvez rester libre, ce n'est pas là une patience fort louable. Vous ne devez point vous dissimuler la servitude à laquelle on vous assujettit tous les jours sans que vous y preniez garde. Ne pas sentir une peine qui se renouvelle à chaque instant pour nous est l'indice d'un cœur sans force. « La souffrance donne de l'intelligence à l'ame, » a dit le Prophète ; ce qui est vrai, pourvu qu'elle ne soit pas trop forte ; car de son excès, au lieu de l'entendement naît le dégoût. Il est dit enfin que « lorsque l'impie est tombé dans l'abîme des maux, il méprise » toutes choses. » Réveillez-vous donc ; ne vous bornez pas à prendre de faibles précautions ; mais ayez en horreur cette servitude qui vous

nos offendunt suos. Tu quoque dic, quæso, ubi unquam sis liber, ut tutus, ubi tuus? Ubique strepitus, ubique tumultus, ubique jugum tuæ servitutis te premit.

CAP. IV. Nec mihi opponas nunc Apostoli vocem, qua ait : « Cum » essem liber ex omnibus, omnium servum me feci<sup>1</sup>. » Longe est istud a te. Numquid hac ille servitute hominibus inserviebat in acquisitione turpis quæstus? Numquid ad eum de toto orbe confluebant ambitiosi, avari, simoniaci, sacrilegi, concubinarij, incestuosi, et quæque istiusmodi monstra hominum, ut ipsius apostolica auctoritate vel obtinerent honores ecclesiasticos, vel retinerent? Ergo servum te fecit homo, cui vivere Christus erat, et mori lucrum, et plures lucrifaceret Christo, non ut lucra augetet avaritiæ. Non est igitur quod de solertissima Pauli industria et charitate tam libera quam liberali, servili conversationi tuæ patrociniū sumas. Quam tuo dignius apostolatu, quam salubrius tuæ conscientiæ, quam fructuosius Ecclesiæ Dei audias potius ipsum alibi dicentem : « Pretio empti estis, nolite effici servi hominum<sup>2</sup>? » Quid servilius indigniusque, præsertim summo pontifici, quam non dico omni die, sed pene omni hora, insudare talibus rebus, et pro talibus? Denique quando oramus? quando docemus populos? quando ædificamus Ecclesiam? quando meditamur in lege? Et quidem quotidie perstrepunt in palatio leges, sed Justiniani, non Domini. Justene etiam istud? Tu videris : Nam certe « lex Domini immaculata, convertens animas<sup>3</sup>. » Hæ autem non tam leges quam lites sunt et cavillationes subvertentes iudicium. Tu ergo pastor et episcopus animarum, qua mente, obsecro, sustines coram te semper silere illa, garrire istas? Fallor, sinon movet tibi scrupulum perversitas hæc. Puto quod et interdum compellat clamare ad Dominum cum propheta : « Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua<sup>4</sup>. » I ergo, et te aude liberum profiteri sub tam gravi mole inconvenientiæ hujus, et cui

<sup>1</sup> 1 Cor. IV. — <sup>2</sup> *Ibid.* VII. — <sup>3</sup> Psal. XVIII. — <sup>4</sup> *Ibid.* CXVIII.

menace et vous écrase déjà de tout son poids. Penseriez-vous n'être point esclave, parce que vous n'êtes pas esclave d'un seul, mais de tous? Il n'est pas de servitude plus insupportable et plus honteuse que celle des Juifs, qui la traînent partout où ils portent leurs pas et qui trouvent partout leurs maîtres. Indiquez-moi, je vous prie, un lieu où vous soyez libre, où vous soyez à l'abri des importunités, où vous vous apparteniez à vous-même. C'est partout du bruit, partout du tumulte, partout des chaînes.

CHAP. IV. Eh! ne m'opposez pas ces paroles de l'Apôtre, « J'étais libre de toute servitude, et je me suis fait l'esclave de tous! » Il y a loin de sa position à la vôtre. Croyez-vous que l'esclavage auquel il s'était soumis avait pour but l'espoir d'un gain honteux? Croyez-vous qu'il ait vu les ambitieux, les avarés, les simoniaques, les sacrilèges, les concubinaires, les incestueux et tous les monstres de cette espèce accourir vers lui de toutes les parties du globe, pour obtenir les dignités ecclésiastiques, ou pour les faire confirmer par sa sainte autorité apostolique? Celui pour qui Jésus-Christ était la vie, qui regardait la mort comme un avantage, s'était fait l'esclave des hommes pour en gagner un plus grand nombre à Jésus-Christ, et non pour satisfaire son avarice. Il ne convient donc pas que vous fassiez servir l'ingénieuse adresse de saint Paul et sa charité aussi libre que libérale à justifier les usages serviles et honteux qui se pratiquent à votre cour. Il serait bien plus digne de votre apostolat, bien plus salutaire à votre conscience, bien plus utile à l'Église de Dieu, d'écouter le même apôtre lorsqu'il s'exprime ainsi : « Vous avez été achetés chèrement, ne vous faites pas les esclaves des hommes. » Est-il rien de plus servile et de plus indigne, surtout pour un souverain pontife, que de passer, je ne dirai pas tous les jours, mais toutes les heures, dans une application continuelle à de tels soins? Quel temps vous reste-t-il pour vous livrer à la prière, instruire les peuples, édifier l'Église et méditer les lois de Dieu? Tous les jours les lois retentissent dans votre palais, mais ce sont celles de Justinien et non celles du Seigneur. Est-ce bien convenable, je vous le demande? « La loi de Jésus-Christ est immuable et convertit les âmes; » les lois humaines, au contraire, sont moins des règles sûres que des sources de procès et de chicanes, qui infirment le jugement. Or, dites-moi, vous qui êtes le pasteur et l'évêque des âmes, comment pouvez-vous supporter que les lois des hommes soient sans cesse invoquées en votre présence, et que celle de Dieu soit laissée dans l'oubli? Ou je me trompe, ou cette perversité

fas non sit cervicem subducere. Nam si potes et non vis, multo magis servus es hujus ipsius tam perversæ voluntatis tuæ. Annon servus, cui dominatur iniquitas? Et maxime : Nisi tu forte indignius judices hominem tibi quam vitium dominari. Quid interest, volens servias, an invitus? Nam etsi coacta servitus miserabilior, sed affectata miserior est. Et quid vis me facere? inquis. Ut tibi ab his occupationibus parcas. Impossibile fortasse respondebis facilius cathedræ vale dicere posse. Recte hoc, si rumpere, et non magis interrumpere ista hortarer.

CAP. V. Audi ergo quid redarguam, quid suadeam. Si quod vivis et sapis, totum das actioni, considerationi nihil, laudo te? in hoc non laudo. Puto quod et nemo, qui a Salomone audierit : « Qui minoratur » actu, percipiet sapientiam<sup>1</sup>. » Certe nec ipsi actioni expedit consideratione non præveniri. Si item totus vis esse omnium, instar illius qui omnibus omnia factus est<sup>2</sup>, laudo humanitatem sed si plena sit : quomodo autem plena, te excluso? Et tu homo es. Ergo ut integra sit et plena humanitas, colligat et te intra se sinus qui omnes recipit : Alioquin « quid tibi prodest juxta verbum Domini, si universos lucreris » te unum perdens<sup>3</sup>? » Quamobrem cum omnes te habeant, esto etiam tu ex habentibus unus. Quid solus fraudaris munere tui? Usquequo vadens spiritus es non rediens<sup>4</sup>? Usquequo non recipis te et ipse inter alios vice tua? Sapientibus et insipientibus debitor es, et soli negas te tibi? Stultus et sapiens, servus et liber, dives et pauper, vir et femina, senex et juvenis, clericus et laicus, justus et impius, omnes pariter participant te, omnes de fonte publico bibunt pectore tuo, et tu seorsum sitiens stabis? Si maledictus qui partem suam facit deteriorem, quid ille qui se penitus reddit expertem? Sane deriventur aquæ tuæ in plateas : homines et jumenta et pecora bibant ex eis, quin et camelis pueri

<sup>1</sup> Ezecl. XXXVIII. — <sup>2</sup> 1 Cor. IX. — <sup>3</sup> Matth. XVI. — <sup>4</sup> Psal. LXXVII.

doit alarmer nos scrupules, et je pense qu'elle vous force souvent à vous écrier avec le Prophète : « Les impies m'ont raconté leurs affaires; » mais elles sont étrangères à votre loi. » Courage donc, et osez vous dire libre au milieu de tous ces embarras dont vous ne pouvez plus vous dégager; si vous le pouvez et que vous ne le vouliez pas, vous n'êtes plus que le jouet d'une volonté pervertie. N'est-il point esclave celui que l'iniquité domine? à moins que vous ne trouviez plus honteux d'être dominé par un homme que par le vice. Qu'importe que vous obéissiez volontairement ou malgré vous? Si la servitude forcée est plus digne de compassion, la servitude volontaire est réellement la plus misérable. Mais que voulez-vous que je fasse, me direz-vous? Que vous vous livriez moins à vos occupations. Vous me répondrez peut être que cela est impossible, et qu'il serait plus facile de dire adieu à la chaire de saint Pierre. Vous auriez raison, si je vous conseillais d'abandonner entièrement vos travaux; mais je ne vous engage qu'à les interrompre.

CHAP. V. Écoutez ce que je condamne en vous, et ce que je vous conseille. Si, dans la condition où vous êtes, vous donnez tout à l'action et rien à la considération, puis-je vous louer? non certes, et mon sentiment sera partagé de tous ceux qui ont appris de Salomon, « que celui qui se retranche de l'action arrivera à la sagesse; » car il est toujours utile que l'action soit prévenue par la considération. De même, si vous voulez être tout entier à tout le monde, à l'exemple de celui qui s'est fait tout à tous, je loue votre humanité, pourvu qu'elle soit entière; et comment sera-t-elle entière, si vous vous en excluez vous-même? Vous êtes homme; il faut donc, pour que votre humanité soit pleine et entière, qu'elle vous reçoive, vous aussi, dans le sein où elle reçoit tous les hommes. Autrement « que vous servirait-i', » suivant la parole du Seigneur « de gagner tous les hommes en vous » perdant vous-même? » C'est pourquoi, lorsque tous vous possèdent, soyez, vous aussi, du nombre de ceux qui vous possèdent. Pourquoi seriez-vous le seul privé de vous-même? Jusques à quand « serez-vous » l'esprit qui va et ne revient point? » Pourquoi ne vous recevriez-vous pas vous-même à votre tour parmi les autres? Vous vous prodiguez aux sages et aux fous, et vous vous refusez à vous seul. Le sage et l'insensé, l'homme libre et l'esclave, le riche et le pauvre, l'homme et la femme, le vieillard et l'enfant, le clerc et le laïque, le juste et l'impie, tous vous possèdent également; tous se désaltèrent à la source de votre sein; pourquoi vous interdriez-vous à vous seul d'y étancher votre

Abrahæ potum tribuas, sed inter cæteros bibe et tu de fonte putei tui. « Alienus, inquit, non bibat ex eo<sup>1</sup> ». Numquid tu alienus? Cui non alienus, si tibi es? Denique « qui sibi nequam, cui bonus<sup>2</sup>? » Memento proinde non dico semper, non dico sæpe, sed vel interdum reddere teipsum tibi. Utere tu quoque te inter multos, aut certe post multos. Quid indulgentius? Hoc enim dico secundum indulgentiam non secundum iudicium. Puto et ipso Apostolo indulgentiorem me in hac parte. Ergo plus quam oportet, inquis. Non inficior. Quid si ita oportet? Nam tu, ut confido, nostra non eris meticulosa informatione contentus, sed abundabis magis. Sane sic decet, te scilicet abundantior, quam me audacior esse. Ego quoque mihi tutius iudico apud maiestatem timiditate quam temeritate periclitari. Et fortassis non secus moneri sapientem oportuit, ut sit quod scriptum est: « Da occasionem » sapienti, et sapientior erit. »

CAP. VI. Audi tamen Apostolum, quid de huiusmodi sentiat. « Sic » non est inter vos sapiens, ait ille, qui indicet inter fratrem et » fratrem<sup>3</sup>? » Et infert: « Ad ignominiam vobis dico, contemptibiliores » qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad iudicandum<sup>4</sup>. » Itaque secundum Apostolum, indigne tibi usurpas tu apostolicum officium vile, gradum contemptibilium. Unde et dicebat episcopus, episcopum instruens: « Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus<sup>5</sup>. » Ego autem parco tibi. Non enim fortia loquor, sed possibilia. Putasne hæc tempora sustinerent, si hominibus litigantibus pro terrena hæreditate, et flagitantibus abs te iudicium, voce Domini tui responderes? « O » homines, quis me constituit iudicem super vos<sup>6</sup>? » In quale tu iudicium mox venires? Quid dicit homo rusticanus et imperitus, ignorans primatum suum, inhonorans summam et præcelsam sedem, derogans

<sup>1</sup> Prov. v. — <sup>2</sup> Eccl. xiv. — <sup>3</sup> 1 Cor. vi. — <sup>4</sup> *Ibid.* — <sup>5</sup> 2 Tim. ii. — <sup>6</sup> Luc. xii.

soif? Si celui qui se fait la part la plus mauvaise est maudit, qu'arrivera-t-il à celui qui ne s'en fait aucune? Que vos sources bienfaitrices coulent sur les places publiques; que les hommes, les bêtes de somme et les troupeaux s'y désaltèrent, c'est bien; donnez-en même aux chameaux des enfans d'Abraham; mais buvez vous-même parmi les autres à ces flots qui jaillissent de votre sein. « Que l'étranger ne » boive point de cette eau » est-il dit. Croyez-vous être l'étranger? et à qui ne serez-vous pas étranger, si vous l'êtes à vous-même? Enfin, « celui qui est mauvais pour lui-même, pour qui peut-il être bon? » Souvenez-vous donc, je ne dis pas toujours, je ne dis pas souvent, mais quelquefois, de vous rendre à vous-même. Jouissez de vous avec les autres, ou du moins après les autres. Est-il rien de plus équitable? car c'est plutôt de l'équité que de la justice rigoureuse. Je crois être en cela plus indulgent que l'Apôtre. Donc vous l'êtes plus qu'il ne convient, me direz-vous. Je ne le nie pas; mais que faire, s'il le faut ainsi? J'ai la certitude que vous ne serez pas encore satisfait de mes avis; qu'ils vous paraîtront méticuleux, et que vous prendrez un parti plus sévère. Mais s'il convient que vous suiviez des maximes rigoureuses, ma hardiesse est hors de propos; et il est moins dangereux pour moi de pécher auprès de votre majesté par trop de timidité que par trop d'audace. C'est peut-être ainsi qu'il convenait de conseiller un sage, d'après ce qui a été écrit : « Donnez occasion au sage, et il deviendra plus avisé. »

CHAP. VI. Écoutez ce que pense l'Apôtre sur ce sujet : « Il n'y a » donc point parmi vous, dit-il, un sage capable de juger les différends qui s'élèvent entre le frère et le frère? » Et il ajoute : « Je le » dis à votre honte, choisissez pour vos juges ceux qui sont les plus « méprisables dans l'Église. » Ainsi, selon l'Apôtre, vous le successeur des apôtres, vous vous attribuez indignement un vil ministère, qui ne doit être rempli que par des gens méprisables : et c'est ce qui faisait dire à un évêque instruisant un autre évêque, que « ceux qui sont » gagés dans la milice de Dieu ne doivent point s'occuper des affaires séculières. » Pour moi, je vous pardonne. Je ne prêche pas les maximes rigoureuses, mais seulement ce qui est possible. Pensez-vous que dans le temps où nous vivons, à des hommes en procès pour des biens terrestres, il vous soit possible de répondre par les paroles du Seigneur : « O hommes, qui m'a établi votre juge? » Quelle opinion aurait-on de vous? ne dirait-on pas aussitôt que vous êtes un prélat sans instruction, peu capable, méconnaissant la suprématie pontificale,

apostolicæ dignitati? Et tamen non monstrabunt, puto, qui hoc dicent, ubi aliquando quispiam apostolorum judex sederit hominum, aut divisor terminorum, aut distributor terrarum. Stetisse denique lego apostolos judicandos, sedisse judicantes non lego; erit illud, non fuit. Itane imminutor est dignitatis servus, si non vult esse major domino suo: aut discipulus, si non vult esse major eo qui se misit: aut filius, si non transgreditur terminos quos posuerunt patres sui? « Quis me » constituit judicem<sup>1</sup>, » ait ille Dominus et magister: et erit injuria servo discipuloque nisi judicet universos? Mihi tamen videtur bonus æstimator rerum, qui indignum putat apostolis seu apostolicis viris non judicare de talibus, quibus datum est judicium in majora.

Quidni contemnant judicare de terrenis possessiunculis hominum, qui in cœlestibus et angelos judicabunt? Ergo in criminibus, non in possessionibus potestas vestra: quoniam propter illa, et non propter has, accepistis claves regni cœlorum, prævaricatores utique exclusuri, non possessores. « Ut sciatis, » ait, « quia filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata<sup>2</sup>, etc. » Quænam tibi major videtur et dignitas et potestas, dimittendi peccata, an prædia dividendi? Sed non est comparatio. Habent hæc infima et terrena iudices suos, reges et principes terræ. Quid fines alios invaditis? Quid falcem vestram in alienam messem extenditis? Non quia indigni vos, sed quia indignum vobis talibus insistere, quippe potioribus occupatis. Denique ubi necessitas exigit, audi quid censeat, non ego, sed Apostolus: « Si enim » in vobis judicabitur hic mundus, indigni estis, qui de minimis ju- » dicetis. »

**CAP. VII.** Sed aliud est incidenter excurrere in ista, causa quidem urgente: aliud ultro incumbere istis tanquam magnis dignisque tali et talium intentione rebus. Itaque hæc et innumera talia dicerem, si for-

<sup>1</sup> Luc. XII. — <sup>2</sup> Math. IX.

déshonorant la majesté du Saint-Siège et dérogeant à la dignité apostolique ? Et cependant aucun de ceux qui vous feraient ces reproches ne pourrait citer un apôtre qui se soit établi juge parmi les hommes, ou qui se soit chargé de présider au partage des héritages de ce monde. Je sais que les apôtres ont comparu devant les tribunaux pour être jugés; je n'ai lu nulle part qu'ils aient jamais siégé comme juges. Cela sera un jour; mais cela n'a point été. L'esclave qui ne veut pas être plus grand que son maître, le disciple qui ne veut pas s'élever au-dessus de celui qui l'a envoyé, le fils qui ne veut pas sortir des limites que lui ont tracées ses pères, seront-ils réputés manquer à leur dignité ? « Qui m'a établi votre juge ? » Telles sont les paroles du Seigneur et du maître, et le serviteur, le disciple, se croirait déshonoré s'il n'était établi juge parmi les hommes ! Quant à moi, il me semble que celui-là apprécie bien les choses, qui regarde comme indigne des apôtres et des successeurs des apôtres de juger ces différends, lorsqu'il a des affaires bien plus importantes à examiner.

Pourquoi ceux qui doivent juger les anges dans les cieux descendraient-ils à juger les contestations qui naissent entre les hommes à propos de quelque coin de terre ? Votre autorité s'étend sur les crimes et non sur les possessions : vous avez reçu les clefs du royaume des cieux pour en exclure, non pas ceux qui auront possédé, mais ceux qui auront prévariqué, « afin que vous sachiez, dit le Seigneur, que » le fils de l'homme a pouvoir de remettre les péchés sur la terre, etc. » Quelle est à vos yeux la puissance et la dignité la plus grande, de celle qui remet les péchés, ou de celle qui partage les héritages ? La comparaison n'est pas possible. Les biens passagers de la terre ont pour juges les rois et les princes de la terre. Pourquoi empiétez-vous sur l'autorité d'autrui ? Pourquoi portez-vous votre faucille dans une moisson qui n'est pas la vôtre ? Ce n'est pas que vous en soyez indigne, mais il est indigne de vous de vous occuper de tels intérêts, lorsque des intérêts bien autrement graves réclament votre sollicitude. Cependant, si la nécessité l'exige, écoutez, non pas ce que j'en pense, mais ce qu'en pense l'Apôtre : « S'il est nécessaire que vous soyez juges parmi les hommes, il ne convient pas que vous jugiez les plus petites affaires. »

CHAP. VII. Or il y a une grande différence entre s'occuper des choses du monde par circonstance, dans une nécessité pressante, ou s'y appliquer comme à des objets importants et dignes de tous nos soins. J'aurais certes beaucoup à dire encore si je voulais tracer des

tia dicerem, si recta, si sincera. Nunc autem quoniam dies mali sunt, sufficit interim admonitum esse, non totum te, nec semper dare actioni, sed considerationi aliquid tui et cordis et temporis sequestrare. Hoc autem dico necessitatem intruens, non æquitatem, quanquam non sit præter æquum, necessitati cedere. Nam si liceret quod deceret, absolute per omnia et in omnibus præferendam, et vel solam vel maxime colendam eam quæ ad omnia valet, id est, pietate, prorsus irrefragabilis ratio monstrat. Quid sit pietas, quæris? Vacare considerationi. Dicas forsitan in hoc dissentire me ab illo<sup>5</sup> qui pietatem definiit cultum Dei. Non est ita. Si bene consideras illius sensum eis expressi verbis, etsi tamen ex parte. Quid tam pertinens ad cultum Dei, quam quod ipse hortatur in psalmo: « Vacato et videte quoniam » ego sum Deus<sup>1</sup>? » quod sane in partibus considerationis præcipuum est. Quid denique tam ad omnia valens, quam quæ ipsius quoque actionis partes benigna quadam præsumptione suas facit, præagendo quodam modo, et præordinando quæ agenda sunt? Necessario sane; ne forte quæ et prævisa et præmeditata poterant esse proficuo, præcipitata magis periculo fiant. Quod tibi met, si recordaris, in ipsis actionibus causarum, et in magnis quibusque, negotiis, magnarumve consiliis rerum frequenter accidisse non ambigo. Et primum quidem ipsum fontem suum, id est, mentem de qua oritur, purificat consideratio. Deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit mores, vitam honestat et ordinat. Postremo divinarum pariter et humanarum rerum scientiam confert. Hæc est quæ confusa determinat, hiantia cogit, sparsa colligit, secreta rimatur, vera vestigat, verisimilia examinat, ficta et fucata explorat. Hæc est quæ agenda præordinat, acta recogitat, ut nihil in mente resideat aut incorrectum, aut correctione egens. Hæc est quæ in prosperis adversa præsentit, in adversis quasi non sentit: quorum alterum fortitudinis, alterum prudentiæ est.

<sup>1</sup> Psal. xlv.

préceptes rigoureux, justes, sincères. Mais comme les temps sont corrompus, qu'il me suffise de vous avoir averti que vous ne devez pas vous donner tout entier ni toujours à l'action, et que vous devez réserver pour la considération une partie de votre cœur et de votre temps. Ce que je dis est plus conforme à la nécessité qu'à une équité rigoureuse, quoiqu'il ne soit pas contraire à l'équité de céder à la nécessité. En effet, si ce qui est convenable était toujours permis, la raison établit d'une manière irréfutable que la vertu qui est utile en toutes choses, je veux dire la piété, devrait être préférée à tout, partout et toujours, et devenir le seul ou le principal objet de notre vie. Me demanderez-vous ce que c'est que la piété? c'est vaquer à la considération. Vous me direz peut-être que je diffère de celui qui a défini la piété le culte de Dieu. Il n'en est rien cependant, car, pour peu que vous y réfléchissiez, vous verrez que mes paroles expriment la même idée, seulement elle est plus restreinte. Est-il rien de plus conforme au culte de Dieu que ce qu'il nous ordonne quand il dit : «*Vaquez et considérez que je suis Dieu.*» C'est là assurément la principale partie de la considération. Est-il rien de plus puissant en toutes circonstances qu'une vertu qui, prenant toujours les devans et disposant d'avance tous les actes, s'approprie les avantages de l'action elle-même? Je dis plus, cette vertu est nécessaire, car la précipitation peut faire mal tourner des affaires dont la prévoyance et la préméditation auraient assuré le succès. Consultez votre mémoire, je ne doute pas que cela ne vous soit souvent arrivé à vous-même dans les causes que vous avez jugées, dans des affaires graves et dans d'importantes délibérations. D'abord la considération purifie sa propre source, c'est-à-dire l'esprit d'où elle émane. De plus, elle gouverne les passions, dirige les actions, corrige les excès, règle les mœurs, établit de l'ordre dans la vie, et la rend honnête. Enfin elle donne la science des choses divines et humaines. Elle sépare ce qui est confondu, rassemble ce qui est divisé, réunit ce qui est épars, pénètre ce qui est caché, recherche ce qui est vrai, examine ce qui est vraisemblable, scrute ce qui est feint ou dissimulé. C'est elle qui dispose avant d'agir et qui réfléchit après l'action, afin qu'il ne reste dans l'esprit rien qui n'ait été corrigé ou qui manque de correction. C'est elle qui pressent le malheur au milieu de la prospérité et qui se montre insensible à l'affliction dès qu'elle arrive; preuve invincible de sa prudence et de sa force.

CAP. VIII. Ibi etiam advertere tibi est suavissimum quemdam concentum complexumque virtutum atque alteram pendere ex altera, sicut hoc loco vides, fortitudinis matrem esse prudentiam: nec fortitudinem, sed temeritatem esse quemlibet ausum, quem non parturivit prudentia. Hæc item est quæ inter voluptates et necessitates media quasi quædam arbitra sedens, utrinque certis limitibus determinat fines, istis assignans et præbens quod sat est, illis quod nimis est demens; et sic ex alterutro tertiam formans virtutem, quam dicunt temperantiam. Nempe intemperantem ipsa consideratio censet tam eum, qui necessariis pertinaciter demit, quam qui indulget superfluis. Non ergo est temperantia in solis resecaudis superfluis, est et in admittendis necessariis. Hujus sententiæ Apostolus non fautor tantum, sed auctor esse videtur, qui curam carnis nostræ docet non perfici in desiderio; dicens siquidem « curam carnis non perfici<sup>1</sup> » superflua cohibet; addens, « in desiderio, » necessaria non excludit. Unde mihi videtur non omnino absurde definire temperantiam, qui hanc nec præcedere necessitatem, nec excedere dicat, juxta illud philosophi: « Ne quid nimis. »

Jam de justitia, quæ una ex quatuor est, nonne constat consideratione mentem præveniri, ut se formet in ea? Se enim necesse est prius cogitet, ut ex se normam ducat justitiæ, nec factura utique alteri, quod sibi fieri nolit; nec quod sibi velit fieri, negatura. In his rempè duobus liquet integrum esse justitiæ statum. Sed nec ipsa solitaria est. Intuere enim nunc mecum etiam hujus pulchram connexionem et coherentiam cum temperantia, et item ambarum cum duabus superioribus, id est, prudentia et fortitudine. Nam cum justitiæ dicatur portio, quod sibi non vult fieri quis, alii non facere: porro perfectio, quod ait Dominus, « quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et » vos facite illis<sup>2</sup>: » neutrum horum erit, nisi ipsa voluntas, de qua tota ducitur forma, sic ordinata fuerit, ut nec velit aliquid superfluum, nec necessarium quid superstitione nolit, quod quidem temperantiæ est. Denique et ipsi justitiæ ut justa sit temperantia modum imponit. « Noli nimium esse justus, ait Sapiens<sup>3</sup>, » ostendens per hoc minime

<sup>1</sup> Rom. XIII. — <sup>2</sup> Math. VII. — <sup>3</sup> Eccl. VII.

CHAP. VIII. Remarquons ici l'union et l'enchaînement qui existe entre les vertus. Elles naissent les unes des autres, et, comme vous le voyez, la prudence est la mère de la force; car l'entreprise qui n'est point conduite par la prudence n'appartient pas à la force, mais à la témérité. C'est la prudence qui, se constituant arbitre entre les passions et les nécessités, prescrit aux unes et aux autres des limites qu'elles ne peuvent franchir, assignant et fournissant à celles-ci ce qui peut leur suffire, retranchant à celles-là ce qui est en excès, et formant ainsi une troisième vertu, qu'on appelle tempérance; la considération regarde également comme intempérant celui qui se prive obstinément du nécessaire et celui qui use de tout outre mesure. La tempérance ne consiste donc pas seulement à retrancher le superflu, elle consiste aussi à prendre ce qui est nécessaire. L'Apôtre paraît non seulement avoir suivi mais posé lui-même ce principe, quand il dit : « Le soin de notre corps ne s'accomplit pas » dans le désir. » Dire « que le soin de notre corps ne s'accomplit pas, » c'est prohiber le superflu, et en ajoutant « dans le désir », il n'exclut pas la nécessité. Il me semble donc que ce ne serait pas mal définir la tempérance que d'établir qu'elle ne doit ni rester au-dessus, ni aller au-delà de la nécessité, suivant les paroles du philosophe : « Rien de trop. »

Quant à la justice, qui est une des quatre vertus fondamentales, n'est-il pas évident que l'âme doit être prévenue et prédisposée par la considération, pour la former à ses lois? Il est nécessaire de réfléchir pour trouver en soi-même la règle de la justice, pour ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit, et pour ne pas refuser ce que nous ne voudrions pas que l'on nous refusât : ces deux préceptes renferment toute la justice. Mais cette vertu ne marche jamais seule : Voyez l'union admirable de la justice avec la tempérance, et celle de ces deux vertus avec les deux premières, c'est-à-dire avec la prudence et la force. Si le précepte de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fit est une partie de la justice, la perfection de la justice est, comme dit le Seigneur, « de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent. » Or ces deux préceptes sont impossibles à accomplir si la volonté n'est prédisposée de manière à ne vouloir rien de superflu et à ne refuser sans motif rien de nécessaire, et c'est là le double caractère de la tempérance. Enfin la tempérance pose à la justice elle-même des limites hors desquelles elle ne serait plus justice. « Ne soyez pas trop

approbandam justitiam, quæ temperantiæ moderamine non fræretur. Quid quod et ipsa sapientia hoc temperantiæ frænum non respuit, dicente Paulo secundum sapientiam a Deo sibi datam, non «plus sapere, » quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem<sup>1</sup>? » Sed et e converso, quod temperantiæ necessaria justitia sit, ostendit Dominus arguens in Evangelio illorum temperantiam qui abstinebant, ut viderentur hominibus jejunantes<sup>2</sup>. Erat in cibo temperantia, sed non justitia in animo, quia non Deo placere, sed hominibus, intendebant. Quomodo rursum vel ista, vel illa sine fortitudine, cum constet fortitudinis esse non mediocris, cohibere velle et nolle suum, inter angustias parum et nimis, ut sit contenta voluntas modo illo medio, nudo, puro, solo, constante sibi, æquali undique sui, utpote ex omni parte pariter circumciso, quem solum constat esse virtutis.

Dicito mihi, quæso, si potes, cuinam potissimum trium harum virtutum medullium hoc dandum censeas, quod ita cunctis conterminum est, ut videatur esse proprium singularum? An ipsum virtus est, et nihil aliud? Sed sic virtus non esset multiplex, sed essent omnes una. An potius, quia sine eo virtus non est, omnium quodammodo intima vis una est et medulla virtutum, in qua sic uniuntur, ut proinde una videantur omnes, præsertim quod non illud participando communicant, sed totum a singulis atque integrum possidetur? Verbi causa: quid tam justitiæ, quam modus? Alioquin si quid extra modum relinquit, non plane cuique tribuit quod suum est, quod tamen suum ipsius est facere. Quid tam rursum temperantiæ, quæ non aliunde profecto temperantia est, nisi quod nil immoderatum admittit? Sed puto, fatebere etiam non minus esse fortitudinis, cum vel maxime ipsa sit quæ ab irruentibus vitiis, et quasi hinc inde suffocare conantibus, purum illud potenter eruit et vindicat in quoddam stabile fundamentum boni, sedemque virtutis. Ergo modum tenere justitia est, temperantia est, fortitudo est. Sed vide ne in hoc differant, ut justitiæ quidem in affectu res sit, a fortitudine autem efficacia ejus: porro possessio ejus atque

<sup>1</sup> Rom. xii. — <sup>2</sup> Matth. vi.

« juste, » dit le Sage, montrant par là qu'on ne doit pas appuyer la justice lorsqu'elle n'est pas modérée par la tempérance. Bien plus, la sagesse elle-même est soumise aux lois de la tempérance. Saint Paul a dit, suivant la sagesse qu'il avait reçue de Dieu : « Ne soyez pas plus sage qu'il ne faut, mais soyez sage avec sobriété. » D'un autre côté, le Seigneur nous montre combien la justice est nécessaire à la tempérance, lorsqu'il condamne dans l'Évangile la tempérance de ceux qui s'abstenaient de manger pour paraître grands jeûneurs devant les hommes. Ils étaient tempérans dans leurs repas; mais ils n'avaient point la justice dans le cœur, puisqu'ils cherchaient à plaire aux hommes, et non à Dieu. Et comment ces deux vertus seraient-elles possibles sans la force? Il ne faut pas une force médiocre pour maintenir sa volonté entre le trop et le trop peu, et pour se contenter de ce terme moyen, un pur, constant, toujours semblable à lui-même, également limité de tous les côtés et hors duquel la vertu n'existe pas.

Dites-moi, si vous le pouvez, à laquelle de ces vertus vous attribuez de préférence ce terme moyen qui les caractérise si bien toutes, et qui paraît appartenir exclusivement à chacune? Ne croirait-on pas qu'il est lui-même la vertu, et rien autre chose? Pourtant, s'il en était ainsi, la vertu ne serait pas multiple; il n'en existerait qu'une. C'est qu'il n'y a point de vertu sans ce terme moyen, il est en quelque sorte la force intime et comme la moelle de toutes les vertus; il les unit tellement ensemble, qu'elles paraissent faire une seule et même vertu, principalement parce que, tout en y participant comme à une propriété commune, chacune d'elles le possède en entier et sans division. Qu'y a-t-il de plus propre à la justice, par exemple, que ce milieu? Si elle s'en écarte, elle ne rendra pas à chacun ce qui lui appartient, et c'est cependant en cela que consiste la justice. Quoi de plus propre à la tempérance, qui n'est la tempérance que parce qu'elle n'admet rien d'immodéré? Vous avouerez, je pense, qu'il n'appartient pas moins à la force, puisque c'est elle qui l'arrache à l'effort de tous les vices cherchant à l'étouffer, et qui la constitue dans sa pureté, comme la base du bien et le siège de la vertu. Aussi ne pas s'écarter de ce terme moyen, c'est à la fois le caractère de la justice, de la tempérance et de la force. Disons toutefois qu'il y a peut-être cette restriction à faire, que la recherche de ce milieu appartient à la justice, que son efficacité dépend de la force, et que la possession et l'usage doivent en être at-

usus, apud temperantiam. Restat jam ut doceamus ab hac communi-  
one prudentiam non excludi.

Nonne ipsa est, quæ modum diu animi neglectu posthabitu, et  
vitiis invidia quasi in abditis reclusum, et coopertum quadam ve-  
tustatis caligine prior reperit et advertit? Propterea dico tibi a paucis  
advertitur, quia paucorum prudentia est. Itaque justitia quærit, pru-  
dentia invenit, vindicat fortitudo, temperantia possidet. Non mihi  
hoc loco propositum est de virtutibus disputare, sed hæc dixerim  
hortans ad vacandum considerationi, cujus beneficio hæc et similia  
advertuntur. Qui tam pio tamque utili otio nullam in vita operam  
dare, nonne vitam perdere est?

CAP. IX. Quid tamen? Si te philosophiæ huic totum repente devo-  
veris, prædecessores tui non ita consueverunt? eris molestus quam  
pluribus, quasi qui a patrum vestigiis subito deviaveris. Nempe id vi-  
deberis agere in suggillationem illorum. Sed et notabere vulgari pro-  
verbio: Quid hoc facit quod nullus, mirantur omnes: veluti qui cupias  
admirationi fore. Nec potes eorum omnia simul et subito vel errata  
corrigere, vel excessus redigere in modum. Erit cum acceperis tempus,  
ut secundum sapientiam tibi a Deo datam paulatim et opportune id  
studeas. Interim sane malo alterius utere in bonum quod potes. Quan-  
quam si de bonis, et non de novis sumamus exempla, non defuere  
romani pontifices, qui sibi otia inter maxima negotia invenirent. Ob-  
sidio urbi et barbaricus ensis civium cervicibus imminebat; numquid  
tamen istud terruit beatum papam Gregorium, quo minus sapientiam  
scriberet in otio? Eo nempe temporis, quod ex ejus præfatione liquet,  
obscurissimam et extremam partem Ezechielis tam diligenter quam  
elegantem exposuit.

CAP. X. Sed esto: alius inolevit mos, dies alii sunt, et alii hominum  
mores, et tempora periculosa non instant jam, sed exstant. Fraus et  
circumventio et violentia invaluere super terram. Calumniatores multi,  
defensor rarus, ubique potentiores pauperiores opprimunt: non pos-  
sum deesse oppressis, non negare injuriarum patientibus judicium. Nisi

tribués à la tempérance. Il reste maintenant à établir que la prudence n'est pas exclue de cette communauté.

N'est-ce pas la prudence qui trouve et met au jour ce point intermédiaire, long-temps négligé par l'incurie de notre esprit, enseveli et enchaîné dans les ténèbres par les efforts jaloux de tous les vices et couvert de la rouille de la vétusté? Aussi je vous le dis, peu de personnes le découvrent, parce que peu de personnes ont la prudence. Ainsi la justice le cherche, la prudence le découvre, la force le constitue, le maintient, la tempérance en fait usage. Je ne me suis pas proposé d'établir ici une discussion sur les vertus; mais je vous ai dit tout ceci pour vous exhorter à vaquer à la considération; par elle, on découvre ces vérités et plusieurs autres semblables: n'est-ce pas perdre notre vie que de n'en rien consacrer à un objet si pieux et si utile?

CHAP. IX. Mais quoi! si vous adoptez tout-à-coup cette philosophie, vos prédécesseurs en ayant agi autrement, vous serez blâmé par le plus grand nombre comme le fils qui s'écarte subitement des traces de ses ancêtres, vous paraîtrez agir ainsi pour flétrir leur conduite. On vous appliquera ce proverbe vulgaire, que celui qui fait ce que nul autre n'a fait avant lui, excite l'étonnement de tout le monde, et l'on dira que vous désirez vous faire remarquer. Mais si vous ne pouvez pas corriger brusquement, et en un jour tous les abus, réprimer tous les excès, il faudra y travailler peu à peu et selon la sagesse que Dieu vous a donnée. En attendant, imitez vos prédécesseurs pour faire le bien que vous pouvez, quoique, si nous prenons pour exemple les pontifes les plus pieux, qu'il ne faut pas chercher parmi les modernes, nous en rencontrerions qui ont su trouver des loisirs au milieu des plus grandes affaires. Un siège menaçait Rome, l'épée des barbares était suspendue sur la tête des habitans, et ce danger n'empêcha pas le pape saint Grégoire de se livrer à ses pieux travaux; c'est dans ce temps, comme l'indique sa préface, qu'il développa avec tant d'exactitude et d'élégance la dernière et la plus difficile partie du prophète Ezéchiel.

CHAP. X. Vous me direz peut-être: Les choses furent ainsi autrefois, mais les temps sont changés; les mœurs des hommes ne sont plus les mêmes; les jours d'épreuve ne nous menacent pas seulement, ils sont déjà arrivés; la fraude, la fourberie et la violence dominant sur la terre; les calomnieux sont nombreux, les défenseurs rares, et partout les puissans oppriment les faibles. Je ne puis renvoyer les

agitentur causæ, audiantur partes, inter partes judicare quis potest? Agitentur causæ, sed sicut oportet. Nam is modus qui frequentatur, execrabilis plane, et qui, non dico Ecclesiam, sed nec forum deceret. Miror namque quemadmodum religiosæ aures tuæ audire sustinent hujusmodi disputationes advocatorum, et pugnas verborum, quæ magis ad subversionem, quam ad inventionem proficiunt veritatis. Corrige pravum morem, et præcide linguas vaniloquas, et labia dolosa claude. Hi sunt qui docuerunt linguas suas loqui mendacium, disertum adversus justitiam, eruditi pro falsitate. Sapientes sunt ut faciant malum, eloquentes ut impugnent verum. Hi sunt qui instruunt a quibus fuerant instruendi, adstruunt non comperta, sed sua, struunt de proprio calumnias innocentiam, destruunt simplicitatem veritatis, obstruunt iudicii vias. Nihil ita absque labore manifestam facit veritatem, ut brevis et pura narratio. Ergo illas quas ad te necesse erit intrare causas, neque enim omnes necesse erit, diligenter velim, sed breviter decidere adsuescas, frustratoriasque et venatorias præcidere dilationes. Causa viduæ intret ad te, causa pauperis, et ejus qui non habet quod det. Aliis alias multas poteris committere terminandas, quam plures nec dignas audientia judicare. Quid enim opus est admittere illos, quorum peccata manifesta sunt præcedentia ad iudicium? Tanta est impudentia nonnullorum, ut cum manifestæ ambitionis prurigne scateat tota facies causæ eorum, non erubescant audientiam flagitare, publicantes semetipsos ad multorum conscientias: in quo vel suæ solius satis poterant confundi iudicio. Non fuit qui retunderet attritas frontes, et ideo plures facti sunt, et magis induruerunt. Sed et nescio quomodo vitiosus conscientias vitiosorum non refugit: et ubi omnes sorulent, unius fœtor minime sentitur. Quis enim unquam, verbi causa, avarum avarus, immundum immundus, luxuriosum luxuriosus erubuit? Plena est ambitiosis Ecclesia, non est jam quod exhorreat in studiis et molitionibus ambitionis, non plus quam spelunca latronum spoliis viatorum.

opprimés ni refuser justice à ceux qui souffrent l'injure. Or, si les causes ne sont pas débattues, si l'on n'entend point les parties, qui peut juger leurs différends? Je conviens qu'il faut discuter les affaires, mais il faut les discuter comme il convient qu'elles le soient, et ce qui se pratique est exécrable et indigne, je ne dis pas de l'Église, mais même du barreau. Je suis surpris que vos oreilles pieuses puissent supporter ces disputes d'avocats, ces luttes de verbiage, moins propres à découvrir la vérité qu'à la détruire. Faites disparaître cet usage odieux, enchaînez ces langues artificieuses, arrêtez ce torrent de paroles mensongères. Ces gens ont appris leur langue à débiter le mensonge; ils ont de l'éloquence contre la justice et de l'érudition pour la fausseté. Ils sont sages pour faire le mal et fertiles en ressources pour combattre la vérité. Ils veulent instruire ceux de qui ils devraient recevoir l'instruction; ils affirment, non ce qu'ils ont découvert, mais ce qu'ils ont inventé. Ils fabriquent des calomnies contre l'innocence, détruisent la simplicité de la vérité et cachent les voies du jugement. Il n'est rien qui soit aussi propre à mettre la vérité au grand jour qu'une simple et pure exposition des faits. Je voudrais donc que vous prissiez l'habitude de juger avec soin, mais promptement, les causes qu'il sera nécessaire de porter à votre tribunal (et il ne sera pas nécessaire de les y porter toutes); je voudrais surtout que tous ces détails processifs et ruineux fussent supprimés. Évoquez à vous les causes de la veuve, du pauvre et de celui qui ne peut point payer un défenseur. Vous pouvez déléguer des juges pour vider la plupart des autres affaires et déclarer qu'un grand nombre ne méritent pas d'être admises à votre tribunal. Pourquoi, en effet, écouter ceux dont les crimes sont évidens avant le jugement? L'impudence de quelques-uns est si grande que, quoique leur cause ne soit que le fruit d'une ambition manifeste, ils n'ont pas honte de solliciter instamment audience, invoquant la décision des juges, lorsque pour les confondre il devrait suffire du jugement de leur propre conscience. Personne n'ayant réprimé leur effronterie, ils sont devenus plus nombreux, et leur endurcissement n'a fait qu'augmenter. Mais je ne comprends pas comment l'homme vicieux ne fuit point la conscience des méchans; c'est peut-être que, tous sentant mauvais, la mauvaise odeur d'un seul n'est plus remarquée. A-t-on jamais vu, par exemple, un avare rougir en présence d'un avare, un impudique en face d'un impudique, un voluptueux devant un voluptueux? L'Église est remplie d'ambitieux, et l'on ne voit personne qui ait horreur des

**CAP. XI.** Si Christi discipulus es, ignoscat zelus tuus, exurgat auctoritas adversus impudentiam hanc, et generalem pestem. Intuere magistrum sic facientem, et audi dicentem. « Qui mihi ministrat, me » sequatur<sup>1</sup>. » Non parat aures, ut audiat; sed flagellum quo feriat. Verba nec facit, nec recipit, nec enim sedet iudicans, sed insequitur puniens. Causam tamen non tacet, quod videlicet « domum orationis, » negotiationis fecissent. » Ergo et tu fac similiter. Erubescant vultum tuum istiusmodi negotiatores, si fieri potest: si non, timeant. Et tu flagellum tenes. Timeant nummularii, nec fidant in nummis, sed diffidant, abscondant æs suum a te; scientes effundere quam accipere paratiorem. Hoc studiose et constanter agendo, multos lucrifacies turpium sectatores lucrorum, honestioribus officiis vindicando, multos ne vel audeant huiusmodi attentare, servabis. Adjico illud, quod non parum proficiet et ad ferias quas tibi suadeo. Ita nempe non pauca tibi momenta temporum, redimes ad vacandum considerationi, quædam, ut dixi, negotia nec audiendo, quædam aliis committendo: quæ tua digna putaveris audientia; fideli quodam et accommodo ipsi causæ compendio terminando. De qua consideratione his addere aliqua cogito, sed sub alterius sane principio libri. Atque hic sit finis istius, ne duplo te oneret minus suavis oratio, si et longa fuerit.

<sup>1</sup> Joan. xii.

soucis et des intrigues de l'ambition, pas plus qu'une caravane de brigands n'a horreur des dépouilles des voyageurs.

CHAP. XI. Si vous êtes le disciple du Christ, que votre zèle s'enflamme, que votre autorité s'élève contre cette impudence, contre cette peste générale : imitez la conduite de votre maître ; entendez-le s'écrier : « Que celui qui me sert me suive. » Il ne prête point l'oreille pour écouter, mais il prépare son fouet pour frapper ; il ne fait entendre aucune parole, il n'en écoute aucune ; il ne s'assied point pour juger, il poursuit pour punir. Cependant il en dit la cause : « C'est » qu'on a fait une maison de trafic de la maison de prière. » C'est ainsi que vous devez agir vous-même. Quo ces traficans rougissent en votre présence, si cela leur est encore possible, et, s'ils ne savent plus rougir, qu'ils craignent ; vous tenez le fouet pour les châtier. Que les agitateurs tremblent ; qu'ils ne placent pas leur confiance dans leurs trésors ; qu'ils s'en défient, au contraire ; qu'ils les cachent à vos yeux en sachant que vous êtes plus disposé à les leur faire perdre qu'à les accepter. Si vous agissez ainsi avec zèle et constance, vous gagnerez ces hommes avides de gains honteux en leur distribuant des emplois plus honnêtes, et vous en empêcherez plusieurs autres de s'attacher à l'avenir à ce commerce infâme. Ajoutez que cette conduite ne sera pas sans fruit pour vous procurer les loisirs que je vous conseille ; car vous aurez gagné beaucoup de temps pour vaquer à la considération en déclarant, comme je l'ai dit, certaines affaires indignes d'audience, en confiant à des juges une partie des autres causes, et en terminant vous-même, par un jugement équitable et rapide, celles que vous aurez jugées dignes d'être portées à votre tribunal. Mon intention est de vous en dire davantage sur la considération ; mais je le réserve pour le commencement du livre suivant. Je termine celui-ci, afin de ne pas ajouter à ce que mes paroles peuvent avoir de pénible le tort de vous ennuyer par leur longueur.

---

## LIBER SECUNDUS.

I. Calamitosum temporis sui statum deplorat, et contra maledicos apologiam instituit, ob infelicem successum expeditionis in Terram sanctam susceptæ. — II. Considerationis a contemplatione distinctionem affert. — III. Considerationis quatuor puncta designat. — IV. Notitiam sui ipsius triplici consideratione sui complectitur et primum quidem considerationis membrum (quid sit) exsequitur. — V. Alterum membrum considerationis sui proponit : nempe quis sit et unde. — VI. Quale debeat esse procerum Ecclesiæ studium pergit, non cogitent dominium sibi traditum, sed potius ministerium. — VII. Resumens priorem quæstionem, (quis sit) diligentius expendit. — VIII. De pontificiæ dignitatis et potestatis excellentia disserit. — IX. Propriæ naturæ considerationem, veluti molestiæ et omnis virtutis magistram, unice commendat. — X. Tertium membrum considerationis sui, nempe (qualis sit) exponit. — XI. Serium examen sui pontifici serio commendat. — XII. Neque in prosperis animum nimis laxandum, neque in adversis dejiendum monet. — XIII. Ab otio et nugis vanisque sermonibus pontificem dehortatur. — XIV. Personarum acceptionem in judiciis summopere vitandam pronuntiat.

**CAPUT I.** Memor promissi mei, quo ecco jam aliquandiu teneor apud te, vir optime papa Eugeni, volo ipsum absolvero vel sero. Puderet dilationis, si mihi conscius forem incuriæ, aut contemptus. Non ita est, sed incidimus (ut ipso nosti) in tempus grave quod et ipsi pene vivendi usui videbatur indicere cessationem, ne dum studiis, cum scilicet Dominus provocatus peccatis nostris, ante tempus quodammodo visus sit judicasse orbem terræ in æquitate quidem, sed misericordiæ suæ oblitus. Non pepercit populo suo, non suo nomini. Nonne dicunt in gentibus : « Ubi est Deus eorum? » Nec mirum. Ecclesiæ filii, et qui Christiano censentur nomine prostrati sunt in deserto, aut interfecti gladio, aut fame consumpti. Effusa est contentio super principes, et Dominus errare fecit eos in invio, et non in via. Contritio et infelicitas in vils eorum. Pavor et mæror et confusio in penetralibus regum ipsorum. Quam confusi pedes evangelizantium pacem, annuntiantium bona? Diximus pax, et non est pax : promissimus bono, et ecco turbatio. Quasi vero temeritate in opere isto aut levitate usi simus. Cucurrimus plane in eo non quasi in incertum, sed jubente te, imo per te

<sup>1</sup> Psal. cxiii.

## LIVRE SECOND.

I. L'auteur déplore ici les malheurs de son temps, et s'élève contre ceux qui s'abandonnaient à la médisance à cause du mauvais succès de l'expédition entreprise dans la Terre-Sainte. — II. Il établit la différence qui existe entre la considération et la contemplation. — III. Il divise la première en quatre parties. La première de ces parties, qui est la connaissance de soi-même, sous trois points de vue. — IV. Considère ce que l'on est. — V. Qui l'on est et d'où l'on vient. — VI. En déduit quelle doit être l'étude des princes de l'Église, qui ne doivent pas se regarder comme investis d'un pouvoir mais chargés d'un ministère. — VII. Il développe de nouveau cette question : qui l'on est ? — VIII. Il examine la grandeur de la dignité et de la puissance du souverain pontife. — IX. Il recommande la considération de notre propre nature comme la source unique de la modestie et de toutes les vertus. — X. Il passe au troisième objet de la considération de soi-même : quel l'on est. — XI. Puis il exhorte le pape à se considérer sérieusement. — XII. Lui recommande de ne pas se laisser enorgueillir par la prospérité ni abattre par l'infortune. — XIII. Lui conseille de fuir l'oisiveté, les futilités du monde et les vains entretiens. — XIV. L'exhorte sur toutes choses à éviter l'acceptation des personnes dans le jugement des procès.

CHAPITRE I. Très-saint père, je viens remplir, un peu tard, il est vrai, la promesse que je vous ai faite il y a déjà quelque temps. J'aurais honte d'un si long retard s'il était dû à la négligence ou au mépris ; mais il n'en est point ainsi. Nous vivons, vous le savez, dans une époque pénible, qui semblait devoir mettre un terme à notre vie, à plus forte raison à nos études. Le Seigneur, provoqué par nos péchés, paraissait avoir jugé le monde avant le temps ; avec justice, il est vrai, mais dans l'oubli de sa miséricorde, il n'a pas épargné son peuple, il n'a pas épargné son nom. Ne se demande-t-on pas parmi les nations : « Où est leur Dieu ? » Cela n'est point surprenant. Les enfans de l'Église et ceux qui portent le nom de chrétiens ont péri dans le désert, ont été passés au fil de l'épée ou consumés par la faim ; la division a éclaté parmi les princes, et le Seigneur les a fait errer dans des sentiers détournés au lieu de les maintenir dans la bonne voie. Ils ont trouvé sur leur chemin le repentir et le malheur ; l'effroi, la douleur et la confusion ont pénétré dans la demeure des rois eux-mêmes. Ceux qui promettaient la joie et le bonheur n'ont recueilli que la honte. Nous avons promis la paix, et la paix n'existe point ; nous avons promis la victoire, et nous avons éprouvé une honteuse défaite. Et cependant nous n'avons pas à nous reprocher d'a-

Deo. Quare ergo jejunavimus, et non aspexit? humiliavimus animas nostras, et nescivit? Nam in his omnibus non est aversus furor ejus, sed adhuc manus extenta. Quam patienter interim adhuc audit voces sacrilegas, et Ægyptios blasphemantes, quia callide eduxit eos, ut occideret in deserto? Et quidem judicia Dei vera quis nesciat? At judicium hoc abyssus tanta, ut videat mihi non immerito pronuntiare beatum, qui non fuerit scandalizatus in eo.

Et quomodo tamen humana temeritas audet reprehendere, quod minime comprehendere valet? Recordemur supernorum judiciorum, quæ a sæculo sunt, si forte sit consolatio. Nam qui jam ita dixit: « Me » mor fui judiciorum tuorum a sæculo, Domino, et consolatus sum <sup>1</sup>. » Rem dico ignotam nemini, et nunc nemini notam. Nemo sic se habent mortalium corda, quod scimus, cum necesse non est, in necessitate nescimus. Moyses educturus populum de terra Ægypti, meliorem illis pollicitus est terram. Nam quando ipsum aliter sequeretur populus solam sapiens terram? Eduxit; eductos tamen in terram quam promiserat, non introduxit. Nec est quod ducis temeritati imputari queat tristis et inopinatus eventus. Omnia faciebat Domino imperante. Domino cooperante, et opus confirmante sequentibus signis. Sed populus ille inquis, duræ cervicis fuit, semper contentioso agens contra Dominum, et Moysen servum ejus. Bene, illi increduli et rebelles, hi autem quid? Ipsos interroga. Quid me dicere opus est, quod faterentur ipsi? Dico autem ego verum. Quid poterant proficere qui semper revertebantur, cum ambularent? Quando et isti per totam viam non redierunt corde in Ægyptum? Quid si illi ceciderunt et perierunt propter iniquitatem suam, miramur istos non eadem facientes, eadem passos? Sed numquid illorum casus adversus promissa Dei? Ergo nec istorum. Neque enim aliquando promissiones Dei justitiæ Dei præjudicant. Et audi aliud.

<sup>1</sup> Psal. cxviii.

voir agi avec témérité ni avec légèreté : nous avons obéi à vos ordres sacrés, c'est-à-dire aux ordres de Dieu, qui nous ont été manifestés par votre bouche. Nous avons jeûné, et il ne nous a pas regardés favorablement; nous avons humilié nos âmes, et il n'a point agréé notre hommage; car sa colère n'est pas encore apaisée et son bras est toujours étendu sur nos têtes. Avec quelle patience cependant n'écoute-t-il pas les voix sacrilèges et les blasphèmes des Égyptiens lui reprochant de les avoir fait sortir par adresse pour les faire mourir dans le désert ! Certes personne ne doute que les jugemens de Dieu ne soient justes; mais ce jugement est un abîme si profond que je crois pouvoir dire : Heureux celui qui n'en sera pas scandalisé !

Cependant comment la témérité humaine oserait-elle blâmer ce qu'elle ne saurait comprendre ? Rappelons-nous les siècles passés, et examinons si les jugemens divins ne nous y offrent pas quelque consolation; il a été dit : « Seigneur, je me suis souvenu de vos » jugemens depuis un siècle, et j'ai été consolé. » C'est ce que personne n'ignore et dont personne ne semble se souvenir en ce moment. Le cœur des hommes est organisé de cette sorte que nous ignorons dans la nécessité ce que nous savons parfaitement quand cela n'est pas nécessaire. Lorsque Moïse voulut retirer son peuple de la terre d'Égypte, il lui promit une terre meilleure; sans cette promesse, le peuple, qui n'était attaché qu'à la terre, l'aurait-il jamais suivi ? Il le fit sortir de l'Égypte, et il ne le conduisit pas dans la terre qu'il lui avait promise. Ce triste événement ne peut pas cependant être attribué à la témérité du chef : il agissait selon les ordres de Dieu, avec sa participation et son assistance, manifestées par plusieurs miracles. Mais ce peuple, me direz-vous, était endurci et se révoltait contre Dieu et contre Moïse, son serviteur. Sans doute, les peuples étaient incrédules et rebelles; mais que sont-ils aujourd'hui ? demandez-le leur à eux-mêmes. Qu'est-il besoin que je dise ce que du reste ils avouent sans rougir ? dites-moi seulement quels progrès pouvaient faire des hommes qui, dans leur marche, ne parlaient que de leur retour ? Les Hébreux aussi, pendant leur chemin, retournaient sans cesse en Égypte et de cœur et de volonté; s'ils périrent à cause de leur iniquité, devons-nous nous étonner que nos chrétiens, coupables comme eux, aient éprouvé le même sort ? Et le sort des chrétiens n'est pas plus contraire aux promesses de Dieu que celui des Hébreux; car les promesses de Dieu ne peuvent jamais préjudicier à sa justice. Voici un autre exemple.

Peccavit Benjamin, accinguntur reliquæ tribus ad ultionem, nec sine nutu Dei. Designavit denique ipse ducem præliaturis. Itaque præliantur, freti et manu validiori, et causa potiori, et quod his majus est, favore divino. At quam terribilis Deus in consiliis super filios hominum? Terga dedere sceleratis ultores sceleris et paucioribus plures. Sed recurrunt ad Dominum, et Dominus ad eos: Ascendite, inquit. Ascendunt denuo, denuoque fusi et confusi sunt. Ita Deo primum favente; secundo et jubente, justis justum certamen ineunt, et succumbunt. Sed quo inferiores certamine, eo fide superiores inventi sunt. Quid putas de me facerent isti, si meo hortatu iterato ascenderent, iterato succumberent? Quando me audirent, monentem tertio repetero opus, in quo semel et jam secundo frustrati forent? Et tamen Israelitæ unam et alteram non reputantes frustrationem, tertio parent, et superant. Sed dicunt forsitan isti: Unde scimus quod a Domino sermo egressus sit? Quæ signa tu facis, ut credamus tibi? Non est quod ad ista ipse respondeam, parcendum verecundiæ meæ. Responde tu pro me et pro ipso, secundum ea quæ audisti et vidisti, aut certe secundum quod tibi inspiraverit Deus.

Sed forte miraris me prosequi ista, qui aliud proposueram. Facio non oblitus propositi, sed quod a proposito non judicem aliena. Nempe de consideratione (ut memini) sermo mihi ad tuam dignationem. Et sane magna ista res, et egens consideratione non minima, quod si res magnas a magnis considerari oportet, cui æque, ut tibi, id studii competit, qui parem super terram non habes? Sed tu secundum sapientiam et potestatem datam tibi desuper facies de hoc. Non est meæ humilitatis dictare tibi sic vel sic fieri quicquam. Sufficit intuisse oportere aliquid fieri, unde et Ecclesia consoletur, et obstruatur os loquentium iniqua. Hæc pauca vice apologiæ dicta sunt, ut ipsa quæcumque habeat conscientia tua ex me, unde habeat me excusatum, et te pariter, etsi non apud eos qui facta ex eventibus æstimant; certe apud te ipsum. Perfecta et absoluta cuique excusatio, testimonium

La tribu de Benjamin a péché ; les autres tribus se réunissent pour en tirer vengeance : elles se réunissent par l'ordre exprès de Dieu , qui donne lui-même un chef à ceux qui doivent combattre. Ils engagent le combat avec des troupes supérieures en nombre , forts de la justice de leur cause , et , ce qui est plus encore , de l'assistance divine. Mais que Dieu est terrible dans ses desseins sur les fils des hommes ! Ces vengeurs du crime tournèrent le dos à la vue des criminels , et une armée nombreuse est mise en fuite par un petit nombre de combattans. Les vaincus ont recours au Seigneur ; le Seigneur leur dit : Montez ! et ils reviennent à la charge , et , pour la seconde fois , ils sont battus et mis en déroute. Ainsi , des hommes justes entreprennent une guerre légitime , la première fois avec l'assistance de Dieu , la seconde par son ordre formel ; et néanmoins ils succombent. Mais plus ils furent inférieurs dans le combat , plus ils furent jugés supérieurs par leur foi. Or , comment pensez-vous que me traiteraient les fidèles , si , mes exhortations les ayant décidés à reprendre le chemin de la Terre-Sainte , ils étaient vaincus une seconde fois , et qu'après ce double échec , je les invitasse encore à revenir à la charge ? Et cependant les Israélites oublièrent les deux premières défaites , livrèrent un troisième combat , et remportèrent la victoire. Comment savons-nous , me dira-t-on peut-être , que vos paroles sont les paroles de Dieu ? quels miracles faites-vous pour que nous y croyions ? Je n'ai rien à répondre à de semblables doutes ; ma modestie doit m'imposer silence. Répondez pour moi et pour vous-même , selon ce que vous avez vu et entendu , ou plutôt selon ce que le Seigneur vous inspirera.

Vous êtes peut-être surpris que je m'étende ainsi sur un sujet différent de celui que je m'étais proposé. Je n'ai pas oublié ma promesse , et ce que je viens de dire n'est pas tout-à-fait étranger à mon sujet. J'ai promis , s'il m'en souvient , à votre sainteté un entretien sur la Considération. C'est certainement un sujet grave et qui exige lui-même beaucoup de réflexion. Que s'il appartient aux hommes éminens de considérer les grandes choses , à qui cette étude convient-elle plus qu'à vous qui n'avez point d'égal sur la terre ? Mais vous vous y appliquerez selon la sagesse et le pouvoir qui vous ont été donnés. Il n'appartient pas à mon humilité de vous prescrire d'agir de telle façon plutôt que de telle autre. Il suffit de vous avoir montré qu'il faut consoler l'Église et imposer silence aux médisans. J'ai été bien aise de vous adresser ces quelques mots par forme d'apologie , afin qu'ils puissent rassurer votre conscience et nous servir

conscientiæ suæ. Mihi pro minimo est ut ab illis judicer, qui dicunt bonum malum, et malum bonum, ponentes lucem tenebras et tenebras lucem. Et si necesse sit unum fieri e duobus, malo in nos murmur hominum, quam in Deum esse. Bonum mihi, si dignetur me uti pro clypeo. Libens excipio in me detrahentium linguas maledicas, et venenata spicula blasphemorum, ut non ad ipsum perveniant. Non recuso inglorius fieri, ut non irruatur in Dei gloriam. Quis mihi det gloriari in voco illa : « Quoniam propter te sustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam <sup>1</sup>. » Gloria mihi est, consortem fieri Christi, cujus illa vox est : « Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me <sup>2</sup>. » Nunc jam recurat stylus ad suam materiam, et in ea quæ posueramus suo tramite gradiatur oratio.

CAP. II. Et primo quidem ipsam considerationem quid dicam, considera. Non enim idem per omnia quod contemplationem intelligi volo; quod hæc ad rerum certitudinem, illa ad inquisitionem magis se habeat, juxta quem sensum potest contemplatio quidem definiri, verus certusque intuitus animi de quacumque re, sive apprehensio veri non dubia. Consideratio autem intensa ad investigandum cogitatio, vel intentio animi vestigantis verum, quanquam soleant ambæ pro invicem indifferenter usurpari.

CAP. III. Jam quod ad considerationis attinet fructum, quatuor, ut occurrunt, tibi consideranda reor : te, quæ sub te, quæ circa te, quæ supra te sunt. A te tua consideratio inchoet, ne frustra extendaris in alia te neglecto : « Quid tibi prodest si universum mundum lucreris, te unum perdens <sup>3</sup>? » Et si sapiens sis, docet tibi ad sapientiam, si tibi non fueris. Quantum vero? Et quidem senserim ego, totum. Noveris licet omnia mysteria, noveris lata terræ, alta coeli, profunda maris : si te nescieris, eris similis ædificanti sine fundamento : ruina, non structuram faciens. Quicquid extruxeris extra te erit instar congesti pulveris, ventis obnoxium. Non ergo sapiens, qui

<sup>1</sup> Psal. LXXIII. — <sup>2</sup> *Ibid.* ; Rom. xv. — <sup>3</sup> Matth. xvi ; vide sup. lib. I, cap. v.

d'excuse, à vous et à moi, s'ils ne sont pas suffisans aux yeux de ceux qui ne jugent que d'après les événemens. Le témoignage de sa propre conscience est pour chacun une excuse parfaite et absolue. Pour moi, je m'inquiète fort peu d'être jugé par ceux pour qui le bien est un mal et le mal un bien, et qui prennent les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres. Et s'il est nécessaire que les hommes murmurent contre moi ou contre Dieu, j'aime mieux que ce soit contre moi. Je m'estimerai heureux qu'il daigne se servir de moi comme d'un bouclier. Je reçois volontiers les injures des médisans et les traits empoisonnés des blasphémateurs, afin qu'ils n'arrivent point jusqu'à lui. Je consens à vivre sans gloire, afin que la gloire de Dieu ne soit point attaquée. Ne me sera-t-il pas donné de me glorifier de cette parole : « Parce que j'ai supporté l'opprobre à cause de vous, la confusion a couvert mon visage. » C'est une gloire pour moi de partager le sort du Christ, qui a dit : « L'opprobre que les méchants voulaient répandre sur vous est retombé sur moi. » Revenons maintenant à notre sujet, et poursuivons ce que nous nous étions d'abord proposé.

CHAP. II. Et d'abord examinez ce que j'appelle considération; je n'entends pas que ce soit en tous points la même chose que la contemplation. Celle-ci consiste plutôt dans la connaissance, et celle-là dans la recherche. D'après cela, la contemplation peut se définir la connaissance vraie et certaine de l'esprit touchant un objet, ou l'appréhension non douteuse de la vérité. La considération est, au contraire, la pensée s'appliquant à la recherche de la vérité, ou l'effort de l'esprit cherchant cette vérité. Cependant on les prend souvent indifféremment l'une pour l'autre.

CHAP. III. Je crois maintenant, pour ce qui concerne les effets de la considération, que vous devez examiner quatre choses, dans l'ordre où elles se présentent. Ces quatre choses sont : d'abord vous-même, ensuite ce qui est au-dessus de vous, puis ce qui est autour de vous, et enfin ce qui est au-dessous de vous. Votre considération doit commencer par vous, de peur qu'on vous négligeant vous-même, vous ne vous étendiez en vain sur les autres objets. « Quo » vous servira-t-il de gagner tout le monde si vous vous perdez vous-même ? » Si vous êtes sage pour les autres, mais que vous ne soyez pas sage pour vous-même, il manquera quelque chose à votre sagesse. Et qu'y manquera-t-il ? Tout, selon moi. Vous connaîtrez tous les mystères, l'étendue de la terre, la hauteur des cieux, la profondeur

sibi non est. Sapiens, sibi sapiens erit : et bibet de fonte putei sui primus ipse. A te proinde incipiat tua consideratio non solum autem, sed et in te finiatur. Quocumque evagetur, ad te revocaveris eam cum salutis fructu. Tu primus tibi, tu ultimus. Sume exemplum de summo omnium Patre Verbum suum et emittente et retinente. Verbum tuum, consideratio tua. Quæ si procedit non recedat. Sic progrediatur, ut non egrediatur. Sic exeat, ut non deserat. In acquisitione salutis nemo tibi germanior unico matris tuæ. Contra salutem propriam cogites nihil. Minus dixi, contra : præter, dixisse debueram. Quicquid se considerationi offerat, quod non quoquo modo ad tuam ipsius salutem pertineat, respuendum.

**CAP. IV.** Et hæc tui consideratio in tria quædam dividitur, si consideres quid, quis et qualis sis. Quid in natura, quis in persona, qualis in moribus; quid verbi gratia, homo. Quis, papa vel summus pontifex. Qualis, benignus, mansuetus vel quicquid tale. Quanquam primum illud philosophicum sit magis quam apostolicum vestigare; attamen est in definitione hominis, quem dicunt animal rationale mortale : quod diligentius intueri si libet licet. Non est quod tuæ in eo aut professioni obviet, aut dignitati : est vero quod saluti adferre queat. Nam consideranti duo hæc simul, rationale, mortaleque, is tibi exinde occurrit fructus, ut et mortale, quod in te est rationale humiliet : et rursum rationale, mortale confortet : quod neutrum neglectui erit homini circumspecto. Si qua adhuc præsens consideranda requirit locus, tractabuntur infra, et forte utilius ex partium collocatione.

**CAP. V.** Nunc quis sis, et de quo sis factus, advertendum. Quanquam quod dixi de quo, id mihi prætereundum putem, tuæ potius re-

de la mer. Si vous ne vous connaissez pas vous-même, vous serez semblable à celui qui bâtit sur du sable, entassant des ruines, au lieu d'élever un édifice. Tout ce que vous bâtirez hors de vous sera comme une poussière entassée, que le vent dispersera. Celui-là n'est donc pas sage qui est sage pour lui-même, et celui-ci est véritablement sage qui ne l'est que pour lui-même et qui boit le premier à la source de son propre puits. Il faut donc non seulement que votre considération commence par vous-même, mais encore qu'elle finisse en vous. De quelque côté qu'elle s'égare, il faut toujours que vous la rameniez à vous avec le fruit du salut. Vous devez être le premier et le dernier objet de votre considération. Prenez exemple du père souverain des hommes, qui, tout en envoyant le Verbe pour le salut du monde, l'a néanmoins retenu près de lui. Votre Verbe, c'est votre considération : s'il va quelque part, qu'il ne s'éloigne point de vous ; qu'il s'avance, mais sans vous quitter ; qu'il sorte, mais sans vous abandonner. Dans l'affaire de votre salut, personne ne vous est plus proche que le fils unique de votre mère. Ne pensez rien contre votre salut ; et ce n'est pas assez de dire contre, c'est outre votre salut que je devais dire. Tout ce qui s'offre à votre considération, rejetez-le loin de vous si cela n'a pas quelque rapport au salut.

CHAP. IV. Or cette considération de vous-même se divise en trois parties, selon que vous considérez ce que vous êtes, qui vous êtes et quel vous êtes : ce que vous êtes dans la nature, ce que vous êtes dans votre personne et ce que vous êtes dans vos mœurs. Ce que vous êtes ? un homme. Qui vous êtes ? le pape ou souverain pontife. Quel vous êtes ? bon, clément, rempli de toutes les vertus. Quoique la recherche du premier point convienne plutôt à un philosophe qu'à un homme apostolique, il y a dans la définition de l'homme, que l'on appelle un animal raisonnable et mortel, des choses dignes d'être examinées avec soin. Cet examen n'a rien de contraire à notre profession ni à notre dignité, tandis qu'il peut profiter à notre salut. Si vous considérez que vous êtes à la fois raisonnable et mortel, votre condition de mortel réprimera l'orgueil de votre raison, et votre raison vous fortifiera dans votre condition de mortel : ce sont là des effets qu'un homme prudent ne doit point négliger. Diverses autres observations devraient peut-être trouver place ici ; mais nous nous en occuperons plus loin, et peut-être d'une manière plus utile, à cause du rapport des parties.

CHAP. V. Il faut examiner maintenant qui vous êtes et qui vous avez été. Quant à ce que vous avez été, je ne crois pas avoir à m'ar-

linquendum agnitioni. Illud dico indignum tibi citra perfectum agere de tanta assumpta perfectione. Quidni erubescas minimus inveniri in magnis, qui te recordaris magnum in minimis exstitisse? Non es oblitus primæ professionis : non excidit menti quæ subducta est manui, sed ne affectui quidem. Ipsam ad singula tua imperia, judicia, instituta, habere præ oculis, non erit inutile. Hæc te consideratio facit honoris contemptorem, in honore etiam ipso. Atque id magnum. Non recedat a pectore : clypeus est tibi vel sagitta illa : « Homo cum in » honore esset, non intellexit<sup>1</sup>. » Loquere ergo tibi : Abjectus eram in domo Dei mei. Quale est hoc de paupere et abjecto levare super gentes et regna? Quis ego, aut quæ domus patris mei, ut sedeam excelsis sublimior? Sane quis dixit mihi : « Amice, ascende superius<sup>2</sup> : » amicum fore fedit. Si minus inveniar, non expedit quidem. Qui elevavit, et dejicere potest. Sera querela : « Quoniam elevans allisisti me<sup>3</sup>. » Non est quod blandiatur celsitudo, ubi sollicitudo major. Illa discrimen intendit, hæc amicum probat. Huic accingamur, si volumus tandem cum robore novissimum locum tenere.

**CAP. VI.** Factum superiorem dissimulare nequimus; sed enim ad quid, omnimodis attendendum. Non enim ad dominandum opinor. Nam et propheta cum similiter levaretur, audivit : « Ut evellas et destruas, et » disperdas et dissipes, et ædifices et plantes<sup>4</sup>. » Quid horum fastum sonat? Rusticani magis sudoris schemate quodam labor spiritualis expressus est. Et nos igitur ut multum sentiamus de nobis, vel nobis impositum senserimus ministerium, non dominitum datum. Non sum ego major propheta, et si forto par potestate, sed meritorum non est comparatio. Hæc loquere tibi, et doce te ipsum, qui alios doces. Puta te vel ut unum aliquem de prophetis. Annon satis de re : et nimium, Sed gratia Dei es id quod es. Quid? Esto propheta, numquid plus

<sup>1</sup> Psal. XLVIII. — <sup>2</sup> Luc. XIV. — <sup>3</sup> Psal. CI. — <sup>4</sup> Hier. I.

rêter sur ce point, que j'abandonne à la connaissance que vous en avez. Je dirai seulement qu'il serait indigne de vous de faire quelque action qui ne serait point parfaite, après avoir été dans une si grande perfection. Ne rougiriez-vous pas d'être petit dans la grandeur, après avoir été si grand dans l'obscurité? Vous n'avez pas oublié votre première profession; elle n'est point sortie de votre esprit, et si l'on vous en a arraché, elle n'a pas perdu de votre affection. Il ne vous sera point inutile de l'avoir devant les yeux dans tous vos commandemens, dans toutes vos décisions et dans tous les réglemens que vous prescrirez. Ce souvenir vous fera mépriser les honneurs, au milieu même des honneurs, et c'est en cela que consiste la grandeur. Que cette pensée ne sorte jamais de votre cœur; elle vous servira de bouclier et de flèche: « L'homme n'a plus compris dès qu'il a été dans » les honneurs. » Dites-vous donc en vous-même: J'étais abject dans la maison de mon Dieu. Quoi! j'étais pauvre, sans honneur, et je suis élevé au-dessus des nations et des royaumes! Qui suis-je? et quelle est la maison de mon père pour que je sois assis au-dessus de tous? Celui qui m'a dit: « Ami, monte plus haut » a compté sur mon amitié. Si je la refuse, celui qui m'a élevé ne peut-il pas me renverser? Et alors il serait trop tard pour proférer cette plainte: En m'élevant, vous m'avez écrasé. Il ne faut pas s'enorgueillir de son élévation, lorsqu'elle exige une plus grande sollicitude. L'élévation entraîne des dangers, la sollicitude atteste l'amitié. Livrons-nous à la sollicitude, si nous ne voulons pas qu'on nous fasse honteusement descendre au dernier rang.

CHAP. VI. J'ai été élevé, je ne puis me le dissimuler, mais en toutes choses il faut examiner la fin. Or je ne crois pas que ce soit pour dominer, car le Prophète ayant été élevé de la même manière, entendit ces paroles: « C'est afin que tu arraches et que tu détruises, que tu » ruines et que tu dissipes, que tu construises et que tu plantes. » Qu'y a-t-il là qui annonce le faste? cet exemple des fatigues d'un cultivateur a été choisi pour exprimer les travaux spirituels, et afin que vous sachiez bien qu'il ne m'a pas été donné un droit de domination, mais que l'obligation de servir les autres m'a été imposée, je ne suis pas plus grand que le Prophète. Si j'étais son égal en puissance, je ne pourrais lui être comparé en mérite. Voilà, très-saint père, ce que vous devez vous dire; c'est ainsi qu'il faut vous instruire vous-même, vous qui instruisez les autres. Pensez, si vous voulez, que vous êtes aussi grand qu'un des prophètes. N'est-ce pas assez? c'est trop peut-

quam propheta? Si sapis, eris contentus mensura, quam tibi mensus est Deus. Nam quod amplius est, a malo est. Disce exemplo prophético præsidere non tam ad imperitandum, quam ad factitandum quod tempus requirit. Disce sarculo tibi opus esse non sceptro, ut opus facias prophetæ. Et quidem ille non regnaturus ascendit, sed extirpaturus. Putasne et tu invenias aliquid elaborandum in agro Domini tui? Et plurimum. Non plane totum quivero emundare prophetæ: aliquid filiis suis apostolis quod agerent reliquerunt; aliquid ipsi parentes tui tibi. Sed nec tu ad omne sufficies. Aliquid profecto tuo relicturus es successori, et illo aliis, et alii aliis usque in finem. Circa undecimam denique horam operarii otii arguuntur et mittuntur in vineam. Antecessores tui apostoli audierunt, « quia messis quidem multa, operarii vero pauci<sup>1</sup>, » Paternam tibi vindicato hæreditatem; nam « si filius, » est hæres<sup>2</sup>. » Ut probes hæredem evigila ad curam et non otio torpeas, ne et tibi dicatur: Quid hic stas tota die otiosus<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Multo minus inveniri oportet aut delictis resolutum, aut resupinum pompis. Nihil horum tibi tabulæ testatoris adsignant; sed quid? Si illarum tenore contentus sis, curam potius hæreditatis et operam, quam gloriam et divitias. Blanditur cathedra? Specula est. Indo denique superintendis, sonans tibi episcopi nomine non dominum, sed officium. Quidni locoris in eminenti, unde prospectes omnia qui speculator super omnia constitueris? enim vero prospectus isto prociuctum parit, non otium. Quando libet gloriari, ubi otari non licet? Nec locus est otio, ubi sedula urget sollicitudo omnium ecclesiarum. Nam quid tibi aliud dimisit sanctus Apostolus? « Quod habeo, inquit, hoc tibi do<sup>4</sup>. » Quid illud? Unum scio, non est aurum neque argentum, cum ipse dicat: » Argentum et aurum non est mihi. » Si habere contingat, utero non pro libito, sed pro tempore; sic eris utens illis quasi non utens ipsa

<sup>1</sup> Luc. x. — <sup>2</sup> Galat. iv. — <sup>3</sup> Matth. xx. — <sup>4</sup> Act. iii.

être. Mais ce que vous êtes, vous ne l'êtes que par la grâce de Dieu. Soyez autant qu'un prophète. Eh quoi ! voudriez-vous être plus qu'un prophète ? Si vous êtes sage, vous vous contenterez de la mesure que Dieu vous a accordée. Ce qui serait au delà tiendrait du mal. Apprenez par l'exemple du Prophète que vous avez été élevé au-dessus des hommes moins pour commander que pour exécuter ce que le temps exige. Apprenez que vous avez besoin d'un sarcloir, et non d'un sceptre, pour faire l'ouvrage du Prophète; car il fut élevé non pour régner, mais pour arracher les mauvaises herbes. Pensez-vous qu'il ne reste rien à faire dans le champ du Seigneur, votre maître ? Il n'en reste que trop; car ces prophètes n'ont pas pu le nettoyer entièrement, ils ont laissé de l'ouvrage aux apôtres, leurs enfans et les apôtres vous en ont laissé, à vous qui êtes leur fils. Vous ne suffirez pas vous-même à ce travail; vous en laisserez à votre successeur; Votre successeur en laissera aux siens, ceux-ci à ceux qui viendront après, et ainsi jusqu'à la fin des temps. Enfin, vers la onzième heure, on adresse des reproches aux ouvriers oisifs, et on les envoie à la vigne. Il a été dit aux apôtres, vos prédécesseurs, que « la moisson » était abondante, mais qu'il y avait peu d'ouvriers. » Prenez l'héritage de vos pères, car « si vous êtes leur fils, vous êtes aussi leur héritier. » Et pour prouver que vous êtes leur héritier, veillez avec soin, ne vous engourdissez pas dans l'oisiveté, de peur qu'il ne vous soit dit : « Pourquoi demeurez-vous là tout le jour dans l'oisiveté ? »

Vous devez bien moins encore vous abandonner au faste et aux délices, car rien de tout cela ne vous est prescrit dans le testament qui vous a transmis l'héritage. Bien plus ! si vous vous en tenez à ce que ce testament renferme, vous hériterez des soins et du travail plutôt que de la gloire et des richesses. Vous êtes fier de l'élévation de votre trône. C'est une éminence pour découvrir de loin ce qui se passe, et le nom d'évêque annonce non la domination mais le travail. N'est-il pas nécessaire que vous soyez placé en un lieu élevé, afin de pouvoir tout examiner, puisque vous êtes chargé de veiller à tout ? Or, cette surveillance que vous avez sur toute la terre exige du travail et ne permet point le repos. Comment pouvez-vous vous glorifier, quand tout loisir vous est interdit, quand vous êtes pressé par les soins que vous devez à toutes les Églises ? L'Apôtre vous a-t-il laissé un autre héritage que celui-ci : « Ce que je possède, je vous le donne ? » Or, que possédait-il ? Je sais seulement que ce n'était ni de l'or ni de l'argent, puisqu'il a dit : « Je n'ai ni or ni argent. » S'il vous arrivo

quidem, quod ad animi bonum spectat, nec bona sunt nec mala : usus tamen horum bonus, abusus mala, sollicitudo pejor, quæstus turpior. Esto, ut alia quacumque ratione hæc tibi vindices, sed non apostolico jure. Nec enim tibi ille dare quod non habuit, potuit. Quod habuit, hoc dedit, sollicitudinem, ut dixi, super ecclesias. Numquid dominationem? Audi ipsum : Non dominantes, ait, in clero, sed forma facti gregis<sup>1</sup>. Et ne dictum sola humilitate putes non etiam veritate, vox Domini est in Evangelio : Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur<sup>2</sup>. Et infert. Vos autem non sic. Planum est, apostolis interdicitur dominatus.

I ergo tu, et tibi usurpare aude aut dominans apostolatum, aut apostolicus dominatum. Plane ab alterutro prohiberis. Si utrumque similiter habere voles, perdes utrumquo. Alioquin non te exemplum illorum numero putes, de quibus queritur Deus sic : « Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes exstiterunt, et non cognovi eos<sup>3</sup>. » Jam si regnare sine Deo juvat, habes gloriam, sed non apud Deum. At si interdictum tenemus, audiamus edictum : « Qui major est vestrum, » ait, fiat sicut junior : et qui præcessor est, sicut qui ministrat<sup>4</sup>. » Forma apostolica hæc est : denominatio interdicitur, indicitur ministratio. Quæ et commendatur ipsius exemplo legislatoris, qui secutus adjungit : « Ego autem in medio vestrum sum tanquam qui ministrat<sup>5</sup>. » Quis se jam titulo hoc inglorium pulet, quo se prior Dominus gloriæ præsignavit? Merito Paulus gloriatur in eo, dicens : « Ministri Christi sunt, et ego. » Et addit : « Ut minus sapientis dico, plus ego, » in laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequentor<sup>6</sup>. » O præclarum ministerium ! Quo non id gloriosius principatu? Si gloriari oportet, forma tibi sanctorum præfigitur, apostolorum proponitur gloria. Parvane tibi illa videtur? Quis mihi tribuat similem fieri in gloria sanctorum? Clamat Propheta:

<sup>1</sup> 1 Pet. v. — <sup>2</sup> Luc. xvii. — <sup>3</sup> Eccl. viii. — <sup>4</sup> Luc. xii. — <sup>5</sup> *Ibid.* — <sup>6</sup> 2 Cor. xi.

d'en avoir, servez-vous-en, non pas selon votre fantaisie, mais selon le temps. Ainsi, vous en userez et vous serez comme n'en usant pas. Quant au bien de l'ame, l'or et l'argent ne sont en eux-mêmes ni un bien ni un mal; l'usage en est bon, l'abus en est mauvais, les rechercher avec sollicitude est encore bien pire, et les poursuivre avec avidité est une honte. Il est possible que vous trouviez des prétextes pour en acquérir; mais ce n'est pas l'Apôtre qui vous en fournira les motifs, il n'a pu vous donner ce qu'il n'avait point lui-même; ce qu'il avait, il vous l'a donné; c'est, comme je l'ai déjà dit, sa sollicitude pour l'Église. Pouvez-vous penser que ce soit la domination. Écoutez-le lui-même: « Nous n'avons pas été établis pour » dominer, dit-il, mais pour être le modèle des troupeaux, » et afin que vous ne pensiez pas que cela ait été dit par humilité, le Seigneur a dit dans l'Évangile: « Les rois des nations les traitent avec empire, » et ceux qui en ont le pouvoir sur eux sont appelés bienfaiteurs, » et il conclut: « mais il n'en est pas ainsi pour vous, » d'où il résulte que la domination est interdite aux apôtres.

Allez donc maintenant, et ayez le courage de joindre l'apostolat à la domination, ou la domination à l'apostolat! il faut que vous renonciez à l'un ou à l'autre. Si vous voulez les posséder tous deux, vous les perdrez l'un et l'autre; toutefois, ne vous croyez pas excepté du nombre de ceux dont Dieu se plaint quand il dit: « Ils ont régné, et ce » n'est point en mon nom; ils ont commandé, et je ne les ai point » connus. » Si vous entendez régner en dehors de Dieu, vous avez la gloire, mais vous ne l'aurez pas en Dieu. Nous avons vu ce qui est défendu, voyons ce qui est ordonné: « Que celui qui est l'aîné parmi » vous, est-il dit, devienne comme le plus jeune; et que celui qui est le premier devienne comme le serviteur. » Voilà les préceptes qui furent donnés aux apôtres. La domination leur est donc interdite, et il leur est ordonné d'être les serviteurs des hommes; ce qui est confirmé par l'exemple du législateur lui-même, qui dit: « Et moi, je » suis au milieu de vous, comme votre serviteur. » Qui se croirait déshonoré par un titre dont le Seigneur s'est fait honneur, et dont saint Paul se glorifie par ces mots: « Ils sont les ministres du Seigneur, je » le suis aussi? » Et il ajoute: « J'ai tort de parler ainsi, je le suis plus » qu'eux, j'ai supporté plus de fatigues, j'ai été plus souvent jeté en » prison, accablé de coups et exposé à la mort. » O le serviteur illustre! ce service n'est-il pas plus glorieux que toutes les dominations? Si vous voulez vous glorifier, travaillez à vous glorifier suivant

« Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus, nimis confortatus est principatus eorum <sup>1</sup>. » Clamat Apostolus : « Mihi autem absit » gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi <sup>2</sup>. »

Hoc gloriaris opto semper optimo genere gloriæ, quod apostoli, quod prophetæ delegere sibi, reliquere tibi. Agnosco hæreditatem tuam in Christi cruce, in laboribus plurimis. Felix qui dicere potuit : « Plus omnibus laboravi <sup>3</sup>. » Gloria est, sed nil in ea inano, nil molle, nil resupinum ; si labor terret, merces invitet. Unusquisque enim secundum suum laborem mercedem accipiet. Et si ille plus omnibus laboravit, non tamen totum elaboravit, et adhuc locus est. Exi in agrum Domini tui, et considera diligenter, quantis hodiequo de veteri maledicto sylvescat spinis ac tribulis. Exi, inquam, in mundum, ager est enim mundus : isque creditus tibi. Exi in illum non tanquam dominus, sed tanquam villicus, videro et procuraro unde exigendus es rationem. Exi, dixerim quibusdam tuæ passibus intentæ sollicitudinis, et sollicitæ intentionis. Neque enim ipsi qui jussi sunt ire in orbem universum, orbem circumierunt præsentia corporis, sed mentis providentia. Et tu leva oculos quosdam considerationis tuæ, et vido regiones, si non sunt magis sicca ad ignem, quam alba ad messom. Quam multæ quas putaveras fruges, diligenter inspectæ vepres potius apparebunt ? Imo ne vepres quidem : annosæ et veternosæ arbores sunt, sed non profecto fructiferæ, nisi fortæ glandium aut siliquarum quas porci manducant. Quousquo occupant terram ? Nonne si exis et cernis ista, pudebit otiosam jacere securim ? pudebit sine causa falcom apostolicam accepisse.

In hunc quondam agrum Isaac patriarcha exierat, cum primo Rebecca occurrit ei : et ut Scriptura habet : « Exierat ad meditandum <sup>4</sup>. » Ille ad meditandum, tu ad extirpandum egrediaris necesse est. Tibi

<sup>1</sup> Psal. cxxxviii. — <sup>2</sup> Gal. vi. — <sup>3</sup> I Cor. x. — <sup>4</sup> Gen. xxiv.

le précepte des saints, et dans la gloire des Apôtres. Cette gloire ne vous paraît-elle pas assez grande ? Qui m'accordera de devenir l'égal des saints dans leur gloire ? Le Prophète s'écrie : « Quo vos amis, ô mon Dieu, ont été honorés, et que leur principauté a été fortement établie ! » « Plaise à Dieu, dit l'Apôtre, que je ne me glorifie jamais autrement que dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. »

C'est dans ce genre de gloire, choisi par les prophètes et les apôtres, qui vous l'ont laissé pour héritage, que vous devez vous glorifier sans cesse. Reconnaissez votre héritage dans la croix du Christ et dans des travaux sans nombre. Heureux celui qui a pu dire : « J'ai travaillé plus que tous les autres. » Là est la gloire, mais il n'y a en elle ni vanité, ni fierté, ni mollesse. Si le travail vous épouvante, que la récompense vous fortifie. Chacun sera récompensé selon son travail. Si l'Apôtre a travaillé plus que tous les autres, il n'a pas fait tout le travail. Allez dans le champ de votre maître et examinez avec soin combien il y reste encore d'épines et de chardons de son ancienne malédiction. Entrez dans le monde, vous dis-je, car le monde est le champ qui a été confié à votre garde. Entrez-y, non pas comme si vous en étiez le maître, mais comme le fermier, pour voir et ordonner tout ce dont il vous sera demandé compte. Soyez dans le monde, sinon en personne, au moins par les soins les plus empressés et par une constante sollicitude. Ceux qui ont reçu ordre d'aller par toute la terre ne s'y sont pas transportés en personne, mais par les bienfaits de leur esprit. Lovez les yeux de votre considération, et voyez si par hasard les campagnes ne sont pas brûlées par la sécheresse, au lieu d'être couvertes de riches moissons. Combien en est-il que vous croyez chargées de fruits, et dans lesquelles, si vous les examinez de près, vous ne trouverez que des ronces ! Quo dis-je, des ronces ! ce sont des arbres vieux et languissants, ne produisant d'autres fruits que quelques glands, ou quelques écorces pour la nourriture des pourceaux. Jusques à quand occuperont-ils la terre ? Si vous y allez, et que vous voyiez ces plantes stériles, n'aurez-vous pas honte que la cognée demeure oisive ? ne rougirez-vous pas d'avoir accepté la faux apostolique pour la laisser inactive ?

C'est dans ce champ qu'était allé autrefois le patriarche Isaac, quand il rencontra Rebecca pour la première fois, et, selon ce que dit l'Écriture : « Il y était allé pour méditer. » Il y était allé, lui, pour méditer, mais il est nécessaire que vous y alliez, vous, pour extirper les mauvaises herbes. La méditation a déjà dû vous préparer le travail. Le temps

jam præcessisse meditatio debet : tempus faciendi præ manibus. Si nunc hæsitare incipias, id quidem fero. Ante, juxta consilium Salvatoris, sedisse debueras, ante æstimasse opus, metiri vires, ponderasse sapientiam, merita comparasse, sumptus computasse virtutum. Age ergo, puta tempus putationis adesse, si tamen meditationis præivit. Si cor movisti, movenda jam lingua, movenda est et manus. Accingere gladio tuo, gladio spiritus, quod est verbum Dei. Glorifica manum et brachium dextrum in faciendo vindictam in nationibus, increpationes in populis, in alligando reges eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis. Si hæc fecis, honorificas ministerium tuum et ministerium te. Non mediocris iste principatus. Exturbare est hoc malas bestias a terminis tuis, quo greges tui securi in pascua educantur. Domabis lupos : sed ovibus non dominaberis. Pascendas utique, non premendas suscepisti. Si bene considerasti quis sis, hæc te oportere facere non ignoras. Porro « scienti et non facienti, peccatum est » tibi<sup>1</sup>. » Non es oblitus ubi legeris : « Servus sciens voluntatem domini » sui, et non faciens, digna plagis vapulabit multis<sup>2</sup> : » Sic prophetæ, sic apostoli factitabant. Fortes fuero in bello, non molles in fericis. Si filius es apostolorum et prophetarum, et tu fac similiter. Vindica tibi nobile genus similibus moribus, quod non aliunde nobile, quam morum ingenuitate, et fidei fortitudine fit. Per hanc vicerunt regna operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones. Hoc chirographum paternæ tuæ hæreditatis, quod tibi evolvimus, ubi inspicias portionem substantiæ quæ te contingit. Induere fortitudinem, et hæreditasti. Possido fidem, possido pietatem, posside sapientiam, sed sapientiam sanctorum : ipsa est timor Domini, et habes quod tuum est. Habes sine defraudatione integrum paternum fundum : pretiosissimus fundus virtus est. Bonus fundus humilitas, in quo omne ædificium spirituale constructum crescit in templum sanctum in Domino. Per hanc nonnulli possedere etiam portas inimicorum. Quæ enim virtutum æque potest dæmonum debellare superblam, tyrannidem hominum ? Cæterum cum omni indifferenter personæ hæc sit quædam turris fortitudinis a facie inimici : nescio quo pacto tamen vis ejus major in majoribus, et in clarioribus clarior comprobatur. Nulla splendidior gemma

<sup>1</sup> Jacob. IV. — <sup>2</sup> Luc. XII.

d'agir est venu. Il est trop tard pour hésiter encore. Il fallait auparavant, suivant le conseil du Sauveur, vous arrêter pour considérer ce que vous aviez à faire, mesurer vos forces, peser votre sagesse, comparer votre mérite et sonder vos vertus. Courage donc, et songez que si le temps de la méditation est passé, celui de l'action est venu. Si votre cœur s'est ému, votre langue et vos bras ne doivent pas rester oisifs. Vous devez ceindre votre épée, l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu. Glorifiez votre main et votre bras en exerçant les vengeances sur les peuples et les châtimens sur les nations, en enchaînant les rois dans leurs propres fers, en arrêtant les grands de la terre dans leurs propres entraves. C'est ainsi que vous honorerez et le ministre et le ministre. Ce n'est pas là une principauté ordinaire : c'est chasser de votre patrimoine les bêtes dangereuses, afin que vos troupeaux puissent y pâtre en sûreté. Vous dompterez les loups, mais vous n'opprimerez pas vos brebis, vous les avez reçues pour les nourrir et non pour les opprimer. Si vous avez bien considéré qui vous êtes, vous n'ignorez pas que ce sont là tous vos soins. Or, « si vous le savez » et que vous ne le fassiez pas, vous péchez. » Vous n'avez pas oublié « que le serviteur qui connaît la volonté de son maître et qui ne l'exécute pas sera châtié sévèrement. » C'est ainsi que le pratiquaient les prophètes et les apôtres. Ils étaient courageux dans les combats, et ils ne s'abandonnaient pas à la mollesse dans des vêtements de soie. Si vous êtes le fils des apôtres et des prophètes, marchez sur leurs traces. Revendiquez cette noble origine par la conformité de vos mœurs ; elle n'a d'éclat que par la pureté des mœurs et par la fermeté de la foi. C'est par la foi qu'ils ont triomphé des peuples ; qu'ils ont fait des œuvres de justice et obtenu les récompenses qui leur étaient promises. Voilà le testament relatif à l'héritage de votre père ; nous vous l'ouvrons afin que vous y voyiez la part qui vous revient. Revêtez-vous de la force et vous aurez hérité. Possédez la foi, possédez la piété, possédez la sagesse, mais la sagesse des saints, c'est-à-dire la crainte du Seigneur, et vous avez ce qui vous appartient. Vous aurez l'héritage de votre père tout entier, car la vertu est le plus précieux des héritages. L'humilité est un excellent patrimoine, tout édifice qu'on construit sur ce fond s'élève et devient un temple agréable au Seigneur. Par cette vertu, quelques-uns ont possédé jusqu'aux postes de leurs ennemis. En effet, quelle vertu est aussi puissante pour abattre l'orgueil des démons et la tyrannie des hommes ? Mais si l'humilité est indifféremment pour tous les hommes un rempart contre l'ennemi, il faut avouer que sa force

in omni præcipue ornatu summi pontificis. Quo enim celsior cæteris, eo humilitate apparet illustrior et seipso.

CAP. VII. Arguar forsitan quod non satis primis explicitis partibus, in secundas nescio quomodo stylus excurrerit, describere inchoans, qualem te oporteat esse, cum necdum, quis sis, plenius expressisset: Credo erubescens in summo positum apice videri hominem nudum; festinavit induere insignibus suis. Absque his nempe eo deformior, quo illustrior pares. Numquid potest abscondi civitatis supra montem positæ desolatio: aut latere fumus lucernæ extinctæ super candelabrum? Simia in tecto, rex fatuus in solio sedens. Et nunc audi canticum meum, et quidem minus suave, sed salutare. Monstruosa res gradus summus, et animus infimus, sedes prima, et vita ima; lingua magniloqua, et manus otiosa; sermo multus, et fructus nullus; vultus gravis, et actus levis; ingens auctoritas, et nutans stabilitas. Admove speculum, fœdus se in eo vultus agnoscat: tu tuum gaudæ dissimilem inveniri. Inspice tamen et tu, ne forte, et sit unde merito placeas tibi, etiam in quo debeas displicere, non desit. Volo glories testimonio conscientiæ, sed non minus, ut eodem ipso humiliaris. Rara vox est. « Nihil mihi conscius sum<sup>1</sup>. » Cautior in bonis ambulas, si et mala non lateant. Quamobrem, ut dixi, noveris te, ut inter angustias quæ non desunt, fruaris conscientiæ bono. Magis autem ut scias quid desit tibi. Nam qui non desit? Omnia illi desunt, qui nil sibi deesse putat. Quid si summus pontifex sis? Numquid quia summus pontifex, ideo summus? Infimum noris esse, si summum putas. Quis summus? Qui addi non possit. Graviter erras, si te illum existimes. Absit. Non tu de illis es, qui dignitates virtutes putant. Tibi ante experta virtus, quam dignitas fui. Angustis relinquito illam sententiam, aliisque qui divinis coli honoribus non timuerunt: verbi gratia, Nabuchodonosor, Alexandro, Antiocho, Herodi. Tu vero considera non consummatione summum te dici, sed comparatione. Nec me putes comparationem dicere meritorum, sed ministeriorum. Sic te existimet homo, ut ministrum Christi, et quod absque præiudicio sanctitatis cuiuspiam dixerim, sum-

<sup>1</sup> 1 Cor. iv.

paraît plus grande chez les grands et plus illustre chez les personnes illustres. Il ne saurait y avoir de pierre précieuse plus brillante, surtout dans les ornemens d'un souverain pontife, que l'humilité; elle l'élève d'autant plus au-dessus de lui-même qu'il est plus élevé au-dessus des autres.

CHAP. VII. On me reprochera peut-être de m'être laissé entraîner, je ne sais comment, dans la seconde partie de ma division avant d'avoir entièrement développé la première, d'avoir cherché à montrer quel vous devez être avant d'avoir pleinement établi qui vous êtes. Je crois que ma plume, rougissant de montrer, dans le haut poste où vous êtes placé, un homme dans toute sa nudité, s'est hâtée de vous couvrir de vos plus beaux ornemens; plus leur privation nuit à votre éclat, plus leur parure vous embellit. Peut-on cacher la désolation d'une ville située au haut d'une montagne, ou la fumée d'un feu que l'on vient d'éteindre sur les hauteurs? Un roi insensé sur le trône, est un singe sur les toits; et maintenant écoutez ce que j'ai à vous dire : mes paroles peuvent ne pas vous être agréables, au moins vous seront-elles salutaires. C'est un assemblage monstrueux que la première dignité unie à la bassesse de l'ame; le siège le plus élevé occupé par une vie coupable, une langue éloquente et une main oisive, un discours abondant et sans fruit, la gravité sur le visage et la légèreté dans les actions, une grande autorité et une volonté chancelante. Voilà le miroir : que chacun y reconnaisse ses difformités. Réjouissez-vous d'être exempt de ces défauts. Regardez cependant si, tout en y voyant bien des choses qui vous sont agréables, vous n'y en trouverez pas quelque une par laquelle vous puissiez vous déplaire à vous-même. Je veux que le témoignage de votre conscience soit pour vous une gloire; mais je désire que vous y trouviez aussi un sujet de vous humilier. Il est rare d'entendre cette parole : « Je ne me sens point coupable. » Vous marchez avec plus de prudence dans le bien quand le mal ne vous est point caché. Aussi, comme je vous l'ai dit, cherchez à vous connaître pour jouir du témoignage de votre conscience au milieu des difficultés qui vous environnent, puis afin de savoir ce qui vous manque; et à qui ne manque-t-il pas quelque chose? Tout manque à celui qui ne croit manquer de rien. Quoi! même à vous qui êtes souverain pontife? Parce que vous êtes souverain pontife, pensez-vous être souverain? Sachez que si vous vous estimez le premier, vous êtes le dernier. Voulez-vous savoir qui est le premier? c'est celui à qui rien ne peut être ajouté. Vous êtes dans une grave erreur, si vous pensez qu'il en est ainsi de vous; mais non, vous n'êtes point de ceux qui regardent les dignités

mum plane inter ministros. Alias niti te ad summum velim, non putare summum, aut velle putari antequam sis. Nam quomodo proficis, si jam sufficis tibi? Non sit proinde tibi aut pigrum vestigare quod desit, aut fateri quod desit verecundum. Loquere et tu voce antecessoris tui. « Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim<sup>1</sup>. » Et rursum : « Ego me non arbitror comprehendisse. » Hæc scientia sanctorum : hæc longe ab illa quæ iafiat. Hanc qui apponit, apponit et dolorem. Sed dolorem hunc nemo unquam sapiens subterfugit. Est quippe medicinalis dolor per quem stupor ille lethalis animi duri et impœnitentis excluditur. Et ideo sapiens, qui dicere potuit : « Et dolor meus » in conspectu meo semper. » Nunc jam repetendæ reliquæ, si quæ sunt, loci illius e quo paulo ante divertimus.

CAP. VIII. Age indagemus adhuc diligentius qui sis, quam geras videlicet pro tempore personam in Ecclesia Dei. Quis es? Sacerdos magnus, summus pontifex. Tu princeps episcoporum, tu hæres apostolorum, tu primatu Abel, gubernatu Noe, patriarchatu Abraham, ordine Melchisedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyses, iudicatu Samuel, potestate Petrus, unctione Christus; tu es cui claves traditæ, cui oves creditæ sunt. Sunt quidem et alii cæli janitores, et gregum pastores, sed ut tanto gloriosius, quanto et differentius utrumque præ cæteris nomen hæreditasti. Habent illi sibi adsignatos greges, singuli singulos, tibi universi crediti, uni unus. Nec modo ovium, sed et pastorum tu unus omnium pastor. Unde id probem quæris? Ex verbo Domini. Qui enim non dico episcoporum, sed etiam apostolorum sic absolute et indiscrete totæ commissæ sunt oves? « Si me amas, Petre,

<sup>1</sup> Philipp. 11.

comme des vertus, vous aviez la vertu avant de posséder les dignités. Laissez ce sentiment aux Césars et à tous ces autres princes qui ont eu l'audace de se faire rendre les honneurs divins, tels que Nabuchodonosor, Alexandre, Antiochus, Hérode. Pour vous, considérez que vous êtes appelé souverain, non pas d'une manière absolue, mais par comparaison, et j'entends par comparaison, non pas de vos mérites, mais des devoirs que vous devez remplir. Ainsi que l'homme vous considère comme le ministre de Jésus-Christ, ce que je dis sans préjudicier à la sainteté d'aucun d'eux, comme le premier parmi les ministres. Du reste, je veux bien que vous travailliez à atteindre à la perfection, mais non pas que vous pensiez y être arrivé, ni que vous prétendiez qu'on le pense avant que cela soit réellement; car comment travaillerez-vous à devenir meilleur si vous vous croyez parfait? Ne cessez donc pas de chercher ce qui vous manque, et n'ayez pas honte d'avouer qu'il vous manque beaucoup. Dites-vous aussi, comme un de vos prédécesseurs : « Je n'ai pas encore touché au terme, je ne suis point parfait. » Et ailleurs : « Je ne crois point être arrivé à la perfection. » Voilà la science des saints, une science bien éloignée de celle qui fait naître l'orgueil. Celui qui la cultive se soumet à la douleur. Le sage n'a jamais évité cette douleur; car c'est cette douleur salutaire qui chasse l'engourdissement mortel de l'âme endurcie et de l'impénitence. Aussi celui-là était véritablement sage, qui a pu dire : « Et ma douleur est toujours en ma présence. » Mais reprenons notre sujet, dont nous nous sommes un peu écartés.

CHAP. VIII. Voyons encore avec plus de soin qui vous êtes, et quel rôle vous remplissez aujourd'hui dans l'Église. Qui êtes-vous? le grand-prêtre et le souverain pontife. Vous êtes le prince des évêques, l'héritier des apôtres; vous avez la primauté d'Abel, le gouvernement de Noé, le patriarcat d'Abraham, l'ordre de Melchisédech, la dignité d'Aaron, l'autorité de Moïse, le tribunal de Samuel, le pouvoir de Pierre, l'onction du Christ. Vous êtes celui à qui les clefs du ciel ont été données, celui à qui la garde du troupeau a été confiée. A la vérité, vous n'êtes pas le seul à qui soient confiés la garde du ciel et le soin des troupeaux; mais vous êtes d'autant plus au-dessus des autres que vous avez mérité d'une manière bien différente. Chacun d'eux a son troupeau particulier; vous seul êtes le pasteur du troupeau universel, vous êtes le pasteur, non seulement des brebis, mais encore de tous les pasteurs. Et si vous voulez savoir d'où je tire mes preuves, je vous dirai que c'est des paroles mêmes du Seigneur. Et, en effet, auquel, je ne dis pas des évêques, mais des apôtres, le soin du troupeau a-t-il été

» pasce oves meas<sup>1</sup>. » Quas? illius vel illius populos civitatis aut regionis aut certi regni? « Oves meas, » inquit. Qui non planum, non designasse aliquas, sed adsignasse? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. Et forte præsentes cæteri condiscipuli erant, cum committens uni, unitatem omnibus commendaret in uno grege et uno pastore, secundum illud: « Una est columba mea, formosa mea, perfecta mea<sup>2</sup>. » Ubi unitas, ibi perfectio. Reliqui numeri perfectionem non habent, sed divisionem, recedentes ab unitate. Inde est quod alii singuli singulas sortiti sunt plebes, scientes sacramentum. Denique Jacobus, qui videbatur columna Ecclesiæ, una contentus est Hierosolyma, Petro universitatem cedens! Pulchre vero ibi positus est suscitare semen defuncti fratris, ubi occisus est ille. Nam dictus est frater Domini. Porro cedente Domini fratre, quis se alter ingerat Petri prærogativæ.

Ergo juxta canones tuos alii in partem sollicitudinis, tu in plenitudinem potestatis vocatus es. Aliorum potestas certis arctatur limitibus, tua extenditur et in ipsos qui potestatem super alios acceperunt. Nonne si causa exstiterit, tu episcopo cælum claudere, tu ipsum ab episcopatu deponere, etiam et tradere Satanæ potes? Stat ergo inconcussum privilegium tuum tibi tam in datis clavibus, quam in ovibus commendatis. Accipe aliud quod nihilominus prærogativam confirmat tibi. Discipuli navigabant, et Dominus apparebat in littore? quodque jucundius erat, in corpore redivivo. Sciens Petrus quia Dominus est in mare se misit, et sic venit ad ipsum, aliis navigio pervenientibus. Quid istud? Nempe signum singularis pontificii Petri, per quod non navem unam, ut cæteri quisque suam, sed sæculum ipsum susceperit gubernandum. Mare enim sæculum est; naves, ecclesiæ. Indo est quod altera vice instar Domini gradlens super aquas, unicum se Christi vicarium designavit, qui non uni populo, sed cunctis præesse deberet. Siquidem « aquæ multæ, populi multi<sup>3</sup>. » Ita cum quisque cæterorum habeat suam, tibi una commissa est grandissima navis? facta ex omnibus ipsa universalis Ecclesia toto orbe diffusa.

<sup>1</sup> Joan. xvi. — <sup>2</sup> Cant. vi. — <sup>3</sup> Apoc. xvii.

confié d'une manière aussi absolue et aussi indéfinie ? « Si vous m'aimez, dit-il à Pierre, faites paître mes brebis. » Mais lesquelles ? Pensez-vous qu'il parle des habitans d'une ville, d'une contrée, d'un royaume ? « Mes brebis, » dit-il ; d'où il suit qu'il ne lui en a désigné aucune en particulier, et qu'il les lui a toutes confiées : il n'y a point d'exception là où il n'y a point de distinction. Peut-être les autres disciples étaient-ils présens, lorsque le Seigneur, confiant le troupeau à un seul, recommandait à tous l'unité en un seul troupeau et en un seul pasteur, selon cette parole : « Ma colombe, ma belle, ma parfaite colombe est unique. » Là où est l'unité, là est la perfection ; les autres membres n'ont point la perfection, mais la division, en s'écartant de l'unité. C'est pourquoi les disciples, connaissant le mystère, prirent chacun la charge d'un peuple particulier. Enfin Jacques, qui était regardé comme la colonne de l'Église, se contenta de Jérusalem, laissant l'univers à Pierre. Et il était bien juste que Jacques fût établi à Jérusalem pour soutenir la famille de son frère qui venait d'expirer : car il fut appelé le frère du Seigneur. Or, le frère du Seigneur, reconnaissant la prérogative de Pierre, qui aurait osé la lui contester ?

Ainsi, d'après les canons ecclésiastiques, les autres ont été appelés pour entrer en participation dans les soins que l'Église doit aux peuples ; vous seul avez été établi dans la plénitude de la puissance. Leur pouvoir est restreint dans de certaines limites ; le vôtre s'étend sur ceux-là même qui ont reçu l'autorité sur les autres. Ne pouvez-vous pas en effet, s'il le faut, fermer le ciel à un évêque, le déposer de son évêché et même le livrer à Satan ? Votre privilège est donc inébranlable et sans limites, tant dans la garde des clefs qui vous ont été confiées que dans le soin des ouailles qui vous ont été commises. Mais écoutez une autre circonstance qui confirme votre prérogative. Les disciples étaient en mer : Jésus-Christ leur apparut sur le rivage, et ce fut pour eux un grand sujet de contentement que de le voir ressuscité. Pierre, aussitôt qu'il a reconnu le Seigneur, se jeta à la mer et parvint jusqu'à lui, tandis que les autres y arrivent avec leurs barques. Qu'est-ce que cela, sinon le signe de l'insigne pontificat de saint Pierre, qui a reçu mission de gouverner, non pas une barque, mais le monde entier ? car la mer représente le monde, et les barques représentent les églises particulières. Ayant marché une autre fois sur les eaux, à l'exemple de son maître, Pierre prouva par là qu'il était le seul vicaire de Jésus-Christ, celui qui devait commander, non pas à un seul, mais à tous les peuples. De même que « plusieurs eaux » si-

**CAP. IX.** En quis es. Sed noli oblivisci etiam quid? Nam et ego non sum oblitus, id me promissis repetiturum in opportunitate. Quam opportune cum eo quis es, etiam quod ante eras, consideras? Quid dico eras? Et nunc es. Quid desinas intueri, quod non desisti esse? Una sane consideratio est, quid fueris, et quid sis. Nam quis sis factus, altera. Non oportet ut ista extundat illam in scrutinio tui. Es enim, ut dixi, adhuc quod eras, et non minus hoc es, quam quod factus es post, forte et magis. Denique illud natus es, mutatus hoc, non in hoc mutatus. Non rejectum illud, sed istud adjectum. Tractemus utrumquo simul, nam ut præfatum memini, collatæ ex invicem ambæ res utiliores fiunt. Dixi supra consideranti «quid» sis, naturam occurrere, qua es homo: nam homo natus es. Porro præcunctanti «quis,» personæ respondebitur nomen, quod est episcopus: quod quidem factus, non natus es. Quid tibi horum videtur ad purum esso tui, et ad te principalius pertinere? quod factus, an quod natus? Nonne quod natus? Hoc ergo consulo consideres maxime, quod maximo es, hominem videlicet, quod et natus es.

Nec modo quid natus, sed et qualis natus, oportet attendas, si non vis tuæ considerationis fructu et utilitate fraudari. Tolle proinde nunc hereditaria hæc perizonata ab initio maledicta. Disrumpe velamen follorum celantium ignominiam, non plagam curantium. Dele fucum fugacis honoris hujus, et male coloratæ nitorem gloriæ, ut nudo nudum consideres, quia «nudus egressus es de utero matris tuæ<sup>1</sup>.» Numquid infolatus? Numquid micans gemmis, aut floridus sericis, aut co-

<sup>1</sup> Job. 1.

gnifient « plusieurs peuples, » de même, tandis que chacun a sa barque particulière, il vous a été confié un immense vaisseau : c'est l'Église universelle répandue sur toute la terre et composée de toutes les églises particulières.

CHAP. IX. Voilà qui vous êtes ; mais n'oubliez pas ce que vous êtes ; car je me souviens que j'ai promis de vous en parler encore. Oh ! que vous avez bien raison de considérer ce que vous étiez en même temps que vous considérez ce que vous êtes ! Que dis-je, ce que vous étiez ? vous l'êtes encore maintenant. Pourquoi cesseriez-vous d'examiner ce que vous n'avez jamais cessé d'être ? Considérer ce que vous avez été et ce que vous êtes, ce n'est qu'une seule et même considération ; mais considérer qui vous êtes est une autre considération qui ne doit pas effacer la première dans l'état de vous-même. Vous êtes, comme je l'ai déjà dit, ce que vous étiez, et vous ne l'êtes pas moins à cause de ce que vous êtes devenu depuis ; peut-être même l'êtes-vous encore davantage. Enfin, ce que vous étiez vous le tenez de votre naissance ; ce que vous êtes devenu, vous l'avez emprunté sans être changé en vous-même. Le premier n'a pas été rejeté pour faire place au second, mais celui-ci a été ajouté au premier. Il faut que nous traitions ces deux choses ensemble ; comme je me souviens de vous l'avoir dit, leur rapprochement les rendra toutes les deux plus utiles. J'ai dit plus haut que si vous considérez ce que vous êtes, la nature est là pour répondre que vous êtes un homme ; car vous êtes né homme ; mais si l'on demande qui vous êtes, il faut répondre pour votre condition, qui est celle d'évêque. Vous avez été fait, et vous n'êtes point né évêque. Or, lequel des deux pensez-vous être plus réellement à vous et vous appartenir plus particulièrement ? Ce que vous êtes devenu ou ce que vous tenez de votre naissance, n'est-ce pas ce que vous devez à la nature ? Je suis donc d'avis que vous devez considérer avant tout ce que vous êtes, ce que vous a fait la nature, c'est-à-dire un homme.

Mais il faut considérer non seulement ce que vous êtes né, mais aussi que vous êtes né, si vous ne voulez pas perdre le fruit et l'utilité de votre considération. Dépouillez-vous donc maintenant de ces habits dont vous avez hérité et qui ont été maudits dès le commencement ; arrachez ce voile de feuilles qui cache votre ignominie sans guérir vos plaies ; effacez l'éclat de cet honneur passager et le faux brillant de cette gloire trompeuse, pour vous considérer seulement dans votre nudité, « parce que vous êtes sorti nu du sein de votre mère ; » en êtes-vous sorti la tiare sur la tête ? en êtes-vous sorti

ronatus pennis, aut suffarcinatus metallis? Si cuncta hæc veluti nubes quasdam matutinales velociter transeunt, et cito pertransituras dissipet et exsufflet a facie considerationis tuæ, occurret tibi homo nudus, et pauper, et miser, et miserabilis, homo dolens quod homo sit, erubescens quod nudus sit, plorans quod natus sit, murmurans quod sit, « homo natus ad laborem<sup>1</sup> » non ad honorem; « homo natus » de muliere, » et ob hoc cum reatu: « Brevi vivens tempore, » ideoquo cum metu « repletus multis miseriis<sup>2</sup> » et propterea cum fletu. Et vero multis, quia corporis et animæ simul. Quid enim clamitare vacat nascenti in peccato, fragili corpore, et monte sterili? Vere ergo repletus, cui infirmitas corporis, et fatuitas cordis cumulatür traduco sordis, mortis additione. Salubris copula, ut cogitans te summum pontificem, attendas pariter vilissimum cinerem non fuisse, sed esse. Imitetur cogitatio naturam, imitetur et quod dignius est, auctorem naturæ, summa imaque consociens. Nonne natura in persona hominis vili limo vitæ spiraculum colligavit? Nonne auctor naturæ in sui persona Verbum limumque contemperavit? Ita tibi summo formam tam de nostræ concretione originis, quam de Sacramento redemptionis, ut altus sedens, non alta sapiens sis, sed humilia de te sentiens, humilibusque consentiens.

**CAP. X.** Proinde si consideras quantus es, cogita etiam qualis, et maxime. Hæc te sano consideratio tenet in te; nec a te avolare sinit, nec ambulare in magis neque in mirabilibus super te. In te consistito. Non infra dejici, non alto!li supra, non evadere in longius, non extendi in latius. Tene medium, et non vis perdere modum. Locus medius tutus est. Medium sedes modi, et modus virtus. Omnem extra modum habitationem, sapiens exsiliū reputat. Propterea non est illi habitare in « longo, » quod ultra modum sit; sed nec in « lato » quidem, quod extra sit; porro nec in « alto » vel « imo, » quod alterum supra, alterum

<sup>1</sup> Job. v. — <sup>2</sup> Ibid. xiv.

Brillant de soie et de pierres précieuses, paré de plumes, couvert d'or et d'argent? Si vous dissipez par le souffle de votre considération toutes ces futilités qui passent comme les vapeurs du matin et qui s'évanouissent en un moment, vous trouverez un homme nu, pauvre, malheureux et digne de compassion; un homme qui se plaint d'être homme, qui rougit de sa nudité, qui pleure parce qu'il est né, qui murmure parce qu'il existe; « un homme né pour le travail, » et non pas pour l'honneur; « né d'une femme, » et par conséquent dans le crime; « né » pour une vie qui doit bientôt finir, » et dès lors toujours dans la crainte; « sujet à une infinité de misères, » et dès lors toujours dans les larmes et dans les sanglots. Et en vérité ses peines sont nombreuses, puisqu'il éprouve à la fois celles du corps et celles de l'âme. Quelle misère manque, on effret, à l'être qui naît dans le péché avec un corps faible et un esprit stérile? il en est véritablement accablé, puisqu'il joint aux infirmités du corps et à l'extravagance du cœur l'impureté de son origine et la nécessité de la mort. Ce sera un rapprochement salutaire si, tout en pensant que vous êtes souverain pontife, vous considérez en même temps que vous avez été, que vous êtes une vile poussière; que votre pensée imite la nature, ou, plus dignement encore, qu'elle en imite l'autour en rapprochant les petites choses des grandes. La nature n'a-t-elle pas uni dans l'homme le souffle de la vie à un limon méprisable? et son auteur n'a-t-il pas uni dans sa personne le Verbe à un peu de boue? Ainsi, que la bassesse de notre origine et le mystère de notre rédemption concourent à former votre esprit, afin qu'assis au-dessus de tous, vous ne preniez pas un sentiment trop élevé de vous-même, et que vous vous conserviez dans l'humilité et dans les pensées qui conviennent aux âmes modestes.

CHAP. X. Si donc vous considérez combien vous êtes grand, examinez surtout quel vous êtes. Cette considération vous retiendra en vous-même; elle ne vous permettra pas de vous éloigner de vous ni de vous abandonner à des pensées trop élevées sur vous-même. Restez en vous; ne vous laissez pas abaisser au-dessous, ne vous élevez point au-dessus; n'allez pas plus loin, ne vous étendez pas plus au large; tenez-vous au milieu, si vous ne voulez pas perdre la juste mesure. Le milieu est l'endroit le plus sûr. C'est là que se trouve la juste mesure, qui est la vertu elle-même. Toute habitation qui est en dehors est un exil pour le sage; aussi ne veut-il habiter ni au loin, parce qu'il serait au delà de la juste mesure; ni au

infra sit. Denique et longitudo exterminium habere solet, et dilatatio scissuram, et altitudo ruinam, et profundum absorptionem. Dico hæc planius, ne me putes ea loqui quæ apostolus comprehendere hortatur cum omnibus sanctis longitudinem, latitudinem, sublimitatem, et profundum, quod alterius erit et disputationis et temporis. Nunc autem *longum* dico, cum sibi homo longiorem promittit vitam, *latum*, cum in superfluas animus distenditur curas; *altum*, cum de se plus præsumit; *profundum*, cum se plus dejicit. Qui ergo longa sibi metitur tempora, nonne vero ingreditur iter exterminii, transiens vitæ terminos pro'uctiori sollicitudine? Inde est, quod homines in præsentia a seculo exules per oblivionem, in alia per inanem sollicitudinem migrant sæcula, non profutura, imo nec futura. Similiter animus distentus in multa, multis lacoretur curis necesse est. Nempe immoderata extensio extenuationem, et extenuatio nimia scissionem facit. Jam alta præsumptio, quid nisi ruinosam præcipitatio, est? Legisti namque: «Ante ruinam exaltatur cor<sup>1</sup>.» Quid est regio nimitæ pusillanimitatis defectio, nisi desperata quædam absorptio, est? In hanc fortis non deficietur. Prudens longioris vitæ non abducetur incerto. Modestus moderabitur curas, temperabit a superfluis, non deerit necessariis. Porro justus altiora se non præsumet, sed loquetur cum justo: «Si  
 » justus fuero, non levabo caput<sup>2</sup>.»

**CAP. XI.** Tu ergo in hac consideratione tui caute ambules, et tota æquitate vorseris, ut nec plus vero tibi tribuas, nec plus justo parcas. Porro plus vero tribuis, non modo arrogare tibi, quod non habes bonum sed et quod habes, adscribendo. Vigilanter discerno, qualis ex te, et qualis sis dono Dei, et non sit in spiritu tuo delus. Erit autem ubi fideliter partions, tua tibi, et quæ sunt Dei Deo sine fraude resignes. Ex te mala, bona a Domino esse, persuasum tibi non ambigo. Sane inter considerandum qualis sis: etiam qualis fueris, ad memo-

<sup>1</sup> Prov. xvi. — <sup>2</sup> Job, x.

large, parce qu'il serait en dehors; ni en haut ni en bas, parce qu'il serait au-dessus ou au-dessous. Enfin la longueur est ordinairement en dehors des limites, la largeur produit la division des parties, la hauteur est près de sa ruine, la profondeur est voisine des abîmes. Je m'explique avec plus de détail, afin que vous ne pensiez pas que je veuille parler ici de la longueur, de la largeur, de la hauteur et de la profondeur que l'Apôtre et tous les saints nous exhortent à comprendre, et que je me réserve de traiter ailleurs. Pour le moment, j'appelle *longueur* le trop de durée que l'homme donne à sa vie; *largeur*, les soins excessifs et superflus auxquels l'esprit se livre; *hauteur*, une trop grande présomption de soi-même, et *profondeur*, le découragement auquel on s'abandonne quelquefois. Celui qui se promet une longue vie ne s'égare-t-il pas dans son chemin en poussant ses soins inquiets au delà du temps qui comporte son existence? Aussi les hommes, par oubli d'eux-mêmes, se trouvent-ils dans une sorte d'exil au milieu de leur siècle, portant leurs pensées dans un temps qui leur sera inutile ou qui même n'existera jamais. De même l'esprit qui embrasse des objets trop nombreux doit être déchiré par des soins innombrables; une extension excessive cause l'épuisement, et l'épuisement mène à la décomposition. Quant à la présomption, elle est l'avant-coureur de la ruine; vous avez lu sans doute que « le cœur » s'élève devant sa ruine; » qu'au contraire, l'abattement d'une ame craintive n'est autre chose qu'un abîme de désespoir? L'homme fort ne se laissera point aller à cet abattement; l'homme prudent ne mettra pas son espoir dans une longue vie; l'homme tempérant sera réglé dans ses soins; il usera avec modération de ce qui est superflu et ne se privera point de ce qui lui est nécessaire. Le juste ne présuamera pas trop de lui-même, mais il dira avec Job: « Si je suis juste, » je ne porterai pas la tête plus haute. »

CHAP. XI. Il faut donc que vous marchiez dans cette considération de vous-même avec précaution et avec toute équité, pour ne vous rien attribuer de trop et pour ne pas vous épargner au delà de toute justice. Vous vous attribuez plus qu'il ne convient, non seulement en vous arrogent le bien que vous n'avez point, mais même en vous imputant celui que vous avez. Discernez avec soin quel vous êtes par vous-même et quel vous êtes par le don de Dieu, et que votre esprit soit exempt de ruse. Il en sera ainsi lorsque, faisant un partage équitable, vous vous attribuerez ce qui est à vous et que vous rapporterez fidèlement à Dieu ce qui appartient à Dieu. Je ne doute pas que

riam revocandum. Conferenda posteriora pricibus. Profecerisne in virtute, in sapientia, in intellectu, in suavitate morum an ab his forte (quod absit) defeceris. Patientior sis, an impatientior solito, iracundior leniorve, insolentior an humilior, affabilior an austerior, exorabilior an difficilior, pusillior animo an magnanimior, serius magis, an plusculum dissolutus, timorator an forte fidentior quam oportet. Quam latus tibi patet campus in hoc genere considerandi! Memoro ego pauca, veluti quædam seminaria proferens; non tamen ipse serens sed dans semen serenti. Oportet innotescat tibi zelus tuus, clementia tua, discretio quoque moderatrix earumdem virtutum qualis videlicet in donandis injuriis, qualis sis in ulciscendis, quam in utroque providus modi, loci, temporis observator. Prorsus consideranda tria hæc in usu virtutum harum: ne non sint virtutes, si præter hæc reperiantur. Nempe ejusmodi, non natura virtutes, sed usus facit. Nam ex se indifferentes esse noscuntur. Tuum est aut abutendo et confundendo facere vitia: aut bene ordinateque utendo, virtutes. Solent discretionis oculo caligante alterutrum sibi præcipere loca, terminos occupare. Porro caliginis duæ sunt causæ, ira et mollior affectus. Is iudicii consuram enervat, illa præcipitat. Quomodo enim ab altero non periclitatur, aut pietas clementiæ, aut zeli rectitudo? Turbatus præ ira oculus, clomontor nil intuetur: suffusus fluxa quadam et muliebri mollitio animus, rectum non videt. Non oris innocens, si aut punias eum cui forte parcendum esset, aut parcas ei qui fuerat puniendus.

**CAP. XII.** In tribulationibus quoque qualem te inveneris, nolo dissimules. Si constantem in tuis, condolentem in alienis gaude. Recti cordis hoc. E regione perversissimi, si cum in propriis deprehendaris fortasse impatiens, minimo in alienis tamen compatiens sentiaris. Quid in prosperis? nihilno est quod considerationem sollicitet? Est utique si diligenter attendas, quam rarus semper exstiterit, qui non vel mo-

vous ne soyez persuadé que le mal vient de vous et que le bien vient du Seigneur; mais en considérant quel vous êtes, vous devez aussi rappeler à votre souvenir quel vous avez été. Il faut comparer les derniers temps aux premiers et examiner si vous avez profité en vertu, en sagesse, en intelligence, en pureté de mœurs, ou si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise! vous n'êtes point déchu; si vous êtes plus patient ou plus impatient que par le passé, plus colère ou plus doux, plus orgueilleux ou plus humble, plus affable ou plus froid, plus inexorable ou plus facile, plus lâche ou plus courageux, plus timide ou plus confiant qu'il ne convient. Quel vaste champ ouvert à votre considération! Je ne vous rappelle que quelques sujets d'examen qui seront comme une semence que je ne sème point moi-même, mais que je vous présente afin que vous la semiez. Il faut que vous connaissiez votre zèle, votre clémence et votre discrétion, qui est la modératrice de ces vertus; il faut que vous sachiez quel vous êtes pour pardonner les injures, quel vous êtes pour les venger, et avec quelle sagesse vous observez, dans l'un et l'autre cas, la mesure, le temps et le lieu, observation nécessaire dans la pratique des vertus; hors de ces limites, elles cesseraient d'être vertus; elles ne sont point des vertus par leur nature, mais par l'usage qu'on en fait. Elles sont indifférentes en elles-mêmes, et vous les transformez en vices ou en vertus selon que vous en abusez ou que vous en usez, selon que vous les confondez ou que vous les pratiquez avec ordre et mesure. Souvent il arrive que, l'œil de l'observation venant à s'obscurcir, l'une prend la place de l'autre et usurpe ses limites. Or, il y a deux causes à cet obscurcissement : la colère et la mollesse des affections. Celle-ci énerve le jugement, celle-là le précipite. Comment la clémence et le zèle ne seraient-ils pas sans cesse exposés à dévier? L'œil troublé par la colère n'examine rien avec clémence, et l'esprit qui languit dans une mollesse efféminée ne voit point ce qui est juste. Vous ne serez pas innocent si vous punissez quand il faut peut-être pardonner, ou si vous pardonnez quand il faut punir.

CHAP. XII. Ne vous dissimulez pas non plus quel vous êtes dans les tribulations. Si vous vous trouvez constant dans vos afflictions et compatissant pour celles d'autrui, réjouissez-vous, c'est la preuve d'un cœur droit; tandis qu'il est d'un cœur pervers de se montrer impatient dans ses propres misères, et de ne sentir aucune compassion pour les misères d'autrui. Et la prospérité, n'a-t-elle rien qui exige votre considération? Vous serez persuadé qu'elle n'y est

dice in prosperitate animum relaxaverit a sui custodia et disciplina. Quando hoc incautis non fuit ad disciplinam, quod ignis ad ceram, quod solis radius ad nivem vel glaciem? Sapiens David, sapiens Salomon fuit : sed blandientibus nimis secundis rebus alter ex parte, alter ex toto desipuit. Magnus qui incidens in adversa, non excidit vel parum a sapientia. Nec minor, cui præsens felicitas si arrisit, non irrisit. Quanquam facilius inveneris, qui sapientiam retinuerunt, contra-ria sibi fortuna, quam qui propria non perdidit. Præferendus ille et magnus est, cui inter prospera saltem risus indecentior, aut sermo insolentior, aut immoderatio cura vestis vel corporis non irrepsit.

**CAP. XIII.** Etsi recte sapiens hortatur sapientiam scribi in otio : cavendum et in otio otium est. Fugienda proinde otiositas, mater nugarum, noverca virtutum. Inter sæculares nugæ, nugæ sunt ; in ore sacerdotis, blasphemiae. Interdum tamen si incidant, ferendæ fortassis, referendæ nunquam. Magis interveniendum caute et prudenter nugacitati. Prorumpendum sane in serium quid, quod non modo utiliter, sed libenter audiant, et supersedeant otiosis. Consecrasti os tuum Evangelio : talibus jam aperire illicitum, adsuescere sacrilegum est ! « Labia sacerdotis, ait, custodiunt scientiam, et legem requirunt de ore ejus<sup>1</sup> : » non nugas profecto vel fabulas. Verbum scurrile, quod faceti urbanive nomine colorant, non sufficit peregrinari ab ore : procul et ab aure relegandum. Fœde ad cachinnos moveris, fœdius moves. Porro detrahere, aut detrahentem audire : quid horum damnabilius sit, non facile dixerim.

**CAP. XIV.** De avaritia non est quod tuum fatigom intuitum, cum pecuniam tanquam paleam dicaris habere : Non prorsus, non est quo<sup>d</sup>

<sup>1</sup> Malach. II.

pas moins nécessaire, si vous examinez avec soin combien il a existé peu de personnes qui, dans la prospérité, ne se soient pas plus ou moins relâchées de la garde d'elles-mêmes et de la sévérité de leurs mœurs. La prospérité ne fut-elle pas toujours aux mœurs des hommes sans prudence ce que le feu est à la cire, ou ce que les rayons du soleil sont à la neige ou à la glace? David fut sage, Salomon fut sage; mais les caresses de la fortune firent évanouir leur sagesse, celle de l'un en partie, celle de l'autre entièrement. Celui-là est grand qui est tombé dans l'adversité sans déchoir de sa sagesse; celui-là n'est pas moins grand qui n'a pas cédé aux séductions de la fortune, bien qu'il soit plus facile de trouver des personnes qui aient conservé leur sagesse dans la mauvaise fortune que des personnes qui n'aient pas abandonné la leur dans la bonne; mais celui-là est le plus grand qui, dans la prospérité, ne s'est point abandonné à un rire indécent, n'a pas proféré une parole insolente, ou n'a montré aucun excès dans le soin de ses vêtements ou de sa personne.

CHAP. XIII. Quoique le sage conseille d'écrire la sagesse dans le repos, il faut se garder de l'oisiveté dans le repos lui-même. Il faut donc fuir l'oisiveté, qui est la mère des entretiens frivoles et la marâtre des vertus. Entre les séculiers, les futilités ne sont que des futilités; dans la bouche des prêtres, elles deviennent des blasphèmes. Si cependant elles surviennent dans la conversation, on doit les supporter et non les relever; il convient plutôt de les interrompre avec précaution et prudence en donnant à l'entretien une tournure sérieuse qui puisse non seulement être utile, mais encore agréable, et qui arrête la langue des oisifs. Vous avez consacré votre bouche à l'Évangile, il ne vous est pas permis de l'ouvrir à de pareils discours; les y accoutumer serait un sacrilège. « Les lèvres du prêtre, a-t-il été dit, gardent la science; on attend la loi de sa bouche, » et l'on n'en attend pas des fables et des niaiseries. Il ne suffit pas d'en écarter les plaisanteries que l'on colore du nom de galanteries ou de gentilleses, il faut encore les écarter de votre oreille. Il est honteux de s'abandonner à un rire immodéré; il est encore plus honteux de chercher à l'exciter chez les autres; mais il me serait difficile de dire lequel est le plus condamnable de celui qui médit ou de celui qui écoute la médisance.

CHAP. XIV. Il est inutile de vous fatiguer en vous parlant de l'avarice, puisqu'on assure que l'argent n'a pas plus de prix à vos yeux que de la paille; aussi n'est-ce point là ce que je crains dans vos ju-

pro illa timeatur a judiciis tuis. Sed est quod non minus sæpe, nec noxie minus insidiari judicantibus solet: de quo maxime, quid in tua lateat conscientia, latere te nolim. Quid illud sit quæris? Acceptio personarum. Non parvi te reum peccati existimes, si facies peccatorum sumis, et non potius causas judicas meritorum. Est item vitium, cujus si te immunem sentis, inter omnes quos novi ex his qui cathedras ascenderunt, sedebis me iudice solitarius: quia veraciter singulariterque « levasti te supra te<sup>1</sup>, » juxta Prophetam, facilitas credulitatis hæc est, cujus callidissimæ vulpeculæ, magnorum neminem comperi satis cavisse versutias. Inde eis ipsis pro nihilo iræ multæ, inde innocentium frequens addictio, inde præjudicia in absentes. Gratulor autem tibi, (nec enim assentationis apud te vereor incurrere notam, gratulor, inquam, præsidere te usque adhuc absque horum omnium querela multa: an et sine culpa; tu videris. Nunc ad ea quæ sub te sunt consideratio intendenda. At alterius principii hoc: siquidem tuis occupationibus sermo brevior competentior est.

---

### LIBER TERTIUS.

Secundum, tertiumque Considerationis membrum explicans, demonstrat: I. Pontificis esse, non tam ut omnes suo domino subiciat, sed ut omnes, quantum fieri potest, ad Ecclesiæ gremium perducatur. — II. Quis modus in appellationibus ad sedem apostolicam adhibendus sit. — III. Prasules Ecclesiæ non tam ut præsent, ac semetipsos pascant, quam ut aliis prosint, constitutos esse. — IV. Ordo ordinum ac dignitatum, quæ in Ecclesia sunt, non temere confundendos ac perturbandos: hinc ab usum querendi privilegia ac exemptiones perstrigit. — V. Summo pontifici incumbere curam ostendit de apostolicis decretis et majorum institutis per totum orbem servandis.

**CAPUT I.** Finis superioris libri, huic principium ponit. Itaque juxta promissum illius consideranda quæ sub te sunt. Quænam sint illa, non

<sup>1</sup> Tren. iii.

gemens. Mais je crains une faiblesse qui n'est pas moins souvent une embûche très-dangereuse pour les juges, et touchant laquelle je ne puis vous laisser ignorer ce qui est peut-être caché dans votre conscience. Voulez-vous savoir ce que je veux dire? c'est la partialité à l'égard des personnes. Ne vous croyez pas peu coupable s'il vous arrive, dans le jugement des pécheurs, de considérer leur personne au lieu de considérer seulement la cause de leurs mérites. Il est un autre défaut que je redoute dans vos jugemens; si vous vous en sentez exempt, vous êtes le seul que j'aie connu parmi les juges; car, selon les paroles du Prophète, « vous vous êtes véritablement et singulièrement élevé au-dessus de vous-même. » Ce défaut, c'est une crédulité trop facile, contre laquelle je ne sache pas qu'aucun des grands hommes qui ont existé ait pris assez de précautions. Là est la cause des vaines colères, de la condamnation des personnes innocentes et des jugemens rendus au préjudice des absens. Mais je vous félicite, car je ne crains pas d'être accusé de flatterie envers vous; je vous félicite, dis-je, d'avoir jusqu'à présent rendu la justice sans qu'aucune plainte de cette nature vous ait encore accusé. C'est à vous de savoir si vous l'avez rendue sans aucune faute de votre part. Il faut maintenant porter votre considération sur ce qui est au-dessous de vous; mais ce sera le commencement d'un autre livre, cet entretien étant déjà trop long pour vos occupations.

---

### LIVRE TROISIÈME.

Passant à l'examen de la seconde et de la troisième partie de la Considération, saint Bernard établit : I. que le souverain pontife doit travailler moins à soumettre tous les peuples à sa domination qu'à les attirer par tous les moyens possibles dans le giron de l'Église. — II. Quel ordre il faut garder dans les appellations au saint siège. — III. Il fait voir que les prélats de l'Église ont été établis pour l'utilité des fidèles, et non pour dominer et s'occuper de leurs propres intérêts. — IV. Qu'il ne faut pas confondre et troubler témérairement la hiérarchie des ordres et des dignités ecclésiastiques, ce qui engendro l'abus des privilèges et des exemptions. — V. Il conclut qu'il est du devoir du souverain pontife de faire observer dans tout l'univers les décrets apostoliques et les règles établies par les pères de l'Église.

**CHAPITRE I.** La fin du livre précédent forme le commencement de celui-ci. Nous considérerons donc, suivant ma promesse, les objets qui sont au-dessous de vous. Vous ne pensez pas sans doute, ô le meilleur des prêtres, devoir me demander quels sont ces objets; il seroit

est quod a me quærendum putes, sacerdotum optime Eugeni, rectius forlasse quæ non sint quæras. Orbe exeundum ei qui forte volet explorare quæ non ad tuam pertinent curam. Parentes tui destinati sunt non aliquas regiones, sed ipsum debellaturi orbem. « Ite in orbem » universum, dictum est illis<sup>1</sup>. » Ipsi vero vendentes tunicas, emere gladios, ignitum eloquium, et spiritum vehementem, arma potentia Deo. Quo non pervenerunt victores inclyti, « filii excussorum<sup>2</sup>? » Quo non « sagittæ potentium acutæ cum carbonibus desolatoriis? » Et quidem « in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ » verba eorum<sup>3</sup>. » Penetrabant et incendebant verba illa incensa igni, quem Dominus misit in terram. Occumbebant strenuissimi bellatores, sed non succumbebant : triumphabant et mortui. « Nimis confortatus » est principatus eorum<sup>4</sup> : constituti sunt principes super omnem terram<sup>5</sup>. » Eis tu successisti in hæreditatem. Ita tu hæres, et orbis hæreditas. At quatenus hæc portio contingit, aut contigerit illos, id sobria consideratione pensandum. Non enim per omnem reor modum, sed sano quadantenus (ut mihi videtur) dispensatio tibi super illum credita est, non data possessio. Si purgis usurpare et hanc, contradicit tibi qui dicit : « Meus est orbis terræ, et plenitudo ejus<sup>6</sup>. » Non tu ille, de quo propheta? « Et erit omnis terra possessio ejus<sup>7</sup>. » Christus hic est, qui possessionem sibi vindicat, et jure creationis et merito redemptionis, et dono Patris. Cui enim alteri dictum est : « Postula a me, » et dabo tibi gentes hæreditatem tuam et possessionem tuam terminos terræ<sup>8</sup>. » Et possessionem et dominium cede huic, tu curam illius habo. Pars tua hæc, ultra ne extendas manum.

Quid inquis. Non negas præesse, et dominari vetas? Plane sic. Quasi non bene præsit, qui præest in sollicitudine. Numquid non et villa villico et parvus dominus subjectus est prædago? Nec tamen villæ illæ, nec is sui domini dominus est. Ita et tu præsis ut provideas, ut consu-

<sup>1</sup> Mar. XVI. — <sup>2</sup> Paul. CRX. — <sup>3</sup> Ibid. XVIII. — <sup>4</sup> Ibid. CXXXVIII. — <sup>5</sup> Ibid. XLV. — <sup>6</sup> Ibid. XLV. — <sup>7</sup> Ibid. CIII. — <sup>8</sup> Ibid. II.

peut-être plus à propos de demander quels sont ceux qui ne se trouvent pas au-dessous de vous. Il faudrait sortir du monde pour en trouver qui n'appartinssent pas à vos soins. Vos ancêtres ont reçu mission de soumettre, non pas quelques régions, mais l'univers entier. Il leur fut dit : « Allez partout l'univers, » et ils vendirent leurs tuniques, et ils achetèrent des épées, c'est-à-dire un langage de feu et un esprit plein d'ardeur, qui sont les armes les plus puissantes pour le service de Dieu. Jusqu'où ne sont point parvenus ces vainqueurs illustres, « ces fils des conquérans ? » jusqu'où ces hommes » puissans n'ont-ils pas porté leurs flèches acérées avec les charbons de » la désolation ? Leur renommée s'est étendue dans toute la terre, et » leur parole a retenti jusqu'aux limites du monde. » Cette parole, brûlante du feu que le Seigneur a envoyé sur la terre, pénétrait partout et portait partout l'incendie. Ces courageux combattans étaient renversés quelquefois, mais ne succombaient jamais. Ils triomphaient même après leur mort. « Leur puissance a été affermie, et ils ont été con- » stitués les princes de toute la terre. » Vous avez succédé à leur héritage. Vous êtes donc leur héritier, et le monde est votre patrimoine. Mais il faut examiner avec réflexion jusqu'à quel point cet héritage vous appartient et leur a appartenu, car je ne pense pas qu'il vous appartienne d'une manière absolue. Je ne crois pas que vous en ayez reçu la possession, mais seulement l'administration. Si vous persistez à en usurper même la possession, vous allez contre celui qui a dit : « L'univers est mon bien, tout ce qu'il renferme est à moi. » Vous n'êtes point celui dont le prophète a dit : « Et toute la terre sera sa » possession. » Au Christ seul appartient la possession de la terre, par le droit de la création, par le mérite de la rédemption et par le don de son Père. Et à quel autre, en effet, a-t-il été dit : « Demandez- » moi, et je vous donnerai les nations pour héritage et toute l'éten- » due de la terre pour possession ? » Cédez donc à Jésus-Christ la propriété et la domination, et contentez-vous d'avoir l'administration. Là est votre part : ne portez pas la main plus loin !

Quoi ! me dites-vous, vous permettez que j'y préside, et vous ne voulez pas que j'en aie la domination ! cela est ainsi : ce n'est pas y présider réellement que de n'en avoir que l'administration et le soin. La ferme n'est-elle pas soumise au fermier ? l'enfance n'est-elle pas soumise à son précepteur ? et cependant la ferme n'appartient pas au fermier, ni l'enfant à son précepteur. Ainsi vous présidez sur le monde pour le servir par votre prévoyance et par vos conseils, pour veiller à

las, ut procures, ut serves. Præsis ut prosis, præsis « ut fidelis servus » et prudens, quem constituit dominus super familiam suam. » Ad quid? « Ut des illi escam in tempore<sup>1</sup>. » Hoc est, ut dispenses, non imperes. Hoc fac, et dominari ne affectes hominum homo, ut non dominetur tui omnis injustitia. At satis superque id intimatum supra, cum quis sis, disputaretur. Adde tamen et hoc, nam nullum tibi venenum, nullum gladium, plus formido, quam libidinem dominandi. Certo ut multum tibi tribuas, si multum deceptus non es, nil te existimes plus accepisse a magnis apostolis. Recordare nunc vocis illius: « Sapientibus et insipientibus debitor sum<sup>2</sup>. » Et si non debitam tibi ipsam censes, hoc quoque simul memento, debitoris immolestum nomen servienti potius quam dominantis congruere. Servus in Evangelio audit: « Quantum debes Domino meo<sup>3</sup>? » Ergo si te agnoscis sapientibus et insipientibus non dominatorem, sed debitorem: curandum summopere tibi et tota vigilantia considerandum, quomodo, et qui non sapient sapiant; et qui desipuerint resipiscant. At nullum genus insipientium, infidelitatis (ut sic loquar) insipientius. Ergo et infidelibus debitor es, Judæis, Græcis et gentibus.

Interest proinde tua dare operam quam possis, ut increduli convertantur ad fidem, conversi non avertantur, aversi revertantur: porro perversi ordinentur ad rectitudinem, subversi ad veritatem revoquantur: subversores inviculis rationibus convincantur, ut vel emendantur ipsi, si fieri potest: vel si non, perdant auctoritatem facultatemque alios subvertendi. Non omnino et ab hoc insipientium genere pessimo tibi dissimulandum. Dico autem hæreticos schismaticosque: nam hi sunt subversi et subversores, canes ad scissionem, vulpes ad fraudem. Erunt, inquam, hujusmodi maxime tuo studio aut corrigendi, no percant, aut no perimant, coarctandi. Esto, de Judæis excusat te tempus, habent terminum suum qui præveniri non poterit. Plentitudinem gentium prætro oportet. Sed de ipsis gentibus quid respondes? Imo quid tua consideratio respondet tibi percunctanti sic? Quid visum est pa-

<sup>1</sup> Matth. xxiv. — <sup>2</sup> Rom. i. — <sup>3</sup> Luc. xxi.

son bien-être et à sa conservation. Vous y présidez pour lui être utile ; vous y présidez comme un « serviteur fidèle et prudent que le maître » a établi dans sa famille. » Et pourquoi ? « afin de pourvoir à sa nourriture, » c'est-à-dire pour l'administrer, et non pas pour le gouverner à votre caprice. Agissez ainsi, et, homme vous-même, ne cherchez pas à dominer sur les hommes, de peur que l'injustice ne domine sur vous. Mais ce point a déjà assez été examiné quand nous avons considéré qui vous êtes. J'ajouterai cependant ici une observation, car aucun poignard, aucun poison ne m'épouvante autant pour vous que le désir de dominer. Certes, si vous ne voulez pas vous jeter dans une grande erreur, n'allez pas, pour vous attribuer beaucoup, croire que vous avez reçu des apôtres plus que vous n'avez réellement reçu. Souvenez-vous de celui qui dit : « Je suis débiteur des sages et des fous. » Et si vous pensez que cette parole puisse vous être appliquée, souvenez-vous que le nom de débiteur convient plutôt à celui qui sort qu'à celui qui domine. Il a été dit au serviteur, dans l'Évangile : « Combien devez-vous à mon Maître ? » C'est pourquoi, si vous vous reconnaissez, non le maître mais le débiteur des sages et des fous, vous devez employer vos soins et vos veilles à considérer comment ceux qui ne sont pas sages le deviennent, et comment on peut ramener à la sagesse ceux qui s'en sont écartés. Mais de toutes les folies, l'infidélité, si je puis parler ainsi, est la plus grande : vous vous devez donc aux infidèles, aux juifs, aux Grecs et aux gentils.

Il vous appartient donc d'employer tous vos soins à convertir les incrédules à la foi, à y maintenir ceux qui sont convertis et à y ramener ceux qui s'en sont éloignés, à remettre les méchants sur le chemin de la vertu, à faire rentrer dans la vérité ceux qui se sont égarés dans l'erreur, et à convaincre par des raisons invincibles ceux qui perdent les autres, afin qu'ils se corrigent eux-mêmes, si cela est possible, ou que du moins ils perdent leur autorité et la faculté de séduire leurs semblables. Il ne faut pas vous dissimuler que ce sont là les fous les plus dangereux. Je veux parler des hérétiques et des schismatiques ; car ils sont séduits, et ils séduisent à leur tour. En eux se trouvent réunies la malice du chien qui déchire et la ruse du renard qui trompe. C'est sur eux principalement que vous devez porter votre attention, afin de les corriger, de peur qu'ils ne périssent, ou de les réprimer, de peur qu'ils ne fassent périr les autres. Je sais que, quant aux juifs, vous avez une excuse dans le temps, car celui de leur rédemption est marqué, il ne saurait être avancé ; mais il faut hâter la conversion des gentils, et

tribus ponere metam Evangelio, verbum suspendere fidei donec infidelitas durat? Qua ratione putamus subsistit « velociter currens sermo »? Quis primus inhibuit hunc salutarem cursum? Et illis causa forte quam nescimus, aut necessitas potuit obstitisse.

Nobis quæ dissimulandi ratio est? Qua fiducia, qua conscientia Christum non vel offerimus eis qui non habent? An veritatem Dei in justitia detinemus? et quidem quandoque perveniat gentium plenitudo necesse est, exspectamus ut in eas incidat fides! Cui credere casu contigit? « Quomodo credent sino prædicante? » Petrus ad Cornelium. Philippus ad eunuchum missi sunt : et si exemplum recentius quaerimus, Augustinus a beato Gregorio destinatus est formam fidei tradere Anglis. Et de his tu ita tecum. Ego addo et de pertinacia Græcorum qui nobiscum sunt, et nobiscum non sunt, juncti fide, paco divisi. Quanquam et in fide ipsa claudicaverint a semitis rectis. Et item de hæresi, quæ clam peno ubique serpit, apud aliquos sævit palam. Nam parvulos Ecclesiæ passim et publico deglutire festinat. Queris ubi sit hoc? Vestri qui terram Austri tam sæpe visitant, ecce hi sciunt, et possunt dicere tibi. Eunt et redeunt per medium illorum, et transeunt secus : sed quid boni adhuc cum illis egerint, necdum audivimus. Et forsitan audivissemus, nisi præ auro, Hispaniæ solus populis viluisset Tuum est et plagæ huic remedium providere.

Sed est insipientia, quæ ipsam quoque jam propemodum stultam fecit sapientiam fidei. Quomodo et Ecclesiam catholicam peno totam hoc virus infecti? Nam dum et in ipsa quoque quæ nostra sunt quaerimus, sit ut invicem invidentes, invicem provocantes exerceamur ad odia, animumur ad injurias, armomur ad lites, cavillemur ad dolos, foramur ad detractiones, prorumpamus ad maledicta, opprimamur a fortioribus, opprimamus infirmiores. Quam digno et laudabiliter occupatur meditatio cordis tui adversus tam pestilens insipientiæ genus,

<sup>1</sup> Psal. cxlvii. — <sup>2</sup> Rom. x.

relativement à ces mêmes gentils, que répondez-vous? ou plutôt quelle est la réponse que votre considération vous fait à vous-même? Quoi! nos pères ont-ils jugé à propos de fixer des limites à l'Évangile, de suspendre la parole de la foi tant que durera l'infidélité? Pourquoi cette parole « qui court avec tant de vitesse » s'est-elle arrêtée? Qui a interrompu le premier cette course salutaire? Il y a peut-être eu à cela des raisons et des nécessités que nous ne connaissons point.

Mais nous, quel motif avons-nous de dissimuler? Pouvons-nous en sûreté de conscience ne pas porter le Christ à ceux qui ne l'ont pas? Pouvons-nous retenir la vérité de Dieu dans l'injustice? La conversion des nations doit s'accomplir, et nous attendons que la foi vienne au milieu d'elles! est-il arrivé à quelqu'un de croire par hasard? « Comment croiront-ils, si personne ne leur enseigne l'Évangile? » Pierre fut envoyé à Corneille, et Philippe à l'eunuque, et, si vous voulez un exemple plus récent, saint Augustin fut chargé par saint Grégoire d'enseigner la foi aux Anglais. Voilà ce que vous devez considérer en vous-même à l'égard des infidèles, et j'ajouterai des Grecs obstinés, Grecs qui sont avec nous et ne sont pas avec nous, puisqu'ils sont avec nous par la foi et séparés de nous par le schisme, quoique, même en ce qui concerne la foi, ils se soient détournés du droit chemin. J'en dirai autant de l'hérésie, qui se glisse secrètement partout, qui se montre ouvertement en quelques lieux et se hâte de dévorer les enfans de l'Église. Quo si vous me demandez où cela arrive, je vous répondrai que ceux que vous envoyez souvent visiter les contrées du Midi le savent et peuvent vous le dire. Ils vont et viennent au milieu d'eux, ils passent près d'eux; mais nous n'avons pas appris qu'ils aient fait quelque bien parmi eux. Peut-être en eût-il été autrement si l'or de l'Espagne ne leur avait pas été plus précieux que le salut des peuples. C'est à vous d'appliquer un remède à ce mal.

Il existe une autre folie qui a changé en une sorte d'extravagance la sagesse même de la foi. Comment cette folie a-t-elle déjà envahi presque toute l'Église catholique? Tandis que chacun de nous s'occupe de ses propres intérêts, il arrive que nous portant envie les uns aux autres, nous nous provoquons et nous nous exerçons à la haine; nous nous animons aux injures, nous nous intentons des procès, nous nous tendons des embûches, nous éclatons en reproches, nous nous repandons en malédictions; nous sommes opprimés par les plus forts, et nous opprimons les plus faibles. Quel digne et louable sujet de méditation pour votre cœur, que de songer à détruire cette contagion

quod corpus Christi (quæ est multitudo credentium) occupasse consideras! O ambitio ambientium erax! quomodo omnes torquens omnibus places? Nil acerbius cruciat, nil molesti inquietat, nil tamen apud miseros mortales celebrius negotiis ejus. Annon limina apostolorum plus jam ambitio quam devotio terit? Annon vocibus ejus vestrum tota die resultat palatium? Annon quæstibus ejus tota legum canonumque disciplina insudat: annon spoliis ejus omnis italica inhiat inosplebili aviditate rapacitas? Quid ita tua ipsius spiritualia studia non saltem interdicit, sed abscondit? Quoties sancta ac fecunda tua abortivi otia fecit inquietum et inquietans malum? Aliud est quod ab oppressis appellatur ad te, aliud autem quod ambitio in Ecclesia per te regnare molitur. Nec deesse illis, nec huic aliquatenus adsentire oportet. Quam vero inique fovetur illa, spernuntur illi? utrisque tamen debitor es, illis ut erigas, istis ut reprimas.

**CAP. II.** Et quoniam incidit de appellationibus, prosequi aliquatenus non erit abs re. Magno in his et pio opus intultu est; ne quod magna fuit necessitate provisum, male utendo reddatur inutile. Mihi videtur et in multam posse eas devenire perniciem, si non summo moderamine acclitentur. Appellatur de toto mundo ad te, id quidem in testimonium singularis primatus tui. At tu, si sapias, non primatu gaudebis, sed fructu. Apostolis dictum est: « In hoc nolite gaudere, quod spiritus » subjiciuntur vobis<sup>1</sup>. » Appellatur ad te ut dixi, et utnam tam fructuose, quam necessario. Utinam cum oppressus clamat, sentiat oppressor, et non superbiat implus unde lucenditur pauper. Quid tam decorum, ut ad invocationem tui nominis oppressi effugiant, versuti non refugiant? Quid o regione tam perversum, tam recti alienum, ut lætetur qui malum fecit, et qui tulit humaniter fatigetur? Inhumanissimo non moveris erga hominem cui illato injurto cumulavere dolorem, et labor itineris, et damna expensarum; sed nihilominus ignavissimo in illum non moveris, qui huic tot calamitatum partim auctor, partim

<sup>1</sup> Luc. 11.

qui s'est déjà emparée du corps de Jésus-Christ, je veux dire de la multitude des croyans! O ambition! supplice des ambitieux! comment peux-tu plaire à tous les hommes, toi qui les tourmentes tous! Rien ne torture plus cruellement, rien ne cause de plus vives inquiétudes, et cependant les pensées d'ambition sont celles qui occupent le cœur du plus grand nombre des mortels. Ne voit-on pas plus d'ambition que de dévotion dans la demeure des apôtres? Sa voix ne retentit-elle pas tout le long du jour dans votre palais? La discipline des lois et des canons n'est-elle pas exploitée à son profit? La cupidité italienne ne cherche-t-elle pas, dans son insatiable avidité, à dévorer ses dépouilles? Est-il une calamité qui vous fasse plus souvent, non pas abandonner, mais suspendre vos études spirituelles? Combien de fois ce mal, qui ne laisse pas aux autres plus de repos qu'il n'en a lui-même, ne fait-il pas avorter vos saintes et fécondes veilles? Que les opprimés invoquent votre appui; mais que les ambitieux ne cherchent pas à régner par vous dans l'Église. Vous ne devez jamais rejeter les prières des premiers, ni vous prêter aux vœux des seconds. Combien cependant on méprise injustement ceux-là, tandis qu'on favorise ceux-ci! Vous vous devez aux uns et aux autres, aux uns pour les élever, aux autres pour les abaisser.

CHAP. II. Et puisqu'il est question des appels, il ne sera pas hors de propos de donner quelque étendue à ce sujet. Une grande, une pieuse considération est indispensable, de peur que ce qui a été établi par une grande nécessité ne soit rendu inutile par l'abus qu'on en peut faire. Je crois que ces appels peuvent devenir la cause d'un grand mal, si l'on n'y procède pas avec la plus grande modération. On appelle devant vous de toutes les parties du monde, et c'est là une preuve singulière de votre suprématie. Mais si vous êtes sage, vous vous réjouirez bien moins de cette suprématie que des fruits qu'elle peut porter. Il a été dit aux apôtres : « Ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis. » On appelle devant vous, ai-je dit, et Dieu veuille que ce soit avec autant d'utilité que de nécessité. Dieu veuille qu'aussitôt que l'opprimé crie, l'oppresser soit épouvanté, et que l'impie ne s'enorgueillisse pas de la misère du pauvre. Quoi de plus beau que de voir l'invocation de votre nom servir de refuge aux opprimés et d'épouvante aux méchants? Quoi de plus pervers et de plus injuste, au contraire, que de voir dans la joie celui qui a fait le mal, tandis que celui qui l'a souffert s'épuise en vains efforts? Il y aurait de l'inhumanité à ne pas être ému en faveur d'un homme sur la

orsitit causa: Evigila homo-Dei cum hæc contingunt, moveatur miseratione, moveatur et indignatio tua. Alteram læso, vitam alteram lædenti debes. Consolatur ille dānorum resarcitu suorum, satisfactione injuriarum, sine calumniarum: cum isto ita agatur, ut poeniteat fecisse, quod non timuit facere, et non de poenis innocentis rideat.

Arbitror idem debere pati illum qui sine causa forte appellavit. Formulam hanc justitiæ præfigit tibi divinæ incommutabilis ratio æquitatis, et ni fallor, ipsa appellationum lex, ut illicite usurpata appellatio nec prosit appellanti, nec appellato obsit. Ut quid enim frustra fatigatus sit homo? Quam plenum justitiæ, ut sese potius læserit qui lædere voluit proximum? Appellasse inique, iniquum est: iniquo et impuno, iniquarum appellationum fomes. Iniqua autem omnis appellatio, ad quam justitiæ inopia non coegit. Appellare, non ut graves, sed si graveris, licet. Appellandum a sententia; ante sententiam improbo omnino, nisi ob manifestum gravamen, præsumitur appellatio. Qui igitur non gravatus appellat, liquet quia aut gravare intendit, aut tempus redimere. Non est autem subfugium appellatio, sed refugium. Quantos novimus appellasse pulsatos, quo interim liceret quod nunquam licet? Nonnullis etiam quoad vixerunt licuisse appellationis suffragio nefaria scimus, verbi gratia, incestum, adulterium. Quale est hoc, turpitudini patrocinari, quod vel maxime formidari a turpibus oportebat? Quousque murmur universæ terræ aut dissimulas, aut non advertis? Quousque dormitas? quousque non evigilat consideratio tua ad tantam appellationum confusionem atque abusionem? Præter jus et fas, præter morem et ordinem sunt. Non locus, non modus, non tempus, non causa, discernitur, aut persona. Præsumuntur leviter passim, plerumque, et nequiter. Volentes malignari nonne his potissimum terri solebant? Nunc terrori ipsi ex his magis fiunt, atque id bonis auditum versum in venenum, non mutatio dexteræ Excelsi hæc.

tête duquel les injures ont accumulé la douleur, et qui doit en outre supporter les fatigues de la route et des dépenses ruineuses; mais il n'y aurait pas moins de lâcheté à ne pas traiter sévèrement celui qui a fait ou occasionné ces malheurs; veillez donc, homme de Dieu, afin que, lorsque de pareils maux arrivent, ils excitent votre compassion et votre colère. Vous devez l'une à l'opprimé, et l'autre à l'oppresser. Que celui-là soit consolé des injures qu'il a reçues et par la réparation du dommage qu'il a éprouvé, et par la fin de ses misères; traitez celui-ci de telle sorte qu'il se repente d'avoir fait ce qu'il n'a pas craint de faire, et qu'il ne se rie plus des peines de l'innocent.

Je suis d'avis que celui qui a fait appel sans motif doit être traité avec la même sévérité: c'est là la règle qui vous est prescrite par l'immuable raison de la justice divine, et, si je ne me trompe, par la loi même des appels, afin qu'un appel illicite ne puisse ni profiter à l'appelant, ni nuire à son adversaire. Pourquoi, en effet, celui-ci serait-il assujéti à des fatigues inutiles? N'est-il pas de toute justice que celui qui a voulu nuire à son prochain se nuise à lui-même? Un appel injuste est une injustice; un appel injuste qui demeure impuni est un encouragement à de semblables appels. Or un appel est injuste quand on n'y est pas forcé par un déni de justice. Et il est permis d'y recourir, non pas pour faire du tort à autrui, mais pour faire redresser le tort qu'on a éprouvé soi-même. On appelle d'une sentence; appeler avant la sentence est tout-à-fait injuste, à moins que le tort ne soit manifeste. Celui-là donc qui appelle sans grief cherche évidemment à nuire à son adversaire, ou à gagner du temps. Mais l'appel doit être un refuge contre les méchants, et non un asile pour eux. Que de gens n'avons-nous pas vus invoquer cette voie pour accomplir dans l'intervalle de la décision des actes toujours défendus? Nous savons même qu'il y en a qui, sous le bénéfice d'un appel, ont passé toute leur vie dans l'abomination, par exemple, dans l'inceste et l'adultère. N'est-ce pas protéger l'impudicité, lorsqu'il faudrait jeter la terreur dans l'âme des impudiques? Jusques à quand dédaignerez-vous ou serez-vous sans entendre les murmures de la terre entière? Jusques à quand sommeillerez-vous? Votre considération ne s'éveillera-t-elle pas pour mettre un terme à l'abus et à la confusion des appels? On ne respecte ni le droit, ni la justice, ni l'usage, ni la raison; on n'a égard ni au temps, ni aux moyens, ni au lieu, ni à la cause, ni à la personne. On appelle légèrement et sans motif, et le plus souvent par fourberie. Les appels étaient autrefois un moyen pour inspirer de la

Appellantur boni a malis, ut non faciant bona : et supersedent a voce tonitruï tui formidantes : denique appellantur episcopi ne illicita audeant matrimonia solvere vel prohibere. Appellantur ne rapinas, ne furta, ne sacrilegia, et quæ ejus modi sunt, punire ullatenus vel cohibere præsumant. Appellantur, ne indignas et infames personas a sacris officiis beneficiisve repellere seu amovere queant. Quod tu invenis remedium morbo huic, ne quod repertum ad remedium fuit, reperiatur ad mortem? « Zelatus est Dominus domum orationis factam » speluncam latronum <sup>1</sup>. » Tu ejus minister dissimulas miserorum refugium datum arma iniquitati. Videas præripi passim partes oppressorum, et prorumpere ad appellandum non tam gravatos, quam gravare volentes. Quid hoc mysterii? Tuum est considerare, non meum commentari istud. Et cur, inquis, male appellati non veniunt ostensuri suam innocentiam, malitiam convicturi? Dico quod dicere ad hoc solent. Nolumus voxari frustra. In curia esso, qui proclivius favoant appellantibus, foveant appellationes cossuris Romæ, domi cedere satius.

Fateor me non omnino decedere his. Quem das mihi in tam crebris appellationibus quæ hodie fiunt, qui pro expensis itineris vel nummum restituerit illi quem forte appellavit? Mirum vero si ita omnes et appellantes justis, et appellati rei vestro examine inventi sunt: « Dilige, inquit, justitiam; qui judicatis terram <sup>1</sup>. » Parum est justitiam tenere, nisi et diligas. Qui tenent, tenent: qui diligunt, zelantur. Amator justitiæ inquit justitiam, et prosequitur eam porro omnem injustitiam persequitur. Nil tibi et illis qui appellationes venationes putant. Pudet elogii quod apud ethnicos jam vertitur in parabolam:

<sup>1</sup> Sap. 1.

terreur aux méchants, et c'est par eux aujourd'hui que les méchants inspirent de la terreur aux bons. Le remède s'est changé en poison; mais ce changement ne vient pas de la main du Très-Haut.

Les méchants forment appel contre les bons, afin que ceux-ci ne fassent pas le bien; et, en effet, ils en sont empêchés par la crainte qu'ils éprouvent de vos foudres. On fait appel contre les évêques eux-mêmes, afin qu'ils n'osent point rompre ou défendre les mariages illicites; afin qu'ils ne puissent ni punir ni empêcher les rapines, les vols, les sacrilèges et autres crimes; afin qu'ils ne puissent ni destituer ni écarter des fonctions sacrées, ou des bénéfices ecclésiastiques, les personnes indignes et infâmes. Quel remède trouverez-vous pour ce mal, afin que ce qui a été appliqué comme remède ne produise pas la mort? « La colère du Seigneur éclata, parce » que la maison de prière était devenue une caverne de voleurs; » et vous, ministre du Seigneur, vous souffrez que ce refuge des malheureux devienne une armo d'iniquité. Vous voyez qu'on étouffe le droit des opprimés, et que la foule des appelans se compose beaucoup plus de ceux qui veulent nuire à autrui que de ceux qui ont éprouvé quelque tort : quel est ce mystère? C'est à vous à le considérer; il ne m'appartient pas de le commenter. Et pourquoi, dites-vous, ceux qui sont appelés injustement ne viennent-ils point pour prouver leur innocence et la malice de leurs adversaires? Je réponds ce qu'ils ont coutume de répondre eux-mêmes : Nous ne voulons pas, disent-ils, nous tourmenter inutilement. Il y a à Rome des gens disposés à favoriser les appelans pour multiplier les appels. Il vaut mieux céder volontairement, sans aller à Rome, les droits auxquels il faudrait renoncer arrivés à Rome.

J'avoue que je ne suis pas éloigné de les croire. Dans le grand nombre des appels qui se font aujourd'hui, en est-il un seul où l'appelant ait restitué un écu à l'appelé pour les frais du voyage? Il est bien étonnant que les raisons de tous les appelans aient été trouvées bonnes et celles de tous les appelés mauvaises. « Aimez la justice, est-il dit, » vous qui jugez le monde. » C'est peu de l'observer, il faut encore l'aimer. Ceux qui observent la justice font leur devoir; mais ceux qui l'aiment sont pleins de zèle. Celui qui aime la justice la poursuit et fait la guerre à toute injustice. Il n'y a rien de commun entre vous et ceux qui pensent que les appels sont une chasse productive. J'ai honte de la maxime qui est devenue un proverbe parmi les gentils : Nous avons lancé deux beaux cerfs. Il y a là, pour ne pas

Duos movimus cervos pingues. Ut mitius loquar, plus facetiæ quam justitiæ hic. Tu si amas justitiam, appellationes non affectas, sed sustines. Verumtamen quid emolumenti affert ecclesiis Dei tua unius hominis justitia, ubi sententia prævalet aliter affectorum? At istud loci illius erit, cum cœperint versari quæ circa te sunt.

Nunc vero non te existimes otiose vacare considerationi huic, qua appellationes ad legitimum, si fieri potest, revoces usum. Et si hinc mea quærat vel potius curetur sententia, dico appellationes ut non contemnendas, sic nec usurpandas omnino. Porro horum quid insolentius censeam, haud facile dixerim, nisi quod usurpatio quamdam videtur inducere contemptus necessitatem, ac per hoc forte acrius insectanda, quæ amplius nocet. Aut non vere nocentior est mala in se, in partu pejor? Nonne ipsa est quæ ipsum jus quoque nature aut extenuat, aut exterminat? Nam sæpe rebus etiam pretiosissimis pretii gratiam non modo demit, sed adimit. Quid sacramentis acceptius? Usurpata tamen ab indignis, indigne tractata, minime acceptantur. Magis habent damnationem, quia debitam venerationem non habent. Fateor grande et generale mundo bonum esse appellationes: idque tam necessarium, quam solem ipsum mortalibus. Revera quidam sol justitiæ est, prudens ac redarguens opera tenebrarum. Prorsus fovendæ et manutenendæ sunt, sed quas extorsit necessitas, non calliditas adinvenit. Usurpatoriæ sunt hujusmodi omnes, non subvenientes in necessitate, sed opitulantes iniquitati. Quidni veniant in contemptum? Quanti ut talibus quoque deferrent, etiam de proprio cessere jure, ne longo et casso itinere fatigarentur? Plures tamen sua amittere non ferentes, appellationes minus opportunas, et celsa nomina importunius contempserunt.

Dico aliquid quod ad rem pertinet, exempli causa. Quidam sibi publice desponsaverat uxorem, adest dies celebris nuptiarum. Parata omnia, invitati multi. Et ecce homo concupiscens uxorem proximi sui, in vocem appellationis inopinate prorumpit: affirmans sibi traditam

dire davantage, plus de raillerie que de justice. Si vous aimez la justice, vous supporterez les appels, mais vous ne les encouragerez pas. De quel avantage peut être pour les églises de Dieu la justice d'un seul homme dans votre personne, lorsque le sentiment de ceux qui vous environnent l'emporte sur le vôtre? Nous nous occuperons de ce sujet quand nous traiterons des choses qui sont autour de vous.

Pour le moment, ne regardez pas comme un temps perdu celui que vous consacrerez à la considération, dans le but de corriger les abus des appels, en les ramenant à des règles légitimes. Si vous voulez savoir mon sentiment et en tenir quelque compte, je vous dirai qu'il ne faut ni mépriser les appels ni en user en toute rencontre. Il n'est pas facile de préciser lequel de ces deux excès est le plus funeste, à moins que, considérant le dernier comme entraînant toujours une sorte de mépris, on ne dise qu'il faut le poursuivre avec plus d'acharnement, parce qu'il est plus nuisible. Or, ce qu'il y a de plus nuisible, n'est-ce pas ce qui, mauvais en soi, est encore plus mauvais dans ses effets? n'est-ce pas ce qui non seulement affaiblit, mais encore anéantit le droit de la nature? Souvent cela diminue, cela détruit même le prix des choses les plus précieuses. Quoi de plus saint, par exemple, que les sacrements? Eh bien! lorsqu'ils sont administrés par des personnes indignes, ou qu'ils sont profanés par le mauvais usage, ils sont moins respectés: ils ont d'autant plus perdu qu'ils ne sont plus l'objet de la vénération qui leur est due. J'avoue que les appels produisent un grand bien, un bien général, et qu'ils sont aussi nécessaires aux mortels que le soleil lui-même. Ils sont un soleil de justice dévoilant les œuvres des ténèbres. Il faut donc les maintenir et les favoriser, mais seulement lorsqu'ils sont invoqués par la nécessité, et non lorsqu'ils servent à la fourberie. Tous ceux qui ont pour but, non de soulager le malheur, mais de favoriser l'iniquité, sont abusifs et doivent être interdits. Comment ne tomberaient-ils pas dans le mépris! Combien de personnes n'ont-elles pas renoncé à leurs droits devant un appel, pour ne pas s'exposer inutilement aux fatigues d'un long voyage! D'autres ont refusé de se dépouiller de leurs biens, et n'ont vu dans ces grands noms invoqués qu'un nouveau détri-

ment.

Je vais vous citer pour exemple un fait qui a rapport au sujet qui nous occupe. Un homme avait publiquement fiancé une jeune fille. Le jour des noces est arrivé. Tout est prêt; des parents sont invités. Mais voici qu'un autre, désirant la femme de son voisin, s'écrite tout-

prius, suam potius esse debere. Stupet sponsus, hærent omnes, sacerdos non audet progredi, frustratur omnis ille apparatus, descendit quisque in domum suam, suam cænam manducaturus, sponsa a mensa et thalamo sponsi suspenditur, quousque Roma reditum est. Parisiis contigit hæc, nobili Galliarum civitate, sede regia. Rursum in civitate eadem quidam sibi desponsata uxore diem constituit nuptiarum. Interim emergit calumnia, dicentibus quibusdam non debere conjungi. Ad iudicium Ecclesiæ causa delata est, sed non expectata sententia, appellatum est sine causa, sine gravimine, solo frustratoris dilationis intuitu. At ille sive perdere quæ pararat, sive dilectæ tamdiu frustrari consortio nolens, nihilominus quod proposuerat, contempta sive dissimulata appellatione, peregit. Quid illud quod in Altissiodorensi ecclesia nuper a quodam adolescentulo præsumptum est? Nempe defuncto sancto episcopo, volentibus clericis alium, ut moris est, eligere sibi, intervenit ille appellans, et vetans ne fieret quousque isset et redisset ab urbe. Cui tamen appellationi nec ipse detulit. Nam cum videret se contemni, tanquam qui irrationabiliter appellasset, accitis quos potuit sibi, tertia die post factam ab aliis electionem, fecit suam.

Cum itaque ex his et innumeris talibus liqueat, non ex contemptu gigni usurpationem, sed ex usurpatione contemptum, videris tu, quid sibi velit, quod zelus vester assidue pene vindicat illum, istam dissimulat. Vis perfectius coercere contemptum? Cura in ipso utero pessimæ matris præfocari germen nequam: quod ita fiet, si usurpatio digna animadversione mulctetur. Tolle usurpationem, et contemptus excusationem non habet. Porro excusabilitas ausum explodet. Non sit proinde usurpator, et contemptor nullus erit, aut admodum rarus. Bene facis tu quod appellationum negato suffragio, imo suffragio, multa remittis negotia ad cognoscentes, vel qui noscere citius possunt. Ubi enim certior ac facillior notio, ibi decisio tutior expeditiorque esse potest. Quam plenum gratiæ, quam multorum quoque per hoc et laboribus parcis, et sumptibus? At quibus sic credas, id tibi omnimodis

à-coup qu'il en appelle, affirmant que cette femme lui a été promise avant de l'être à son rival, et qu'elle doit lui appartenir de préférence. L'époux demeure interdit; tout le monde est dans l'étonnement; le prêtre n'ose point passer outre; tous les préparatifs sont devenus inutiles; chacun revient souper chez soi, et la fiancée demeure séparée de la table et du lit de son époux jusqu'à ce que l'affaire ait été jugée à Rome. Cela est arrivé à Paris, capitale de la France et résidence de ses rois. Il est arrivé dans la même ville qu'une autre personne ayant fiancé une femme et fixé le jour de ses noces, un bruit calomnieux se répandit, et l'on parla d'empêchemens à ce mariage. L'affaire fut portée devant le juge ecclésiastique; mais, sans attendre la sentence, il en fut appelé à Rome sans motifs et dans le seul but de gagner du temps. L'époux, soit qu'il ne voulût point perdre les préparatifs qu'il avait faits, soit qu'il ne voulût pas être privé plus long-temps de celle qu'il aimait, n'en accomplit pas moins ce qu'il avait résolu, méprisant ou ayant l'air d'ignorer l'appel. Que dirai-je du scandale qu'un jeune homme a causé récemment dans l'église d'Auxerre? L'évêque était mort: le clergé s'étant assemblé, selon l'usage, pour élire un successeur, ce jeune homme intervint, déclarant qu'il faisait appel et défendant de procéder à l'élection jusqu'à ce qu'il fût revenu de Rome. Mais il ne déféra pas lui-même à cet appel. Voyant qu'on ne tenait aucun compte de ses défenses ni de ses menaces, il réunit toutes les personnes qu'il lui fut possible, et fit son élection, sans égard à celle que les autres avaient faite trois jours auparavant.

Puisqu'il résulte évidemment de ces exemples et de tant d'autres qu'on pourrait citer, que l'abus n'est pas produit par le mépris, mais que le mépris vient de l'abus, examinez comment il arrive que notre zèle punit constamment le mépris et ne paraît pas remarquer l'abus. Voulez-vous empêcher le mépris? ayez soin d'en étouffer le germe funeste dans le sein de sa mère; et vous l'étoufferez si l'abus est réprimé avec une juste sévérité. Faites disparaître l'abus, et le mépris n'aura point d'excuse, et, n'ayant plus d'excuse, il n'osera plus se montrer. Dès qu'il n'y aura personne qui abuse, personne ou presque personne ne méprisera. Vous agissez très-sagement lorsque, refusant de juger les appels, vous renvoyez la plupart des affaires à ceux qui les connaissent ou qui peuvent les connaître plus promptement. La sentence est plus équitable et plus prompte là où la connaissance de l'affaire est plus sûre et plus facile. Que de peines, que de dépenses épargnées!

attendendum. Poteram multa de eodem utiliter addere his, sed memor propositi mei, contentus interim occasionem dedisse, ad alia transeo.

CAP. III. Et primum quod occurrit, minime transeundum reor. Præes, et singulariter. Ad quid? Eget, tibi dico, consideratione. Numquid ut de subditis crescas? nequaquam; sed ut ipsi de te. Principem te constituerunt, sed sibi, non tibi. Alioquin quo pacto te reputas superiorem his a quibus beneficium mendicas? Audi Dominum: « Qui potestatem habent super eos, benefici vocantur<sup>1</sup>. » At istud de his qui foris sunt. Quid ad nos? Tu id mendaciter diceris, si non tam beneficus esse, quam beneficiis præesse intendas. Parvi dejectique animi est, de subditis non profectum quærere subditorum, sed quæstum proprium. In summo præsertim omnium pontifice nihil turpius. Quam pulchre magister gentium parentes filiis non filios habere censuit thesaurizare parentibus! Non mediocris gloriæ vox illa identidem ipsius: « Non requiro datum, sed fructus. » At jam transeamus et hinc, ne quis moram in his meam, avaritiæ in te notam interpretetur: quæ quam longe a te sit, in libro secundo testatus sum, sciens quanta, et in quanta tua necessitate respueris. Ad te proinde scripserim ista, non propter te. Nempe quod tibi scribitur, soli prodesse non decet. Hic locus avaritiam carpit, a qua, immunis satis tua opinio est, an etropus, tu videris. Vidimus tamen, ut oblata a pauperibus taceam, quæ tangere non acquiescis, germanicos detinuisse saccos, sed pretio, non massa. Argentum reputatum est fœnum: Sagmarii non levati sarcinis, onusti nihilominus repatriant vel invit. Nova res. Quando hactenus aurum Roma refudit? et nunc Romanorum consilio id usurpatum non credimus. Duo venerunt, ambo locupletes, et ambo rei. Si quidem unus Moguntinus, Coloniensis alter: alteri gratia gratis reddita est, alter indignus credo cui gratia redderetur, audivit: Cum quali veste intrasti, cum tali egredieris. O vocem magnificam! vocem prorsus apostolicæ libertatis! Quid minus ab illa hæc habuit: « Pecunia tua tecum sit in perditionem<sup>2</sup> » nisi quod in illa plus zeli, in

<sup>1</sup> Luc. xxii. — <sup>2</sup> Philipp. iv. — <sup>3</sup> Act. viii.

Mais vous devez examiner avec une attention toute particulière à quelles personnes vous confiez cette mission. Je pourrais vous dire là-dessus beaucoup de vérités qui ne seraient pas sans fruit ; toutefois je ne dois pas oublier mon plan : je me contente de vous donner occasion d'y penser, et je passe à une autre partie.

CHAP. III. Or le premier objet qui se présente à mon esprit ne saurait être passé sous silence. Vous êtes le chef, et le chef unique de l'Église ; mais pourquoi ? C'est ici, je vous le dis, que vous avez surtout besoin de considération. Est-ce pour priver des bienfaits de votre élévation ceux qui vous sont soumis ? nullement ; mais plutôt pour les leur distribuer. Ils vous ont établi leur souverain, non pas pour vous, mais pour eux-mêmes ; autrement, comment vous croiriez-vous supérieur à ceux dont il vous faut obtenir les suffrages ? Le Seigneur a dit : « Ceux qui ont le pouvoir sur les autres sont appelés bienfaiteurs ; » mais cette parole s'applique à ceux qui sont hors de l'Église : en quoi peut-elle vous concerner ? En ce qu'il serait faux de dire cela de vous, si votre intention est plutôt de dominer ceux qui vous ont nommé leur chef que de devenir leur bienfaiteur. Celui qui cherche son propre avantage, au lieu de chercher l'avantage de ceux qui lui sont soumis, fait preuve d'un esprit peu élevé et digne de mépris. Rien ne saurait être plus odieux surtout dans un souverain pontife. Oh ! que c'est avec raison que le maître des nations a dit que les pères doivent thésauriser pour les enfans et non les enfans pour les pères ! Ce n'est pas avec moins de vérité qu'il a dit : « Je ne recherche point le don, mais le fruit. » Quittons cependant ce sujet, de peur que mes développemens ne soient interprétés comme un reproche d'avare, quoique j'aie dit dans le second livre combien ce vice vous est étranger, parce que je sais tout ce que vous avez refusé et dans quelle nécessité vous l'avez refusé. D'ailleurs j'écris pour vous et non à cause de vous. Il ne convient pas que ce qui est écrit pour vous ne serve qu'à vous seul. C'est bien ici le lieu de parler de ce vice, quoiqu'il n'ait point souillé votre ame ; car, sans parler des offres des pauvres, auxquelles vous avez toujours refusé de toucher, nous avons vu des sacs d'argent venus de l'Allemagne repartir sans avoir rien perdu de leur poids, mais ayant beaucoup perdu de leur prix par le peu d'estime qu'on en faisait. L'argent fut méprisé comme de la paille, et les bêtes de somme, chargées du même fardeau, regagnèrent à regret les contrées d'où elles étaient venues. La chose était nouvelle. Quand Rome avait-elle refusé l'or qu'on lui apportait ? Mais je ne pense pas

ista plus modestiæ sonuit. Quid ille de transmarinis partibus, pene a finibus terræ, terra et mari currens pro episcopatu, suis et alienis facultatibus rursus emendo? Jam enim emerat prius. Fulit multa, sed retulit, non omnia tamen. Incidit miser in manus alias, accipere quam dare potentiores. Bene fecisti tuas in utroque servans innoxias, nec imponere scilicet ambitioso, nec supponere iniquo mammonæ acquiescens.

Non sic a paupere episcopo continuisti, dans quod daret, ni immunificus notaretur. Accepit clam, quod palam dedit. Sic de tuo sacculo consultum est verecundiæ viri. Sic quoque curiæ morem gerens, tuo beneficio invidiam declinavit eorum qui diligunt manera: non potes abscondere, et factum novimus et personam. Audire gravat? Et ego eo libentius prædico, quo tu id molestius audis. Si tibi sic expedit, et mihi sic. Tam non oportet Christi gloriam me silere, quam nec te quærere tuam. Et si pergis murmurare adhuc, respondebitur tibi ex Evangelio: « Quanto eis præcipiebat, tanto magis plus prædicabant, « dicentes: Bene omnia fecit <sup>1</sup>. »

CAP. IV. Audi aliud, si tamen aliud. Ad idem enim fortassis pertinere quis dicat. Tua consideratio viderit hoc. Mihi videtur non longe a vero dissentire, qui id forte inter avaritiæ species locandum puta-

<sup>1</sup> Marc. vii.

que cette nouveauté se soit introduite de l'avis des Romains. Deux hommes arrivèrent à Rome, l'un de Mayence, l'autre de Cologne; riches tous les deux, coupables tous les deux. On accorda sa grâce à l'un sans rien recevoir de lui, et il fut répondu à l'autre, qui était, je crois, indigne d'obtenir son pardon : Vous sortirez de la ville avec le même habit que vous portiez quand vous y êtes entré. O magnifique parole ! parole de la liberté apostolique ! En quoi cette parole vaut-elle moins que celle-ci : « Que ton argent te soit en perdition ? » si ce n'est que l'une témoigne plus de zèle, l'autre plus de modération. Qu'a obtenu celui qui, parti des contrées situées par-delà l'Océan et presque à l'extrémité du monde, parcourant les terres et les mers, était venu pour racheter, par son argent et par celui de ses amis, un évêché qu'il avait déjà acheté une première fois ? Il avait porté des sommes considérables ; il les a remportées, mais non pas en totalité. Le malheureux était tombé en des mains plus disposées à recevoir qu'à donner. Vous avez agi d'une manière louable dans ces deux occasions ; vous avez conservé vos mains pures en refusant de les imposer à l'ambitieux et de les ouvrir pour recevoir le gain de l'iniquité.

Votre conduite n'a pas été moins digne à l'égard d'un pauvre évêque à qui vous avez donné afin qu'il pût donner, et qu'il ne fût pas accusé d'être peu libéral. Il recevait de vous en secret ce qu'il donnait publiquement. C'est ainsi que votre bourse l'a sauvé de la confusion, et que, se conformant aux usages de votre cour, il a échappé à la haine de ceux qui aiment les présents. C'est une vérité que vous ne sauriez cacher ; nous connaissons le fait, nous connaissons aussi la personne. Il est possible que ce récit ne vous plaise point ; néanmoins je le publie d'autant plus volontiers qu'il vous est moins agréable de l'entendre. Votre sentiment vous honore ; mais je n'en persisterai pas moins dans le mien, parce que je dois employer autant de zèle à proclamer la gloire du Christ que vous devez en mettre peu à rechercher la vôtre. Et si vous continuez à murmurer, il vous sera répondu par les paroles de l'Évangile : « Plus il le leur défendait, » plus ils publiaient sa gloire en disant : Il a bien fait toutes choses. »

CHAP. IV. Voici de nouveaux avis, si toutefois il y a différence de sujet, et si ce dont j'ai à vous entretenir n'appartient pas en quelque sorte à ce qui précède. Vous en jugerez dans votre considération. Celui-là n'est pas loin de la vérité qui place le défaut dont je vais parler parmi les variétés de l'avarice. Pour moi je dois avouer, ou qu'il en

verit. Ego vero illus aut speciem esse, aut speciem habere non negaverim. Sane interest tuæ perfectionis, et malas res, et malas pariter species devitare. In altero conscientiæ, in altero famæ consulis. Puta tibi non licere, et si alias fortasse liceat, quicquid male fuerit coloratum. Denique interroga majores tuos, et dicent tibi: « Ab omni specie » mala abstinete vos<sup>1</sup>. » Sane minister Domini Dominum imitetur, quia ipse ait: « Qui mihi ministrat, me sequatur<sup>2</sup>. » Et habes de illo: « Dominus regnavit, decorem induit, induit Dominus fortitudinem<sup>3</sup>. » Tu quoque esto fortis in fide, decorus in gloria et probasti te imitatorum Dei. Fortitudo tua, fiducia fidelis conscientiæ: decor tuus, splendor bonæ opinionis. Ita quæso, induere fortitudinem, et enim gaudium Domini fortitudo tua. Porro specie tua et pulchritudine tua nihilominus tanquam propria similitudine delectatur. Inducere vestimentis gloriæ tuæ, vestire duplicibus, quibus domesticos suos fortis illa mulier induere consuevit. Non sit in conscientia nutans infirmitas modicæ fidei: non sit in fama nævus malæ speciei, et vestieris duplicibus, et gaudebit sponsus super sponsam animam tuam, et gaudebit super te Deus tuus. Miraris quorsum hæc, ignarus usque adhuc quid dicere velim. Non te tollo diutius. Marmor loquor et querimoniam ecclesiarum. Truncari se clamitant ac demembrari. Vel nullæ vel paucæ admodum sunt, quæ plagam istam aut non dolcant, aut timeant. Quæris quam? Subtrahuntur abbates episcopis, episcopi archiepiscopis, archiepiscopi patriarchis, sive primatibus. Bonane species hæc? Mirum si excusari queat vel opus. Sic facitando probatis vos habere plenitudinem potestatis, sed justitiæ forte non ita. Facitis hoc quia potestis, sed utrum et debeatis, quæstio est. Honorum ac dignitatum gradus et ordines quibusque suos servare positi estis, non invidere, ut quidam vestrorum sit: « Cui honorem, honorem<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> 1 Thess. v. — <sup>2</sup> Joan. xii. — <sup>3</sup> Psal. xciii. — <sup>4</sup> Rom. xiii.

est une variété, ou que du moins il en a l'apparence. Il importe certainement à votre perfection d'éviter non seulement le mal, mais encore ce qui en a l'apparence; l'un serait contraire à votre conscience, l'autre funeste à votre réputation. Songez que ce qui a l'apparence du mal ne vous est point permis, quoique du reste votre conscience n'en soit pas blessée. Enfin, interrogez vos pères; ils vous diront: « Abstenez-vous de toute apparence de mal; » que le ministre du Seigneur imite le Seigneur, qui a dit: « Que celui qui me sert me » suive; » et il a été écrit de lui: « Le Seigneur a régné, le Seigneur » s'est revêtu de beauté et de force. » Soyez, vous aussi, fort dans la foi, beau dans la gloire, et vous aurez prouvé que vous êtes l'imitateur de Dieu. Votre force, c'est le témoignage de votre conscience; votre beauté, l'éclat et la pureté de votre réputation. Revêtez-vous donc de votre force, car votre force est la joie du Seigneur, et le Seigneur ne se réjouit pas moins dans votre beauté que dans sa propre ressemblance. Parez-vous des habits de votre gloire, de ces doubles habits dont la femme forte de l'Évangile voulut que ses serviteurs fussent revêtus. Que votre conscience ne chancelle point, qu'elle ne faiblisse point dans la foi; que l'éclat de votre réputation ne soit obscurci par aucune apparence de mal, et vous serez revêtu de ces doubles habits, et l'époux se réjouira de son épousé, qui sera votre âme; et notre Dieu se réjouira en vous. Vous êtes sans doute surpris d'un pareil discours, vous ignorez jusqu'à présent ce que je veux vous dire; mais je ne vous le cacherai pas plus long-temps: je parle des murailles et des plaintes des églises. Elles crient qu'elles sont tronquées, démembrées; il n'y en a aucune, ou presque aucune, qui ne se plaigne de cette plaie ou qui ne la redoute. Demanderez-vous quelle est cette plaie? Les abbés sont dégagés de la dépendance des évêques, les évêques de celle des archevêques, et ceux-ci de celle des patriarches ou des primats. Y a-t-il quelque bien dans cette apparence de mal? Je serais étonné si l'on parvenait à y trouver une excuse. Par là, vous prouvez que vous avez la plénitude de la puissance, mais non pas celle de la justice. Vous faites cela parce que vous le pouvez; mais la question est de savoir si vous devez le faire. Vous avez été établi pour conserver à chacun les honneurs et les prérogatives de son rang et de ses dignités, et non point pour les lui envier. Quelqu'un des vôtres a dit: « Laissez l'honneur à qui appartient » l'honneur. »

Spiritualis homo ille « qui omne dijudicat, ut ipse a nemine dijudicetur<sup>1</sup> : » omne opus suum trina quadam consideratione præveniet. Primum quidem an liceat, deinde an deceat, postremo an expediat. Nam etsi constet in christiana utique philosophia non decere nisi quod licet, non expedire nisi quod decet, et licet non continuo tamen omne quod licet, decere aut expedire consequens erit. Age aptemus, si possumus, tria ipsa operi huic. At quomodo non indecens tibi voluntate pro lege uti, et quia non est ad quem appelleris, potestatem exercere, negligere rationem? Tunc major Domino tuo qui ait : « Non veni facere voluntatem meam ;<sup>2</sup> » et, « non veni legem solvere, sed adimplere<sup>3</sup>. » Quanquam non minus dejecti quam elati animi est, veluti rationis expertem non pro ratione, sed pro libitu agere, nec iudicio agi, sed appetitu. Quid tam bestiale? Et si indignum cuivis utenti ratione vivere ut pecus, quis in te rectore omnium tantam contumeliam naturæ, honoris injuriam ferat? Sic degenerando, quod absit, generale opprobrium fecisti proprium tibi : « Homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis<sup>4</sup>. » Quid item tam indignum tibi, quam ut totum tenens, non sis contentus toto, nisi minutias quasdam atque exiguas portiones ipsius tibi creditæ universitatis, tanquam non sint tuæ, satagas nescio quomodo adhuc facere tuas? Ubi etiam meminisse te volo parabolæ. Nathan, de homine, qui multas oves habens, unam quæ erat pauperis concupivit. Huc quoque veniat factum, imo facinus regis Achab, qui rerum summam tenebat, et unam vineam affectavit. Avertat Deus a te quod ille audivit. « Occidisti, et possedisti<sup>5</sup>. »

Nolo autem prætendas mihi fructum emancipationis ipsius : nullus est enim, nisi quod inde episcopi insolentiores, monachi etiam disso-

<sup>1</sup> 1 Cor. II. — <sup>2</sup> Joan. VI. — <sup>3</sup> Matth. V. — <sup>4</sup> Psal. XLVIII. — <sup>5</sup> 3 Reg. XXI.

L'homme d'esprit, « celui qui juge toutes choses de manière à n'être » jugé de personne, » doit, dans tout ce qu'il fait, procéder par cette triple considération. Il doit examiner d'abord si l'action est licite, ensuite si elle est convenable, et enfin si elle est utile. Quoiqu'il soit constant dans la philosophie chrétienne qu'il n'y a de convenable que ce qui est licite, et qu'il n'y a d'utile que ce qui est convenable et permis, il ne s'en suit pas comme conséquence nécessaire que tout ce qui est licite soit convenable et utile. Faisons, si cela est possible, application de ce principe au sujet qui nous occupe. Est-il convenable que vous exerciez votre pouvoir au mépris de la raison, et que vous ne reconnaissiez d'autre loi que votre volonté, parce qu'il n'existe point de tribunal devant lequel vous puissiez être appelé? Êtes-vous plus grand que votre Maître, qui a dit : « Je ne suis pas venu pour faire ma volonté; je ne suis point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir? » Il n'appartient qu'à un esprit bas ou enflé d'orgueil d'obéir à son caprice, et non à sa raison, et de se laisser conduire, non par son jugement, mais par ses caprices. Est-il rien qui rapproche plus l'homme de la bête? S'il est indigne qu'un être qui a la raison en partage vive comme une brute, avec quelle douleur ne vous verra-t-on pas, vous, le conducteur de tous les hommes, faire un tel outrage à la nature en imprimant cette tache à votre honneur? En dégénéralant de la sorte, ce qu'à Dieu ne plaise! vous feriez votre opprobre particulier de l'opprobre général, et l'on dirait de vous : « Lorsque l'homme était parmi les honneurs, il a perdu toute intelligence; il a été comparé aux animaux, et il est devenu semblable à eux. » Quoi de plus indigne que, possédant tout, vous n'y ayez point satisfait, et que vous travailliez, je ne sais comment, à vous approprier, comme si elles n'étaient pas déjà à vous, les plus faibles parties de ce tout qui vous a été confié? Je désire que vous vous rappeliez à ce sujet la parabole de Nathan, qui, possesseur d'un nombreux troupeau, convoitait une brebis, la seule qui appartenait à un pauvre homme. Souvenez-vous aussi de l'action, ou plutôt du crime du roi Achab, qui, maître de toutes choses, voulut s'emparer d'une vigne de peu d'étendue. Que Dieu éloigne de vous les paroles qu'il mérita : « Tu as tué et tu as possédé ! »

N'alléguiez pas les avantages de cette émancipation : il n'y en a aucun, si ce n'est que les évêques deviennent plus insolens, et les moines plus dissolus et même plus pauvres. Examinez avec plus de soin les biens et la vie de ces affranchis, et voyez si vous ne trouvez

lutiores fiunt. Quid quod et pauperiores? inspicere diligentius talium, ubique libertorum et facultates et vitas, si non pudenda admodum et tenuitas in his, et in illis sæcularitas invenitur. Matris noxiæ libertatis gemina soboles hæc. Quidni peccet licentius vagum male liberum vulgus, cum non sit qui arguat? Quidni licentius quoque spoliatur ac deprædetur inermis religio, cum non sit qui defendat? Quo enim refugium illis? Numquid ad episcopos dolentes injuriam? Ridentibus profecto aspiciunt oculis, sive quæ faciunt mala, sive quæ patiuntur. Quæ demum utilitas in sanguine isto? Vereor ne illa quam in Propheeta comminatus est Deus: « Ille, inquiens, in iniquitate sua morietur; » sanguinem autem ejus de manu tua requiram<sup>1</sup>. » Si enim extollitur qui subtrahitur, et cui subtrahitur uritur; qui subtrahit, quomodo innocens? Parum est involvimus ignem. Audi apertius. Si is qui murmurat, secundum animam mortuus est: qui instigat, quomodo vivit? Quomodo vero non reus mortis amborum, et suæ pariter, qui gladium dedit, unde ambo morerentur? Hoc est quod dixeram, « Occidistis, et » possedistis<sup>2</sup>. » Adde quod qui audiunt, scandalizantur, indignantur, detrahunt, et blasphemant, hoc est, vulnerantur ad mortem. Non est bona arbor faciens fructus tales, insolentias, dissolutiones, dilapidationes, simultates, scandala, odia: quodquo magis dolendum inter Ecclesias, inimicitias graves, perpetesque discordias. Vides quam verus sit sermo ille: « Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt<sup>3</sup>? » Quid si forte nec licet, ignosce mihi, non facile adducor licitum consentire quod tot illicita parturit.

Tunc denique tibi licitum censeas, suis Ecclesias mutilare membris, confundere ordinem, perturbare terminos quos posuerunt patres tui? Si justitiæ est, jus cuique servare suum, auferre cuiquam sua justo quomodo poterit convenire? Erras, si ut summam, ita et solam institutam a Deo vestram apostolicam potestatem existimas. Si hoc sentis, dissensit ab eo qui ait: « Non est potestas nisi a Deo<sup>4</sup>. » Proinde quod

<sup>1</sup> Ezech. iii. — <sup>2</sup> 3 Reg. xxi. — <sup>3</sup> 1 Cor. x. — <sup>4</sup> Rom. xiii.

pas une indulgence honteuse, quant à leurs mœurs, et quant à leurs biens, des habitudes tout-à-fait séculières; et c'est là le double fruit de leur funeste liberté. Comment ce peuple vagabond et si malheureusement libre ne tomberait-il pas dans le désordre et la licence, puisqu'il n'y a personne qui le contienne? Comment la religion ne serait-elle pas dépouillée et saccagée sans pudeur, puisqu'il n'y a personne pour la défendre? A qui aurait-on recours? Aux évêques? ils se plaignent eux-mêmes de l'injure qui leur est faite, et ils regardent en souriant le mal qu'ils font et celui qu'ils endurent. Quel bien peut résulter de ces désordres? Je n'y vois d'autre conséquence que ce dont Dieu nous a menacés par la bouche de ses prophètes, en disant : « Il mourra dans son iniquité, et je vous demanderai compte de son sang. » En effet, si celui qui se dérobe à une autorité en prend de l'orgueil, et que le supérieur dont il s'est détaché s'en irrite, comment l'auteur de ces translations pourrait-il être innocent? Mais c'est peu, nous n'avons fait que couvrir le feu : je vais m'expliquer plus clairement. Si celui qui murmure est frappé de la mort de l'âme, comment celui qui excite ces murmures peut-il se conserver à la vie? Comment celui des deux qui a donné l'épée par laquelle ils sont morts tous les deux ne serait-il pas coupable des deux morts, et dès lors de la sienne? C'est là ce que je disais : « Vous avez tué et vous avez possédé. » Ajoutez à cela que ceux qui en entendent parler sont scandalisés, qu'ils se livrent à leur indignation, qu'ils médisent et blasphèment, c'est-à-dire qu'ils sont mortellement blessés. Ce ne peut pas être un bon arbre que celui qui produit pour fruits l'insolence, la dissolution, la dilapidation, la dissimulation, le scandale et la haine, et, ce qui est plus déplorable encore, de graves inimitiés et des discordes perpétuelles entre les Églises. Vous voyez combien il y a de vérité dans cette parole : « Toutes ces choses me sont permises, mais toutes ne sont pas utiles. » Pardonnez-le-moi, mais je ne puis consentir à regarder comme licite ce qui est une source de tant de vices.

Pensez-vous enfin qu'il vous soit permis de mutiler les églises, de changer l'ordre et les limites établis par vos pères? Si la justice exige de conserver à chacun son droit, comment peut-on en dépouiller quelqu'un sans blesser la justice? Vous êtes dans l'erreur, si vous croyez que Dieu a établi notre autorité apostolique pour être la seule, de même qu'il l'a établie pour être la première. Si vous le pensez ainsi, vous différez de sentiment avec celui qui dit : « Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, » et qui ajoute : « Celui qui ré-

sequitur : « Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit; » etsi principaliter pro te facit, non tamen singulariter. Denique idem ait : « Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit<sup>1</sup>. » Non ait, sublimiori, tanquam in uno : sed sublimioribus, tanquam in multis. Non ergo tua sola potestas a Domino; sunt et mediocres, sunt et inferiores. Et quomodo quos Deus conjunxit, non sunt separandi sic nec quos subjunxit, computandi. Monstrum facis, si manu submovens digitum facis pendere de capite, superiorem manui, brachio collateralem. Tale est si in Christi corpore membra aliter locas quam disposuit ipse. Nisi tu putas alium esse, qui posuit Ecclesia « quosdam quidem apostolos, » quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios doctores et » pastores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi<sup>2</sup>. » Atque hoc corpus, quod tibi ipse Paulus suo vere apostolico figurans eloquio, et capiti convenientissime aptans, « totum ex eo compactum » perhibet : « et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis faciens in ædificationem sui, in charitate<sup>3</sup>. » Nec vilem reputes formam hanc, quia in terra est, exemplar habet e caelo. « Neque enim filius potest facere quicquam, nisi quæ viderit patrem facientem<sup>4</sup>, » præsertim cum ei sub Moyse nomine dictum sit : « Vide omnia facias secundum exemplar, » quod tibi in monte monstratum est<sup>5</sup>. »

Viderat hoc qui dicebat : « Vidi civitatem sanctam Hierusalem novam descendentem de caelo, a Deo paratam<sup>6</sup>. » Ego enim propter similitudinem dictum reor, quod sicut illic seraphim et cherubim cæteri quique usque ad angelos et archangelos ordinantur sub uno capite Deo; ita hic quoque sub uno summo pontifice primates vel patriarchæ, archiepiscopi, episcopi, presbyteri, vel abbates, et reliqui in hunc

<sup>1</sup> Rom. xiii. — <sup>2</sup> 1 Cor. xii. — <sup>3</sup> Ephea. iv. — <sup>4</sup> Joan. v. — <sup>5</sup> Exod. xxv. — <sup>6</sup> Apoc. xxi.

» siste à la puissance résiste aux ordres de Dieu ; » quoique cette parole s'applique principalement à vous, elle ne s'applique pas exclusivement à vous. Enfin il a dit : « Toute ame est soumise aux puissances supérieures. » Il n'a point dit « à la puissance supérieure, » comme s'il n'y en avait qu'une seule, mais bien « aux puissances supérieures » pour dire qu'il y en a plusieurs. Ainsi votre puissance n'est pas la seule qui vienne de Dieu. Il en est au-dessous de la vôtre de moyennes et d'inférieures ; de même que ceux que Dieu a unis ne doivent pas être séparés, de même ceux qu'il a subordonnés à d'autres ne doivent pas devenir leurs égaux. Vous commettriez une monstruosité, si, détachant un doigt de la main, vous le fixiez à la tête, le plaçant ainsi au-dessus de la main et à côté du bras. Il en est de même si vous disposez les membres du corps de Jésus-Christ autrement qu'il ne les a disposés lui-même. Peut-être pensez-vous que c'est un autre que lui qui a établi dans son Église « les uns comme apôtres, les autres comme prophètes ; ceux-ci comme évangélistes, ceux-là comme docteurs et pasteurs, pour la perfection des saints, pour l'œuvre de leur ministère et pour l'édification du corps de Jésus-Christ. » Saint Paul, nous figurant ce corps dans son éloquence vraiment apostolique et l'unissant à son chef d'une manière merveilleuse, déclare « que c'est un tout complet par lui-même ; que ses parties sont liées par les liens de la subordination, et que par une opération providentielle, les membres reçoivent, chacun selon sa mesure, pour l'accroissement du corps et pour son édification dans la charité. » Ne croyez pas que cet établissement doive être méprisé, parce qu'il a été fait sur la terre. Il a son exemple dans le ciel. « Car le fils ne peut rien faire que ce qu'il a vu faire à son père, » surtout, lorsqu'il lui a été dit par la bouche de Moïse : « Ayez soin de faire toutes choses selon l'exemple qui vous a été montré sur la montagne. »

Il avait vu cet exemple, celui qui disait : « J'ai vu la cité sainte de la Jérusalem nouvelle descendant du ciel, disposée par les mains de Dieu ; » car je crois que ces paroles ont été dites à cause de la similitude, puisque, de même que dans le ciel, les séraphins, les chérubins et jusqu'aux anges et aux archanges, sont rangés dans un ordre qui a Dieu pour chef unique ; de même il existe pour les primats des patriarches, pour les archevêques les évêques, les prêtres, les abbés, et le reste des fidèles, une hiérarchie qui a pour chef le souverain pontife. Nous devons toute notre estime à ce qui a Dieu pour auteur,

modum. Non est parvi pendendum quod et Deum habet auctorem, et de cœlo ducit originem. Quid dicat episcopus : Nolo esse sub archiepiscopo : aut abbas, nolo obedire episcopo; hoc de cœlo non est. Nisi tu forte angelorum quempiam dicentem audisti : Nolo sub archangelis esse, aut ex alio quolibet inferiorum ordinum aliquem non ferentem subesse cuiquam, nisi Deo. Quid inquis? prohibes dispensare. Non, sed dissipare. Non sum tam rudis ut ignorem positos vos dispensatores, « sed in ædificationem, non in destructionem <sup>1</sup>. » Denique « quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur <sup>2</sup> » Ubi necessitas urget, excusabilis dispensatio. Ubi utilitas provocat, dispensatio laudabilis est. Utilitas dico communis, non propria. Nam cum nil horum est, non plane fidelis dispensatio, sed crudelis dissipatio est. Nonnulla tamen monasteria sita in diversis episcopatibus, quod specialius pertinerint ab ipsa sui fundatione ad sedem apostolicam pro voluntate fundatorum, quis nesciat? sed aliud est quod largitur devotio, aliud quod molitur ambitio impatiens subjectionis. Et hæc dicta de his.

CAP. V. Superest ut generaliter super universum Ecclesiæ statum intendat consideratio tua, si plebes clericis, si clerici sacerdotibus, si sacerdotes Deo in ea qua oportet humilitate subjecti sint; si in monasteriis et religiosis locis servetur ordo, vigilet disciplina; si super prava opera et dogmata censura ecclesiastica vigeat, si floreat vineæ honestate, et sanctimonia sacerdotum; si flores fructus parturiant obedientia fideiura populorum; si demum vestra ipsorum apostolica mandata et instituta ea qua dignum est sollicitudine observentur, ne quid in agro Domini tui aut neglectu incultum, aut fraude subreptum inveniatur. Posse inveniri ne dubites. Mihi in promptu est, ut multa et innumera prætermittam, quæ passim neglecta jacent, nonnulla etiam ex his quæ plantavit dextera tua, convulsa monstrare. Nonne os tuum in Remensi consilio subjecta capitula promulgavit? Quis ea tenet? Quis tenuit? Falleris si teneri putas. Si non putas, ipse peccati, aut statuens quæ non tenerentur, aut quæ non tenerentur dissimulans. Præcipimus, alsti, ut tam episcopi quam clerici, neque in superfluitate, seu

<sup>1</sup> 1 Cor. x. — <sup>2</sup> 2 Cor. 4.

et dont l'origine est dans le ciel. Si un évêque dit qu'il ne veut point dépendre d'un archevêque, et un abbé qu'il ne veut point obéir à un évêque, cela ne se pratique pas ainsi dans le ciel. Avez-vous jamais entendu que quelqu'un des anges ait dit : Je ne veux pas être sous la dépendance des archanges, ou que quelqu'un des ordres inférieurs ait refusé d'obéir à d'autres qu'à Dieu seul ? Quoi donc ! direz-vous, défendez-vous d'accorder des dispenses ? non, mais de les prodiguer. Je n'ignore pas que vous avez été établi le dispensateur, « mais pour » l'édification, et non pour la destruction. » Enfin il est dit : « Parmi » ces dispensateurs, on en cherche un fidèle. » La dispense est excusable si elle est prescrite par la nécessité ; elle est louable si l'utilité la réclame ; mais je parle d'une utilité générale, et non de votre utilité particulière. Hors de ces deux circonstances, vous n'êtes point un dispensateur fidèle, mais un coupable dissipateur. Qui ignore qu'il existe dans divers évêchés des monastères qui, dès leur fondation et par la volonté de leur fondateur, relèvent immédiatement du saint siège ? Mais il y a une grande différence entre ce qui a été établi par les largesses de la dévotion et les prétentions d'une ambition impatiente de toute sorte de subordination. J'en ai assez dit sur cette matière.

CHAP. V. Il nous reste à appeler votre considération sur l'état général de l'Église, afin que vous examiniez si les peuples sont soumis au clergé, les clercs aux prêtres, les prêtres à Dieu avec toute l'humilité nécessaire ; si l'ordre est observé et la discipline en vigueur dans les monastères et les maisons religieuses ; si la censure ecclésiastique réprime les œuvres et les doctrines dangereuses ; si les vignes du Seigneur sont florissantes par l'honnêteté et par la sainteté des prêtres ; si les fleurs produisent des fruits par l'obéissance et la fidélité des peuples ; si enfin l'observation de vos décrets apostoliques est surveillée avec toute la sollicitude nécessaire, afin que dans le champ du Seigneur rien ne demeure inculte par votre négligence, ou que rien ne soit enlevé par l'artifice des ennemis. Ne doutez point que cela ne puisse arriver. Je passerai sous silence une infinité de mesures qui ont été négligées en diverses circonstances, pour vous en montrer qui ont été détruites, quoiqu'elles aient été établies par votre main. Votre bouche n'a-t-elle pas promulgué certains articles au concile de Reims ? Qui les observe ? qui les a jamais observés ? Vous vous trompez si vous pensez qu'on s'y conforme ; si vous ne le pensez pas, vous êtes coupable d'avoir fait des lois pour n'être point observées, ou de souf-

inhonesta varietate colorum, aut fissura vestium, neque in tonsura intuentium ( quorum forma et exemplum esse debent ) offendant aspectum, sed potius ita in suis actibus errata condemnent, et amorem innocentiae conversatione demonstrent, sicut dignitas exigit ordinis clericorum. Quod si moniti ab episcopis suis intra quadraginta dies non obtemperaverint, ecclesiasticis beneficiis eorumdem pontificum auctoritate priventur. Episcopi vero si praefixam poenam irrogare neglexerint : quia inferiorum culpae ad nullos magis referendae sunt quam ad desides, negligentesque rectores, tamdiu ab officio pontificali abstineant, donec, poenam a nobis constitutam clericis sibi subjectis imponant. Illud etiam duximus annectendum, ut nullus in archidiaconum vel decanum, nisi diaconus et presbyter ordinetur. Archidiaconi vero, decani, et praepositi, qui infra ordines praenominatos sunt, si inobedientes ordinari contempserint, honore suscepto priventur. Prohibemus autem ne adolescentibus, vel infra sacros ordines constitutis, sed qui prudentia et vitae merito clarescunt, praedicti concedantur honores.

Verba tua haec : tu sanxisti, quid effectui mancipatum? Adhuc adolescentes, adhuc qui infra sacros ordines sunt in Ecclesia promoventur. Quod ad primum capitulum pertinet, luxus vestium interdictus, sed non restrictus : poena dictata, sed minime secuta est. Jam quartus annus est ex quo datum mandatum audivimus, et neminem adhuc clericorum privatum beneficio, neminem episcoporum suspensum ab officio luximus. At luctu amarissimo dignum quod seculum est. Quid hoc? Impunitas incuriae soboles, insolentiae mater, radix impudentiae, transgressionum nutritrix. Et beatus si omni satagas cura malorum omnium primam parentem cavere incuriam. Sed ad hoc tu operam dabis. Et nunc leva oculos tuos, et vide si non aequo ut prius, pellicula discolor sacrum ordinem decolorat, si non ut prius, fissura enormis pene inguina nudat. Solent dicere : Num de vestibus cura est Deo, et non magis de moribus? At forma haec vestium, deformitatis mentium, et

frir qu'elles ne le soient pas. Nous ordonnons, avoz-vous dit, aux évêques et au clergé de ne pas scandaliser par la superfluité ou par une indécente variété de couleurs, par la forme de leurs habits ou de leur tonsure, les regards du peuple, auquel ils doivent servir de règle et d'exemple, mais de condamner ces désordres par la régularité de leurs actions, et de prouver leur amour pour l'innocence par la sagesse de leurs discours, ainsi que l'exige la dignité de l'ordre ecclésiastique. Que ceux qui n'obtempèrent pas dans les quarante jours aux avertissemens de leurs évêques soient privés de leurs bénéfices par l'autorité de ces mêmes évêques. Que si les évêques négligent d'insister cette peine, comme les fautes des inférieurs doivent surtout être attribuées à l'incurie et à la négligence des supérieurs, nous voulons que ces évêques s'abstiennent de tout offico pontifical, jusqu'à ce qu'ils aient imposé aux ecclésiastiques qui sont sous leur juridiction la peine par nous établie. Nous ajoutons que nul ne doit être ordonné archidiaque ou doyen, s'il n'est déjà diaque ou prêtre. Si les archidiaques, les doyens, ou les prêtres, qui sont dans des ordres inférieurs à ceux que nous venons de prescrire, négligent, par esprit de désobéissance, de se les faire conférer, qu'ils soient privés des dignités auxquelles ils ont été élevés, et nous voulons que ces dignités ne soient point accordées aux jeunes gens, ni à ceux qui ne sont point dans les ordres, mais seulement aux personnes recommandables par leur prudence et par la sagesse de leur conduite. »

Telles sont vos paroles, telles sont vos prescriptions. Comment ont-elles été observées? Chaque jour les jeunes gens et ceux qui ne sont point dans les ordres sont encore élevés aux dignités ecclésiastiques. Quant à ce qui concerne le premier article, le luxe des vêtemens a été interdit, mais n'a pas été réprimé; la peine a été établie, mais n'a point été appliquée. Il y a déjà quatre ans que nous vous avons entendu publier cette ordonnance, et nous n'avons pas encore eu à pleurer sur le sort d'un seul ecclésiastique privé de son bénéfice, d'un seul évêque suspendu de ses fonctions. Ce que nous voyons doit faire couler nos larmes. Qu'est-ce donc? C'est l'impunité, qui est la fille de la négligence, la mère de l'insolence, la racine de l'impudeur et la nourriture de la prévarication. Heureux si vous employez tous vos soins à vous garantir de cette négligence, qui est la première cause de tous les maux. Oui, j'ai la confiance que vous y travaillerez avec ardeur. Et maintenant levez les yeux, et voyez si ces vêtemens à couleurs variées ne sont pas aussi répandus que par le passé pour des hommes qui

moram indicium est. Quid sibi vult quod clerici aliud esse, aliud videri volunt? Id quidem minus castum, minusque sincerum. Nempe habitu milites, quæstu clericos, actu neutrum exhibent. Nam neque pugnant ut milites, neque ut clerici evangelizant. Cujus ordinis sunt? cum utriusque esse cupiunt, utrumque deserunt, utrumque confundunt. « Unus- » quisque, inquit, in suo ordine resurget <sup>1</sup>. » Isti in quo? An qui sine ordine peccaverunt, sine ordine peribunt? Aut si summe sapiens Deus veraciter creditur a summo usque deorsum nihil inordinatum relinquere : vereor istos non alibi ordinandos quam ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. O miserandam sponsam talibus creditam paranympis, qui, adsignata cultui ejus, proprio retinere quæstui non verentur! Non amici profecto sponsi; sed æmuli sunt. Et de his satis quæ sub te sunt, etsi non ad materiæ copiam, quæ est multa nimis : certo ad id quod proposui ego. Visenda jam quæ circa te sunt, sed ad ea ostium nobis quartus liber aperiet.

<sup>1</sup> : Cor. xv.

sont dans les ordres sacrés; voyez si l'ouverture de ces habits ne découvre pas presque toute leur nudité avec autant d'indécence qu'autrefois. Ils disent que Dieu ne s'inquiète point des vêtements, et qu'il ne s'occupe que des mœurs; mais cette forme des vêtements n'est-elle pas une preuve de la corruption des âmes et de la dépravation des mœurs? Pourquoi les ecclésiastiques veulent-ils paraître autre chose que ce qu'ils sont? cela n'est ni chaste ni sincère. Soldats par leurs habits, ecclésiastiques par leurs revenus, ils ne sont ni l'un ni l'autre par leurs actions, puisqu'ils ne vont point à la guerre comme les soldats, et qu'ils n'enseignent pas l'Évangile comme les ministres de Dieu. Auquel de ces deux ordres appartiennent-ils? En voulant appartenir à l'un et à l'autre, il les désertent et ils les confondent tous les deux. Il a été dit : « Charun ressuscitera dans son ordre; » dans quel ordre ceux-ci ressusciteront-ils? Ceux qui ont péché sans ordre ne périront-ils pas sans ordre? Si l'on croit que Dieu, qui est l'être souverainement sage, ne laisse rien sans ordre, depuis le plus haut des cieux jusqu'au fond des abîmes, je crains bien que l'ordre de ceux-ci ne se trouvera que là où il n'y a point d'ordre et où habite une horreur éternelle. O malheureuse épouse d'avoir été confiée à des paranymphe qui ne redoutent pas de s'approprier ce qui était destiné à son culte! Ils ne sont point les amis de l'époux, mais ses ennemis. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce qui est au-dessous de vous; ce n'est pas que la matière soit épuisée, mais je vous en ai assez dit pour l'objet que je me suis proposé. Nous passerons à ce qui est autour de vous, c'est par là que nous commencerons le quatrième livre.

---

## LIBER QUARTUS.

I. Cujus libri materiam breviter notat, silicet quæ circa sunt consideranda. — II. De cleri et populi romani moribus agit, veterum pastorum curam ac vigilantiam, qui se totos ovibus pascendis impendebant, commendat. — III. Graviter hortatur ad officium veri pastoris, non tam externo splendore, quam invicto animi robore contra duros et contumaces gerendum. — IV. Quales collaterales et coadjutores a pontifice adhibendos designat; præclare hic describit virtutes et mores in prælatis requisitos. — V. Exemplis commendatur abstinentia munerum; et arrogantia ministrorum papæ perstringitur. — VI. Pontifici, utpote gravioribus intento, rei domesticæ curam non convenire asserit, proindeque alteri potius œconomiæ committendam. — VII. Epilogum offert seu summam eorum, quæ in pontifice requiruntur.

**CAPUT I.** Si mihi plenius innotuisset, amantissime Eugeni, priora qualiter acceptaris, secundum hoc vel fidentius in reliquum processissem, vel cautius; aut certe substitissem omnino. Nunc vero quia ob locorum distantiam id minime datur, non mireris si prodit oxilior sermo anceps, verecundo fateor, ad medium veniens. Primis itaque Considerationis partibus, libris prioribus pertractatis; in manibus est de his addere, quæ circa te sunt. Et ipsa quidem sub te, sed quo propria, eo importuniora tibi. Nempe coram posita incuriam non admittunt, non dissimulationem, non oblivionem. Vehementius urgent, turbulentius irruunt: verendum ne obruant. Circa ejusmodi quam sobria et intenta consideratione opus sit proprio te experimento edoctum satis non ambigo. Alioquin si non cauta opportunaque interveniat consideratio, occupatio continuabitur, et vexationis non erit modus, et sollicitudinis non erit finis; non tempus vacuum, non liberum cor: plus laboris et minus utilitatis. Dico autem instantia illa tua quotidiana, ab urbe, a curia, a domestica ecclesia tua. Hæc, inquam, circa te sunt, clerus et populus tuus, cui specialiter episcopariæ, ac per hoc specialis curæ teneris debitor. Hi quoque qui tibi quotidie assistunt seniores populi, orbis iudices, et qui item de domo et mensa tua sunt, capellani, cubicularii, ministri quoque diversis deputati officiis in obsequium tui, hi te familiariter visitant, frequentius pulsant, mo-

## LIVRE QUATRIÈME.

I. Saint Bernard précise en peu de mots le sujet de ce livre, qui traitera de la considération qu'on doit porter sur ce qui est autour de soi. — II. Il parle des mœurs du clergé et du peuple de Rome ; recommande le zèle et la vigilance des anciens pasteurs qui se consacrent tout entiers au soin de leurs troupeaux. — III. Il prouve que pour remplir les devoirs de véritable pasteur il faut au pape moins de luxe et d'éclat extérieur que de force d'âme contre les gens endurcis ou rebelles. — IV. Il indique quels sont les conseillers et les officiers que le pape doit employer, et trace un tableau remarquable des mœurs qui conviennent aux dignitaires de l'Église. — V. Il encourage par des exemples le refus des présens, et blâme l'arrogance des ministres du pape. — VI. Il établit que le souverain pontife, obligé de s'occuper d'affaires importantes, ne peut pas descendre aux détails domestiques des siennes, et que le soin doit en être confié à un officier particulier. — VII. Il termine en résumant les qualités requises dans la personne d'un souverain pontife.

**CHAPITRE I.** Si j'avais connu l'accueil que vous avez fait aux premières parties de cet ouvrage, j'aurais, selon cet accueil, continué mon travail avec plus de confiance ou de précaution, ou peut-être l'aurais-je entièrement abandonné. La distance des lieux m'étant cet avantage, ne soyez point surpris si, dans le doute, j'hésite, je l'avoue à ma honte, à poursuivre mon sujet. Après m'être occupé dans les livres précédens des premières parties de la Considération, il me reste à vous entretenir de la manière dont il faut la fixer sur les objets qui sont autour de vous. Il en est bien parmi ceux-là qui sont aussi au-dessous de vous et qui fatiguent d'autant plus votre attention qu'ils vous environnent de plus près, puisque, constamment placés sous vos yeux, ils ne permettent ni négligence, ni tolérance, ni oubli. Ils vous pressent avec plus de violence, ils se précipitent sur vous avec plus de fureur, et il est à craindre que leur action ne vous écrase. Je ne doute pas que vous ayez appris par votre propre expérience combien ils exigent une considération prudente, attentive. Mais, à défaut de cette considération constante et soutenue, vos travaux n'auront point de terme, vos tourmens point de limites, et vos inquiétudes seront sans fin ; votre temps ne sera jamais à vous, votre cœur jamais libre ; vos fatigues seront plus grandes, et vous aurez moins de profit. Je veux parler des soucis qui vous pressent sans cesse et qui vous viennent de la ville, de votre cour et de votre église particulière. Tout cela est autour de vous : votre clergé, votre peuple, dont vous

lestiusque sollicitant. Hi sunt qui non verentur suscitare dilectam, et antequam ipsa velit.

CAP. II. Et primo quidem clerum illum ordinatissimum esse decet, ex quo præcipue in omnem Ecclesiam cleri forma processit. Deinde omne quod perperam agitur te præsentem, est tibi turpius. Interest gloriæ sanctitatis tuæ, ut quos præ oculis habes, ita ordinati, ita sint informati, quatenus totius honestatis et ordinis ipsi speculum, ipsi sint forma. Inveniantur præ cæteris oportet expediti ad officia, idonei ad sacramenta, ad plebes erudiendas solliciti, circumspecti ad sese custodiendos in omni castitate. Quid de populo loquar? Populus romanus est. Nec brevius potui, nec expressius tamen aperire de tuis paræciis quod scæntio. Quid tam notum seculis, quam protervia et factus Romanorum? Gens insueta paci, tumultui assueta. Gens immitis et intractabilis, et usque adhuc subdi nescia, nisi cum non valet resistere. En plaga, tibi incumbit cura hæc, dissimulare non licet. Rides me, forsitan fore incurabilem persuasus. Noli diffidere, curam exigeris, non curatiorem. Denique audisti: «Curam illius habet», et non: Cura vel sana illud. Verum dixit quidam:

Non est in medico semper relevetur ut æger.

At melius propono de tuis tibi. Paulus loquitur: «Plus omnibus laboravi<sup>1</sup>.» Non ait: Plus omnibus profui, aut plus omnibus fructificavi, verbum insolens religiosissime vitans. Alias autem noverat homo quem docuit Deus, quia unusquisque secundum suum laborem accipiet, non secundum proventum. Et ob hoc in laboribus potius quam in profectibus gloriandum putavit, sicut alibi quoque habes ipsum di-

<sup>1</sup> Luc. x. — <sup>2</sup> 1 Cor. xv

êtes l'évêque particulier et auquel vous devez spécialement vos soins ; les anciens du peuple, qui assistent chaque jour à votre conseil et qui sont les juges de toute la terre, et ceux qui appartiennent à votre maison et qui s'assoient à votre table : chapelains, gens du service particulier et officiers remplissant diverses fonctions auprès de votre personne ; voilà ceux qui vous voient familièrement, qui sollicitent avec importunité et vous fatiguent de leurs instances, ceux qui ne craignent pas de réveiller avant l'heure l'épouse bien-aimée.

CHAP. II. Il convient d'abord, que le clergé de Rome soit le mieux réglé, parce qu'il doit servir de modèle dans toute l'Église ; et ensuite, parce que tout le mal qui se fait en votre présence tourne à votre honte. Il importe à votre gloire que ceux qui vivent sous vos yeux soient si parfaits qu'ils puissent être à la fois le miroir et l'exemple de toute honnêteté et de tout ordre. Il faut qu'ils soient, plus que les autres, actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs, propres à administrer les sacrements, et qu'ils aient plus de zèle pour l'éducation des peuples et plus de circonspection pour se conserver en état de chasteté. Que dirai-je du peuple ? c'est du peuple romain que je parle ; excusez mes détails et ma colère ; j'exprime ce que je pense de vos diocésains. Qu'y a-t-il de plus connu dans les siècles passés que l'insolence et le faste des Romains ? C'est un peuple qui n'a jamais aimé la paix et qui s'est fait une habitude de la sédition ; féroce et intraitable, il ne s'est encore plié à l'obéissance que lorsqu'il n'a pu résister. Voilà la plaie ; il vous appartient de travailler à sa guérison, et vous ne pouvez vous en excuser. Vous riez peut-être de ce que je vous dis, parce que vous jugez cette plaie incurable. Prenez confiance : il ne vous est pas prescrit de la guérir, mais seulement de travailler à sa guérison. Il vous a été dit : « Prenez-en soin, » et non pas : Guérissez-la. Un poète a dit avec vérité :

Il ne dépend pas toujours du médecin que le malade se relève.

Mais il est plus à propos de vous citer quelqu'un des vôtres. Écoutez saint Paul : « J'ai travaillé plus que tous les autres ; » il ne dit point : J'ai été plus utile que tous les autres, ou : J'ai plus fructifié que tous les autres, parole insolente que sa religion ne pouvait point prononcer. Du reste, le même apôtre, instruit par Dieu même, savait que chacun sera récompensé selon son travail, et non selon le fruit de son travail. et c'est pour cela qu'il a pensé que les hommes doivent trouver leur joie, non dans leur succès, mais dans leur travail, et, comme il l'a dit

centem, « in laboribus plurimis <sup>1</sup>. » Ita, quæso, fac tu quod tuum est, nam Deus quod suum est, satis absque tua sollicitudine et anxietate curabit. Planta, riga, fer curam, et tuas explicuisti partes. Sane incrementum, ubi voluerit, dabit Deus, non tu. Ubi forte noluerit, tibi deperit nihil, dicente Scriptura: « Reddet Deus mercedem laborum » sanctorum suorum <sup>2</sup>. » Securus labor, quem nullus valet evacuare defectus. Et hoc dixerim absque præjudicio divinæ potentiæ et bonitatis. Scio induratum cor populi hujus, sed potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahamæ. Quis scit si revertatur et ignoscat, convertat et sanet eos. Sed non est propositi mei dictare Deo quid facere debeat, tibi ulinam possim, quæ oportet et prout oportet, suadere.

At locus dubius, et scrupulosa incidit disputatio. Nam ubi adoriar dicere quod sentio? Video satis quid imminet. Clamabitur insuetum; nam justum negari non poterit. Ego vero ne insuetum quidem assenserim. Nempe assuetum fuisse scio, ac per hoc in dissuetum potuisse venire: sed non redire in insuetum. An vero assuetum quis neget, quod constat non modo aliquando factum, sed aliquandiu factitatum? Quid illud sit dicam, et non proderit. Cur? Quia non placebit satrapis, plus majestati quam veritati faventibus. Fuerunt ante te qui se totos ovibus pascendis exponerent, pastoris opere et nomine gloriantes, nil sibi reputantes indignum, nisi quod saluti ovium obviare putarent, non quærentes quæ sua sunt, sed impendentes, impendere curam, impendere substantiam, impendere et seipsos. Unde unus illorum: « Et » ego, ait superimpendar pro animabus vestris <sup>3</sup>. » Et tanquam dicerent: Non venimus ministrari, sed ministrare, ponebant quoties oportulisset sine sumptu Evangelium. Unus erat de subditis quæstus, una pompa, unaque voluptas, si quo modo eos possent parare Domino plebem perfectam. Id omnimodis satagebant, etiam in multa contritione cordis et corporis, in labore et ærumna, in fame et siti, in frigore et nuditate.

<sup>1</sup> 2 Cor. xi. — <sup>2</sup> Sap. x. — <sup>3</sup> 2 Cor. xii, 6.

ailleurs, « dans beaucoup de travaux. » Faites ce que vous devez; Dieu accomplira son œuvre indépendamment de votre zèle et de votre inquiétude. Plantez, arrosez, prenez soin de la récolte, vous aurez rempli votre tâche. Dieu fera croître la moisson où il voudra, et non pas où vous voudrez. Quand il ne voudra pas que la récolte prospère, vous n'aurez pas pour cela perdu votre peine, puisque l'Écriture a dit : « Dieu rendra à ses saints la récompense de leurs travaux. » Et c'est avec sécurité qu'on travaille lorsque rien ne peut nous frustrer de notre récompense, je vous le dis sans préjuger de la puissance et de la bonté de Dieu. Je sais que le cœur de ce peuple est très-endurci; mais Dieu est assez puissant pour convertir ces pierres en enfans d'Abraham. Qui peut savoir s'il ne reviendra pas à eux et s'il ne leur accordera pas son pardon, s'il ne les convertira pas et s'il ne les rendra pas à la santé? Mon intention n'est pas de pénétrer les desseins de Dieu; puisse-je seulement réussir à vous persuader que vous devez agir et quelle voie vous devez employer.

Mais une difficulté s'élève et fait naître mes scrupules. Comment vous ferai-je connaître ma pensée? Je vois la réponse qu'on me prépare. On me criera que la chose est contraire à l'usage; car on ne saurait en contester la justice. Je nie qu'elle n'ait point été usitée; je sais qu'elle a été en vigueur. Elle est, il est vrai, tombée en désuétude; mais elle n'en a pas moins existé. Qui oserait soutenir le contraire, lorsqu'il est constant qu'elle a été pratiquée non seulement une fois, mais pendant long-temps? Je dirai ce qui en est; mais je le dirai inutilement, parce que mes paroles déplairaient à des satrapes qui ont plus de complaisance pour la majesté que pour la vérité. Il a existé avant vous des papes qui se consacraient entièrement au soin de leurs troupeaux, qui se glorifiaient du titre et des fonctions de pasteurs, qui ne jugeaient rien indigne d'eux que ce qui pouvait être contraire au salut de leurs ouailles; qui ne cherchaient point leur intérêt, mais qui sacrifiaient leurs propres biens. Leurs travaux, leur industrie, leur fortune, leur personne même, ils employèrent tout à l'accomplissement de ce pieux devoir; ce qui a fait dire à l'un d'eux : « Je me donnerai moi-même pour le salut de vos » âmes. » Et, comme s'ils disaient : Nous ne sommes pas venus pour être servis, mais pour servir les autres, ils enseignaient gratuitement l'Évangile toutes les fois que cela était nécessaire. Ils ne cherchaient à retirer de ceux qui leur étaient soumis qu'un seul avantage, une seule gloire, un seul plaisir : c'était d'en faire un peuple parfait

Ubi nunc, quæso, consuetudo hæc? Subiit dissimilis valde, longe in aliud mutata sunt studia, et utinam non in pejuz. Cura tamen et anxietas, et æmulatio, et sollicitudo, fateor perseverant. Translata hæc, non immutata. Testimonium vobis perhibeo, quod nec substantiæ parcitis, non magis quam antea. Diversa autem locatio dissimilitudinem facit. Magna abusio, pauci ad os legislatoris, ad manus omnes respiciunt; non immerito tamen. Omne papale negotium illæ agunt. Quem dabis mihi de tota maxima urbe, qui te in papam receperit pretio seu spe pretii non interveniente? Et tunc potissimum volunt dominari, cum professi fuerint servitutem. Fideles se spondent, ut opportunius fidentibus noceant. Ex hoc non erit consilium tibi a quo sacerdos putent, non secretum quo se non ingerant. Si stante præforibus quoquam illorum, moram vel modicam fecerit ostiarius, ego tunc pro illo esse noluerim. Et nunc experire paucis, noverim ne et ego vel aliquatenus mores gentis. Ante omnia sapientes sunt ut faciant mala, bonum autem facere nesciunt. Hi invisæ terræ et cælo, utrique injecere manus, impii in Deum, temerarii in sancta, seditiosi in invicem, æmuli in vicinos, inhumani in extraneos, quos neminem amantes amat nemo: et cum timeri affectant ab omnibus, omnes timeant necesse est. Hi sunt qui subesse non sustinent, præesse non norunt, superioribus, infideles, inferioribus importabiles. Ili inverecundi ad petendum, ad negandum frontosi. Hi importuni ut accipiant, inquieti donec accipiant, ingrati ubi acceperint. Docuerunt linguam suam grandia loqui cum operentur exigua. Largissimi promissores, et parcissimi exhibitores; blandissimi adulescentes, et mordacissimi detractores, simplicissimi dissimulatores, et malignissimi proditores. Excurrimus usque huc, plenius te atque expressius admonendum putantes horum quæ circa te sunt in hac parte.

devant le Seigneur. Ils y travaillaient de toutes les manières, dans la contrition de leur cœur et la souffrance de leur corps, dans l'angoisse et la fatigue, dans la faim et la soif, dans le froid et la nudité.

Où est maintenant cette coutume ? Il s'en est établi une bien différente. Les temps sont bien changés, et plutôt à Dieu que ce ne fût pas en mal. Les soins, les soucis, l'empressement et l'inquiétude subsistent encore, il faut l'avouer. Ils n'ont point passé, mais ils ont changé d'objet. Je dois vous rendre ce témoignage que vous ne ménagez pas plus les biens qu'on ne les ménageait autrefois ; mais la différence est dans leur emploi. Quel étrange abus ! ce n'est plus la bouche du législateur qu'on écoute, ce sont ses mains qu'on regarde ; c'est par leur organe que se font aujourd'hui toutes les affaires de la papauté. Pourriez-vous me citer quelqu'un, dans cette immense ville, qui vous ait reconnu pour pape, sans la promesse ou l'espoir de quelque avantage ? C'est surtout pour dominer sur les autres qu'ils vous font des protestations d'obéissance. Ils promettent d'être fidèles, pour nuire plus à leur aise à ceux qui leur donnent leur confiance. Dès ce moment, ils prétendent assister à tous vos conseils, être initiés à tous vos secrets. Si l'un d'eux se présente à votre porte et que l'huissier le fasse attendre le plus petit instant, je ne voudrais pas être à la place de cet huissier. Je vais vous montrer en peu de mots si je ne connais pas quelque peu les mœurs de cette nation. D'abord les Romains sont prudents pour faire le mal et incapables de faire le bien ; ils sont odieux au ciel et à la terre, parce qu'ils ont porté leurs mains sacrilèges sur l'un et sur l'autre ; ils sont impurs envers Dieu, téméraires à l'égard des choses saintes, séditionnaires, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers, n'aimant personne et détestés de tout le monde. Ils veulent qu'on les craigne, et ils sont forcés de craindre tout le monde. Aussi inhabiles à supporter la domination qu'incapables de l'exercer, ils sont infidèles à leurs supérieurs et insupportables à leurs inférieurs. Vous les trouvez insolens dans leurs demandes et durs dans leurs refus ; importuns pour recevoir, impatiens jusqu'à ce qu'ils reçoivent, et ingrats quand ils ont reçu ; parlant sans cesse de grandes choses, mais fort petits dans leurs actions ; généreux dans leurs promesses et avares quand il faut les tenir ; aussi dangereux par leur médisance que complaisans dans leurs flatteries ; aussi habiles dans l'art de dissimuler que redoutables dans leurs trahisons. Je vous ai fait cette longue énumération, persuadé qu'il con-

Jam ad ordinem recurramus. Quale est, quod de spoliis ecclesiarum emuntur, qui dicunt tibi : Euge, euge. Pauperum vita in plateis divitum seminatur, argentum micat in luto : accurritur undique, tollit illud non pauperior, sed fortior, aut qui forte citius præcurrit. A te tamen mos iste, vel potius mors ista non cœpit, in te utinam desinat. Sed reliqua prosequamur. Inter hæc tu pastor procedis deauratus, tam multa circumdatus varietate. Oves quid capiunt? Si auderem dicere, dæmonum magis quam ovium pascua hæc. Scilicet sic factitabat Petrus, sic Paulus ludebat? Vides omnem ecclesiasticum zelum fervere sola pro dignitate tuenda? Honori totum datur, sanctitati nihil, aut parum. Si causa requirente paulo submissius agere, ac socialius te habere tentaveris, absit, inquit, non decet, tempori non congruit, majestati non convenit, quam geras personam attendito. De placito Dei ultima mentio est, pro jactura salutis nulla cunctatio : nisi quod sublime est, hoc salutare dicamus, et quod gloriam redolet, id justum. Ita omne humile probro ducitur inter palatinos, ut facilius qui esse, quam qui apparere humilis velit, invenias. Timor Domini simplicitas reputatur, ne dicam fatuitas. Virum circumspectum et amicum propriæ conscientie calumniantur hypocritam. Porro amatorem quietis, et sibi interdum vacantem, inutilem dicunt.

CAP. III. Quid ergo tu? Evigilasne adhuc ad istos qui circumderunt te laqueos mortis? Quæso, sustine paulisper, et supporta me. Imo da veniam, non tam temere, quam timide hæc loquenti. Æmulor te æmulatione bona, et utinam quam vehementi, tam utili. Scio ubi habitas, increduli et subversores sunt tecum. Lupi, non oves sunt: talium tamen tu pastor. Utilis consideratio, qua forte inveneris, quomodo si fieri possit, convertas eos, ne ipsi subvertant te. Quid diffidimus posse reverti in oves, e quibus verii in lupos potuerunt? Hic, hic non parco tibi, ut parcat Deus. Pastorem te populo huic certe aut

venait de vous désigner d'une manière complète et précise cette partie des objets qui sont autour de vous.

Mais revenons à notre sujet. Quel est donc cet usage de faire servir les déponilles de l'Église à payer des personnes pour nous applaudir ? L'argent des pauvres est semé devant la porte des riches, l'or brille jusque dans la boue, on accourt de tous côtés, et ce n'est point le plus pauvre qui l'emporte, mais celui qui est le plus fort ou celui qui a couru le plus vite. Il est vrai de dire que cet usage, ou plutôt cet abus n'a pas commencé de votre temps; puissiez-vous y mettre un terme ! Mais poursuivons nos réprimandes. Vous marchez néanmoins couvert d'or, brillant par la variété de vos ornemens; quel fruit en retire votre troupeau ? Si je l'osais, je dirais que c'est plutôt la nourriture des démons que celle des brebis. Est-ce là l'exemple légué par saint Pierre ? saint Paul se jouait-il ainsi des peuples ? Vous voyez que tout le zèle ecclésiastique ne tend maintenant qu'à soutenir la dignité; on donne tout à l'honneur et rien ou peu de chose à la sainteté. S'il vous arrive, eu égard aux circonstances, de tenter quelque réforme et de montrer plus de réserve, gardez-vous-en bien, vous dit-on; cette retenue ne convient pas, elle n'est plus de votre temps; c'est porter atteinte à votre dignité; considérez donc quelle grandeur vous représentez. Que cette conduite soit ou non agréable à Dieu, on s'en inquiète peu, non plus que de la perte du salut, à moins que nous n'appelions salutaire ce qui est élevé, et juste ce qui est glorieux. Ainsi tout ce qui sent l'humilité est regardé comme un opprobre parmi les gens de votre palais, en sorte que vous trouveriez plutôt des personnes humbles d'intention que disposées à le paraître. La crainte du Seigneur est traitée de simplicité, pour ne pas dire de fatuité. Un homme circospect et aimant la paix de sa conscience n'est plus qu'un hypocrite, et celui qui aime le repos et la solitude est traité d'homme inutile.

CHAP. III. Et vous, n'êtes-vous pas sans cesse en garde contre ceux qui vous ont environné des pièges de la mort ? Ayez un peu de courage pour m'entendre; souffrez mes discours, ou plutôt pardonnez à celui qui vous parle avec moins de hardiesse que de timidité. Pour vous je suis animé d'un saint enthousiasme, et plaise à Dieu qu'il soit aussi utile qu'il est ardent. Je sais quelle est votre demeure; je sais que les incrédules et les impies sont avec vous; ce sont des loups et non des brebis, et cependant vous en êtes le pasteur. Travaillez à les convertir, de peur qu'ils ne vous pervertissent. Cette conversion serait un fruit bien précieux de votre considération. Pourquoi ceux qui de

nega, aut exhibo. Non negabis, ne cujus sedem tenes, te neges hæredem. Petrus hic est, qui nescitur processisse aliquando vel gemmis ornatus, vel sericis, non tectus auro, non vectus equo albo, nec stipatus milite, nec circumstrepentibus septus ministris. Absque his tamen credidit satis posse impleri salutare mandatum: « Si amas me, » pascere oves meas<sup>1</sup>. » In his successisti non Petro, sed Constantino. Consulo toleranda pro tempore, non affectanda pro debito. Ad ea te potius incito, quorum te scio debitorem. Etsi purpuratus, etsi deauratus incedens, non est tamen quod horreas operam curamve pastorem pastoris hæres; non est quod erubescas Evangelium. Quamquam si volens evangelizes, inter apostolos quidem etiam gloria est tibi: evangelizare, pascere est. Fac opus evangelistæ, et pastoris opus implesti.

Dracones, inquis, me mones pascere et scorpiones, non oves. Propter hoc, inquam, magis aggredere eos, sed verbo, non ferro. Quid tu denuo usurpare gladium tentes, quem semel jussus es ponere in vaginam. Quem tamen qui tuum negat, non satis mihi videtur attendere verbum Domini dicentis sic: « Convertito gladium tuum in » vaginam<sup>2</sup>. » Tuus ergo et ipse, tuo forsitan nutu etsi non tua manu evaginandus. Alioquin si nullo modo ad te pertineret et is, dicentibus apostolis: « Ecce gladii duo hic<sup>3</sup>: » non respondisset Dominus « satis » est, » sed nimis est. Uterque ergo Ecclesiæ, et spiritualis scilicet gladius, et materialis; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exercendus est. Ille sacerdotis, is militis manu, sed sano ad nutum sacerdotis, et jussum imperatoris. Et de hoc alias. Nunc vero arripe illum, qui tibi ad feriendum creditus est, et vulnera ad salutem, si non omnes, si non vel multos, certe quos possis.

<sup>1</sup> Joan. xxi. — <sup>2</sup> Ibid. xviii. — <sup>3</sup> Luc. xxi.

brebis ont pu devenir loups ne pourraient-ils pas redevenir brebis? C'est ici surtout que je ne vous épargnerai point, afin que Dieu vous épargne. Vous devez vous avouer le pasteur du peuple ou renier ce titre. Vous ne le renierez point, de peur que celui de qui vous tenez votre autorité ne vous renie pour son héritier. Je veux parler de saint Pierre, qui ne marchait point couvert de superbes habits de soie, éclatant d'or et de pierres précieuses, monté sur un cheval blanc, escorté par des soldats et entouré d'une foule bruyante d'officiers. Et cependant il crut pouvoir, sans tout cet appareil, accomplir la mission qu'il avait reçue du Seigneur : « Si vous m'aimez, prenez soin de mes » brebis. » Vous vous montrez plutôt le successeur de Constantin que celui de saint Pierre. Si vous devez tolérer ces abus, ce n'est que par rapport aux temps; mais vous ne devez pas les encourager comme s'ils vous étaient prescrits. Je vous exhorte plutôt à accomplir ce qui est véritablement votre devoir. Quoique vous soyez couvert d'or et vêtu de pourpre, héritier du pasteur, vous ne prendrez point les fonctions pastorales en horreur, vous ne rougirez pas de l'Évangile; si vous l'annoncez, vous participerez à la gloire des apôtres. Le prêcher c'est repaître le troupeau. Soyez évangéliste, et vous aurez rempli les devoirs du pasteur.

Mais, me répondez-vous, vous me conseillez de repaître des dragons et des scorpions et non pas des brebis. Aussi vous dis-je que vous devez plutôt les attaquer par la parole que par le fer. Pourquoi cherchiez-vous encore à vous servir de l'épée, puisqu'il nous a été ordonné de la mettre dans le fourreau? Cependant celui qui pense que cette épée n'est point à vous ne me paraît pas avoir assez réfléchi aux paroles du Seigneur, qui a dit : « Remettez votre épée dans le fourreau. » Cette épée est donc réellement à vous, et vous pouvez à votre gré la sortir du fourreau, mais non par votre propre main. Si elle ne vous appartenait en aucune manière, quand les apôtres dirent au Seigneur : « Voici deux épées, » il n'aurait pas répondu : « C'est assez, » mais il aurait dit : C'est trop. Les deux épées appartiennent donc à l'Église, l'épée spirituelle et l'épée temporelle. Celle-ci doit être tirée pour l'Église, celle-là par l'Église; l'une par la main du prêtre, l'autre par la main du soldat, mais selon la volonté du prêtre et par l'ordre de l'empereur. Cette matière sera traitée ailleurs. Pour le moment, saisissez l'épée qui vous a été donnée pour frapper; frappez les rebelles pour les sauver, et si vous ne pouvez pas les atteindre tous, frappez-en le plus que vous pourrez.

Non sum, inquis, melior, quam patres mei. Quem illorum domus exasperans non dico audivit, sed non irrisit? Ideo tu insiste magis, si forte audiant et quiescant; insiste et resistantibus. Dicendo hæc, forte nimius dicar. Num nostra illa vox: «Insta opportune importune<sup>1</sup>?» Hunc, si audes, nimium appellato. Prophetæ præcipitur: «Clama, » ne cesses<sup>2</sup>. » Ad quos, nisi ad sceleratos et peccatores? «Annuntia, » inquit, populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum.» Prudenter advertite et sceleratos perhiberi, et populum Domini. Puta de his idem. Etsi scelerati, etsi iniqui, vide ne audias: «Quod uni ex » his meis non fecisti, nec mihi fecisti<sup>3</sup>. » Fateor populum istum existitisse usque adhuc dura fronte, et indomito corde; sed utrum etiam indomabili, nescio unde liquido scire possis. Potest fore, quod necdum fuit. Si diffidis tu, sed «apud Deum non erit impossibile omne verbum<sup>4</sup>. » Si dura fronte sunt, durato et tu e contra tua... Nil tam durum, quod duriori non cedat. Dominus ad Prophetam. «Dedi frontem » tuam duriores frontibus eorum<sup>5</sup>. » Unum est quod te absolvit, si egisti cum populo illo, ut possis dicere: «Popule meus, quid tibi debui » facere, et non feci?» Si sic fecisti, nec profecisti, est demum quod facias, et quod dicas: Exi de Hur Chaldæorum, et dicito quia oportet me et aliis civitatibus evangelizare. Puta quod nec poenitebit exilii, orbe pro urbe commutato.

**CAP. IV.** Veniamus ad collaterales et coadjutores tuos. Hi seduli tibi, hi intimi sunt. Quamobrem si boni sunt, tibi potissimum sunt: si mali æque plus tibi. Nec te dixeris sanum, dolentem latera: hoc est, ne te dixeris bonum malis innitentem. Aut si bonus sis, bonitas tui solus quem fructum afferre potest? sicut in superiore libro dixisse me memini. Quid, inquam, emolumenti affert ecclesiis Dei tua unius hominis justitia, ubi sententia prævalet aliter affectorum? Sed nec

<sup>1</sup> 2 Tim. iv. — <sup>2</sup> Esai. lviii. — <sup>3</sup> Matth. xxv. — <sup>4</sup> Luc. i. — <sup>5</sup> Ezech. iii.

Je ne suis pas, dites-vous, meilleur que mes ancêtres; mais quel est celui de vos ancêtres que cette race désespérante ait écouté et n'ait pas poursuivi de ses railleries? C'est un motif pour insister davantage; peut-être écouteront-ils votre parole et reviendront-ils à de meilleurs sentimens. Vous devez les presser d'autant plus que leur résistance sera plus grande. On trouvera peut-être de l'exagération dans mes paroles; mais n'est-ce pas à vous qu'il a été dit: « Insistez avec opportunité et avec importunité? » Osez-vous appeler cela un précepte exagéré? Il a été ordonné au Prophète « de crier sans relâche; » et quels sont ceux qu'il doit avertir, sinon les criminels et les pécheurs? « Annoncez ses crimes à mon peuple et ses péchés à la maison de Jacob. » Et remarquez que celui qui a proféré ces mots parle à la fois et dans les mêmes termes des criminels et du peuple de Dieu. Quoiqu'ils soient plongés dans le crime et l'iniquité, prenez garde qu'il ne vous soit dit: « Ce que vous avez négligé de faire pour le plus petit des miens, vous avez négligé de le faire pour moi-même. » J'avoue que ce peuple a été jusqu'à présent endurci et rebelle; mais pourquoi penseriez-vous qu'il soit indomptable? il peut devenir ce qu'il n'a pas encore été. Si vous vous défiez de vous-même, vous devez savoir que « rien n'est impossible à Dieu. » Si leur front est endurci, faites que le vôtre le soit encore davantage. Il n'est rien de si dur qui ne cède à une dureté plus forte. Le Seigneur a dit au Prophète: « Je t'ai donné un front plus dur que leur front. » Mais vous êtes exempt de reproches si vous avez agi avec votre peuple de manière à pouvoir dire: « O mon peuple! que devais-je faire pour lui que je n'aie point fait? » Si telle a vraiment été votre conduite, et qu'elle soit demeurée sans fruit, il ne vous reste plus qu'à quitter la demeure des Chaldéens, et qu'à dire: Il faut que j'aille prêcher l'Évangile à d'autres cités. Vous n'aurez pas à vous repentir de votre exil, car vous aurez quitté une ville pour l'univers.

CHAP. IV. Parlons maintenant de vos conseillers et des officiers qui vous accompagnent. Ils vivent près de vous et dans votre intimité. S'ils sont bons, c'est surtout pour vous qu'ils le deviennent; s'ils sont mauvais, c'est encore pour vous et plus que pour tout autre. Ne vous dites pas en santé tandis que votre côté est malade; c'est-à-dire ne vous proclamez pas homme de bien tandis que vous vous appuyez sur les méchans. Ainsi que je me souviens de vous l'avoir dit dans le livre précédent, quel fruit peut produire une bonté qui réside en vous seul? quel avantage résultera-t-il pour les églises de la justice d'un seul

tuta tibi tua bonitas obsessa malis non magis quam sanitas vicino serpente. Non est quo te subducas malo intestino. Et e regione bonum domesticum eo amplius, quo sapius juvat. Sed sive levent, sive gravent, cui rectius imputandum quam tibi, qui tales aut elegisti, aut admisisti? Non de omnibus dico, nam sunt quos non elegisti, sed ipsi te. At potestatem non habent nisi quam tu eis aut tribueris, aut permiseris. Ad idem ergo revertimur. Tibi imputa, quicquid pateris ab eo, qui sine te potest facere nihil. His exceptis, de cætero non inconsiderate, ut vides, eligendi quique seu colligendi sunt in opus ministerii hujus. Tuum est undecumque evocare et adscribere tibi, exemplo Moysi, senes, non juvenes, sed senes non tam ætate quam moribus, quos tu nosti, quia senes populi sunt. Annon eligendi de toto orbe orbem judicaturi? Sane hæc negotio non se ingerat rogans. Consilio, non prece agendum est. Sunt quæ necessario a nobis rogantium aut extorquet impunitas, aut necessitas meretur. At istud in his quæ nostra sunt. Ubi autem non licet quod volo facere, quis locus roganti? Nisi forte qui me rogat, hoc rogat, ut quod vult, hoc liceat mihi, ut non magis velim. Alius pro alio, alius forte et pro se rogat. Pro quo rogaris, sit suspectus. Qui ipse rogat pro se, jam judicatus est. Nec interest, per se, an per alium quis roget. Clericum curiam frequentantem, qui non sit de curia, ad idem noris pertinere ambientium genus. Adulantem et ad placitum cujusque loquentem unum de rogantibus puta, etiam si nihil rogaverit. Scorpioni non est in facio quod formides, sed pungit a cauda.

Si ad talium blanditas cor tuum, ut assolet, molliri senseris, memineris scriptum. « Omnis homo primum bonum vinum ponit : cum au-

homme, si son sentiment ne peut prévaloir sur les dispositions contraires de ceux qui l'entourent? Votre bonté n'est pas plus en sûreté auprès des méchants que votre santé dans le voisinage des reptiles. On ne se préserve pas aisément de ce malheur. D'un autre côté, tout bien domestique est d'autant plus précieux que ses bons effets se font sentir à tout instant. Mais soit que ceux qui vous entourent vous soulagent, soit qu'ils vous causent de la peine, à qui pouvez-vous l'imputer, si ce n'est à vous seul qui les avez choisis, qui les avez admis? Je ne parle pas de tous; il en est qui ne sont pas de votre choix et qui vous ont choisi vous-même. Ceux-là encore n'ont de pouvoir que celui que vous leur avez donné ou que vous leur avez permis de prendre. Nous revenons donc à ce que j'ai dit, qu'il faut vous imputer à vous-même tout ce que vous souffrez de celui qui ne peut rien sans vous. Vous voyez que, ceux-là exceptés, vous devez apporter le plus grand soin à l'élection de ceux que vous appelez à un si important ministère. Vous devez, à l'exemple de Moïse, réunir près de vous, de toutes les parties du monde, les vieillards et non les jeunes gens; moins les vieillards par leur âge que les vieillards par leurs mœurs, ceux enfin que vous savez être les véritables anciens du peuple. Ne convient-il pas de choisir dans tout l'univers ceux qui doivent juger l'univers? N'admettez pas celui qui vous prie de l'admettre; c'est aux bons cœurs et non à d'instantes prières qu'il faut donner la préférence. Il est des faveurs que nous arrache l'importunité de ceux qui nous sollicitent, ou que nous accordons par nécessité. Il peut en être ainsi pour ce qui est entièrement à notre disposition. Mais lorsque ce que je voudrais faire n'est pas permis, comment pourrais-je céder à la prière, à moins que celui qui me prie ne me demande ce qu'il m'est permis, et rien que ce qu'il m'est permis de lui accorder? Quelques-uns sollicitent pour autrui et d'autres pour eux-mêmes; que celui pour lequel un autre vous sollicite vous soit suspect. Quant à celui qui parle pour lui-même, il est déjà jugé; car il importe peu qu'il sollicite pour lui-même ou pour un autre. Soyez certain que tout ecclésiastique qui fréquente la cour sans être de la cour appartient à ce genre d'ambitieux, et que le flatteur qui vous parle avec intérêt de la demande de chacun doit être placé au nombre des solliciteurs, bien qu'en apparence il ne demande rien. Vous n'avez pas à redouter la tête du scorpion, mais gardez-vous de sa queue.

Si vous sentez, comme il arrive toujours, votre cœur s'amollir aux flatтерies de tels hommes, souvenez-vous qu'il est écrit : « Tout homme

» tem inebrietati fuerint, tunc id quod deterius est<sup>1</sup>. » Pari pondere æstimaveris ejus humilitatem qui timet, et ejus qui sperat. Viri callidi et dolosi proprium esse solet tunc prætere humilitatem, cum aliquid obtinere voluerit : de qualibus dicit Scriptura : « Est qui se humiliat nequiter, et interiora ejus plena sunt dolo<sup>2</sup>. » De vobis ipsis sumo sententiæ hujus evidens ac familiare exemplum. Quantos quos supplices admisisti, postmodum sustinisti graves, insolentes, contumaces, rebelles? Quod quidem interius malum tegunt principia, posteriora produnt. Verbosulum adolescentem, et studentem eloquentiæ, cum sapientiæ sit inanis, non aliud quam justitiæ hostem reputes. Pro hujusmodi falsis fratribus dicit tibi magister : « Manus cito nemini » imposueris<sup>3</sup>. »

Excluso itaque universo hoc pestilenti genere hominum, curæ tibi maxime sit introducere tales quos postmodum introduxisse non poeniteat. Turpe est tibi sæpius retractare quod feceris ; et judicium tuum frequenter periclitari non decet. Diligenter proinde omne quod faciendum erit, tracta apud te, et cum his qui te diligunt. Tracta ante factum, quia post factum sera retractatio est. Sapientis consilium est : « Omnia fac cum consilio, et post factum non poenitebis<sup>4</sup>. » Et hoc tibi persuade, qui admittendi sunt, difficile in curia posse probari : et ideo si fieri potest, viros probatos oportere deligi, non probandos. Nos in monasteriis omnes recipimus spe meliorandi : at curia bonos facilius recipere, quam facere consuevit. Quod si plures in ea defecisse bonos, quam malos profecisse probavimus, quærendi sane quibus nec defectus timeatur, nec profectus optetur, utpote jam perfectis.

Itaque non volentes neque currentes assumito, sed cunctantes, sed renuentes : Etiam coge illos, et compelle intrare. In talibus, ut opinor,

<sup>1</sup> Joan. 11. — <sup>2</sup> Eccl. 10. — <sup>3</sup> 1 Tim. 5. — <sup>4</sup> Eccl. 1.11.

» fait servir le bon vin au commencement du festin, et quand les convives sont enivrés il donne le mauvais. » N'accordez pas plus d'estime à l'humilité de celui qui craint qu'à l'humilité de celui qui espère. Un homme adroit et rusé affiche beaucoup d'humilité quand il veut obtenir quelque chose, et c'est de lui que l'Écriture dit : « Il est des gens qui s'humilient dans de mauvais desseins et dont l'intérieur est plein de fourberie. » Que d'exemples ne trouverai-je pas auprès de vous pour confirmer cette maxime ? combien n'en avez-vous pas vus que vous avez reçus supplians et qui sont devenus imposteurs, insolens, opiniâtres et rebelles ? La perversité, qui était cachée dans le commencement, se manifeste par la suite. Un jeune homme qui parle beaucoup et vise à l'éloquence, tandis qu'il manque de sagesse, doit être regardé comme l'ennemi de la justice. C'est de ces faux frères que le Maître vous a dit : « Vous n'imposerez les mains à personne » avec précipitation. »

Après avoir exclu de votre cour cette dangereuse ennéce, ayez soin surtout de n'y admettre que des personnes telles que vous ne puissiez pas vous repentir de les avoir admises. Il serait honteux de revenir souvent sur ce qui est arrêté, et il ne convient pas que vous soyez sans fixité dans vos résolutions. Pesez donc mûrement en vous-même et avec ceux qui vous aiment tout ce que vous devez faire ; réfléchissez avant d'agir ; après l'action, la réflexion vient trop tard. Le Sage a dit : « Faites toutes choses avec réflexion, et vous ne vous repentirez pas après les avoir faites. » Persuadez-vous qu'il est très-difficile d'éprouver à la cour les personnes que vous devez y admettre, et que par conséquent votre choix doit se porter, si cela est possible, sur celles qui sont déjà éprouvées et non sur celles qu'il serait nécessaire d'éprouver. Dans nos monastères, nous recevons, dans l'espoir de les rendre meilleurs, tous ceux qui se présentent ; mais à la cour il est plus facile de recevoir les hommes de bien que de rendre tels ceux qui ne le sont pas. Si nous avons vu nous-mêmes que les bons qui s'y sont pervertis sont beaucoup plus nombreux que les méchants qui y sont devenus bons, il faut chercher ceux dont la corruption ne soit point à craindre, ceux qui ne laissent aucune amélioration à désirer, en un mot les hommes parfaits.

Choisissez donc, non pas ceux qui sollicitent, non pas ceux qui courent après les emplois, mais ceux qui hésitent, qui refusent ; pressez-les, forcez-les même à se joindre à vous. J'imagine que votre choix se reposera sur des hommes qui ne soient pas endurcis, en qui se

requiescit spiritus tuus, qui non sint attritæ frontis, sed verecundi, sed timorati, qui præter Dominum timeant nihil, nihil sperent nisi a Deo. Qui adventantium non manus attendant, sed necessitates. Qui stent viriliter pro afflictis, et judicent in æquitate pro mansuetis terræ. Qui sint compositi ad mores, probati ad sanctimoniam, parati ad obedientiam, mansueti ad patientiam, subjecti ad disciplinam, rigidi ad censuram, catholici ad fidem, fideles ad dispensationem, concordés ad pacem, conformes ad unitatem. Qui sint in iudicio recti, in consilio providi, in iubendo discreti, in disponendo industrii, in agendo strenui, in loquendo modesti, in adversitate securi, in prosperitate devoti, in zelo sobrii, in misericordia non remissi, in otio non otiosi, in hospitio non dissoluti, in convivio non effusi, in cura rei familiaris non anxii, alienæ non cupidi, suæ non prodigi, ubique et in omnibus circumspecti; qui legatione pro Christo fungi quoties opus erit, nec jussi renuant, nec non jussi affectent; qui quod verecunde excusant, obstinatius non recusent; qui missi post aurum non eant, sed Christum sequantur; qui quæstum legationem non æstiment, nec requirant datum, sed fructum; qui regibus Joannem exhibeant, Ægyptiis Moysen, fornicantibus Phinees, Heliam idololatri, Helisæum avaris, Petrum mentientibus, Paulum blasphemantibus, negotiantibus Christum; qui vulgus non spernant, sed doceant: divites non palpent, sed terreant: pauperes non graveant, sed foveant; minas principum non paveant, sed contemnant; qui non cum turba intrent, nec cum ira exeant; qui Ecclesias non spolient, sed emendent; qui marsupia non exhauriant, sed corda reficiant, et crimina corrigant: famæ provideant suæ, nec invideant alienæ; qui orandi studium gerant, et usum habeant, ac de omni re orationi plus fidant, quam suæ industriæ vel labori; quorum ingressus pacificus, non molestus exitus sit; quorum sermo ædificatio, quorum vita justitia; quorum præsentia grata, quorum memoria in benedictione; qui se amabiles præbeant non verbo, sed opere: reverendos exhibeant, sed actu, non fastu; qui humiles cum humilibus et cum innocentibus innocentes, duos dure redarguant, malignantes coerceant, reddant retributionem superbis; qui non de dote viduæ, et patrimonio crucifixi se vel suos ditare festinent, gratis dantes quod gratis acceperunt, gratis facientes iudicium inju-

trouvent la crainte et la modestie; qui ne craignent rien que Dieu; qui n'espèrent rien que de Dieu; qui regardent aux besoins et non aux mains de ceux qui viennent; qui défendent courageusement les affligés et jugent dans toute l'équité la cause des hommes de mansuétude; qui soient recommandables par leurs mœurs, éprouvés dans leur sainteté, disposés à l'obéissance, habitués à la patience, soumis à la discipline, sévères à la censure, catholiques dans la foi, fidèles dans leur ministère, amis de l'union et de la paix, droits dans leur jugement, prévoyans dans leur conseil, discrets quand ils ordonnent, actifs quand ils disposent, courageux quand ils agissent, modestes dans leurs discours, inébranlables dans l'adversité, pieux dans la prospérité, modérés dans leur zèle; qui ne soient pas faibles dans leur compassion, oisifs dans leur repos, dissolus dans les festins, agités par le soin de leurs affaires domestiques, avides du bien d'autrui, prodigues du leur; qui soient circonspects en tous lieux et en toutes circonstances; qui ne refusent pas plus qu'ils ne recherchent les fonctions qui peuvent leur être confiées pour le service de Jésus-Christ; qui ne s'obstinent pas à se dérober à un emploi dont ils ne se sont excusés que par timidité; qui dans leurs missions ne courent pas après l'or au lieu de suivre Jésus-Christ; qui ne considèrent point leur charge comme une source de gain et ne recherchent pas les prisons, mais le service de Dieu; qui montrent aux rois un saint Jean, aux Égyptiens un Moïse, aux fornicateurs un Phinée, un Élie aux idolâtres, un Héliée aux avarés, un saint Pierre aux menteurs, un saint Paul aux blasphémateurs et un Jésus-Christ aux hommes de négoce; qui instruisent le peuple sans le mépriser; qui épouvantent les riches sans les flatter; qui prennent soin des pauvres au lieu de les accabler; qui méprisent les menaces des princes; qui n'entrent pas avec fracas et ne sortent pas avec colère; qui réforment les églises sans les dépouiller; qui n'épuisent point les bourses, mais relèvent les cœurs et corrigent les vices; qui prennent soin de leur réputation et n'envient pas celle d'autrui; qui soient zélés dans la prière; qui prient souvent et mettent en toutes choses plus de confiance dans la prière que dans leur industrie et leur travail; qui vous apportent la paix en vous abordant et ne s'éloignent pas en vous laissant des chagrins; dont les discours soient édifiants, la vie juste, la présence agréable et la mémoire comblée de bénédictions; qui se montrent aimables par leurs actions et non par leurs paroles, respectables par leurs œuvres et non par leur faste; qui soient humbles avec les humbles, innocens avec les inno-

riam patientibus, vindictam in nationibus, increpationes in populis; qui de tuo denique spiritu illorum instar septuaginta Moysi accepisse cernantur, per quem sive absentes, sive præsentes contendant placere tibi, placere Deo; qui ad te redeant fatigati quidem, sed non suffarinati, simul et gloriantes non quod curiosa seu pretiosa quæque terrarum attulerint, sed quod reliquerint pacem regnis, legem barbaris, quietem monasteriis, ecclesiis ordinem, clericis disciplinam. Deo populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

CAP. V. Dignum nunc ad medium venire factum dulcis memoriæ Martini nostri. Nosti hoc, sed an memineris, ignoro. Is cardinalis presbyter, functus aliquando legatione in Dacia, tam pauper remeavit, ut pene expensis et equis deficientibus, vix perveniret Florentiam. Ibi episcopus loci donavit ei equum, quo Pisas usque ubi eramus tunc, pervectus est. Postridie credo securus episcopus, erat enim illi causa cum adversario, et agendi aderat dies, cœpit requirere suffragia amicorum. Cumque per singulos sollicitaretur, ventum est ad Martinum. Fiducia erat major in illo, qui non posset immemor esse recentis beneficii. Tum Martinus: Decepisti me, inquit, nesciebam tibi imminere negotium. Tolle equum tuum, ecce in stabulo est. Et hora eadem resignavit illi. Quid dicis, mi Eugeni? Nonne alterius sæculi res est, reddisse legatum de terra auri sine auro? transiisse per terram argenti, et argentum nescisse? donum insuper quod poterat esse suspectum, illico rejecisse?

Sed, o mihi locum suavem, ubi incidit occasio memorandi et nominandi suavissimi odoris virum, episcopum loquor Gaufridum Carnotensem, qui legationem in partibus Aquitanie propriis sumptibus strenue administravit, idque annos plures. Rem loquor quam vidi ipse. Eram cum eo in terra illa, cum a quodam presbytero præsen-

cens; qui réprimandent sévèrement les hommes durs de cœur, répriment les méchants et traitent les superbes selon ce qu'ils méritent; qui ne s'empressent pas de s'enrichir, eux ou leurs proches, de la dot de la veuve ou du patrimoine du supplicié, donnant gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement, rendant sans frais justice à celui qui a supporté des injures, tirant vengeance des nations et réprimandant les peuples; qui enfin, de même que les Septante de Moïse, paraissent avoir tout reçu de votre souffle, afin que, absens ou présens, ils s'efforcent de vous plaire et de plaire à Dieu; qui reviennent à vous fatigués à la vérité, mais non chargés de dépouilles; se glorifiant, non d'avoir rapporté des terres qu'ils ont visitées les objets les plus précieux, mais d'avoir laissé la paix aux royaumes, la loi aux barbares, le repos aux monastères, l'ordre aux églises, la discipline aux ecclésiastiques, et à Dieu son peuple agréable et pratiquant les bonnes œuvres.

CHAP. V. C'est ici le moment de rappeler un trait de Martin, notre ami, dont la mémoire nous sera toujours chère. Ce trait, vous le connaissez; mais j'ignore si vous vous en souvenez. Il était alors cardinal-prêtre. Après avoir rempli quelque temps une mission en Dacie, il en revint si pauvre que, manquant d'argent et de chevaux, il arriva avec peine à Florence. L'évêque de cette ville lui donna un cheval pour se rendre à Pise, où nous étions alors. L'évêque arriva dès le lendemain, je crois, car il avait un procès qui allait être jugé. Il commença par solliciter le crédit de ses amis, et comme il voulait les mettre tous dans ses intérêts, il s'adressa aussi à Martin, et avec d'autant plus de confiance que celui-ci ne pouvait pas avoir perdu le souvenir du service récent qui lui avait été rendu. Vous m'avez trompé, lui dit Martin: j'ignorais que vous eussiez un procès à faire juger. Reprenez votre cheval, il est dans l'écurie; et le cheval fut rendu aussitôt. Que dites-vous de cela, Eugène? Un légat qui revient sans or d'un pays où l'or abonde; qui traverse un pays couvert d'argent sans remarquer qu'il y ait de l'argent; qui rejette un présent qui lui est suspect: n'est-ce pas une histoire d'un autre siècle?

Je rends grâce au sujet qui m'occupe, puisqu'il me donne occasion de rappeler et de nommer un homme recommandable par sa sainteté: je veux parler de Godefroi, évêque de Chartres, qui, chargé de la légation de l'Aquitaine, l'administra pendant plusieurs années à ses dépens. Je l'ai vu moi-même: j'étais avec lui dans ce pays lorsqu'un prêtre lui offrit un poisson qu'on appelle esturgeon. Le légat lui ayant

tatus illi est piscis, quem vulgo vocant sturgionem : percunctatus legatus quanti venierit : Non accipio, inquit, nisi receperis pretium : et resignavit solidos quinque invito et verecundo. Item cum essemus in quodam oppido, domina illius oppidi obtulit ei pro devotione cum manutergio duas vel tres paropsides pulchras, ligneas tamen. Quas aliquandiu intuens homo scrupulosæ conscientiæ, laudavit eas, sed non acquievit accipere. Quando argenteas recepisset, qui ligneas refutavit? Non fuerunt qui possent legato dicere : « Ditavimus Abraham <sup>1</sup>. » Ipse vero cum Samuele libere concionabatur ad omnes : « Loquimini de me » coram Domino, et coram Christo ejus, utrum bovem cujusquam tulerim aut asinum, si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi, et contempnam illud » hodie, vobisque restituam<sup>2</sup>. » O si talium daretur virorum copia, quales perstringimus nunc ! Quid te felicius, quid illo jucundius sæculo ? Nonne secunda ab æternitate illorum tibi temporum beatitudo videretur, cum te quaquaversum procedens stipatum videres tam inclyto agmine beatorum ?

Si te novi, hæres, et altum trahens suspirium, tecum loqueris : Putas fore posse quod dicitur ? Putas hic sumus quousque hæc fiant ? Quis det vivere, ut videre contingat ? O si viderem in vita mea Ecclesiam Dei talibus innixam columnis ! O si Domini mei sponsam cernerem tantæ commissam fidei, tantæ creditam puritati ! Quid me beatius, quidve securius, cum ejusmodi circa me vitæ meæ et custodes spectarem simul et testes ? Quibus omnia mea secreta secure committerem, communicarem consilia, quibus me totum refunderem tanquam alteri mihi. Qui si vellem aliquatenus deviare, non sinerent, frænarent præcipitem, dormitantem excitarent. Quorum me reverentia et libertas extollentem reprimeret, excedentem corrigeret. Quorum me constantia et fortitudo nutantem firmaret, erigeret diffidentem. Quorum me fides et sanctitas ad quæque sancta, ad quæque honesta, ad quæque pudica, ad quæque amabilia et bonæ famæ provocaret. Et nunc reduc oculos mi, Eugeni, ad eum qui nunc est curiæ sive Ecclesiæ statum, et studia prælatorum, eorum præsertim, qui insunt circuitu tuo.

<sup>1</sup> Gen. XIII. — <sup>2</sup> 1 Reg. XII.

demandé combien il coûtait : Je ne le reçois pas, lui dit-il, si vous ne consentez à en accepter le prix ; et il donna cinq pièces de monnaie, que le prêtre prit avec regret et confusion. Une autre fois, la dame du lieu où nous nous trouvions lui offrit, par dévotion, une serviette avec deux ou trois plats d'un grand prix, quoiqu'ils fussent de bois. Cet homme scrupuleux les regarda quelques instans, en fit un grand éloge, mais refusa de les accepter. Aurait-il reçu des plats d'argent, lui qui refusa des plats de bois ? Personne n'a pu dire de lui : « Nous » avons enrichi Abraham ; » et il pouvait s'écrier avec Samuel : « Parlez de moi devant le Seigneur et devant son Christ ; dites si j'ai enlevé » le bœuf ou l'âne de quelque frère, si j'ai calomnié qui que ce soit, » si j'ai opprimé quelqu'un, si j'ai reçu un présent de la main de per- » sonne ; car je suis prêt à vous le rendre sur-le-champ. » Oh ! que n'existe-t-il aujourd'hui de pareils modèles ! que notre siècle serait fortuné ! Le bonheur de notre temps ne vous paraîtrait-il pas approcher de la béatitude éternelle, si, de quelque côté que vous puissiez vous retourner, vous vous sentiez entouré d'un tel cortège de bienheureux ?

Si je vous connais bien, vous êtes surpris, et vous vous dites en vous-même, en soupirant : Pensez-vous que cela puisse être un jour ? pensez-vous que nous soyons encore de ce monde quand cela arrivera ? Qui me donnera de vivre pour avoir le bonheur de contempler cette merveille ? Oh ! si je voyais l'Église de Dieu soutenue par de semblables colonnes ! si je voyais l'épouse de mon Sauveur confiée à une foi si vive et si pure ! Que ma sécurité serait grande, mon bonheur ineffable, lorsque je verrais à mes côtés, pour gardiens et pour témoins de ma vie, des hommes à qui je pourrais en toute sûreté confier mes secrets, communiquer mes desseins, et sur qui je pourrais me reposer comme sur un autre moi-même ; qui me retiendraient dans la voie s'il m'arrivait de vouloir m'en écarter ; qui m'empêcheraient d'agir avec précipitation et me réveilleraient quand je m'endors ; dont la liberté et le respect me retiendraient quand je m'élève ou que je dépasse les limites prescrites ; dont la force et la constance me fortifieraient quand je chancelle, et ranimeraient mon courage quand je manque de confiance en moi-même ; dont la foi et la sainteté me porteraient à tout ce qui est saint, honnête, chaste, aimable. Et maintenant, Eugène, portez vos yeux sur l'état actuel de votre cour et de l'Église, sur les préoccupations des prélats, et particulièrement de ceux qui approchent votre personne.

Sed de his hactenus. Ego palpavi, non fodi parietem. Tibi licet fodere et videre : ut pote prophetæ filio. Mihi progredi non est fas. Unum dico quod in facie est : Ridicule ministri vestri vestris se compresbyteris anteferre conantur. Non hoc ratio habet, non antiquitas habuit, non consentit auctoritas. Et si de sua consuetudine calumnia struitur, melius profecto illa quam summus ordo contemnitur. Frivolum tamen satis, unde maxime obtinere id volunt. Nos sumus, inquit, qui in omni celebritate domino papæ conjunctiores assistimus sedenti propiores assidemus, priores sequimur procedentem. Hoc totum non dignitatis privilegium, sed sedulitatis debitum est, diaconi nomen solenni ipsa administratione interpretans. Denique presbyteris ordinata concessione ambientibus majestatem, vos ad pedes sedetis. Propiores assistitis, ut habeat paratiores. In Evangeliiis legimus « quia facta est contentio inter discipulos, quis eorum videretur esse » major. » Beatus esses, si sic circa te cætera tenerentur.

CAP. VI. Tædet jam curiæ : exeundum palatio, domi exspectant nos. Hi non modo circa, sed quodammodo intra te sunt. Non est supervacua consideratio qua intendis disponere domui tuæ, providere his qui in sinu tuo et in gremio tuo sunt. Ego dico, et necessariam. Paulum audi : « Si quis domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ » Dei diligentiam habebit ? » Item, « si quis suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior<sup>2</sup>. » Et hæc dicens, non te monso summis occupatum intendere infimis, et quasi minutum fieri ; in minimis impendere quod maximis debes. Quid te intrices unde te eripuit Deus ? « Hæc, inquit, omnia adjiciuntur vobis<sup>3</sup>. » Verumtamen et hæc oportet facere, et illa non omittere. At illa per te agens, per te etiam oportet provideas, qui pro te de his provideant. Nam si unus e servis per se non sufficit simul et custodiæ jumentorum et curæ mensarum, tu per te quomodo intendere valeas et tuæ domui, et Domini pariter, de qua scriptum est : « O Israël, quam » magna est domus Domini<sup>4</sup> ? » Vacuum prorsus a sollicitudine rerum minorum et vilium oportet esse animum tam magnis et tam multis in-

<sup>1</sup> 1 Tim. iii. — <sup>2</sup> Ibid. v. — <sup>3</sup> Math. vi. — <sup>4</sup> Esai. iii.

Assez sur ce chapitre. J'ai sondé la muraille, je ne l'ai pas percée. Comme fils du prophète, il vous appartient de la percer et de voir. Il ne m'est pas permis d'aller plus loin. Je vous dirai seulement ce que personne n'ignore : il est ridicule que vos ministres veuillent prendre le pas sur ceux qui sont prêtres comme eux. La raison et l'usage réprouvent cette prééminence, l'autorité la condamne. S'il existe un abus dont ils puissent s'autoriser, il est assurément plus permis de le mépriser que de mépriser l'ordre établi par Dieu même. Ce qu'ils allèguent est, du reste, bien frivole. C'est nous, disent-ils, qui, dans toutes les solennités, approchons de plus près notre saint père le pape, qui sommes assis près de lui quand il est assis, qui marchons après lui quand il marche. C'est là, non un privilège de votre dignité, mais un devoir de votre charge, ainsi que l'exprime le nom de diacre. Eh bien ! si, dans les assemblées ordinaires, tandis que les prêtres environnent le pape de tous côtés, vous êtes assis à ses pieds, ce n'est que pour être plus tôt prêts à le servir. Nous lisons dans l'Évangile « qu'il s'éleva une contestation parmi les disciples ; il s'agissait de » savoir lequel paraîtrait être le plus grand. » Que vous seriez heureux s'il en était ainsi autour de vous !

CHAP. VI. Je suis ennuyé de la cour ; quittons le palais, on nous attend dans la maison : ceux que nous y trouverons ne sont pas seulement autour de vous, ils sont en quelque sorte en nous-même. Ce ne sera pas une considération inutile que celle qui vous apprendra à mettre de l'ordre dans votre intérieur, à examiner ceux qui sont dans votre sein, dans votre giron. Je dis même que cette considération est nécessaire. Écoutez saint Paul : « Si quelqu'un ne sait pas gouverner » sa maison, comment aura-t-il tout le soin nécessaire de l'Église de » Dieu ? » Ce même apôtre dit ailleurs : « Si quelqu'un ne prend pas » soin des siens, et surtout de ses domestiques, il a renié la foi, et il » est pire que l'infidèle. » Et, en vous disant cela, je ne prétends pas que, chargé de vaquer aux affaires les plus graves, vous deviez vous occuper aussi de celles qui n'ont qu'une faible importance, consacrant ainsi aux plus petites un temps qui appartient aux grandes. Pourquoi recherchiez-vous encore les tracasseries dont Dieu vous a délivrés ? « Toutes ces choses seront faites, » a-t-il dit. Il faut donc faire celles-ci sans omettre celles-là. Mais en pratiquant les unes par vous-même, vous devez charger quelqu'un de pourvoir aux autres à votre place. Et en effet, si un seul serviteur ne suffit pas pour le soin des chevaux et pour le service de la table, comment pourriez-vous suffire

tantum rebus. Oportet liberum esse, quem nulla sibi vendicet violenta occupatio. Oportet ingenuum, quem nulla deorsum trahat indigna affectio. Oportet rectum quem nulla seorsum avertat sinistra intentio. Oportet cautum, quem nulla subleat furtiva suspicio. Oportet vigilem, quem nulla a sese abducat peregrina et curiosa cogitatio. Oportet firmum, quem nulla concutiat repentina turbatio. Oportet invictum, quem nulla fatiget vel continua tribulatio. Oportet amplum, quem nulla coarctet rei temporalis amissio.

His te non dubites et bonis privandum, et feriendum malis, si animum dividens, et Dei rebus, et tuis pariter reculis, volueris impartiri. Procurandus quem implices, qui pro te molat; pro te dico, non tecum. Quædam per temet facies, quædam per te et alios simul, quædam per alios et absque te. Quis sapiens et intelliget hæc? Non est quod inter ista dormitet consideratio tua. Ego vero agenda domus tuæ, sub eo genere quod novissimum posui, locanda censuerim. Per alium, ut dixi, ista facies. At is si fidelis non fuerit, fraudabit; si non fuerit prudens, fraudabitur. Quærendus proinde fidelis et prudens, quem constituas super familiam tuam.

Adhuc inutilis est, si tertium deest. Quæris quid hoc? auctoritas. Quid enim prodest ei velle, et sciro quæquo disponere prout necesse est, si quod scit et vult non potest? Danda ergo facultas agendi prohibitu. Si in præjudicium rationis putas hoc fieri, memento fidelem, qui agere nihilominus pro ratione volet: attende prudentem, qui agere nihilominus pro ratione sciet. Sed fidelis solersque voluntas tunc proderit, cum ei affatim suppetet unde tota facilitate mancipetur effectui, cunctis sine cunctatione parentibus. Subdendi igitur omnes. Nullum patiatur contradictorem. Nemo qui dicat, cur fecisti sic? Potestatem habeat excludere et admittere quos voluerit, mutare ministros, transferre ministeria ad quos et quando voluerit. Ita timori sit

seul aux soins de votre maison et de la maison de Dieu, dont il est écrit : « O Israël ! que la maison du Seigneur est grande ! » Il faut donc qu'un esprit occupé d'objets si importants et si divers soit dégagé de tout autre souci ; qu'il soit libre, afin qu'aucune préoccupation violente ne s'empare de lui ; qu'il soit honnête et pur, afin qu'il ne s'abandonne à aucune affection indigne ; qu'il soit droit, afin qu'aucune intention coupable ne le détourne de sa voie ; qu'il soit prudent, afin qu'il ne conçoive aucun soupçon injuste ; qu'il soit vigilant, afin qu'aucune pensée inquiète et étrangère ne l'entraîne hors de lui-même ; qu'il soit ferme, afin qu'aucun trouble subit n'ébranle ses résolutions ; qu'il soit invincible, afin qu'il ne se laisse abattre par aucune tribulation, quelle qu'en soit la durée ; qu'il soit désintéressé, afin qu'il ne s'attriste d'aucune perte temporelle.

Ne doutez pas que vous ne soyez privé de ces biens et frappé de ces maux, si, partageant votre esprit, vous voulez vous occuper à la fois et des affaires de Dieu et de soins domestiques. Cherchez quelqu'un qui travaille pour vous. Je dis pour vous, et non pas avec vous. Il est telle fonction que vous devez remplir vous-même, et telle autre dont vous devez partager l'exercice ; il en est enfin que d'autres doivent remplir sans vous. Qui sera assez sage pour choisir avec discernement ? Il ne faut pas que votre considération s'endorme. Pour moi, je crois que les affaires de votre maison doivent être placées dans la dernière classe que j'ai désignée. Elles seront donc administrées par un autre, ainsi que je l'ai dit. Mais si cet administrateur n'est point fidèle, il vous trompera ; s'il n'est pas prudent, il sera trompé. Il est donc nécessaire que vous fassiez choix d'un homme prudent et fidèle pour le mettre à la tête de votre maison.

Cet officier sera encore inutile si, outre la fidélité et la prudence, il n'a pas l'autorité. Que lui sert de vouloir et de savoir tout disposer, s'il ne peut pas ce qu'il sait et ce qu'il veut ? Qu'il reçoive donc le pouvoir d'agir selon sa volonté. Et si vous craignez qu'il n'agisse au détriment de la raison, souvenez-vous qu'il est fidèle, et que dès lors il ne peut rien vouloir de contraire à la raison ; songez qu'il est prudent et qu'il disposera ses actions de manière à ne pas la blesser. Il ne manquera à cette volonté fidèle et prudente que la facilité d'exécuter tout ce qu'elle aura jugé nécessaire, c'est-à-dire l'obéissance de tous ceux qui composent la communauté. Que tous ils soient soumis à cette volonté, afin qu'elle n'ait à craindre aucune résistance ; que personne ne lui dise : Pourquoi avez-vous fait cela ? que ce directeur

omnibus, ut sit et utilitati. Præsit omnibus, ut omnibus prosit, et de omnibus. Clandestinas et susurratas dilationes non recipias adversus eum, magis deractiones censueris. Et hanc velim generalem tibi constituas regulam, ut omnem qui palam veretur dicere quod in aure locutus est, suspectum habeas. Quod si et judicante descendum coram illo tenuerit, delatorem judices non accusatorem.

Itaque unus omnibus facienda injungat, et uui omnes respondeant. Tu illi habeas fidem, vacans tibi et Ecclesiæ Dei. Si quo minus aut fidelis inveniatur aut prudens fideli potius committendum. Sano e duobus tutius hoc. Quanquam si idoneus non reperitur, etsi minus fidelem, sustinere potius consulo, quam te immergere labyrintho huic. Memento Salvatorem Judæam œconomum habuisse. Quid Episcopo turpius quam incumbere suppellectili et substantiæ suæ; scrutari omnia, sciscitari de singulis, morderi suspitionibus, moveri ad quæque perdita vel neglecta? Ad voracundiam dico quorundam ejusmodi scrutantium quotidie omnem substantiam suam, numerantium singula, de minutis et quadrantibus exigentium rationem. Non ita ille Ægyptius, qui Josepho omnibus traditis ignorabat quid haberet in domo sua. Erubescat christianus, christiano sua non credens. Homo sine fido, fidem tamen habuit servo, super omnia bona sua constituens eum. Et hic erat alienigena.

Mira res. Satis superque episcopi ad manum habent quibus animas credant; et cui suas committant facultatulas, non inveniunt? Optimi videlicet aestimatores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerant. Sed, ut liquido datur intelligi, patientius ferimus Christi jacturam, quam nostram. Quotidianas expensas quotidiano recipimus scrutinio, et continua Domini gregis detrimenta nescimus. De pretio escarum, et numero panum, cum ministris quotidiana discussio est: rara admodum cum presbyteris celebratur collatio de peccatis populorum. Cadit asina, et

ait le pouvoir d'exclure et d'admettre ceux qu'il voudra, de changer les serviteurs et les services quand et comme il le jugera à propos; qu'il soit craint de tous, et qu'il les gouverne tous, mais de manière à leur être utile. N'accueillez ni les rapports secrets qui vous seront faits contre lui, ni les murmures que vous entendrez; croyez plutôt que c'est de la calomnie. Je voudrais même que vous prissiez pour règle de regarder comme suspect celui qui n'ose déclarer publiquement ce qu'il vous a dit à l'oreille. Si vous jugez que cette déclaration doit être publique et qu'il s'y refuse, soyez persuadé qu'il y a en lui un délateur, et non un accusateur.

Qu'il n'y ait donc qu'un seul chef, qui commande à tous et à qui tous soient tenus de rendre compte. Mettez en lui votre confiance, et occupez-vous de vous-même et de l'Église de Dieu. Si vous n'en trouvez pas un qui soit à la fois prudent et fidèle, choisissez de préférence celui qui est fidèle : c'est le plus sûr. Si vous n'en trouvez pas qui vous conviennent parfaitement, je vous conseille de supporter celui dont la fidélité laisserait quelque chose à désirer, plutôt que de vous enfoncer dans ce dédale d'affaires. Souvenez-vous que Jésus-Christ eut Judas pour économe. Quoi de plus honteux pour un évêque que de s'occuper de tous les détails de sa maison, de s'informer de tout en général et de chaque chose en particulier, d'être rongé par les soupçons et de s'emporter pour la moindre perte ou la moindre négligence! Je le dis à la honte de quelques-uns qui examinent chaque jour l'état de leurs biens, calculent tout et se font rendre compte de la plus modique pièce de monnaie, bien différents de cet Égyptien, qui, ayant tout confié à Joseph, ignorait ce qu'il avait dans sa maison. Honte à un chrétien qui n'oserait pas se confier à un chrétien, puisqu'un homme qui n'avait pas la foi eut confiance dans son serviteur, et lui confia toutes ses affaires, quoique ce serviteur fût étranger.

O merveille! les évêques ont toujours sous la main des hommes à qui ils confient le soin des âmes, et ils n'en trouvent pas à qui ils puissent confier celui de leur maison! O les excellents appréciateurs, qui s'inquiètent si peu des affaires graves et s'occupent avec tant d'intérêt des plus petites minuties! Mais, comme il est facile de le voir, nous supportons beaucoup plus patiemment la perte des biens de Christ que celle de nos propres biens. Nous calculons chaque jour la dépense de chaque jour, et nous ignorons les pertes continuelles qui frappent notre troupeau. On débat à chaque instant avec un intendant le prix des viandes, le nombre des pains; mais il est rare que l'on

est qui subleuet eam. Petit anima, et nemo est qui reputet. Nec mirum, cum nec nostros quidem assiduos sentiamus defectus. Nonne ad singulas supputationes istas irascimur, urimur, anxiamur? Quam tolerabilius rerum quam mentium sustineremus jacturam? « Quare, inquit, » non magis fraudem patimini? » Quæso tu qui alios doces, doce te ipsum: si tamen jam non docuisti pluris te habere quam tua. Transitoria ista, quæ stare tibi nullo pacto queunt, fac ut a te transeant, non per te. Rivus qua fluit, cavat terram: sic discursus temporalium conscientiam rodit. Si potest torrens in agros excurrere sine læsiones satorum, et tu te ista sine vulnere mentis posse tractare confidito. Omnimodis consulo studeas avertere a te concursum horum. Multa nescias, plurima dissimules, nonnulla obliviscaris.

Sunt tamen quæ ignorare te nolim, mores quorumque et studia. Non oportet ut vitia domus tuæ ultimus scias, quod quam plurimis novimus contigisse. Quapropter, ut dixi, alius alia dispenset, de disciplina tu provide, illud nemini credas. Si insolentior coram te vel sermo sonuerit, vel habitus apparuerit, manus tua super ejusmodi, tu ulciscere injuriam tuam. Impunitas ausum parit, ausus excessum. Domum episcopi decet sanctitudo, decet modestia, decet honestas; horum disciplina custos. Sacerdotes domestici, aut cæteris honestiores, aut fabula omnibus sunt. In vultu, in habitu, in incessu illorum qui circa te sunt, nihil residere impudicum, nihil indecens patiaris. Discant a te coepiscopi tui comatulos pueros et comptos adolescentes secum non habere. Certe inter mitratos discurrere calamistratos non decet. Et memento quod sapiens admonet: « Filix tibi sunt? noli faciem tuam hilarem ad eas ostendere<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> 1 Cor. vi. — <sup>2</sup> Eccli. vii.

s'entretienne avec les prêtres des péchés des peuples. Qu'une bête de somme succombe, il est des gens qui la relèvent, tandis que personne ne s'inquiète d'une âme qui périclite. Cela est peu surprenant, puisque nous ne voyons pas même nos propres défauts. Chaque fois que nous débattons un compte, ne nous abandonnons-nous pas à l'inquiétude, à la colère, à l'emportement? Ne vaudrait-il pas mieux supporter avec patience la perte des biens que celle des âmes? « Pour » quoi, a dit l'Apôtre, ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe? » Instruisez-vous donc vous-même, vous qui instruisez les autres, à moins que vous n'ayez déjà appris à faire plus d'estime de votre âme que de vos biens. Faites que ces biens périssables, qui ne peuvent à aucun prix rester en vous, passent loin de vous et non par vous. Comme le ruisseau creuse la terre où il coule, de même le cours des choses temporelles rongé la conscience; vous pourrez vous en occuper sans préjudice pour votre âme, lorsque le torrent pourra se répandre dans les campagnes sans endommager les moissons qui les couvrent. Je vous conseille donc de vous étudier à écarter de vous les soins de ce monde. Il en est beaucoup que vous devez ignorer, d'autres que vous devez dissimuler, et quelques-uns que vous devez ensevelir dans l'oubli.

Il en est cependant qu'il ne faut pas que vous ignoriez : ce sont les mœurs et les déportemens de quelques personnes. Vous ne devez pas être le dernier à connaître les désordres de votre maison; ce que nous savons être arrivé à plusieurs papes. Confiez donc, ainsi que je l'ai dit, la direction de vos affaires à un autre, mais demeurez seul chargé de maintenir la discipline : c'est un soin que vous ne pouvez remettre à personne. Si quelqu'un a tenu devant vous des propos insolens, s'il a paru devant vous dans un état contraire à la décence, que votre main s'appesantisse sur lui, que votre injure soit vengée. L'impunité engendre l'audace, et l'audace conduit à l'excès. Il convient que l'on trouve dans la maison d'un évêque la sainteté, la modestie, l'honnêteté et la discipline, qui est la sauve-garde de ces vertus. Il est nécessaire que les personnes de votre maison qui sont dans le sacerdoce soient plus honnêtes que les autres, sous peine de leur servir de risée. Ne supportez rien d'impudique ou d'indécent dans le costume ou la démarche de ceux qui sont autour de vous. Que les autres évêques apprennent de vous à ne pas avoir près d'eux des jeunes gens à chevelure frisée et parés avec recherche. Quelle inconvenance, que des têtes frisées s'agitent au milieu de personnes portant la mitre!

Nec austeritatem tamen suadeo tibi, sed gravitatem. Illa infirmiores fugat, hæc reprimat leviores. Illa si adsit, odibilem, hæc si desit, contemptibilem reddit, in omnibus tamen modus melior. Ego nec severius velim, nec dissolutius. Quid hac mediocritate gratius, ut non de severitate sis oneri, nec de familiaritate contemptui? In palatio papam, domi te patrem familias exhibe. Amento te domestici tui: sinon, facito ut timeant. Utilis semper custodia oris, quæ tamen affabilitatis gratiam non excludat. Ergo ubique frænanda lingua præceps, maxime autem in convivio. Ille convenientior habitus, si tu actu quidem severus sis, vultu serenus, verbo serius. Capellani, et qui tecum jugiter divinis intersunt officiis, non sint sine honore. Tuum est tales tibi providere, qui digni sint. Serviatur eis ab omnibus tanquam tibi. Necessaria de manu tua accipiant. His contenti sint quæ tu provideris illis, tu vide ne egeant. Super hoc quem forte ab adventantibus petere deprehendes, judica Giezitami. Id de ostiariis, id de cæteris officialibus decernendum. Verum hoc ex abundantia, nam formam istam jam olim a te positam recordamur. Quid tuo dignius apostolatu? quid salubrius ad conscientiam, honestius ad famam, utilius ad exemplum? Optimus canon qui projicit avaritiam ex calumnia, non a conscientia tantum.

CAP. VII. Libet jam et hunc claudere librum, sed in calce aliqua velim vel ante dicta quasi epilogando repetere, vel addere prætermissa. Consideres ante omnia sanctam romanam Ecclesiam, cui Deo auctore præes, Ecclesiarum matrem esse, non dominam: te vero non dominum episcoporum, sed unum ex ipsis, porro fratrem diligentium Deum, et participem timentium eum. De cætero oportere te esse considera formam justitiæ, sanctimoniam speculum, pietatis exemplar, assertorem veritatis, fidei defensorem, doctorem gentium, Christianorum ducem, amicum sponsi, sponsæ paranymphum, cleri ordina-

Souvenez-vous que le prophète a dit : « Vous avez des filles, gardez-  
» vous de montrer trop de joie sur votre visage. »

Je ne vous conseille pas d'être austère, mais d'être grave. L'austérité éloigne les esprits faibles, la gravité réprime les esprits légers. L'une rend odieux, l'absence de l'autre engendre le mépris. En toutes choses le milieu est préférable aux extrêmes. Je vous conseille donc de n'être ni trop sévère, ni trop léger. Quoi de plus agréable que cet état qui ne rend pas insupportable par la sévérité, et qui n'engendre pas le mépris par la familiarité. Soyez pape au palais, et père de famille dans votre maison. Que vos domestiques vous aiment, sinon qu'ils vous craignent. Il est toujours utile de parler peu, pourvu que cette réserve ne nuise pas à l'affabilité. Retenez donc votre langue en tous lieux, mais surtout dans les festins. L'état le plus convenable consiste à montrer de la sévérité dans ses actions, de la sérénité sur son visage, de la réserve et de la gravité dans ses discours. Que vos chapelains et ceux qui vous assistent dans les offices divins soient honorés. C'est à vous de les choisir dignes de l'être. Qu'ils soient servis comme vous êtes servis vous-même ; qu'ils reçoivent de vous tout ce qui leur est nécessaire ; qu'ils se contentent de ce que vous leur donnez ; mais veillez à ce qu'ils ne manquent de rien. Si vous en surprenez quelqu'un demandant à ceux qui viennent, jugez-le comme fut jugé Giézy. Que les huissiers et les autres officiers reçoivent le même traitement. Mais ces avis sont inutiles : je me souviens que vous avez établi depuis long-temps cette règle dans votre intérieur. Quoi de plus digne de votre apostolat, de plus salutaire pour votre conscience, de plus honorable pour votre réputation, de plus utile pour l'exemple ? C'est une règle excellente, que celle qui non seulement détruit l'avarice dans le cœur, mais encore ne laisse prise à aucune imputation d'avarice.

CHAP. VII. Il est temps de terminer ce livre ; mais je voudrais, dans un dernier chapitre, comme dans une sorte d'épilogue, résumer ce que j'ai déjà dit, ou ajouter ce que j'ai pu omettre. Considérez d'abord que l'Église romaine, dont Dieu vous a établi le chef, est la mère et non la reine des autres églises, et que vous êtes, non le maître des autres évêques, mais leur égal, de même que vous êtes le frère de ceux qui aiment et craignent Dieu. Considérez, du reste, que vous devez être la règle de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, le soutien de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le chef des chrétiens, l'ami de l'époux, le paranymphe de

torem, pastorem plebium, magistrum insipientium, refugium oppressorum, pauperum advocatum, miserorum spem, tutorem pupillorum, judicem viduarum, oculum cæcorum, linguam mutorum, baculum senum, ultorem scelerum, malorum metum, bonorum gloriam, virgam potentium, malleum tyrannorum, regum patrem, legum moderatorem, canonum dispensatorem, sal terræ, orbis lumen, sacerdotem Altissimi, vicarium Christi, Christum Domini : postremo Deum Pharaonis.

Intelligo quæ dico : dabit tibi Dominus intellectum. Ubi malitiæ juncta potentia est aliquid, tibi supra hominem præsumendum. Vultus tuus super facientes mala. Timeat spiritum iræ tuæ, qui hominem non veretur, gladium non formidat. Timeat orationem, qui admonitionem contempsit. Cui irascaris tu, Deum sibi iratum non hominem putet. Qui te non audierit, auditorum Deum, et contra se paveat. Quod reliquum est, de his quæ supra te sunt, incumbit jam disputatio, quam uno libro Deo adjuvante solvere spero, et me pariter absolvere promissione mea.

l'épouse, le directeur du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorans, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espoir des malheureux, le tuteur de l'orphelin, le juge de la veuve, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchans, la gloire des bons, la verge des puissans, le fléau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le prêtre du Très-Haut, le vicairé du Christ, l'oïnt du Seigneur, enfin le dieu de Pharaon.

Écoutez ce que je vous dis, Dieu vous le fera comprendre. Lorsque vous voyez la puissance jointe à la malice, vous devez vous élever au-dessus de l'homme. Que votre visage fasse trembler ceux qui font le mal ; que celui qui ne craint ni l'homme ni l'épée redoute l'esprit de votre colère ; que celui qui a méprisé vos avertissemens appréhende votre prière ; que celui contre lequel vous serez irrité pense avoir encouru la colère, non d'un homme, mais de Dieu même ; que celui qui ne vous aura pas écouté tremble que le Seigneur vous écoute contre lui.

Il me reste à vous entretenir maintenant de ce qui est au-dessus de vous. C'est une tâche qu'avec l'aide de Dieu, j'espère remplir dans le livre suivant, pour m'acquitter entièrement de la promesse que je vous ai faite.

---

## LIBER QUINTUS.

De his quæ supra nos sunt, id est, de Deo rebusque divinis considerationem instituit. — II. Ponit varios hujus considerationis gradus ac species. — III. Ex quæ supra nos sunt, Deum scilicet et angelos, investigari opinione, fide et intellectu demonstrat. — IV. Beati spiritus cæli cives, quomodo a nobis considerandi et intelligendi ostendit. — V. Gratias ac dotes angelorum a Deo in ipsos derivari probat. — VI. Principii et essentiæ rationem proprie soli Deo convenire aperit. — VII. Deum et simplicem et trinum esse ratiocinatur. — VIII. Personarum pluralitatem in Deo consurgere ex proprietatibus; essentiã tamen unam et simplicem esse. — IX. Uti in Deo simplex natura est in tribus personis, sic contra in Christo plures naturas in unam personam coalescere. — X. Parabola quæ est apud Matthæum de tribus satis, Christi personæ accommodatur. — XI. Continuatür consideratio de Deo. — XII. Deum et honorum operum pium remuneratorem et scelerum æquissimum vindicem esse comprobatur. — XIII. De longitudine, latitudine, profunditate et sublimitate Dei profunde et eleganter discurrit. — XIV. Modum quo prædicta secundum Apostolum comprehendere possumus ostendit.

CAP. I. Libri superiores etsi de Consideratione inscribantur, plurimum tamen habent actionis admixtum, dum res aliquas non considerandas tantum, sed agendas docent vel monent. At qui in manibus modo est, sola in consideratione versabitur. Quæ enim supra sunt, ut quidem constat, actu non indigent, sed inspectu. Non est quod in eis actites, quæ uno modo semper sunt, et in æternum; porro aliqua et ab æterno. Et hoc velim solerter advertas, vir sagacissime Eugeni, quia toties peregrinatur consideratio tua, quoties ab illis rebus ad ista deflectitur inferiora et visibilia, sive intuenda ad notitiam, sive appetenda ad usum, sive pro officio disponenda vel actitanda. Si tamen ita versatur in his ut per hæc illa requirat, haud procul exsulat. Sic considerare vel appropriare, repatriare est. Sublimior iste præsentium ac dignior usus rerum, cum juxta sapientiam Pauli: « Invisibilia » Dei per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur<sup>1</sup>. » Sane hac scala cives non egent, sed exules. Quod vidit ipse hujus sententiæ auctor, qui cum diceret invisibilia per visibilia conspici, signanter posuit,

<sup>1</sup> Rom. 1.

## LIVRE CINQUIÈME.

I. Saint Bernard passe à la considération des objets placés au-dessus de nous, c'est-à-dire de Dieu et des choses célestes. — II. Il distingue divers degrés et diverses espèces de considération de cette nature. — III. Prouve que c'est par la pensée, la foi et l'entendement qu'il faut étudier ce qui est au-dessus de nous, c'est-à-dire Dieu et les anges. — IV. Montre comment nous devons considérer et comprendre les esprits bienheureux qui résident dans le ciel. — V. Établit que les grâces et les qualités des anges dérivent de Dieu. — VI. Que le titre de principe et d'essence ne convient réellement qu'à Dieu. — VII. Raisonne sur la simplicité et la trinité de Dieu. — VIII. Démontre que la pluralité des personnes en Dieu résulte de ses propriétés, et que cependant son essence est une et simple. — IX. Que s'il y a en Dieu une seule nature en trois personnes, il y a en Jésus-Christ plusieurs natures en une seule personne. — X. Il rapporte à Jésus-Christ la parabole de saint Matthieu, touchant les trois mesures de froment. — XI. Il continue sur la considération de Dieu. — XII. Montre que Dieu récompense dignement les bonnes œuvres et punit le crime avec justice. — XIII. Il discute avec grâce et solidité sur la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de Dieu. — XIV. Termine en expliquant comment d'après l'Apôtre nous pouvons comprendre ce qui a été dit.

CHAPITRE I. Quoique les livres qui précèdent soient intitulés *de la Considération*, l'action s'y trouve souvent mêlée à la considération, puisqu'il y est parlé non seulement de ce qu'il faut considérer, mais encore de ce qu'il faut faire. Ce livre sera exclusivement consacré à la considération. Les objets qui sont au-dessus de nous et qui en forment le sujet ne comportent point d'action, mais seulement de la méditation. On ne peut rien faire à l'égard des choses qui ne changent jamais, qui resteront dans le même état pendant toute l'éternité, dont quelques-unes même ont été ce qu'elles sont éternellement. C'est ce que je vous prie de bien remarquer, sage Eugène, parce que votre considération s'éloigne de son objet toutes les fois qu'elle descend de ces hauteurs et s'arrête aux misères d'ici-bas, soit qu'elle cherche à les étudier, soit qu'elle veuille les mettre en pratique, soit qu'elle les fasse servir à l'accomplissement d'un devoir. Si cependant elle ne s'occupe des soins terrestres que pour arriver plus facilement à la connaissance des choses divines, elle ne s'écarte pas de sa voie; c'est y rentrer, au contraire, que de les considérer et de s'y attacher ainsi. Là est le plus sublime usago que l'on en puisse faire, puisque, selon la science de l'Apôtre, « ce qui est invisible en Dieu devient visible par

« a creatura mundi. » Et vere quid opus scalis tenenti jam solium? Creatura cœli illa est, præsto habens per quod potius ista intueatur. Videt verbum, et in verbo facta per verbum. Nec opus habet ex his quæ facta sunt factoris notitiam mendicare. Neque enim ut vel ipsa noverit ad ipsa descendit, quæ ibi illa videt, ubi longe melius sunt quæ in se ipsis. Unde nec medium requirit ad ea corporis sensum : sensus ipsa sibi, se ipsa sentiens. Optimum videndi genus, si nullius egeris, ad omne quod nosse libuerit, te contentus. Alioquin juvari aliunde, obnoxium fieri est : minusque a perfecto istud, et minus liberum.

Quid quod et inferioribus egēs? Nonne præposterum hoc et indignum? Plane superiorum quædam injuria est, inferiorum operam desiderare, a qua injuria nemo hominum perfecte vindicabitur, nisi cum quisque evaserit in libertatem filiorum Dei. Nempe erunt hi omnes docibiles Dei, et nulla interveniente creatura solo beati Deo. Repatriasse erit hoc, exisse de patria corporum in regionem spirituum. Ipsa est Deus noster, maximus spiritus, maxima mansio spirituum beatorum, et ne quid hic sibi usurpet carnis sensus, seu imaginatio, veritas est, sapientia est, virtus æternitas, summum bonum. A quo interim absumus, et ubi sumus, vallis est lacrymarum, in qua sensualitas regnat, et consideratio exsulat. In qua libere quidem et potestative se exserit sensus corporeus, sed intricatus caligat oculus spiritualis. Quid igitur mirum si ope indigenæ advena indiget? Et felix secundum tempus viator, qui civium beneficium, sine quo transire non potest, in obsequium convertere potuit, utens, non fruens; urgens; non petens: exactor, non supplex.

» l'étude de la créature. » C'est pour les exilés et non pour les habitans des cieux que cette échelle est nécessaire. Le même apôtre le savait bien, lorsque, établissant que la connaissance des êtres invisibles résultait de la connaissance des êtres visibles, il ajoute : « de la créature de ce monde. » Et, en effet, pourquoi celui qui est déjà sur le trône aurait-il besoin d'échelles? Or telle est la créature qui règne dans les cieux : elle voit tout; elle voit le Verbe, et, dans le Verbe, ce qui a été fait par le Verbe. Elle n'a pas besoin de demander aux créatures de ce monde la connaissance du Créateur : il n'est nullement nécessaire qu'elle descende jusqu'à ces créatures pour les connaître, parce qu'elle les voit dans le lieu où elle est, et qu'elles y sont plus réellement qu'elles ne sont en elles-mêmes. De là vient qu'elle n'emploie pas les sens corporels. Elle est son propre sens, le sens par lequel elle a le sentiment de soi; excellente manière de voir, puisqu'il ne lui faut aucun secours étranger, et qu'elle se suffit à elle-même pour connaître tout ce qu'elle désire connaître. Avoir besoin d'un secours étranger, c'est être assujéti; c'est être moins parfait et moins libre.

Que serait-ce s'il fallait recourir aux êtres inférieurs? Cette dépendance serait indigne et formerait un contre-sens. On ne peut, sans faire injure aux êtres supérieurs, soutenir qu'ils aient besoin des inférieurs; mais l'homme ne sera entièrement délivré de cette dépendance que lorsqu'il sera entré dans la liberté des enfans de Dieu. Tous les hommes seront instruits alors par Dieu même, et aucune intervention n'affaiblira la béatitude que leur fera éprouver la jouissance de Dieu. C'est qu'ils seront alors rentrés dans leur patrie, et qu'ils auront passé de la patrie des corps dans celle des esprits : cette patrie c'est Dieu même, esprit suprême, suprême demeure des esprits bienheureux; et, afin que les sens et l'imagination ne s'y attribuent point une place, cette patrie, c'est la vérité, c'est la sagesse, c'est la vertu, c'est l'éternité, c'est le souverain bien. Le séjour que nous habitons en attendant est une vallée de larmes, où la sensualité règne et où la considération est en exil; où les sens corporels agissent avec liberté et puissance, mais où l'œil spirituel est obscurci par les ténèbres. Qu'y a-t-il donc de surprenant à ce que l'étranger ait besoin du secours de l'indigène? Heureux le voyageur qui peut, pendant son pèlerinage, obtenir des habitans une assistance sans laquelle il ne saurait continuer sa route, usant et ne jouissant pas, pressant et ne demandant point, exigeant et ne suppliant point.

CAP. II. Magnus ille qui usum sensuum quasdam veluti civium opes expendere satagit, dispcasando in suam et multorum salutem. Nec ille minor qui hunc sibi gradum ad illa invisibilia philosophando constituit, nisi quod hoc dulcius, illud utilius : hoc felicius, illud fortius esse constat. At omnium maximus, qui spreto ipso usu rerum et sensuum, quantum quidem humanæ fragilitati fas est, non ascensoriis gradibus, sed inopinatis excessibus avolare interdum contemplando ad illa sublimia consuevit. Ad hoc ultimum genus illos pertinere reor excessus Pauli, excessus, non ascensus. Nam raptum potius fuisse, quam ascendisse ipse se perhibet. Inde est quod dicebat : « Sino mente excedimus, Deo<sup>1</sup>. » Porro hæc tria ita contingunt cum consideratio etsi in oco peregrinationis suæ, virtutis studio, et adjutorio gratiæ facta superior, sensualitatem aut premit, ne insolescat, aut cogit, ne evagetur, aut fugit ne inquinet. In primo potentior, in secundo liberior, in tertio purior. Puritatis siquidem et alacritatis pariter alis fit illo volatus.

Vis tibi has considerationis species propriis distingui nominibus? Dicamus si placet, primam *dispensativam*, secundam *æstimativam*, tertiam *speculativam*. Horum nominum rationes definitiones declarabunt. *Dispensativa* est consideratio sensibus sensibilibusque rebus ordinato et socialiter utens ad promovendum Deum. *Æstimativa* est consideratio prudenter ac diligenter quæque scrutans et ponderans ad vestigandum Deum. *Speculativa* est consideratio se in se colligens, et quantum divinitus adjuvatur, rebus humanis oximens ad contemplandum Deum. Puto vigilantè advertis aliarum hanc esse fructum : Cæteras si non referantur ad istam, quod dicuntur videri posse, sed non esse. Et prior quidem absque intuitu hujus multa scriit, et nihil merit. Sequens ultro nisi ad istam se dirigat, vadit, sed non ovadit. Ergo quod prima optat, secunda odorat, tertia gustat. Ad quem tamen gustum perducunt et cæteræ, etsi tardius : si quod prima laboriosius, secunda quietius pervenitur.

<sup>1</sup> 2 Cor. v.

CHAP. II. Celui-là est grand qui fait servir l'usage des sens, qui est en quelque sorte l'assistance des habitans, à son propre salut et au salut de plusieurs; mais celui-là n'est pas moins grand auquel la méditation sert comme de degré pour arriver aux choses invisibles. Il y a cependant cette différence que celui-ci est plus agréable et celui-là plus utile, l'un plus heureux et l'autre plus fort. Mais le plus grand est celui qui, méprisant l'usage des sens et des objets terrestres, autant du moins que la fragilité humaine le comporte, s'élève, non par degrés, mais par de sublimes élans, à la contemplation des choses divines. C'est à ce dernier genre de considération qu'appartenaient, je pense, les ravissomens de saint Paul. Je dis ravissomens, car il atteste lui-même qu'il a été ravi, et non qu'il s'est élevé. C'est pour cela qu'il disait : « soit que votre esprit ait été ravi en Dieu. » Or, voici comment on arrive à ces trois degrés de considération. Lorsque la méditation, quoiquo dans le lieu de son pèlerinage, triomphe par l'étude de la vertu et par le secours de la grâce, elle réprime la sensualité, de peur qu'elle ne devienne insolente; ou elle la contraint, de peur qu'elle ne s'échappe; ou elle la fuit, dans la crainte d'en être souillée : dans le premier cas elle est plus puissante, dans le second plus libre, dans le troisième plus pure, et c'est sur les ailes de la pureté et de l'allégresse qu'elle prend son essor.

Désirez-vous que nous distinguions par leurs noms ces trois sortes de considération? Appelons, si vous voulez, la première *dispensative*, la seconde *estimative*, et la troisième *speculative*. Les développemens donneront la raison de ces dénominations. La considération *dispensative* est celle qui emploie avec ordre et liaison les sens et les choses sensibles pour trouver Dieu. La considération *estimative* est celle qui scrute et pèse toutes choses avec soin et prudence pour chercher Dieu. La considération *speculative* est celle qui, se recueillant en elle-même, et se dégageant des choses humaines, autant que le secours de la grâce le permet, s'élève à la contemplation de Dieu. Vous remarquerez, je pense, que cette troisième considération est le fruit des deux premières, et que si les deux premières ne se rapportent pas à la troisième, elles peuvent bien paraitre, mais elles ne sont pas ce qu'on les dit. La première, si elle n'a pas la troisième en vue, sème beaucoup, mais ne récolte rien. La seconde, si elle ne se rapporte pas aussi à la troisième, marche beaucoup, mais n'avance point. Ce que la première désire, la seconde le sent, la troisième le goûte. Les deux premières conduisent à ce goût; mais elles y conduisent lentement et avec cette

**CAP. III.** Dixisti, inquis satis qua ascendatur : etiam quo ascendendum, dicere habes. Falleris, si id speras; ineffabile est. Tu me existimas loqui quod oculus non vidit, nec auris audivit, et in cor hominis non ascendit? « Nobis, inquit, revelavit Deus per Spiritum suum<sup>1</sup>. » Ergo quæ supra sunt, non verbo docentur, sed Spiritu revolantur. Verum quod sermo non explicat, consideratio quærat, oratio expetat, mereatur vita, puritas assequatur. Sane eorum admonitus quæ supra sunt, non te existimes mitti a me suspicere solem, lunam, stellas, non ipsum firmamentum, non aquas quæ super ecceos sunt. Ista siquidem omnia etsi supra loco, propterea infra sunt, et dignitate naturæ. Sunt enim corpora. Tui portio spiritus est, quo superius quippiam frustra quæris, quod non sit spiritus. Porro spiritus est Deus, sunt et angeli sancti, et hi supra te. Sed Deus natura, angeli gratia superiores sunt. Unum siquidem tui et angeli optimum, ratio est : Deus vero non sui aliquid optimum habet, unum optimum totus. Is, et qui cum eo sunt beati spiritus, tribus modis veluti vltis totidem nostra sunt consideratione vestigandi, opinione, fide, intellectu. Quorum intellectus rationi immititur, fides auctoritati, opinio sola verisimilitudine se tuctur. Habent illa duo certam veritatem, sed fides clausam et involutam, intelligentia nudam et manifestam. Cæterum opinio certi nihil habens, verum per verisimilia quæri<sup>2</sup> potius quam apprehendit.

Omnino in his cavenda confusio, ne aut incertam opinionis fides figat, aut quod firmum fixumque est fidel, opinio revocet in questionem. Et hoc sciendum, quia opinio si habet assertionem, temeraria est : fides si habet hesitationem, infirma est. Item intellectus si signata fidei tentet irrumperere, reputatur offractor, scrutator majestatis. Multi

<sup>1</sup> 1 Cor. ii.

différence, que la première y mène avec plus de travail, la seconde avec moins de fatigue.

CHAP. III. Vous avez expliqué, me dites-vous, comment on s'élève par la contemplation; il nous reste à savoir jusqu'où l'on peut s'élever. N'espérez pas que je vous l'apprenne, nul mortel ne le connaît. Pensez-vous que je puisse vous dire « ce que l'œil n'a point vu, ce que » l'oreille n'a point entendu, ce qui n'a point pénétré dans le cœur de » l'homme? Dieu nous l'a révélé par son esprit, » dit l'Apôtre. Ce qui est au-dessus de nous ne saurait donc être enseigné par la parole, mais doit être révélé par l'esprit. Ce que la parole ne peut expliquer, il faut que la considération le cherche, que la prière le demande, que la sainteté de la vie le mérite, que la pureté l'obtienne. N'allez pas croire que lorsque je vous parle de ce qui est au-dessus de vous, je veuille que vous portiez votre considération sur le soleil, la lune, et les étoiles et le firmament, ou les eaux qui sont au-dessus des cieux. Si tous ces objets sont au-dessus des choses d'ici-bas par la place qu'ils occupent, ils leur sont inférieurs par leur prix et par la dignité de leur nature: Ils sont corporels, tandis qu'une partie de nous-mêmes est spirituelle, et que vous chercheriez en vain quelque chose qui lui soit supérieure et qui ne soit pas esprit. Or il n'y a d'esprit au-dessus de vous que Dieu et ses anges: Dieu par sa nature, ses anges par la grâce. Vous partagez avec ces grâces un don précieux, la raison. Mais Dieu n'a pas en lui un don seul d'excellent, il est lui-même un tout excellent. Pour considérer Dieu et les esprits bienheureux qui l'environnent, trois manières s'offrent à nous, qui sont comme les voies de notre considération, savoir: l'opinion, la foi et l'entendement. Ces trois moyens s'appuient, l'entendement sur la raison, la foi sur l'autorité, l'opinion sur la vraisemblance. Les deux premières possèdent la vérité avec certitude, mais la foi la possède voilée, tandis que l'entendement la possède dans toute sa nudité. Quant à l'opinion, elle n'a aucune certitude; mais elle cherche la vérité par la vraisemblance plutôt qu'elle ne la saisit.

Il est indispensable d'éviter ici toute espèce de confusion, de peur que la foi ne s'arrête dans l'incertitude de l'opinion, ou que l'opinion ne remette en question ce qui est déterminé et certain aux yeux de la foi. Il faut savoir qu'il y a témérité dans l'opinion qui affirme avec assurance, et que dans la foi l'hésitation est faiblesse, de même que l'entendement, lorsqu'il franchit les limites de la foi, est réputé coupable d'attentat, parce qu'il cherche à scruter les secrets de la majesté

suam opinionem intellectum putaverunt, et erraverunt. Et quidem opinio potest putari intellectus, intellectus opinio non potest. Unde hoc accidit? Profecto quia hæc falli potest, ille non potest. Aut si falli potuit; intellectus non fuit, sed opinio. Verus nempe intellectus certam habet non modo veritatem, sed notitiam veritatis. Possumus singula hæc ita definire. *Fides* est voluntaria quædam certa prælibatio necdum propalatæ veritatis. *Intellectus* est rei cujuscumque invisibilis certa et manifesta notitia. *Opinio* est quasi pro vero habere aliquid quod falsum esse nescias. Ergo, ut dixi, fides ambiguum non habet: aut si habet, fides non est, sed opinio. Quid igitur distat ab intellectu? Nempe quod etsi non habet incertum non magis quam intellectus, habet tamen involutum, quod non intellectus. Denique quod intellexisti, non est de eo quod ultra quæras: aut si est non intellexisti. Nil autem malumus scire, quam quæ fide jam scimus. Nil supererit ad beatitudinem, cum quæ jam certa sunt nobis fide, erunt æque et nuda.

**CAP. IV.** His ita expeditis, agæ jam dirigatur consideratio in eam quæ sursum est Hierusalem quæ est mater nostra, ac totis tribus memoratis viis caute et vigilanter vestigemus investigabilia: quatenus tamen licet, vel magis quatenus nobis donabitur. Et primo quidem cives spiritus esse illic, potentes, gloriosos, beatos, distinctos in personas, dispositos in dignitates, ab initio stantes in ordine suo, perfectos in genere suo, corpore æthereos, immortalitate perpetuos, impassibiles, non creatos, sed factos, id est, gratia, non natura, mento puros, affectu benignos, religione pios, castimonia integros, unanimitate individuos, pace securos, a Deo conditos, divinis laudibus et obsequiis deditos. Hæc omnia legendo comperimus, fide tenemus: quanquam de corporibus horum non modo unde sint, sed an aliquatenus sint, hæret sententia aliquorum. Unde si quis inter opinabilia magis ad ponendum censuerit, non contendo. Porro intellectu præditos, non fide, non opinione, sed intellectu capimus, quia non possunt hujus expertes, et Dei simul participes esse. Sunt et nomina quædam nota

divine. Bien des gens, prenant l'opinion pour l'entendement, ont été entraînés dans l'erreur. L'opinion peut, à la vérité, passer pour l'entendement; mais l'entendement ne saurait passer pour l'opinion. Pourquoi? Parce que celle-ci est sujette à l'erreur, et que celui-là ne l'est pas. Ou si l'entendement est tombé dans l'erreur, c'est qu'il n'était pas entendement, mais simplement opinion, car le véritable entendement possède non seulement la vérité avec certitude, mais encore la connaissance de la vérité. Nous définirons la *foi* un avant-goût volontaire et certain d'une volonté démontrée; l'*entendement* la connaissance manifeste et assurée d'une chose invisible; l'*opinion* consiste à regarder pour vraie une chose que l'on ne sait pas être fausse. Aussi, comme je l'ai dit, la foi n'admet point d'incertitude, ou elle n'est point la foi, mais bien l'opinion. En quoi diffère-t-elle donc de l'entendement? En ce que, si de même que l'entendement, elle n'admet rien d'incertain, il y a en elle quelque chose qui n'est pas démontré, ce qui n'existe pas pour l'autre faculté. En un mot, quand vous avez l'intelligence d'un objet, vous n'avez plus rien à demander touchant cet objet, ou bien vous n'en avez pas l'intelligence. Au contraire, il n'est rien que nous désirions tant savoir que ce que nous savons déjà par la foi. Il ne manque rien à notre béatitude, lorsqu'à la certitude de la foi se joindra la certitude de l'entendement.

CHAP. IV. Élevons maintenant notre considération vers cette Jérusalem qui est notre mère, et cherchons avec attention et prudence à connaître par les trois moyens que nous venons d'indiquer, les choses sur lesquelles nous pouvons, ou sur lesquelles il nous sera donné de porter nos recherches. Et d'abord, nos lecteurs nous ont appris et nous croyons par la foi, que les habitans de cette cité céleste sont puissans, glorieux, fortunés, distingués en leur personne, classés suivant leurs dignités et conservant cet ordre depuis le commencement des siècles, parfaits, immatériels, immortels, à l'abri de la souffrance, non créés, mais faits, c'est-à-dire existant par la grâce et non par la nature, purs d'esprit, bons dans leurs affections, pieux, chastes, indivisibles dans leur union, jouissant d'une paix inaltérable, établis par Dieu pour le servir et chanter ses louanges. Quant à leurs corps, il est des gens qui demandent comment ils auraient été faits, et qui doutent de leur existence. Si l'on veut placer cette question parmi les choses problématiques, je ne m'y oppose point. Mais on ne saurait douter que les anges ne soient doués d'intelligence. Nous le comprenons, non par la foi, non par l'opinion, mais par l'entendement, parce

nobis similiter ex auditu, per quæ harum beatitudines, etiam quæ non liquido mortalium percepti auditus, officia, merita, gradus, ordines, utcumque a nobis conjici et discerni queunt. Sed enim quod ex auditu non est, jam non ex fide. Nam « fides ex auditu <sup>1</sup>. » Itaque opinando ista dixerimus. Ad quid enim cœlestium nomina innotuerunt, si ne opinari quidem salva fide aliquid licet de rebus quarum nomina sunt? Angeli, Archangeli, Virtutes, Potestates, Principatus, Dominationes, Throni, Cherubim, Seraphim, hæc nomina. Quæ significatio eorum? Nullane inter illos spiritus qui simpliciter angeli, et eos qui archangeli nuncupantur, distantia?

Quid ergo sibi vul tgradualis distinctio hæc? Putemus Angelos dici nisi tu convenientius aliquid considerasti, qui singuli singulis hominibus dati creduntur: « Missi in ministerium, secundum Pauli doctrinam, propter eos qui hæreditatem capiunt salutis <sup>2</sup>. » De quibus Salvator: « Angeli eorum semper vident faciem Patris <sup>3</sup>. » Putemus his præesse Archangelos, qui conscii mysteriorum divinorum, non nisi ob præcipuas et maximas causas mittuntur. E quibus magnus ille Archangelus Gabriel missus legitur ad Mariam: ob causam utique qua major esse non potuit. Putemus super istos Virtutes esse, quarum nutu vel opere signa et prodigia in elementis sive ex elementis facta apparent ad commotionem mortalium. Inde est fortassis quod cum in Evangeliiis legas: « Erunt signa in sole et luna et stellis <sup>4</sup>, » paulo post habes: « Nam Virtutes cœlorum movebuntur. » Hi nimirum spiritus, per quos signa fiunt. Putemus Potestates superiores istis, quarum virtute potestas tenebrarum comprimitur, et coercetur malignitas aeris hujus, ne quantum vult noceat, ne malignari, nisi ut prosit, possit. Putemus Principatus his quoque prælatos, quorum moderamine et sapientia omnis in terris principatus constituitur, regitur, limitatur, transfertur, mutilatur, mutatur. Putemus Dominationes adeo cunctis supereminere præfatis ordinibus, ut respectu horum cæteri videantur omnes administratorii spiritus, et ad istos tanquam ad dominos re-

<sup>1</sup> Rom. x. — <sup>2</sup> Hebr. 1. — <sup>3</sup> Matth. xviii. — <sup>4</sup> Luc. xxi.

qu'ils ne peuvent à la fois être privés d'intelligence et avoir Dieu en partage. Il est même venu jusqu'à nous certains noms par lesquels, bien que l'intelligence des mortels n'ait en cela rien de bien précis, nous pouvons, en quelque sorte, discerner et conjecturer les fonctions, le mérite, l'ordre et le rang de ces esprits bienheureux. Mais ce qui ne nous vient pas de l'ame ne peut pas appartenir à la foi, car « la foi » vient de l'ame : » nous n'en parlons donc que d'après notre opinion. Pourquoi, en effet, aurions-nous connu les noms des esprits célestes, si nous ne pouvions même pas, sans porter atteinte à la foi, avoir une opinion sur les êtres dont les noms sont *Anges*, *Archanges*, *Vertus*, *Puissances*, *Principautés*, *Dominations*, *Trônes*, *Chérubins*, *Séraphins*? Quelle est la signification de ces noms? N'y a-t-il pas quelque différence entre les esprits qu'on appelle *Anges* et ceux qu'on appelle *Archanges*?

Pourquoi cette distinction de degrés? Nous pouvons penser, à moins que vous n'ayez un sentiment plus convenable, qu'on appelle *Anges*, les esprits que l'on croit avoir été commis à la garde de chaque mortel : « Ils ont été envoyés, selon saint Paul, pour le service » de ceux qui reçoivent l'héritage du salut, » et dont le Sauveur a dit : « Les *Anges* voient toujours la face de mon Père. » Au-dessus des *Anges* sont les *Archanges*, qui, initiés aux divins mystères, ne sont chargés de quelque mission que dans les circonstances extraordinaires. De leur nombre est le grand *Archange Gabriel*, qui fut envoyé à Marie pour le motif le plus important que l'imagination puisse concevoir. Les *Vertus* résident au-dessus des *Archanges*, c'est par elles que s'opèrent dans les élémens tous les prodiges qui épouvantent les mortels. De là vient sans doute qu'après avoir lu dans l'Évangile : « Il y aura » des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, » vous trouvez presque immédiatement ces mots : « Car les *Vertus* des cieus seront » émues. » On ne peut douter que ces vertus ne soient les esprits qui opèrent les prodiges. Les *Puissances* sont supérieures aux *Vertus*, elles reprennent le pouvoir des ténèbres, et contiennent l'esprit du mal, afin qu'il ne cause pas tous les ravages qu'il médite et qu'il ne puisse s'unir aux mortels que pour leur être utile. Viennent ensuite les *Principautés*, dont la sagesse préside sur la terre à la fondation des empires qu'elle gouverne, limite, transfère, mutile ou change. Les *Dominations* sont tellement élevées au-dessus des esprits que nous avons désignés, que ceux-ci paraissent établis pour les servir et pour leur rendre compte du gouvernement des *Principautés*, de la protection

ferri regimina Principatum, tutamina Potestatum, operationes Virtutum, revelationes Archangelorum, curam et providentiam Angelorum. Putemus Thronos alto etiam ab his evolasse recessu, qui ex eo quod sedent, Throni dicuntur : et ex eo sedent, quod sedet in eis Deus. Neque enim sedere in eis qui non sederent, posset. Quæris quid illam sentiam sessionem? Summam tranquillitatem, placidissimam serenitatem, pacem quæ exsuperat omnem intellectum. Talis est qui sedet in thronis Dominus Sabaoth, judicans omnia cum tranquillitate placidissimus, serenissimus, pacatissimus. Et tales sibi constituit Thronos, simillimos sibi. Putemus Cherubim ex ipso sapientiæ fonte ore Altissimi haurientes, et refundentes fluentia scientiæ universis civibus suis. Et vide ne is sit quem Propheta loquebatur « fluminis impetus lætificans » civitatem Dei<sup>1</sup>. » Putemus Seraphim spiritus totos divino igne succensos succendere universa, ut singuli cives singulæ sint lucernæ ardentes et lucentes. Ardentes charitate, lucentes cognitione.

O Eugeni, quare bonum est nos hic esse, quam fore melius, si quando tamen toti sequamur quo ex parte præcessimus! Præcessimus animo, et ne ipso quidem toto, sed parte, et parte modica nimis. Affectus jacent mole corporea prægravati, et luto hærentibus desideriis, sola interim arida et tenuis consideratio prævolat. Et tamen ex tantillo quod jam datur, libet exclamare : « Domine, dilexi decorem domus tuæ, et » locum habitationis gloriæ tuæ<sup>2</sup>. » Quid si tota se colligat anima, et reductis affectibus e cunctis locis quibus captivi tenentur, timendo quæ non oportet, amando quæ non decet, dolendo vane, gaudendo vanius, cum his ineat tota libertate volatum, pulset cum impetu spiritus, et in pinguedine gratiæ illabatur? Nonne cum cœperit circuire lucidas mansiones, et sinum illum etiam Abrahæ curiosius perscrutari, et sub altari quodcumque illud est, martyrum revisere animas in prima stola secundam patientissime expectantes, multo magis tunc instabit loquens cum Propheta : « Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ, ut » videam voluntatem Domini, ac visitem templum ejus<sup>3</sup>? » Quidni ibi videatur cor Dei? quidni ibi probetur quæ sit voluntas Dei bona, et

<sup>1</sup> Psal. XLV. — <sup>2</sup> *Ibid.* XXV. — <sup>3</sup> *Ibid.* XXVI.

des Puissances, des opérations des Vertus, des révélations des Archanges, des soins et de la prévoyance des Anges. Bien au-dessus des Dominations planent les Trônes, qui sont appelés Trônes parce qu'ils sont assis, et qui sont assis parce que Dieu se repose en eux; car il ne pourrait pas se reposer en eux, s'ils n'étaient point assis. Mais qu'entendez-vous quand vous dites qu'ils sont assis? J'entends une tranquillité souveraine, la sérénité la plus paisible, une paix qui est au-delà de toute intelligence. Tel est le Seigneur Dieu des armées, assis sur son trône et jugeant toutes choses dans une tranquillité, une sérénité, une paix un calme inaltérable. Il a créé les Trônes semblables à lui-même. Les Chérubins puisent à la source même de la sagesse, qui est la bouche du Très-Haut, et répandent les fleuves de la science sur tous les habitans de la cité céleste. Ne serait-ce pas de ce fleuve que le Prophète a dit: « Un torrent impétueux qui réjouira la cité de » Dieu? » Enfin, les Séraphins sont des esprits tout embrasés du feu divin et embrasant tout de cette flamme sacrée, afin que chaque habitant du ciel soit un flambeau ardent et resplendissant, ardent de charité et resplendissant de connaissance.

Que le séjour auquel nous nous sommes élevés est délicieux, mon cher Eugène, et qu'il le serait encore plus, si nous y étions arrivés tout entiers, au lieu de n'y être parvenu que par une partie de nous-même! Ce n'est que notre esprit, et même qu'une faible partie de notre esprit qui a atteint cette demeure céleste. Nos affections languissent sous le fardeau de la chair; nos désirs demeurent attachés à la terre, notre considération seule, aride et faible, s'élève vers les cieux, et cependant, quelque incomplètes que soient nos jouissances, elles suffisent pour nous faire crier: « O mon Dieu, j'ai aimé la beauté » de votre maison et le lieu où réside votre gloire? » Quelle sera notre joie, si notre âme, se recueillant toute entière en elle-même, après avoir dégagé ses affections de tous les liens qui la tiennent captive, en cessant de craindre ce qu'il ne faut point craindre, d'aimer ce qu'il ne convient point d'aimer, de s'affliger et de se réjouir sans motifs, s'élance vers les cieux en pleine liberté, qu'elle frappe par la ferveur de son esprit et qu'elle pénètre par l'abondance de sa grâce! Dès qu'elle aura commencé à parcourir ces demeures étincelantes, à scruter avec plus de curiosité ce sein d'Abraham, et à visiter sous leurs autels les âmes des martyrs, qui, revêtues de la première étoile, attendent la seconde avec impatience, ne sera-t-elle pas alors plus pressée de s'écrier avec le prophète: « J'ai demandé une grâce au Seigneur, je la demanderai

benepiacens et perfecta? Bona in se, placens in effectibus, benepiacens fruētibus, perfecta perfectis, et nihil ultra quærentibus. Patent viscera misericordiæ, patent cogitationes pacis, divitiæ salutis, mysteria bonæ voluntatis, benignitatis arcana, quæ clausa mortalibus, etiam ipsis electis suspecta sunt. Id quidem salubriter, ne desinant timere, dum necdum digne amare idonei inveniuntur.

Cernere est in his qui Seraphim appellantur, quomodo amet qui unde amet non habet, sed est et qui nihil horum quæ fecerit odit : quos salvandos fecit, quomodo foveat : quomodo provehat, quomodo amplectetur, quomodo delicta electæ juventutis, et paleas ignorantiarum ejus ignis ille consumens, ipsam purgatissimam et suo amore dignissimam reddat. Cernere est in Cherubim, qui plenitudo scientiæ dicuntur, Deum scientiarum Dominum esse, qui solus solam nesciat ignorantiam, qui totus sit lux, et tenebræ in eo non sint ullæ; totus sit oculus, et qui minime aliquando fallitur, quia minime clauditur, qui extra se non quærat lumen, qui admoveatur ut videat, ipse qui videt, ipse unde videt. Cernere est in Thronis quam non suspectus omni innocentiae judex sedeat in his, qui circumvenire nolit, circumveniri non possit, quippe qui sit amans et videns. Nec vacat sessio : tranquillitatis insigne est. De vultu tali judicium meum prodeat opto, qui insit amor, error absit, et perturbatio. Cernere est in Dominationibus quantæ sit Dominus majestatis, cujus nutu imperium constat, et imperio universitas atque æternitas termini sunt. Cernere est in Principatibus principium ex quo omnia, et quomodo a cardine ostium, sic ab ipso regi universitatem. Cernere est in Potestatibus quam potestativo idem princeps quos regit protegit, contrarias potestates arcens et propulsans. Cernere est in Virtutibus unam ubique æqualiter præsto esse virtutem per quam omnia vivificam, efficacem, invisibilem, immobilemque, omnia tamen moventem utiliter, tenentem fortiter. Quæ cum in minus usitata effecta apud mortales eruperit, miracula sive prodi-

» encore avec instance; c'est qu'il me soit donné de résider dans la » maison du Seigneur tous les jours de ma vie, afin que je voie sa » lontané et que je visite son temple. » Pourquoi n'y verrait-on pas le cœur de Dieu? Qui empêcherait d'y connaître sa volonté, cette volonté bonne, agréable et parfaite; bonne en elle-même, agréable en ses effets et pour ceux à qui elle se manifeste, parfaite pour ceux qui sont parfaits et qui ne cherchent rien au delà. On y voit les entrailles de sa miséricorde, ses pensées de paix, ses richesses de salut, les mystères de sa volonté, les secrets de sa bonté, qui sont cachés aux mortels et auxquels les élus eux-mêmes ne sont point initiés, afin qu'ils ne cessent pas de craindre tant qu'ils ne sont pas encore jugés capables d'aimer dignement.

Il faut voir dans les esprits qu'on appelle Séraphins, comment aime celui qui n'a aucun sujet d'aimer, mais qui ne hait aucun de ses ouvrages; comment il favorise, protège, soutient et embrase ceux qu'il a faits pour le salut; comment son feu divin, effaçant les péchés de la jeunesse qu'il a choisie et brûlant les pailles de son ignorance, la purifie et la rend digne de son amour. Les Chérubins, qui sont appelés la plénitude de la science, nous montrent que Dieu est le seigneur de toutes les sciences, le seul en qui il n'y ait point d'ignorance, celui qui est tout lumière, et en qui il n'y a point de ténèbres, celui qui est tout œil et ne peut jamais être trompé, parce que son œil ne se ferme jamais: celui qui ne cherche pas hors de lui une lumière étrangère, parce qu'il voit par lui-même, et qu'il est lui-même sa propre lumière. Les Trônes nous indiquent que le juge qui est assis en eux ne doit pas être suspect à l'innocence, parce qu'il ne veut point tromper et qu'il ne peut point être trompé, car il est aimant et voyant; du reste, il siège de toute éternité, et c'est là une preuve de sa tranquillité inaltérable. Combien je désire que mon jugement soit prononcé par un tel juge, qui ait l'amour en partage, et qui ne connaisse ni le trouble ni l'erreur. Les Dominations nous montrent combien est grande la majesté de Dieu, dont l'empire existe par la seule volonté, et n'a de limites que l'éternité et l'universalité des êtres. Les Principautés nous attestent que Dieu est le principe duquel tout émane, et comme le gond sur lequel roule l'univers. Les Puissances nous disent avec quelle autorité il protège ceux qu'il gouverne, écartant et repoussant les puissances ennemies. Les Vertus nous apprennent qu'il existe une vertu, également répandue dans tout l'univers, vivifiant tout, efficace, invisible, immobile, mais donnant à propos le mouvement à tous les êtres et les

gia vocant. Cernere postremo et mirari est in Angelis et Archangelis veritatem atque experientiam vocis illius : « Quoniam ipsi cura est de » nobis<sup>1</sup>; » qui talium nos et tantorum non desinit jucundare visitationibus, instruere revelationibus, suggestionibus commone, sedulitate solatiari.

CAP. V. Hæc omnia contulit illis spiritibus ipse qui condidit illos unus atque idem summus Spiritus, dividens singulis prout vult : hæc operatur in illis, hæc dedit operari et illis, sed aliter. Ardent Seraphim, sed igne Dei, vel potius igne Deo. Quod præcipuum est in eis, amant, sed non quantum Deus, nec quomodo. Lucent Cherubim, et scientia eminent, sed participio veritatis, ac per hoc non ut veritas, nec quantum. Sedent Throni, sed insidentis beneficio. Judicant et ipsi cum tranquillitate, sed non ad mensuram modumve pacis pacantis, pacis quæ exuperat omnem sensum. Dominantur Dominationes, sed sub Domino dominantur, et serviunt pariter. Quid hoc ad summum sempiternum singulareque dominium? Præsunt Principatus et regunt, sed reguntur et ipsi, ita ut regere jam non norint, si regi desierint. Præcellit in Potestatibus fortitudo, sed cui debent quod fortes sunt, et aliter est fortis, et plus. Nec tam fortis quam ipsa fortitudo est. Virtutes pro suo ministerio et potentatu satagunt excitare corda torpentia hominum innovatione signorum, virtus vero in eis manens ipsa facit opera. Faciunt et illæ, sed in comparatione ejus non faciunt. Denique tantum interest, ut quasi singulariter Propheta dicat ad eum : « Tu es Deus qui facis mirabilia<sup>2</sup>. » Et idem de eo : « Qui facit mirabilia magna solus<sup>3</sup>. » Adsunt Angei et Archangeli, sed ille germanior nobis, qui non modo adest, sed inest.

Quod si dicas posse inesse et angelum non inficior. Memini scrip-

<sup>1</sup> 1 Pet. v. — <sup>2</sup> Psal. LXXVI. — <sup>3</sup> *Ibid.* CXXXV.

maintenant avec force. Lorsqu'elle produit aux yeux des hommes des effets extraordinaires, on les appelle prodiges ou miracles. Enfin, nous devons admirer dans les Anges et les Archanges la vérité de cette parole, « c'est lui qui prend soin de nous, » car il ne cesse de nous réjouir par les visites de ses esprits bienheureux, de nous instruire par leurs révélations, de nous avertir par leurs inspirations, de nous soulager par l'assiduité de leurs secours.

CHAP. V. Tous ces avantages ont été donnés aux esprits par un seul et même esprit, par l'esprit souverain qui les a tous créés et qui a départi ses faveurs à chacun selon sa volonté. Il opère en eux tous ces actes, et il leur a donné de les opérer, mais d'une manière différente. Les Séraphins brûlent du feu de Dieu, ou plutôt d'un feu qui est Dieu lui-même ; leur plus grand attribut est l'amour, mais ils n'aiment pas autant que Dieu ni comme Dieu. Les Chérubins sont resplendissans de science, mais ce n'est que par participation de la vérité, et non comme la vérité ni autant que la vérité. Les Trônes sont assis, mais c'est par la faveur de celui qui siège en eux ; ils jugent aussi avec tranquillité, mais non pas suivant la mesure et la manière de cette paix pacifiante, qui dépasse toute intelligence. Les Dominations dominent, mais sous la domination même du Seigneur qu'elles servent ; quo sera leur empire, si on le compare à la domination souveraine et éternelle de Dieu ? Les Principautés gouvernent et régissent ; mais elles sont gouvernées elles-mêmes, et elles cesseraient de gouverner du moment qu'elles cesseraient de l'être. La force excelle dans les Puissances ; mais celui de qui elles tiennent la force est plus fort qu'elles : non seulement il est fort, mais il est la force même. Les Vertus, selon la mission qui leur est confiée, excitent dans les élémens divers prodiges pour réveiller le cœur de l'homme de son engourdissement ; mais la vertu qui réside en elles produit ces merveilles ; de sorte que, bien qu'elles les opèrent réellement, on peut dire qu'en égard à Dieu, elles ne les opèrent point ; enfin, il est si vrai que les Vertus sont au-dessous de Dieu, que le prophète dit, en parlant du Seigneur : « Vous êtes le Dieu des mer- » veilles, » et ailleurs : « Celui par qui s'accomplissent tous ces pro- » diges. » Les Anges et les Archanges sont près de nous, mais celui-là est plus près de nous qui non seulement est près de nous, mais qui est en nous.

Si vous me dites que l'ange peut aussi être en nous, je ne le conteste point ; je me souviens qu'il est écrit : « Et l'ange qui parlait en » moi. » Il y a cependant une différence : l'ange qui est en nous y

tum : « Et Angelus qui loquebatur in me<sup>1</sup>. » Atqui differentia et in hoc. Inest Angelus suggerens bona, non ingerens : inest hortans ad bonum, non bonum creans. Deus sic inest ut afficiat, ut infundat, vel potius ut infundatur et participetur ; ita ut unum proinde cum nostro spiritum esse dicere quis non timuerit, etsi non unam personam, unamve substantiam. Habes enim : « Qui adhæret Deo, unus spiritus » est<sup>2</sup>. » Angelus ergo cum anima, Deus in anima. Ille ut contubernalis animæ inest, Deus ut vita. Itaque sicut anima videt in oculis, audit in auribus, odorat in naribus, in faucibus gustat, tangit in toto reliquo corpore : sic Deus diversa in diversis spiritibus operatur, verbi gratia in aliis amantem se exhibens, in aliis agnoscentem, in aliis alia facientem, sicut unicuique datur manifestatio spiritus ad utilitatem. Quis est iste tam communis in vocibus, tam longe in rebus ? Quomodo quem nostris loquimur verbis ; in sua reconditur majestate, nostros penitus et aspectus effugit et affectus ? Audi ipsum quid loquatur hominibus : « Sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt » viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris<sup>3</sup>. » Dicimur amare ; et Deus : dicimur nosse ; et Deus. Et multa in hunc modum. Sed Deus amat ut charitas, novit ut veritas, sedet ut æquitas, dominatur ut majestas, regit ut principium, tuetur ut salus, operatur ut virtus, revelat ut lux, assistit ut pietas. Quæ omnia faciunt et Angeli, facimus et nos, sed longe inferiori modo, non utique bono quod sumus, sed quod participamus.

CAP. VI. Nunc jam transi spiritus istos, si forte cum sponsa dicere possis et tu : « Paululum cum portanssem eos, inveni quem diligit » anima mea<sup>4</sup>. » Quis est ? Non sane occurrit mellus, quam QUI EST. Hoc ipse de se voluit responderi, hoc docuit, dicente Moyse ad populum ; ipso quidem injungente : « QUI EST, misit me ad vos<sup>5</sup>. » Merito quidem. Nil competentius æternitati, quæ Deus est. Si bonum, si magnum, si beatum, si sapientem, vel quicquid talo de Deo dixeris, in hoc verbo instauratur, quod est, EST. Nempe hoc est ei esse quod hæc omnia esse. Si et centum talla addas, non recessisti ab esse. Si ea dixit

<sup>1</sup> Zach. 1. — <sup>2</sup> 1 Cor. vi. — <sup>3</sup> Esal. lv. — <sup>4</sup> Cant. iii. — <sup>5</sup> Exod. 11.

suggère le bien, mais ne l'y apporte pas; il nous exhorte au bien, mais ne le produit pas. Dieu, au contraire, est tellement en nous, qu'il y produit et y répand le bien, ou plutôt qu'il s'y répand lui-même; aussi n'a-t-on pas craint de dire qu'il forme avec notre esprit un seul esprit, bien que ce ne soit pas une même personne, une même substance. « Celui qui est uni à Dieu, est-il dit, forme avec lui un seul » esprit. » L'ange est donc avec l'ame, et Dieu est dans l'ame; l'ange est comme le compagnon de l'ame, Dieu est la vie même de l'ame. De même que l'ame voit par les yeux, entend par les oreilles, sent par les narines, déguste par le palais et touche par tout le corps; de même Dieu agit de différentes manières dans les divers esprits: par exemple, il manifesta son amour dans ceux-ci, ses connaissances dans ceux-là, et opéra dans les autres selon qu'il a manifesté son esprit en chacun pour son utilité. Mais quel est celui qui est si souvent dans nos discours et si rarement dans nos actions? Comment l'Être dont le nom est sans cesse à notre bouche se cache-t-il dans sa majesté et se dérobe-t-il à nos regards et à notre affection? Écoutez ce qu'il dit lui-même aux hommes: « Autant les cieux sont au-dessus de la terre, autant » mes voies sont au-dessus de vos voies, mes pensées au-dessus de » vos pensées. » On dit que nous aimons, que nous connaissons; Dieu aime et connaît aussi. Toutes nos facultés sont les attributs de Dieu; mais Dieu aime comme charité, il connaît comme vérité, il juge comme équité, il domine comme majesté, il gouverne comme principe, il protège comme salut, il opère comme vertu, il révèle comme lumière et assiste comme pitié. Tous ces actes, les anges les accomplissent, nous les accomplissons aussi, mais d'une manière bien inférieure, et nous les accomplissons, non par une vertu existant en nous-mêmes, mais par une vertu qui nous vient de Dieu.

CHAP. VI. Élevez-vous maintenant au-dessus de ces esprits, et dites, si vous le pouvez, avec l'épouse du Cantique: « Dès que je fus arrivée » un peu au delà, je trouvai celui que mon ame chérit. » Qui est-il? je ne puis assurément rien répondre de mieux que: CELUI QUI EST. C'est ce qu'il a voulu que l'on répondît de lui-même, ce qu'il a enseigné à Moïse, qui a dit à son peuple, d'après les ordres mêmes de Dieu: « CELUI QUI EST m'a envoyé vers vous; » et ce n'est pas sans raison, aucune expression ne convient mieux à l'éternité, et l'éternité c'est Dieu. Si vous dites de Dieu qu'il est bon, qu'il est grand, qu'il est heureux, qu'il est sage, tout est compris dans ces mots: IL EST. Être, c'est être tout cela. Multipliez encore ses attributs, et vous ne

ris, nihil addidisti : si non dixeris, nihil minuísti. Si vidisti hoc tam singulare tam summum esse, nonne in comparatione hujus quicquid hoc non est, judicas potius non esse quam esse? Quid item Deus? Sino quo nihil est. Tam nihil esse sino ipso, quam nec ipso sino se potest. Ipso sibi, ipso omnibus est. Ac per hoc quodammodo ipso solus est, qui suum ipsius est, et omnium esse. Quid est Deus? principium. Et hoc ipso de se responsum dedit. Multa in rebus dicuntur principia, sed respectu posteriorum. Alioquin si ad aliquid præcedens respicias, ipsum potius principium dabis. Quamobrem si quæras verum simplexque principium, invenias oportet quod principium non habuerit. Ex quo universum cœpit, ipsum profecto minimo cœpit. Nam si cœpit, aliunde cœperit necesse est. A se enim cœpit nihil. Nisi forte quis putaverit, quod non erat, dare sibi potuisset, ut esse inciperet : aut fuisse aliquid, antequam esset. Quod utrumque quia ratio non consentit, constat nihil sibi et exstitisse principium. Quod vero aliud principium habuit, primum non fuit.

Verum ergo principium nequaquam cœpit, sed totum ab ipso cœpit. Quid est Deus? Cui sæcula nec accesserunt, nec decesserunt, nec cœterna tamen. Quid est Deus? « Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia <sup>1</sup>. » « Ex quo omnia, » creabiliter, non seminabiliter. « Per quem omnia, » ne alium auctorem atque alium opificem arbitreris. « In quo omnia, » non quasi in loco, sed quasi in virtute. « Ex quo omnia, » tanquam uno principio auctore omnium. « Per quem omnia, » ne alterum inducatur principium artifex. « In quo omnia, » ne tertium inducatur, locus. « Ex quo omnia » non de quo, quia non est materia Deus. Efficiens causa est non materialis. Frustra philosophi materiam quærent, non eguit materia Deus. Non enim officinam quæsit, non artificem. Ipso per se, in se omnia fecit. Unde? De nihilo. Nam si ex aliquo fecit, illud non fecit, ac per hoc nec omnia. Absit ut

<sup>1</sup> Rom. xi.

vous éloignerez pas de sa nature. En les multipliant vous ne lui ajoutez rien; de même que vous n'en retranchez rien si vous ne les multipliez pas. En égard à la grandeur de sa nature, n'est-il pas vrai que tout ce qui n'est pas lui parait ne point être? Qu'est-ce encore que Dieu? L'être sans lequel rien n'existe. Autant il est impossible que Dieu soit sans lui-même, autant il est impossible que quelque chose soit sans Dieu. Il est lui-même, et il est en même temps tous les êtres. Il est en quelque façon le seul être, puisqu'il est son propre être et l'être de toutes choses. Qu'est-ce que Dieu? Il est le principe. C'est encore la réponse qu'il a donnée lui-même. Il existe plusieurs principes, mais qui ne sont tels que par rapport à ce qui en dérive; quant à ce qui les produit, si vous voulez le rechercher il vous faut remonter des uns aux autres jusqu'au principe même de toutes choses. Si donc vous cherchez le principe vrai, le principe simple, il faut que vous trouviez un être qui n'ait pas de principe. Celui par qui tout a commencé ne peut pas avoir eu lui-même un commencement; car il faut que ce qui a commencé ait puisé l'existence en dehors de soi, rien ne pouvant avoir en soi sa propre origine; à moins qu'on ne pense que ce qui n'était point a pu se donner l'existence à soi-même ou était avant que d'être. La raison ne pouvant admettre ni l'un ni l'autre, il est constant que rien n'a pu être à soi-même son propre principe, et que ce qui a reçu la vie n'a point été le premier principe.

Le véritable principe n'a donc jamais eu de commencement et tout a commencé par lui. Qu'est-ce que Dieu? C'est l'être dont les siècles ne se sont jamais approchés ni éloignés, et dont ils ne sont cependant pas coéternels. Qu'est-ce que Dieu? « C'est celui de qui tout émane, » par qui tout existe, en qui tout a été fait. De qui tout émane, » non par la génération, mais par la création; « par qui tout existe, » afin que vous ne donniez pas un autre auteur à l'univers; « en qui tout a été fait, » non pas comme dans un lieu, mais comme en une vertu; « de qui tout émane, » comme du seul principe de tous les êtres; « par qui tout existe, » afin qu'on ne suppose pas un second principe, l'ouvrier; « en qui tout a été fait, » afin qu'on ne suppose pas un troisième principe, le lieu; « de qui tout émane, » et non pas de quoi tout a été fait, parce que Dieu n'est point la matière; il est la cause efficiente et non la cause matérielle. C'est en vain que les philosophes cherchent la matière, Dieu n'en a pas eu besoin; il n'a cherché ni l'atelier ni l'artiste; il a tout fait par lui-même et en lui-même. De

de sua incorrupta incorruptibilique substantia tam multa fecerit, etsi bona, corruptibilia tamen. Quæris si in ipso omnia, ipse ubi? Nihil minus invenio. Quis capiat locus? Quæris ubi non sit? Ne hoc quidem dixerim. Quis sine Deo locus? Incomprehensibilis est Deus: sed non parum apprehendisti, si hoc tibi de eo compertum est, quod nusquam sit, qui non clauditur loco, et nusquam non sit, qui non excluditur loco. Suo autem sublimi atque incomprehensibili modo, sicut omnia in ipso, sic ipse in omnibus est. Denique, sicut ait Evangelista, « in » mundo erat <sup>1</sup>. » Alias vero, ubi erat antequam mundus fieret, ibi est. Non est quod quæras ultra ubi erat: præter ipsum nihil erat. Ergo in seipso erat.

CAP. VII. Quid est Deus? Quo nihil melius cogitari potest. Si approbas, non oportet assentiaris esse aliquid, quod Deus sit, et quod Deus non sit. Hoc enim sine dubio melius. Quomodo non melius Deo, si Deus non est, quod dat Deo ut sit? At melius illam divinitatem qua dicunt Deum esse, non aliud quam Deum esse fatemur. Non est ergo in Deo nisi Deus. Quid? inquiunt: Negas Deum habere divinitatem? Non, sed quod habet, hoc est. Negas divinitatem Deum esse? Non, sed non alia quam quæ ipse est. Aut si tu aliam invenisti, adjuvet me trinitas Deus, adversus illam vel quaternitatem tota me contumacia erigo. Quaternitas orbem determinat, non signat deitatem. Deus trinitas est, Deus trium singula personarum. Si quartam divinitatem adjicere placet, interim ergo hanc quæ Deus non est, persuasi mihi minime adorandam. Puto quod et tu rompe « Dominum Deum tuum » adorabis, et illi soli servies <sup>2</sup>. » Gloriosa vero divinitas, quæ sibi honorem non audeat arrogare divinum. At melius quartum hoc omnino respicimus, quam sine honore recipimus. Multa dicuntur esse in Deo, et quidem sano catholiceque, sed multa unum. Alloquin si diversa putemus, non quaternitatem habueris, sed contentitatem: verbi causa, Dicimus magnum, bonum, justum, et innumera talia: sed nisi omnia unum in Deo, et cum Deo consideres, habebis multiplicem Deum.

<sup>1</sup> Joan. 1. — <sup>2</sup> Luc. 14.

quoi? De rien; car s'il l'a fait de quelque chose, il n'a pas fait cette chose, et par conséquent il n'a pas tout fait. N'allez pas croire que de sa substance incorrupte et incorruptible il ait créé tant de natures corruptibles, quoique bonnes. Mais, me direz-vous, si tout est en lui, où est-il lui-même? Je ne sais que vous répondre. Quel lieu pourrait le contenir? Que si vous me demandez où il n'est pas, je ne vous le dirai pas davantage. Quel lieu pourrait exister sans Dieu? Dieu est incompréhensible, et cependant vous ne l'avez pas peu compris si vous avez reconnu que, n'étant dans aucun lieu, il n'est nulle part, et que, n'étant exclu d'aucun lieu, il est partout. Mais comme tout est en lui, il est lui-même en tout d'une manière sublime et incompréhensible. Enfin, comme dit l'Évangéliste, « il était dans le monde; » c'est-à-dire qu'il est où il était avant que le monde n'existât. Ne me demandez pas où il était. Rien n'était excepté lui; il était donc en lui-même.

CHAP. VII. Qu'est-ce que Dieu? C'est le meilleur des êtres. Si vous le pensez comme moi, il ne faut pas croire qu'il existe un être supérieur aux autres, et que Dieu ne soit pas cet être. Cet être serait assurément meilleur que Dieu; comment ne serait-il pas meilleur que Dieu, si ce n'est pas Dieu qui lui a donné l'être? Il vaut mieux avouer que cette divinité par qui l'on affirme que Dieu existe est Dieu lui-même. Il n'y a donc en Dieu que Dieu. Eh quoi! me dit-on, vous niez que Dieu possède la divinité? Nullement; je dis qu'il est lui-même ce qu'il a. Vous niez que Dieu soit par la divinité? Point du tout; je dis qu'il est lui-même la divinité par laquelle il est. Que si vous en trouvez une autre, je combattrai de toutes mes forces cette quaternité avec le secours de Dieu, qui est trinité. La quaternité divise le monde; elle ne désigne pas la déité. Dieu est une trinité; il est chacune des trois personnes. Si vous ajoutez une quatrième divinité, je suis persuadé que je ne dois point l'adorer, parce qu'elle n'est pas Dieu. Je pense que vous êtes de mon sentiment: « Vous adorerez le Seigneur votre » Dieu, et vous ne servirez que lui. » Ce serait une glorieuse divinité que celle qui n'oserait s'attribuer les honneurs divins. Il vaut mieux rejeter entièrement cette quatrième divinité que l'admettre sans l'honorer. On dit qu'il y a plusieurs attributs en Dieu; on le dit avec raison et sans blesser le catholicisme; mais tous ces attributs n'en forment qu'un seul. Si nous les croyions différens, nous n'aurions pas seulement quatre dieux, mais une infinité de dieux. Par exemple, nous disons que Dieu est grand, bon, juste; mais si vous ne considé-

Mihi vero non deest quod cogitem melius ejusmodi Deo tuo. Quæris quid? Mera simplicitas. Vero judicio, natura simplex multiplici antefertur. Scio quod ad hæc respondere solent. Non multa, inquiunt, sed unam tantum divinitatem, quæ omnia illa sunt, Deo ut si conferre asserimus. Asseritis ergo etsi non multiplicem, duplicem Deum et non ad merum simplex pervenistis, neque ad id, quo melius cogitari non potest. Tam non est simplex, quod vel uni fuerit obnoxium formæ, quam nec virgo vel uni cognita viro. Securus loquor, ne is quidem qui vel duplex est, erit meus. Habeo enim meliorem. Esto quod hunc numero et multiplici anteponam, sed plane pro simplici sperno. Meus Deus ipse catholice est. Tam non habet hoc et illud, quam non hæc et illa. Est qui est, et non quæ est. Purus, simplex, integer, perfectus, constans sibi, nihil de temporibus, nihil de locis, nihil de rebus trahens in se, nihil ex se deponens in eis, non habens quod ad numerum dividat, non quæ colligat ad unum. Unum quippe est, sed non unitum. Non partibus constat, ut corpus : non affectibus distat, ut anima : non formis substat, ut omne quod factum est : sed neque formæ, ut istis visum est. Magna laus videlicet Deo, ut se ab informitate vindicet, forma una esse contentum. Hoc est dicere, cætera pluribus, Deum non nisi uni debere quod est. Quid? Cujus beneficio sunt quæ sunt, ipse pro suo esse alterius beneficio inclinabit? Laus ista, ut vulgo dicitur, Blasphemiam valet. Annon plaris est nullo indigere, quam uno? Habe reverentiam Deo, ut quod plaris est, illi tribuas. Si cor tuum usque huc ascendere potuit, Deum tuum infra quomodo collocabit? Ipse sibi forma, ipse sibi essentia est. In hoc interim gradu suspicio illum : et si alter potior appareret, illum potius darem. Numquid verendum ne cogitatio transvolet illum? Quantumcumque in altum proficiat, ultra est. Infra quod homo cogitare possit, altissimum quærere, ridiculum est : statuere, impium. Ultra, non citra quærendus est.

rez tout cela que comme un seul être en Dieu et avec Dieu, vous aurez un dieu multiple.

D'ailleurs il m'est facile d'imaginer un être meilleur qu'un dieu de cette espèce. Que si vous voulez savoir quel est cet être, je vous dirai que c'est un être simple. Et une nature simple est préférée à une nature multiple. Je sais bien ce qu'on a l'habitude de répondre : Nous ne prétendons pas, dit-on, attribuer à Dieu plusieurs natures, mais une seule divinité qui consiste dans toutes ces natures. Vous soutenez donc que Dieu est au moins double, s'il n'est pas multiple; vous n'êtes donc pas arrivés à l'être simple, au meilleur des êtres que puisse concevoir la pensée. Il est tout aussi faux de dire qu'un être sujet même à une seule forme est simple, que d'appeler vierge une jeune fille qui aurait reçu un seul homme dans ses bras. Je vous le dis avec sécurité, un être double n'est point l'être de mon choix, car j'en ai un qui est meilleur. Sans doute que je préférerais cet être double à un être multiple; mais je lui préfère celui qui est parfaitement simple; celui-là est mon Dieu. Il n'a ni ceci, ni cela, ni autre chose encore; il est celui qu'il est et non pas les choses qu'il est. Il est pur, simple, entier, parfait, constant en lui-même, n'empruntant rien aux temps, aux lieux ni aux créatures, et n'y laissant rien de soi, n'ayant en soi rien qui puisse être divisé par le nombre ou réuni dans l'unité; car il est un et non la réunion de plusieurs êtres. Il n'est point composé de parties, comme le corps; il n'est pas divisé par la variété de ses affections, comme l'ame; il ne consiste pas dans les formes, comme tout ce qui a été créé; il n'a pas même une seule forme, ainsi que quelques-uns l'ont pensé. Ce serait vraiment une grande louange à Dieu que de dire qu'il se contente d'une seule forme pour éviter toute difformité. Ne serait-ce pas dire qu'il est redevable de ce qu'il est à un seul être, tandis que tout le reste est redevable à plusieurs êtres? Quoi! celui par qui toutes choses sont ce qu'elles sont reconnaîtra lui-même un auteur de son être! Si l'on appelle cela une louange, elle vaut un blasphème. N'avoir besoin de personne, n'est-ce pas une prérogative plus belle que d'avoir besoin d'un seul? Rendez cet hommage à Dieu de lui attribuer ce qu'il y a de plus excellent. Si votre cœur a pu s'élever jusqu'à cette hauteur, comment supposerez-vous Dieu au-dessous? Il est lui-même sa forme et son essence; c'est dans ce faite glorieux que je le contemple, et s'il m'était possible de le placer encore plus haut, je m'empresserais de le faire. Peut-on redouter que la pensée s'élève au-dessus de lui? à quelque distance qu'elle parvienne,

Ascende si adhuc potes ad cor altius, et exaltabitur Deus. Non est formatus Deus, forma est. Non est affectus Deus, affectio est. Non est compositus Deus, merum simplex est. Et ut liquido noveris, quid simplex dicam, idem quod unum. Tam simplex Deus quam unum est. Est autem unus, et quomodo aliud nihil. Si dici possit, unissimus est. Unus est sol, quod non sit alter : una luna, quod æque altera non sit. Atque id quidem Deus, sed plus. Quid plus? Unus est etiam sibi. Et hoc vis tibi declarari? Idem est semper, et uno modo. Non sic unus sol, non sic una luna, clamat uterque non esse se unum sibi. Ille motibus, illa et defectibus suis. Deus autem non modo unus sibi, et in se unus est. Nihil in se nisi se habet. Non ex tempore alterationem habet, non in substantia alteritatem. Hinc de eo Boetius: «Hoc vere unum, in quo nullus est numerus, nullum in eo aliud præter id quod est.» Neque enim subjectum fieri potest, forma enim est. Compara huic uni omne quod unum dici potest, et unum non erit. Trinitas est, tamen Deus. Quid ergo? Destruimus quod dictum est de unitate, quia inducimus trinitatem? Non, sed statuimus unitatem. Dicimus Patrem, dicimus Filium, dicimus Spiritum sanctum, uno tamen tres deos, sed unum. Quid sibi vult iste, ut sic loquar, absquo numero numerus? Si tria, quomodo non numerus? Si unum, ubi numerus? Sed habeo, inquis, quid numerem, et quid non numerem. Substantia una est, personæ tres sunt. Quid mirum, quid vel obscurum in hoc? Nihil, si personæ seorsum a substantia cogitentur. Nunc vero cum tres illæ personæ, illa substantia sint, et illa una substantia tres illæ personæ quis numerum neget? Nam vero tres sunt. Quis numeret tamen? Nam vero unum sunt. Aut si tu facile explicatu id putas dicendo tres, dicito quid numerasti? Naturas? Una est. Essentias? Una est. Substantias? Una est. Deitates? Una est. Non hæc, sed personas numero, inquis. Quæ non sint, illa una natura, illa una essentia, illa una substantia, illa una divinitas? Catholicus es, minime hoc dabis.

Dieu est encore au delà. Il serait ridicule de chercher Dieu au-dessous des hauteurs où peut atteindre la pensée de l'homme; il serait impie de l'y placer. Il faut le chercher au delà et non en deçà.

Élevez encore votre cœur à de plus hautes pensées si vous le pouvez, et Dieu sera encore plus exalté. Il n'a point de forme, il est la forme même; il n'a point d'affection, il est l'affection même; il n'est point composé, mais simple; et afin que vous compreniez ce que j'entends par simple, je vous dirai que c'est l'unité. Dieu est aussi simple qu'il est un. Il est un, et il l'est comme rien ne peut l'être. Il est, si cela peut se dire, parfaitement un. Le soleil est un parce qu'il n'y a pas un autre soleil; la lune est une parce qu'il n'en existe pas d'autre; Dieu l'est encore davantage. Comment davantage? Il est un à lui-même, et, pour m'expliquer plus clairement, il est toujours le même et de la même manière. Telle n'est pas l'unité du soleil, l'unité de la lune; chacun prouve qu'il n'est pas un à soi-même, le soleil par son mouvement, la lune parce qu'elle cesse souvent d'éclairer le monde. Dieu, au contraire, est un, non seulement à soi, mais encore en soi. Il n'a rien en lui que lui-même; il ne reçoit aucune altération du temps; il est inaltérable dans sa substance. C'est ce qui a fait dire à Boëce: « Celui-là est véritablement un on qui il n'existe aucun » nombre, on qui il n'y a rien que ce qui est. » Il ne peut servir de sujet, car il est la forme même. Comparez-lui tout ce qu'on peut dire un, et cela cessera d'être un. Cependant Dieu est une trinité. Mais quoi! détruisons-nous ce qui a été dit de l'unité en disant qu'il y a trinité en lui? Nullement; nous l'établissons au contraire. Nous disons que le Père, qu'il le Fils, que le Saint-Esprit ne sont pas trois dieux, mais un seul Dieu. Que signifie ce nombre sans nombre, si l'on peut parler ainsi? Si l'on dit trois, comment n'y a-t-il point de nombre? si l'on dit un, où est ce nombre? Mais, dites-vous, j'y trouve de quoi compter et de quoi ne pas compter, il y a une seule substance et trois personnes. Qu'y a-t-il en cela de surprenant ou d'obscur? rien, si l'on considère les personnes en dehors de la substance. Comme ces trois personnes forment cette substance, et que cette substance forme ces trois personnes, qui pourra nier qu'il n'y ait un nombre, puisque le nombre trois s'y trouve réellement? mais qui soutiendra qu'il y ait un nombre, puisqu'il n'y a qu'une seule chose? Ou si vous pensez qu'il soit facile d'expliquer ce mystère en disant trois, dites-moi ce que vous comptez. Les natures? il n'y en a qu'une; les essences? il n'y en a qu'une; les substances? il n'y en a qu'une; les déités? il n'y en a

CAP. VIII. Personarum proprietates, non aliud quam personas, ipsasque non aliud quam unum Deum, unam divinam substantiam, unam divinam naturam, unam divinam et summam majestatem fides catholica confitetur. Numera ergo si potes, aut sine substantia personas, quæ ipsa sunt: aut sine personis proprietates, quæ ipsæ sunt. Aut si dividere quis conetur vel personas a substantia, vel proprietates a personis, nescio quomodo trinitatis se profiteri cultorem possit, qui in tantam rerum numerositatem excesserit. Dicamus itaque tres, sed non ad præjudicium unitatis. Dicamus unum, sed non ad confusionem trinitatis. Neque enim nomina vacua sunt, nec absque significantia cassæ voces. Quærit quis quomodo illud catholicum esse dicimus, possit esse? Sufficiat ei tenere sic esse. Atque hoc non rationi perspicuum nec tamen opinioni ambiguum, sed fidei persuasum, sacramentum hoc magnum est, et quidem venerandum, non scrutandum. Quomodo pluralitas in unitate, et hac unitate, aut ipsa in pluralitate? Scrutari hoc temeritas est; credere pietas, est nosse vita et vita æterna est. Unde si opere pretium conseres, o Eugeni, percurrat nunc consideratio multa. Una, quo eminentia hujus singularis unius fiat evidentior. Est unitas quæ *collectiva* potest dici, cum verbi causa, multi lapides faciunt acervum unum. Est et unitas *constitutiva*, cum multa membra unum corpus, vel multæ partes unum quodcumque totum constituunt. Est et *conjugativa*, qua fit ut duo jam non duo sint, sed una caro: est *nativa*, qua anima et caro unus nascitur homo. Est unitas *potestativa*, qua homo virtutis non instabilis, non dissimilis, sed unus sibi semper nititur inveniri. Est *consentanea*, cum per charitatem multorum hominum est cor unum, et anima una est. Est et *votiva* cum anima votis omnibus adherens Deo unus spiritus est. Est et *dignativa* unitas qua filius noster a Dei verbo in unam assumptus est personam.

qu'une. Mais, direz-vous, ce n'est pas là ce que je compte; je compte les personnes, qui ne sont pas cette nature unique, cette essence unique, cette substance unique, cette déité unique. Vous êtes catholique, telle ne peut être votre décision.

CHAP. VIII. La foi catholique confesse que les propriétés des personnes en Dieu ne sont autre chose que ces personnes elles-mêmes, et que celles-ci ne sont qu'un seul Dieu, une seule substance divine, une seule nature divine, une seule majesté divine. Comptez donc, si vous le pouvez, ou sans la substance, les personnes, qui sont la substance même; ou sans les personnes, les propriétés, qui sont les personnes mêmes; ou si quelqu'un cherche à séparer les personnes de la substance ou les propriétés des personnes, je ne sais comment il peut s'avouer l'adorateur de la trinité lorsqu'il admet cette multiplicité. Disons donc trois, mais sans porter atteinte à l'unité; disons un, mais sans confondre la trinité. Ce ne sont pas de vains noms, des paroles sans signification. Si quelqu'un demande l'explication de cette vérité, admise par la religion catholique, qu'il lui suffise de savoir que les choses sont ainsi; que si elles ne sont pas évidentes pour la raison, l'opinion ne les met pas en question, et qu'elles sont certaines aux yeux de la foi. C'est là un grand et respectable mystère qu'il ne faut pas scruter avec trop de curiosité. Comment la pluralité est-elle dans l'unité et dans une telle unité, et comment l'unité est-elle dans la pluralité? Il serait téméraire de le rechercher. La piété le croit; la vie, éternelle peut seule le connaître. Si vous le jugez convenable, très-saint père, portez votre considération sur différentes sortes d'unités, afin de reconnaître la supériorité et l'évidence de celle-ci. Il existe une unité que l'on peut appeler Collective: lorsque, par exemple, plusieurs pierres sont réunies pour former un monceau. Il en est une autre qu'on appelle Constitutive: tel est un corps formé de plusieurs membres, un tout quelconque composé de plusieurs parties. Pour l'unité Consubstantielle, deux personnes ne sont qu'une seule chair; l'unité Nativo est celle par laquelle l'âme et le corps forment un seul homme. Par l'unité Potestative l'homme s'efforce d'être toujours un, semblable à lui-même, évitant toute instabilité dans son caractère. Il y a unité de Sentiment lorsque la charité fait de plusieurs personnes un seul cœur, une seule âme; unité Volivo, lorsque l'âme est unie à Dieu par toutes ses affections et ne forme avec lui qu'un seul esprit; et enfin, par l'unité Dignative, le verbe de Dieu s'est communiqué à notre limon pour former une seule personne.

Verum hæc omnia quid ad illud summum, atque, ut ita dicam, unico unum, ubi unitatem consubstantialitas facit? Huic uni quodvis illorum si assimilés, erit quoquomodo unum: si compares, nullo. Igitur inter omnia quæ recte unum dicuntur, arcem tenet unitas trinitatis, qua tres personæ una substantia sunt. Secundo loco illa præcellit, qua e converso tres substantiæ una in Christo persona sunt. Porro hæc et quæcumque alia dici una possunt, summæ illius unitatis imitatione, non comparatione, una appellari vera sobriaque probat consideratio. Nec abducimur ab hac unitatis professione, assertionem trium, cum in hac trinitate non recipiamus multiplicatam, sicut nec solitudinem in unitate. Quamobrem cum dico unum, non me trinitatis turbat numerus, qui essentiam non multiplicat, non variat, nec partitur. Rursum cum dico tria, non me arguit intuitus unitatis, quæ illa quæcumque tria seu illos tres, nec in confusionem cogit naturæ, nec in singularitatem redigit.

CAP. IX. Idem me sentire fateor et de illa unitate cui secundum ab ista inter cætera una honorem dedi. Dico in Christo verbum, animam, et carnem, sine confusione essentialium unam esse personam, et item absque præiudicio personalis unitatis in sua numerositate manere, nec negaverim hanc ad illud quoque genus unitatis pertinere, qua anima et caro unus est homo. Decuit quippe familiarius similisquo cum hominis convenire constitutione, quod pro homine constitutum est sacramentum. Decuit et cum summa quæ in Deo est et Deus est unitate congruere, ut quomodo ibi tres personæ una essentia, ita hic convenientissima quadam contrarietate tres essentiæ sint una persona. Videsne pulchro inter utramque unitatem hanc collocari; in eo utique qui constitutus est mediator Dei hominisque homo Christus læsus? Pulcherrima, inquam, convenientia, ut salutare sacramentum congrua quadam similitudine ambobus respondeat, et salvanti videlicet et salvato. Ita hæc unitas quarum consistens media unitatum, alteri succumbero, alteri præeminere cognoscitur, quantum superiore inferior, tantum inferiore superior.

Tantam denique tamque expressam unionis vim in se præfert persona in qua Deus et homo unus est Christus, ut si duo illa de se invicem prædices, non erraveris: Deum videlicet hominem, et hominem

Mais que sont toutes ces unités auprès de cet être souverain, et, si je puis le dire, uniquement *UN*, dont la consubstantialité fait l'unité ? Si vous lui assimilez quelqu'une de ces unités, elle sera une en quelque façon ; mais si vous voulez la faire entrer en comparaison, elle cessera d'être une. L'unité de la trinité, par laquelle les trois personnes sont une même substance, est donc au-dessus de toutes les unités. Il faut mettre au second rang l'unité par laquelle trois substances ne sont au contraire qu'une seule personne en Jésus-Christ. Or ce n'est que par imitation, et non par comparaison de cette grande unité, que notre considération nous permet de dire que les autres sont Unes ; et nous ne nous écartons point de cette unité lorsque nous confessons ce nombre trois, parce que nous n'admettons pas la multiplicité dans cette trinité, de même que nous n'admettons pas la solitude dans l'unité. Aussi, lorsque je dis Un, le nombre trois ne m'inquiète point, parce qu'il ne multiplie point, ne change point, ne divise point l'essence ; et quand je dis Trois, je ne crains point de blesser l'unité, qui n'isole ni ne confond les trois personnes.

CHAP. IX. J'avoue que je ne juge pas autrement l'unité que j'ai placée entre toutes les autres au premier rang après cette unité souveraine. Je dis que le verbe, l'âme et la chair forment en Jésus-Christ, sans confusion des essences, une seule et même personne, et que ces trois choses demeurent dans leur nombre, sans préjudice de l'unité personnelle. Je ne nie pas que cette unité n'appartienne à l'espèce de celle qui fait que l'âme et la chair ne sont qu'un seul homme. Il convenait en effet que le mystère qui a été établi pour le salut de l'homme eût un rapport plus direct, une ressemblance plus particulière avec la constitution de l'homme ; il convenait qu'il fût en corrélation avec cette unité qui est en Dieu, qui est Dieu même, et que, de même qu'il y a dans cette unité trois personnes en une essence, il y eût ici, par opposition, trois essences en une personne. Voyez-vous combien, dans ce Christ fait homme pour être médiateur entre l'homme et Dieu, cette unité se trouve bien placée entre les deux autres unités ? combien ce saint mystère établit une juste relation entre celui qui sauve et celui qui est sauvé, entre Dieu et l'homme ? Ainsi cette unité tient le milieu entre les deux autres unités, aussi supérieure à l'une qu'inférieure à l'autre.

Enfin telle est la force d'union que renferme en soi la personne dans laquelle Dieu et l'homme sont un seul Christ, que vous pouvez, sans erreur et sans blesser le dogme catholique, dire de chacun ce qui

Deum vere, catholiceque pronuntians. Non autem similiter vel carnem de anima, vel animam de carne, nisi absurdissime prædicas, etsi similiter anima et caro unus sit homo. Nec mirum si non æque potis anima sit sua illa vitali, etsi non parum valida intentione connectere, atque suis affectibus adstringere sibi carnem, ut sibi divinitas hominem illum, qui prædestinatus est filius Dei in virtute. Longa catena et fortis adstringendum, divina prædestinatio : ab æterno est enim. Quid longius æternitate? Quid divinitate potentius? Inde est quod nec morte incidente ullatenus intercidi hæc unitas potuit, etsi caro et anima ab invicem separatis. Et fortassis hoc sensit illo qui se indignum professus est solvere corrigiam calceamenti hujus.

CAP. X. Sed et illa tria sata de Evangelio mixta et fermentata in panem unum, si quis ad hæc tria dixerit pertinere non incongrue id mihi facere videbitur. Quam bene ea mulier fermentavit, ut nec divisione quidem facta carnis et animæ, a carne vel anima verbum divideretur? Mansit et in separatione inseparabilis unitas. Nec enim quæ ex parte contigit separatio, potuit unitati præscribere, permanenti in totis tribus. Sivo conjunctis, sivo disjunctis duobus, nihilominus perseveravit in tribus unitas personalis. Æquo unus Christus, unaque persona, Verbum, anima et caro, etiam mortuo homine, perduravit. In utero Virginis, ut sentio ego, commixtio hæc et fermentatio facta est : et ipsa mulier quæ miscuit, et fermentavit. Nam fermentum non immerito fortasse dixerim fidem Mariæ. Plano beata, quæ credidit, quoniam perfecta sunt in ea quæ dicta sunt et a Domino. Perfecta autem non essent, si quo minus juxta verbum Domini esset fermentatum totum, et perpetuo fermentatum, servans nobis tam in morte quam in vita pariter unum atque integrum mediatorem Dei et hominum cum sua deitate hominem Jesum Christum.

Advertere est in hoc admirabili sacramento juxta numerum satorum, miræ et decentissimæ distinctionis gradus, novum, antiquum, æternum. Novum, animam quæ de nihilo tunc creata creditur, cum infusa. Antiquum, carnem quæ a primo utroque homine, id est ex Adam, tra-

convient à l'autre, et prononcer, par exemple, que Dieu est homme ou que l'homme est Dieu. Mais vous ne pouvez pas dire de même, sans absurdité, que l'ame est la chair ou que la chair est l'ame, quoique l'ame et la chair soient un seul et même homme. Il n'est pas étonnant que l'ame ne puisse pas, quelle que soit la force de sa volonté, s'attacher, s'identifier la chair par ses affections, de la même manière que la divinité s'est approprié l'homme, qui était fils de Dieu, par la vertu de sa prédestination. C'est une chaîne bien longue et bien forte pour lier que la prédestination divine, car elle est de toute éternité. Qu'y a-t-il de plus long que l'éternité, de plus puissant que la divinité? De là vient que la mort n'a point brisé cette unité, quoique l'ame et le corps aient été séparés, et c'est peut-être ce qu'avait compris celui qui s'est avoué indigne de dénouer le cordon de son soulier.

CHAP. X. Mais si quelqu'un rapporte aux trois natures de Jésus-Christ ce qui est dit dans l'Évangile des trois mesures de farine qui furent pétries et mêlées de levain pour devenir un seul pain, ce rapport ne me paraîtra pas sans justesse. Il faut que la femme ait bien mêlé les trois farines, puisque, lorsque l'ame et le corps ont été séparés, le Verbe ne s'est séparé ni du corps, ni de l'ame. L'unité est demeurée indivisible dans la division même, car la séparation d'une partie n'a pu détruire l'unité, qui est restée dans les trois parties. Après la séparation comme pendant l'union des deux parties, l'unité personnelle s'est conservée inviolable dans toutes les trois. Le Verbe, l'ame et la chair sont demeurés, même après la mort de l'homme, une seule personne, un seul Jésus-Christ. C'est, je pense, dans le sein de la Vierge que s'est fait ce mélange de levain. Elle est la femme qui a pétri la pâte et l'a mise en fermentation; car il est permis de dire que la foi de Marie a été le levain céleste. Heureuse celle qui crut, parce que ce qui lui fut dit par le Seigneur s'est accompli en elle. Or cela ne se serait pas accompli si, selon la parole du Seigneur, toute la pâte n'eût pas été fermentée, si elle n'eût pas été fermentée pour l'éternité, afin de vous conserver, dans la mort comme dans la vie, Jésus-Christ tout entier avec sa divinité, pour être médiateur entre l'homme et Dieu.

On peut remarquer, dans cet admirable mystère, conformément aux trois mesures de farine, les trois termes d'une distinction aussi merveilleuse que convenable, le nouveau, l'ancien et l'éternel : le nouveau, ou l'ame, que l'en croit avoir été tiré du néant au moment de son infusion; l'ancien, ou la chair, que l'on sait être venu depuis le

ducta cognoscitur. *Æternum*, Verbum quod ab *æterno* Patre *coæternum* illi genitum indubitata veritate asseritur. Et in his triplex, si diligenter advertas, *divinæ potentis* genus, quod factum sit de nihilo aliquid, de *vetusto* novum, *æternum* beatumque de *damnato* et *mortuo*. Quid hoc ad nostram salutem? Multum per omnem modum, *Primum* quidem, quod peccato redacti in nihilum, per hoc quodammodo iterato creati sumus, ut simes *initiam* aliquod creaturæ ejus. Deinde, quod ex *vetusta* servitute in *libertatem* filiorum Dei translati, in *novitate* spiritus ambulantes. Postremo, quod de *potestate* tenebrarum vocati ad *regnum claritatis æternæ* : in quo jam et considerare nos fecit *in Christo*. *Alieni* sint a nobis *Novatiani*, qui Christi a nobis *carnem alienare* conantur, *novam creatam* in *Virgine*, et non de *Virgine* sumptam, *impie* asserentes. *Pulchre* propheticus spiritus longe ante occurrit huic sententiæ, imo *blasphemis* impiorum : « Egre dietur » inquit, *virga* de *radice* Josse, et *flos* de *radice* ejus ascende <sup>1</sup>. » Dixisse poterat, et *flos* de *virga*, sed maluit « de *radice* : » ut *undo* *virgam*, *inde* *florom* duxisse *originem* demonstraret. *Inde* igitur *sumpta* *caro* *undo* *orta* *virgo* : nec *nova* *in* *Virgine*, *quæ* *prodiit* *ex* *radice*.

CAP. XI. Forto *substomacharis* si adhuc *pergam* *querere* *quid* *est* *Deus*, *tum* *quia* *toties* *jam* *quesitum* *est*, *tum* *quia* *difficilis* *inventum* *iri*. *Dico* *tibi*, *pater* *Eugeni*, *solus* *est* *Deus* *qui* *frustra* *nunquam* *queri* *potest*, *nec* *cum* *inveniri* *non* *potest*. *Doccat* *te* *de* *hoc* *experimentum* *tuum*, *aut* *si* *non*, *experto* *credito*, *non* *mihî*, *sed* *sancto*, *qui* *ait* : « *Bonus* *es* *Domino* *sperantibus* *in* *te*, *animæ* *querenti* *te* <sup>2</sup>. » *Quid* *ergo* *est* *Deus*? *Quod* *ad* *universum* *spectat*, *finis*. *Quod* *ad* *electionem*, *salus*. *Quod* *ad* *se*, *ipso* *novit*. *Quid* *est* *Deus*? *Voluntas* *omnipotens*, *bonivolentissima* *virtus*, *lumen* *æternum*, *incommutabilis* *ratio*, *summa* *beatitudo*, *creans* *montes* *ad* *se* *participandum*, *vivificans* *ad* *sentendum*, *afficiens* *ad* *appetendum*, *dilatans* *ad* *captandum*, *justificans* *ad* *promerendum*, *accedens* *ad* *zelum*, *fœcundans* *ad* *fructum*, *dirigens*

<sup>1</sup> *Etal. xi.* — <sup>2</sup> *Tion. iii.*

premier homme, qui fut Adam; l'Éternel, ou le Verbe, qui fut engendré par le Père éternel, et qui lui est co-éternel. Et, si vous y réfléchissez sérieusement, vous verrez là un triple effet de la puissance divine, un être tiré de rien, un être ancien devenu nouveau, un être condamné et mort devenu éternel et heureux: Qu'importe cela à notre salut? Beaucoup, et de toutes les manières: d'abord, parce qu'ayant été anéantis par le péché, nous avons été créés une seconde fois par ce mystère, pour être comme les premières des créatures de Dieu; en second lieu, parce que nous avons été transportés de notre ancienne servitude dans la liberté des enfans de Dieu, marchant dans le renouvellement de l'esprit; enfin, parce que nous avons été appelés du séjour des ténèbres dans le royaume de la lumière éternelle, où nous nous sommes assis par le mérite de Jésus-Christ. Loin de nous l'hérésie des Novatiens, qui prétendent que la chair de Jésus-Christ est étrangère à la nôtre, et affirment, dans leur impiété, qu'il a été créé dans la Vierge une chair nouvelle, qui n'a pas été prise de sa substance. Le prophète avait depuis long-temps protesté contre cette opinion, ou plutôt contre ce blasphème, en disant: « Il sortira un rejeton » de la racine de Jessé, et une fleur s'élèvera de sa racine. » Il pouvait dire: et la fleur sortira du rejeton; mais il a mieux aimé dire « de la » racine, » pour exprimer clairement que la fleur devait tirer son origine de la même racine que le rejeton. Ainsi la chair de Jésus-Christ est venue d'où est venue la Vierge, et n'a pas été une nouvelle substance dans les entrailles de la Vierge.

CHAP. XI. Peut-être n'approuverez-vous pas que je continue à rechercher ce que c'est que Dieu, tant parce que cette question a été posée plusieurs fois qu'à cause de la difficulté de la résoudre. Je vous le dis, très-saint père, Dieu est le seul être que l'on ne saurait chercher en vain, alors même qu'on ne peut le trouver. Apprenez-le par votre propre expérience, sinon croyez-en celui à qui l'expérience l'a enseigné; je ne parle pas de moi, mais du prophète qui dit: « Seigneur, » vous êtes bon pour ceux qui espèrent en vous, pour l'ame qui vous » recherche. » Qu'est-ce donc que Dieu? Il est la fin de toutes choses, le salut des élus; ce qu'il est par rapport à lui-même, lui seul le sait. Qu'est-ce que Dieu? une volonté toute-puissante, une vertu bonne par excellence, une lumière éternelle, une raison immuable, une souveraine béatitude; créant les ames pour qu'elles participent de lui; les vivifiant pour qu'elles le connaissent; leur donnant des affections pour qu'elles le désirent, et de l'étendue pour qu'elles le comprennent; les

ad æquitatem, formans ad benevolentiam, moderans ad sapientiam, roborans ad virtutem, visitans ad consolationem, illuminans ad cognitionem, perpetuans ad immortalitatem, implens ad felicitatem, circumdans ad securitatem.

CAP. XII. Quid est Deus? Non minus pœna perversorum, quam humilium gloria. Est enim rationabilis quædam æquitalis correctio inconvertibilis atque indeclinabilis, quippe attingens ubique, cui illisa omnis pravitas, conturbetur necesse est. Quidni in hanc omnem tumidum, vel distortum impingat, conquassetur? Væ universo, quod obvium forte offenderit cedere nescia rectitudo, nam et fortitudo est. Quid iniquis voluntatibus tam contrarium et adversum, quam semper conari, impingero semper, et frustra? Væ oppositis voluntatibus, solam suæ profecto aversionis referentibus pœnam. Quid tam pœnale, quam semper vello quod nunquam erit? Quid tam damnatum, quam voluntas addicta huic necessitati volendi nolendique, ut ad utrumlibet jam sicut non nisi perverso, ita non nisi misero moveatur? In æternum non obtinebit quod vult; et quod non vult, in æternum nihilominus sustinebit. Digne omnino, ut qui ad nihil afficitur unquam quod deceat, ad nil unquam quod libeat, evadat. Quid hoc facit? Rectus Dominus Deus noster, qui et cum perverso pervertitur. Nunquam recto pravoque conveniet. Hæc enim sibi invicem adversantur, etsi non in invicem lædant. Læsiō alterius est, absit ut Dei. «Durum tibi est, inquit, contra stimulum calcitrare<sup>1</sup> : » hoc est non stimulo durum, sed calcitranti. Est et turpius pœna Deus. Lux est enim. Et quid tam invisum obscœnis flagitiosisque mentibus? Profecto «omnis qui male agit, odit lucem<sup>2</sup>. » Sed dico : Numquid non poterunt declinare? Minimo omnino. Lucet ubique, etsi non omnibus. Denique «in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehendunt<sup>3</sup>. » Videt tenebras lux : cui hoc est videre, quod lucet, sed non vicissim a tenebris ipsa videtur, quia tenebræ eam non comprehendunt. Et videntur ergo ut confundantur, et non vident, nec consolentur : Nec modo a luce, et in luce videntur.

<sup>1</sup> A. 1. VI. — <sup>2</sup> JOAN. III. — <sup>3</sup> *Ibid.* 1.

justifiant, afin qu'elles soient dignes de le posséder; les embrasant pour exciter leur zèle; les fécondant pour leur faire porter du fruit; les dirigeant vers l'équité, les formant à la bienveillance, les guidant vers la sagesse, les fortifiant dans la vertu, les visitant pour les consoler, les éclairant pour leur donner la connaissance des choses, les perpétuant pour l'immortalité, les comblant pour les faire jouir de la béatitude, les protégeant afin de les tenir en sécurité.

CHAP. XII. Qu'est-ce que Dieu? il est la peine des pervers aussi bien que la gloire des humbles. Il est la règle invariable d'une équité sévère, inflexible, immuable, qui atteint partout et devant laquelle il faut que toute iniquité se confonde et se brise. Comment tout ce qui est vain et inique ne romprait-il pas devant cette règle de justice? Malheur à ce qui oserait lui résister. Elle ne peut céder; car elle est la force même. Quoi de plus contraire à la volonté des méchants que de s'épuiser constamment en vains efforts, en révoltes inutiles? Malheur aux volontés qui résistent; elles portent en elles-mêmes la peine de leur résistance. Existe-t-il un supplice aussi grand que celui de vouloir toujours ce qui ne sera jamais? Quoi de plus malheureux qu'une volonté réduite à la nécessité de vouloir et de ne pas vouloir de telle façon que, de quelque côté qu'elle se porte, elle a la perversité pour guide et la misère pour compagne? Elle n'obtiendra jamais ce qu'elle veut, et elle souffrira éternellement de ce qu'elle ne veut pas. Il est bien juste que celui qui ne recherche jamais rien d'honnête et de convenable ne voie jamais ses désirs exaucés. Qui l'a établi ainsi? C'est le Seigneur notre Dieu qui est juste et rejette les méchants. Il ne peut y avoir aucun rapprochement entre la justice et la perversité, parce qu'elles sont opposées l'une à l'autre, quoique les blessures ne soient pas réciproques. Un seul des deux adversaires est frappé, et ce n'est point Dieu, car il a été dit : « Tu souffres en te retournant contre l'éperon ; » ce qui signifie que celui qui souffre, ce n'est point l'éperon, mais celui qui s'obstine. Dieu est, en outre, le supplice des impudiques; il est la lumière, et la lumière est odieuse aux âmes impures et criminelles. « Tous ceux qui font le mal haïssent la lumière » Mais ne pourront-ils pas l'éviter? Non; elle luit partout, quoiqu'elle ne luisse pas pour tous. En un mot, « elle luit dans les ténèbres, et les ténèbres » ne la contiennent point. » La lumière voit les ténèbres, car pour elle éclairer, c'est voir; mais elle n'est point vue par les ténèbres, parce que les ténèbres ne la comprennent point. La lumière les voit pour les confondre, et elles ne voient pas la lumière, afin qu'elles ne soient

A quo vel a quibus? Ab omni vidente, ut pro multitudine intuentium sit confusio multa. At nullus de tanta numerositate spectantium molestior oculus, suo cujusque. Non est aspectus sive in cœlo, sive in terra, quem tenebrosa conscientia suffugere magis velit, minus possit. Non latent tenebræ vel seipsas. Se vident, quæ aliud non vident. Opera tenebrarum sequuntur illas, nec est, quo se abscondant ab illis, ne in tenebris quidem. Hic est « vermis qui non moritur <sup>1</sup>, » memoria præteritorum : semel injectus vel potius innatus per peccatum, hæsit firmiter, nequaquam deinceps avellendus; nec cessat rodere conscientiam, eaque pastus, esca utique inconsumptibili, perpetuat vitam. Horreo vermem mordacem, et mortem vivacem. Horreo incidere in manus mortis viventis, et vitæ morientis.

Hæc est secunda mors quæ nunquam peroccidit, sed semper occidit. Quis det illis semel mori, ut non moriantur in æternum? « Qui dicunt » montibus : cadito super nos, et collibus : operite nos <sup>2</sup>, » quid nisi mortem mortis beneficio aut finire aut evadere volunt? Denique « invocant mortem, ait, et non veniet <sup>3</sup>. » Intuero id clarius. Constat immortalem animam esse, nec aliquando absque sua memoria vivere, ne non animam aliquando esse contingat. Itaque durante anima durat et memoria. Sed qualis? Fœda flagitiis, horrida facinoribus, vanitate tumida, contemptu hispida et neglecta. Quæ priora transierunt et non transierunt, transierunt a manu, sed non a mente. Quod factum est, factum non esse non potest. Proinde et si facere in tempore fuit, sed fecisse, in sempiternum manet. Non transibit cum tempore, quod tempora transit. In æternum ergo necesse est cruciet, quod perperam te egisso in æternum memoris. Experiri erit hoc veritatem vocis illius. « Arguam te, et statuam contra faciem tuam <sup>4</sup>. » Dominus locutus est, cui omno adversum, et sibi adversari necesse est, ut est sera querela : « O custos hominum, quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum » mihi mihi ipsi gravis <sup>5</sup>? » Ita est, o Eugeni, non potest Deo esse con-

<sup>1</sup> Isai. LXVI. — <sup>2</sup> Luc. XVIII. — <sup>3</sup> Apoc. IX. — <sup>4</sup> Psal. XLIX. — <sup>5</sup> Job. VII.

pas consolées. Elles ne sont pas vues seulement par la lumière, elles sont vues dans la lumière. Par qui sont-elles vues? par tous ceux qui les regardent, afin que le nombre de ceux qui les voient rende leur confusion plus grande; et, parmi les regards de tant de spectateurs, il n'en est pas qui soit plus insupportable à l'impudique que son propre regard. Il n'est pas de regard dans le ciel ni sur la terre qu'une conscience coupable désire autant éviter et auquel elle puisse moins se soustraire. Les ténèbres ne sont point cachées à elles-mêmes; elles se voient, quoiqu'elles ne voient pas autre chose. Les œuvres des ténèbres les poursuivent sans cesse, et il n'est pas de lieu où elles puissent se soustraire à leur poursuite, pas même dans les ténèbres. C'est « le » ver qui ne meurt jamais, » le souvenir des crimes passés: dès qu'il est entré dans l'âme, ou plutôt dès qu'il y est engendré par le péché, il s'y attache si fortement qu'il n'est plus possible de l'en arracher. Il rongé sans cesse la conscience; il se repaît de cette nourriture qui ne saurait être consommée et qui perpétue son existence. Je tremble à la pensée de ce ver rongeur, de cette mort toujours vivante; je redoute cette mort qui vit sans cesse, cette vie qui meurt à chaque instant.

Telle est cette seconde mort, ne tuant jamais tout-à-fait, mais tuant incessamment. Qui leur fera la grâce de les faire mourir une fois, afin qu'ils ne meurent point éternellement? « Ceux qui disent aux montagnes, tombez sur nous, et aux collines, couvrez-nous, » que demandent-ils autre chose que d'échapper à la mort et d'y mettre un terme par la mort même? « Ils invoqueront la mort, est-il dit, et la mort ne » viendra pas. » Et remarquez bien ceci: il est constant que l'âme est immortelle et qu'elle ne vit pas sans la mémoire, parce qu'alors elle cesserait d'être l'âme. Ainsi, tant que l'âme existe, la mémoire existe, mais dans quel état! affreuse de péchés, horrible de crimes, enflée de vanité, hideuse de mépris et de négligence. Le passé n'est point passé; il est sorti des mains de l'homme, mais non pas de son esprit. Il est impossible que ce qui a été fait n'ait pas été fait. Ce qui a traversé les temps n'est pas passé avec le temps. Il faut donc que vous soyez tourmenté éternellement, parce que vous vous souviendrez éternellement de vos fautes. Ce sera éprouver la vérité de cette parole: « Je t'accuserai, et je te ferai comparaitre en face de toi-même. » C'est le Seigneur qui a parlé ainsi: il est nécessaire que tout ce qui est contraire au Seigneur soit contraire à soi-même, et il sera trop tard pour faire entendre cette plainte: « Divin protecteur des hommes, » pourquoi m'avez-vous fait contraire à vous? pourquoi suis-je devenu

trarium quidque et sibimet cohærere : sed qui arguetur a Deo, arguetur et a seipso. Non est sane jam tunc quod aut veritatem dissimulet ratio, aut rationis intuitum anima declinet membris avulsa corporeis et in sese collecta. Quo enim id valeat, sopitis conclusisque in morte sensibus, per quos utique curiosius exire, et a se ire solebat in eam quæ præterit mundi istius figuram? Vides turpibus nihil deesse ad confusionem, cum producentur spectaculum fieri Deo, angelis, hominibus, sibi ipsis? O quam male mali omnes locati sunt, utique oppositi torrenti huic directæ æquitatis, et huic lumini propalatæ veritatis expositi! Nonne hoc est perpetuo tundi perpetuoque confundi? « Duplici » contritione, ait ille, contere eos, Domine Deus noster <sup>1</sup>. »

CAP. XIII. Quid est Deus? Longitudo, latitudo, sublimitas, profundum. Quid inquis? Tenemus te quaternitatis, quam abominatus es, professorem? Minime. Abominatus sum, et abominor. Visus sum protulisse plura, sed unum est. Unus Deus signatus est pro captu nostro, non pro suo statu. Divisus est hic, non ille. Voces diversæ, semitæ multæ, sed unum per eas significatur, unus quæritur. Non divisiones substantiæ in quaternario isto expressæ sunt; non dimensiones, quales in corporibus intuemur : non distinctio personalis, qualem in trinitate adoramus; non numerus proprietatum, qualem personis ipsis inesse fatemur, etsi non aliud a personis. Alioquin hoc singulum horum in Deo, quod quatuor simul, hæc quatuor ipsa, quod singulum est; nobis autem quia non possumus cum Deo simplicitate contendere, dum contendimus apprehendere unum, concurrat veluti quadruplicatum. Facit hoc speculum et ænigma, per quod solum interim videre datur. Cum autem videbimus faciem ad faciem, videbimus sicuti est. Nec enim jam tunc fragilis acies mentis nostræ quantum libet vehementer intendens, aliquatenus resiliet, dissilietve in suam pluralitatem. Colliget sese magis, adunabit, conformabitque unitati illius, vel potius unitati illi, ut una uni facies respondeat faciei. Nempe « similes ei erimus, quia » videbimus eum sicuti est <sup>2</sup>. Beata visio : ad quam merito suspirabat, qui ait : « Exquisivit te facies mea, faciem tuam, Domine, requiram <sup>3</sup>. » Et

<sup>1</sup> Hier. xvii. — <sup>2</sup> 1 Joan. iii. — <sup>3</sup> Psal. xxvi.

» à charge à moi-même ? » C'est ainsi, excellent Eugène, que rien ne peut être contraire à Dieu sans être contraire à soi, et que celui qui est accusé par Dieu est accusé par lui-même. La raison ne peut plus alors dissimuler la vérité, et l'âme, débarrassée du corps et recueillie en elle-même, ne peut plus éviter la lumière de la raison. Comment le pourrait-elle, lorsque la mort a engourdi ses sens, par lesquels elle se répandait hors d'elle-même dans les vanités passagères du monde ? Vous voyez qu'il ne manquera rien à la confusion des impudiques, puisqu'ils seront donnés en spectacle à Dieu, aux anges et à eux-mêmes. Oh ! combien est misérable la condition de tous les méchants, qui ont à lutter contre ce torrent d'une inflexible équité, et sont exposés à cette éclatante lumière de vérité ! n'est-ce pas gémir dans un supplice continu, dans une confusion éternelle ? « Seigneur notre Dieu, dit le » prophète, écrasez-les d'une double affection. »

CHAP. XIII. Qu'est-ce que Dieu ? Il est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur. Que dites-vous ? enseignez-vous donc maintenant une quaternité, que vous avez traitée comme une abomination ? Nullement : je l'ai repoussée, et je la repousse encore. Il semble que j'aie parlé de plusieurs attributs ; mais ils ne forment qu'un seul être. Dieu est un relativement à notre entendement, et non relativement à ce qu'il est en lui-même. Il y a division d'un côté, tandis qu'il n'y en a point de l'autre. Les dénominations sont diverses, les voies sont nombreuses, mais elles signifient un même être, elles conduisent à un seul Dieu. Cette quaternité n'exprime point la division de la substance, ni des dimensions telles que nous les voyons dans les corps, ni une distinction de personnes telle que nous l'adorons dans la trinité, ni le nombre des propriétés telles que nous les admettons dans les personnes, et qui ne sont autre chose que les personnes elles-mêmes. Chacun de ces quatre attributs en Dieu est les quatre attributs tout ensemble, et les quatre attributs ne sont qu'un seul et même être. Mais, comme nous pouvons difficilement comprendre la simplicité de Dieu, lorsque nous cherchons à saisir son unité, elle se présente à nous sous cette forme quadruple ; et ce n'est que comme au moyen d'un miroir et par une sorte d'énigme que nous la voyons ainsi. Quand nous contemplerons Dieu face à face, nous le verrons tel qu'il est. Car notre âme, maintenant si faible, quelques efforts qu'elle fasse, ne tombera point et ne s'égarera point dans la pluralité. Elle recueillera en elle-même toute sa puissance, et se conformera à l'unité de Dieu, ou plutôt à l'unité Dieu, de manière à ce qu'une seule face répondra à une seule face.

quia adhuc in quærendo res est, interim ascendamus quadrigam istam, utpote infirmi et imbecilles indigentes tali vehiculo, si forte vel sic apprehendamus, in quo apprehensi sumus : id est, hujus ipsius vehiculi rationem. Nam hoc monitum habemus ab ipso auriga, et primo currus hujus exhibitore, ut studeamus « comprehendere cum omnibus sanctis » quæ sit longitudo, latitudo, sublimitas, et profundum <sup>1</sup>. » Comprehendere dixit, non cognoscere, ut non curiositate contenti scientiæ, tota cura fructui inhiemus. Non in cognitione est fructus, sed in comprehensione. Alioquin « scienti bonum, et non facienti, ut ait quidam, » peccatum est ei <sup>2</sup>. » Et ipse Paulus alio loco : « Sic currite, inquit, ut » comprehendatis <sup>3</sup>. » Quid sit comprehendere, inferius declarabo.

Quid igitur est Deus? longitudo, inquam. Quid ipsa? æternitas. Hæc tam longa, ut non habeat terminum non magis loci, quam temporis. Est et latitudo. Et ipsa quid? charitas, quibus et ista terminis angustetur in Deo, qui nihil odit horum quæ fecerit. Denique « solem suum » oriri facit super bonos et malos, pluit super justos et injustos <sup>4</sup> : » ergo et inimicos concludit sinus illo. Nec hoc quoque contentus, evadit in infinitum. Omnem non modo affectionem, sed et cognitionem excedit, adjiciente Apostolo et dicente : « Scire etiam supereminentem scientiæ » charitatem Christi <sup>5</sup>. » Quid plus dicam? Æterna est. Nisi quod hoc plus forsitan est, quia æternitas est. Vides tantam esse latitudinem, quantam et longitudinem? Utinam sic videas non tantam esse, sed ipsam id esse unam quod alteram, non minus unam quam duas, nec plus duas quam unam. Deus æternitas, Deus charitas est, longitudo sine protensione, latitudo sine distensione. In utroque pariter locale quidem excedit temporalesque angustias, sed libertate naturæ, non enormitates substantiæ. Tali modo immensus est qui omnia fecit in mensura : et quamvis immensus, hic tamen modus et ipsius immensitatis.

**Quid item Deus? Sublimitas et profundum. In altero supra omnia,**

<sup>1</sup> Ephes. III. — <sup>2</sup> Jac. Ob. IV. — <sup>3</sup> 1 Cor. IX. — <sup>4</sup> Matth. V. — <sup>5</sup> Ephes. III.

Car « nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il » est; » vision bienheureuse, après laquelle soupirait celui qui a dit : « Ma face vous a cherché, ô mon Dieu, et je chercherai votre face. » Et parce que nous cherchons encore, montons sur ce char à quatre chevaux dont nous avons besoin, faibles et infirmes comme nous le sommes, pour comprendre ce qui nous comprend, c'est-à-dire la raison même de ce char. Celui qui l'a construit et le dirige nous a avertis « de travailler à comprendre avec tous les saints ce que c'est que la longueur, » la largeur, la hauteur et la profondeur. » Il a dit comprendre et non pas connaître, afin que, non contents de la curiosité de la science, nous mettions tous nos soins à en rechercher le fruit. Or le fruit consiste, non à connaître mais à comprendre. Car, comme l'a dit l'Apôtre, « celui qui sait le bien et qui ne le fait pas est coupable. » Saint Paul lui-même a dit : « Courez de manière à comprendre. » J'expliquerai plus bas ce que c'est que comprendre.

Qu'est-ce donc que Dieu? La longueur, vous dis-je. Qu'est-ce que la longueur? L'éternité, qui n'a pas de limites, ni dans le temps, ni dans l'espace. Dieu est encore la largeur, et la largeur, c'est la charité, qui ne connaît en Dieu aucunes bornes, puisque Dieu ne hait aucun de ses ouvrages. « Il fait lever son soleil sur les bons » et sur les méchants; il fait pleuvoir sur les justes et sur les impies. » Son sein renferme ses ennemis eux-mêmes. Sa charité s'étend à l'infini, et dépasse non seulement toute affection, mais encore toute connaissance, selon la parole de l'Apôtre, qui a dit que « la charité de Jésus-Christ est supérieure à toute science. » Que dirai-je de plus? elle est éternelle, ou, ce qui est peut-être davantage, est l'éternité même. Vous voyez que la largeur n'est pas moins grande que la longueur. Puissiez-vous la concevoir, non comme étant aussi grande, mais comme formant avec elle un seul et même attribut; de manière que chacune soit tout ce qu'est l'autre, que chacune ne soit pas moins que les deux, et que les deux ne soient pas plus que chacune. Dieu est l'éternité, Dieu est la charité, c'est-à-dire la longueur et la largeur sans limites. Dans l'une et dans l'autre, il excède les bornes de l'espace et du temps, non par l'énormité de sa substance, mais par la liberté de sa nature. Ainsi, celui qui a fait tout avec mesure occupe l'immensité, et, quoiqu'il soit immense, il est lui-même la mesure de cette immensité.

Qu'est-ce encore que Dieu? c'est la hauteur et la profondeur. Par l'une il est au-dessus de tout; par l'autre, au-dessous de tout. Ainsi,

in altero infra omnia. Liqueat in deitate usquam claudicare æqualitatem, stare eam undique firmiter, constare immobiliter sibi. Sublime, potentiam; profundum sapientiam ejus considera. Ex æquo et ista respondent sibi, dicitur et sublimitas inaccessibilis, et profunditas æque inscrutabilis cognoscatur, Paulo admirante et exclamante: « O altitudo » divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ illius <sup>1</sup>! » Libet et nos exclamare cum Paulo, horum utrumque intuentes in Deo, et cum Deo simplicissimam unitatem. O sapientia potens, attingens ubique fortiter! O potentia sapiens, disponens omnia suaviter! Res una, affectus multiplex, operationesque diversæ. Et illa una res est longitudo propter æternitatem, latitudo propter charitatem, sublimitas propter majestatem, profunditas propter sapientiam.

CAP. XIV. Novimus hæc: num ideo et arbitramur nos comprehendisse? Non ea disputatio comprehendit, sed et sanctitas: si quomodo tamen comprehendi potest quod incomprehensibile est. At nisi posset, non dixisset Apostolus: « Ut comprehendamus cum omnibus sanctis <sup>2</sup>. » Sancti igitur comprehendunt. Quæris quomodo? Si sanctus es, comprehendisti et nosti. Si non: esto, et tuo experimento scies. Sanctum facit affectio sancta, et ipsa gemina. Timor Domini sanctus, et sanctus amor. His perfecte effecta anima, veluti quibusdam duobus brachiis suis comprehendit, amplectitur. Ingit, tenet, et ait: « Tenui eum, nec dimittam <sup>3</sup>, » et Timor quidem sublimi et profundo, Amor lato et longo respondet. Quid tam timendum quam potestas, cui non potes resistere, quam sapientia, cui abscondi non potes? Poterat minus timeri Deus, alterutro carens. Nunc autem perfecte oportet timeas illum, cui nec oculus deest omnia videns: nec manus potens omnia. Quid item tam amabile, quam amor ipse, quo amas et quo amaris? Amabiliorem tamen juncta æternitas facit: quæ dum non excidit, foras mittit suspicionem. Ama igitur perseveranter et longanimitè, et habes longuadinem. Dilata amorem tuum usque ad inimicos, et latitudinem tenes. Esto etiam in omni sollicitudine timoratus, et sublime profundumque apprehendisti.

<sup>1</sup> Rom. xi. — <sup>2</sup> Ephes. iii. — <sup>3</sup> Cant. iii.

l'égalité ne faillit nulle part dans la divinité; elle est partout dans toute sa force, toujours immuable en elle-même. La hauteur de Dieu, c'est sa puissance; sa profondeur, c'est sa sagesse. Ces deux attributs se répondent l'un à l'autre, si l'on connaît la hauteur à laquelle on ne peut s'élever et la profondeur que l'on ne peut sonder. C'est ce que saint Paul admirait en s'écriant : « O hauteurs des richesses, de la sagesse et de la science de Dieu, que vos jugemens sont incompréhensibles et vos voies inconcevables ! » Nous aussi nous pouvons nous écrier avec saint Paul : O sagesse puissante, qui atteint partout avec tant de force ! Ô puissance sage qui dispose tout avec tant d'harmonie ! C'est une seule et même chose ; mais ses effets sont multiples, ses opérations diverses. Et cette chose unique, c'est la longueur, à cause de l'éternité ; la largeur, à cause de la charité ; la hauteur, à cause de la majesté ; la profondeur, à cause de la sagesse.

CHAP. XIV. Nous savons cette vérité ; pensons-nous pour cela l'avoir comprise ? Ce n'est pas le raisonnement, c'est la sainteté qui la comprend, si toutefois il est possible de comprendre ce qui est incompréhensible ; mais si cette impossibilité existait, l'apôtre n'aurait pas dit : « Afin que nous comprenions avec tous les saints. » Donc les saints comprennent, me demandez-vous comment ? Si vous êtes saint, vous l'avez déjà compris, et vous le savez ; si vous ne l'êtes pas, travaillez à le devenir, et vous le saurez par votre expérience ; une affection sainte conduit à la sainteté, et cette affection consiste dans une crainte sainte, dans un saint amour du Seigneur. Ces deux sentimens sont pour l'âme qu'ils animent, comme deux bras au moyen desquels elle comprend, embrasse, serre, retient ; grâce à eux, elle peut s'écrier : « Je le tiens, et je ne me séparerai pas de lui. » La crainte répond à la hauteur et à la profondeur, l'amour à la longueur et à la largeur. Existe-t-il rien que l'on doive craindre autant que la puissance à laquelle on ne peut résister, que la sagesse à laquelle rien ne peut être caché ? Dieu serait moins redoutable, s'il manquait de l'une ou de l'autre ; mais il faut le redouter, car il a un œil qui voit tout, une main qui peut tout ; mais quoi de plus agréable que l'amour avec lequel vous aimez et vous êtes aimé. Toutefois l'éternité lui donne plus de charmes, parce que, comme il ne peut plus avoir de fin, il bannit toute inquiétude. Aimez donc avec ardeur et constance, et vous aurez la longueur ; étendez votre amour jusque sur vos ennemis, et vous aurez la largeur ; employez tous vos soins à vous maintenir dans la crainte, et vous aurez la hauteur et la profondeur.

Aut si mavis quatuor æque tuis, divinis quatuor respondere, facis hoc, si stupes, si paves, si ferves, si sustines. *Stupenda* plane sublimitas majestatis, *pavenda* abyssus judiciorum: *ferocem* exigit charitas, æternitas *perseverantiam* sustinendi. Quis *stupet*, nisi qui contemplatur gloriam Dei? Quis *pavel*, nisi qui scrutatur profundum sapientiæ? Quis *ferret*, nisi qui meditatur charitatem Dei? Quis *sustinet* et perseverat in amore, nisi qui æmulatur æternitatem charitatis? Nempe æternitatis quamdam imaginem præ se fert. Denique sola est cui æternitas redditur, vel potius quæ æternitati hominem reddit, dicente Domino: « Qui » perseveraverit usque in finem, hic salvus erit <sup>1</sup>. »

Et nunc adverte in quatuor istis contemplationis species quatuor. Prima et maxima contemplatio est admiratio majestatis. Hæc requirit cor purgatum, ut a vitiis liberum, atque exoneratum peccatis, facile ad superna levet: interdum quoque vel per aliquas morulas stupore et extasi suspensum teneat admirantem. Secunda autem, necessaria est huic. Est enim intuens judicia Dei. Quo sano pavido aspectu dum vehementius conculcit intuentem, fugat vitia, fundat virtutes, initiat ad sapientiam, humilitatem sorvat. Virtutum siquidem bonum quoddam ac stabile fundamentum humilitas. Nempe si nutet, illa virtutum aggregatio non nisi ruina est. Tertia contemplatio occupatur vel potius obliatur circa memoriam beneficiorum, et ne dimittat ingratum, sollicitat memorantem ad amorem benefactoris. De talibus dicit Propheta loquens ad Dominum: « Memoriam abundantiae suavitatis tuæ cruc- » tabunt <sup>2</sup>. » Quarta quæ retro sunt obliviscens, in sola requiescit expectatione promissorum: quæ cum sit meditatio æternitatis, siquidem quæ promittuntur, æterna sunt, longanimitatem alit, et perseverantiæ dat vigorem. Puto jam facile est quatuor nostra hæc, quatuor illis Apostoli adsignare, dum *longitudinem* comprehendit meditatio promissorum, *latitudinem* recordatio beneficiorum, *sublimitatem* contemplatio majestatis, *profundum* inspectio judiciorum. Quærendus adhuc fuerat, qui nec satis adhuc inventus est, nec quæri nimis potest; at

<sup>1</sup> Matth. x. — <sup>2</sup> Psal. cxiv.

Ou si vous aimez mieux répondre par quatre qualités à ces quatre attributs de Dieu, cherchez à vous maintenir dans l'admiration, dans la crainte, dans la ferveur et dans la persévérance : dans l'admiration de la majesté divine, dans la crainte de l'abîme, de ses jugemens, dans la ferveur de la charité et dans la persévérance qu'exige l'éternité. Qui admire, si ce n'est celui qui contemple la gloire de Dieu? qui craint, si ce n'est celui qui scrute la profondeur de sa sagesse? qui a de la ferveur, si ce n'est celui qui médite la charité de Dieu? qui a de la persévérance dans son amour, si ce n'est celui qui imite cette charité éternelle? La persévérance est en quelque sorte l'image de l'éternité, à elle seule est donnée l'éternité, ou plutôt c'est elle seule qui rend l'homme éternel, suivant la parole du Seigneur qui a dit : « Celui » qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé. »

Et remarquez qu'il y a là quatre sortes de contemplation : la première et la plus grande, c'est l'admiration de la majesté de Dieu, elle exige un cœur pur, afin que, libre de tous les vices, déchargé de tous les péchés, il puisse facilement s'élever à la considération des choses divines, et même planer quelquefois dans de saintes extases. La seconde n'est pas moins nécessaire : c'est la considération des jugemens de Dieu. Par la terreur dont elle frappe celui qui scrute la profondeur de ses jugemens, elle chasse le vice, établit la vertu, initie à la sagesse et conserve l'humilité. Or, l'humilité est en quelque sorte la base fondamentale de toutes les vertus : si l'humilité chancelle, toutes les vertus ne sont plus qu'une ruine. La troisième contemplation consiste ou plutôt repose dans le souvenir des bienfaits de Dieu, et, de peur que l'homme ne tombe dans l'ingratitude, elle lui rappelle les bienfaits qu'il a reçus et le sollicite à l'amour de son bienfaiteur. Le Prophète dit, en parlant au Seigneur : « Ils ne cesseront de s'entretenir de l'abondance de vos bienfaits. » La quatrième contemplation, oubliant le passé, ne se repose que dans l'attente de ce qui lui a été promis, et comme elle est dans la méditation de l'éternité, car ce qui lui est promis est éternel, elle nourrit la résignation et la force de la persévérance. Il est facile maintenant de rapporter ces quatre qualités aux quatre attributs divins dont parle l'Apôtre : la méditation des promesses comprend la longueur, le souvenir des bienfaits comprend la largeur, la contemplation de la majesté s'applique à la hauteur, la vue des jugemens de Dieu à la profondeur. Il faudrait encore étudier cet être qui n'a pas été assez expliqué et que l'on ne peut jamais trop approfondir ; mais, comme il est plus convenable de le chercher et plus facile de le

orando forte quam disputando dignius quæritur, et invenitur facilius. Proinde is sit finis libri, sed non finis quærendi.

---

## TRACTATUS

### DE MORIBUS ET OFFICIO EPISCOPORUM.

AD HENRICUM SENONENSEM ARCHIEPISCOPUM.

—•••—

#### ARGUMENTUM.

Post quædam humilitatis, in modum proemii, verba, ad operis difficultatem excusandam, ostendit : I. Arduum ac periculosum esse munus episcopi, ideoque ei bonis consiliariis opus. — II. Honorem et decus dignitatis ecclesiasticæ non consistere in externo splendore, sed morum et virtutum decore. — III. Præsulum potissima et dignissima ornamenta, castitatem, charitatem, humilitatem. — IV. Curam sinceræ fidei, et charitatis non fictæ præsulis maxime necessariam. — V. De virtute humilitatis omnibus quidem, sed prælatis imprimis necessariam. — VI. Laudem et veram gloriam in conscientiam cujusque reponenda, attamen non sine formidine, quia Deus est scrutator et iudex cordium. — VII. Graviter ambitionem ecclesiasticorum, promotionem juniorum, et pluralitatem beneficiorum, et insatiabilem ascendendi cupiditatem perstringit. — VIII. Humilitatem et modestiam episcopo commendat. — IX. Insolentiam demum et arrogantiam quorundam abbatum arguit, qui ab obedientia episcoporum se subtrahabant; exemptionem privilegia magno pretio comparantes.

#### PRÆFATIO.

Placuit præstantiæ vestræ novum aliquid a nobis dictatum requirere. Gravamur pondere dignitatis, sed dignationis munere gratulamur. Et blanditè petentis favor, et petitionis terret exactio. Qui enim nos sumus, ut scribamus episcopis? Sed rursus, qui sumus, qui non obediamus episcopis? Unde dare, inde et negare compellor quod postulor. Scribere tantæ altitudini, supra me est : et eidem non obedire, contra me. Utrobique periculum, sed in ea parte majus imminere videtur, si non obediero. Hac itaque exiens qua minus apparet, facio quod ju-

trouver par la prière que par la discussion, ici finira mon livre; mes recherches n'auront point de fin.

---

## TRAITÉ

### SUR LES MOEURS ET LES DEVOIRS DES ÉVÊQUES.

A HENRI, ARCHEVÊQUE DE SENS.

---

#### SOMMAIRE.

Après quelques mots d'humilité en forme de préface pour justifier son entreprise, l'auteur fait voir : I. Que la charge d'un évêque est difficile et périlleuse, et qu'il a besoin de s'entourer de bons conseillers. — II. Que l'honneur et la gloire des dignités ecclésiastiques ne consiste pas dans l'éclat extérieur, mais dans la pureté des mœurs et la sainteté des vertus. — III. Que les plus précieux et les plus dignes ornemens d'un évêque sont la chasteté, la charité et l'humilité. — IV. Qu'un évêque doit avoir le plus grand soin de se conserver dans la sincérité de la foi et dans une charité véritable. — V. Que l'humilité est nécessaire à tout le monde, mais surtout aux prélats. — VI. Que le mérite et la vraie gloire doit être dans notre propre conscience; mais que nous devons nous méfier de nous-mêmes, parce que Dieu seul est scrutateur et juge de notre cœur. — VII. Il blâme fortement l'ambition des ecclésiastiques, l'élevation des jeunes abbés, la pluralité des bénéfices et la soif insatiable des grandeurs. — VIII. Il recommande à l'évêque l'humilité et la modestie. — IX. Enfin il réprimande l'insolence et l'orgueil de quelques abbés qui, voulant se soustraire à l'obéissance des évêques, achetaient à grand prix les privilèges des exemptions.

#### PRÉFACE.

Votre Éminence réclame de moi un nouvel ouvrage; c'est un honneur d'un poids énorme, et je m'en félicite; mais si la faveur de celui qui me commande me flatte, ce n'est pas sans effroi que je regarde la tâche qu'il m'impose. Qui suis-je, en effet, pour oser écrire à des évêques? qui suis-je encore pour oser leur désobéir? Alors je veux d'une part accorder ce qu'on me demande, et de l'autre, je me sens porté à le refuser. Il est au-dessus de mes forces d'adresser des instructions à un prélat si haut en dignité, et lui résister me répugne. Toutefois le plus grand de ces deux dangers, c'est la désobéissance; je choisis donc

betis. Dat quippe ausum ipsius dignitatis dignanter indulta familiaritas, et excusat præsumptionem auctoritas imperantis.

**CAPUT I.** Igitur ex quo regni cœlorum claves Deo auctore vobis traditas suscepistis, ac juxta ritum fortis illius mulieris manum mittere cepistis ad fortia, si qua vos aut egisse, quæ non deberetis; aut pertulisse quæ nolletis audivimus: et illa agentem doluimus, et condoluimus hæc patienti. Inter hæc autem ego recordabar illorum versiculorum. « Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in » aquis multis, ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad » abyssos: anima eorum in malis tabescebat, turbati sunt, et moti sunt » sicut ebrius, et omnis sapientia eorum devorata est<sup>1</sup>. » Et ideo non judicabam, ut assolet: magis quippe ad compassionem me provocabat hujusmodi cogitatio. Si, inquam, tentatio est cujuscumque hominis vita super terram: quantis putatis periculis patet vita pontificis, cui omnium necesse est ferre tentationes? Si ergo latens in caverna, et quasi sub modio non quidem lucens, sed fumigans, ventorum tamen impetus nec sic declinare sufficio; sed continuis tentationum variisque fatigatus impulsibus, instar vento agitatæ arundinis, hac illacque circumferor, quid positus supra montem, positus supra candelabrum? Solus mihi servandus, solus tamen ipse mihi sum scandalo, solus tædio, solus oneri atque periculo: ita ut proprie gulæ et ventri, et oculo scandalizanti frequenter irasci oporteat. Quibus ergo molestiis angitur, quibus lacessitur injuriis, cui etiam etsi propria cessent: nunquam tamen de alienis desunt foris pugnæ, intus timores?

Nuper autem nobis a vestris partibus flare cœpit aura secundior. Rumoribus siquidem recentioribus nuntiatæ sunt de vobis solito lætiora, et non ex incerto famæ, sed ore veridico venerabilis Meldensis episcopi. Interrogatus enim de esse vestro, vultu alacri, et tanquam bene fidens unde requirebatur. Puto, inquit, hominem ex hoc jam con-

<sup>1</sup> Psal. cvi.

l'issue la moins périlleuse, je me soumetts à vos ordres. L'indulgence toute bienveillante que m'accorde votre grandeur m'enhardit dans cette entreprise, et le respect dû à ses commandemens me servira d'excuse auprès de ceux qui m'accuseraient de présomption.

CHAPITRE I. Depuis que vous avez reçu les clefs du royaume des cieux, qui vous ont été confiées par la grâce divine, depuis qu'à l'exemple de la femme forte, vous avez accepté un emploi difficile, si vous avez commis quelque faute ou souffert quelque peine, dès que j'en ai été informé, ou je me suis attristé de la faute, ou j'ai partagé votre chagrin ; au milieu de ces afflictions, je me rappelai ces versets du Psalmiste : « Ceux dont les navires fendent les mers et dont le » commerce s'étend sur les grandes eaux, s'élèvent jusqu'aux cieux » et plongent jusqu'aux abîmes ; leur cœur a séché d'épouvante ; ils se » troublent, ils chancellent comme un homme ivre, toute leur science » les abandonne. » Aussi mes sentimens n'étaient-il pas ceux de la plupart des hommes : cette pensée excitait ma compassion. Si la vie de chacun sur la terre, me disais-je, est une épreuve continuelle, à combien de chagrins est en butte celle d'un évêque chargé de souffrir les peines de tout son troupeau ? Si, vivant au fond d'un désert, comme caché sous le boisseau d'où s'échappent, non pas des éclats de lumière, mais à peine quelques jets de fumée, je ne puis me soustraire à la fureur de la tempête ; si, semblable à un roseau agité par l'orage, je suis sans cesse battu par le vent de la tentation, quel sera le sort de celui qui est placé sur la montagne, de ce flambeau qui brûle sur le candélabre ? Je n'ai à prendre soin que de moi ; et cependant je suis pour moi-même un sujet de scandale. Seul, je suis mon ennui, mon fardeau, mon danger ; je suis souvent forcé de me fâcher contre ma propre bouche, contre mon ventre, contre mes yeux, à cause du scandale de leurs dérèglemens ; quels ne seront donc pas les tristesses, les angoisses et les tourmens de celui qui, n'ayant en lui aucun sujet de scandale, est cependant exposé pour autrui à des luttes et à des craintes continuelles ?

Mais un vent plus favorable a commencé à souffler de vos parages. Il nous est récemment venu sur votre compte des nouvelles agréables qui ne sont pas un vague retentissement de la renommée, puisque nous les tenons de la bouche même de l'évêque de Meaux. Comme je l'interrogeais à votre sujet, il me répondit d'un air joyeux, et comme prévoyant ce que je voulais savoir : Je pense qu'il se soumettra désormais aux conseils de l'évêque de Chartres. Je reçus cette réponse

siliis se subacturum Carnotensis episcopi. Hoc ab eo responsum tam lætus accepi, quam certum fui consilia viri fidelissima fore. In nullo melius poterat nobis cordis vestri propositum commendare, in nullo spem dare certiorum vestri profectus in Domino. Secure, ni fallor, præfatis ambobus viris, et vos, et vestra credetis. Talibus utendo consiliariis, bonam vobis servabitis et famam et conscientiam. Sic Dei sacerdotem, sic tantæ civitatis decet episcopum, puerilibus non agi sæcularibusve consiliis. Omnes, juxta Domini præceptum, etiam inimici diligantur, sed ad consilium soli eligantur qui et prudentes esse videantur, et benevoli. Propterea Dominus, et imprudens discipuli, et fratrum infidele consilium refutabat, respondens improvido: « Non » sapis quæ Dei sunt<sup>1</sup>. » Et malevolis: « Vos ascendite ad diem festum » hunc, ego autem non ascendam<sup>2</sup>. » Nec istorum malitiæ, nec illius imprudentiæ se credendum putavit. Quærens denique cui se credere debeat, cui tuto sua committat dispensanda mysteria, et quasi difficile inveniens, sub admiratione interrogat: « Quis putas est fidelis servus » et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam<sup>3</sup>? » Quamobrem et Petro curam ovium crediturus, prius ejus studuit probare benevolentiam, ter sciscitans si se diligeret. Probavit et prudentiam, quando errantibus hominibus et putantibus ipsum esse quempiam ex prophetis, ille prudenter veritatem advertens, Deum potius prophetarum confessus est: « Tu es, inquit, Christus filius Dei<sup>4</sup>. » Væ nostro generi ab imperfectione sua. Vix in multitudine hominum unum reperio in utraque gratia consummatum. Haud facile siquidem vel prudenti benevolentiam, vel fidei inesse sapientiam deprehendas. Sine numero autem sunt, quos utriusque muneris expertes esse constiterit.

Prudenter igitur cogitasti sacerdotale onus, episcopale opus, curamque pastorem digne non posse administrari sine consilio. Hinc ipsa castorum consiliorum mater sapientia de seipsa loquens: « Ego » sapientia, inquit, habito in consilio<sup>5</sup>. » Sed quasi consilio? Numquid in qualicumque? « Et eruditus, ait, intersum cogitationibus. » Sed et

<sup>1</sup> Marc. viii. — <sup>2</sup> Joan. vii. — <sup>3</sup> Matth. xxiv. — <sup>4</sup> *Ibid.* xvi. — <sup>5</sup> Prov. viii.

avec d'autant plus de joie que je connais la fidélité et la sagesse des conseils de ce saint évêque. Nul choix ne pouvait nous donner une plus haute idée des desseins de votre cœur ni une espérance plus certaine de vos progrès dans le Seigneur. Vous pouvez en toute sécurité, si je ne me trompe, confier à ces deux prélats et votre personne et vos intérêts. De tels conseillers conserveront dans toute leur pureté votre réputation et votre conscience. Il ne convient pas à un prêtre du Seigneur, à l'évêque d'une ville si importante, de prendre ses conseillers parmi les jeunes gens et les laïques. Il faut, suivant le précepte du Seigneur, aimer tous les hommes, même ses ennemis; mais il ne faut choisir pour conseillers que ceux qui sont connus par leur prudence et par la sainteté de leurs intentions. Aussi le Seigneur rejeta-t-il le conseil imprudent de l'un de ses disciples et le conseil infidèle des autres, en disant à l'imprudent : « Vous ne savez pas ce qui est de » Dieu, » et aux malveillans : « Allez à cette fête; pour moi, je n'irai » point. » Il jugea qu'il ne devait se livrer ni à la malice de ceux-ci ni à l'imprudence de celui-là; et comme il cherchait quelqu'un à qui il pût s'abandonner, à qui il pût laisser le soin de célébrer ses mystères, et qu'il n'en voyait pas d'assez digne, il fit cette demande admirable : « Quel croyez-vous être le serviteur fidèle et prudent à qui le Seigneur » a donné le soin de sa maison? » Aussi le voyez-vous, avant de confier le troupeau à Pierre, éprouver sa volonté en lui demandant trois fois s'il l'aimait. Il mit également sa prudence à l'épreuve lorsque, au milieu de l'incertitude des hommes qui le prenaient pour un des prophètes, Pierre, devinant la vérité, déclara qu'il était plutôt le Dieu des prophètes et s'écria : « Vous êtes le Christ, Fils de Dieu. » Malheur à notre race, qui est si imparfaite! C'est à peine si dans une multitude d'hommes j'en aperçois un seul qui possède la fidélité et la prudence. Mais s'il est difficile de trouver quelqu'un qui joigne la bonne volonté à la prudence ou la prudence à la bonne volonté, qu'il est infini le nombre de ceux qui ne possèdent ni l'une ni l'autre de ces deux qualités!

Vous avez fait preuve de sagesse en reconnaissant que les devoirs du sacerdoce, que les fonctions épiscopales, que les soins du pasteur envers son troupeau ne peuvent pas être dignement exercés sans un conseil. Aussi la sagesse, mère des bons conseils, a-t-elle dit d'elle-même : « C'est dans le conseil que je réside; » mais dans quel conseil? est-ce dans tous? « et que je suis présente, ajoute-t-elle, aux » sages pensées. » Elle nous enseigne par la bouche de Salomon avec

quod infida consilia declinanda sint, per os Salomonis taliter monet : « Causam tuam tracta cum amico tuo, et secretum extraneo ne reveles<sup>1</sup>. » Pulchre quoque per alium quemdam sapientem cum sine consilio nil agendum consulat, virorum tamen consilii intuens paucitatem, ita loquitur : « Multi sint tibi amici, unus autem sit tibi consiliarius de mille<sup>2</sup>. » Unus, inquit, de mille. Benignam ego non dubitaverim vobis esse divinitatem, cui de tanta raritate inter mortales non unum, sed duos, ipsosque idoneos satis indulgit consiliarios, providos, benevolos, et ut facile adsint, comprovinciales gratis, debitores jure subjectionis. Horum acquiescendo consiliis, nec præceps eris in sententia, vehemens in vindicta. Non in corrigendis remissior, non severior in parcendis, non pusillanimis in expectandis. Nec superfluus in victu, nec notabilis in vestitu. Non citus ad promittendum, non ad reddendum tardus, nec prodigus dator. Istorum consilium longe semper faciet a vobis malum temporis vetus, sed cupiditati novum, simoniam, et matrem ejus avaritiam, quæ est idolorum servitus. Et ut brevi omnia sermone concludam, si his credideritis, in omnibus exemplo Apostoli, honorificabitis ministerium vestrum, ministerium, inquam, non dominium. Jesum itaque honorificabitis, non vos; nam qui quærit quæ sua sunt, se cupit honorari, non ministerium.

**CAP. II. Honorificabitis autem non cultu vestium, non equorum fastu, non amplis ædificiis, sed ornatis moribus, studiis spiritualibus, operibus bonis. Quam multi aliter! Cernitur in nonnullis sacerdotibus vestium cultus plurimus, virtutum aut nullus aut exiguus. Quibus ego si rememorem illud apostolicum : « Non in veste pretiosa » vereor ne indignentur, dum nimirum indignum ducant in se assumptam sententiam, quam prius in villiorem sexum et ordinem prolatam fuisse recognoverint. Quasi vero non eodem utantur medici ferro secandis regibus, quo et popularibus hominibus : aut capiti fiat injuria, si ipsis forcipibus capilli excrescentes detondeantur, quibus et ungulum fue-**

<sup>1</sup> Prov. xxv. — <sup>2</sup> Eccl. vi.

quel soin nous devons éviter les avis infidèles : « Parlez de vos affaires » avec votre ami, mais ne révélez pas votre secret à l'étranger. » Elle nous exhorte par la voix d'un autre sage à prendre conseil avant d'agir, et, considérant combien sont rares les hommes capables d'en donner de bons, « ayez beaucoup d'amis, dit-elle, mais ayez un bon » conseiller entre mille. » Elle dit : « Un seul entre mille ; » on ne saurait douter que la divinité ne vous ait traité avec une bienveillance toute particulière, puisque, bien qu'un bon conseiller soit si rare, elle vous en a donné non seulement un, mais deux également recommandables par leur savoir, leur prudence et leur bonne volonté ; ils sont vos compatriotes, afin que vous puissiez plus facilement recourir à leurs conseils, qu'ils vous doivent par droit de subordination. Si vous suivez leurs avis, vous ne serez ni précipité dans vos jugemens ni emporté quand il faudra punir ; vous ne serez pas non plus trop indulgent quand il faudra corriger, trop sévère quand il faudra pardonner, trop facile à accueillir des assurances d'amendement. On ne verra ni superfluités sur votre table ni luxe dans vos habits ; vous serez réservé dans vos promesses, exact à les tenir, point prodigue dans vos libéralités. Leurs sages avertissemens éloigneront toujours de vous un mal fort ancien en réalité, mais toujours nouveau par sa force : je veux parler de la simonie et de sa mère, l'avarice ; l'avarice, esclavage des idoles. Écoutez-les, et, pour tout dire en un mot, vous aurez, à l'exemple de l'Apôtre, honoré votre ministère ; je dis votre ministère et non pas votre domination. Vous honorerez votre ministère sans vous honorer vous-même ; car celui qui cherche son propre intérêt désire s'honorer au lieu de travailler à honorer son ministère.

CHAP. II. Vous l'honorerez, non par le luxe de vos habits, ni par le faste de vos chevaux, ni par la somptuosité de vos palais, mais par la régularité de vos mœurs, par vos études spirituelles et par vos bonnes œuvres. Combien de personnes en usent autrement ! on voit des prêtres qui ont le plus grand soin de leurs habits et qui n'en ont aucun ou presque aucun de leurs vertus. Si je leur rappelle ces paroles de l'Apôtre : « Ne vous attachez pas à un vêtement précieux, » je crains qu'ils ne s'indignent de s'entendre appliquer une sentence qu'ils savent avoir jadis été portée contre un sexe et un ordre qui leur sont inférieurs ; comme si le médecin ne se servait pas du même instrument pour opérer sur la personne d'un roi et sur celle d'un homme du peuple ; comme si c'était faire injure à la tête que d'employer pour couper ses cheveux les mêmes ciseaux que

rint resecata superflua. Atamen si dedignantur pari cum mulierculis, non quidem a me, sed ab Apostolo feriri sententia, dedignentur et cum ipsis eadem involvi culpa. Despiciant jam textricum sive pellificum, et non propriis operibus gloriari. Horreant et murium rubricatas pelliculas, quas gulas vocant manibus circumdare sacratis, et sacran-  
tibus tremenda mysteria. Respuant et apponere pectori, quod decen-  
tius ornat gemma sapientiæ. Pudeat et collo circumtexere, quod ho-  
nestius atque suavius Christi jugo submittitur. Non Christi stigmata  
sunt hæc, quæ isti martyrum exemplo circumferant in corpore suo.  
Muliebria potius esse noscuntur insignia, quæ utique curiosius et  
sumptuosius illæ sibi præparare consueverunt, cogitantes nimirum  
quæ sunt mundi, quomodo placeant viris.

Verum tu sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis, mundo,  
an Deo? Si mundo, cur sacerdos? Si Deo, cur qualis populus, talis et  
sacerdos? Nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium?  
Nec enim potes duobus Dominis servire. « Qui autem vult amicus esse  
» hujus mundi, inimicus Dei constituitur<sup>1</sup>. » Et Propheta: « Deus,  
» inquit, dissipabit ossa eorum qui hominibus placent, confusi sunt,  
» quoniam Deus sprevit eos<sup>2</sup>. » Et Apostolus: « Si hominibus place-  
» rem, Christi servus non essem<sup>3</sup>. » Volens itaque placere hominibus,  
Deo non placere: si non places, non placas. Cur ergo, ut dixi, sacer-  
dos? Si vero, quod addidi, placere intendis non mundo, sed Deo, cur  
qualis populus, talis sacerdos? Enim vero si sacerdos pastor est, et  
populus oves, dignum est ut in nullo appareat ovibus pastor dissimi-  
lis? Si instar mei qui ovis sum, pastor meus et ipse incurvus graditur,  
vultum gerens deorsum, et terram semper respiciens, et soli ventri  
mente jejunos pabula quæritans, in quo discernimus? Væ, si venerit  
lupus, non erit qui prævideat, qui occurrat, qui eripiat. Decetne pas-  
torem more pecorum sensibus incubare corporeis, hæerere infimis,  
inhiare terrenis: et non potius erectum stare ut hominem, cælum  
mente suspicere, quæ sursum sunt et quærere et sapere, non quæ su-  
per terram?

<sup>1</sup> Jacob. iv. — <sup>2</sup> Psal. Lii. — <sup>3</sup> Galat. i.

pour raccourcir les ongles. Si cependant ils souffrent d'être frappés, non par moi, mais par l'Apôtre, de la même sentence que de faibles femmes, qu'ils s'indignent plutôt d'être tombés dans la même faute; qu'ils se glorifient de leurs bonnes œuvres et non de la finesse du tissu de leurs habits; qu'ils aient horreur de couvrir de peaux marquetées des mains sacrées destinées à la consécration des plus redoutables mystères; qu'ils dédaignent de placer des fourrures sur leur poitrine, qui serait plus convenablement ornée par la perle de la sagesse; qu'ils aient honte d'en envelopper leur cou, qu'il est plus décent de courber sous le joug de Jésus-Christ. Ce ne sont pas là les marques et la livrée de Jésus-Christ, qu'ils devraient porter sur leur corps, à l'exemple des martyrs; ce sont plutôt de futiles ornemens dont se parent les femmes, toujours livrées aux vanités du monde, imaginant sans cesse des séductions nouvelles pour captiver les hommes.

Mais vous, prêtre du Très-Haut, à qui voulez-vous plaire, au monde ou à Dieu? Si c'est au monde, pourquoi êtes-vous prêtre? si c'est à Dieu, pourquoi, prêtre, agissez-vous comme un homme du monde? Si vous voulez plaire au monde, à quoi bon le sacerdoce? Vous ne pouvez pas servir deux maîtres. « Celui qui veut être l'ami de ce monde se » constitue l'ennemi de Dieu. » « Dieu, dit le Prophète, brisera les os » de ceux qui plaisent aux hommes; ils seront couverts de confusion, » parce que Dieu les a méprisés. » Et l'Apôtre ajoute : « Si je plaisais » aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ. » Ainsi, en voulant plaire aux hommes, vous ne pouvez point plaire à Dieu, et si vous ne plaisez point à Dieu, vous ne sauriez vous le rendre favorable. Pourquoi donc, encore une fois, êtes-vous prêtre? et si vous travaillez à plaire, non au monde, mais à Dieu, pourquoi le prêtre agit-il comme l'homme du monde? Si le prêtre est le pasteur et que le peuple soit le troupeau, convient-il qu'il n'y ait aucune différence entre le pasteur et ses brebis? Si mon berger marche lui-même, comme moi qui suis brebis, courbé et la face tournée vers la terre qu'il regarde sans cesse, et ne cherche qu'à satisfaire ses appétits grossiers, en quoi diffère-t-il de moi? Malheur! malheur! si le loup se présente il n'y aura personne pour avoir soin du troupeau, pour le défendre, pour l'arracher à la fureur de l'ennemi. Est-il bien que, semblable au bétail qu'il conduit, le pasteur ne songe qu'à contenter ses sens corporels et ne porte son ambition que sur les choses de la terre, au lieu de marcher droit et la tête haute, ainsi qu'il convient à l'homme, de lever vers les cieux son regard et sa pensée, de n'aspirer et ne s'élever qu'aux biens célestes et non à ceux d'ici-bas?

Cæterum mihi indignatur, si vel nutum facere audent, jubetque ori manum apponere, dicens monachum, qui non habeam judicare de episcopis. Utinam et oculos mihi claudas, ut nec cernere possem, quæ contradicere prohibes. Magna vero præsumptio, si ovis cum sim, in ipsum pastorem meum lupasævissimas, vanitatem curiositatem irruere cernens, infremuero, quo ad meum forte balatum cruentis bestiis a quopiam occurratur et succurratur perituro. Quid facient de me, qui ovicula sum, quæ et ipsum pastorem tanta feritate insiliunt? Et quidem si non vult ut clamem pro se, numquid non et pro me balare licebit? Sed etsi ego sileo, ne ponere videar in cælum os meum, clamatur tamen in Ecclesia: « Non in veste pretiosa<sup>1</sup>. » Clamatur autem specialiter ad feminas, ut erubescat in se deprehendi episcopus, quod in fragiliori quoque sexu audierit reprehendi. An forte nulla rimetur confusio, si ego solus submussitare desiero? Numquid et si ego non loquor, sua cuique non loquitur conscientia? Quid si alius audacior me, non quidem de Apostolo, ut ego, non de Evangelio, non de Propheta, non denique quippiam ecclesiasticum, sed illud tantum gentilium ingerat: « Dicite pontifices, » non quidem « in sancto, » sed freno, « quid fecit aurum<sup>2</sup>? » Quam tolerabilius cernitur in sancto, quam in freno! Hoc me etiam tacente, etsi non curia regum, tamen penuria pauperum clamat. Sileat licet fama, sed non fames. Fama quidem silet, quia non potest mundus odisse vos. Nam quomodo arguet mundus peccatum, a quo potius laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et iniquus benedicitur?

Clamant vero nudi, clamant famelici, conqueruntur et dicunt: « Dicite pontifices, in freno quid fecit aurum? » Numquid aurum a freno repellit frigus sive esuriem? Nobis frigore et fame laborantibus quid conferunt tot mutatoria vel extensa in perticis, vel plicata in mantinis? Nostrum est quod effunditis, nobis crudeliter subtrahitur, quod inaniter expenditis. Et nos enim Dei plasma<sup>1</sup>, et nos sanguine

<sup>1</sup> 1 Tim. ii. — <sup>2</sup> Persius, Sat. ii.

Cependant on s'emporte au premier mot, et on croit me fermer la bouche en me disant que je ne suis qu'un moine et qu'il ne m'appartient pas de juger des évêques. Plût à Dieu qu'on me fermât aussi les yeux pour m'empêcher de voir les abus qu'il m'est interdit de condamner! C'est en effet une grande présomption que moi, simple brebis, voyant mon berger attaqué par deux louves cruelles, la vanité et la curiosité, je fasse entendre un bêlement plaintif afin que quelqu'un vienne à son secours et l'empêche de succomber. Quel sort me réservent ces bêtes féroces, à moi, pauvre et faible brebis, si elles attaquent ce berger lui-même avec tant de fureur? Si l'on ne veut pas que je bêle pour le sauver, ne me sera-t-il pas permis de bêler pour me sauver moi-même? Mais si je me tais de peur de paraître lever ma tête vers le ciel, le cri « point d'habits précieux » n'en retentira pas moins dans l'Église. Ce cri s'adresse plus particulièrement aux femmes, afin qu'un évêque rougisse en lui-même en se sentant coupable d'une faute qu'il entend condamner dans le sexe le plus fragile. Peut-être cessera-t-on de craindre toute confusion si je cesse de murmurer; mais, si je me tais, chacun n'aura-t-il pas à entendre le cri de sa conscience? ne se trouvera-t-il pas quelqu'un qui, plus audacieux que moi, rappelle, non les paroles de l'Apôtre, de l'Évangile, du Prophète ou de l'Église, mais seulement ce reproche des gentils : « Dites-nous, dignitaires de l'Église, à quoi bon cet or, » je ne dis pas dans les lieux saints, mais sur le mors de vos chevaux? Combien cependant l'or est plus supportable dans les lieux saints que sur le mors des chevaux! Lors même que je garderais le silence, à défaut de la cour des rois, la misère des pauvres criera contre cet abus. On peut imposer silence à la renommée, mais non pas à la faim. Le monde se taira sur vos dérèglements, parce que le monde ne peut point vous haïr. Comment le monde condamnerait-il le vice, puisque c'est le monde qui loue le pécheur dans les désirs de son âme et qui l'encourage dans son iniquité?

Oui, ceux qui sont nus et ceux qui ont faim ne cessent de crier; ils se plaignent et ils disent : « Dignitaires de l'Église, pourquoi cet or sur le mors de vos chevaux? » Cet or éloigne-t-il de ce mors la faim et le froid? Tandis que nous souffrons le froid et la faim, pourquoi tant d'habits suspendus ou soigneusement pliés dans vos garde-ropes? Ce bien que vous prodiguez est notre bien; votre cruauté nous en dépouille pour satisfaire votre vanité. Nous aussi, nous sommes les créatures de Dieu; nous avons été rachetés comme vous par le sang de

Christi redempti sumus. Nos ergo fratres vestri, videte quale sit de fraterna portione pascere oculos vestros : vita nostra cedit vobis in superfluas copias. Nobis necessitatibus detrahitur, quicquid accedit vanitatibus vestris. Duo denique mala de una prodeunt radice cupiditatis, dum et vos vanitando peritis, et nos spoliando perimitis. Jumenta gradiuntur onusta gemmis, et nostra non curatis crura nuda caligulis. Annuli, catenulæ, tintinnabula, et clavatæ quædam corrigiæ, multaque talia tam speciosa coloribus, quam ponderibus pretiosa, mulorum dependent cervicibus, fratrum autem lateribus nec semicinctia miserantes apponitis. Huc accedit, quod hæc omnia nec negotiationis studio, nec proprio manuum exercitio vobis elaborastis, sed nec jure hæreditario possidetis, nisi forte et vos in corde vestro dixeritis : « Hæreditate possideamus sanctuarium Dei <sup>1</sup>. » Et hæc pauperes modo quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Nec enim audent aperte causari adversum vos, quibus interim pro sua vita necesse habent potius supplicare. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia adversus eos qui se angustiavorunt; stant quippe pro eis patre orphanorum, et iudice viduarum. Ipsius enim nunc vox erit : « Quamdiu non fecistis uni de his minimis meis, nec mihi fecistis <sup>2</sup>. »

**CAP. III.** Vos autem, reverendissimo Pater, vos, inquam, absit ut in talibus horrificandum putetis ministerium vestrum. Videntur quidem honorifica, sed oculo, qui videt in facie, non qui videt in abscondito. Nam quæ videntur in abscondito, nullis apparent fucata coloribus, spectabilia sunt tamen. Nullis condita saporibus, prædulcia sunt tamen. Nullis elevata culminibus, excelsa tamen. Castitas, charitas, humilitas, nullius quidem coloris sunt, sed non nullius decoris. Nec mediocris decoris, qui divinos quoque delectare possit aspectus. Quid castitate decorius, quæ mundum de immundo conceptum semine, de hodie domesticum, angelum denique de homino faci? Different quidem inter se homo pudicus et angelus, sed felicitate, non virtute. Sed et si illius castitas felicior, hujus tamen fortior esse cog-

<sup>1</sup> Paul. xxviii. — <sup>2</sup> Matth. xxv.

Jésus-Christ. Nous sommes donc vos frères : or, voyez s'il convient d'usurper la part de vos frères pour en repaître vos yeux, de nous arracher la vie pour fournir à vos superfluités. Vous retranchez à nos besoins tout ce que vous ajoutez à votre vanité. Votre cupidité est la source de deux grands maux : de votre perte par la vanité qu'elle vous inspire, et de la nôtre, parce qu'elle nous dépouille de notre patrimoine. Vos chevaux marchent chargés de pierres précieuses, et vous n'avez nul souci de notre nudité ; la tête de vos mulets est couverte d'anneaux, de chaînes, de clochettes, de courroies, embellies de clous dorés, et d'une foule d'autres objets aussi brillans par leur éclat que précieux par leur valeur, et un sentiment de compassion ne vous fait pas jeter à vos frères un lambeau d'étoffe dont ils puissent couvrir leur corps. Et toutes ces richesses, vous ne les avez acquises ni par un commerce, ni par le travail de vos mains, ni par droit de succession, à moins que vous ne vous soyez peut-être dit dans votre cœur : « Posons le sanctuaire du Seigneur comme s'il était notre héritage. » Voilà les plaintes que les pauvres élèvent vers Dieu, qui écoute les gémissemens des cœurs. Ils n'osent pas vous adresser ouvertement leurs reproches, parce qu'ils ont souvent besoin de vous supplier pour le soutien de leur vie. Mais au jour du jugement, ils s'élèveront avec fermeté contre ceux qui les auront réduits au désespoir ; et ils auront pour défenseur le père des orphelins et le juge de la veuve, qui fera lui-même entendre ces paroles : « Ce que vous avez refusé aux plus petits des miens, vous me l'avez refusé à moi-même. »

CHAP. III. Oui, révérend père, gardez-vous de croire que ces vanités puissent honorer votre ministère. Il est vrai qu'elles paraissent avoir quelque honneur ; mais c'est seulement pour l'œil qui s'arrête à la surface et non pour celui qui pénètre au fond des cœurs. Les choses que l'on voit dans l'obscurité ne sont relevées par aucune couleur, et elles n'en flattent pas moins la vue ; elles ne sont assaisonnées d'aucune saveur empruntée, et elles n'en sont pas moins agréables au goût, et quoiqu'on ne distingue rien qui les exhausse, elles n'en paraissent pas moins dans une grande élévation. La chasteté, la charité et l'humilité ne sont d'aucune couleur ; elles n'en sont pas moins remarquables par leur beauté, et par une beauté telle qu'elle peut réjouir les regards de Dieu même. Quoi de plus beau que la chasteté, qui purifie ce qui était conçu dans l'impureté, qui d'un ennemi fait un serviteur fidèle et transforme un homme en un ange ? En effet, la seule différence entre un homme pudique et un ange, c'est que celui-ci est

noscitur. Sola est castitas quæ in hoc mortalitatis et loco et tempore statum quemdam immortalis gloriæ repræsentat. Sola inter nuptiarum solemnia, mortem beatæ illius vindicat regionis, in qua neque nubunt, neque nubuntur præbens quodammodo terris cœlestis jam illius conversationis experientiam. Vas interim fragile quod portamus, in quo et crebro periclitamur, tenet castitas; ut monet Apostolus, in sanctificationem, et instar odoriferi balsami, quo condita cadavera incorrupta servantur, sensus ipsa et artus continet et constringit, ne dissolvantur oliis, nec corrumpantur desideriis, ne carnis voluptatibus computrescant: quemadmodum legitur de quibusdam, quia « compu- » trorunt jumenta in stercore suo<sup>1</sup>. » Hoc itaque tantæ pulchritudinis ornamentum digne dixerim sacerdotium honorare, quod dilectum Deo et hominibus faciat sacerdotem, cujus quippe memoria non in carnis successione, sed in spiritali benedictione sit, reddatque similem in gloria sanctorum, in hac licet adhuc regione dissimilitudinis constitutum.

Verum quantalibet venustate sui castitas ominere appareat, sine charitate tamen nec pretium habet nec meritum; nec mirum. Quod enim absque illa bonum suscipitur? fides? Sed nec si montes transferat. Scientia? Sed ne illa quidem quæ lingua loquitur angelorum. Martyrium? « Nec si tradidero, inquit, corpus meum ita ut ardeam<sup>2</sup>. » Nec absque illa quodlibet bonum suscipitur, nec cum illa quamlibet exiguum respuitur, Castitas sine charitate lampas est sine oleo; subtrahere oleum, lampas non lucet. Tolle charitatem, castitas non placet. Sed, o « quam pulchra est, ut Sapiens clamat, casta generatio cum » charitate<sup>3</sup>! » Cum illa, inquam, charitate quam describit Apostolus, « de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta<sup>4</sup>. »

Porro puritas cordis in duobus consistit: in quærenda gloria Dei, et utilitate proximi, ut in omnibus videlicet actis suis vel dictis nihil suum quærat episcopus, sed tantum aut Dei honorem, aut salutem proximorum, aut utrumque. Hoc enim agens implorabit non solum pontificis officium, sed et etymologiam nominis, pontem utique seipsum faciens inter Deum et proximum. Pertingit pons isto usque ad Deum ea fiducia qua non suam, sed illius gloriam quærit. Pertingit usque

<sup>1</sup> Joel. 1. — <sup>2</sup> 1 Cor. xiii. — <sup>3</sup> Sap. iv. — <sup>4</sup> 1 Tim. 1.

plus heureux; quant à la vertu, c'est la même; si la chasteté de l'un est plus heureuse, celle de l'autre est plus forte. La chasteté seule présente, dans notre vie, un état qui tient en quelque sorte de la gloire immortelle. C'est elle qui, dans la solennité des noces, anticipant sur ce qui se pratique dans le séjour fortuné où il n'y a point de mariage, nous initie presque à toutes les voluptés de la béatitude céleste. C'est elle qui tient dans sa pureté, suivant les paroles de l'Apôtre, le vase fragile que nous portons et qui nous met souvent en de grands dangers, vase précieux qui, semblable au baume odoriférant qui préserve les cadavres de la putréfaction, contient nos sens et nos membres, de peur qu'ils ne se dissolvent dans l'oisiveté, qu'ils ne se corrompent dans les désirs, et qu'ils ne pourrissent dans les voluptés de la chair, ainsi qu'il a été écrit de quelques-uns « qui ont pourri » comme des bêtes dans leur fumier. » Voilà l'ornement qui honore dignement le sacerdoce, puisque par lui le prêtre est aimé de Dieu et des hommes, que sa mémoire est dans la bénédiction spirituelle et non dans la succession de la chair, et qu'il est élevé à la gloire des saints, quoiqu'il n'en ait pas obtenu le séjour.

Mais, quels que soient la beauté et l'éclat de la chasteté, elle n'a ni prix ni mérite, si elle n'est pas jointe à la charité. Quel bien peut-on posséder sans la charité? la foi? nullement, quand même elle transporterait les montagnes. La science? point du tout, quand même on parlerait la langue des anges. Le martyre? pas davantage, quand même on dirait avec l'Apôtre : « Je livrerai mon corps pour être brûlé. » Sans la charité on ne possède aucun bien, et la charité donne un prix infini à tous. La chasteté sans la charité est une lampe sans huile. Enlevez l'huile, et la lampe s'éteint; enlevez la charité, et la chasteté n'a plus de charmes. « Oh ! quelle digne génération, s'écria le Sage, que celle qui joint la charité à la chasteté ! » « Cette charité que décrit l'Apôtre, « d'un cœur pur, d'une bonne conscience, d'une foi sincère. »

Or la pureté du cœur consiste en deux choses, dans la recherche de la gloire de Dieu et de l'utilité du prochain; de telle sorte que, dans toutes ses actions et ses paroles, un évêque ne cherche jamais son intérêt; il n'a pour but que la gloire de Dieu ou le salut du prochain, et quelquefois l'un et l'autre en même temps. En agissant ainsi, il accomplira ses devoirs de pontife, et il réalisera l'étymologie de ce nom, puisqu'il fera de lui-même un pont entre Dieu et le prochain. Ce pont ira jusqu'à Dieu par cette confiance qui lui fait chercher, non sa propre gloire, mais la gloire de Dieu. Il ira jusqu'au prochain par

ad proximum illa pietate, qua et ipsi non sibi prodesse desiderat. Offert Deo bonus mediator preces et vota populorum, reportans illis a Deo benedictionem et gratiam. Supplicat majestati pro excessibus delinquentium, vindicat in peccantes injuriam Dei. Ingratis impropere beneficia pietatis, contemnentibus potentiæ severitatem insinuat. Utrisque tamen nihilominus placare studet indignantis furorem : tunc quidem hominum obtendens infirmitatem, nunc divinæ magnitudinem pietatis. Denique sive excedat Deo, sive sobrius sit, nobis, aut Deo semper quantum in ipso est placere gestit, aut præstare nobis : non quod sibi omnino utile est quærens, sed quod multis.

Fidelis pontifex, qui bona quælibet per manus suas transeuntia, sive divina beneficia ad homines, sive hominum vota ad Deum, columbino intrens oculo, nihil sibi retentat ex omnibus. Nec populi requirit datum, sed lucrum, nec Dei gloriam usurpat sibi. Acceptum talentum non ligat in sudario, sed partitur nummulariis, a quibus et usuras recepit non sibi, sed Domino. Non habet foveam ut vulpes, non tanquam volucres nidum, non loculos quomodo Juda : non denique, sicut nec Maria, locum in diversorio. Imitatur profecto illum qui non habebat ubi reclinaret caput : factus impræsentiarum tanquam vas perditum : quandoque procul dubio futurum vas in honorem, et non in contumeliam. Denique perdit animam suam in hoc mundo, ut in vitam æternam custodiat eam. Hoc tanto puritatis intimæ bono gloriari non potest veraciter, nisi qui extrinsecas gloriolas perfecte respuerit. Nec enim pure valet Dei vel proximi quærere lucra, qui propria non contempserit. Is tantum puritatis interioris gloria non fraudatur, qui dicere potest cum Domino : « Si ego quæro gloriam » meam, gloria mea nihil est<sup>1</sup>. » Et cum Apostolo : « Mihi vivere » Christus est, et mori lucrum<sup>2</sup>. » Et cum propheta : « Oblivioni datus » sum tanquam mortuus a corde<sup>3</sup>, » id est, propria voluntate. Bona oblivio si te ipsum nescias, ut proximo prosis. Bene autem mortuus a corde, si jam non tibi vivere studeas, sed ei qui pro te mortuus est. Bene mortuus est a corde, qui dicit : « Vivo autem jam non ego<sup>4</sup>. » Sed si mortuus a se, non tamen a Christo : Sequitur enim : « Vivit vero

<sup>1</sup> Joan. viii. — <sup>2</sup> Philip. i. — <sup>3</sup> Psal. xxv. — <sup>4</sup> Galat. ii.

cette piété qui lui fait désirer d'être utile plutôt à son prochain qu'à soi-même. Médiateur charitable, il offre à Dieu les vœux et les prières des peuples, et leur rapporte ses bénédictions et ses grâces. Il supplie la majesté divine en faveur des pécheurs, et il venge sur les coupables l'injure qu'ils ont faite à Dieu. Il rappelle aux ingrats les bienfaits qu'ils ont reçus de sa bonté, et fait connaître à ceux qui le méprisent la sévérité de sa puissance; il s'efforce néanmoins d'apaiser la colère d'un Dieu irrité contre les uns et les autres, en lui montrant tantôt la faiblesse des hommes, tantôt la grandeur de ses miséricordes. Enfin il travaille sans cesse à plaire à Dieu ou à nous être utile, cherchant non ce qui lui est avantageux à lui-même, mais ce qui est avantageux à tous.

Il est fidèle ce pontife qui, regardant d'un œil de colombe tous les biens qui passent par ses mains, c'est-à-dire les bienfaits que Dieu répand sur les hommes, et les vœux qu'ils adressent à Dieu, n'en retient rien pour lui-même. Il ne recherche pas les dons du peuple, mais l'avantage du peuple, et il ne s'attribue pas la gloire de Dieu. Le talent qu'il a reçu, il ne le renferme pas dans sa bourse, mais il le place chez les financiers, et il en retire intérêt, non pour lui mais pour le Seigneur. Il n'a point de tanière comme le renard, de nid comme les oiseaux, de lieu secret comme Judas; il n'a pas enfin un lieu de retraite, non plus que Marie. Il est comme celui qui n'avait pas de lieu où il pût reposer sa tête. Il est, dans ce moment, comme un vase perdu, mais qui deviendra dans l'avenir un vase d'élection et non un vase d'ignominie. En un mot, il perd son âme dans ce monde, afin de la conserver dans la vie éternelle. Celui-là seul peut véritablement se glorifier d'une si grande pureté de cœur, qui méprise souverainement toutes les gloires extérieures; car celui-là seul peut rechercher les intérêts de Dieu et du prochain, qui dédaigne ses intérêts personnels. Le seul qui ne soit pas privé de la gloire de cette pureté intérieure est celui qui peut dire avec le Seigneur : « Si je cherche ma gloire, ma » gloire n'est rien; » avec l'Apôtre : « Le Christ est ma vie; mourir » pour lui est tout mon avantage; » et avec le prophète : « J'ai été » abandonné à l'oubli comme si j'étais mort pour le cœur, » c'est-à-dire pour sa propre volonté. Heureux oubli, si vous vous ignorez vous-même pour être utile à votre prochain; vous êtes bien réellement mort pour votre cœur, si vous vous étudiez à vivre, non pour vous, mais pour celui qui est mort pour vous. Il est bien mort pour son cœur, celui qui dit : « Je vis, mais déjà je ne suis plus. » Mais s'il

» in me Christus.» Mortem hanc quæ sit a corde, infert charitas, de quo loquitur sponsa in canticis : «Vulnerata charitate ego sum<sup>1</sup>.» «Fortis quippe est ut mors dilectio<sup>2</sup>,» et mortem in nobis non vitam occidit. Unde et audaciter minatur : «O mors, ero mors tua<sup>3</sup>.» Peccatum exstinguit, quod animæ vitam expulerat, animamque restituit innocentiae.

Verum si prævalet morti, charitas ita ut illam in congressu perimere possit, cur dicitur «fortis ut mors ;» et non potius, morte fortior? An forte quia et ipsa est mors, et seipsa fortior esse non potest? Bona mors non vitæ, sed mortis. Bona mors, et nequaquam abhorrenda, quæ vitam etsi adimit, non perimit. Adimit quidem, sed ad tempus, restituendam in tempore, duraturam sine tempore. Denique «mortui» estis, inquit, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Cum » autem Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum » ipso in gloria<sup>4</sup>.» Libenter igitur carebo ad tempus : ut in æternum possideam. Et ista sufficiant pro eo quod scriptum est : «Charitas de » corde puro<sup>5</sup>.» Sane in tanta oblivione sui necesse est cor bene esse conscius sibi, quo se in lucra securius fortis extendat, cum securam intra se reliquerit conscientiam : «Quid enim prodest homini si univ- » sum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiat<sup>6</sup>?»

CAP. IV. Sed et ordinis exigit ratio, ut qui ad sui mensuram proximum jubetur diligere, prius seipsum diligere norit. Itaque duo sunt præcipue quæ bonam reddunt conscientiam, pœnitere de malis, et abstinere a malis et hoc est, ut verbis loquar beati Gregorii, et commissa flere et flenda non committere. Horum neutrum solum sufficit. Nam si primum absque secundo sufficeret, frustra et David hortaretur dicens : «Declina a malo<sup>7</sup> ;» et Esaias : «Quiescite agere perverse<sup>8</sup>,» et Deus ipse ad Cain : «Peccasti, quiesce<sup>9</sup>.» Rursum, si secundum per se post peccatum bonam sufficit restaurare conscientiam, sine causa clamat pœnitens in psalmo : «Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, etc.<sup>10</sup>.» Et

<sup>1</sup> Cant. iv. — <sup>2</sup> Ibid. viii. — <sup>3</sup> Osee. xxi. — <sup>4</sup> Col. iii. — <sup>5</sup> 1 Tim. i. — <sup>6</sup> Matth. xiv. — <sup>7</sup> Psal. xxxiii et xxxvi. — <sup>8</sup> Esai. i. — <sup>9</sup> Gen. iv. — <sup>10</sup> Psal. xxxi.

est mort pour lui-même, il n'est pas mort pour le Christ, car il ajoute : « Mais le Christ vit en moi. » C'est la charité qui produit cette mort ; ce qui fait dire à l'épouse dans le cantique : « Je suis blessée par la » charité. » « L'amour est fort comme la mort » puisqu'il tue en nous la mort et non la vie. C'est pour cela qu'il lui adresse cette audacieuse menace : « O mort, je serai ta mort. » Il détruit le péché qui avait chassé la vie de l'âme, et il rend à l'âme toute son innocence.

Mais si la charité l'emporte sur la mort et qu'elle puisse la tuer dans la lutte, pourquoi est-il dit qu'elle est « forte comme la mort, » au lieu de dire plus forte que la mort ? Est-ce parce qu'elle est elle-même la mort et qu'elle ne peut pas être plus forte qu'elle-même ? La bonne mort est, non pas celle de la vie, mais celle de la mort. C'est une bonne mort, une mort dont il ne faut point avoir horreur, que celle qui ôte la vie sans faire mourir. Il est vrai qu'elle nous prive de la vie, mais ce n'est que pour un temps ; plus tard elle nous la rendra, afin qu'elle dure dans l'éternité. « Vous êtes mort, dit l'Apôtre, mais votre vie est » cachée en Dieu avec Jésus-Christ. Lorsque le Christ, qui est votre » vie, paraîtra, vous paraîtrez avec lui dans sa gloire. » Je supporterai donc volontiers une privation temporaire pour jouir dans l'éternité. En voilà assez sur ces mots, « la charité d'un cœur pur. » Dans un si grand oubli de soi-même, il est nécessaire que le cœur jouisse d'une grande tranquillité intérieure, et que la paix de la conscience permette de travailler avec plus de sûreté à l'avantage du prochain. « Quo » servira à l'homme de gagner à Jésus-Christ le monde entier, s'il » vient à perdre son âme. »

CHAP. IV. La raison exige que celui à qui il est ordonné d'aimer son prochain comme lui-même sache d'abord comment il doit s'aimer lui-même. Or deux choses constituent particulièrement une bonne conscience : se repentir du mal qu'on a fait et s'abstenir de le faire de nouveau, c'est-à-dire, pour employer les termes de saint Grégoire, pleurer les fautes qu'on a commises et n'en pas commettre qu'il faille pleurer. Une seule de ces deux conditions ne suffit point. Si la première suffisait sans la seconde, c'est en vain que David aurait dit : « Évitez le mal, » et Isaïe : « Cessez de commettre le mal ; » c'est en vain que Dieu lui-même aurait dit à Caïn : « Tu as péché, ne » pêche pas de nouveau. » D'un autre côté, si la seconde suffisait pour rendre la paix à la conscience après le péché, c'est en vain que le Psalmiste se serait écrié dans son repentir : « Heureux ceux dont les » iniquités ont été pardonnées, etc. » Et ailleurs : « Voyez mon hu-

illud : « Vide humilitatem meam et laborem meum, et dimitte omnia » delicta mea<sup>1</sup>. » Et in oratione dominica : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris<sup>2</sup>. » Utriusque virtutis bene conscius animus secure jam seipsum deserat, et quodammodo perdat, ut alios lucrifaciat. Cum infirmitatibus infirmetur, utatur cum scandalizatis : fiat etiam, si oporteat, Judæis Judæus, nihilque formidet cum tali conscientia, exemplo Hieremiæ et Ezechielis, in Ægyptum vel in Chaldæam cum transgressoribus captivari : et cum sancto Job frater fieri draconum, et socius struthionum : cum Moyse quoque, quod gravius est, deleri de libro Dei, et cum Paulo anathema esse a Christo pro fratribus non timeat cum hujusmodi conscientia. Ipsam denique si necesse est intrare gehennam ; securus medias penetrans flammæ, læta decantet conscientia : « Etsi ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es<sup>3</sup>. » Comparemus, si placet, thesauros regum, et fastigia regnorum cum hujusmodi fiducia. Nonne cuncta horum felicitas, præ tanti boni divitiis miseria reputabitur ? Et hanc fiduciam operatur charitas *de corde puro, et conscientia bona*.

Jam vero quod restat, *de fide non ficta*, et item quod ex alio loco in mentem venit, « fides sine operibus mortua est<sup>4</sup>. » Duo ista mittunt nos ad quamdam fidei trifariam divisionem, ut dicatur fides mortua, ficta, probata. Et *mortuam* quidem apostolus definit eam esse, quæ sine operibus est, id est, quæ non operatur ex dilectione, quasi non habens animam ipsam dilectionem, qua vegetetur et moveatur ad opera. *Fictam* autem ego arbitror illam vocari fidem, quæ suscepta quidem ex charitate vita moveri inchoat ad bene operandum, sed non perseverans deficit, et moritur tanquam abortiva. Eo utique sensu fictam dixerim nominatam, quo vasa figuli vocamus fictilia : non quia videlicet utilia non sunt quamdiu durant, sed quia fragilia cum sint, diu minime durant. De hac fidei fictione puto illos notari in Evangelio, « qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt<sup>5</sup>. » Interroga eos qui dicunt charitatem a quo semel accipitur, nequaquam

<sup>1</sup> Psal. xxxi. — <sup>2</sup> Luc. xi. — <sup>3</sup> Psal. xlii. — <sup>4</sup> Jac. ii. — <sup>5</sup> Luc. viii.

» miliation et ma douleur ; pardonnez-moi tous mes péchés. » C'est en vain qu'il serait dit dans l'oraison dominicale : « Remettez nous nos » dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. » Celui qui possède véritablement ces deux vertus peut s'abandonner lui-même, et, en quelque sorte, se perdre pour gagner les autres à Jésus-Christ. Qu'il se fasse infirme avec les infirmes ; qu'il s'anime avec ceux qui souffrent le scandale ; qu'il devienne, s'il le faut, juif avec les juifs, et qu'avec une telle conscience, il ne redoute pas, à l'exemple de Jérémie et d'Ézéchiel, de demeurer captif avec les prévaricateurs, en Égypte ou en Chaldée ; qu'il ne craigne pas, avec le saint homme Job, de devenir le frère des dragons et des autruches ; ni même, avec Moïse, d'être effacé du livre de vie ; ni, avec saint Paul, d'être frappé d'anathème et séparé de Jésus-Christ pour le salut de ses frères. Qu'il entre, si cela est nécessaire, dans la fournaise ; qu'il marche avec confiance au milieu des flammes, et qu'il chante, dans la satisfaction de sa conscience : « Quoique je marche dans les ombres de la mort, » je ne crains rien, Seigneur, puisque vous êtes avec moi. » Comparons, si cela vous convient, les trésors des rois, la grandeur des royaumes, avec une telle confiance. Toute la félicité des grands de ce monde est elle autre chose que misère à côté d'un si grand bien ? Or cette confiance naît de la charité « d'un cœur pur et d'une bonne » conscience. ».

Il nous reste à parler de la foi sincère et de ce qui est dit autre part, d'une « foi morte sans les œuvres. » Cela nous conduit à une triple division de la foi, savoir : la foi morte, la foi feinte et la foi éprouvée. L'Apôtre définit la foi morte une foi sans œuvres, c'est-à-dire que la charité ne force point à agir, comme si elle était privée de son ame, qui est la charité, principe de sa force et de son mouvement. Quant à la foi *feinte*, je pense que c'est celle qui, ayant reçu la vie de la charité, commence à faire quelque bonne œuvre, mais qui succombe faute de persévérance, et meurt avant le terme ; et je crois qu'on l'a appelée *feinte* dans le même sens que nous appelons fragiles certains vases d'argile, non qu'ils ne soient point utiles tant qu'ils durent, mais parce qu'ils durent peu de temps. C'est, à mon avis, cette foi feinte que l'Évangile reproche « à ceux qui croient » pour un temps et qui se retirent à l'heure de la tentation. » Interrogez ceux qui disent que la charité, dès qu'on l'a reçue, ne peut plus se perdre. La vérité dit, en parlant de certaines personnes : « Ceux-là n'ont point de racines, parce qu'ils croient pour un temps

ultra recedere. Ait veritas de quibusdam : « Et hi radices quia ad » tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt<sup>1</sup>. » Unde, et quo recedunt? Utique a fide in infidelitatem. Item quero : poterantne in illa fide salvari, annon poterant? Si non poterant, quæ injuria Salvatori, quæve tentatori lætitia, quod hinc recedant, ubi salus non sit? Siquidem nec Salvator zelatur nisi salutem, nec malignus invidet nisi saluti. Si autem poterant, quomodo aut sine charitate sunt quamdiu in illa fide sunt, cum sine charitate salus esse non possit? aut deferentes fidem, non etiam deferunt charitatem, cum charitas et infidelitas simul esse non possint? Recedunt ergo quidam a fide, quia veritas asserit. Consequenter et a salute, quia Salvator redarguit : inde nos colligimus, quod et a charitate, sine qua salus esse non poterit. « Et hi, » inquit, radicem non habent<sup>2</sup>. » Nec negat eos habere bonum, sed in bono potius radicos non esse causatur.

Denique sequitur, et ait : « quia ad tempus credunt. » Bonum est, sed utinam duraturum. Non enim qui cœperit, sed « qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit<sup>3</sup>. » Non autem durant, « quoniam » in tempore tentationis recedunt. » Beati si interim rapti fuissent antequam malitia mutaret corda eorum. Nunc vero vae prægnantibus et lactantibus in illis diebus, teneros utique fœtus gestantibus, et de vita recenti facile in periculis exturbandos. Tales sunt animæ parvam adhuc et teneram habentes charitatem : et ob hoc earum fidem vivam, sed fictam necesse est intentione deficere. « Vasa figuli, ait, probat » fornax, et homines justos tentatio<sup>4</sup>, » illos videlicet, qui ex fide vivunt. « Justus, nempe, ex fide vivit<sup>5</sup>, » sed ex fide qua vivat. Neque enim quæ mortua est, vitam dare potest. Dæmonum fides non adducitur in examinationem ; vacua quippe charitate, mortua est. Credunt quidem et contremiscunt, sed timor non est in charitate. Proinde in labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellantur : non quod extinctæ fidei nulla jam debeatur probatio, sed reprobatio. Solum utique justorum fidem, id est, vivorum vivam, fornax tentationum suscipit examinandam. Sed non omnium justitia manet in sæculum

<sup>1</sup> Luc. viii. — <sup>2</sup> *Ibid.* — <sup>3</sup> Matth. x. — <sup>4</sup> Eccli. xxvii. — <sup>5</sup> Rom. i.

» et qu'ils se retirent à l'heure de la tentation. » Mais d'où et où se retirent-ils ? de la foi dans l'incrédulité. Je demande encore : pouvaient-ils ou ne pouvaient-ils pas être sauvés dans cette foi ? S'ils ne le pouvaient pas, quelle est l'injure qu'ils ont faite au Seigneur ou la joie qu'ils ont causée au démon en se retirant d'un état où il n'y avait point de salut pour eux, puisque le Seigneur n'aime que le salut, et que le démon ne porte envie qu'au salut ? Si, au contraire, ils le pouvaient, comment sont-ils sans la charité, tandis qu'ils sont dans cette foi, puisqu'il ne peut pas y avoir de salut sans la charité ? ou comment, en perdant la foi, ne perdent-ils pas aussi la charité, puisque la charité et l'incrédulité ne peuvent point exister ensemble ? Quelques-uns se retirent donc de la foi, puisque la vérité nous l'affirme, et par conséquent du salut, puisque le Sauveur leur en fait le reproche. Nous concluons de là qu'ils se retirent aussi de la charité, sans laquelle il n'y a point de salut. « Et ceux-là, est-il dit, n'ont point de racines. » Il ne nie point qu'ils n'aient quelque bien, mais il leur reproche de ne pas avoir de racines dans le bien.

Enfin il continue et dit : « parce qu'ils croient pour un temps. » C'est un bien ; mais il faudrait que ce bien fût durable. Car ce n'est pas à celui qui aura commencé, mais à celui qui aura persévéré jusqu'à la fin que le salut appartiendra. Or ils ne persévèrent point, « puisqu'ils se retirent à l'heure de la tentation ; » heureux si la mort les eût enlevés avant que leurs cœurs eussent été pervertis ! Malheur aux mères qui enfanteront et allaiteront en ces jours, et qui porteront des fruits assez frêles pour perdre, au moindre danger, la vie qu'ils viennent de recevoir. Telles sont les âmes qui n'ont qu'une charité faible et fragile : aussi une foi vive mais feinte doit-elle faillir en elles au moment de la tentation. « La fournaise, est-il dit, éprouve les vases d'argile ; la tentation éprouve les hommes justes, » c'est-à-dire ceux qui vivent de la foi. Car « le juste vit de la foi, » mais de la foi qui est vivante, puisque celle qui est morte ne peut point donner la vie. Je n'examine pas la foi des démons ; elle est morte, puisqu'elle est privée de la charité. Ils croient, à la vérité, et ils sont saisis d'épouvante, mais l'épouvante n'est point dans la charité. Ils ne sont donc point dans le travail des hommes, et ils ne s'affligent point avec les hommes, parce qu'on doit rejeter complètement une foi éteinte. Ce n'est donc que la foi des justes, c'est-à-dire la foi vivante des vivans, qu'il faut soumettre à la fournaise de la tentation. Cependant la justice de tous ne demeure pas toujours la même dans

sæculi, quoniam sunt qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt. Qualis sit cujuscumque fides, tribulatio probat. Si cujus deficit, deficit enim cum in charitate non perseverat, ficta esse dignoscitur. Si cujus perseverat, probata et perfecta censetur.

Liquet ex his satis, ut arbitror, non omnes qui habuerint charitatem habere et perseverantiam in charitate. Alioquin frustra commoneret discipulos Dominus: «Manete, inquiens, in dilectione mea<sup>1</sup>.» Aut enim si necdum diligebant, non debuerat dicere: «Manete,» sed: «Estote » in dilectione mea : » aut si jam diligebant, necesse non erat moneri de perseverantia, qua secundum istos privari non poterant. Curet igitur servus bonus et fidelis fide servare non ficta charitatem de corde puro et conscientia bona : pluris æstimans animæ vitam, quam corporis : minus horrens carnis mortem quam fidei.

CAP. . Jam de tribus quæ superius proposuimus, sola, ni fallor, tractanda restat humilitas. Hæc duabus præmissis virtutibus in tantum est necessaria, ut absque ista illæ nec esse virtutes videantur. Nempe ut castitas seu charitas detur, humilitas meretur: quoniam « humilibus Deus dat gratiam<sup>2</sup>. » Servat acceptas, quia « non requiescit spiritus Domini, nisi super quietum et humilem<sup>3</sup>. » Servatas consummat : nam « virtus in infirmitate, » hoc est, in humilitate, « perficitur<sup>4</sup>. » Inimicam omnis gratiæ omnisque initium peccati debellat superbiam, et tam a se quam a cæteris virtutibus superbiam illius propulsat tyrannidem. Siquidem cum ex aliis quibusque bonis virum magis suarum capere soleat incrementum superbia : sola hæc omnium propugnaculum quoddam turrisque virtutum, ejus fortiter resistit malitiæ, obviat præsumptioni. Sola denique est, de qua omnium plena virtutum Maria gloriandum esse putavit. Audito quippe ab angelo : « Ave, gratia plena<sup>5</sup>, » quasi solam ex ipsa plenitudine humilitatem in se recognosceret, solam rependisse ac respondisse memoratur in gratiam : « Respexit, inquiens, Deus humilitatem ancillæ suæ<sup>6</sup>. »

Quid deinde auctor et dator virtutum Christus, in quo omnes the-

<sup>1</sup> Joan. xv. — <sup>2</sup> Jacob. iv. — <sup>3</sup> Esai. ult. — <sup>4</sup> 2 Cor. xii. — <sup>5</sup> Luc. i. — <sup>6</sup> *Ibid.*

les siècles des siècles, « puisqu'il y en a qui croient pour un temps et » qui se retirent à l'heure de la tentation. » C'est la tribulation qui prouve quelle est la foi de chacun. La foi qui faillit, et elle faillit quand elle ne persévère pas dans la charité, est une foi feinte ; celle qui persévère est une foi éprouvée et parfaite.

Il suit de là, je crois, que tous ceux qui ont la charité n'ont pas la persévérance dans la charité. Autrement, ce serait en vain que le Seigneur aurait dit à ses disciples : « Persévérez dans l'amour de moi. » Car s'ils ne l'aimaient pas encore, il ne devait pas dire : « Persévérez, » mais bien : « Soyez dans l'amour de moi. » S'ils l'aimaient déjà, il n'était point nécessaire de les exhorter à la persévérance, qu'ils ne pouvaient pas perdre, suivant le sentiment de quelques-uns. Que le serviteur bon et fidèle ait donc soin de se conserver dans une foi sincère, dans la charité d'un cœur pur et d'une bonne conscience, regardant la vie de l'âme comme un bien plus précieux que celle du corps, redoutant moins la mort de la chair que celle de la foi.

CHAP. V. Des trois vertus que nous avons proposées, l'humilité est, si je ne me trompe, la seule dont il nous reste à vous entretenir. Elle est tellement nécessaire aux deux premières que, sans l'humilité, elles ne paraissent pas être véritablement des vertus. En effet, pour recevoir le don de la chasteté et de la charité, il faut l'avoir mérité par l'humilité, puisque « Dieu donne la grâce aux humbles. » C'est l'humilité qui conserve les deux autres vertus quand on les a reçues, parce que « l'esprit du Seigneur ne se repose que sur l'humble et le pacifique. » C'est encore l'humilité qui les perfectionne ; car « la vertu se perfectionne dans l'infirmité, c'est-à-dire dans l'humilité. Elle combat l'orgueil, qui est l'ennemi de toute grâce et le principe de tout péché, écartant d'elle-même et des autres vertus sa cruelle tyrannie. Tandis que l'orgueil tire des autres biens le principe de ses forces, l'humilité seule résiste courageusement à ses attaques et à sa présomption, et devient le rempart qui protège toutes les vertus. C'est enfin la seule dont Marie, qui était remplie de toutes les vertus, a cru pouvoir se glorifier, lorsque l'ange lui ayant dit : « Je vous salue, pleine de » grâce, » elle répond, dans sa reconnaissance, comme si elle ne connaissait que l'humilité dans cette plénitude de vertus : « Dieu a jeté » les yeux sur l'humilité de sa servante. »

Consultons aussi Jésus-Christ, l'auteur et le dispensateur de tous les mérites, en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science, en qui réside corporellement la plénitude de la divinité. Ne

sauri sapientiæ et scientiæ sunt absconditi, in quo omnis quoque plenitudo divinitatis habitat corporaliter : non tamen et ipse de humilitate tanquam summa suæ doctrinæ suarumque virtutum gloriatus est? « Discite, ait, a me non quod sobrius, aut castus, aut prudens, aut » aliquid ejusmodi : sed quia mitis sum et humilis corde<sup>1</sup>. » A me, inquit, discite. Non ad doctrinam patriarcharum, non ad prophetarum libros ego vos mitto, sed me vobis exemplum, me formam humilitatis exhibeo. Inviderunt mihi altitudinem quam habeo apud patrem, angelus et femina : ille potentiæ, illa conscientiæ. Vos autem æmulamini charismata meliora, discentes a me quia mitis sum et humilis corde.

Commodum reor indagare aliquid et de superbia, quatenus ex proposito sibi vitio virtutis decor manifestior appareat. Superbia est appetitus propriæ excellentiæ. Hæc in species duas dividitur, in cæcam, et vanam superbiam. Quæ quidem et aliis nominibus appellari possunt contumacia et vanitas : quarum prior intelligentiæ, posterior voluntatis vitium est. Nam ex illa rationis fallitur oculus, et ex ista voluntatis malæ appetitus afficitur. Quod melius ex singularum definitionibus demonstrabimus. *Cæca* superbia seu contumacia, est vitium quo se existimans aliquid vel esse bonum quod non est, vel a se esse quod est, in se non in Domino gloriatur. *Vana* superbia seu vanitas est vitium, quo quis tam de eo quod est, quam de eo quod non est, suis magis quam Dei laudibus delectatur. His ita præmissis, aptemus jam contraria humilitati, singula singulis opposcentes. Humilitas est contemptus propriæ excellentiæ. Contemptus opponitur appetitui. Duabus quoque superbiæ speciebus, ducè nihilominus humilitatis opponuntur. Contra cæcam, ut quis de se noverit sentire humiliter. Contra vanam, nec consentiro aliter sentientibus. Nempe qui de seipso sentire humiliter novit, in neutro ipsius de se judicium falli potest : videlicet ut aut majus aliquid putet se esse, quam sit ; aut a se esse quod sit. Et ideo patienter carens quod sibi novit deesse, humiliter de eo quod certus est adesse, non in se, sed in Domino gloriatur.

Porro adversus hoc, ut de se altius se aliquid sentiat, solet ne insolenscat, verus humilis illud sibi jugi meditatione revolvere : « Non alta

<sup>1</sup> Matth. xi.

s'est-il pas glorifié lui-même de l'humilité, comme étant l'essence de sa doctrine et de ses vertus? « Apprenez de moi, dit-il, non que je » suis sobre, chaste, prudent ou autre chose semblable, mais que je » suis doux et humble. » Apprenez-le de moi, dit-il. Je ne vous renvoie pas aux livres des patriarches, ni des prophètes; c'est moi-même que je vous donne pour exemple, pour règle de l'humilité. L'ange et la femme ont porté envie à la grandeur que je possède auprès de mon père, l'ange à ma puissance, la femme à ma science. Soyez jaloux d'un don plus précieux, en apprenant de moi que je suis doux et humble de cœur.

Il ne sera pas hors de propos de dire ici quelques mots de l'orgueil, afin que, placée à côté du vice qui lui est opposé, l'humilité en reçoive un nouvel éclat. L'orgueil est l'appétit de sa propre excellence. Il se divise en orgueil aveugle et orgueil vain. Ces deux espèces peuvent se désigner aussi par les noms de présomption et de vanité. La première est un vice de l'entendement; la seconde, un vice de la volonté. Celle-là trompe l'œil de la raison; celle-ci affecte les appétits de la volonté. C'est ce que nous démontrerons mieux par la définition de chacune d'elles. L'orgueil aveugle, ou la présomption, est le vice par lequel, croyant être ce qu'on n'est point, ou croyant ne devoir qu'à soi ce que l'on est, on se glorifie en soi, au lieu de se glorifier dans le Seigneur. L'orgueil vain, ou la vanité, est le vice qui fait que nous écoutons avec moins de plaisir les louanges de Dieu que nos propres louanges, pour ce que nous sommes ou ce que nous ne sommes pas. Ces définitions établies, rapprochons ces deux espèces d'orgueil de l'humilité, en les opposant les unes aux autres. L'humilité est le mépris de sa propre excellence. Le mépris est opposé à l'appétit. On peut aussi opposer aux deux variétés de l'orgueil deux variétés de l'humilité : à l'orgueil aveugle, l'humble sentiment de soi-même; à la vanité, le refus d'accepter le témoignage que d'autres rendent de nos mérites. Celui qui a un humble sentiment de lui-même ne peut ni se croire autre chose de plus grand que ce qu'il est, ni croire qu'il est par lui-même ce qu'il est. Aussi, supportant avec patience l'absence de ce qu'il sait n'être point en lui, il se glorifie avec humilité, non en lui-même, mais en Dieu, du bien qu'il est certain de posséder.

De peur que l'esprit ne devienne orgueilleux en pronant de soi un sentiment trop élevé, l'homme véritablement humble a soin de méditer ces paroles : « Ne connaissant point les choses élevées, mais s'ac-

» sapientes, sed humilibus consentientes<sup>1</sup>. » Et illud : « Non ambulavi  
 » in magnis, neque in mirabilibus super me. Si non humiliter sentie-  
 » bam, sed exaltavi animam meam<sup>2</sup>. » Et iterum : « Qui se putat ali-  
 » quid esse, cum nihil sit, ipse se seducit<sup>3</sup>. » Contra hoc autem ut a  
 se sentiat esse, quod se sentit esse, sollicito seipsum interrogat : « Quid  
 » habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi  
 » non acceperis<sup>4</sup>? » Item, qui humanas laudes consuevit perfecte con-  
 temnere, cum se laudari percipit de eo quod in se novit non esse, nul-  
 latenus acquiescens illud sibi commemorat : « Qui te beatificant, in  
 » errorem te mittunt<sup>5</sup>. » Sed et illius nihilominus versiculi recordatur :  
 « Verumtamen vani filii hominum, mendaces filii hominum in stateris,  
 » ut decipiant ipsi de vanitate in idipsum<sup>6</sup>. » Proinde sollicito studet  
 imitari Apostolum ita de se loquentem : « Parco autem ne quis me  
 » existimet supra id quod videt in me, aut audit aliquid ex me<sup>7</sup>. » Cum  
 vero laudari se comperit de bono quod se forte habere cognoscit : ni-  
 hilominus quantum in se est, scuto veritatis curat a se jaculum favoris  
 repellere, dans gloriam Deo, et dicens : « Gratia Dei sum id quod  
 » sum<sup>8</sup>. » Et, propulsans a se omnem suspicionem, ait Domino : « Non  
 » nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam<sup>9</sup>. » Metuit ni-  
 mirum, si aliter egerit, ne forte audiat ab ipso : « Recepisti mercedem  
 » tuam. Et iterum : « Gloriam ab invicem queritis et gloriam quæ  
 » a solo Deo est non vultis<sup>10</sup>. » Refugiens ergo et de hoc ad consilium  
 Apostoli, probat « ipso opus suum, ut sic habeat in semetipso gloriam,  
 » et non in altero<sup>11</sup>. » Fidolis sibi met custos, qui sibi olivæ favoris sine  
 fraude reservet, ne in adventu sponsi lampus conscientie vacua ex-  
 stinguatur. « Non in altero, » inquam; nec enim tutum arbitratur labilis  
 hominum committere gloriam suam, arce utique sine clave, et sine  
 sera, nullique omnino clausæ nocere volenti. Non tutum plano, sed  
 stultum, tibi thesaurum tuum recordare, unde non valeas resumere cum  
 volueris. Si ponis in os meum, jam non in tua, sed in mea potestate  
 est, cum utique pro meo libitu vel laudare te possim, vel derogare tibi.

<sup>1</sup> Rom. xii. — <sup>2</sup> Psal. xlii. — <sup>3</sup> Gal. vi. — <sup>4</sup> Cor. i. — <sup>5</sup> Esai. iii. — <sup>6</sup> Psal. lxi. —  
<sup>7</sup> 2 Cor. xii. — <sup>8</sup> 1 Cor. xv. — <sup>9</sup> Psal. cxiii. — <sup>10</sup> Matth. vi. — <sup>11</sup> Joan. v. — <sup>12</sup> Galat. vi.

» commodant aux humbles; » et celles-ci : « Je n'ai point marché » dans les voies de l'ambition ni dans des rêves au-dessus de moi ; si » je n'ai pas été humble de cœur , si mon esprit a été superbe... » et encore celles-ci : « Celui qui croit être quelque chose tandis qu'il » n'est rien se trompe lui-même. » Et afin qu'il ne pense pas être par lui-même ce qu'il est réellement, il s'adresse cette question : « Qu'as- » tu que tu n'aies point reçu? si tu as tout reçu, pourquoi te glorifies- » tu comme si tu n'avais rien reçu? » Celui qui sait mépriser les louanges des hommes, lorsqu'il s'entend louer pour ce qu'il sait n'être point en lui , se rappelle ces paroles : « Ceux qui te disent heureux » t'entraînent dans l'erreur. » Il se souvient également de ce verset du Psalmiste : « Les fils des hommes ne sont que vanité, les fils des » hommes ne sont que mensonge dans leurs jugemens, afin de faire » tomber les autres dans la vanité. » Il s'attache donc à imiter l'Apôtre , qui dit de lui-même : « Je m'abstiens de parler, de peur que » quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi ou de ce » qu'il entend dire de moi. » Mais lorsqu'il s'entend louer pour le bien qu'il sait être en lui, il a soin, autant qu'il le peut, de repousser le trait de la louange avec le bouclier de la vérité, rapportant la gloire à Dieu et disant : « Je ne suis ce que je suis que par la grâce » divine; » et pour écarter de lui tout soupçon, il dit au Seigneur : « Gloire ! gloire ! non pas à nous , Seigneur , non pas à nous, mais à » votre saint nom ! » S'il en agissait autrement, il devrait craindre de s'entendre dire : « Vous avez reçu votre récompense; » ou bien : « Vous ne songez qu'à tirer de la gloire les uns des autres, et vous ne » voulez point de la gloire qui vient de Dieu seul. » Aussi, pour éviter ce danger, il se réfugie dans le conseil de l'Apôtre, et il examine « lui-même ses œuvres, afin que de cette manière il ait sa gloire en » lui-même et non dans un autre. » Fidèle gardien de lui-même, il se réserve toute l'hulle de la grâce, afin que la lampe de sa conscience ne s'éloigne pas à l'arrivée de l'Époux. « Non dans un autre, » vous dis-je; car il ne trouve pas de sûreté à confier sa gloire à la bouche des hommes, qu'il considère comme un coffre sans clef et sans serrure ouvert à tous ceux qui ont intention de nuire. Non seulement il n'y a point de sûreté, mais il serait insensé de placer son trésor dans un lieu d'où l'on ne peut pas le retirer à volonté. Si vous le mettez dans ma bouche, il n'est plus en votre pouvoir, mais au mien, puisque je puis, quand je veux, vous louer ou vous blâmer.

**CAP. VI.** Sanum vas et inconcussum conscientia, et secretis servandis idoneum, nullis parens insidiis, nulli violentiæ cedens: nulli quippe oculo vel manui accessibilis, excepto duntaxat spiritu qui scrutatur etiam alta Dei. Quicquid in ea reposuero, securus sum quia non perdat, servabit vivo, defuncto restituet. Nam quocumque vado ego, ipsa it mecum, secum ferens depositum quod servandum acceperit. Adest vivo, mortuum sequitur, ubi mihi vel gloria, vel confusio inseparabilis pro qualitate depositi. Beati in veritate dicere possunt: « Gloria nostra » hæc est, testimonium conscientiæ nostræ<sup>1</sup>. » Non potest dicere nisi humilis, qui juxta vulgare, et oculos campi metuere, et sylvarum aures soleat semper habere suspectas: « Beatus nempe homo qui semper » est pavidus<sup>2</sup>. » Non potest dicere arrogans et præsumptor qui seipsum impudenter ostentans pacisim et ubique tanquam per campum incedens, totus fertur in gloriam. Gloriatur etiam cum malfececit; et exultat in rebus pessimis. Æstimat se non videri, dum plures habeat imitatores, quam reprehensores, cæcus dux cæcorum. Sed habet hic campus oculos sanctorum procul dubio angelorum, quos semper offendere solet indisciplina conversatio. Non dicit hypocrita: gloria mea testimonium conscientiæ meæ: quia etsi judicantium secundum faciem, verbo, vultu, habituve simulatorio illudat opinioni, sed non ejus qui scrutatur renes et corda, fallit vel evadit judicium. Siquidem Deus non irridetur.

Timeat ergo et isto nemoris aurem. Lingua licet manuque cessantibus, auri tamen ubique præsentis de quacumque sylva latebrosæ duplicitalis et spinosæ calliditalis, tacentis et quiescentis cor loquitur, cogitatio confitetur: « Pravum est cor hominis et imperscrutabile<sup>3</sup>. » Ita ut nemo sciat, quæ sunt in homine, nisi spiritus hominis qui in eo est: sed nec ipse plene. Nam cum Apostolus diceret: « Mihi pro mi- » nimo est, ut a vobis judicer, aut ab humano die, » adjecit: « Sed » nec ego meipsum judico<sup>4</sup>. » Quare? Quoniam non possum, ait, ratam vel ipso de me proferre sententiam: « Ego enim nihil mihi conscius » sum, non tamen in hoc justificatus sum. » Non ex toto credo me ve

<sup>1</sup> 1 Cor. 1. — <sup>2</sup> Prov. xxviii. — <sup>3</sup> Hier. xlii. — <sup>4</sup> 1 Cor. iv.

CHAP. VI. La conscience est un vase solide et en bon état, propre à conserver les secrets, à l'abri de toutes les embûches, incapable de céder à la violence; il n'est accessible ni à la main ni à l'œil de personne, mais seulement à l'esprit qui sonde les secrets même de Dieu. Tout ce que j'ai déposé en elle, je suis sûr de ne le point perdre; elle me le conservera pendant ma vie pour me le rendre après ma mort. Elle m'accompagne partout où je vais, portant avec soi le dépôt dont elle a accepté la garde. Vivant, elle est avec moi; mort, elle me suit, et elle est partout ma confusion ou ma gloire, selon la qualité du dépôt que je lui ai confié. Heureux ceux qui peuvent dire avec vérité : « Le témoignage de notre conscience est notre gloire. » Nul ne peut parler ainsi que celui qui a l'humilité et qui, suivant l'expression vulgaire, redoute les yeux des champs et se défie des oreilles des bois. « Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte; » c'est ce que ne peut pas dire celui qui est arrogant et présomptueux, et qui, faisant impudemment en toute rencontre parade de sa personne et se montrant comme dans un champ découvert à tous les regards, n'aspire qu'à une vaine gloire; il se glorifie même du mal qu'il a fait, des crimes qu'il a commis; il croit n'être vu de personne tant qu'il a plus d'imitateurs que de censeurs; c'est un aveugle conduisant d'autres aveugles. Mais les yeux des anges et des saints sont fixés sans cesse sur ce champ, et ils sont scandalisés de tous ces dérèglements. Que l'hypocrite ne dise pas : Le témoignage de ma conscience est ma gloire; car si la fausse humilité de son visage, de ses discours et de son maintien peut tromper ceux qui jugent les choses par ce qui est à la surface, elle ne peut en imposer à celui qui sonde les reins et les cœurs; car on ne saurait se soustraire aux regards de Dieu.

Que celui-là redoute donc aussi l'oreille des bois. Bien que la main et la langue cessent d'agir, il se fait entendre le cœur de l'homme qui se tient dans le silence et le repos, et, quelque épaisse que soit la forêt de sa duplicité et de sa ruse, sa pensée arrive à cette oreille qui est partout. « Le cœur de l'homme est pervers et impénétrable, » en sorte que nul ne sait ce qui est dans l'homme, excepté l'esprit de l'homme, qui réside en lui; encore ne le sait-il qu'imparfaitement, puisque, après avoir dit : « Je m'inquiète peu d'être jugé par vous ou par n'im- » porte quel tribunal des hommes, » l'Apôtre ajoute : « Mais je ne » veux pas non plus me juger moi-même. » Pourquoi? parce que je ne puis pas, dit-il, porter de moi un jugement certain. « Je ne me » sens point coupable, et cependant je ne me crois pas justifié pour

ipsi conscientiae meae, quippe cum ne ipsa quidem queat me comprehendere totum. Nec potest judicare de toto, qui totum non audit: « Qui autem judicat me, Dominus est. » Dominus, inquit, cujus utique scientiam non effugit, sententiam non subterfugit, etiam quod propriam latet conscientiam. Audivit Deus in corde cogitantis, quod non audit vel ipse qui cogitat. Aderat auris prophetæ absentis ori furtive poscentis pecuniam : et ego quantumlibet in occulto lædere cogitans aut proximum nequiter, aut turpiter meipsum, non vereat aurem nusquam absentem ? Tremenda prorsus auris et reverenda, cui non cessat quies, non tacet silentium. Denique ait : « Auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis<sup>1</sup>. » Sed quid est quod dicit « ab oculis » meis ? » An et nostra Deus non solum audit, sed et videt arcana ? Quales oculi qui contemplantur cogitationes ? Non sunt coloratæ, ut videntur, sicut nec sonant ut audiantur. Solent sentiri a cogitante, non audiri ab auscultante, non a contemplante videri. Merito tamen Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt. Cur enim nesciret, quas et audit et videt ? Hic præcipue duobus sensibus, id est, visui et auditui nemo fidem putat esse negandam. Hoc nos scire constanter adstruimus, quod vidimus et audivimus. Merito itaque non erat opus Domino Jesu, ut quis testimonium perhiberet de homine. Ipse nimirum sciebat quæ essent in homine : « Quid cogitatis, ait, mala » in cordibus vestris<sup>2</sup> ? » Respondebat non sermonibus, sed cogitationibus. Audiebat non loquentes, videbat non apparentes.

Contremisco totus tuam Domine Jesu quantillo possum intuitu considerans majestatem, præsertim cum recordor in quantis ipsius aliquando contemptor extiterim. Sed et nunc cum jam a facie majestatis fugi ad genua pietatis, quid amplius facio ? Vereor ne qui aliquando contrarius extitisti majestati, et nunc ingratus pietati inveniar. Quid enim si cessant manus, et non cesset pectus ? Quid si os jam silet, necdum cor quiescit ? Si singuli illiciti motus amici mei singula sunt

<sup>1</sup> Esai. 1. — <sup>2</sup> Matth. 18.

» cela. » Je ne m'en rapporte pas entièrement même à ma propre conscience, parce qu'elle ne peut pas me comprendre parfaitement; elle ne peut pas juger de tout, parce qu'elle n'entend pas tout; « mais » c'est le Seigneur qui me juge. » Le Seigneur, dit-il, car ce qui est caché à notre conscience n'est point caché à la science de Dieu et n'évitera point son jugement. Dieu entend dans le cœur de celui qui pense ce que n'entend pas l'homme même qui pense. Quoique le Prophète fût absent, son oreille entendit celui qui demandait secrètement de l'argent. Et moi, lorsque je méditerai d'offenser le prochain ou de m'offenser honteusement moi-même, quel que soit le mystère dont j'environne ma pensée, ne craindrai-je pas cette oreille qui est présente partout? oreille redoutable et à la fois digne de respect, qui vous comprend malgré votre repos et vous entend malgré votre silence. « Éloignez de mes yeux vos mauvaises pensées; » mais pourquoi dit-il « de mes yeux? » Dieu, qui entend tout, voit-il aussi nos plus secrètes pensées? Quels yeux que ceux qui voient les pensées qui n'ont point de couleur pour être vues, de même qu'elles ne produisent point de son pour être entendues! Celui qui pense a le sentiment de ses pensées, mais celui qui écoute ne les entend point; celui qui les regarde ne les voit point. Et cependant le Seigneur sait bien que les pensées des hommes sont vaines. Comment ne le saurait-il pas, puisqu'il les voit et qu'il les entend? Personne ne pense qu'il faille refuser de croire aux deux sens de la vue et de l'ouïe; nous nous croyons bien certains de savoir ce que nous avons vu et entendu. Notre Seigneur Jésus-Christ n'avait pas besoin qu'on lui rendit témoignage de l'homme, puisqu'il savait tout ce qui était dans l'homme. « Pourquoi, » dit-il, méditez-vous du mal dans vos cœurs? » Il répondait non aux discours, mais aux pensées; il les entendait sans qu'elles fussent exprimées par la parole; il les voyait sans qu'elles se fussent manifestées.

Je tremble, Jésus mon Sauveur, lorsque je considère votre majesté, surtout lorsque je me rappelle dans quelles circonstances j'ai quelquefois méprisé sa présence. Mais que fais-je aujourd'hui même que je fuis la face de votre majesté pour me jeter aux genoux de votre miséricorde? Ne dois-je pas craindre qu'après avoir méconnu votre grandeur je ne sois jugé ingrat envers votre bonté? Qu'importe que les mains cessent d'agir, si la tête ne cesse point de penser; que la bouche se taise, si le cœur n'est point dans le repos? A quoi me servira de suspendre le mouvement de mes membres et de corriger mes

quædam in te, Deus, convicia, ut puta iracundiæ motus in mansuetudinem, invidiæ in charitatem, in frugalitatem luxuriæ, turpitudinis in castitatem, et innumera his similia, quæ de cœnoso lacu prurientis pectoris mei etiam nunc incessanter ebulliunt inundantes et impingentes in serenitatem præfulgentis vultus tui : quid magnum feci solos cohibere artus, actus corrigere. Si has atque hujusmodi, quas foris licet vacans, intus actitare non cesso, iniquitates observaveris, o Domine, quis sustinebit? An forte jam non ago illa, sed patior? Aguntur quidem in me, sed a me non aguntur, si non consentio. Sane si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et immaculatus coram eo, si non solum caruero, sed et si observavero me ab iniquitate mea. Mea dixerim, non quia facio, sed quia sustineo : corpus gesto mortis, carnemque peccati : sufficit interim mihi si non regnet peccatum in meo mortali corpore. Sic corpus crimini non reputatur, nec quod habitat in eo peccatum : si tamen non delector, si tamen non exhibeo membra mea arma iniquitati : « Pro hac orabit, » o misericors, quisvis etiam « sanctus in tempore opportuno <sup>1</sup>. » Supplex nimirum quod malum sentiat, et nihilominus sanctus, dum non consentiat. Supplex pro periculo, sanctus pro virtute. Sanctus plane atque beatus, qui condelectatus legi secundum interiorem hominem, de malo, quod ita inesse corpori sentit, ut nisi pariter cum corpore carere non possit, merito sese consolatur, et ait : « Jam non ego operor illud, sed quod habitat » in me peccatum <sup>2</sup>. »

Verumtamen delicta quis intelligit? Nam si possem dicere cum Paulo, quod quidem longe est a me : « Nihil mihi conscius sum. » Non tamen in hoc esse justificatum oportet me gloriari : « Non enim qui » seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat <sup>3</sup>. » Si applauserit mihi justitiam humanus dies, pro minimo habeo, quia ille lucet tantum in facie. Homo enim videt in facie, Deus autem intuetur cor. Propter hoc Hieremias non satis popularibus sententiis velut quibusdam humani diei radiis movebatur, sed fidenter loqueba-

<sup>1</sup> Psal. xxxi. — <sup>2</sup> Rom. vii. — <sup>3</sup> 1 Cor. iv.

actions, si tous les mouvemens de mon ame sont autant d'outrages contre vous, ô mon Dieu ! si je m'abandonne aux emportemens de la colère contre la mansuétude, à la haine contre la charité, à la luxure contre la frugalité, à l'impudicité contre la chasteté, et à une infinité de désordres semblables qui s'élèvent constamment du borbier infect de ma poitrine agitée, obscurcissent et inondent de leurs noires vapeurs la sérénité de votre face resplendissante ? Si vous observez, ô mon Dieu, toutes les iniquités qui s'agitent dans notre sein sans se produire au dehors, qui pourra soutenir vos regards ? Peut-être est-il vrai de dire que je ne suis point l'auteur de ces maux, mais seulement que je les souffre. Ils se produisent en moi, mais non par moi, puisque je n'y donne point mon consentement. S'ils n'ont pas eu d'empire sur moi, je serai sans tache ; je serai pur aux yeux du Seigneur, non seulement si je me suis préservé, mais si je me suis tenu en garde contre ma propre iniquité. Je dis ma propre iniquité, non que j'en sois l'auteur, mais parce qu'elle pèse sur moi. Je porte le corps de la mort et la chair du péché ; il me suffit cependant que le péché ne règne pas dans mon corps mortel. Ainsi ni mon corps ni le péché qui réside en lui ne me sont point imputés à crime, pourvu cependant que je n'y prenne point plaisir et que je ne laisse pas mes membres servir d'instrument à l'iniquité. « C'est pour cette iniquité que chaque saint » implorera la bonté du Dieu de miséricorde ; » vous suppliant, à cause du mal qu'il ressent, et ne perdant rien de sa sainteté parce qu'il n'y aura point consenti ; priant à cause du danger, mais saint par sa vertu ; véritablement saint et heureux, parce qu'il met sa joie dans le Seigneur et que, suivant la loi de l'homme intérieur, si son corps est la proie d'un mal qui ne peut cesser qu'avec le corps, il se console en disant : « Ce n'est pas moi qui fais ce mal, c'est le péché » qui habite en moi. »

Mais qui peut connaître tous ses péchés ? Si j'étais assez pur, ce qui est loin de ma pensée, pour pouvoir dire avec saint Paul : « Je ne » me sens point coupable, » je ne devrais point pour cela me glorifier comme si j'étais justifié : « Car ce n'est pas celui qui se loue lui-même » qui est sans reproche, c'est celui qui reçoit des louanges de Dieu. » Si les hommes applaudissent à ma justice, je n'en tiens aucun compte, parce que l'œil de l'homme s'arrête à la surface ; l'homme ne voit que l'extérieur, tandis que Dieu lit au fond des ames. Aussi Jérémie, peu touché de l'opinion du peuple et de l'assentiment des hommes, disait avec confiance à Dieu : « Vous savez, ô mon Dieu, que je n'ai

tur Deo : « Diem hominis non concupivi tu scis <sup>1</sup>. » Si meus mihi arri-  
serit dies : « Neque meipsum, inquit, judico <sup>2</sup>; » quia nec ipse me satis  
intelligo. Solus merito constitutus est judex vivorum et mortuorum,  
qui finxit sigillatim corda universorum, et intelligit omnia opera eo-  
rum. Solum attendo judicem, quem et solum justificatorem agnosco :  
« Pater dedit ei judicium facere, quia filius hominis est <sup>3</sup>. » Non usurpo  
mihi vel super me servus filii potestatem : nec me annumero illis de  
quibus ita conqueri solet. Tulerunt homines a me judicium : « Pater  
» non judicat quemquam, sed omne judicium dedit filio <sup>4</sup>. » Et ego  
mihi præsumam quod nec ipse Pater sibi assumi? Velim nolim, ipsi  
me adstare necesse est : ipsi horum quæ gesserim in corpore, reddere  
rationem, cui nec verbum prætervolat, nec subterfugit cogitatio. Sub  
æquo libratore meritorum, sub tam intimo secretorum inspectore, quis  
glorificabitur castum se habere cor? Sola profecto quæ non solet glo-  
riari, non novit præsumere, contendere non consuevit, gratiam inven-  
tura est in oculis pietatis humilitas : « Deus namque superbis resistit,  
» humilibus autem dat gratiam <sup>5</sup>. » Non contendit judicio, nec præ-  
tendit justitiam qui vere humilis est, sed dicit : « Non intres in judi-  
» cium cum servo tuo Domine <sup>6</sup>. » Recusat judicium, et postulat mise-  
ricordiam : facilius sibi veniam impetrare posse, quam justitiam  
vindicare confidens. Novit naturam divinam naturaliter piam, quæ  
nostram nequaquam humilitatem abhorreat. Non despicit illa majestas  
cor contritum et humiliatum in nostro genere, quæ corpus ex eo hu-  
militatis assumere non dedignata est. Nescio quo pacto familiarius  
semper humilitati propinquare solet divinitas. Denique illa se induit,  
ut appareret hominibus. Substantiam, formam, habitumque gestavit  
humilem, ipsius nobis commendans virtutis excellentiam, quam spe-  
ciali sui voluerit honorare præsentia.

CAP. VII. Vobis autem, dilectissimi, vobis præcipue tanto magis arbi-  
tror hanc esse necessariam, quanto major noscitur materia suppetere  
superbiendi. Genus, ætas, scientia, cathedra, et quod majus est, pri-  
matus prærogativa, cui non essent insolentiæ fomes, elationis occasio?  
Quanquam esse possint et humilitatis. Meditantibus quidem honores

<sup>1</sup> Hier. xvii. — <sup>2</sup> 1 Cor. iv. — <sup>3</sup> Joan. v. — <sup>4</sup> *Ibid.* — <sup>5</sup> Jacob. iv. — <sup>6</sup> Psal. cxlii.

» point désiré les louanges des hommes. » J'ai pu croire bien faire, mais « je ne me juge point, » je ne me connais pas assez moi-même. Celui-là seul a été constitué le juge des vivans et des morts qui a formé le cœur de tous les hommes et qui connaît toutes leurs œuvres. Je ne reconnais pour juge que celui que je sais être l'auteur de toute justification. « Le Père lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le » Fils de l'homme. » Je ne suis que le serviteur; je ne veux point usurper le pouvoir du fils de mon maître ni me placer au nombre de ceux dont il se plaint en ces termes : « Les hommes ont usurpé le jugement qui n'appartient qu'à moi. Le Père ne juge personne, il a » donné tout pouvoir au Fils. » M'attribuerai-je un droit que le Père lui-même ne s'est point attribué? Que je le veuille ou non, il faut que je comparaisse devant celui qui entend toute parole, qui connaît toute pensée; il faut que je lui rende compte de toutes mes actions. En présence de celui qui pèse tous les mérites dans la balance de sa justice et qui lit dans les plus secrètes pensées, qui osera se glorifier de la chasteté de son cœur? L'humilité seule trouvera grâce aux yeux de sa miséricorde; l'humilité, qui ne se glorifie jamais, qui n'a aucune prétention et ne présume point d'elle-même. « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » Celui qui est véritablement humble ne conteste pas; il ne prétend pas avoir la justice de son côté, mais il dit : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, » ô mon Dieu ! » Le jugement, il ne le demande pas, il implore la miséricorde, dans la confiance qu'il lui sera plus facile d'obtenir son pardon que de penser à sa justification. Il sait que Dieu est naturellement bon et qu'il est favorable aux humbles. Après avoir pris dans notre nature un corps d'humilité, la majesté divine ne rejettera pas un cœur contrit et humilié. Je ne sais pourquoi Dieu est toujours descendu avec joie à cette vertu : c'est sous les vêtemens de l'humilité qu'il s'est montré aux hommes; il a pris la substance, la figure et tous les dehors de l'humilité, comme pour nous recommander l'excellence d'une vertu qu'il a voulu spécialement honorer de son culte.

CHAP. VII. Quant à vous, mon père bien aimé, je pense que l'humilité vous est d'autant plus nécessaire que vous avez plus de sujet de vous enorgueillir. Votre naissance, votre âge, votre savoir, votre dignité d'évêque, et, ce qui est davantage, vos prérogatives de primat, quelle source de vanité! quelle occasion d'orgueil, bien que ce puisse être aussi un sujet d'humilité! Ces avantages flattent agréablement ceux qui aspirent aux honneurs, mais ceux qui en examinent le poids

blandiuntur, sed onera pensantibus tædio sunt atque formidini. Non autem omnes capiunt hoc verbum. Multi enim non tanta fiducia et alacritate currerent ad honores, si esse sentirent et onera: gravari profecto metuerent, nec cum tanto labore et periculo quarumlibet affectarent infulas dignitatum. Nunc vero quia sola attenditur gloria et non pœna, purum esse clericum erubescitur in Ecclesia; seque viles æstimant, et inglorios, qui quocumque eminentiori in loco non fuerint sublimati. Scholares pueri et impuberes adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates, et de sub ferula transferuntur ad principandum presbyteris; lætiores interim quod virgas evaserint, quam quod meruerint principatum; nec tam illis blanditur adeptum, quam adeptum magisterium. Et hoc quidem in initio. Processu vero temporis paulatim insolescentes docti sunt in brevi vindicare altaria, subditorum marsupia vacuare, magistris nimirum in hac disciplina utentes idoneis, ambitione et avaritia. Verum quantavis industria tua tibi lucra conquirere cautulus videaris, quantalibet vigilantia rem possis servare tuam, quantocumque studio regum tibi ac principum gratiam captare cures: dicimus tamen: « Væ » terræ cujus rex est puer, et cujus principes mane comedunt<sup>1</sup>. »

Nec dicimus quamcumque ætatem Dei gratiæ præmaturam, sicut nec seram: cum multos videamus juniorum super senes intelligere, moribus antiquare dies, prævenire tempora meritis, et quod ætati deest, compensare virtutibus. Boni pueri qui quod ætate videntur, esse student et malitia, « malitia, inquam, sed non sensu<sup>2</sup>, » quorum, juxta admonitionem Apostoli, nemo contemnat adolescentiam. Meliores bonæ indolis adolescentes, inveteratis dierum malorum. Puer centum annorum maledictus est: et est e regione senectus venerabilis, non diuturna, neque numero annorum computata. Bonus puer Samuel, qui loquenti Deo promptus aderat auditor dicens: « Loquere, Domine, » quia audit servus tuus<sup>3</sup>. » Ac si diceret: Paratus sum et non sum turbatus, ut custodiam mandata tua. Bonus et Hieremias, qui ante sanctificatus quam natus, cum se excusaret de pueritia, nihilominus constitutus est super gentes et super regna. Bonus quoque Daniel, cujus spiritum suscitavit Deus ut convinceret iniqua judicia, et san-

<sup>1</sup> Eccl. x. — <sup>2</sup> 1 Tim. iv. — <sup>3</sup> 1 Reg. iii.

n'y voient qu'un sujet d'ennui et d'effroi. Tout le monde ne comprend pas cette vérité ; la plupart ne poursuivraient pas les honneurs avec tant de confiance et de joie s'ils en connaissaient le fardeau. Ils les redouteraient, et ils ne chercheraient pas les dignités avec tant de peines et de soins. Mais, comme on ne regarde que la gloire, sans considérer la peine, on rougit d'être simple clerc dans l'Église, et ceux qui ne sont point élevés à quelques dignités s'estiment méprisables et sans honneur. Des écoliers, des enfans sont, à cause de la noblesse de leur naissance, promus aux dignités ecclésiastiques : à peine ont-ils échappé à la fêrule qu'ils sont appelés à gouverner les prêtres, plus joyeux de se soustraire aux verges que d'avoir mérité leur élévation, plus fiers de se voir dégagés de leur servitude que de la dignité qu'ils ont acquise. Voilà quel est leur commencement. Puis, avec le temps, ils deviennent peu à peu insolens, et l'ambition et l'avarice, maîtresses habiles, leur ont bientôt appris à dépouiller les autels et à pressurer leurs sujets. Quelle que soit votre industrie pour acquérir des trésors, quelle que soit votre vigilance pour les conserver, quels que soient vos soins pour vous concilier la faveur des princes et des rois, nous ne cesserons de vous dire : « Malheur à la terre dont le roi est » un enfant et dont les princes sont affamés dès le matin. »

Nous ne prétendons cependant pas qu'aucun âge soit trop ou pas assez avancé pour la grâce divine, puisque nous voyons des jeunes gens surpasser les vieillards par leur intelligence, devancer les années par leurs mœurs, prévenir le temps par leurs mérites et compenser par leurs vertus ce qui manque à leur âge. Nobles enfans, qui s'étudient à être en malice ce qu'ils paraissent être par leur âge : « en malice, ai-je dit, et non en sagesse. » Personne ne doit, dit l'Apôtre, mépriser la jeunesse. De tels enfans sont préférables aux vieillards endurcis dans le mal. L'enfant de cent ans a été maudit, tandis qu'il est une vieillesse qui ne se compte point par le nombre des jours et qui est digne de vénération. Tel était Samuel enfant, qui, dès que Dieu lui parlait, était là, disant : « Parlez, Seigneur, votre serviteur » vous écoute ; » en d'autres termes : Je suis prêt et ne suis point troublé pour exécuter vos ordres. Tel était Jérémie, qui fut sanctifié avant sa naissance, et qui fut établi sur les nations et les royaumes, bien qu'il s'en excusât sur sa jeunesse. Tel était Daniel, dont Dieu suscita l'esprit pour convaincre les jugemens pervers et délivrer le sang innocent. Enfin, les sens de l'homme sont blanchis par la vertu,

guinem innoxium liberaret. Denique cani sunt sensus hominis, et ætas senectutis via immaculata. Sicubi hujusmodi puer senex promotus invenitur : opus Dei est, his, qui tales non sunt, mirandum, non imitandum.

Cæterum curritur in clero passim ab omni ætate et ordine, a doctis pariter et indoctis ad ecclesiasticas curas, tanquam sine curis jam quisque victurus sit, cum ad curas pervenerit. Nec mirum de his qui necdum in semetipsis experti sunt. Videntes quippe illos qui jam proprios humeros cupitæ sarcinæ submiserunt, non solum non gemere tanquam sub onere, sed insuper appetere plus onerari; non deterrantur periculis, qui cupiditate cæcati non vident, sed favoribus amplius, quos illis invident, provocantur. O infinita semper ambitio, et insatiabilis avaritia! Cum primos honorum gradus meruerint in Ecclesia, meruerint autem vel vitæ merito vel pecuniæ, sive etiam carnis et sanguinis, quæ regnum Dei non possidebant, prærogativa; non ideo corda quiescunt, duplici semper æstuantia desiderio : quo utique magis ac magis et dilatentur in plura, et ad celsiora sublimentur. Verbi gratia cum factus quis fuerit in quacumque Ecclesia decanus, præpositus, archidiaconus, aut aliquid hujusmodi, non contentus uno in una, plures sibi, imo quotquot valet, conquirere honores, satagit tam in una, quam in pluribus. Quibus tamen omnibus si locus evenerit, libenter unius præferret episcopi dignitatem. Sed numquid sic satiabitur : factus episcopus, archiepiscopus esse desiderat. Quo forte adeptus, rursum nescio quid altius somnians, laboriosis itineribus et sumptuosis familiaritatibus romanum statuit frequentare palatium, quæstuosas sibi quasdam exinde comparans amicitias. Si lucri spiritualis gratia hæc faciunt, laudandus est zelus; sed præsumptio corrigenda.

Nonnulli cum ista non possint, vertunt se ad aliud ambiendi genus, in quo nihilominus aperiant eam quam habent dominandi libidinem. Nam cum præsideant urbibus valde populosis, et totas, ut ita dicam, patrias propriæ diocesis ambitu circumcludant, in occasione inventa ex quocumque veteri privilegio, satagunt ut vicinas sibi subjiciant civitates : quatenus duæ, quibus duo vix præsules sufficiebant, sub uno

et une vie sans tache constitue la vieillesse. Si l'on trouve quelquefois un de ces jeunes vieillards élevé aux dignités, c'est une œuvre de Dieu, que ceux qui n'ont point la même sagesse doivent admirer et non imiter.

Du reste, dans le clergé, les hommes de tout âge et de tout rang, les savans et les ignorans, poursuivent les dignités ecclésiastiques, comme si chacun se croyait délivré de tout souci dès qu'il aura atteint l'objet de son ambition. Et il n'y a rien là qui doive nous étonner si nous ne l'avons pas éprouvé par nous-mêmes, puisque nous voyons que ceux qui ont déjà accepté une charge, loin de gémir sous le fardeau, en ambitionnent un plus lourd, qu'ils ne sont pas épouvantés des dangers que leur cache leur propre cupidité, et qu'ils n'en soupirent qu'avec plus d'ardeur après des faveurs qui excitent leur envie contre celui qui les possède. O ambition toujours sans limites, insatiable avarice ! Lorsqu'ils ont obtenu les premiers honneurs dans l'Église, lorsqu'ils les ont obtenus, soit par le mérite de leur vie, soit à force d'argent, soit par la prérogative de la chair et du sang, qui ne posséderont jamais le royaume des cieux, il n'y a pas, pour cela, plus de repos pour leur cœur, qui brûle sans cesse du double désir d'augmenter le nombre des dignités qu'ils ont obtenues et d'en obtenir de plus élevées. Celui, par exemple, qui dans une église est déjà doyen, prévôt, archidiaque, ou toute autre fonction, ne se contente point d'une dignité dans une église ; il lui en faut plusieurs, le plus grand nombre possible, soit dans une église, soit dans plusieurs : il préférera cependant à tout le reste, si l'occasion se présente, la dignité d'évêque. Mais ne pensez pas qu'il se tienne encore pour satisfait : dès qu'il est évêque, il convoite un archevêché. Devenu archevêque, il s'abandonne à je ne sais quels rêves d'élévation nouvelle. Malgré la fatigue et la dépense des voyages, il établit des relations fréquentes avec la cour de Rome pour s'y faire des amis. S'ils font tout cela dans l'intention d'un avantage spirituel, leur intention est louable ; mais malheur à eux si c'est par présomption.

Quelques-uns, désespérant de réussir dans cette voie, se jettent dans un autre genre d'ambition, qui ne découvre pas moins leur désir de dominer. Bien que leur autorité s'étende sur des villes très-peuplées, et que leur diocèse embrasse, en quelque sorte, des nations entières, prenant sujet de quelque ancien privilège, ils font tous leurs efforts pour que les villes voisines soient soumises à leur pouvoir ; et deux villes, auxquelles deux prélats suffisaient à peine, se

redigantur antistite. Rogo quæ hæc tam odiosa præsumptio, quis hic tantus ardor dominandi super terram, quæ principandi tam effrenis cupiditas? Corte cum primum tactus es ad cathedram, flebas, refugio-bas, vim querebaris, multum a te omnino supra te esso dicens : miserum clamitans et indignum, qui non esses idoneus tam sancto ministerio, tantis non sufficeres curis. Quid igitur nunc verecunda depulsa formidino, sponte ambis ad ampliora, imo irreverenti audacia, propriis non contentus, invadis aliena. Cur hoc? Forto ut plures populos salves? Sed in alienam messem, tuam mittero falcem, injuriosum est. Ut tuæ præstes ecclesiæ? Sed ecclesiarum sponso non placet tale unius incrementum, quod sit detrimentum alterius. Crudelis ambitio, et incredibilis, si fidem oculi non adstruerent. Vix tenent manus quin illud ad liberam impleant quod legitur in Propheta : « Secuerunt » prægnantes Galaad ad dilatandum terminos suos <sup>1</sup>. »

Ubi est illa terrificæ comminatio? « Væ qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis? » Numquid in his duntaxat exiguis væ istud metuendum est, non autem cum urbes urbibus, aut provinciæ provinciis continuantur? Imo etiam respondeant, si volunt, se imitari Dominum Christum, facientes et ipsi utraque unum, adducentes et ipsi ex diversis pascuis greges, ut fiat unus pastor et unum ovile. Hujus rei gratia non pigritantur crebro terrere limina apostolorum, inventuri et ibi, quod magis dolendum est, quæ suæ faveant improbæ voluntati : non quod valde Romani curent, quo fino res terminetur, sed quia valde diligunt munera, sequuntur retributiones. Nudo nuda loquor, nec retego verenda, sed inverecunda confuto. Utinam privatim et in cameris hæc fierent; utinam soli viderimus et audierimus; utinam nec loquentibus crederetur; utinam nobis reliquerint moderni Noe, unde a nobis possent aliquatenus operiri. Nunc vero cernente orbe mundi fabulam, soli tacebimus? Caput meum undique conquassatum est, et

<sup>1</sup> Amos. i. — <sup>2</sup> Esa. v.

voient ainsi réunies sous la conduite d'un seul. Quelle est, je vous le demande, cette odieuse présomption, cette soif de dominer, cette passion effrénée de commander? Assurément, lorsque vous avez été promu à l'épiscopat, vous avez versé des larmes, vous avez voulu refuser, vous vous êtes plaint de la violence qu'on vous faisait, alléguant que cette charge était au-dessus de votre mérite et de vos forces; vous vous êtes dit malheureux, indigne, peu propre à un si saint ministère, incapable d'y suffire. Pourquoi donc, après vous être dépouillé tout-à-coup d'une crainte si louable, portez-vous votre ambition au-dessus de ce qui excitait vos scrupules? Pourquoi, dans votre coupable audace, non content de ce que vous possédez, vous répandez-vous dans le domaine d'autrui? Pourquoi? ah! c'est peut-être pour travailler au salut d'un plus grand nombre de peuples? mais vous savez qu'il ne vous est pas permis de porter votre faucille dans la moisson de votre voisin. Est-ce pour l'avantage de votre église? Mais l'avantage d'une église au préjudice d'une autre ne saurait être agréable à l'époux de toutes les églises. Ambition cruelle, et que nous refusons de croire, si nos yeux nous permettaient de douter de ses ravages! à peine rotionnent-ils leurs mains pour les empêcher d'accomplir ce qui est écrit dans le Prophète : « Ils ont mutilé les femmes » enceintes de Galaad, afin d'étendre leurs limites. »

Qu'est devenue cette terrible menace : « Malheur à vous qui réunissez une maison à une maison, un champ à un champ? » Est-ce seulement pour des objets sans importance qu'il faut craindre cette menace, et ne s'étend-elle pas aussi à ceux qui réunissent des villes à des villes, des provinces à des provinces? Que ne répondent-ils qu'ils imitent notre Seigneur Jésus-Christ en faisant de deux églises une seule église, en réunissant les troupeaux de divers pâturages, afin qu'il y ait un seul pasteur et un seul bercail? C'est pour cela qu'ils mettent tant d'empressement à assiéger la demeure des apôtres, certains d'y trouver, et c'est ce qu'il y a de plus déplorable, certains d'y trouver des personnes qui favorisent leurs coupables desseins. Non que les gens de Rome s'inquiètent beaucoup des résultats, mais parce qu'ils aiment les présents et qu'ils recherchent tout ce qui peut leur rapporter quelque profit. Je présente dans toute leur nudité des faits connus de tout le monde; je ne parle pas des abus qui demeurent cachés, je n'attaque que ceux qui, sans pudeur, se produisent au grand jour. Plût à Dieu que ces désordres fussent secrets! plût à Dieu que nous fussions seuls à les voir et à les entendre! plût à Dieu qu'on ne crût

ego sanguine circumquaque ebulliente putaverim esse tegendum? Quicquid apposuerō, cruentabitur, et major erit confusio voluisse celare, cum celari nequiverit.

**CAP. VIII.** Bona humilitas, quæ et impræsentiarum ab hujusmodi mordacibus curis mentem facit esse quietam, et a minacibus pœnis in futuro securam reddit conscientiam. Hæc vestros Pater animos ab horum omnium pestifera æmulatione compescat. Audi potius prophetam taliter a talibus dehortantem: « Noli, inquit, æmulari in malignantibus, neque zelaveris facientes iniquitatem <sup>1</sup>. » Æmulari magis oportet Apostolum non gloriantem in immensum, nec se ultra extendentem: nec audentem se, ut ipse fatetur, comparere quibusdam qui seipso commendant, sed se sibi comparantem et metientem secundum mensuram regulæ quam mensus est ei Deus. Audiendo etiam ex ore ejus: « Nolite fraudare invicem <sup>2</sup>; » propriis placebit esse contentum. Qui et provocans ad humilitatem, suum illud archiepiscopo non cunctabitur salubriter intimare: « Noli altum sapere, vel timere <sup>3</sup>. » In alto posito non altum sapere difficile est, et omnino inusitatum: sed quanto inusitatus, tanto gloriosius. Timor de adepta jam altitudine, tædere magis quam placere faciet altiora. Non vos ergo facilem, quia præestis; sed si non præestis, infelicem putate.

Ut autem secure præesse possitis, subesse et vos si cui debetis non dedignemini. Dedignatio quippe subjectionis, prælationis reddit indignum. Sapientis est consilium: « Quanto majores, tanto humillate » in omnibus <sup>4</sup>. » Sapientiæ vero præceptum: « Qui major est vestrum, » fiat sicut junior <sup>5</sup>. » Quod si expedit etiam minoribus esse subjectum, majorem jugum quomodo licebit contemnere? Videant in vobis potius subditi quod vobis redhibeant. Intelligitis quæ dico? Cui honorem, honorem: « Omnis anima, inquit, potestatibus sublimioribus subdita

<sup>1</sup> Psal. xxxvi. — <sup>2</sup> 1 Cor. vii. — <sup>3</sup> Rom. xi. — <sup>4</sup> Eccli. iii. — <sup>5</sup> Luc. ix.

point aux récits de ceux qui en parlent, et que du moins ces modernes Noés nous eussent laissé le moyen de couvrir leur infamie ! Maintenant que l'univers les contemple comme la risée des peuples, serons-nous les seuls à garder le silence ? Quand une tête est brisée et que le sang jaillit de toutes parts, est-ce le moment de la couvrir ? Tout ce que j'en approcherai sera aussitôt souillé de sang, et ma confusion sera plus grande d'avoir voulu cacher ce qui ne pouvait pas l'être.

CHAP. VIII. L'humilité produit ce résultat, qu'elle met notre esprit à l'abri de tous les soucis rongeurs d'ici-bas, et qu'elle préserve notre conscience des peines qui la menacent dans la vie future. Que cette vertu écarte de votre esprit, ô mon père, la funeste passion des vanités de ce monde. Écoutez le Prophète, qui vous donne le même conseil par ces paroles : « N'enviez point la prospérité des méchans ; ne soyez point jaloux des hommes d'iniquité. » Imitz plutôt l'Apôtre, qui ne se glorifie pas hors de propos, qui ne s'étend pas hors de ses limites, qui n'oserait pas se comparer, ainsi qu'il l'avoue lui-même, à ceux qui ne cessent de se donner des louanges, mais qui se regarde et se mesure selon la règle que Dieu lui a donnée. En l'entendant dire : « N'usez point de fraude les uns envers les autres, » vous serez satisfait de ce qui vous appartient. Il n'hésitera pas, pour exhorter à l'humilité, de dire à un archevêque : « N'ayez pas de vous un sentiment élevé, ou craignez. » Il est très-difficile et contre l'usage qu'un homme placé dans un haut rang n'ait pas une haute opinion de lui-même ; mais la chose est d'autant plus glorieuse qu'elle est inusitée. La crainte qu'inspire l'élévation qu'on a déjà obtenue fait que l'on considère avec plus de répugnance que de plaisir une élévation plus grande. Vous ne devez donc pas vous estimer heureux d'avoir la direction des fidèles, mais vous croire malheureux si vous ne les dirigez pas à leur avantage.

Aussi, pour pouvoir conduire les autres avec sûreté, vous ne devez pas hésiter à vous soumettre à ceux à qui vous devez obéissance. Le refus d'obéir rend indigne de commander. Le conseil du Sage porte : « Soyez d'autant plus humbles que vous êtes plus grands ; » et le précepte de la sagesse est : « Que celui d'entre vous qui est le plus grand soit comme le plus petit. » S'il est nécessaire que les petits soient soumis, comment sera-t-il permis aux grands de mépriser toute sorte de joug ? Que vos inférieurs voient en vous-même l'exemple des devoirs qu'ils doivent vous rendre. Comprenez-vous mes paroles ? rendez l'honneur à qui appartient l'honneur. « Que toute ame, est-il dit,

» sit<sup>1</sup>. » Si omnis, et vestra. Quis vos excipit ab universitate? Si quis tentat excipere, conatur decipere. Nolite illorum acquiescere consiliis, qui cum sint christiani, Christi tamen vel sequi facta, vel obsequi dictis opprobrio ducunt. Ipsi sunt qui vobis dicere solent: Servate vestrae sedis honorem. Decebat quidem ex vobis, vobis commissam Ecclesiam crescere; nunc vero saltem in illa quam suscepisti maneat dignitate. Et vos enim vestro prædecessore impotentior? Si non crescit per vos, non decrescat per vos. Hæc isti, Christi aliter jussit et gessit. « Reddite, ait, quæ sunt Cæsaris Cæsari; et quæ sunt Dei Deo<sup>2</sup>. » Quod ore locutus est, mox opere implere curavit. Conditor Cæsaris, Cæsari non cunctatus est reddere censum. Exemplum enim dedit vobis, ut et vos ita faciatis. Quando vero Dei sacerdotibus debitam negaret reverentiam, qui hanc sæcularibus quoque potestatibus exhibere curavit? Porro vos si Cæsaris successori, id est, regi sedens in suis curis, consiliis, negotiis, exercitibusque adestis: indignum erit vobis cuicumque Christi vicario taliter exhibere, qualiter ab antiquo inter ecclesias ordinatum est? « Sed quæ sunt, inquit Apostolus, a Deo ordinata sunt<sup>3</sup>. » Viderint ergo hujus ignominie dissuasores, quale sit Dei ordinationi resistere. Valde ignominiosum servo si sit sicut Dominus ejus: aut discipulo, si sit sicut magister ejus. Plurimum se vobis deferre putant cum vos Christo præferre conantur, ipso reclamante ac dicente: « Non est servus major domino suo: neque apostolus eo qui misit eum<sup>4</sup>. » Quod nondedignatus est magister et Dominus, talisque et magister et dominus, indignum sibi judicabit servus bonus, devotusque discipulus?

Quam pulchre locutus est beatus ille centurio, cujus fidei nulla par inuenta est in Israel. « Et ego, inquit, homo sum sub potestate, habens sub me milites<sup>5</sup>. » Non jactabat potestatem, quam nec solam pro-

<sup>1</sup> Rom. XIII. — <sup>2</sup> Marc. XII. — <sup>3</sup> Rom. XIII. — <sup>4</sup> Joan. XIII. — <sup>5</sup> Luc. VII.

» soit soumise aux puissances supérieures. » Si toute ame doit être soumise, pourquoi la vôtre ne le serait-elle point ? qui vous a excepté de l'universalité ? Si quelqu'un cherche à établir une exception en votre faveur, ses efforts tendent à vous tromper. N'écoutez pas les conseils de ceux qui, étant chrétiens, regardent comme un opprobre d'imiter les actions et de suivre les paroles de Jésus-Christ. Ce sont ceux-là qui ont l'habitude de vous dire : Maintenez l'honneur de votre dignité ; il eût été convenable d'élever l'Église qui vous a été confiée, mais que du moins on ne la voie point déchoir de la dignité où elle était quand vous l'avez prise. Êtes-vous moins puissant que votre prédécesseur ? Si elle n'augmente pas par vos soins, que du moins on ne puisse pas vous reprocher sa décadence. Tels sont les discours que l'on vous tient. Ce ne sont là ni les exemples ni les préceptes de Jésus-Christ : « Rendez à César, dit-il, ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; » et ce précepte que sa bouche nous a donné, il l'a lui-même mis en pratique ; quoique créateur de César, il n'a pas hésité à payer tribut à César. C'est un exemple qu'il vous a légué, afin que vous agissiez comme lui. Comment refuserait-il aux prêtres de Dieu le respect qui leur est dû, celui qui s'est soumis ainsi aux puissances de la terre ? Or, si vous rendez vos devoirs avec empressement au successeur de César, c'est-à-dire au roi, dans sa cour, dans ses conseils, dans ses affaires et ses armées, sera-t-il indigne de vous de rendre hommage à un vicairo de Jésus-Christ, suivant l'ordre qui a été établi entre les églises ? « Ce qui est, dit l'Apôtre, a été ordonné par Dieu. » Quo ceux qui vous représentent ce devoir comme déshonorant considèrent donc ce que c'est que résister aux ordres de Dieu. C'est en effet une grande ignominie pour le serviteur que d'être semblable au Seigneur, pour le disciple que de marcher sur les traces de son maître. Ils croient vous élever beaucoup en vous plaçant au-dessus de Jésus-Christ, tandis que Jésus-Christ a dit lui-même : « Le serviteur n'est pas plus grand que son maître ; l'apôtre n'est pas plus grand que celui qui l'a envoyé. » Un bon serviteur, un disciple fidèle jugera-t-il indigne de lui de faire ce qu'a fait le Seigneur et le Maître ? et surtout quel seigneur et quel maître !

Que ce bienheureux centurion dont la foi ne trouva point d'égal en Israël a dit avec raison : « Et moi aussi je suis un homme sous la puissance d'autrui et ayant des soldats sous mes ordres ! » Il ne fait point parade de sa puissance, puisqu'il déclare qu'elle n'est ni la seule ni la plus élevée ; puisque, avant de dire qu'il a des soldats sous

tulit nec priorem. Dicturus quippe, habens sub se milites præmisit : « Homo sum sub potestate. » Prius se agnovit hominem, quam potentem. Agnovit, inquam, se hominem, homo gentilis; ut in se jam impleri ostenderet, quod longe ante dixerat David : « Sciant gentes » quoniam homines sunt. Homo, inquit, sum, et homo sub potestate<sup>1</sup>. » Jam quicquid subinferas suspectam non habemus jactantiam. Præmissa siquidem est humilitas, ne altitudo præciperet. Nec enim locum invenit arrogantia, ubi tam clarum humilitatis insigne præcesserit. Agnoscis infirmitatem, confiteris subjectionem : jam et te sub te habere milites profiteri securus. Revera quia non confusus est de subjectione, jure ex prælatione meruit honorari. Non erubuit super se potestatem, et ideo dignus qui haberet et sub se milites. Ex abundantia cordis os loquebatur : juxta quod intus ordinatas habuit affectiones, foris quoque verba decenter composuit. Dedit prius honorem præpositis, ut jam a subditis juste reciperet : sciens se a superioribus accipere, quod impenderet inferioribus, et quia melius propriæ subjectionis disceret experimento sua ipse moderari imperia. Forte non ignorabat quod subjectio sibi homini Deus omnia subjecerit sub pedibus : offendenti se, infensa reddiderit; et is quem humilem constituerat super opera manuum suarum, superbiæ merito comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. Noverat et fortassis quod humanus spiritus subditus conditori subjectam sibi possiderit carnem, rebellis rebellem invenerit : factusque transgressor legis superioris, sentire cœperit aliam legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ, et captivantem se legem peccati.

**CAP. IX.** Miror quosdam in nostro ordine monasteriorum abbates hanc humilitatis regulam odiosa contentione infringere : et sub humili (quod pejus est) habitu et tonsura tam superbe sapere, ut cum ne unum quidem verbulum de suis imperiis subditos prætergredi patiantur, ipsi propriis obedire contemnant episcopis. Spoliant ecclesias, ut

<sup>1</sup> Psal. ix.

ses ordres, il a soin d'ajouter : « Et moi aussi je suis un homme sous » la puissance d'autrui. » Il reconnaît qu'il est homme avant de parler de son pouvoir. Lui, païen, il reconnaît qu'il est homme pour montrer en lui l'accomplissement de ce que David avait dit long-temps auparavant : « Que les gentils sachent qu'ils sont des hommes. » « Je » suis un homme, dit-il, et un homme sous la puissance. » Quoi qu'il dise ensuite, nous ne le soupçonnerons pas de jactance. L'humilité a pris le devant de peur que la vanité ne le conduisît dans l'abîme. L'orgueil ne peut trouver place là où l'humilité se manifeste avec tant d'éclat. Lorsque vous avez reconnu votre faiblesse et avoué votre dépendance, vous pouvez en toute sûreté ajouter que vous avez des soldats sous vos ordres. Celui qui n'a pas honte de sa sujétion a mérité l'honneur de commander. Il n'a pas rougi de la puissance qui était au-dessus de lui, il est donc devenu digne d'avoir des soldats à commander. Sa bouche parlait d'après les inspirations de son cœur; l'ordre et le calme se montraient dans ses paroles comme ils régnaient dans ses affections. Il rend d'abord hommage à ceux qui sont au-dessus de lui, afin que ses inférieurs le lui rendent à lui-même, sachant qu'il recevra des premiers ce qu'il accordera aux derniers, et que l'expérience de sa propre dépendance est le meilleur moyen d'apprendre à commander aux autres. Peut-être n'ignorait-il pas que tant que les hommes furent soumis à Dieu, Dieu leur assujettit toutes choses, tandis que du moment qu'ils se révoltèrent contre lui tous les élémens devinrent leurs ennemis, et que celui que Dieu avait établi, à cause de son humilité, sur toutes les œuvres de ses mains, mérita par son orgueil d'être comparé aux animaux sans raison et de devenir semblable à eux. Peut-être savait-il aussi que l'esprit de l'homme, tant qu'il fut soumis à Dieu, tint la chair sous son empire, mais qu'elle se révolta contre lui du moment qu'il se révolta lui-même contre Dieu, et qu'après avoir transgressé la loi divine, l'homme sentit dans ses membres une loi contraire à la loi de l'esprit, la loi du péché, qui le réduisit à l'esclavage.

CHAP. IX. Je suis étonné que quelques abbés des monastères de notre ordre cherchent, sous des prétextes odieux, à violer cette règle de l'humilité, et que, chose encore plus triste, sous les habits et la tonsure de l'humilité ils aient des sentimens si superbes que, tout en exigeant de leurs inférieurs la plus rigoureuse obéissance à leurs moindres volontés, ils refusent d'obéir à leurs propres évêques. Ils dépouillent les églises afin de s'émanciper, ils se rachètent eux-mêmes

emancipentur redimunt se, ne obediunt. Non ita Christus. Ille siquidem dedit vitam, ne perderet obedientiam : qua isti ut careant, totum fere suum suorumque victum expendunt. Quid hoc est præsumptionis, o monachi? Neque enim quia prælati monachis, ideo non monachi. Nempe monachum facit professio, prælatus necessitas. Ut autem non præjudicet necessitas professioni, accedat, non succedat prælatus monachatu. Alioquin quomodo illud implebitur? « Principem te constituerunt; esto inter illos tanquam unus ex illis <sup>1</sup>. » Quomodo tanquam unus ex illis, manens inter humiles superbus, inter subditos rebellis, immitis inter mansuetos? ut te putemus tanquam unum ex illis, videamus tam exhibere paratum, quam exigere obedientiam : videamus tam libenter expositis obtemperare subjectum, quam imperare subjectis. Quod si semper vis obediens habere, et nunquam esse, probas te non esse tanquam unum ex illis, dum unus esse renuis ex obedientibus : a quibus dum te superbiendo segregas, quorum aggregeris consortio patenter advertimus; et si tu vel impudenter contemnis, vel imprudenter dissimulas, reputari profecto inter illos te noveris, de quibus scriptum est : « Alligant onera gravia et importabilia, et imponunt humeris hominum : digito autem suo nolunt ea movere <sup>2</sup>. » Quorum ergo tibi indignius consortium iudicas, delicatorem magistrorum, quos veritas increpat; an obedientiam monachorum, quos amicos suos commemorat? Ait siquidem : « Vos amici mei estis, si feceritis quæ præcipio vobis <sup>3</sup>. » Vides igitur quale est jubere quod ipse non feceris : aut nolle facere, quod docueris?

Deinde ut taceam illud de regula, ubi a sancto Benedicto tibi præcipitur, ut quæ doces discipulis esse contraria, in tuis factis indices non agenda : ut item prætermittam, quod aperte definit tertium humilitatis esse gradum, ut quis pro Dei amore omni obedientia se sub-

<sup>1</sup> Eccli. xxxii. — <sup>2</sup> Matth. xxiii. — <sup>3</sup> Joan. xv.

pour se dispenser d'obéir. Ce n'est point ainsi qu'agissait Jésus-Christ, qui a donné sa vie pour obéir à son Père, tandis que ces abbés, pour se soustraire à toute obéissance, dépensent leur bien et celui de leurs monastères. Prêtres, d'où vous vient cette présomption? Parce que vous commandez à des moines, avez-vous cessé d'être moines? C'est la profession qui fait le moine, tandis que la nécessité fait le supérieur des moines; mais, afin que la nécessité ne préjudicie pas à la profession, il faut que le titre de supérieur soit ajouté et non point qu'il succède à la qualité qu'on avait déjà. Comment s'accomplirait autrement cette parole : « Ils vous ont établi leur supérieur; » soyez parmi eux comme un d'entre eux? » Comment serez-vous comme un d'entre eux, si vous êtes superbe parmi ceux qui sont humbles, rebelle parmi ceux qui sont soumis, cruel parmi les hommes de mansuétude? Afin que nous vous regardions comme un d'entre eux, il faut donc que vous soyez aussi disposé à vous montrer obéissant qu'à exiger que les autres le soient, à obtempérer aux ordres de vos supérieurs aussi volontiers que vous commandez à vos inférieurs. Que si vous voulez avoir toujours autour de vous des gens qui vous obéissent et que vous n'obéissiez pas vous-mêmes, vous prouvez que vous n'êtes point comme un d'entre eux, puisque vous refusez d'être de ceux qui obéissent. Dès que vous vous séparez d'eux par votre orgueil, il est aisé de voir à qui vous vous associez. Si vous méprisez impudemment cette obéissance, ou si vous cherchez imprudemment à vous y soustraire, sachez que vous êtes du nombre de ceux dont il est écrit : « Ils placent et ils attachent sur les épaules des hommes des » fardeaux lourds et insupportables, mais ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt. » Quelle est la société que vous jugez la plus indigne de vous, celle de ces maîtres délicats que la vérité condamne, ou celle des moines obéissants qu'elle déclare ses amis? car elle dit : « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous ordonne. » Voyez combien il est injuste de commander aux autres ce que vous refusez de faire vous-même, et de refuser de faire ce que vous enseignez!

Du reste, sans parler de cette partie de notre règle où saint Benoit vous ordonne de ne point faire ce que vous défendez à vos disciples; sans parler de ce qu'il établit comme le troisième degré de l'humilité, savoir, que chacun doit obéir à son supérieur pour l'amour de Dieu, remarquez ce qui est écrit dans la règle de la vérité : « Celui qui aura » violé le plus petit de mes commandemens et qui aura enseigné à les

dat majori; in regula veritatis attende quod legitur: « Qui solverit, » inquit, unum de his minimis meis mandatis, et docuerit sic homines, » minimus vocabitur in regno cœlorum<sup>1</sup>. » Proinde tu docens et renuens obedire, non minimum, sed maximum Christi mandatum et docere et solvere convinceris. Itaque doctor et solutor mandati, minimus tu vocandus es in regno cœlorum. Si ergo tui putas injuriam prioratus, minorum summis videri sacerdotibus: non magis indignum æstimandum est minimum vocari in regno cœlorum? Si multum superbus es: plus minimus, quam minor vocari confundere. Minor quippe vilitas est minorem videri, quam minimum. Longe autem præstantius, solis subdi episcopis, quam universitati.

Sed non propter me, inquit, facio, sed quæro Ecclesiæ libertatem. O libertas omni, ut ita loquar, servitute servilior. Patienter ab hujusmodi libertate abstinenceam, quæ me pessimæ addidat superbiæ servituti. Plus timeo dentes lupi, quam virgam pastoris. Certus sum enim ego monachus, et monachorum qualiscumque abbas, si mei quandoque pontificis a propriis cervicibus excutere jugum tentavero, quod Satanæ mox tyrannidi meipsum subjicio. Advertens nimirum cruenta illa bestia, quæ circuit quærens quem devoret, elongatam custodiam, heu! statim insilit in præsumptorem. Merito enim non cunctatur præsidere superbo, qui se jure regem gloriatur super omnes filios superbiæ. Quis dabit mihi centum in mei custodiam deputari pastores? Quanto plures sentio mei curam gerere, tanto securior exeo in pascua. Stupenda insania. Animarum non cunctos turbas mihi custodiendas colligere: et unum super propriam gravorem habere custodem? Et quidem subjecti me de reddenda pro se ratione sollicitant. Qui autem præsumunt mihi, « ipsi potius, » Paulo dicente, « pervigilant tanquam rationem pro me reddituri<sup>2</sup>. » Illi etsi honorant, onerant non tam premunt, quam protegunt. Scio me legisse: « Judicium durissimum his » qui præsumunt, exiguo autem conceditur misericordia<sup>3</sup>. » Quid igitur vos, o monachi, sacerdotum gravat auctoritas? Metuitis infestationem? Sed si quid patimini propter justitiam, beati. Sæcularitatem contemnitis? Sed sæcularior nemo Pilato, cui Dominus adstitit judican-

<sup>1</sup> Math. v. — <sup>2</sup> Hebr. xiii. — <sup>3</sup> Sap. vi.

» violer sera regardé comme le plus petit dans le royaume des cieux. » Si, tandis que vous enseignez l'obéissance, vous refusez d'obéir, ne violez-vous pas et n'enseignez-vous pas à violer, non le plus petit, mais le plus grand des commandemens de Jésus-Christ? Vous serez donc regardé comme le plus petit dans le royaume des cieux. Si vous regardez comme une injure faite à votre qualité de prier de paraître plus petit que les prêtres les plus élevés en dignité, ne devez-vous pas vous considérer comme beaucoup plus indigne d'être regardé comme le dernier dans le royaume des cieux? Votre orgueil doit trouver plus de confusion à devenir le plus petit de tous qu'à paraître plus petit que quelques-uns; car il y a moins d'abaissement à paraître plus petit qu'à paraître le plus petit, et il vaut bien mieux n'être qu'au-dessous des évêques que d'être le dernier de tous les hommes.

Mais je ne le fais pas pour moi, me dira-t-on; je le fais pour la liberté de l'Église. O liberté plus servile, si j'ose le dire, que toute servitude! je me passerai volontiers d'un telle liberté, qui m'assujettit à la plus triste des servitudes, qui est celle de l'orgueil. Je redoute plus la dent du loup que la houlette du pasteur. Je suis certain, moi, pauvre moine et abbé de moines, que si j'essayais de secouer le joug de mon évêque, je m'engagerais aussitôt sous la tyrannie de Satan, cette bête cruelle, qui tourne sans cesse cherchant une proie à dévorer; aussitôt qu'elle verrait le gardien éloigné du troupeau, elle ne manquerait pas de se jeter sur le présomptueux. Celui qui se glorifie d'être de droit le roi de tous les enfans de l'orgueil ne tarde pas à triompher de l'orgueil. Ne me sera-t-il point donné d'avoir cent pasteurs chargés de veiller à ma garde? Plus je saurai qu'il y a de personnes destinées à prendre soin de moi, plus je sortirai avec confiance pour aller dans les pâturages. Folie surprenante! je n'hésite point à me charger du soin d'une foule d'ames, et je ne puis supporter qu'un seul gardien soit chargé du soin de la mienne! Ceux qui me sont soumis appellent ma sollicitude parce que je dois compte de leurs ames, tandis que mes supérieurs, selon les paroles de saint Paul, « veillent sur la mienne » pour en rendre compte à ma place. » Mes inférieurs m'honorent, mais ils me sont à charge, tandis que mes supérieurs me sont moins à charge qu'ils ne me protègent. Je sais qu'il est écrit: « Ceux qui commandent seront soumis à un jugement rigoureux, tandis que les petits obtiendront miséricorde. » En quoi donc, moines, l'autorité des évêques vous est-elle onéreuse? craignez-vous d'être maltraités? heureux si vous souffrez pour la justice! Est-ce que vous méprisez la

« Non haberes, inquit, in me potestatem, nisi tibi data esset deus. » super <sup>1</sup>. » Jam tunc per se loquebatur, et in se experiebatur, quod post per apostolos clamavit in ecclesiis : « Non est potestas nisi a Deo; » et « qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit <sup>2</sup>. »

Ite nunc ergo resistere Christi vicario, cum nec suo adversario Christus restiterit. Aut dicite, si audetis, sui præsulis Deum ordinationem nescire, cum Romani præsidis potestatem Christus super se quoque fateatur fuisse cœlitus ordinatam. Verum aperte indicant quidam horum quid cogitent, dum multo labore ac pretio apostolicis adeptis privilegiis, per ipsa sibi vindicant insignia pontificalia, utentes et ipsi more pontificum, mitra, annulo, atque sandaliis. Sane si attenditur rerum dignitas, hanc monachi abhorret professio : si ministerium, solis liquet congruere pontificibus. Profecto esse desiderant, quod videri gestiunt, meritoque non queunt esse subjecti, quibus jam pro se comparant desiderio. Quid si et nomen eis conferre privilegiorum posset auctoritas, quanto putas auro redimerent, ut appellarentur pontifices? Quo ista, o monachi? Ubi timor mentis? ubi rubor frontis? Quis unquam probatorum monachorum tale aliquid aut verbo docuit, aut reliquit exemplo? Duodecim humilitatis gradus magister vester edisserit, propriisque distinguit descriptionibus. In quo, quæso, illorum docetur aut continetur, ut hoc factu delectari monachus, has quærere debeat dignitates?

Labor et latebræ et voluntaria paupertas, hæc sunt monachorum insignia, hæc vitam solent nobilitare monasticam. Vestri autem oculi omne sublime vident : vestri pedes omnes forum circumeunt ; vestræ linguæ in omnibus audiunt consiliis, vestræ manus omne alienum diripiunt patrimonium. Tamen si ita oportet ut emancipati a subjectione pontificum, pari cum successoribus apostolorum gloria, pari cathedra, iisdemque solemnium indumentorum insignibus attollamini, cur non et sacros ordines celebratis, et benedictiones datis in populis? Quam multa moveor dicere adversus impudentissimam præsumptionem? sed

<sup>1</sup> JOAN. XIX. — <sup>2</sup> ROM. XIII.

sécularité? mais qui fut plus séculier que Pilate, devant qui Jésus-Christ comparut pour être jugé? « Vous n'auriez pas, lui dit-il, de » pouvoir sur moi s'il ne vous était venu d'en-haut. » Il disait alors par lui-même, il établissait par sa propre expérience ce qu'il a publié depuis dans les églises par les apôtres : « Il n'y a de pouvoir que ce- » lui qui vient de Dieu, et celui qui résiste au pouvoir résiste aux or- » dres de Dieu. »

Allez donc résister au vicaire de Jésus-Christ, lorsque Jésus-Christ n'a pas résisté même à son ennemi; ou bien dites, si vous l'osez, que Dieu n'a point institué son ministre, lorsque le Christ déclare que la puissance du gouverneur romain lui était venue du ciel. Mais il en est qui font connaître évidemment ce qu'ils pensent, puisque, après avoir obtenu, à force de travail et d'argent, des privilèges apostoliques, ils se parent des ornemens pontificaux et prennent, comme les évêques, la mitre, l'anneau et les sandales. Si l'on considère l'éclat, il est certain que ces ornemens ne conviennent pas à la profession de moine; si l'on considère l'usage, il est évident qu'ils ne conviennent qu'aux évêques. Sans doute ils désirent être ce qu'ils veulent paraître, donc ils ne peuvent pas être soumis à ceux à qui ils se comparent dans leurs désirs. Si l'autorité de leurs privilèges pouvait leur conférer aussi le titre d'évêques, combien d'or ne donneraient-ils pas pour l'acquérir! Moines, pourquoi cette ambition? où est la crainte de votre esprit, la pudeur de votre front? Parmi les religieux recommandables par leur piété, en est-il un seul dont les paroles ou dont l'exemple vous ait enseigné une telle pratique? Votre maître a établi douze degrés d'humilité, qu'il a bien distingués en faisant de chacun une description particulière. Quel est le degré où il enseigne que le moine doit trouver son plaisir dans le faste et rechercher les dignités?

Le travail, la retraite et une pauvreté volontaire, voilà les ornemens des moines, ornemens qui ennoblissent la vie monastique. Mais vos yeux s'attachent à tout ce qui a de l'éclat, vos pieds foulent toutes les places publiques, vos langues se font entendre dans toutes les assemblées, vos mains dérobent le patrimoine d'autrui. S'il est si nécessaire que, délivrés de la soumission que vous devez aux évêques, vous soyez les égaux des successeurs des apôtres par l'éclat qui vous environne, par l'élévation de votre siège et par les ornemens dont vous vous couvrez dans les solennités, pourquoi ne conférez-vous pas aussi les ordres sacrés? pourquoi ne donnez-vous pas la bénédiction aux peuples? Que de choses n'aurais-je pas à dire contre cette pré-

frenat impetum, quod auribus occupatis scribere me recolens, longiori lectione vereor fieri onerosus archiepiscopo : et quia res tam manifesta est, ut multitudo reprehendentium videatur impudentiam obdurasse. Quod si et hæc ipsa cernuntur grâtas excedere compendii metas, vobis, o Domino, donate, qui me et in hoc propriam prode coegistis imperitiam, dum morem modumque solemnem in scribendo servare nescierim.

---

## SERMONES SELECTI.

---

### SERMO I.

#### IN VIGILIA NATIVITATIS DOMINI.

*Jesus Christus filius Dei nascitur in Bethlehem Jude.*

1. Sonuit vox lætitiæ in terra nostra, vox exultationis et salutis in tabernaculis peccatorum. Auditum est verbum bonum, verbum consolatorium, sermo jucunditate plenus, dignus omni acceptione. Jubilate montes laudem, et omnia ligna sylvarum plaudite manibus ante faciem Domini, quia venit. Audite cæli, et auribus percipite terra, obstupesce et lauda universitas creaturæ, sed tu magis, o homo : « Jesus » Christus Filius Dei nascitur in Bethlehem Judæ. » Quis tam lapidei cordis, cujus anima non liquefacta sit in hoc verbo? Quid annuntiari dulcius poterat? Quid delectabilius commendari? Quid tale unquam auditum est, aut quid simile aliquando mundus accepit? « Jesus » Christus Filius Dei nascitur in Bethlehem Judæ. » O breve verbum de verbo abbreviato, sed cælesti suavitate refertum? Laborat affectio mellifluæ dulcedinis copiam lallius effundere gestiens, nec inveniens verba. Tanta siquidem est gratia sermonis hujus, ut continuo incipiat minus sapere si vel unum iota mutavero : « Jesus Christus, Filius Dei, » nascitur in Bethlehem Juda. » O nativitas illibata sanctitate, honora-

somption impudente ! mais la pensée que j'écris à un homme accablé d'affaires arrête mon zèle ; je ne veux pas être importun à un archevêque en le forçant à une trop longue lecture ; d'ailleurs l'abus est tellement public qu'il semble que la multitude de ceux qui le condamnent ait endurci les coupables dans leur audace. Si ce traité vous paraît lui-même dépasser les limites dans lesquelles il aurait dû être renfermé, c'est à vous, mon père, que vous devez l'attribuer ; à vous qui m'avez forcé de me mettre à l'œuvre malgré mon insuffisance, et malgré l'ignorance où je suis des règles et de la mesure que l'on doit observer en écrivant.

## SERMONS CHOISIS.

### SERMON I.

POUR LA VEILLE DE LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR.

Jésus-Christ, fils de Dieu, est né à Bethléhem de Juda.

1. Une voix d'allégresse a retenti par toute la terre ; une voix de salut a porté la joie dans le demeure des pécheurs ; une parole de bonté s'est fait entendre, parole de consolation et de bonheur, digne de l'amour et de la reconnaissance des mortels. Montagnes, chantez ses louanges ! arbres des forêts, tressaillez d'allégresse à la face du Seigneur qui vient parmi nous ! Écoutez, cieus ; terre, prête l'oreille ! que toute la création soit dans l'admiration et chante sa gloire ; toi surtout, toi, créature humaine ! « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est né à » Bethléhem de Juda ! » Quel est le cœur assez endurci pour ne pas s'attendrir à cette parole ? que pouvait-il nous être annoncé de plus heureux ? que pouvait-il nous être recommandé de plus agréable ? a-t-on jamais rien entendu de pareil ? le monde a-t-il jamais rien reçu de semblable ? « Jésus-Christ, fils de Dieu, est né à Bethléhem de » Juda ! » Courte parole de la parole abrégée, parole remplie d'une suavité céleste ! L'amour cherche à répandre au loin les flots de ce miel, et l'amour ne trouve point d'expressions ; la grâce de cette parole est si grande qu'il suffirait de changer une syllabe pour lui enlever tout son charme. « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est né à Bethléhem

bilis mundo, amabilis hominibus collati magnitudine beneficii, investigabilis etiam angelis sacri profunditate mysterii, et in his omnibus admirabilis singulari excellentia novitatis! utpote quæ nec primam similem visa est, nec habere sequentem! O partus solus sine dolore, solus nescius pudoris, corruptionis ignarus, non reserans, sed consecrans virginalis uteri templum! O nativitas supra naturam, sed pro natura: miraculi excellentia superans, sed reparans, virtute mysterii! Fratres, generationem istam quis enarrabit? Angelus nuntiat, virtus obumbrat Altissimi, supervenit Spiritus: Virgo credit, fide concipit, Virgo permanet. Quis non miretur? Nascitur Altissimi Filius, Deus de Deo genitus, ante sæcula, nascitur Verbum in faus: quis vel satis miretur?

2. Nec sane otiosa Nativitas, aut infructuosa dignatio majestatis: «Jesus Christus, Filius Dei, nascitur in Bethlehém Judæ.» Vos qui in pulvere estis, expurgamini et laudate: ecce Dominus venit cum salute. Venit cum salute, venit cum unguentis, venit cum gloria: neque enim sine salute Jesus, neque sine unctione Christus, nec sine gloria venit Dei Filius. Siquidem ipso salus, ipse unctio, ipse gloria, sicut scriptum est: «Gloria Patri, Filius sapiens<sup>1</sup>.» Felix anima, quæ gustato salutis fructu trahitur et currit in odorem unguentorum, ut videat gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre. Respirate, perditum, venit Jesus quærere et salvum facere quod perierat. Morbidi, convalescite, venit Christus, qui contritos corde sanat unctione misericordiæ suæ. Exsultate quicumque estis grandia concupiscentes, descendit ad vos Filius Dei, ut regni sui faciat cohæredes. Ita obsecro, sana me, Domine, et sanabor: salvum me fac, et salvus ero: glorifica, et ero gloriosus. Sic nempe benedicet anima mea Dominum, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto eius, cum propitiatus fueris omnibus iniquitatibus meis, sanaveris omnes infirmitates meas, repleveris in bonis desiderium meum. Hæc tria, dilectissimi, sapit mihi quod audio nasci Jesum Christum Filium Dei. Quare enim vocamus nomen ejus Jesum, nisi quia ipse salvum faciet populum suum a peccatis eorum?

<sup>1</sup> Prov. x.

» de Juda; » nativité sainte et immaculée, honorable pour le monde, aimable pour les hommes par la grandeur du bienfait, incompréhensible pour les anges eux-mêmes par la profondeur du mystère sacré, et admirable en tout par sa miraculeuse nouveauté! Les hommes n'avaient jamais admiré et n'admireront jamais un tel prodige. Seul enfantement sans douleur, sans honte et sans corruption, consacrant, au lieu de le déchirer, le temple des entrailles virginales! naissance au-dessus de la nature, mais pour l'avantage du monde; par le miracle au-dessus de la raison, mais opérant le salut par la vertu du saint mystère. Qui racontera cet enfantement, ô mes frères? l'ange l'annonce, la vertu du Très-Haut le couvre, le Saint-Esprit survient, la Vierge croit, elle conçoit par la foi et demeure vierge! Qui ne sera pas dans l'admiration? Le Fils du Très-Haut vient au monde, lui, Dieu, engendré de Dieu avant les siècles; le Verbe naît enfant : qui ne sera pas dans l'extase?

2. Mais cette naissance ne sera point inutile, et la bonté du Très-Haut ne sera pas sans fruit. « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est né à Bethléhem de Juda. » Réveillez-vous, vous qui êtes poussière; louez le Seigneur qui vous apporte le salut; il vient avec le salut, avec l'onction et avec la gloire. Jésus n'est point venu sans le salut, le Christ n'est point venu sans l'onction, le Fils de Dieu n'est point venu sans la gloire. Il est lui-même le salut, l'onction et la gloire, ainsi qu'il a été écrit : « La sagesse du Fils est la gloire du Père. » Heureuse l'ame qui, ayant goûté le fruit du salut, court après l'odeur des parfums pour voir sa gloire, la gloire du Fils unique du Père! Respirez, vous qui étiez perdus : Jésus vient relever, Jésus vient rendre au salut tout ce qui avait péri. Malades, entrez en convalescence; le Christ guérit les cœurs contrits par l'onction de sa miséricorde. Soyez dans l'allégresse, vous qui êtes tourmentés de désirs ambitieux : le Fils de Dieu descend vers vous pour vous donner part à l'héritage de son royaume. Seigneur, guérissez-moi, et je serai guéri; sauvez-moi, et je serai sauvé; glorifiez-moi, et je serai glorifié. Mon ame bénira le Seigneur, tout ce qui est en moi bénira son saint nom lorsque vous serez propice à toutes mes iniquités, lorsque vous aurez guéri toutes mes iniquités, lorsque mes désirs seront comblés. Voilà, mes chers frères, les trois grands biens que je vois dans la naissance de Jésus-Christ Fils de Dieu. Pourquoi l'appelons-nous Jésus, si ce n'est parce qu'il sauvera son peuple du péché? Pourquoi a-t-il voulu porter le nom de Christ, si ce n'est parce qu'il nous délivrera du joug du péché par l'onction

Aut quare Christus nominari voluit, nisi quia computrescere faciet jugum a facie olei? Quare Filius Dei factus est homo, nisi ut homines faceret filios Dei? Voluntati autem ejus quis resistet? Jesus qui justificat, quis est qui condemnet? Christus qui sanat, quis est qui vulnere? Filius Dei qui exultat, quis est qui humiliet?

3. Nascitur ergo Jesus, gaudeat quisquis ille est, quem perpetuæ damnationis reum adjudicabit conscientia peccatorum. Excedit quippe pietas Jesu omnem criminum quantitatem seu numerositatem. Nascitur Christus, lætetur quicumque vitiis expugnabatur antiquis. Siquidem ante faciem unctionis Christi nullus omnino stare poterit morbus animæ quamlibet inveteratus. Nascitur Filius Dei: exsultet qui magna solet desiderare, quia magnus munerator advenit. Fratres, hic est hæres, devote suscipiamus eum, sic enim et hæreditas nostra erit. Qui enim proprium Filium dedit, quomodo non omnia nobis simul cum illo donavit? Nemo discredat, nemo hæsitot, habemus testimonium credibile nimis: « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » Fratres habere voluit Unigenitus Dei, ut esset in multis fratribus primogenitus ipse. Utique nihil hæsitet ipsa pusillanimitas fragilitatis humanæ: prius ipse factus est hominum frater, factus est hominis Filius, factus est homo. Si et hoc homo judicat incredibile, fidem adstruunt oculi.

4. « Jesus Christus natus est in Bethlehom Judæ. » Et vide dignationem. Non in Hierusalem civitate regia; sed in Bethlehem, quæ minima est in millibus Juda. O Bethlehem parva, sed jam magnificata à Domino, magnificavit te qui factusesi in te parvus ex magno. Lætare Bethlehem, et per omnes vicos tuos festivum hodie alleluia cantetur. Quæ tibi civitas, si audiat, non invidet pretiosissimum illud stabulum, et filii præsepitii gloriam? In universa siquidem terra jam celebre est nomen tuum, et beatam te dicunt omnes generationes. Ubique gloriosa dicunt de te, civitas Dei, ubique psallitur, quia homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus. Ubique, inquam, prædicatur, ubique clamatur, quia « Jesus Christus Filius Dei nascitur in Bethlehom Judæ. » Nec otiosum quod additur « Judæ, » siquidem admonet nos ejus quæ ad Patres facta est repromissio: « Non auferetur, inquit, sceptrum de

<sup>1</sup> Joan. 1.

de l'huile? Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme, si ce n'est afin que tous les hommes devinssent fils de Dieu? Qui résistera à sa volonté? qui condamnera celui que Jésus aura justifié? qui blessera celui que le Christ aura guéri? qui osera humilier celui que le Fils de Dieu aura exalté?

3. Jésus est né : que celui que la conscience de ses péchés condamne à la damnation éternelle se réjouisse, car la miséricorde de Jésus surpasse la grandeur et le nombre de ses crimes. Le Christ est né : que celui qui languissait dans l'habitude du péché soit dans la joie, les maladies les plus invétérées de l'âme ne sauraient résister à l'onction du Christ. Le Fils de Dieu est né : que celui qui aspire aux grandes choses soit dans l'allégresse, les récompenses du Fils de Dieu sont infinies. C'est lui qui est l'héritier, mes frères; qu'il soit l'objet de notre amour, et il deviendra ainsi lui-même notre héritage. Celui qui nous a donné son propre fils ne nous a-t-il pas tout donné avec son fils? Que personne ne doute, que personne n'hésite; nous avons un témoignage irrécusable : « Le Verbe s'est fait chair et il a habité » parmi nous. » Le Fils unique de Dieu a voulu avoir des frères pour être l'aîné parmi un grand nombre de frères. Afin que la pusillanimité que la fragilité humaine n'eût aucun sujet d'hésiter, il s'est fait d'abord le frère des hommes, le fils de l'homme, il s'est fait homme; et si ce miracle était au-dessus de la foi de l'homme, ses yeux seraient là pour le convaincre.

4. « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est né à Bethléhem de Juda. » Et voyez la bonté divine : Jésus est né non point dans Jérusalem, la cité royale, mais dans Bethléhem, la plus petite parmi les villes de Juda. O Bethléhem ! ville modeste, mais glorifiée par la présence du Seigneur, glorifiée par celui qui, de grand qu'il était, dans ton enceinte est devenu petit; réjouis-toi, Bethléhem, et que des chants d'allégresse retentissent de toutes parts dans tes murs ! Quelle est la ville qui, lorsqu'elle entendra la grande nouvelle, ne t'enviera pas cette étable précieuse, la gloire de cette crèche ? Ton nom est déjà célèbre par toute la terre, et toutes les générations proclament ton bonheur. « Partout on proclame et l'on chante ta gloire, ô cité de Dieu ! » parce que l'homme est né en toi, parce que le Très-Haut t'a fondée. Partout, dis-je, on publie et l'on répète que « Jésus-Christ, Fils de Dieu, est né à Bethléhem de Juda. » Et ce n'est pas sans motif qu'il est dit « de Juda; » ce mot rappelle la promesse qui fut faite à nos pères : « On n'enlèvera point le sceptre de Juda; le commandement

» Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse » erit expectatio gentium<sup>1</sup>. » Salus quippe ex Judæis, sed salus usque ad fines terræ. « Juda, ait, te laudabunt fratres tui. Manus tuæ in » cervicibus inimicorum tuorum<sup>2</sup>, » et cætera quæ de Juda illo nusquam legimus, sed in Christo videmus impleta. Ipse est enim leo de tribu Juda, de quo et additur: « Catulus leonis Juda: Ad prædam, inquit, » fili mi, ascendisti. » Magnus prædator Christus, qui priusquam sciat vocare patrem aut matrem, Samariæ spolia diripit. Magnus prædator Christus, qui ascendens in altum, captivam duxit captivitatem: nec tamen abstulit quidquam, sed magis ipse dedit dona hominibus. Has itaque et cæteras similes prophetias impletas in Christo, de eo siquidem et prædictas, ad mentem revocat, quod dicitur: « Bethlehem » Judæ, » nec omnino quærere est, utrum a Bethlehem possit aliquid boni esse.

5. Sane quod ad nos spectat, discimus etiam ex hoc quemadmodum suscipi velit, qui in Bethlehem voluit nasci. Erat enim qui forte ei sublimia quærenda arbitraretur esse palatia, ubi cum gloria rex gloriæ susciperetur, sed non propter hoc a regalibus illis sedibus venit. In sinistra ejus divitiæ et gloria, in dextera longiturnitas vitæ: horum omnium æterna in cælis affluentia suppetebat, sed paupertas non inveniebatur in eis. Porro in terris abundabat et superabundabat hæc species, et nesciebat homo pretium ejus. Hanc itaque Dei Filius concupiscens descendit ut eam eligat sibi, et nobis quoque sua æstimatione faciat pretiosam. Adorna thalamum tuum, Sion: sed humilitate, sed paupertate. In his enim pannis complacet sibi, et Maria testimonium perhibente, his sericis delectatur involvi. Abominationes Ægyptiorum immola Deo tuo.

6. Considera denique quod in Bethlehem Judæ nascitur, et sollicitus esto quomodo Bethlehem Judæ inveniatis, et jam non in te quidem suscipi dedignetur. Bethlehem quippe *Domum panis*, Juda sonat *Confessionem*. Tu ergo si divini verbi pabulo repleas animam tuam, fideliterque, etsi non digna, certe quanta potes devotione suscipias panem illum, qui de cælo descendit, et dat vitam mundo, dominicum videlicet corpus Jesu, ut veterem utrem corporis tui nova illa resurrec-

<sup>1</sup> Gen. XLIX. — <sup>2</sup> *Ibid.*

» demeurera à sa race jusqu'à l'arrivée de celui qui doit être envoyé, » et qui sera l'espérance des nations. » Le salut vient de Juda, d'où il s'est répandu jusqu'aux limites de la terre. « Juda, tes frères te béniront, dit le Prophète; tes mains s'appesantiront sur la tête de tes ennemis. » Il est tant d'autres choses que nous ne lisons nulle part de Juda et que nous voyons s'accomplir en Jésus-Christ. Il est le lion de la tribu de Juda, dont il est dit : « Jeune lion de Juda, ô mon fils, » tu t'es élancé sur ta proie ! » Quelle est la proie qui pourrait échapper au Christ ? Il ne savait pas encore prononcer le nom de son père et de sa mère lorsqu'il enleva les dépouilles de Samarie ; et cependant loin de rien enlever aux hommes il les a comblés de bienfaits. Ces prophéties, et bien d'autres semblables qui existaient sur Jésus-Christ et qui se sont accomplies en lui, sont rappelées à notre esprit par les mots « Bethléhem de Juda ; » il ne faut donc point demander s'il était utile de dire « Bethléhem de Juda. »

5. Pour ce qui nous regarde, nous apprenons par là comment veut être reçu celui qui a choisi Bethléhem pour le lieu de sa naissance. On aurait pu croire qu'il fallait de magnifiques palais pour recevoir avec gloire le roi de la gloire ; mais ce n'est pas pour cela qu'il a quitté son trône céleste. Les richesses et la gloire sont dans sa main gauche, la durée de la vie dans sa droite. Tous ces biens étaient en abondance dans le ciel, tandis que la pauvreté ne s'y rencontrait point. Or il y avait sur la terre abondance et surabondance de pauvreté, et l'homme en ignorait le prix. Aussi le Fils de Dieu descendit sur la terre pour faire choix de cette pauvreté, qu'il désirait ardemment, et pour nous la rendre précieuse par la préférence dont il l'honorait. Sion, pare ta couche nuptiale, mais que ce soit avec l'humilité et la pauvreté. C'est dans ces ornemens que le Christ se complait, et, suivant le témoignage de Marie, ce sont là les riches vêtemens dont il aime à s'envelopper. Imole à ton Dieu les abominations de l'Égypte.

6. Considérez enfin qu'il est né à Bethléhem de Juda, et cherchez comment vous pouvez devenir une Bethléhem de Juda, afin qu'il consente à être reçu en vous. Bethléhem signifie demeure du pain, et Juda signifie confession. Si donc vous nourrissez votre ame de la nourriture de la parole divine ; si vous recevez, non pas avec la dévotion qu'il mérite, mais avec toute la dévotion dont vous êtes capables, ce pain qui est descendu du ciel pour donner la vie au monde, c'est-à-dire le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, afin que le vaisseau délabré de votre corps soit réparé et soutenu par cette chair nouvelle de la résurrec-

tionis caro reficiat et sustineat, quatenus novum quod intus est vinum, hoc solidatus glutino, valeat continere: si denique ex fide vivas, et nequaquam gemere oporteat, quia oblitus sis comedere panem tuum: Bethlehem factus es dignus plane susceptione dominica, si tamen confessio non defuerit. Sit proinde Judæa sanctificatio tua: confessionem et decorem induere, quam maxime stolam in ministris suis Christus acceptat. Denique breviter tibi utrumque commendat Apostolus: « Corde, inquit, creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem<sup>1</sup>. » Justitia siquidem in corde, panis in domo. Est enim justitia panis. Et, « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi » saturabuntur<sup>2</sup>. » Sit ergo in corde justitia, et justitia quæ ex fide est: hæc enim sola habet gloriam apud Deum. Sit etiam in ore confessio ad salutem, et securus jam suscipe eum qui in Bethlehem Judæ nascitur, Jesum Christum Filium Dei.

## SERMO II.

## IN DIE NATIVITATIS DOMINI.

De fontibus Salvatoris.

1. Grandis quidem est dilectissimi, hodierna dominicæ Nativitatis solemnitas; sed dies brevis cogit breviare sermonem. Nec mirum, si facimus nos breve verbum, quando et Deus Pater Verbum fecit abbreviatum. Vultis nosse quam longum quam breve fecit? « Cælum, inquit » hoc Verbum, et terram ego impleo<sup>3</sup>. » Nunc caro factum, in angusto locatum præsepio est. « A sæculo, ait propheta, et in sæculo tu es » Deus<sup>4</sup>; » et ecce factus est infans diei unius. Ad quid hoc fratres, aut quæ necessitas fuit, ut sic exinaniret se, sic humiliaret se, sic abbreviaret se Dominus majestatis, nisi ut vos similiter faciatis? Jam clamat exemplo, quod postmodum prædicaturus est verbo: « Discite a me, quia » mitis sum et humilis corde<sup>5</sup>. » Ut verax inveniatur qui dicit: « Cœpit » Jesus facere, et docere<sup>6</sup>. » Obsecro proinde et plurimum rogo fra-

<sup>1</sup> Rom. x. — <sup>2</sup> Matth. v. — <sup>3</sup> Hier. XLIII. — <sup>4</sup> Psal. LXXXIX. — <sup>5</sup> Matth. XI. — <sup>6</sup> Act. I.

tion, et que, fortifié par elle, il retienne le vin qui est au dedans; si enfin vous vivez par la foi, et que vous n'avez point à gémir d'avoir oublié de manger votre pain, vous êtes devenu une Bethléhem digne de recevoir le Seigneur, pourvu cependant que vous n'avez point manqué à la confession. Que votre sanctification soit donc la sanctification de Juda : parez-vous de la confession et de la pureté de cœur, c'est là surtout l'étole dont le Christ aime que ses ministres soient revêtus. L'Apôtre vous recommande l'une et l'autre en peu de mots lorsqu'il dit : « On croit de cœur pour la justice; la confession de bouche se » fait pour le salut. » La justice dans le cœur, c'est le pain dans la maison, car la justice est le pain. « Heureux ceux qui ont faim et qui » ont soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. » Que la justice soit donc dans votre cœur, mais la justice qui vient de la foi; c'est la seule qui ait quelque prix devant Dieu; que la confession soit aussi dans votre bouche pour le salut, et recevez avec assurance celui qui est né à Bethléhem de Juda, Jésus-Christ, fils de Dieu.

---

## SERMON II.

### POUR LE JOUR DE LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR.

Des fontaines du Sauveur.

1. C'est une grande solennité, mes très-chers frères, que la Nativité de Notre-Seigneur; mais le peu de durée de ce grand jour ne nous permet de donner que peu d'étendue à notre entretien, et les limites qui borneront ce discours ne vous étonneront pas, lorsque Dieu le Père nous présente le Verbe dans de si étroites proportions. Voulez-vous savoir quelles sont ses dimensions? « Je remplis le ciel et la » terre, » dit le Verbe lui-même; et maintenant ce Verbe s'est fait chair, il est placé dans une crèche étroite. « Vous êtes le Dieu de l'é- » ternité, » dit le Prophète, et ce Dieu est devenu l'enfant d'un jour. Quelle en est la cause, mes frères, et quelle nécessité y avait-il que le Dieu de la majesté s'anéantît ainsi, qu'il s'humiliât à ce point, qu'il se fit si petit, si ce n'est pour vous inviter à suivre son exemple? Déjà il vous enseigne ce que plus tard vous enseigneront ses prédications : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » Ainsi sont justifiées les paroles de celui qui a dit : « Jésus a commencé par pra- » tiquer ce qu'il a enseigné par la suite. » Oh! je vous en prie, mes

tres, non patiamini sine causa tam pretiosum exemplar vobis exhibitum esse, sed conformamini illi, et renovamini spiritu mentis vestræ. Studete humilitati, quæ fundamentum est custosque virtutum, sectamini illam quæ sola potest salvare animas vestras. Quid enim magis indignum, quid detestandum amplius, quid gravius puniendum, quam ut videns Deum cœli parvulum factum, ultra apponat homo magnificare se super terram? Intolerabilis impudentiæ est, ut ubi sese exinanivit majestas, vermiculus infletur et intumescat.

2. Hoc igitur est propter quod exinanivit se formam servi accipiens, qui in forma Dei Patris æqualis erat, sed exinanivit majestate et potentia, non bonitate et misericordia. Quid enim ait Apostolus? « Ap- » paruit, inquit, benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei<sup>1</sup>. » Apparuerat ante potentia in rerum creatione, apparebat sapientia in earum gubernatione; sed benignitas misericordiæ nunc maxime apparuit in humanitate. Innotuerat Judæis potestas in signis atque portentis, unde et in lege sæpius invenies : « Ego Dominus, ego Deus. » Philosophis quoque abundantibus in sensu suo majestas innotuit, quoniam juxta Apostoli verba : « Quod notum est Dei manifestum est in » illis<sup>2</sup>. » Veruntamen et Judæi potestate ipsa premebantur, et philosophi scrutatores majestatis opprimebantur a gloria. Potestas subjectionem, majestas exigit admirationem, neutra imitationem. Appareat Domino bonitas cui possit homo, qui ad imaginem tuam creatus est, conformari : nam majestatem, potestatem, sapientiam, nec imitari possumus, nec expedit æmulari. Quousque angustata est misericordia tua in sola angelorum parte, reliquam occupat judicium cum toto pariter humano genere? « Domine, in cœlo misericordia tua, et veritas » tua usque ad nubes, » terram universam condemnans, et aereas potestates. Dilatet misericordia terminos suos, extendat fines, expandat sinus, attingat a fine usque ad finem fortiter, disponens omnia suaviter. Restrictus est, Domine, iudicio sinus tuus; solve cingulum tuum, et veni miserationibus affluens, et superfluens charitate.

3. Quid tu times, o homo, qui trepidas a facie Domini quia venit?

<sup>1</sup> Tit. III. — <sup>2</sup> Rom. I.

frères, ne souffrez pas qu'un exemple si précieux vous ait été donné en vain; fortifiez-vous en lui; qu'il soit le principe de votre renouvellement intérieur. Attachez-vous à l'humilité, qui est la base et la sauvegarde de toutes les vertus; étudiez-vous à la pratiquer; elle seule peut sauver vos âmes. Quoi de plus indigne, de plus odieux, de plus criminel, que la présomption de l'homme qui cherche à s'élever dans les grandeurs terrestres, tandis que le Dieu du ciel s'est fait enfant? Qu'un vermisseau s'enfle et se grossisse lorsque la majesté divine s'abaisse et s'humilie, n'est-ce pas une insupportable impudence?

2. Voilà donc pourquoi celui qui était par sa nature égal à son Père s'est fait petit en prenant la forme d'un serviteur; mais il s'est fait petit en majesté et en puissance, et non en bonté ni en miséricorde. Que dit, en effet, l'Apôtre? « La bonté et l'humanité de Dieu notre » Sauveur est apparue. » Déjà sa puissance s'était manifestée dans la création; sa sagesse se laissait voir dans le gouvernement de l'univers; la bonté de sa miséricorde vient de se déployer dans le mystère de l'incarnation. Sa puissance s'était montrée aux Juifs par des miracles et des prodiges; aussi trouvez-vous souvent dans leur loi: « Je » suis le Seigneur, je suis Dieu. » Les philosophes eux-mêmes n'ont pas ignoré la majesté divine, puisque, selon les paroles de l'Apôtre, « ce qui était connu de Dieu leur était dévoilé. » Cependant les Juifs étaient accablés par sa puissance, et les philosophes, qui voulaient pénétrer les mystères de sa majesté, étaient éblouis par l'éclat de sa gloire. La puissance veut la soumission, la majesté prescrit l'admiration; ni l'une ni l'autre n'exige l'imitation. Que votre bonté se manifeste, ô mon Dieu, afin que l'homme, qui a été créé à votre image, puisse s'y conformer; car nous ne pouvons pas, nous ne devons pas aspirer à imiter votre majesté, votre puissance ni votre sagesse. Jusques à quand les anges seront-ils seuls l'objet de votre miséricorde? jusques à quand le genre humain n'aura-t-il part qu'à votre justice? « Seigneur, votre miséricorde est dans les cieux et votre vérité s'élève » jusqu'aux nues, » condamnant toute la terre et les puissances de l'air. Que votre miséricorde étende ses limites, qu'elle recule ses bornes, qu'elle déploie tous les plis de sa robe, qu'elle y embrasse toutes les créatures, disposant tout avec harmonie. Seigneur, votre sein est resserré par votre justice; rompez ce lien, et venez à nous plein de miséricorde et de charité.

3. Homme, pourquoi trembles-tu devant la face du Seigneur, qui vient pour sauver la terre et non pour la juger? Un serviteur infidèle

Venit non judicare, sed salvare terram. Olim tibi persuasum est ab infideli quodam servo, ut furtim tolleres et imponeres regium diadema capiti tuo. Deprehensus in furto, quidni timeres? quidni fugeres a facie ejus? Forte enim jam gladium vibrabat ignitum. Nunc in exilio positus, in sudore vultus tui vesceris pane tuo. Et ecce vox audita est in terra, quia Dominator advenit. Quo ibis a spiritu ejus, et quo a facie ejus fugies? Noli fugere, noli timere, non venit cum armis: non puniendum, sed salvandum requirit. Et ne forte dicas etiam nunc: « Vocem tuam audivi, et abscondi me<sup>1</sup>; » ecce infans est et sine voce. Nam vagientis vox magis miseranda est quam tremenda. Aut si cui forte terribilis, sed non tibi. Parvulus factus est, tenera membra Virgo mater pannis alligat, et adhuc timore trepidas? Vel in hoc scies quia non venit perdere te, sed salvare: eripere, et non ligare. Jam adversus hostes tuos dimittat, jam superborum et sublimium colla tanquam Dei virtus et sapientia calcet.

4. Duo sunt tibi hostes, peccatum et mors, id est mors corporis et animæ. Utrumque debellaturus advenit, et ab utroque salvabit te, noli timere. Et jam quidem peccatum in propria persona vicit: quando humanam naturam sine ulla contagione suscepit. Grandis enim peccato facta est violentia, et re vera expugnatum esse cognoscitur, quando natura, quam se totam infecisse et occupasse gloriabatur, ab eo penitus aliena in Christo inventa est. Dehinc persequitur inimicos suos, et comprehendit eos, nec convertitur donec deficient. Contra peccatum dimicans in conversatione sua, verbis pariter et exemplis oppugnat, sed in passione sua alligat illud, alligat plane fortem, et diripit vasa ejus. Jam vero eodem ordine mortem quoque superat prius in seipso, cum resurgit primitiæ dormientium, et primogenitus mortuorum: postmodum debellaturus eam pariter in omnibus nobis quando videlicet suscitabit mortalia corpora nostra, et destruetur novissima inimica mors. Propterea enim resurgens decorem indutus est, non sicut antea nascens pannis involutus est. Propterea qui prius sinu misericordiæ effluabat, non judicans quemquam resurgens præcinxit se, et justitiæ cingulo videtur quodammodo effluentem sinum miseri-

<sup>1</sup> Gen. iii.

te persuada autrefois de dérober le diadème et de le placer sur ta tête ; après avoir été surpris dans ce larcin , pourquoi ne craindrais-tu pas ? pourquoi ne fuirais-tu point sa présence ? Sa main agite peut-être déjà l'épée flamboyante. Dans ton exil , tu manges ton pain à la sueur de ton front ; mais une voix s'est fait entendre par toute la terre , annonçant la venue du Seigneur. Où iras-tu pour échapper à son esprit ? où fuiras-tu pour éviter sa présence ? Ne fuis point , ne crains point ; il ne vient point armé pour te punir , il vient pour te sauver. Et afin que tu ne dises pas comme autrefois : « Seigneur , j'ai entendu votre » voix , et je me suis caché , » c'est un enfant , un enfant qui n'a point de voix , et ce cri d'un enfant inspire plus de compassion que de crainte. S'il est redoutable pour quelqu'un , ce n'est pas pour toi. Il s'est fait enfant ; la Vierge , sa mère , enveloppe dans les langes ses membres délicats , et tu trembles encore ! mais cela même doit te convaincre qu'il vient non pour te perdre , mais pour te sauver ; non pour te charger de liens , mais pour te délivrer. Il combat déjà contre tes ennemis ; déjà , comme sagesse et comme vertu de Dieu , il foule à ses pieds la tête des superbes et des ambitieux.

4. Tu as deux ennemis , le péché et la mort , c'est-à-dire la mort du corps et la mort de l'âme. Jésus est venu les combattre tous les deux ; il te sauvera de tous les deux , ne crains point. Il a déjà vaincu le péché dans sa personne même , puisqu'il a revêtu la nature humaine sans corruption. C'est , en effet , un grand triomphe sur le péché , que la nature , qu'il se glorifiait d'occuper et d'avoir infectée toute entière , se soit trouvée pure de ses souillures dans la personne de Jésus-Christ. Il poursuit tes ennemis , il les saisit , et ne les abandonne qu'après les avoir terrassés. Il combat le péché par ses discours et par ses exemples ; mais , dans sa passion , il l'enchaîne ; il enchaîne le fort et lui enlève ses dépouilles. Mais déjà il triomphe aussi de la mort , d'abord en lui-même , puisqu'il est le premier réveillé parmi ceux qui dorment et comme le premier né parmi les morts. Il la combattra ensuite en nous , lorsqu'il rendra nos dépouilles mortelles à la vie , et que la mort , notre dernière ennemie , sera détruite. Aussi , lors de sa résurrection , il s'est revêtu de beauté , tandis que lors de sa naissance il était enveloppé de langes , et c'est pour cela que celui qui ouvrait à tous les hommes le sein de sa miséricorde , sans vouloir juger personne , semble , en ressuscitant , avoir resserré , avec la ceinture de sa justice , ce sein d'où découlaient ses miséricordes , comme se préparant déjà au jugement qu'il doit prononcer lors de notre résurrec-

cordiæ collegisse, quoniam ex tunc præparatur ad iudicium, quod in nostra resurrectione futurum est. Nam et propterea parvulus antea venit, ut misericordiam prærogaret, et futurum in fine iudicium præcurrens, misericordia temperaret.

5. Licet enim parvulus ad nos venerit, non parum tamen attulit, non parum contulit nobis. Si quæris quid attulit? primo omnium attulit misericordiam, secundum quam, teste Apostolo: « Salvos nos fecit<sup>1</sup>. » Neque enim his tantum profuit, quos tunc præsens invenit; sed fons est qui nunquam poterit exhauriri. Fons nobis est Christus Dominus unde lavemur sicut scriptum est: « Qui dilexit nos et lavit nos a peccatis nostris<sup>2</sup>. » Verumtamen non iste solus aquarum est usus, nec tantum sordes abluunt, sed et sitim extinguunt: « Beatus vero, ait » Sapiens, qui in sapientia morabitur, et qui in justitia meditabitur<sup>3</sup>. » Et post pauca: « Aqua, inquit, sapientiæ salutaris potabit illum. » Bene sapientiæ salutaris, quoniam sapientia carnis mors est, et sapientia mundi etiam ipsa inimica est Deo. Sola quæ ex Deo est sapientia salutaris est, quæ secundum beati Jacobi definitionem primum pudica, deinde pacifica est. Nam sapientia carnis voluptuosa est, non pudica. Sapientia mundi tumultuosa est, non pacifica. Sapientia vero quæ ex Deo est, primum pudica est, non quærens quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi, ut non suam quisque faciat voluntatem, sed consideret quæ sit voluntas Dei: deinde pacifica, non abundans in suo sensu, sed alieno magis acquiescens consilio vel iudicio.

6. Tertius aquarum usus est irrigatio, quam profecto maxime necessariam habent novellæ plantationes. Alioquin aut minus proficient, aut ex toto peribunt præ siccitate. Quærat ergo devotionis aquas quisquis seminaverit bonorum operum semina, ut irrigatus fonte gratiæ bonæ conversationis hortus non are scat, sed in perpetua viriditate proficiat. Orat enim pro hujusmodi propheta: « Et holocaustum tuum, » inquit, pinguo fiat<sup>4</sup>. » Sic et in laudibus Aaron legis, quoniam sacrificium ejus quotidianus ignis absumpsit. In quibus omnibus nihil aliud intelligendum videtur, nisi ut bona opera fervore devotionis et

<sup>1</sup> Ad Tit. III. — <sup>2</sup> Apoc. I. — <sup>3</sup> Eccl. XIV. — <sup>4</sup> Psal. XIX.

tion. Il s'est fait enfant pour nous donner part à sa miséricorde, prévenant le jugement universel, afin de le tempérer par cette même miséricorde.

5. Quoiqu'il soit venu à nous sous la forme d'un enfant, ce n'est pas un faible avantage que sa venue nous a apporté. Si vous demandez quel est cet avantage, je vous réponds qu'il a étendu sa miséricorde sur tous les hommes, cette miséricorde par laquelle, dit l'Apôtre, « il » nous a tous sauvés. » Ceux qu'il a trouvés à sa venue ne sont pas les seuls qui aient profité de cet avènement; il est une source qui sera toujours inépuisable. Notre Seigneur Jésus-Christ est pour nous une fontaine dont les eaux servent à nous purifier, selon les paroles de l'Écriture : « Qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés. » Mais l'usage de ces eaux n'est pas seulement de nous laver de nos souillures, elles éteignent aussi notre soif : « Heureux, dit le sage, celui qui réside dans la sagesse et qui médite dans la justice. » Il ajoute un peu plus loin : « Il sera abreuvé de l'eau de la sagesse salutaire. » Ce n'est pas sans raison qu'il est dit « de la sagesse salutaire, » parce que la sagesse de la chair c'est la mort, et que la sagesse du monde est elle-même ennemie de Dieu. Il n'y a de sagesse salutaire que celle qui vient de Dieu, et qui, selon la définition de Jacob, est d'abord pudique, et ensuite pacifique. La sagesse de la chair est impudique, non point pleine de pudeur; la sagesse du monde est tumultueuse et non pacifique. La sagesse qui vient de Dieu est pudique; elle cherche non ses intérêts, mais ceux de Jésus-Christ; de sorte que chacun ne fait point sa volonté, mais cherche quelle est la volonté de Dieu; de plus, elle est pacifique, n'imposant point son propre sentiment, se soumettant plutôt aux conseils et au sentiment d'autrui.

6. Le troisième usage de ces eaux est l'arrosement indispensable aux plantes nouvelles, qui profiteraient peu ou périraient de sécheresse. Que celui-là donc qui a confié à la terre la semence des bonnes œuvres cherche les eaux de la dévotion, afin que le jardin de sa vie, arrosé par la source de la grâce, soit préservé de l'aridité, et se couvre d'une verdure perpétuelle. C'est l'objet de la prière du prophète, quand il dit : « Que son holocauste vous soit agréable. » Aussi lisez-vous dans les louanges d'Aaron que le feu consumait chaque jour son sacrifice. Il semble qu'on ne doit voir dans ces passages qu'une chose, c'est que la ferveur de la dévotion et la douceur de la grâce spirituelle sont nécessaires aux bonnes œuvres. Peut-être jugerez-vous qu'il est

dulcedine spiritualis gratiæ condiantur. Putas inveniri poterit quartus fons, ut paradysum recuperemus quatuor fontium irrigatione amœnissimum? Nam si terrenum paradysum denuo nobis reddendum non speramus, quomodo regnum cœlorum sperabimus? « Si terrena, » inquit, dixi vobis, et non creditis, quomodo si dixero vobis cœlestia, » credetis<sup>1</sup>? » Nunc autem ut de exhibitione præsentium firma sit expectatio futurorum, paradysum habemus multo meliorem, et longe delectabiliorem, quam primi parentes habuerunt: et paradysus noster Christus Dominus est. In quo tres quidem fontes jam invenimus, quartum quæremus. Habemus de fonte *misericiendiæ* ad diluendas culpas, aquas *remissionis*: habemus de fonte *sapientiæ* ad potandam sitim nostram, aquas *discretionis*: habemus de fonte *gratiæ* ad irrigandas plantas bonorum operum, aquas *devotionis*. Quæramus ad decoquendos cibos, aquas *ferventes*, aquas *æmulationis*. Hæ nimirum condiunt, et decoquunt affectiones nostras, et ebulliunt de fonte *charitatis*. Unde ait propheta: « Concaluit cor meum intra me; et in meditatione mea » exardescet ignis<sup>2</sup>; » alibi quoque: « Zelus, inquit, domus tuæ comedit me<sup>3</sup>. » Siquidem ex dulcedine devotionis diligens justitiam, ex fervore æmulationis odio habet iniquitatem. Et vide ne forte de fontibus istis prædixerit Isaias: « Hauritis aquas in gaudio de fontibus » Salvatoris<sup>4</sup>. » Nam ut promissionem hanc vitæ præsentis esse noveris, non futuræ, illud attende, quod sequitur: « Dicitis in illa die: » Confitemini Domino, et invocato nomen ejus. » Invocatio quippe præsentis temporis est, sicut scriptum est: « Invoca me in die tribulationis<sup>5</sup>. »

7. Porro ex his quatuor fontibus, tres quidem proprie convenire videntur tribus Ecclesiæ ordinibus, singuli singulis. Nam primus quidem communis est omnibus. In multis enim offendimus omnes, et necessarium habemus misericordiæ fontem ad diluendas offensionum sordes. Omnes, inquam, peccavimus, et egemus gloria Dei. Et prælati, et continentes, et conjugati, si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus. Quia ergo nemo mundus a sorde, necessarius est omnibus fons misericordiæ, et pari voto debent ad hunc fontem, Noe, Daniel et Job properare. De cætero quidem Job maximo sapientiæ

<sup>1</sup> Joan. III. — <sup>2</sup> Psal. XXXVIII. — <sup>3</sup> *Ibid.* LXVIII. — <sup>4</sup> Isa. XLII. — <sup>5</sup> Psal. LXXXV.

possible de découvrir une quatrième source, afin de retrouver ce paradis où les eaux de ses quatre fleuves répandaient une fraîcheur si délicieuse. Ah ! si nous n'espérons pas recouvrer le paradis terrestre, comment pouvons-nous espérer le paradis céleste ? « Si vous ne me croyez point, dit le Seigneur, quand je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous lorsque je vous parlerai du ciel ? » Mais, afin que la jouissance du présent affermissse en nous l'espérance des biens à venir, nous avons un paradis beaucoup plus délicieux que celui de nos pères ; et ce paradis, c'est notre Seigneur Jésus-Christ. Déjà nous avons trouvé trois sources en lui ; il ne nous reste qu'à chercher la quatrième. Nous puisons à la source de la *miséricorde* les eaux de la *rémission*, pour nous purifier de nos péchés ; à la source de la *sagesse*, les eaux de la *discrétion*, pour étancher notre soif ; à la source de la *grâce*, les eaux de la *dévotion*, pour arroser les plantes des bonnes œuvres. Cherchons les eaux propres à cuire les alimens, les eaux de l'*émulation*. Ce sont ces eaux qui purifient et sanctifient nos affections ; elles jaillissent de la source de la *charité*. Aussi le prophète a-t-il dit : « Mon cœur s'est échauffé au-dedans de moi ; il s'est embrasé dans la méditation ; » et ailleurs : « Le zèle de votre maison m'a consumé. » Celui qui aime la justice par la douceur de la piété à l'iniquité en haine par la ferveur de l'émulation. N'est-ce pas de ces fontaines qu'Isaïe a dit : « Vous puiserez les eaux avec joie dans les fontaines du Sauveur ? » Et, pour vous convaincre que cette promesse se rapporte à la vie présente et non à la vie future, faites attention à ces paroles : « Vous direz en ce jour : Confessez le Seigneur et invoquez son nom. » Cette invocation appartient au présent, selon ce qui est écrit : « Invoquez-moi au jour de la tribulation. »

7. Or, de ces quatre fontaines, trois paraissent représenter particulièrement les trois ordres de l'Église. La première est commune à tous ; car nous péchons tous, et nous avons tous besoin de la fontaine de miséricorde pour nous purifier de nos péchés : « Nous avons tous péché, et nous avons tous besoin de la gloire de Dieu. » Tous, disons-nous, ceux qui sont dans les dignités, ceux qui vivent dans le célibat, et ceux qui sont engagés dans le mariage. Quo si nous disons que nous n'avons point péché, nous nous trompons nous-mêmes ; et, puisque personne n'est exempt de souillure, la fontaine de miséricorde est nécessaire à tous : Noé, Daniel et Job doivent également rechercher ses eaux salutaires. Du reste, Job doit surtout chercher la

fontem quærat, quoniam ipse magis inter medios laqueos ambulat, ita ut magnum videatur, si a malo declinat. Danieli vero currendum est ad fontem gratiæ, cui nimirum pœnitentiæ opera et labores abstinentiæ devotionis gratia necesse est impinguare. Oportet enim ut nos maxime in hilaritate omnia faciamus : quoniam hilarem datorem diligit Deus. Nam et terra nostra nequaquam fertilis est hujusmodi seminis, bonæ scilicet conversationis : ideoque facile exarescet, nisi crebris irrigationibus adjuvetur. Unde et in oratione dominica hujusmodi gratiam sub quotidiani panis nomine postulamus. Merito sane, ne forte cadat super nos terribilis illa maledictio propheticæ imprecationis : « Fiant sicut fœnum tectorum quod priusquam evellatur exaruit <sup>1</sup>. » Fons vero æmulationis Noë convenit specialiter, quia maxime prælatos decet hic zelus.

8. Quatuor itaque fontes istos adhuc in carne viventibus nobis in semetipso Christus exhibet : quatum, qui est « fons vitæ, » post hoc sæculum repromittens, ad quem sitiebat propheta cum diceret : « Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum <sup>2</sup>. » Fortassis etiam propter hos quatuor fontes, quatuor in locis vulneratus est Christus adhuc vivens in cruce : propter quintum, cum jam tradidisset spiritum, transforatus est in latero. Vivebat adhuc quando foderunt ei manus et pedes, ut nobis adhuc viventibus, quatuor fontes ex seipso proferret. Quintum portulit vulnus cum jam exspirasset, ut in se nihilominus quintum nobis fontem post obitum aperiret. Sed ecce dum loquimur de mysteriis nativitatis, ad scrutanda repente devenimus sacramenta dominicæ passionis. Nec mirum tamen si quærimus in passione quid in Nativitate sua Christus attulerit. Tunc enim conscisso sacco pecuniam quæ latebat, in pretium nostræ redemptionis effudit.

<sup>1</sup> Psal. CXXVIII. — <sup>2</sup> *Ibid.* XLII.

fontaine de la sagesse, parce qu'il marche au milieu des embûches et qu'il lui est difficile d'éviter le mal. Pour Daniel, il doit recourir à la fontaine de la grâce, parce qu'il est nécessaire qu'il féconde par la grâce de la dévotion les œuvres de son repentir et les travaux de son abstinence. Il faut tout accomplir avec allégresse, parce que Dieu aime celui qui donne avec joie. Jamais notre terre ne sera fertile par la semence des bonnes œuvres; de fréquentes irrigations peuvent seules la garantir de la sécheresse. Aussi chaque jour, dans l'oraison dominicale, nous demandons la grâce sous le nom de pain quotidien; et ce n'est pas sans motif, de peur que cette malédiction terrible du prophète ne retombe sur nous: « Qu'ils deviennent comme l'herbe » des toits, qui sèche avant de fleurir. » Mais la fontaine de l'émulation convient spécialement à Noé, parce que ce zèle est propre surtout à ceux qui sont revêtus de quelque dignité.

8. Telles sont les quatre fontaines que Jésus-Christ nous offre en cette vie, nous promettant la cinquième pour la vie future; la cinquième, qui est la fontaine de la vie, après laquelle soupirait le prophète, lorsqu'il disait: « Mon ame a eu soif de Dieu, qui est la fontaine de vie. » Peut-être est-ce pour rappeler ces quatre fontaines que Jésus-Christ fut percé en quatre endroits avant d'expirer sur la croix, le coup qui lui ouvrit le côté, et qui représenterait la cinquième fontaine, ne lui ayant été porté qu'après qu'il eut rendu le dernier soupir. Il vivait encore lorsqu'en lui perça les pieds et les mains, comme pour nous offrir ces quatre fontaines en cette vie. Il ne reçut la cinquième blessure qu'après avoir expiré, afin que cette cinquième fontaine nous fût réservée dans l'autre vie. Mais nous n'avons à nous occuper que des mystères de la nativité, et nous scrutons aussi ceux de la passion. Quoi d'étonnant, du reste, que nous cherchions dans la passion les avantages que nous a apportés la naissance de Jésus-Christ? C'est au moment de ses supplices qu'il a répandu, pour prix de notre rédemption, les richesses qui étaient cachées en lui.

## SERMO III.

## IN VITAM ET PASSIONEM DOMINI.

1. Jesum Nazarenum a Judæis innocenter condemnatum, a gentibus crucifixum, christiani divinis honoremus obsequiis. Salvatoris infirma nos, qui christiani sumus, reverenter venerari, amanter amplecti, fortiter imitari, dignum est, salubre et honorificum. Hæc enim sunt instrumenta fortissima, in quibus omnipotens virtus et investigabilis sapientia Dei, restaurationem mundi potenter atque mirifice operata est, et usque modo operatus Christus Dominus minoratus est ab angelis, ut nos æquaret angelis. Et quis propter Christum non se humiliet? Christus Dominus pro peccatis nostris crucifixus est, et crucem amaram suis amatoribus dulcoravit. Mortuus est, et mortem necavit, ut viveremus per illum. Et quis non amet Christum Dominum? Quis non patiat pro Christo? Christus per crucis ignominiam ad supernæ claritatis gloriam transit, et data est ei pro sua reverentia a Deo Patre omnis potestas in cælo et in terra, ut adorent eum omnes angeli Dei, et in nomine Jesu omne genu flectatur cælestium, terrestrium, et infernorum. Ubi est gloriatio tua, o christiane, nisi in nomine crucifixi Domini Dei tui, et in Christi nomine quod est super omne nomen, in quo qui benedictus est, super terram benedicetur? Gloriamini in nomine Filii redemptoris, et dato honorem illi Salvatori nostro, qui magna fecit in nobis, et magnificate nomen ejus mecum, dicentes:

Adoramus te, Christe, rex Israel pariter et gentium, Princeps regum, terræ Dominus, Deus Sabaoth, Virtus omnipotentis Dei fortissima. Adoramus te, pretiosum pretium redemptionis nostræ, Hostiam partileam, qui sola odoris tui suavitate inestimabili Patrem qui in altis habitat, ad respiciendum humilia inclinasti, et filijs ita placabilem reddidisti. Tuas, Christe, miserationes prædicamus, tuæ suavitatis memoriam cum abundantia eruimus. Tibi, Christe, sacrificium laudis immolamus pro multitudine bonitatis tuæ, quam ostendisti nobis

## SERMON III.

## SUR LA VIE ET LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR.

1. Ames chrétiennes ! rendons nos hommages et nos adorations à Jésus de Nazareth, innocemment condamné par les Juifs et crucifié par les gentils. Nous sommes chrétiens, il est juste, utile et nécessaire pour nous de révéler avec respect, d'embrasser avec amour, et d'imiter avec courage les misères du Sauveur. Elles furent, en effet, les moyens puissans dont la vertu souveraine et la sagesse infinie de Dieu se servirent et se servent encore aujourd'hui pour renouveler la face de la terre. Notre Seigneur Jésus-Christ s'est abaissé au-dessous des anges, afin de nous élever à eux : qui de nous refuserait de s'humilier pour Jésus-Christ ? Notre Seigneur Jésus-Christ a subi pour nos péchés le supplice de la croix, et a puisé dans l'amertume de cette mort une source de douceurs pour ceux qui l'aiment. Il est mort et a tué la mort, afin de nous donner la vie. Qui pourrait ne pas aimer Jésus-Christ ? qui ne consentirait pas à souffrir pour Jésus-Christ ? C'est par l'ignominie de la croix que le Sauveur est arrivé à la gloire de sa divine splendeur ; c'est à cause de sa respectueuse soumission que Dieu le Père lui a donné toute puissance dans le ciel et sur la terre, afin que tous les anges du paradis lui rendent leurs hommages, et qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. Où est votre gloire, chrétiens, si elle n'est pas dans le saint nom de votre Dieu crucifié, et dans le nom de Jésus-Christ, qui est au-dessus de tout nom, et en qui celui qui est béni sur la terre le sera aussi dans le ciel ? Glorifiez-vous donc au nom du Fils rédempteur, rendez hommage à ce divin sauveur des hommes, qui a tout fait pour nous, et proclamez avec moi ses louanges, en disant :

Nous vous adorons, ô Jésus-Christ, roi d'Israël et des gentils, Prince des princes de la terre, Seigneur Dieu des armées, Vertu toute-puissante du Dieu tout-puissant ! Nous vous adorons, gage précieux de notre salut, Hostie pacifique, dont les douces émanations ont eu le pouvoir de fléchir le Père céleste, d'attirer ses regards sur la terre, et d'en obtenir le pardon de ses enfans ! Nous publions vos miséricordes, divin Jésus ; nous nous rassurons du souvenir de votre ineffable bonté. Souverain Seigneur, nous vous offrons un sacrifice d'actions de grâce pour la multitude des bontés que vous avez prodiguées à notre

semini nequam, filiis sceleratis et perditis. Cum adhuc inimici tui essemus, Domine, et mors iniqua in omnem carnem exerceret dominium, cui omne semen Adam erat obnoxium lege primordialis culpæ, recordatus es verbi misericordiæ tuæ, et prospexisti ex sublimi habitatione tua in hanc vallem plorationis nostræ et miseriæ. Vidisti afflictionem populi tui, et tactus dulcore charitatis intrinsecus, apposuisisti cogitare super nos cogitationes pacis et redemptionis.

Et quidem cum esses Filius Dei, Deus verus, Deo Patri sanctoque Spiritui coæternus et consubstantialis, lucem habitans inaccessiblelem, portansque omnia verbo virtutis tuæ, non despexisti in hoc nostræ mortalitatis ergastulum altitudinem tuam inclinare, ubi nostram et gustares, et absorberes miseriam, nosque reparares ad gloriam. Parum fuit charitati tuæ ad consummandum opus nostræ salutis, cherubim aut seraphim, aut unum ex angelis destinare: ipse venire ad nos dignatus es per mandatum Patris, cujus nimiam charitatem experti sumus in te. Venisti, inquam, non locum mutando, sed presentiam tuam nobis per carnem exhibendo. Venisti a regali solio sublimis gloriæ tuæ in humilem et abjectam in oculis suis puellam, pio virginis continentis voto sigillatam, in cujus sacro utero sola Spiritus sancti inenarrabilis virtus te concipi fecit, et nasci in veræ humilitatis natura: ita ut nec divinitatis in te majestatem, nec virginis integritatem in Matre violaret natiuitatis occasio. O amande, o admiranda dignatio! Deus immense gloriæ, vermis contemptibilis fieri non despexisti. Deus omnium, conservus servorum apparere voluisti. Parum tibi visum est Patrem te nobis esse et Dominum, frater noster esse dignatus es. Et tu, Domine universorum, qui nullam habes indigentiam, intra ipsa natiuitatis tuæ litta non abhoruisti abjectissime paupertatis degustare incommoda. Ut enim ait Scriptura: Tibi, cum nascereris, « non erat locus in diversorio <sup>1</sup> », neque cunabula quæ tenentium tuum exciperent, habuisti sed sed in vili præsepulo sordentis stabuli, tu qui terram palmis concludis, involutus panniculis, reclinatus es. Et hoc ipsum a brutis animalibus Mater tua nutu accepit. Consolamini, qui in sordibus paupertatis enutrimini,

<sup>1</sup> Luc. ii.

race coupable, à des fils indignes de vous. Nous étions encore vos ennemis, Seigneur; la mort exerçait son empire sur tous les hommes: c'était une loi fatale, à laquelle était soumise toute la race d'Adam, en punition du péché originel. Vous vous êtes souvenu de vos paroles de miséricorde, et, du haut de votre demeure éternelle, vous avez jeté un regard de compassion sur notre vallée de larmes et de misères. Vous avez vu la douleur de votre peuple, et votre cœur compatissant s'est ému, et vous avez étendu sur nous des pensées de paix et de rédemption.

Votre qualité de Fils de Dieu, de Dieu véritable, de co-éternel et consubstantiel à Dieu le Père et au Saint-Esprit; votre demeure inaccessible et resplendissante; la puissance de votre verbe, dont tout émane, rien ne vous a arrêté; vous avez daigné abaisser votre grandeur jusqu'à la prison de notre mortalité, pour venir partager, alléger nos misères et nous ramener à la gloire. C'eût été trop peu pour votre cœur que d'opérer le prodige de notre rédemption par l'entremise d'un chérubin, d'un séraphin, ou d'un de vos anges bienheureux; vous n'avez pas haïné à vous employer vous-même, en obéissant aux ordres de votre Père, qui nous a donné en vous le gage le plus précieux de son amour. Vous êtes venu au milieu de nous, ai-je dit, non pas que vous ayez quitté le ciel; mais vous avez manifesté votre présence en prenant un corps comme le nôtre. Assis sur le trône auguste de votre gloire, vous vous êtes incarné dans le sein d'une jeune fille humble et vile à ses propres yeux, mais saintement vouée à la continence virginale: conçu dans ses chastes entrailles par l'ineffable vertu du Saint-Esprit, vous avez participé à notre misérable origine: ainsi cette naissance n'a tenu en rien la grandeur de votre divinité, ni la pureté virginale de votre divine mère. O bonté aimable et miraculeuse! vous, le Dieu de toute gloire, vous avez daigné prendre l'enveloppe d'une vile créature! souverain maître de la nature, vous vous êtes fait l'égal de vos misérables serviteurs. C'était peu pour vous d'être notre père, notre maître, vous avez voulu devenir notre frère. L'univers entier est votre domaine, tout est en votre puissance; et en venant au monde, vous vous êtes soumis sans murmure aux amères privations de la plus affreuse pauvreté. Je lis, en effet, dans les saintes Écritures, au sujet de votre naissance: « Il ne se trouva point de place dans l'auberge: » vous n'eûtes point de berceau pour reposer votre faible corps; oui, oui, ce fut dans la misérable crèche d'une pauvre étable que vous fûtes couché, à peine couvert de quelques lan-beaux de langes, vous dont les cinq

quia vobiscum Deus in paupertate. Non cubat in deliciis splendidi cubiculi, nec invenitur in terra suaviter viventium. Quid ultra gloriaris, o dives, lutea res in volutabro lecti picti et delicati, cum Rex regum recubitu suo pauperum stramenta honestare maluerit? Quid dura stramenta detestaris, cum tener infantulus, in cujus manu sunt omnia, tuis sericis, tuis plumis duras jumentorum stipulas praelegerit?

Sed haec tenella tua, Christo, infantia a persecutorum gladiis tuta non fuit. Adhuc enim inter dulcia Matris ubera sugens dependebas, quando apparuit angelus in somnis Joseph, dicens: « Surgo, et accipo » puerum et matrem ejus, et fuge in Aegyptum, et esto ibi, usquedum » dicam tibi. Futurum est enim, ut Herodes quærat puerum ad per- » dendum cum<sup>1</sup>. » Jam ex tunc, bone Jesu, dura pati coepisti. Nec solum illam infantiae tuæ vexationem in tempore pertulisti, sed mortem in pusillis tuis, quorum multa millia inter mammillas matrum pro te, Herodis trucidavit immanitas.

Infantia vero teneriori decursa, humiliter veritatis nobis exemplum tribulisti. Non enim aedisti cum consilio vanitatum, sed in medio doctorum, interrogans et audiens illos, cum tamen Dominus scientiarum esses atque sapientia Dei Patris. Sed et obedientiae nobis formam tribulisti, dum parentum imperio tu imperator mundi humiliter subditus exististi. At ubi robustioris ætatis plenitudo adventit, missurus manus ad fortia, egressus es in salutem populi tui ut gigas magnificus ad currendam viam tollis nostris miseris. Et quidem ut per omnia te primum fratribus adsimilares, servum tuum baptizantem peccatores in poenitentiam, tanquam peccator adisti, baptizari te postulasti, innocens Agnus Dei, quem nulla peccati stilla unquam maculavit. Baptizatus autem non te in aquis, sed aquas in te sanctificas, ut per eas sanctificares nos. De baptismo in desertum in spiritu fortitudinis egressus es, ut vitio solitario in te non decisset exemplum. Solitudinem ac jejunium

<sup>1</sup> MATH. II.

doigts embrassent la terre. Encore ces haillons, votre mère les dut-elle à deux animaux. Consolez-vous, malheureux que la pauvreté assiège, un Dieu la partage avec vous. Il ne repose point sur le duvet d'un lit somptueux; vous ne le trouverez pas au milieu des heureux du siècle. Et vous, riches de la terre, cessez de vous enorgueillir; vous n'êtes qu'un jo ne sais quoi d'immonde, plongé dans la fange de cette couche si voluptueuse et si belle, puisque le roi des rois a choisi et embelli, en s'y reposant, le grabat du pauvre! Pourquoi mépriser, comme vous le faites, un lit trop simple et trop dur, quand un faible nouveau-né, qui tient dans sa main toutes les richesses, a préféré la litière des troupeaux à vos lits de duvet et de soie?

Encore, ô mon Dieu, votre débile enfance n'a pas été à l'abri de l'épée persécutrice: vous étiez encore suspendu au sein nourricier de votre mère, lorsque l'ango apparut en songe à Joseph, et lui dit: « Levez-vous, prenez l'enfant et la mère, et fuyez en Égypte, et demenez-y jusqu'à ce que je vienne vous avertir, car il va arriver » qu'Hérode fera chercher l'Enfant pour le tuer. » Dès cet instant, ô bon Jésus, vous commençâtes le cours de vos souffrances: cette première douleur de votre enfance ne s'arrêta pas seulement à votre personne, il vous fallut gémir de voir pour vous la cruauté d'Hérode étendre la persécution sur tous les nouveau-nés comme vous, et les massacrer entre les bras de leurs mères désolées.

Votre première enfance passée, vous nous avez donné l'exemple de la sagesse jointe à la modestie: on ne vous a point vu dans les assemblées profanes, assis au milieu des docteurs, les interrogeant et les écoutant, quoique vous fussiez le seigneur des sciences, la sagesse de Dieu le père. Vous nous avez encore enseigné l'obéissance, en vous soumettant aveuglément aux volontés de vos parens, vous, l'arbitre du monde. Puis, quand l'âge a eu développé vos forces, après avoir préludé à votre glorieuse carrière, vous vous êtes levé comme un géant sans égal, et afin de sauver votre peuple, vous vous êtes associé à son existence de tribulations, et, pour commencer à vous rendre en tout semblable à vos frères, vous avez dû trouver, comme pêcheur, votre serviteur qui baptisait tous les pécheurs pour les laver de leur souillure, et vous avez demandé le baptême de purification, vous, l'innocent agneau de Dieu, que la plus petite ombre de péché n'a jamais souillé. Mais dans cette cérémonie l'eau baptismale ne vous a rien communiqué; c'est vous qui l'avez purifiée elle-même, pour la faire servir à notre sanctification. De là vous êtes entré dans le désert

quadraginta dierum, famis acerbis, tentamenta et illusiones spiritus æquanimiter tolerasti, ut hæc omnia nobis tolerabilia efficeret. Demum venisti ad oves quæ perierant domus Israel, divini verbi lampadem extollens palam ad illuminationem orbis terræ, et regnum Dei cunctis annuntians obtemperantibus verbo, sermonem sequentibus signis confirmasti, virtutem divinitatis in cunctis ostendisti, malo habentibus, et omnia omnibus gentibus gratis exhibens, quæ saluti peccatorum congruerent, ut omnes lucrifaceres.

Sed obscuratum est insipiens cor eorum, Domino, et projecerunt sermones tuos retrorsum, nequo attenderunt ad omnia mirabilia tua, Domino, quæ operatus es in eis, exceptis perpaucis nobilibus athleticis, quos inter infirma mundi elegisti et abjecta, ut per ipsos fortia et alta mirifico expugnares. Nec solum ingrati gratuiti beneficiis tuis exstitero, sed contumeliis affecerunt te, Domino dominantium, et fecerunt tibi quæcumque voluerunt. Te enim faciente opera Dei, quæ nemo alius fecit, quid dixerunt? « Non est hic homo a Deo, in principio demonum eiecit demonia, demonum habet, seducit turbas, vorax » est, potator vini, et amicus publicanorum et peccatorum. » Quid fles, quid suspiras, o homo, dum sustines verborum injurias? Non audis quanta adversus Dominum Deum tuum ceciderunt opprobria propter te? Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus? Sed hæc quidem et similia blasphemantes, et aliquoties te lapidibus impotentes, Jesu bone, patienter sustinisti, et factus es coram eis sicut homo non audiens, et in ore non habens redargutiones.

Novissime justum sanguinem tuum a discipulo tuo, illo perditionis traditum triginta argenteis apprehensi sunt, ut precipitarent animam tuam in mortem sine causa. Et te quidem perditissimum traditoris tui perfidia non latebat, quando in cena ablationis etiam coram ipso ge-

avec l'esprit de force, afin de donner aussi l'exemple de la vie solitaire. Vous avez supporté avec résignation la solitude et un jeûne de quarante jours, les aiguillons de la faim, les tentations et les illusions de Satan, pour nous rendre toutes ces peines plus faciles à endurer. Enfin vous êtes revenu au milieu des brebis d'Israël, que la mort moissonnait, et là allumant publiquement le flambeau de la parole divine, pour éclairer la terre entière, annonçant le royaume de Dieu à tous ceux qui obéiraient à vos leçons, vous avez confirmé votre doctrine par des miracles, vous avez prouvé à tous les hommes la divinité de votre mission, guérissant les malades, gratifiant tous les gentils de tout ce qui pouvait servir au salut des pécheurs, parce que vous vouliez les gagner tous à la vie éternelle.

Cependant, ô mon Dieu, leur cœur insensé s'est obscurci, ils ont rejeté bien loin vos paroles, ils ont fermé les yeux à toutes les merveilles que vous semiez sur leurs pas. A peine s'est-il trouvé quelques généreux athlètes, que vous avez distingués dans les dernières classes du peuple, et qui devaient, comme par prodige, abattre et renverser les grands et les superbes de la terre. Quant aux autres, non contents de répondre à vos largesses par la plus noire ingratitude, ils vous ont abreuvé d'affronts, vous, le roi des rois; ils ont fait de vous le jouet de leurs caprices. Oui, lorsque de toutes parts éclatait dans vos œuvres divines une puissance sans exemple, jusque là ils ont dit : « Cet homme n'est pas un envoyé de Dieu; c'est par la vertu du prince des démons qu'il chasse les démons; il est possédé lui-même; il cherche à soulever le peuple; il est affamé, et est esclave de l'ivrognerie; il se lie avec les publicains et les pécheurs. » Pourquoi ces pleurs, ô mortels mortels? Pourquoi ces gémissements à la mortelle injure prononcée contre vous? N'entendez-vous pas les affronts qui pleuvent pour vous sur la tête de votre Seigneur et Dieu? Croyez-vous qu'après avoir appelé le père de famille du nom de Belzébut, ils épargneront ses serviteurs? Et cependant, ô bon Jésus, vainement ils vous poursuivirent de ces blasphèmes, et de mille autres, vainement quelques-uns portèrent-ils la cruauté jusqu'à vous jeter des pierres; vous ne fîtes entendre aucune plainte à tous leurs mauvais traitements; vous êtes resté comme un homme qui n'entend point, dont la bouche est muette.

Alors, ne trouvant aucune excuse pour vous ôter la vie, ils ont marchandé votre sang innocent, et l'ont acheté trente deniers à l'un de vos disciples, enfant de malédiction. Et dire, ô mon Dieu, que vous connaissiez la perfide trahison du coupable, lorsque dans votre der-

nuslexus procumbens, maledictos pedes ejus, veloces ad effundendum sanguinem tuum, sanctissimis manibus tuis atrectare, lavare et extergere dignatus es. Cur autem adhuc extento collo ambulas, o terra et cinis? Adhuc te superbia elevat? Adhuc te impatientia exagitat? Intuere humilitatis et mansuetudinis dominum Jesum, universæ creaturæ factorem, tremendum judicem vivorum et mortuorum, ante pedes hominis et traditoris sua genua incurvantem. Disce quia mitis est et humilis corde, et confundero in superbia tua, et erubesco in patientia sua. Hoc quoque erat mansuetudinis tuæ, Domine, perfidum illum in cætu fratrum detegere, et palam confundere noluisti, leviter admodum accelerare jussisti quod parabat. In omnibus his non est aversus furor ejus a te, sed egressus foras satagebat circa frequens maloficium. Quomodo cecidisti de cælo, Lucifer, qui mane oriebaris? In deliciis paradisi gloriosus apparuisti: civium cæli socius, et Verbi divini conviva, quomodo reputatus es inter filios tenebrarum? Qui nutritus in croceis, cur amplexatus es stercorea? Tunc clarificata est familia tua, Christo, exeunte immundo de cætu societatis angelicæ. Tunc domum divini eloqui uberrima foundatione felix ille conventus potatus est, ejecto quem hujusmodi limpidi liquoris infusione sciebas indignum.

Dato autem charitatis et patientie salutari mandato, et disposito fratribus regno Patris tui, ad locum proditori tuo notum cum illis divertisti, sedens omnia que ventura erant super te. Ibi anime tuæ tristitiam quam ex humilente passione tua sponte assumpsisti, sicut et cætera que passus es, in auribus fratrum non erubuiti prosteri, dicens tunc: « Tristis est anima mea usque ad mortem ». Postis quoque in terra genibus, proclidisti in faciem, orans in agoniam, et dicens: « Mi Pater, si possibile est, transent a me callis iste. » Et angustias quidem cordis tui certissime indicabat sudor illo sanguineus, qui orationis tempore de carne tua sanctissima guttatim decurrebat in terram. Dominator Domine Jesu, unde tua hæc tam anxia supplicatio? Nonne

nière cène, pliant les genoux devant lui, vous courbant jusqu'à terre, vous avez daigné toucher, laver, et essuyer de vos mains sacrées ces pieds maudits, prêts à courir pour aller verser votre sang! Comment marchez-vous encore la tête si haute, hommes de poussière et de cendre? Quoi! l'orgueil vous onfle encore? Quoi! l'impatience vous domine? Vous ne voyez donc pas l'humilité, la douceur du divin Jésus? il a créé l'univers, il juge sans appel les vivans et les morts, et lo voilà s'agenouillant devant un homme, un homme qui doit le trahir? Venez apprendre de lui qu'il est doux et humble de cœur; faites taire votre orgueil, rougissez de vos emportemens. C'est encore, ô mon Dieu, par suite de votre douceur infinie que vous ne voulûtes pas confondre publiquement ce perfido, ni le démasquer devant ses frères; vous lui fîtes seulement entendre qu'il accomplît au plus tôt ses desseins. Mais rien ne put l'arrêter dans ses projets criminels contre vous; il sortit, et ne songea qu'à consommer sa perfidie. O Lucifer, toi dont le lever était si brillant au matin, comment es-tu tombé du haut des cieux? Tu rayonnais resplendissant au milieu des délices du paradis. Uni au cortège fortuné des habitans du ciel, admis au banquet du Verbe divin, comment ne comptes-tu désormais qu'au nombre des enfans de ténèbres? Tu vivais dans la pourpre, comment lui as-tu préféré des haillons dégoûtans? Ah! c'est alors que votre famille de prédilection a été vraiment digne de vous, lorsque cette ame vénale s'est bannie du milieu de vos anges. C'est alors que cette troupe bienheureuse a été abreuvée des eaux fécondes de votre divino parole, lorsque vous en avez chassé celui que vous saviez indigne de ces trésors spirituels.

Vous avez donné à vos disciples le commandement salutaire de la charité et de la patience; vous avez préparé à vos frères le royaume de votre Père; puis, en compagnie de vos chers disciples, vous vous êtes rendu au lieu désigné pour la trahison, sachant bien tous les maux qui alloient fondre sur vous. Ici, votre ame saisie d'une terreur soudaine, à la vue de la Passion qui allait s'accomplir en vous, accompagnée de toutes ses tortures, vous n'avez pas rougi de communiquer à vos frères la douleur qui s'emparait de vous, et de leur dire: « Mon » ame est triste jusqu'à la mort. » Puis, tombant à genoux, la face contre terre, l'agonie de votre esprit s'est exhalée en cette prière: « Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi. » Elle témoignait bien des angousses de votre cœur cette fleur de sang dont les gouttes ruisselèrent sur votre divin corps pendant tout le temps de votre oraison. Puissant Jésus, mon Dieu, d'où pouvait vous venir cette

voluntario omnino Patri sacrificium obtulisti? Utique, Domine. Arbitramur autem quod hoc ad consolationem infirmorum membrorum tuorum assumpsisti, ne forte desperet quis si caro infirma remurmurat, ubi ad passionem promptus est spiritus. Nimirum ut majoris erga te amoris et gratitudinis stimulos habeamus, naturalem carnis infirmitatem his indicis in te expressisti, quibus doceremur quia vero languores nostros portasti, et non absque sensu doloris passionum sentes percurristi. Vox enim illa vox esse carnis videtur, non spiritus, ex eo quod subjunxisti: « Spiritus quidem promptus est, caro autem » infirma. »

Quod promptus enim ad passionem fuerit spiritus, evidenter ostendisti, quando venientibus una cum proditore tuo viris sanguinum, et quærentibus animam tuam cum laternis, et facibus, et armis per noctem, ultro occurristi, et ne quid acciperent a duce flagitii, te ipsum manifestasti. Nam accedentem ad osculum sanctissimi oris tui truce[m] bestiam aversatus non es, sed os in quo dolus inventus non est, ori quod abundavit malitia, dulciter applicuisti. Innocens agne Dei, quid tibi et lupo illi? Que conventio tui ad Belial? Sed et hoc benignitatis tue, Domine, fuit, ut omnia illa exhiberes quo pravi coram pertinetiam emollire possent. Nam et veteris amicitie non immemor illum commouisti, dicens: « Amice, ad quid venisti? » Atque horrore sceleris sui cor impii ferire voluisti, cum dixisti: « Juda, osculo Filium hominis » tradis? » Et ecce Philistæi super te Samson. Non illos a te absterruit, quod in hora apprehensionis tuo omnipotenti brachio tuo terræ eos allisisti, non quidem defensionis causa, sed ut cognosceret humanam presumptio nihil se posse adversus te, nisi quantum permetteretur a te.

Et quis audiat sine gemitu qualiter homicidas manus in illa hora in te iniecerunt, et innocentes manus tuas, Jesu bone, vinculis adstringentes, te agnum mansuetissimum nihil loquentem ad instar latronis contumeliose traxerunt ad viciniam? Et nec tunc misericordiam effundero super inimicos tuos, et distillare favum dulcedinis tue, Christo,

inquiétude suppliante? N'est-ce pas de votre plein gré que vous vous offriez en sacrifice à votre Père? Oui, Seigneur, sans doute vous avez voulu consoler ainsi vos membres périssables, pour nous apprendre à ne pas nous désespérer lorsque la chair murmure dans sa faiblesse, pendant que l'esprit affronte les supplices. Ce fut afin d'exciter en nous de plus purs sentimens d'amour et de gratitude que vous donâtes ces signes extérieurs de la faiblesse de la chair, pour nous montrer que vous aviez réellement souffert comme un simple mortel, et que le cours de votre passion était abreuvé de douleurs véritables. Ce fut la chair, oui, la chair, et non l'esprit, qui vous fit ajouter ces paroles : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible. »

C'est qu'aussi vous avez bien fait voir que votre esprit était prompt à endurer les souffrances, lorsque, à l'approche de ces hommes de sang qu'accompagnait le traître, et qui, les armes à la main, à la lueur des torches et des flambeaux, vous cherchaient pour vous faire mourir, vous vous êtes avancé et mis à leur merci, pour épargner à votre bourreau la honte de vous livrer lui-même. Et quand cette bête féroce s'est approchée pour donner un baiser à votre figure sacrée, vous ne l'avez pas repoussé, vous-avez laissé appliquer sa bouche sacrilège sur la vôtre si pure. Que pouvait-il y avoir de commun entre ce loup ravisseur et vous, l'agneau sans tache du Seigneur? Comment Bélial osait-il s'unir à Dieu? J'y vois encore la suite de votre honte, ô Jésus : vous voulûtes lui donner des preuves de tendresse capables d'amollir le cœur le plus endurci; vous lui rappelés le souvenir de votre ancienne amitié par ces mots : « Mon ami, dans quel dessein êtes-vous venu? » Vous lui fîtes sentir l'horreur de son attentat en lui disant : « Judas, vous trahissez le Fils de l'homme » par un baiser! » et aussitôt, voilà les Philistins qui se jettent sur ce nouveau Samson. Et ils ne reculèrent pas d'épouvante, lorsque, voulant porter la main sur vous, de votre bras puissant vous les renversâtes contre terre, non pour vous soustraire à leur action, mais pour montrer à la présomption humaine qu'elle ne pouvait contre vous que ce qu'il vous plairait de lui permettre.

Qui pourrait rappeler sans gémir avec quelle furie ces infâmes assassins se précipitèrent sur vous, ô bon Jésus, et garrôtèrent inhumainement vos mains innocentes; puis comment ils vous traînèrent devant des juges, comme un voleur, vous, l'agnou le plus doux, qui ne préférerez pas une plainte? Alors encore vous ne cessâtes de répandre votre miséricorde sur vos ennemis, et de faire couler sur eux le miel

cessasti, ac defensoris tui zelum a læsione trahentium te compescuisti: Maledictus furor eorum, quia pertinax, quem nec majestas miraculi, nec pietas beneficii potuit confringere. Concilio malignantium adversum te pontificum præsentatus es, et veritatem prout oportuit confessus, quasi de blasphemia adjudicatus es morti. Amantissime Domino, quanta illic indigna a propria gente pertulisti? Vultum tuum desiderabilem, in quem desiderant angeli prospicere, qui omnes cæcos adimplevit lætitia, quem deprecabuntur omnes divites plebis, polluti labiis suo sputo coinquinaverunt, sacrilegis manibus suis ceciderunt, velo in derisum operuerunt, et te Dominum universæ creaturæ tanquam servum contemptibilem colaphizaverunt. Adhuc autem animam tuam incircumelsæ carni deglutendam tradiderunt.

Vinctum siquidem ante faciem Pilati perduxerunt, postulantes crucis supplicio te interimi, qui peccatum non noveras, et virum homicidam dari sibi, agnum lupo, aurum luto postponentes. O indignum et infelix commercium! Et quidem nec ignorabat impius ille per invidiam hæc in te fieri, nec tamen abstinuit a te temerarias manus, sed replevit animam tuam amaritudine sine causa. Illudum recepit, in conspectu illudum adstare te jussit, nec pepercit amarissimis verbis virgineam carnem tuam divellere, plagis plagas, livores livoribus crudeliter infligere. Electo puer Dei mei, quid tanta amaritudine, quid tanta confusione dignum commiseras? Proreus nihil. Ego, ego homo perditus, totius perditionis tuæ causa existit. Ego, Domine, uvam acerbam comedi, et dentes tui obstupuerunt: quia quæ non rapulisti, tunc exsolvebas. In omnibus his non est satiata perfidorum Judæorum impietas.

Novissimo autem incircumelsorum militum manibus devolutus es morte turpissima consumendus. Parum erat sacrilegis illis crudeliter te, nisi prius et ipsi illudum replevisset animam tuam. Quid enim ait de illis Scriptura? «Et congregaverunt ad eum universam coher-

de votre douceur ; bien plus, vous arrêtales le zèle d'un de vos serviteurs, qui, pour vous défendre contre leur brutalité, venait de mutiler un des soldats ; la blessure fut guérie subitement. Il fallait que leur rage fût bien affreuse pour résister à la majesté de ce miracle et ne pas tomber devant votre bienfait ! Ensuite on vous conduisit dans l'assemblée des prêtres et des pontifes, déjà conjurés contre vous ; la vérité seule sortit de votre bouche, et cependant ils vous condamnèrent à mort comme un vil blasphémateur. Quelle suite d'indignités vous eûtes alors à supporter de la part de votre peuple, ô aimable Sauveur ! Ce visage auguste, que les anges sont fiers de voir face à face, dont le seul aspect remplit le ciel d'allégresse, après lequel soupirent tous les grands de la terre, fut iniquement profané par les crachats des bouches les plus impures, cruellement frappé par des mains sacrilèges ; par dérision ils le couvrirent d'un voile, ils vous souffletèrent comme le dernier des esclaves, vous, l'arbitre suprême de l'univers. Il ne leur restait plus qu'à abandonner votre vie à la voracité d'un monstre incirconcé.

Aussi les voilà qui vous traînent avec une corde devant Pilate, demandant à grands cris le supplice de la croix pour vous, innocent du moindre délit, et l'acquiescement pour un homicide ; préférant le loup à l'agneau, la boue à l'or le plus pur. Indigne et malheureux échange ! Ce juge prévaricateur n'ignorait pas que c'était un complot tramé contre vous ; cependant il ne craint pas de s'associer à cette œuvre de malédiction, sans motif il vous abreuve de ses amers dédains. Les risées vous poursuivent jusque dans son tribunal ; il vous fait mettre à nu devant vos bourreaux ; il pousse l'infamie jusqu'à faire déchirer à coups de verges votre corps virginal, qui bientôt n'offre plus qu'une vaste meurtrissure ensanglantée. Enfant chéri de mon Dieu, quel crime aviez-vous donc commis pour mériter de si cruelles tortures, de si imprudens mépris ? Aucun : c'est moi, misérable que j'ouïs, oui, moi seul qui ai causé votre supplice. Ce sont mes dents qui ont cueilli le raisin encore vert, et les vôtres ont été ngacées ; vous n'étiez pas le ravisseur, et c'est vous qui avez restitué. Mais poursuivons, la rage sacrilège des perfides Juifs n'est pas encore assouvie.

Vous voilà de nouveau aux mains des soldats incirconnés ; ils vous conduisent à la mort la plus ignominieuse, et, comme si ce n'était pas assez pour ces infâmes de vous attacher à une croix, il faut qu'ils vous fassent subir les plus insultantes railleries ; car voici ce que dit l'Écriture : « Les soldats rassemblèrent autour de lui toute la compagnie ;

» tem. Et exuentes eum vestimentis suis, induerunt tunicam purpu-  
 » ream, et chlamydem coccineam circumdederunt ei. Et plectentes  
 » coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus, et arundinem in dex-  
 » tera ejus; et genu flexo illudebant ei, dicentes: Ave, rex Judæorum.  
 » Et dabant ei alapas, et exspuentes in eum, accipiebant arundinem,  
 » et percutiebant caput ejus. Et postquam illuserunt ei, induerunt  
 » eum vestimentis suis, ut crucifigerent bajulantem sibi crucem. Et  
 » perducunt eum in Golgotha, et vinum myrrhatum dabant ei bibere  
 » cum felle mixtum, et cum gustasset, noluit bibere. Tunc crucifixe-  
 » runt eum, et cum eo duos latrones hinc et hinc, medium autem  
 » Jesum. Jesus autem dicebat: Pater, dimitte illis, quia nesciunt quid  
 » faciunt. Postea sciens Jesus, quia consummata erant omnia, ut  
 » Scriptura impleretur, dixit: Sitio. Et currens unus ex eis, acceptam  
 » spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere.  
 » Cum ergo accepisset acetum, dixit: Consummatum est. Et clamans  
 » voce magna, dixit: Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.  
 » Et inclinato capite, emisit spiritum. Tunc unus militum lancea latus  
 » ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua in redemptionem  
 » nostræ salutis<sup>1</sup>.»

2. Expergiscere nunc, anima, excutere de pulvere, et contemplare virum hunc memorabilem, quem in speculo evangelici sermonis quasi præsentem intueris. Attende, anima mea, quis est iste qui ingreditur habens imaginem quasi regis, et nihilominus servi despectissimi confusione repletus et coronatus incedit: sed ipsa etiam ejus corona cruciatus est illi, et mille puncturis speciosum caput ejus divulgat. Regali purpura induitur, sed potius in ea despicitur, quam honoretur. Sceptrum in manu gestat, sed eo ipso caput ejus reverendum feritur. Adorant coram ipso positus in terra genibus, et regem clamant: et continuo sputis amabiles ejus genas sublinunt, maxillam palmis et honorabile collum exhonorant. Vide, anima mea, qualiter vir iste per omnia conturbatur et spernitur, sub crucis onere dorsum incurvare videtur, et tuam ipse portare ignominiam. Ad locum deductus supplicii, myrrha potatur et felle, in cruce sublevatur, et dicit: « Pater, » ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.» Qualis est hic, quod in om-

<sup>1</sup> Math. xxvii; Luc. xxiii.

» et, après lui avoir ôté ses habits, ils lui passèrent une tunique de  
 » pourpre et le revêtirent d'un manteau d'écarlate. Une couronne d'é-  
 » pines tressée par eux fut mise sur sa tête; sa main fut armée d'un  
 » roseau; puis, s'agenouillant, ils se moquaient de lui et disaient :  
 » Salut, roi d'Israël. Ils lui donnaient des soufflets, lui crachaient au  
 » visage, lui arrachaient le roseau et l'en frappaient sur la tête. Après  
 » l'avoir ainsi bafoué, ils lui remirent ses habits et le forcèrent à  
 » porter la croix sur laquelle il devait périr. Ils l'emmènent ainsi  
 » jusque sur la montagne de Golgotha : là ils lui offrent du vin mêlé  
 » de fiel; il y goûte et refuse d'en boire. Ensuite ils le crucifièrent, et  
 » avec lui deux voleurs, un à droite, un autre à gauche, et Jésus au  
 » milieu. Or Jésus disait : O mon Père, pardonnez-leur, car ils ne sa-  
 » vent ce qu'ils font! Après cela, Jésus, sachant que tout était ter-  
 » miné, et voulant accomplir l'Écriture, dit : J'ai soif. L'un des sol-  
 » dats courut imbiber de vinaigre une éponge qu'il mit au bout d'un  
 » bâton, et qu'il lui présenta pour le faire boire; et Jésus, ayant tou-  
 » ché au vinaigre, dit : Tout est consommé. Puis, levant la voix, il  
 » s'écria : O mon Père, je remets mon esprit entre vos mains! Et, pen-  
 » chant la tête, il s'éteignit. Alors un des soldats lui perça le côté avec  
 » une lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau pour la rédemp-  
 » tion de notre salut. »

2. Éveille-toi ici, mon ame, sors de la poussière, et contemple cet être surnaturel que les paroles de l'Évangile représentent aussi fidèlement qu'un miroir; considère avec attention quel est ce personnage qu'entourent les vains attributs de la royauté, et qui ne s'offre à tes yeux que comme le plus vil des esclaves, couvert d'ignominie : il a cependant une couronne; mais la couronne est pour lui un supplice de plus; ses mille pointes aiguës ensanglantent son front auguste. Un vêtement de pourpre l'enveloppe; mais c'est pour l'insulter et non pour l'honorer qu'on le lui a mis. Il porte à la main un sceptre, mais il sert à frapper sa tête vénérable. On se prosterne à deux genoux devant lui, on l'appelle roi, et l'instant d'après des crachats souillent sa face adorable, ses joues reçoivent des soufflets, les verges meurtrissent ses épaules sacrées. Vois, ô mon ame, quels outrages, quels affronts viennent assaillir ce malheureux : son corps ploie sous le poids de la croix, il porte seul toute ton ignominie. Arrivé au lieu du supplice, on l'abreuve de myrrhe et de fiel, on l'élève en croix, et il dit : « Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font! » Quel est donc cet homme auquel les plus cruels tourmens n'ont pu arra-

nibus pressuris suis nec semel aperuit os suum, ut aut querelæ, aut excusationis, aut comminationis, aut maledictionis verbum adversus maledictos canes illos proferret? Sed novissime verbum benedictionis super inimicos suos quale a sæculo non est auditum, effudit. Quid hoc viro mansuetius? quid benignius, anima mea, vidisti? Adhuc autem attentius intuere, quam grandi admiratione, et tenerrima compassione dignus apparet. Vide nudum et verberibus laceratum, in medio latronum crucis ignominiosæ ferreis clavis affixum, aceto in cruce potatum, et post mortem lancea in latere vulneratum, et copiosos sanguinis rivos ex quinque vulneribus manuum, pedum, et lateris effundentem. Fletus deducite, oculi mei, et liquesce, anima mea, igne compassionis super contritione amabilis viri hujus, quem in tanta amaritudine tot vides affectum doloribus.

Et jam quidem infirma ejus, anima mea, vidisti, et miserta es: nunc majestatem ejus attende, et miraberis. Quid enim ait Scriptura? « A » sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque » ad horam nonam. Et obscuratus est sol, et velum templi scissum » est a summo usque deorsum, et terra mota est, et petræ scissæ sunt, » et monumenta aperta sunt, et multa corpora sanctorum qui dormie- » bant surrexerunt<sup>1</sup>. » Qualis est hic, quia et cælum et terra compatiuntur ei, cujus et mors mortuos vivificat? Cognosce, anima mea, cognosce, hic est Dominus Deus noster, Jesus Christus Salvator tuus, unigenitus Dei Filius, verus Deus, verus homo: qui solus sub sole sine macula inventus est. Et ecce « cum sceleratis » quomodo « reputatus » est, et quasi leprosus, novissimus virorum æstimatus: et tanquam » abortivum quod projicitur a vulva<sup>2</sup>, » sic projectus est ab utero matris suæ, infelicis synagogæ. Iste formosus præ filiis hominum, quam deformis factus est! Hic vulneratus propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra, et factus in holocaustum suavissimi odoris in conspectu tuo, Pater æternæ gloriæ, ut averteres indignationem tuam a nobis, ut considerare nos sibi faceret in cælestibus.

3. Respice, Domine sancte Pater, de sanctuario tuo, et de excelso

<sup>1</sup> Math. xxvii. — <sup>2</sup> Esa. lxxxviii.

cher aucune parole, ni plaintes, ni reproches, ni excuses, ni menaces, ni malédictions contre la race abominable qui le torturait? qui en mourant fait plus, et, chose inouïe! laisse tomber sur ses ennemis un mot de bénédiction? Quelque chose de plus pacifique, quelque chose de plus généreux a-t-il jamais frappé tes regards, ô mon ame? Ce n'est pas tout encore; ne détourne pas la vue, admire et compatis! vois ce corps nu tout déchiré de coups, vois-le attaché avec des clous de fer à une croix infamante, entre deux voleurs; suis des yeux ce vinaigre qu'on lui offre lorsqu'il est crucifié, et, lorsqu'il a rendu le dernier soupir, cette lance qui va le percer au côté; puis ces cinq ruisseaux de sang qui, s'échappant de ses pieds, de ses mains et de son cœur, ruissellent jusqu'à terre. Fondez-vous en larmes, ô mes yeux! et toi, mon ame, consume-toi au feu de la compassion que doit exciter en toi cet être adorable succombant sous le poids de l'ignominie et de la douleur!

Tu as vu ses misères, ô mon ame! ta pitié s'est émue; eh bien! vois maintenant sa majesté, admire sa grandeur. Que dit en effet l'Écriture? « Depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, la » terre entière fut couverte de ténèbres; le soleil s'obscurcit, le voile » du temple fut déchiré depuis le haut jusqu'au bas, la terre trembla, » les pierres se fendirent, les sépulcres s'entr'ouvrirent, et plusieurs » corps des saints qui étaient dans le sommeil de la mort ressuscité- » rent. » Qu'était-il donc celui aux peines duquel le ciel et la terre compatissent, dont la mort rend la vie aux morts? Reconnais-le, ô mon ame! reconnais-le : c'est le Seigneur ton Dieu, Jésus-Christ ton Sauveur, l'unique Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, seule créature issue de la terre que la terre ait portée : « Le voilà, pourtant, mis au » rang des scélérats, et, comme un vil lépreux, repoussé loin de la » société des hommes. On dirait d'un avorton jeté hors du ventre ma- » ternel; » car sa malheureuse mère, la synagogue, l'a rejeté de son sein. C'était le plus beau des enfans des hommes; oh! comme il a été défiguré! C'est pour nos iniquités que son corps a reçu tant de blessures; c'est pour nos crimes que ses membres ont été brisés; il s'est offert en holocauste de propitiation, et l'odeur suave de son sacrifice est montée jusqu'à vous, auteur souverain de toute gloire, pour détourner de dessus vos enfans l'indignation qu'ils méritaient, pour les faire asseoir à ses côtés dans les demeures célestes.

3. Du haut de votre sanctuaire impénétrable, Seigneur notre Père, jetez les yeux sur cette hostie sainte que notre grand Pontife, votre di-

cœlorum habitaculo, et intueri hanc sanctam hostiam, quam tibi offert magnus Pontifex noster, sanctus puer tuus, Dominus Jesus, pro peccatis fratrum suorum, et esto placabilis super multitudine malitiæ nostræ. Ecce vox sanguinis fratris nostri Jesu clamat ad te de cruce. Quid enim Domine, quid pendet in ea? Pendet, quia præterita tanquam præsentia coram te sunt. Cognosce, Pater, tunicam veri filii tui Joseph. Heu! « fera pessima devoravit eum<sup>1</sup>, » et conculcavit in furore suo vestimentum ejus, omnem decorem ejus reliquiis cruoris inquinavit. Ecce quinque scissuras lamentabiles in ea reliquit. Hoc est, Domine, vestimentum quod in manu Ægyptiæ meretricis innocens puer tuus dereliquit, meliorem æstimans jacturam pallii, quam pudicitia, magisque eligens, spoliatus carnis pallio in carcerem mortis descendere, quam pro mundi gloria adulterinæ voci acquiescere. Illi inquam voci qua dictum est: « Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me<sup>2</sup>. » Quod utique esset, si dormiret cum adultera.

Et nunc, Domine Pater, scimus quia ipse Filius tuus vivit, et dominatur in tota terra Ægypti, et in omni loco dominationis tuæ. Eductus enim ad imperium tuum de carcere mortis et infernorum, et attonsus in immortalitatis coronam; mutata veste carnis, immortalitatis decore reffloruit, cum gloria suscepisti eum. Subjugavit enim sibi Pharaonis imperium, et cum triumpho nobili, virtute propria cœlos penetravit. Et ecce gloria et honore coronatus, in dextra majestatis tuæ adsistit vultui tuo pro nobis. Caro enim et frater noster est. Respice, Domine, in faciem Christi tui, qui tibi usque ad mortem obediens factus est: nec recedent ab oculis tuis cicatrices ejus in perpetuum, ut memineris quantum ab eo pro peccatis nostris satisfactionem receperis. Utinam, Domine, appendas in statera peccata, quibus iram meruimus, et calamitatem quam pro nobis passus est innocens Filius tuus: certe gravio apparebit et magis digna, ut propter ipsam effundas super nos misericordiam tuam, quam fuit illa ut pro peccatis nostris contineas in ira misericordias tuas. Gratias tibi, Pater, referat omnis lingua pro superabundantia bonitatis tuæ, qui unico Filio cordis tui non pepercisti; sed pro nobis omnibus illum tradidisti in mortem, ut eum tanquam fidelem advocatum haberemus coram te in cœlis.

<sup>1</sup> Genes. xxxix. — <sup>2</sup> Matth. iv.

vin Fils Jésus-Christ, vous offre pour les péchés de ses frères; laissez-vous fléchir et oubliez l'énormité de notre malice. Écoutez le sang de Jésus-Christ notre frère qui s'élève de la croix vers vous. Pourquoi, en effet, Seigneur, pourquoi est-il attaché à ce bois infâme? Il y est attaché parce que le passé se confond devant vous avec le présent. Vous êtes son père, reconnaissez la tunique de votre Joseph. Hélas! « une » bête cruelle l'a dévoré; » dans sa rage, elle a foulé aux pieds ses vêtements et les a parsemés de taches de sang. Voyez les cinq traces de ses dents. C'est le même manteau que cet enfant vierge laissa aux mains de la coupable Égyptienne, préférant la perte de son vêtement à celle de sa pudicité; aimant mieux descendre dans la prison de la mort dépouillé de son enveloppe charnelle que d'écouter la voix de l'adultère pour les vains honneurs de cette vie. Car cette voix lui disait : « Tout cela je te le donnerai si, te prosternant devant moi, tu » consens à m'adorer. » Et l'effet eût suivi la promesse, s'il se fût rendu aux sollicitations de cette femme criminelle.

Mais maintenant, ô Père éternel! nous savons que votre Fils est vivant, qu'il règne sur toute la terre d'Égypte et dans tous les lieux soumis à votre domination. Vous l'avez fait sortir du cachot de la mort et des enfers pour l'associer à votre empire; la couronne de l'immortalité brille sur sa tête; il a changé sa robe périssable et en a revêtu une d'un éclat éternel. Vous l'avez reçu avec gloire. Il a soumis à ses lois l'empire de Pharaon, et, pour compléter son triomphe, il est monté dans les cieux par sa propre vertu. Le voilà donc comblé de gloire et d'honneur, assis à la droite de votre majesté pour nous servir d'avocat auprès de vous; aussi est-il notre chair et notre frère. Regardez, Seigneur, le visage de votre Christ qui vous a été obéissant jusqu'à la mort; que ses plaies soient à tout jamais présentes à vos yeux, afin que vous vous souveniez éternellement de la satisfaction infinie que vous avez reçue de lui pour nos péchés. Pesez, ô mon Seigneur, dans la balance de votre justice, les crimes qui ont attiré sur nous votre colère et les souffrances que votre fils innocent a endurées pour nous. Sans doute, ô mon Dieu, ces souffrances vous paraîtront bien plus affreuses et plus dignes d'attirer sur nous vos miséricordes que nos fautes ne méritent d'allumer votre colère. Que toutes les créatures, ô Père éternel, rendent de continuelles actions de grâce à cet excès de bonté qui vous a porté à ne pas épargner le Fils unique de votre cœur, qui vous l'a fait livrer à la mort pour tous tant que nous

Et tibi, Domine Jesu, fortissime zelotes, quid gratiarum retribuam, ut digne retribuam ego homo pulvis et vile figmentum? Quid enim pro mea salute facere debuisti, et non fecisti? Ab imo pedis usque ad summum verticis te totum in aquas passionum demersisti, ut me totum extraheres de illis, et intraverunt usque ad animam tuam. Nam et animam tuam in mortem perdidisti, ut meam perditam mihi redderes. Et ecce me duplici debito obligasti. Nam et pro eo quod dedisti tuam, debitor tibi sum : et pro mea quidem anima, bis a te mihi data, semel in creatione, et semel in redemptione, quid magis juste tibi reddam, quam ipsam, non habeo. Pro tua autem pretiosa anima ita contribulata quid ab homine digne rependi possit, non invenio. Nam etsi cœlum, et terram, et omnem ornatum eorum pro ea possem rependere, certe nec sic usque ad mensuram debiti ullatenus attingere possem. Ut autem ipsum quod et debeo, et possibile mihi est retribuam : tui, Domine, muneris est.

Diligendus es, mi Domine, toto corde, tota anima, tota virtute, et tua mihi sequenda vestigia, qui pro me mori dignatus es. Et quomodo fiet istud in me nisi per te? Adhæreat anima mea post te : quia tota virtus ejus pendet ex te. Et nunc, Domine redemptor meus, te ut verum Deum adoro, in te confido, te spero, et quibus possum desideriis ad te suspiro, adjuva imperfectum meum. Ad tuæ passionis gloriosa insignia, in quibus salutem meam operatus es, totum inclino. Tuæ victoriosæ crucis regale vexillum in nomine tuo, Christe, adoro. Tuum spineum diadema, tuos rubentes sanguine clavos, tuo sacro lateri immersam lanceam, tua vulnera, tuum sanguinem, tuam mortem, tuam sepulturam, tuam gloriosam et victoriosam resurrectionem et glorificationem, Christe, supplex adoro et glorifico. Odor enim vitæ spirat mihi in omnibus his. Horum vivifico odore spiritum meum, Domine, a peccati morte resuscita. Horum virtute ab astutis Satanæ me custodi, ac me conforta, ut jugum mandatorum tuorum suave mihi fiat, et onus crucis quod post te bajulare me jubes, humeris animæ meæ sit leve. Quæ est enim fortitudo mea, ut juxta præceptum tuum mundi pressuras tam multiplices invicto animo sustineam? Numquid pedes

sommes, afin que nous l'eussions éternellement pour notre fidèle avocat auprès de vous dans le ciel.

Et à vous, seigneur Jésus, prodige de dévouement, quels remerciemens vous adresserai-je, comment m'acquitter dignement envers vous, moi qui ne suis qu'une chétive créature, un peu de cendre et de poussière? Que pouviez-vous faire pour moi que vous n'avez pas fait? Vous vous êtes plongé tout entier dans un océan de tribulations pour m'en retirer tout-à-fait, et les douleurs y ont enfoncé votre ame : vous avez perdu la vie pour me rendre la mienne ; c'est une double dette que vous m'avez fait contracter : pour votre vie que vous avez sacrifiée, je suis votre débiteur, et pour la mienne, dont vous m'avez gratifié deux fois, d'abord en me créant, puis en me rachetant, je n'ai rien de plus convenable à vous offrir que cette vie elle-même. Quant à ce souffle précieux que vous avez si douloureusement sacrifié pour moi, je ne trouve rien dans l'homme qui puisse le payer dignement. Eussé-je en mon pouvoir et le ciel, et la terre, et tout ce qui embellit l'univers, je ne m'acquitterais que bien faiblement en vous les offrant. C'est encore à vous, mon Sauveur, à me donner ce que je dois vous rendre, afin que je puisse vous l'offrir.

Il faut que je vous chérisse, ô mon Dieu, de tout mon cœur, de toute mon ame, de toutes mes forces ; il faut que je suive vos pas, puisque vous avez daigné mourir pour moi ; et comment le pourrai-je si vous ne m'en donnez la grâce? Que mon ame s'attache à vous, puisque toute sa force dépend de vous. O mon Seigneur et mon Rédempteur ! je vous adore dès à présent comme vrai Dieu, je me confie tout en vous, je mets en vous toutes mes espérances, et je soupire après vous de toutes les affections de mon cœur ; mais aidez ma faiblesse. Je me prosterne devant les glorieuses marques de votre passion, par lesquelles vous avez opéré mon salut ; j'adore en votre nom ce royal signe de votre croix triomphante ; je glorifie en toute humilité votre couronne d'épines ; je vénère ces clous teints de votre sang, cette lance qui a percé votre côté, vos plaies sacrées, votre précieux sang, votre mort, votre sépulture, votre glorieuse résurrection et votre glorification triomphante. Tout cela respire pour moi la vie. Seigneur, ressuscitez mon esprit de la mort du péché par cette odeur vivifiante ; préservez-moi par leur vertu des artifices de Satan, et me fortifiez, afin que le joug de vos commandemens ne devienne agréable, afin que la croix que vous m'ordonnez de porter à votre exemple paraisse légère et douce à mon ame. Qu'est en effet ma force pour soutenir,

mei tanquam cervorum, ut velocem cursorem per spinas et confragosa passionum consequi valeam?

Sed audi vocem meam, et inclina super servum tuum suavem crucem illam, quæ lignum vitæ est iis qui apprehendunt eam; ut spero, curram alacriter, portabo infatigabiliter eam quæ ab inimicis est crucem post te. Illam, inquam, divinissimam crucem humeris meis impone, cujus latitudo est charitas, cujus longitudo est æternitas, cujus sublimitas est omnipotentia, cujus profundum est inscrutabilis sapientia. Confige illi manus meas et pedes meos: et totum passioni tuæ conforma servum tuum, Domine; da, obsecro, mihi continere ab operibus carnis quæ odisti, et facere justitiam quam dilexisti, et in utroque tuam quærere gloriam; et sinistram quidem meam clavo temperantiæ, dexteram vero clavo justitiæ in illa sublimi cruce fixas arbitror. Da menti meæ jugiter meditari in lege tua, et omnem cogitatum meum jactare in te, et dextrum pedem eidem ligno vitæ clavo prudentiæ affige. Da ut sinistram spiritus mei sensualitatem non enervet labentis vitæ infelix felicitas, non conturbet præsentis vitæ infelicitas, felix et sinister quoque meus fortitudinis clavo in cruce tenebitur.

Ut autem aliqua similitudo spinarum capitis tui in me appareat, detur, obsecro, menti meæ et salutaris pœnitentiæ compunctio, et alienæ miseriæ compassio, et stimulus zeli æmulantis, quod rectum est coram te; et ad te convertar in ærumna mea, dum triplex configetur spina. Libet ut spongiam per arundinem ori meo porrigas, et aceti amaritudinem gustui meo adhibeas. Libet ut per Scripturas tuas rationi meæ conferas gustare, et videre quoniam florens hic mundus tanquam spongia inanis est, et omnis concupiscentia ejus aceto amarior. Ita, Pater, in me fiat calix iste Babylonis amarus in omnem terram, non inani flore seducat, non falsa dulcedine inebriet, quemadmodum eos qui tenebras lucem, lucem tenebras, amarum dulce, et dulce amarum arbitrantur. Vinum myrrhatum cum felle mixtum suspectum mihi est: pro eo quod tu ex eo bibero noluisti, quia nimiam acerbitatem invidiæ

comme vous le voulez, avec un courage invincible, toutes les misères et les angoisses de cette triste vie? Mes pieds ont-ils la légèreté de ceux des cerfs pour suivre votre course rapide à travers les ronces et les épines de la douleur?

Mais si vous écoutez ma prière, Seigneur, si vous daignez appliquer à votre serviteur cette douce croix, arbre de vie pour ceux qui peuvent la toucher, oh! alors, j'en ai la certitude, je m'élancerai tout joyeux; je porterai après vous, sans me lasser, ce bois qui me vient de mes ennemis. Oui, divin Jésus, chargez mes épaules de ce bois mystérieux dont la largeur figure la charité, qui dans sa longueur représente l'éternité, dans sa hauteur la toute-puissance, et dans son épaisseur la sagesse impénétrable. Clouez-y mes pieds et mes mains; faites passer votre serviteur par toutes les souffrances de votre passion. Faites, je vous prie, ô mon Sauveur, que je m'abstienne de toutes les œuvres de la chair, que vous laissez; que je pratique la justice, que vous aimez, et qu'en l'une et en l'autre je cherche uniquement votre gloire. Aussi bien je me figure que ma main droite a été attachée à cette croix par le clou de la tempérance, et ma gauche par celui de la justice. Faites que mon esprit médite sans cesse votre loi, que je confonde en vous toutes mes pensées, et attachez mon pied droit à cet arbre de vie par le clou de la prudence; faites enfin que la malheureuse prospérité de cette vie passagère n'amollisse point ma sensualité, que la bienheureuse adversité d'ici-bas n'abatte pas mon courage, et j'aurai le bonheur de voir mon pied gauche assujéti par le clou de la force.

Et afin que je porte en moi la ressemblance des épines qui couronnèrent votre tête, donnez à mon ame, je vous en conjure, la compunction du vrai repentir, la compassion pour les misères du prochain, et la ferveur la plus zélée pour accomplir ce qui est juste devant vous; percée de cette triple épine, elle se tournera vers vous dans sa douleur. Vous pouvez aussi présenter à ma bouche l'éponge au bout d'un bâton, pour me faire goûter l'amertume du vinaigre. Vous pouvez, disais-je, montrer à ma raison, par vos saintes Écritures, que toute la fleur de ce monde est comme une éponge vido, que toute sa concupiscence est plus amère que le fiel. Ainsi, ô mon Père, que cette coupe d'or de Babylone qui enivre toute la terre ne me séduise point par ses bords fleuris, ne m'endorme point par sa fausse douceur, comme elle le fait chez ceux qui prennent les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres, ce qui est amer pour ce qui est doux et ce qui est doux pour ce qui est amer. Je me défie du vin mêlé de

et nequitiae crucifixorum tuorum indicabat. Tuæ vivificæ morti tuum servum, Domine, configura, faciens quidem in me ut moriar secundum carnem, vivam autem secundum spiritum justitiæ.

Ut autem integram Crucifixi imaginem me portare glorier, illud quoque quod post mortem tuam insatiabilis malitia impiorum in te exercuit, hanc in me similitudinem exprime. Vulneret cor meum vivus et efficax sermo tuus, penetrabilior omni lancea acutissima, pertingens usque ad divisionem animæ meæ, et producens ex ea tanquam de dextero latere meo, vice sanguinis et aquæ, amorem tuum, Domine, et fratrum meorum. Postremo et munda sindone primæ stolæ spiritum meum involve, in quo requiescam egrediens et ingrediens in locum tabernaculi admirabilis, et abscondas me donec pertranseat furor tuus. Die autem tertio per diem laboris, per diem supplicii, mane prima sabbati perpetuo inter filios tuos me indignum resuscita, ut in carne mea videam claritatem tuam, et implear lætitiâ vultus tui. O Salvator meus, et Deus meus, veniat, oro, tempus ut quod nunc credo, oculis tandem revelatis adspiciam; quod spero nunc et a longe saluto, apprehendam. Quod pro viribus meis desidero, ulnis animæ meæ amplectar et deosculer, et in maris tui abyssum totus absorbear. O Salvator meus, et Deus meus!

4. Sed benedic, anima mea, Deum Salvatorem meum, et magnifica nomen ejus. Sanctum est enim, et sanctissimis deliciis plenum. O quam bonus, quam suavis es, Domine Jesu, animæ quærenti te! Jesu, Redemptor perditorum, Salvator redemptorum, spes exulum, fortitudo laborantium, anxietati spiritus latitudo, animæ lacrymosæ et post te currentis in sudore solatium et suave refrigerium, corona triumphantium; unica merces et lætitiâ omnium supernorum civium, uberrimus fons omnium gratiarum, inclita proles summi Dei, et Deus summus, benedicant te omnia quæ in cælo sunt sursum, et quæ in terra deorsum. Magnus tu, et magnum nomen tuum. O immarcescibilis decor Dei excelsi, et purissima claritas lucis æternæ, vita omnem vitam vivi-

myrrhe et de fiel; je sais que vous avez refusé d'en boire, parce qu'il était peut-être l'expression véritable de la haine et de la malice de vos ennemis. Donnez aussi à votre serviteur, ô mon Dieu, un peu de ressemblance avec votre mort vivifiante en me faisant mourir au péché selon la chair et vivre à la justice selon l'esprit.

Enfin, ô mon doux Sauveur, pour que je me glorifie de porter l'image parfaite de Jésus crucifié, exprimez en moi la ressemblance de ce que la cruauté insatiable des Juifs a exercé sur vous-même après la mort. Que votre parole vive et efficace, plus perçante que la lance la plus aiguë, vienne frapper mon cœur et pénétrer jusqu'au fond de mon ame; qu'elle en fasse jaillir, comme d'un de mes côtés, non pas du sang et de l'eau, mais mon amour pour vous, divin Jésus, et ma charité pour mes frères. Enveloppez ensuite mon esprit du saint suaire de la première étoile; qu'il couvre mon corps et me permette d'aller et venir dans le lieu de votre auguste tabernacle, et d'y rester à couvert jusqu'à ce que le temps de votre colère soit passé. Puis, le troisième jour après celui des souffrances et du supplice, à la première heure du sabbat, ressuscitez-moi pour l'éternité, au milieu de vos enfans, afin que mon corps puisse contempler votre éclat et que je sois comblé de la joie de votre présence. O mon Sauveur et mon Dieu! qu'il vienne ce jour tant désiré où je verrai sans nuage ce que la foi m'a découvert d'avance, où je posséderai ce que je ne puis que désirer et saluer de loin. Laissez-moi embrasser de toutes les puissances de mon ame ce que je souhaite si ardemment, me plonger tout entier dans l'abîme de votre amour. Vous êtes mon Sauveur et mon Dieu.

4. Cependant, ô mon ame, bénis mon Sauveur et mon Dieu, glorifie son saint nom, parce qu'il est saint et rempli d'ineffables délices. Que vous êtes doux, que vous êtes suave, Seigneur Jésus, à l'ame qui vous cherche! Bon Jésus, Rédempteur des captifs, Sauveur des naufragés, espérance des exilés, force des affligés, courage des esprits timides, douce consolation, heureux rafraîchissement d'une ame plongée dans les pleurs et courant après vous dans les pénibles sentiers de la pénitence, vous êtes aussi la couronne des vainqueurs, l'unique récompense et la joie des citoyens célestes, la source féconde de toutes les grâces. Rejeton sacré du souverain Dieu, souverain Dieu vous-même, que tout vous bénisse dans le ciel et sur la terre, parce que vous êtes grand et que votre nom est sublime. O beauté incorruptible du Dieu très-haut! ô clarté resplendissante de la lumière éternelle, vie qui vi-

ficans, lumen illuminans, lux omne lumen illuminans, et conservans in æterno splendore mille millena lumina fulgurantia ante thronum divinitatis tuæ a primo diluculo! O æternum substantiale et inaccessible, clarum et dulce proflavium fontis absconditi ab oculis omnium mortalium, cujus unda sine ortu, cujus profundum sine fundo, cujus altum sine termino, cujus amplitudo incircumscrutabilis, cujus puritas imperturbabilis! Eructavit te cor Dei altissimi de sua impenetrabili abyssu, vita vitam, lux lucem, æternus æternum, immensus immensum, et per omnia sibi cœqualem, et de plenitudine tua nos omnes accepimus.

Tu enim, largissime fons omnis boni, septemplicis gratiæ pretiosum flumen de thesauris tuis emittis, cujus suavi dulcore hujus nostri maris, id est, nostræ infirmitatis falsuginem mitigare dignaris. Flumen olei lætitiæ, flumen vini meracissimi, torrens ignei vigoris. Spiritus paraclæti a te et Patre, par utique, in orbem terræ perfunditur, omnia replens, omnia continens: spiritus a te, spiritus a Patre, unus ex ambobus, unicus ambos, utpote amborum individua connexio, unicum gluten, complexus indissolubilis, et pax omnem sensum exsuperans. Hic est torrens voluptatis tuæ, Domine, qua delicatam illam et gloriosam civitatem Hierusalem, quæ sursum est, jugiter potas, lætabunda ebrietate facis æstuaræ, ut tibi jubilent hymnum incessabilem lucida illa et flammea organa in voce exultationis et sono epulantis, cujusque desiderabilibus guttis refocillari sitibundæ fauces exulis populi tui jugiter a te expectant, Domine. Sinito, Pater, ut catelli bibant de stillis quæ cadunt de mensa dominorum suorum. « Rorate, cœli, desuper, et » nubes pluant justum, » illum, Domine, quem æstuaræ fecisti. Inclytas primitias populi tui, insigne solemnitatis nostræ illo quæsumus igneo stillicidio purga, innova, illumina, inflamma, exhilara et confirma; et uni cor credentium tibi, ut unum sint, unum sapiant, unum unanimiter requirant, ut apprehendant, et videant, et benedicant te Deum deorum in Sion. Sit individua Trinitati gloria, gratiarum actio, honor, et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

vifie toutes les vies, flambeau rayonnant qui éclaire tout autre flambeau et qui conserve toujours leur inaltérable éclat à ces milliers de globes lumineux qui brillent devant le trône de votre majesté depuis le commencement des siècles ! O source éternelle et intarissable de cette claire et bienfaisante fontaine cachée aux yeux de tous les mortels, et dont les eaux sont sans commencement, la profondeur sans fond, la hauteur sans fin, l'étendue sans bornes, la pureté sans altération ! Le cœur du Très-Haut vous a produit de son abîme impénétrable ; la vie a engendré la vie, la lumière est sortie de la lumière, Dieu de Dieu, l'Éternel de l'Éternel, l'infini de l'infini, la perfection de la perfection ; tous nous l'avons reçue de votre plénitude.

Source abondante de tout bien, c'est de vos trésors que s'échappe le fleuve précieux des sept dons du Saint-Esprit, dont la douceur vient tempérer l'amertume de la mer dans laquelle nous sommes plongés, je veux dire de nos misères. Vous êtes le ruisseau qui porte l'huile de l'allégresse, le fleuve qui s'épanche en vin délicieux, le torrent qui charrie les flammes de la force. L'Esprit saint qui procède du Père procède aussi de vous ; de vos deux natures, il ne fait qu'une personne, il vous unit ensemble, il est votre lien individuel, le ciment de votre unité ; il forme un nœud indissoluble, une paix au-dessus de toute intelligence. Et voilà, ô mon Seigneur, le torrent de volupté dont vous abreuvez incessamment cette fortunée et glorieuse cité de Jérusalem qui est là-haut, l'inondant de votre amour, l'enivrant de vos largesses, et inspirant à ses joyeux habitans un cantique perpétuel de louanges, que leurs voix bienheureuses ne cessent de répéter. Oh ! si quelques gouttes de ces ondes bienfaisantes pouvaient venir désaltérer un instant le gosier desséché de votre pauvre peuple ! Seigneur, il les attend de votre bonté, avec foi et persévérance. Permettez, ô mon Dieu, que les petits chiens lèchent les gouttes qui coulent de la table de leurs maîtres. « Cieux, répandez votre rosée, et » que les nues fassent pleuvoir le juste, » celui-là, Seigneur que vous avez rassasié. Purgez, nous vous en supplions, renouvelez, éclairez, enflammez, réjouissez et purifiez par cette pluie de feu les illusions prémices de votre peuple, l'anniversaire de ce jour de fête : unissez en vous le cœur des fidèles, afin qu'ils ne fassent plus qu'une ame, qu'ils n'aient plus qu'une même pensée, qu'un même désir ; afin qu'ils vous reçoivent, vous voient et vous obéissent, vous, le Dieu des dieux de la sainte Sion. Gloire, louanges, honneur et puissance, à la Trinité sainte et une, dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

## SERMO IV.

## TEMPORE PASCHALI.

AD ABBATES,

De lectione evangelica : « Maria Magdalena, Maria Jacobi, et Salome, » etc. <sup>1</sup>.

Accepimus ab Apostolo habitare Christum per fidem in cordibus nostris. Unde videtur non incongrue intelligi posse tamdiu Christum in nobis vivere, quamdiu vivit fides. At postquam fides nostra mortua est, quodammodo Christus mortuus est in nobis. Porro fidei vitam opera attestantur, sicut scriptum est : « Opera quæ dedit mihi Pater, » ipsa testimonium perhibent de me<sup>2</sup>. » Nec discrepare videtur ab hac sententia, qui « fidem sine operibus mortuam<sup>3</sup> » asserit in semetipsa. Sicut enim corporis hujus vitam ex motu suo dignoscimus, ita et fidei vitam ex operibus bonis. Itaque vita quidem corporis est anima per quam movetur et sentit : vita vero fidei charitas est, quia per illam operatur, sicut in Apostolo legis : « Fides quæ per dilectionem operatur<sup>4</sup>. » Unde et refrigerante charitate fides moritur, sicut corpus anima recedente. Tu ergo si videris hominem in bonis operibus strenuum, et fervore conversationis hilarem, vivere in eo fidem non dubites, indubitata tenens vitæ illius argumenta. Sed sunt nonnulli qui cum spiritu cœperint, heu ! carne postea consummantur. Scimus autem quia jam non permaneat in eis spiritus vitæ, quia scriptum est : « Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro » est<sup>5</sup>. » Quod si non permanet spiritus, haud dubium quin excidat charitas, quæ nimirum « diffusa est in cordibus nostris per Spiritum » sanctum qui datus est nobis<sup>6</sup>. »

Porro fidei vitam, ut jam diximus, in charitate constituit, qui fidem per dilectionem perhibuit operari. Hinc ergo colligitur recedente spiritu fidem mori : quoniam spiritus est qui vivificat. Denique si sa-

<sup>1</sup> Marc. ult. — <sup>2</sup> Joan. v. — <sup>3</sup> Jacob. ii. — <sup>4</sup> Galat. v. — <sup>5</sup> Gen. vi. — <sup>6</sup> Rom. v.

## SERMON IV.

## POUR LE TEMPS DE PAQUES.

AUX ABBÉS.

Sur ces paroles de l'Évangile : « Marie Magdelaine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, » etc.

Nous avons appris de l'Apôtre que Jésus-Christ habite dans nos cœurs par la foi ; d'où nous pouvons raisonnablement conclure que Jésus-Christ vit en nous tant que la foi s'y conserve vivante ; mais lorsque cette vertu n'existe plus dans nos cœurs, il faut, pour ainsi parler, que le Christ meure en nous. Or ce sont les œuvres qui attestent l'existence de la foi, d'après ce qui a été écrit : « Les œuvres que mon Père m'a données rendent elles-mêmes témoignage de ce que je suis. » C'est, je pense, pour exprimer à peu près la même idée que l'Apôtre dit : « La foi sans les œuvres est une foi morte. » De même, en effet, que nous nous assurons de la vie de notre corps par ses divers mouvemens, de même pouvons-nous juger celle de la foi par les bonnes œuvres. Ainsi la vie du corps est l'ame par laquelle il sent et se meut ; celle de la foi est la charité, par laquelle s'accomplissent les œuvres : c'est ce qu'exprime cette parole de saint Paul : « La foi qui opère par amour. » Aussi la foi s'éteint par le refroidissement de la charité, comme le corps par la disparition de l'ame. Lors donc que vous voyez quelqu'un appliqué aux bonnes œuvres, heureux de la ferveur de ses actions, soyez assuré que la foi vit en lui ; vous avez une preuve certaine de l'existence de cette vertu. Mais, hélas ! quelques personnes, après avoir bien commencé par l'esprit, se laissent étouffer par la chair ! et nous savons que dès lors l'esprit de vie les a abandonnées ; car il est dit : « Mon esprit ne vivra pas toujours dans l'homme, parce qu'il est chair. » Et si cet esprit n'y reste pas, nul doute que la charité doit s'éclipser, puisqu'« elle est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. »

C'est donc, comme nous l'avons déjà dit, dans la charité qu'il établit la vie de la foi, celui qui annonce que la foi opère par amour. D'où il suit que, si l'esprit se retire, la foi meurt, puisque c'est l'esprit qui vivifie. De plus, si vivre selon la chair, c'est mourir, nul doute que ceux dont la vie excitait notre joie lorsqu'ils mortifiaient leur chair sous le

pere secundum carnem mors est, non dubium quin illi quos vivere lætabamur, quamdiu facta carnis spiritu mortificabant, secundum carnem viventes plangendi sint tanquam mortui. Unde et in eodem apostolo legis : « Si, inquit, secundum carnem vixeritis, moriemini : » si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis<sup>1</sup>. » Væ tibi quicumque es canis reversus ad vomitum, et sus lota in volutabro luti. Non ad eos tantum loquor qui corpore, sed etiam eos qui corde redeunt in Ægyptum, sæculi hujus oblectamenta sectantes, ac proinde fidei vitam, quæ est charitas, non habentes. Si quis enim diligit mundum, non est charitas Patris in eo. Quis magis mortuus eo qui fovet ignem in sinu, peccatum in conscientia, nec sentit, nec expavescit, nec excutit?

Ecce igitur Christus in sepulchro, fides mortua est in animo. Quid faciemus ei? quid fecerunt sanctæ mulieres, quæ solæ ex omnibus suis ampliori tenebantur affectu? « Emerunt aromata, ut venientes » ungerent Jesum. » Numquid ut suscitarent? Et nos scimus, fratres, quia suscitare nostrum non est, sed ungere nobis incumbit. Cur hoc? Nempe, ne feteat qui hujusmodi est, ne sit cæteris odor mortis, ne pereffluat, et penitus dissolvatur. Emant proinde aromata sua tres mulieres, mens, lingua, manus. De his enim, ut arbitror, Petrus mandatum accepit tertio pascere gregem Domini : « Pasce, inquit, mente<sup>2</sup>, » pasce ore, pasce opere : pasce animi oratione, verbi exhortatione, exempli exhibitione.

Quærat igitur mens aromata sua, ante omnia compassionis affectum, dehinc rectitudinis zelum, et inter hæc discretionis spiritum non omittat. Quoties peccantem videris fratrem, continuo procedere debet compassionis affectus, tanquam cognatus humanitati, quippe quem concipis ex teipso : « Vos, inquit Apostolus, qui spirituales estis, in » struite hujusmodi in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu » tenteris<sup>3</sup>. » Et cum exiret Dominus bajulans sibi crucem, et plange-

<sup>1</sup> Rom. VIII. — <sup>2</sup> Joan. XVI. — <sup>3</sup> Gal. VI.

joug de l'esprit, méritent notre compassion et nos pleurs, comme s'ils étaient morts, lorsqu'ils vivent selon la chair. Et de là ce passage où l'Apôtre dit : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si » vous mortifiez les œuvres de la chair par l'esprit, vous vivrez. » Malheur donc à tous ceux qui sont retournés, comme le chien, à ce qui doit soulever le cœur, qui, comme les animaux immondes, se roulent dans le borbier infect. Et je ne m'adresse pas seulement à ceux qui retournent de corps en Égypte, mais aussi à ceux qui, soupirant après les voluptés du monde, y retournent de cœur, et n'ont par conséquent plus la vie de la foi, qui est la charité. Celui, en effet, qui aime le monde n'a point en lui la charité du Père. Qui est plus frappé de mort, je vous le demande, que celui qui nourrit le feu dans son sein, le péché dans sa conscience, et cela sans l'étouffer, sans s'en effrayer, sans le sentir ?

Voilà donc Jésus-Christ enseveli dans le sépulcre, la foi frappée de mort dans le cœur. Que nous reste-t-il à faire ? que firent les saintes femmes qui, seules de tous ses disciples, lui conservèrent une affection sans bornes ? « Elles achetèrent des parfums afin de venir embaumer » Jésus ; » ce n'était pas sans doute dans l'espoir de le ressusciter. Nous aussi, mes frères, nous savons bien qu'il n'est pas en notre pouvoir de ressusciter notre prochain ; ce que nous devons faire, c'est de l'embaumer. Et pourquoi ? Le voici : afin qu'étant en cet état il n'entre pas en putréfaction, qu'il n'exhale pas une odeur pestilentielle pour les autres, et qu'il ne tombe pas en dissolution. Trois femmes sont aussi en nous, l'ame, la langue et la main : qu'elles achètent des parfums ; car elles sont, à mon avis, la cause du triple commandement fait à saint Pierre pour paître les troupeaux du Seigneur : « Paissez-le de » l'ame, » lui est-il dit ; paissez-le de la bouche, et paissez-le des œuvres ; paissez-le par la prière de l'ame, par l'exhortation de vos paroles, par l'exemple des bonnes œuvres.

Que l'ame donc cherche ses parfums, et d'abord le sentiment de compassion, ensuite le zèle de la justice, sans oublier l'esprit de discrétion. Chaque fois que vous verrez votre frère tomber dans le péché, le premier sentiment qui doit vous animer doit être celui de la pitié ; il se lie à celui de l'humanité, qui vous vient de vous-même. « Vous, » qui êtes spirituels, dit l'Apôtre, instruisez les autres d'après vous » avec l'esprit de douceur, vous considérant vous-même de peur que » vous ne tombiez vous aussi dans la tentation. » Voyez le Sauveur se rendant au Calvaire et ployant sous le fardeau de sa croix : il attirait

rent super eum nondum quidem omnes tribus terræ, sed mulieres paucae, conversus ad eas: «Filiæ, inquit, Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros<sup>1</sup>.» Ordinem diligenter attende. «Super vos,» inquit, primo: deinde, «super filios» vestros.» Temetipsum attende, ut alii noveris compati, ut arguas in spiritu lenitatis. Teipsum considera, ne et tu tenteris. Sed quia exemplum efficacius persuadet et alius imprimi animo, mitto vos ad sanctum illum senem, qui cum audisset peccasse unum ex fratribus, amarissime flebat, inquit: Ille hodie, et ego cras. Qui sic flebat super se, putas quia non compassus sit fratri? Hic itaque compassionis affectus, multis quidem prodest, quia animus liberalis contristare, quem pro se viderit anxium, erubescit.

Sed quid agimus quod nonnulli dura cervice et attrita sunt fronte, ut quo magis eis compatimur, tanto magis nostra et compassione et patientia abutantur? Nonne sicut compatiobamur fratri, ita ipsi justitiæ compatiendum est, quam videmus tam impudenter abjici, tam imprudenter provocari? Scio quia si qua in nobis est charitas, contemptum hunc Dei ferre æquanimiter non possumus. Hic est zelus justitiæ quo adversus delinquentes accendimur, tanquam pietate ducti erga eam, quam contemni videmus, justitiam Dei. Verumtamen oportet ut priora sibi vindicet compassionis affectus. Alioquin in spiritu vehementi conterimus naves Tharsis, conterimus quassatum calamum, extinguimus linum fumigans. Sed cum uterque aderit, videlicet et compassionis affectus et zelus justitiæ, necesse est ut adsit spiritus discretionis, ne forte cum oportebat hunc exhiberi, ille procedat, et indiscretio ipsa confundat universa. Habet itaque mens nostra tertium spiritum discretionis, ut miscens apte temporibus tempora, opportune æmulari et nihilominus ignoscere sciat. Samaritanus sit, custodiens et observans quando oleum misericordiæ, quando vinum fervoris exhibeat. Et ne forte meum putetis inventum; prophetam au-

<sup>1</sup> Luc. xxiii.

sur lui les larmes, non pas de toutes les tribus de la terre, mais de quelques femmes; alors il se tourne vers elles et leur dit: « Filles de » Jérusalem, cessez de pleurer sur moi; pleurez plutôt sur vous-mêmes et sur vos enfans. » Remarquez la gradation de ces paroles; il dit d'abord « sur vous-mêmes, » puis il ajoute « et sur vos enfans. » Considérez-vous d'abord vous-mêmes, afin d'apprendre à compatir au malheur des autres et à les reprendre dans un esprit de douceur; considérez-vous vous-même, de peur que vous aussi vous ne tombiez en tentation. Les exemples font plus d'impression sur l'esprit, ils persuadent davantage; aussi vous renverrai-je à ce saint vieillard consigné dans la vie des Pères de l'Église: lorsqu'il apprenait qu'un de ses frères était tombé dans le péché, il pleurait amèrement, en disant: Hélas! aujourd'hui c'est lui, demain ce sera moi. Croyez-vous que celui qui pleurait ainsi n'avait pas une vive compassion pour son prochain? Un pareil sentiment de pitié peut arrêter bien des pécheurs, parce qu'un cœur généreux souffre toujours de voir quelqu'un affligé à cause de lui.

Mais que faire à l'égard de ceux dont l'âme est si dure, le cœur si insensible, que plus nous leur témoignons de compassion, plus ils abusent de notre attendrissement et de notre patience? Ne faut-il pas que les droits de la justice, si obstinément méconnus, si indignement foulés aux pieds, excitent notre intérêt aussi bien que la misère du pécheur? Pour peu que nous ayons de charité, j'avoue que ce mépris envers Dieu doit nous indigner. Faisons preuve alors de ce zèle de la justice qui doit nous aimer contre celui qui fait mal; c'est l'amour de la justice de Dieu qu'on méconnaît qui doit nous l'inspirer. Toujours doit-il être précédé du sentiment de compassion; sans cela, dans l'impétuosité de notre esprit, nous briserons les navires de Tharse, nous romprons le roseau déjà cassé, nous éteindrons le lin qui fume encore. Que, si ces deux sentimens se trouvent réunis, je veux dire la compassion et le zèle de la justice, il faut encore y joindre l'esprit de discrétion, dans la crainte que l'un ou l'autre des deux premiers ne prenne la préférence, et que l'indiscrétion ne vienne tout bouleverser. Que notre âme se munisse donc de ce troisième parfum, afin qu'ayant égard aux circonstances diverses, elle sache à propos pardonner et aussi sévir à propos. Que, nouveau Samaritain, elle discerne et applique, selon l'occurrence, l'huile de la miséricorde ou le vin de la sévérité. N'allez pas croire que ce que je dis ici n'appartient en propre; écoutez le prophète qui donne le même conseil et qui

dite in psalmo hæc eadem et eodem ordine postulantem : « Bonitatem, » inquit, et disciplinam et scientiam doce me<sup>1</sup>. »

Sed unde hæc nobis? Neque enim talia profert virtutum germina terra cordis nostri: sed magis spinas et tribulos germinat nobis. Emere ergo oportet. A quo autem emenda sunt? Ab eo utique qui ait: « Venite, emite absque argento et absque ulla commutatione vinum et lac<sup>2</sup>. » Non ignoratis, quid lactis dulcedo, quid vini designet austeritas. Quid est autem emere sine argento et sine commutatione? Non talis est emptio apud amatores hujus sæculi, sed apud auctorem sæculi alia esse non potest. Propheta enim dixit Domino: « Deus meus » es tu, quoniam honorum meorum non eges<sup>3</sup>. » Quam igitur commutationem ei dabit homo pro gratia sua, qui nullius eget, et cujus sunt universa? Gratia gratis datur: etiam cum emitur, gratis emitur, quia quod datur pro ea, nobis melius retinetur.

Tria ergo aromata mentis nummo propriæ voluntatis emenda sunt, quam quidem dimittentes nihil amittimus, etiam et lucratur plurimum, commutantes illam in melius, ut communis fiat, quæ propria fuit. Porro communis voluntas charitas est. Emimus ergo absque commutatione, recipientes quod non habuimus, et quod habuimus, melius retinentes. Quando vero compatiatur fratri, qui in propria voluntate nescit compati nisi sibi? aut quando amans seipsum diligit justitiam, et odio habebit iniquitatem? Simulare quidem potest ante oculos hominum, etiam et semetipsum seducere, ut cum privato amore vel odio ducitur, compassionis affectum, aut zelum putet esse justitiæ. Verum facile est nosse quam sint aliena a propria voluntate, quæ propria sunt charitatis, cui illa recta fronte contrariam se constituit. Nam « charitas benigna est<sup>4</sup>, » charitas super iniquitate non gaudet. Jam de spiritu discretionis scimus quia nihil sic illum exstinguit, quomodo voluntas propria subvertens corda hominum, et rationis oculos claudens. Emenda proinde sunt tria mentis aromata, affectus compassionis, rectitudinis zelus, et spiritus discretionis, nummo, ut dictum est, propriæ voluntatis.

<sup>1</sup> Psal. cxviii. — <sup>2</sup> Esa. lv. — <sup>3</sup> Psal. xv. — <sup>4</sup> 1 Cor. xiii.

suit le même ordre : « Apprenez-moi, dit-il, la bonté, la discipline et » la science. »

Mais qui nous donnera ces trésors ? Telles ne sont pas, en effet, les richesses de la terre de notre cœur, qui ne produit que des ronces et des épines. Il ne nous reste donc qu'à les acheter ; et à qui nous adresser pour cela ? je crois que ce doit être à celui qui dit : « Venez, » achetez sans argent et sans échange le vin et le lait. » Vous savez ce qu'indiquent la douceur du lait et l'âpreté du vin ; mais que signifie acheter sans argent et sans échange ? ce n'est pas ainsi qu'on fait les achats parmi les gens du monde ; mais auprès de celui qui a créé le monde il ne peut s'en faire d'autre ; ce qui fait dire au prophète, s'adressant au Seigneur : « Vous êtes mon Dieu, parce que vous n'avez » nul besoin de mes biens. » Que pourrait en effet donner l'homme, en retour de ses bienfaits, à celui qui n'a besoin de rien, à qui tout appartient ? La grâce se donne gratuitement, et lorsqu'on l'achète, on l'achète gratuitement aussi, parce que nous ne possédons que mieux, après l'avoir reçue, ce qu'il faut donner pour la payer.

Ces trois parfums de l'âme, il faut les acheter avec la monnaie de notre propre volonté, dont l'offrande n'est pas une perte pour nous, mais un gain réel, puisque nous l'échangeons contre un avantage, celui de la rendre commune à nos frères lorsqu'elle ne nous était que personnelle. Or la volonté devenue commune entre tous n'est autre chose que la charité. Notre achat se fait donc sans échange, recevant ce que nous n'avions pas et gardant ce que nous avons déjà. Et comment pourrait-il compatir à son frère celui qui, par sa propre volonté, ne voit que lui-même ? comment, quand on s'aime seul, avoir l'amour de la justice et la haine pour l'iniquité ? On peut, il est vrai, dissimuler devant les hommes et se tromper soi-même, se persuadant qu'on agit par compassion, par zèle de la justice, lorsqu'on n'est, au fond, conduit que par les inspirations de l'amour-propre ou de la haine. Il est cependant facile de voir combien les intérêts de la charité s'éloignent des motifs de l'amour-propre, qui lui sont diamétralement opposés. « La charité est bienfaisante, » la charité ne se réjouit point du mal. D'un autre côté, nous savons que rien n'est plus propre à étouffer l'esprit de discrétion que l'amour-propre, qui pervertit le cœur des hommes et ferme les yeux de la raison. Faisons donc emplette de ces trois parfums de l'âme, le sentiment de la compassion, le zèle de la justice et l'esprit de discrétion, et cela, comme nous l'avons dit, avec la monnaie de notre propre volonté.

Linguae quoque aromata tria nihilominus sunt, modestia in increpando, copia in exhortando, efficacia in persuadendo. Vis habere haec aromata? eme illa a Domino Deo tuo. Eme, inquam, et sicut priora, sine ulla commutatione: ut aliquid recipias, perdas nihil. Eme a Domino moderatam correptionem, quia omnino magnum quoddam bonum et datum optimum est, et quod habeant pauci. «Linguam enim, » ut ait beatus et Jacobus, nemo domare potest<sup>1</sup>. » Videas multos, sincera licet intentione et benigno accedant animo, leviter dicere, quod graviter audiatur. Volat irrevocabile verbum: et quod sanare debuerat, quia mordacius forte videtur, exasperat et exulcerat magis: quando negligentiae additur impudentia etiam, et impatientia cumlatur: ut qui sordidus erat, sordescat adhuc, declinans in verba malitiae ad excusandas excusationes in peccatis, ac more phrenotici non solum repellas, sed et mordere tentans medici manum. Multis quoque non suppetit verborum copia, sed praesermonis inopia linguam suam palato adhærescere sentiunt, quod et ipsum interdum solet audientibus obesse non parum. Aliis vero ad manum est abundantia multa sermonis, sed quae dicunt, minus sapiunt, minus acceptantur: et quia gratiam non habent, minus efficacia sunt quae loquuntur. Vides quam necesse sit emere ab eo a quo omne bonum est, a quo omnis scientia, modestiam in increpando, copiam in exhortando, efficaciam in persuadendo.

Proinde eme ista nummo confessionis, ut prius peccata tua confitearis, quam ad expurganda accedas aliena. Magnum prorsus et mirabile sacramentum animae suscitatio. Vido ne ad illud immundus accedas. Quod si forte non potes innocens, imo, quia non potes, lava inter innocentes manus tuas, antequam circumdos monumentum Domini. Omnia siquidem in confessione lavantur. Et haec ablutio in quamdam innocentiam tibi deputabitur, ut inter innocentes assistas. Ad altaris officium nemo accedit in veste communi; sed quisquis accessurus est, albis induitur. Et tu ergo cum ad Domini monumentum properas, lavare, dealbaro, induere vestimentis gloriae, ut dicatur tibi: «Confessionem et decorem induisti<sup>2</sup>. » Quia ibi confessio, ubi in

<sup>1</sup> Jacob. III. — <sup>2</sup> Psal. CIII.

La langue doit aussi posséder trois parfums, savoir : la modération dans les réprimandes, l'abondance dans les exhortations et la force dans la persuasion. Voulez-vous avoir ces parfums? achetez-les de notre Seigneur et Dieu; achetez-les, dis-je, comme les premiers, sans rien donner en retour, afin d'acquérir et de ne pas vous déposséder. Demandez au Seigneur sa modération dans les réprimandes, c'est un bien immense et d'un prix infini dont peu de personnes jouissent. « Nul, en effet, dit saint Jacques, ne peut dompter sa langue. » Bon nombre d'hommes, avec l'intention la plus droite, avec l'esprit le plus doux, disent à la légère ce qu'on ne peut entendre qu'avec peine; le mot prononcé vole sans retour, et le remède qui devait guérir, pour avoir été trop violent, irrite et envenime la plaie; à la tiédeur s'ajoute l'impudence, la mesure se comble, et le malheureux qui avait perdu sa première pureté s'enfoncé de plus en plus dans les souillures; la méchanceté lui fournit des paroles pour excuser ses péchés; non seulement il repousse la main du médecin, mais il cherche à la mordre comme ferait un frénétique. D'autres n'ont pas l'abondance de l'élocution, ils sentent l'expression leur manquer et la langue s'attache au palais; c'est un défaut bien souvent nuisible à ceux qui les écoutent. Quelques-uns enfin ont la plus grande facilité à s'exprimer; mais, peu sensés, ils produisent peu d'effet et leurs paroles dénuées de grâce retentissent sans fruit. Vous voyez combien il est nécessaire d'acheter de celui qui possède tout ce qui est vertu, tout ce qui est science, la modération dans les réprimandes, l'abondance dans les exhortations et la force dans la persuasion.

La monnaie que vous devez employer ici, c'est la confession; il vous faut confesser vos péchés avant de chercher à guérir ceux de vos frères. La rédemption d'une âme est une œuvre de trop haute et trop grave importance pour l'entreprendre si vous n'êtes entièrement pur. Que si vous ne pouvez, disons mieux, par cela même que vous ne pouvez espérer de le faire étant tout-à-fait innocent, lavez vos mains parmi ceux qui sont sans tache avant d'approcher du tombeau de Jésus-Christ. La confession lave toutes les souillures; et cette ablution vous donnera l'innocence, qui peut vous permettre de vous réunir à ceux qui sont innocents. Nul ne s'approche du service de l'autel en habit ordinaire; celui qui doit y venir se couvre de vêtements blancs; ainsi devez-vous faire pour vous rendre au tombeau du Seigneur: il faut vous laver, vous blanchir et vous revêtir des habits de gloire, si vous voulez qu'il vous soit dit: « Vous vous êtes paré de la confession

conspectu Domini pulchritudo est. Hæc pro eo dicta sunt, ut aromata linguæ, moderata increpatio, copiosa exhortatio, efficax persuasio nummo confessionis emanant.

Verumtamen legimus, et quotidianis etiam experimentis didicimus :  
cujus vita despicitur, restat ut prædicatio contemnatur. Pater ergo et  
manus aromata sua, ne subsannet nos Sapiens tanquam pigrum illum,  
cui labor sit manum ad os porrigere ; ne possit dicere is quem arguit :  
« Tu qui alium doces, teipsum non doces <sup>1</sup>, » alligas enim onera gravia  
et importabilia, et imponis ea in humeros hominum, digito tuo nolens  
ea movere. Dico vobis, sermo quidem vivus et efficax exemplum est  
operis, facile persuadens, quod intendimus, dum factibile probat esse  
quod suademus. Pro hujusmodi habeat necesse est etiam manus tria  
aromata sua, continentiam in carne, misericordiam in fratre, patientiam  
in pietate. Unde Apostolus ait : « Sobrie et juste et pie vivamus <sup>2</sup>. » Hæc enim tria sunt conversationi nostræ maxime necessaria,  
quoniam primum debemus nobis, secundum proximo, tertium Deo.  
Nam qui fornicatur, in corpus suum peccat, magno illud privans honore,  
et pavendo addicens pudendoque dedecori, tollens membrum Christi,  
et faciens membrum meretricis. Ego autem non ab ea tantum, quæ tam  
abominabilis est, sed ab omni voluptate carnis continendum dico.  
Ante omnia igitur perfectam hanc continentiam quære, quam debes tibi ipsi.  
Nemo enim tibi propinquior est. Dehinc adde misericordiam quam debes proximo,  
quia cum eo salvandus es ; deinde patientiam, quam debes Deo, quia ab ea  
salvandus es. « Omnes enim qui pie volunt vivere in Christo, persecutionem patientur <sup>3</sup> ; etc. »  
« Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum cœlorum <sup>4</sup>. »  
Vide ergo ne per impatientiam pereas, sed universa pro eo sustine, qui  
prior majora pro te sustinuit, et apud quem infructuosa patientia non  
erit, sicut ait propheta : « Patientia pauperum non peribit in finem <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Rom. II. — <sup>2</sup> Ad Tit. II. — <sup>3</sup> 2 Tim. III. — <sup>4</sup> Act. XIV. — <sup>5</sup> Psal. IX.

» et de la beauté. » La confession est en effet la beauté aux yeux de Dieu. Ces paroles ont trait à l'emplète qu'il faut faire, à l'aide de la confession, des trois parfums de la langue, la modération dans les réprimandes, l'abondance dans les exhortations et la force de persuasion.

Cependant nous lisons, et l'expérience nous apprend tous les jours, que celui dont la vie est méprisée voit par suite ses exhortations rejetées. Que la main se procure donc aussi ses parfums, si nous ne voulons pas que la sagesse nous gourmande, comme ce paresseux qui ne peut sans travail porter sa main à la bouche; si nous ne voulons pas donner à celui que nous exhortons le droit de nous répondre: « Vous qui enseignez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-même. » Vous faites des charges énormes, au-dessus des forces humaines; puis vous les donnez à porter à vos semblables, sans vouloir seulement les toucher du bout des doigts. Sachez bien que l'exemple dans les œuvres est une exhortation vivante et efficace: on persuade facilement aux autres de faire une chose, lorsqu'on leur montre par soi-même qu'elle est possible. Ici encore la main a besoin de trois parfums qui sont: la continence de la chair, la miséricorde du prochain, et la persévérance dans la piété; ce qui a fait dire à l'Apôtre: « Vivez avec sobriété, avec justice et avec piété. » Ces trois points sont indispensables à une bonne conduite. Nous nous devons le premier, nous devons le second au prochain, et le troisième à Dieu. Celui qui se rend coupable de fornication pèche en effet contre son propre corps, le dépouille de sa gloire et le couvre de honte et d'infamie; il dégrade un membre de Jésus-Christ, et en fait un suppôt de prostitution. Encore n'est-ce pas seulement ce vice que je vous dis d'éviter, il inspire assez d'horreur par lui-même; mais je vous recommande de vous abstenir de toute sensualité de la chair. Cherchez donc avant tout cette continence que vous vous devez à vous-même; car personne ne vous touche de plus près; ajoutez-y la miséricorde que vous devez au prochain, parce que vous devez être sauvé avec lui, enfin la persévérance que vous devez à Dieu, puisque c'est par lui seul que vous pouvez être sauvé. « Tous ceux, dit saint Paul, qui veulent vivre saintement en Jésus-Christ souffriront la persécution; » et ailleurs: « c'est à travers des tribulations sans nombre qu'il nous faut arriver au royaume des cieux. » Craignez donc de périr par l'impatience, ne reculez devant aucune souffrance, pour l'amour de celui qui, le premier, en a enduré d'indicibles à cause de vous, et qui vous tiendra

Porro hæc manus aromata nummo subjectionis emuntur. Hæc est enim quæ dirigit gressus nostros, et sanctæ conversationis gratiam promeretur. Nam si contraria lex inventa est in membris nostris per inobedientiam, quis nesciat per obedientiam continentiam dari? Ipsa quoque est quæ misericordiam ordinare novit, ipsa quæ patientiam et docet et donat. Cum his igitur aromatibus accede ad eum in quo fides mortua est. Verum si consideremus quam magnum sit ad nos, suscitare eum qui hujusmodi est, quam difficile sit vel accedere ad cor ejus, quod lapidea quædam obstinatio et impudentia clausit, puto quod dicere habeamus et nos: « Quis revolvat lapidem ab ostio monumenti? » Attamen dum sic trepidi veremur accedere cunctantes ad tam grande miraculum, sit nonnunquam ut solita pietate præparationem cordis nostri audiat auris divina, et ad vocem virtutis ejus resurgat qui erat mortuus. Et ecce angelus Domini, hilaritas quædam in vultu illius tanquam in ostio monumenti nobis apparet, et fulgor quidam index resurrectionis, ut aperte videatur facies ejus immutata, accessum præbens nobis ad cor suum, imo et advocans, ipsumque obstinationis suæ revolvens lapidem, et sedens super eum? ita ut suscitata fide ipsa, etiam linteamina quibus obvoluta fuerat, ipse demonstrat. Dumque omnia quæ in corde suo prius actitabantur aperit, et confitetur quomodo seipsum sepelierat intus, ipsam tepiditatem et negligentiam suam prodens: « Venite, inquit, et videte locum ubi positus » erat Dominus<sup>1</sup>. »

---

SERMO V.

IN ASCENSIONE DOMINI.

De intellectu et affectu.

Hodie cælorum Dominus, cælorum alta cælesti potentia penetravit, et infirma carnis tanquam nubila quædam excutiens, induit stolam gloriæ. Elevatus est sol in ortu suo, incaluit et invaluit. Dilatavit et

<sup>1</sup> Matt. XXVIII.

compte de votre patience, comme l'assure le prophète, en disant : « La patience des pauvres finira par ne point périr. »

Eh bien ! c'est avec la monnaie de la soumission qu'on achète ces parfums de la main : c'est en effet cette vertu qui dirige tous nos pas, et nous obtient la grâce d'une sainte conduite. Et si la désobéissance nous fait trouver une loi contraire dans nos membres, ignorez-vous que c'est à la vertu opposée que nous devons la continence ? C'est encore elle qui règle la miséricorde, elle qui enseigne et produit la patience. Muni de ces parfums précieux, approchez avec confiance de celui en qui la foi est morte. Pour peu cependant que nous nous arrêtions à examiner l'immensité de cette entreprise, la difficulté qu'il y a pour nous à ressusciter l'âme qui est dans un pareil état, à pénétrer dans ce cœur qui est fermé par l'impudence et par une obstination plus dure que la pierre même, nous serons forcés de nous écrier avec les saintes femmes : « Qui nous lèvera la pierre de l'entrée du tombeau ? » Quelquefois cependant, tandis qu'indécis nous tremblons d'essayer ce miracle insigne, la disposition de notre cœur arrive jusqu'aux oreilles de Dieu, et, par un effet de sa bonté toute-puissante, celui qui était mort se lève. Aussitôt apparaît l'ange du Seigneur ; c'est je ne sais quoi d'heureux, rayonnant sur sa figure, comme sur la pierre du sépulcre ; c'est un éclair, présage de sa résurrection ; son aspect est évidemment changé, il nous permet de nous approcher de son cœur, il nous y appelle, renversant lui-même la pierre de son obstination, et montant dessus, sa foi elle-même revient à la vie, et il nous montre les linceuls dont elle était enveloppée. Ainsi, nous découvrant tout ce qui s'est passé en lui jusque là, confessant comment il s'était lui-même enseveli dans le tombeau, par sa tiédeur et sa lâcheté : « Venez, nous » dit-il, et voyez le lieu où avait été mis le Seigneur. »

---

#### SERMON V.

POUR LE JOUR DE L'ASCENSION.

De l'entendement et de l'affection.

Aujourd'hui, par la divine puissance, le Roi des cieux est monté au plus haut des cieux, il s'est dépouillé comme d'un épais nuage, de l'infirmité de la chair qui l'entourait, et s'est revêtu d'un vêtement de gloire. Le soleil a commencé sa course, il s'est échauffé et fortifié ; il a multiplié ses rayons, les a étendus sur la terre, et personne n'a pu

multiplicavit radios super terram, nec est qui se abscondat a calore ejus. Rediit ad regionem sapientiæ sapientia Dei, ubi omnes bonum et intelligunt et requirunt, intellectu perspicacissimi, affectu paratissimi ad audiendam vocem sermonum ejus. Nos autem in regione ista sumus, ubi plurimum est malitiæ, sapientiæ parum: quia « corpus » quod corrumpitur aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem<sup>1</sup>. » Per sensum hic ego arbitror intellectum designari: qui tunc vere deprimitur cum multa cogitat, cum non colligit se circa illam unam et unicam meditationem, quæ concipitur de civitate illa cujus participatio ejus in idipsum. Hujusmodi intellectum oportet deprimi et distrahi per multa, multis et multiplicibus modis. Animam vero hic æstimo dici affectiones, quæ corrupto corpore diversis passionibus afficiuntur, quæ mitigari nunquam possunt, ne dicam sanari, donec voluntas unum quærat, et tendat ad unum.

Duo ergo sunt quæ in nobis purganda sunt, intellectus et affectus: intellectus ut noverit, affectus ut velit. Felices et vere felices illi duo viri Helias et Enoch, quibus omnes materiæ et occasiones ablatae sunt, quæ eorum intellectum impediunt vel affectum, quia soli Deo viventes nec noverunt nisi Deum, nec cupiunt nisi Deum. Denique et de Enoch legitur, quia « raptus est ne malitia mutaret intellectum » ejus, aut ne fictio deciperet animam illius<sup>2</sup>. » Intellectus noster turbatus erat, ne dicam cæcatus: affectus inquinatus erat, et multum inquinatus: sed Christus intellectum illuminat, Spiritus sanctus affectum purgat. Venit enim Filius Dei, et tot et tanta mirabilia in mundo operatus est, ut non immerito intellectum nostrum ab omnibus mundanis rebus evocaverit; ut semper cogitemus, et nunquam cogitare sufficiamus, quia mirabilia fecit. Vere latissimos nobis ad spatiandum intelligentiæ campos dereliquit: et torrens cogitationum istarum profundissimus est, qui juxta prophetam non possit transvadari. Quis enim sufficiat cogitare qualiter rerum Dominus prævenerit nos, venerit ad nos, subvenerit nobis, et singularis illa majestas voluerit mori ut viveremus, servire ut regnaremus, exulare ut repatriaremur, et

<sup>1</sup> Sap. ix. — <sup>2</sup> Sap. iv.

éviter sa chaleur. La sagesse de Dieu est retournée dans le séjour de la sagesse, où tous les esprits connaissent et aiment le bien; tous les entendemens sont ouverts, toutes les affections portées à écouter les paroles de sa bouche. Pour nous, il faut que nous demeurions dans ce lieu d'exil, où règne beaucoup de malice, peu de sagesse, parce que « le corps qui est sujet à la corruption appesantit l'ame, et cette » demeure terrestre accable notre sentiment, occupé de mille soins. » Par le mot de sentiment, je pense que le Sage a voulu désigner ici l'entendement, qui semble vraiment rétréci lorsque trop de pensées l'assiègent, lorsqu'il n'est pas uniquement recueilli dans cette seule méditation, dont le but est cette cité céleste, qui doit être un jour son partage. Un esprit que tourmentent d'autres pensées que celle-là doit nécessairement être rétréci, divisé en plusieurs circonstances, et cela de mille et mille façons. Quant à l'ame, je pense encore que le Sage désigne par ce mot les affections qui, lorsque le corps se dégrade, s'entachent elles-mêmes de diverses passions dont elles ne peuvent se soulager, je ne dis pas se guérir, jusqu'à ce que la volonté ne cherche plus qu'une seule chose, n'aspire plus qu'à cela.

Il y a donc en nous deux principes qu'il faut purifier, l'entendement et l'affection : l'entendement, afin qu'il connaisse la vérité; l'affection, afin qu'elle la veuille. Heureux, trois fois heureux, ces deux hommes de prédilection, Élie et Énoch, qui furent débarrassés de toute occasion de chute, par rapport à l'entendement et à l'affection; en sorte que, ne vivant que pour Dieu, ils ne connurent que lui, ne désirèrent que lui. Aussi pouvons-nous appliquer à Énoch ces paroles de la sagesse. « Il a été enlevé, de peur que la malice ne pervertit son entendement, et que le mensonge ne séduisit son ame. » Notre entendement était obscurci, pour ne pas dire aveuglé; notre affection était viciée, et fortement viciée; Jésus-Christ est venu rendre la clarté au premier : l'Esprit saint a purifié la seconde. En effet, le Fils de Dieu est venu dans le monde, et y a opéré tant de merveilles, qu'il est parvenu à arracher notre entendement à toutes les vanités du siècle, et nous a forcés à penser et à penser sans cesse à ses prodiges. Oui, le champ ouvert à notre entendement est vaste, le torrent de ses pensées est si profond, que, selon l'expression du prophète, il est impossible de le traverser. Qui suffirait, en effet, à penser comme il convient de quelle manière le Seigneur nous a prévenus; comment il est venu à nous, nous a secourus? Comment sa majesté souveraine s'est résignée à être immolée pour que nous pussions vivre; à obéir pour que nous

usque ad servilissima opera inclinari, ut constitueret nos super omnia opera sua?

Talem se obtulit apostolis apostolorum Dominus, ut jam non invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspicerent, sed ipse facie ad faciem videretur, qui omnia fecit. Et quia discipuli carnales erant, et Deus spiritus est, nec bene convenit spiritui, et carni, umbra corporis sui temperavit se eis, ut objectu vivificæ carnis viderent Verbum in carne, solem in nube, lumen in testa, cereum in laterna. Spiritus enim oris nostri Christus Dominus, cui diximus: « In umbra tua vivemus inter gentes <sup>1</sup>. » In umbra, inquit, tua inter gentes, non inter angelos, ubi purissimum lumen purissimis oculis intuebimur. Unde et virtus Altissimi obumbrabit Virgini, ne nimio splendore præstricta, divinitatis fulgur etiam illa singularis aquila tolerare non posset. Ad hoc autem carnem eis proposuit, ut omnem cogitatum eorum ab humanis rebus ad carnem suam, qua et mirabilia dicebat, et mirabilia faciebat, adunaret, et sic de carne transferret ad spiritum, quia spiritus est Deus: et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare. Non tibi videtur eis intellectum illuminasse, cum aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas, ostendens quia hæc oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis, et ita intrare in gloriam suam?

Sed illi sanctissimæ carni ejus assuefacti, verbum de discessu ejus audire non poterant, ut eos relinqueret, pro quo omnia reliquissent. Quare hoc? Quia intellectus illuminatus erat, sed nondum purgatus affectus. Unde et benignus magister blande eos ac dulciter consolabatur, dicens: « Expedi vobis ut ego vadam. Si enim non abiero, Patet non veniet ad vos. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia » implevit cor vestrum <sup>2</sup>. » Quid est quod Christo commorante in terris, Spiritus sanctus ad eos venire non potuit? An carnis illius consortium abhorrebat, quæ de ipso et per ipsum in Virgine et de Virgine

<sup>1</sup> Thren. iv. — <sup>2</sup> Joan. xvii.

pussions commander ; à s'exiler pour que nous rentrassions dans notre patrie ; à s'abaisser jusqu'aux plus viles fonctions , pour nous mettre au-dessus de toutes les œuvres de sa création ?

Le maître des apôtres s'est présenté aux apôtres de manière à ce qu'ils n'eussent pas seulement la connaissance des objets invisibles de Dieu par celles qui paraissent au dehors , mais encore qu'ils vissent face à face celui qui a créé toutes choses ; mais parce que les disciples étaient charnels , et que Dieu est esprit , et qu'il ne peut exister de rapport entre l'esprit et la chair , il a adouci l'éclat de ses lumières par l'ombre de son corps , afin qu'à travers cette chair vivifiante ils pussent découvrir le Verbe dans la chair , le soleil dans la nue , la lumière dans le vase de terre , le flambeau dans la lanterne . En effet , le Christ notre Seigneur est l'esprit de notre bouche , à qui nous disons : « Sous » votre ombre nous vivrons parmi les nations . » Sous votre ombre , est-il dit , parmi les nations , non parmi les anges , parce que là , nos yeux dans toute leur perfection verront la lumière la plus parfaite . Et voilà pourquoi la vertu du Très-Haut , couvrit de son ombre la sainte Vierge , dans la crainte que le trop vif éclat de ses rayons n'ébleuit même les yeux de cet aigle incomparable . C'est pour cela encore qu'il leur présenta sa chair , afin de détacher toutes leurs pensées des objets terrestres , et les ramener à cette chair qui lui servait à annoncer et à opérer des prodiges , afin de les faire passer de la chair à l'esprit : car l'esprit , c'est Dieu , et ceux qui l'adorent doivent le faire en esprit et en vérité . Ne trouvez-vous pas , en effet , qu'il a illuminé leur entendement , lorsqu'il leur a découvert le sens de l'Écriture , pour leur en donner l'intelligence , et en leur faisant connaître qu'il fallait que Jésus-Christ souffrit et ressuscitât d'entre les morts , pour entrer ainsi dans sa gloire ?

Mais , habitués qu'ils étaient à contempler ce corps sacré , ils ne pouvaient sans chagrin entendre parler de son départ hors de cette vie , ni souffrir qu'il les quittât , eux qui eussent tout quitté pour lui . Pourquoi cela ? parce que leur entendement était éclairé ; mais leur affection n'était pas encore purifiée . Aussi leur bon maître essayait-il de les consoler doucement par ces paroles : « Il est utile pour vous » que je m'en aille ; car si je ne m'en vais pas , le divin Consolateur » ne viendra pas vers vous ; et parce que je vous dis cela , voilà que » la tristesse s'empare de vos cœurs . » Mais pourquoi , Jésus-Christ restant sur la terre , le Saint-Esprit n'eût-il pu venir se joindre aux apôtres ? Était-ce en horreur de cette chair qui avait été conçue et

matre concepta erat et nata? Absit : sed ut ostenderet nobis per quam ambularemus viam, formam apponeret cui imprimeremur. Et ille quidem illis plorantibus elevatus in cœlum Spiritum sanctum misit, qui affectum eorum, id est, voluntatem mundavit, imo potius alteravit, ut jam magis Dominum velint ascendisse, quam prius detinuisse voluerant. Impletum est quod eis prædixerat : « Vos autem contristabimini, sed tristitia vestra convertetur in gaudium<sup>1</sup>. » Sic ergo eorum intelligentia per Christum illuminata est, et voluntas emundata per Spiritum; ut sicut bonum noverint, sit et velint, quod solum perfecta religio vel religiosa perfectio est.

Recordor nunc Helisæi sancti, qui cum Helias dixisset, ut in discessu vel ascensa suo postularet quod vellet, respondit : « Oro ut fiat » spiritus tuus et noleat in me. At ille : Rem difficilem postulasti ; attamen si videris quando tollar a te, erit quod petisti<sup>2</sup>. » Nonne tibi videtur Helias ascendentis Domini signare personam, Helisæus vero eorum apostolicum in ascensione Christi anxio suspirantem? Sicut enim Helisæus ab Helia nullo pacto avelli poterat, sic nec apostoli a Christi præsentia poterant separari. Vix enim tandem eis persuasit, quia sine fide impossibile esset placere Deo. Quis est ergo spiritus iste duplex qui quæritur, nisi illuminatio, intellectus, et affectus purgatio? Res difficilis, quia rarus in tetrīs est qui illum habere mereatur : « At- » tamen, inquit, si videris quando tollar a te, erit quod petisti. » Nihil est quod propter hoc habeant perdere vel debeant alumni tui, Domine Jesu, quia videntibus illis es elevatus in cœlum, et desiderantibus oculis te secuti sunt gradientem in multitudine fortitudinis tuæ. Vel certe spiritum duplicem dicere possumus illud quod Salvator ad discipulos ait : « Qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet<sup>3</sup>. » Nonne majora Christo, per Christum tamen, fecit Petrus de quo legitur, quia « in plateis ponebantur infirmi in lectulis, ut veniente Petro saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis<sup>4</sup>? » Nusquam enim Dominus umbra sua invenitur infirmitates sanasse.

<sup>1</sup> Joan. xvi. — <sup>2</sup> 4 Reg. ii. — <sup>3</sup> Joan. xiv. — <sup>4</sup> Act. v.

était née de lui et par lui dans la Vierge, et de la Vierge mère? Non sans doute; mais c'était pour nous montrer la voie dans laquelle nous devons marcher, et nous donner le modèle auquel nous devons nous conformer; puis, étant monté au ciel et voyant ses disciples dans les larmes, il leur a envoyé le Saint-Esprit, qui a purifié ou plutôt changé leur affection, c'est-à-dire leur volonté, au point de les réjouir de son ascension bien plus qu'il ne les avait attristés de son départ. Ainsi fut accomplie la prédiction qu'il leur avait faite: « Pour vous, vous serez dans une tristesse extrême; mais votre tristesse se changera en joie. » C'est ainsi que leur entendement fut illuminé par Jésus-Christ, et leur volonté purifiée par l'Esprit saint, afin qu'ils désirassent le bien comme ils le connaissaient; ce qui constitue la parfaite religion, ou, si vous aimez mieux, la perfection religieuse.

Ceci me rappelle le saint prophète Élisée, à qui son maître Élie, ayant dit de lui demander tout ce qu'il voudrait au moment de son départ ou de son ascension, lui répondit: « Je vous prie de faire surgir en moi votre double esprit. Vous demandez une chose bien difficile, répartit Élie; cependant, si vous m'apercevez au moment où je serai enlevé d'auprès de vous, vous obtiendrez ce que vous avez demandé. » Ne vous semble-t-il pas voir dans Élie la personne du Christ qui fait son ascension dans le ciel, et, dans celle d'Élisée, le cœur des apôtres que cette ascension désole? De même qu'Élisée ne pouvait supporter l'idée de sa séparation d'avec Élie; de même les apôtres ne voulaient pas perdre la vue du Seigneur. A peine put-il leur persuader que sans la foi il était impossible de plaire à Dieu. Or quel est ce double esprit que demande Élisée, sinon l'illumination ou l'entendement, et l'affection qui purifie? c'est une chose difficile à obtenir, parce qu'il est peu d'hommes sur la terre qui la méritent. « Cependant, est-il dit, si vous m'apercevez lorsque je vous serai enlevé, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et alors, ô Jésus mon Dieu, vos disciples n'ont rien à perdre, ni à craindre de ce côté, puisqu'ils vous ont vu élever dans le ciel, et que leurs soupirs et leurs yeux vous ont suivi dans votre glorieuse et toute-puissante ascension. Nous pouvons encore entendre, par ce double esprit, ce que le Sauveur disait à ses disciples, au rapport de saint Jean: « Celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et en fera d'encore plus grandes. » Et saint Pierre n'a-t-il pas fait de plus grands prodiges que Jésus-Christ, toujours par Jésus-Christ, puisqu'il est dit de lui: « Le peuple apportait, dans leur lit, les malades sur la place publique, afin que

---

Non dubito ego intellectum omnium vestrum qui hic estis, illuminatum esse : sed non affectum æque esse purgatum manifestis approbabo conjecturis. Omnes quod bonum est nostis, et viam per quam incedere, et quomodo in ea incedere debeatis, sed voluntas non una est. Quidam enim ad omnia viæ et vitæ hujus exercitia non solum ambulant, sed et currunt, imo potius volant, ut eis et vigiliæ breves, et cibi dulces, et panni suaves, labores non solum tolerabiles sed et appetibiles videantur. Alii autem non sic, sed corde arido et affectione recalcitrante, vix trahuntur ad hæc, vix gehennali timore compelluntur. Quosdam nec compellimus quidem, quibus frons mulieris meretricis facta est, et nolunt erubescere. Sunt iterum multi inter nos qui de uno pane comedunt nobiscum, dormiunt nobiscum, cantant nobiscum, laborant miseri et miserabiles, utpote socii tribulationis, sed consolationis non ita. Numquid abbreviata est manus Domini, ut omnibus donare non possit, qui aperit manum suam, et implet omne animal benedictione? Quid ergo in causa est? Illud omnino, quia non vident Christum cum tollitur ab eis, id est, non cogitant quomodo eos orphanos reliquerit, quod peregrini et advenæ sint super terram; quod tamdiu sæculenti corporis horrido carcere teneantur, et non sint cum Christo. Hujusmodi autem si diu ita permanserint sub onere, aut opprimuntur et succumbunt, aut quodammodo in inferno sunt, ut nunquam ad plenum respirent in lucem miserationum Domini, nec in libertatem spiritus, quæ sola facit jugum suave et onus leve.

Inde autem tam pernicioosa torpiditas emanat, quia affectus, id est, voluntas eorum nondum purgata est, nec bonum sic volunt sicut noverunt, a propria concupiscentia abstracti graviter et illecti. Amant enim in carne sua terrenas consolatiunculas, sive in verbo, sive in signo, sive in facto, sive in aliquo alio, et hæc interrumpunt aliquando,

» lorsque Pierre passerait, son ombre du moins en couvrit quelques-uns et qu'ils fussent guéris de leurs infirmités? » Or nous ne voyons nulle part dans l'Écriture que l'ombre du Sauveur ait opéré de pareilles guérisons.

Quant à l'entendement, je suis persuadé que tous ceux qui m'entourent ont été illuminés; mais je n'ai aucune preuve certaine que vos affections ont également été purifiées. Vous connaissez tous ce qui est bien, vous savez le chemin qu'il faut suivre, la manière dont vous devez y marcher; mais en est-il de même de votre volonté? Les uns, il est vrai, ne marchent pas seulement dans cette voie de vie et de salut, ils y courent, ils y volent, en sorte que les veilles leur semblent courtes, les plus simples mots délicieux, le pain agréable, et les fatigues non seulement supportables, mais faciles. Les autres, au contraire, ne s'y engagent qu'avec un cœur sec et froid: c'est à peine si la honte les y attire, si la crainte des châtimens les y retient. Il en est même quelques-uns que nous n'osons y entraîner, parce que leur front a pris l'impudence d'une courtisane, et qu'ils ne savent plus rougir. Bon nombre aussi, parmi nous, se nourrissent du même pain que nous, dorment, chantent et travaillent avec nous; et cependant ils souffrent, ils provoquent notre compassion, parce qu'ils partagent nos misères sans avoir part à nos consolations. Serait-ce que la main du Seigneur n'est pas assez puissante pour pouvoir s'étendre à chacun de nous, lui qui n'a qu'à l'ouvrir pour inonder toutes les créatures de ses bénédictions? Quelle est donc la cause de cette différence? Ah! c'est que tous ne voient pas Jésus-Christ au moment où il est enlevé de leur présence, c'est-à-dire que tous ne pensent pas à l'état d'orphelins dans lequel il les a laissés; que tous ne considèrent pas qu'ils sont pèlerins et exilés sur la terre; qu'ils sont séparés de Jésus-Christ et détenus dans l'horrible prison d'un corps infect et corrompu. Eh bien! si ces malheureux demeurent long-temps sous ce pesant fardeau, ou ils en seront écrasés et ils succomberont, ou ils y vivront comme dans un enfer, ne respirant jamais l'air pur des miséricordes du Seigneur, ni la liberté de l'esprit, seule capable de rendre le joug facile et la charge légère.

Et c'est de là que vient cette tiédeur si pernicieuse, parce que leur affection, c'est-à-dire leur volonté, n'est pas encore entièrement purifiée; parce qu'entraînés, poussés par leur propre concupiscence, ils ne veulent pas le bien de la même manière qu'ils le connaissent. Ils chérissent, en effet, dans leur chair de petites consolations terrestres,

non tamen penitus rumpunt. Inde est, quod raro affectiones suas dirigunt in Deum, et eorum compunctio non continua, sed horaria est. Impleri autem visitationibus Domini anima non potest, quæ distractionibus subjacet, et quanto magis illis evacuabitur, tanto amplius istis implebitur, si multum, multum; si parum, parum. Vel certe si magis probas, nunquam istæ illis misceri poterunt in æternum; quia ubi vasa vacua non invenit oleum, stare necesse est: nec mittunt vinum novum nisi in utres novos, ut ambo conserventur. Neque enim spiritus et caro, ignis et tepiditas in uno domicilio commorantur, præsertim cum tepiditas ipsi Domino soleat vomitum provocare.

Si enim apostoli adhuc carni dominicæ inhærentes, quæ sola sancta, quia Sancti sanctorum erat, Spiritu sancto repleti nequiverint, donec tolleretur ab eis; tu carni tuæ, quæ sordissima est, et diversarum spurcitiarum phantasiis repleta, adstrictus et conglutinatus, illum meracissimum Spiritum te posse putas suscipere, nisi carnis istis consolationibus funditus renunciare tentaveris? Revera cum incoeperis, tristitia implebit cor tuum: sed si perseveraveris, tristitia tua convertetur in gaudium. Tunc enim purgabitur affectus, et voluntas renovabitur, vel potius nova creabitur: ut omnia quæ primo difficilia, imo impossibilia videbantur, cum multa percurrebantur dulcedine et aviditate. « Emitte, inquit, spiritum tuum, et creabuntur, et renovabis faciem » terræ<sup>1</sup>. » Sicut per faciem exterior homo cognoscitur, sic per voluntatem demonstratur interior. Emissio ergo spiritu creatur et renovatur facies terræ, id est, terrena voluntas fit cœlestis, parata ad nutum citius obedire. Beati qui tales sunt: qui non solum malum non sentiunt, sed in mira quadam cordis dilatatione commorantur. De illis enim quos supra commemoravimus, terribiliter ait Deus: « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quia caro sunt<sup>2</sup>, » id est carnales: et quicquid in eis spiritus fuerat, in carnem evanuit.

<sup>1</sup> Psal. ciii. — <sup>2</sup> Gen. vi.

soit dans les paroles, soit dans les dehors, soit dans les actions, soit enfin dans toute autre futilité semblable. Que si parfois ils s'en détachent un instant, ils n'y renoncent jamais entièrement. De là vient encore que rarement ils portent leurs affections vers Dieu; en sorte que leur componction n'est pas constante, mais seulement momentanée. Or une ame ainsi entraînée par toutes ces distractions ne peut pas être souvent favorisée des visites du Seigneur : plus elle se délivrera des premières, plus elle sera comblée des secondes; si elle s'éloigne beaucoup des unes, elle recevra beaucoup des autres; si elle s'en affranchit peu, elle n'en recevra que peu. Je vous dirai, si vous l'aimez mieux, que jamais les unes ne seront mêlées aux autres dans l'éternité, parce que l'huile, ne trouvant plus de vase vide, s'arrête, et que l'on ne met du vin nouveau que dans des outres neuves, afin de les mieux conserver tous les deux. Il est impossible que l'esprit et la chair, que le feu et la tiédeur, habitent dans la même demeure, puisque nous savons que la tiédeur surtout soulève le cœur de Dieu lui-même.

Si les apôtres eux-mêmes, pour être trop attachés à la chair du Sauveur, et c'était la seule sainte, puisqu'elle était la chair du Saint des saints, ne pouvaient recevoir le Saint-Esprit jusqu'à ce que cette chair leur eût été enlevée, comment pouvez-vous espérer, vous qui êtes liés, enchainés à la vôtre, qui n'est que souillures, impuretés et illusions, comment pouvez-vous, dis-je, espérer de recevoir cet esprit souverainement pur, si vous ne renoncez entièrement à toutes vos affections charnelles? J'avoue que d'abord la tristesse s'emparera de votre cœur; mais persévérez, et votre tristesse se changera en joie. Alors votre affection sera purifiée, votre volonté sera renouvelée, ou plutôt vous en recevrez une nouvelle; en sorte que tout ce qui vous paraissait d'abord difficile, peut-être même impossible, vous deviendra agréable, désirable même. « Envoyez votre esprit, dit le Psalme, et tout sera créé de nouveau, et vous renouvelerez la face de la terre. » Oui, de même que l'on reconnaît un homme à sa figure, de même l'intérieur se manifeste par la volonté. Ainsi, à l'apparition du Saint-Esprit, la terre est créée de nouveau, et sa face est renouvelée, c'est-à-dire que la volonté terrestre devient céleste, prête à obéir avec joie au premier signe. Heureux ceux qui sont dans cette disposition : non seulement ils n'éprouvent aucune peine, mais leur cœur reste constamment épanoui de joie. Quant à ceux dont nous avons parlé tout-à-l'heure, Dieu leur fait cette terrible menace : « Mon

Quia igitur, charissimi, hodierna dies est in qua Sponsus aufertur a nobis, et non sine tumultu aliquo animorum nostrorum : ad hoc tamen ut mittat nobis Spiritum veritatis, ploremus et oremus, ut dignos non inveniatur, vel potius efficiat, et repleat domum istam, ubi sumus sedentes, quatenus non vexatio, sed unctio ejus doceat nos de omnibus : sicque et intellectu clarificato, et affectu purificato veniat ad nos, et apud nos faciat mansionem. Et sicut serpens Moysi devoravit omnes serpentes magorum, sic iste cum venerit, absorbebit omnes carnales affectiones et delectationes nostras et consolationes, ita ut de labore requiem, de tribulatione lætitiā, de contumelia gloriam habeamus, sicut illi quos repleverat, ibant gaudentes a conspectu concilii ; quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati : spiritus enim Jesu spiritus bonus, spiritus sanctus, spiritus rectus, spiritus dulcis, spiritus principalis : quicquid in hoc sæculo nequam videtur difficile et angustum, leve facit et latum : opprobrium gaudium judicat, despectionem exultationem esse persuadet. Scrutemur ergo, juxta prophetam et vias nostras, et studia nostra, levemus corda nostra cum manibus ut in solemnitate sancti Spiritus gaudeamus, et abundantius gaudeamus, qui nos inducat in omnem, sicut promisit Deus Filius, veritatem.



» esprit ne demeurera pas dans ces gens-là, parce qu'ils sont tout » chair, » c'est-à-dire charnels, puisque tout ce qu'il y avait de spirituel en eux s'est changé en chair.

Puis donc, mes chers enfans, que c'est aujourd'hui que l'Époux nous est enlevé, puisque cette séparation a jeté le trouble dans nos ames, afin qu'il nous envoie l'esprit de vérité, pleurons et prions ; qu'il ne nous trouve pas indignes de lui, ou plutôt qu'il nous rende dignes de sa visite ; qu'il remplisse la maison où nous sommes de manière à ce que l'onction, et non la douleur, nous instruisse de tous nos devoirs ; qu'il éclaire notre entendement, qu'il purifie notre affection, et qu'il établisse en nous sa demeure. Qu'à l'exemple du serpent de Moïse, qui dévora tous les serpents des prophètes, la venue du Saint-Esprit anéantisse en nous toutes nos affections charnelles, tous nos plaisirs, toutes nos joies, en nous faisant passer du travail au repos, de la tribulation au contentement, de la honte à la gloire ; ainsi ceux qu'il avait remplis de ses dons sortaient du conseil des juifs, heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. Et en effet l'esprit de Dieu est un esprit bon, un esprit de douceur, un esprit essentiel ; il rend léger et facile tout ce qui, dans cette vie de misères, paraît lourd et difficile : il nous montre l'opprobre comme une joie ; il nous assure que le mépris est une véritable élévation. Examinons donc avec soin, d'après les conseils du prophète, nos voies et nos intentions ; élevons nos cœurs avec nos mains, afin que nous nous réjouissons dans cette solennité du Saint-Esprit, afin que notre joie soit enfin parfaite lorsqu'il nous instruira de toute vérité, selon la promesse du Fils de Dieu.



## EPISTOLÆ.

## EPISTOLA PRIMA.

## AD ROBERTUM NEPOTEM SUUM.

Robertum cognatum suum, qui vel horrore strictioris regulæ (qualis sub Bernardi disciplina vigeat), seu vitæ laxioris illecebris; vel etiam blanditiis et subdolis aliorum insurriis in luctus, a Cisterciensibus ad Cluniacenses transierat, mira charitate et affectu plus quam paterno revocat. Pungit etiam velut liberioris vitæ desiderio seductum. Pretextus quoque ad munendum transfugium quesitos, ut inanes rejicit.

Satis et plusquam satis sustinui, dilectissime fili Roberte, si forte Dei pietas, et tuam per se, et meam per te animam dignaretur invisere: tibi scilicet inspirando salutarem compunctionem, mihique de tua salute lætitiã. Sed quoniam usque adhuc frustratum me cerno ab expectatione mea: jam non valeo tegere dolorem meum, anxietatem reprimere, dissimulare tristitiã. Unde et contra juris ordinem cogor revocare læsus cum qui me læsit; spretus requirere contemptorem; injuriam passus, injuriatori satisfacere: rogare denique, a quo rogari debueram. Dolor quippe nimius non deliberat, non verecundatur, non consulit rationem; non metuit dignitatis damnum; legi non obtemperat; iudicio non acquiescit; modum ignoras et ordinem: id omnimodo et solummodo satagente animo, quo vel careat, quod se dolet habere. At, inquis, nec læsi quempiam, nec sprevi; sed spretus potius ego, ac multifario læsus tantum fugi malefactorum meum: cui injuriam feci, si injurias fugi? An non expedit cedere persecutori, quam resistere? fugere ferientem, quam referire? Recte. Assentio. Non ut contenderem cœpi hæc, sed ut contentionem dirimerem. Fugere persecutionem non est culpa fugientis, sed persequentis. Non contradico. Omnino quod factum est, non requiro cur vel quomodo factum est: culpas discutio, non retracto causas, non recordor injurias. Solent

## LETTRES.

## LETTRE PREMIÈRE.

A ROBERT, SON NEVEU.

Robert, effrayé par la crainte d'une vie trop austère, telle que la prescrivait la règle de saint Bernard, flatté peut-être par l'espérance d'une existence plus douce, peut-être aussi prévenu par quelques discours séduisants, avait passé de l'ordre de Clteaux dans celui de Cluny. Saint Bernard, dans cette lettre, emploie toutes sortes de moyens pour le rappeler; il lui parle avec une tendresse et une affection vraiment paternelles; il assaisonne ses instances et sa charité de l'éloquence la plus ingénieuse.

Robert, mon fils bien aimé, assez et trop long-temps j'ai attendu que la bonté de Dieu daignât visiter votre ame et la mienne; j'espérais toujours qu'elle nous accorderait, à vous une salutaire componction, et à moi la douce satisfaction de vous voir rentrer dans les voies du salut. Mais c'en est fait: déçu dans mon attente, je ne saurais plus cacher ma douleur, refouler mes angoisses, ni concontrer au fond de mon cœur le chagrin qui le rongé. Le droit rigoureux est de mon côté, n'importe; il faut que ces sentimens débordent. Offensé, je vais rappeler à moi celui dont j'ai reçu l'offense; dédaigné, je vais tendre les bras à celui qui m'a accablé de ses dédains; outragé, je vais m'humilier devant l'auteur de l'outrage dont j'ai été l'objet; enfin on me verra descendre aux prières auprès de celui de la part duquel j'étais moi-même en droit d'en attendre. Ah! c'est que l'excès de la douleur ne permet pas de délibérer, de rougir, de consulter la raison. Quand on en est là, on ne recule pas devant le sacrifice de sa dignité, on foule aux pieds les coutumes, on est sourd aux conseils de la prudence, on ne connaît plus ni règle ni mesure. Cependant je vous entends me répondre: Je n'ai ni offensé ni méprisé personne; c'est moi plutôt qui, accablé de mépris et d'outrages, me suis dérobé par la fuite aux mauvais traitemens d'un persécuteur: qui donc ai-je outragé en me dérobant aux outrages? Ne vaut-il pas mieux céder à celui qui nous persécute que de lui résister? N'y a-t-il pas plus de mérite à fuir celui qui nous frappe qu'à lutter avec lui? Très-bien; je suis de votre avis. Ce n'est

enim hæc magis instigare, quam mitigare discordias. Solum quod mihi magis est cordi, loquor, me miserum quod te careo, quod te non video, quod sine te vivo : pro quo mori, mihi vivere est ; sine quo vivere, mori. Non igitur quæro cur abieris : sed quod jam non redieris, queror. Non causas discessionis, sed moras causor regressionis. Veni tantum, et pax erit. Revertere, et satisfactum est. Redi, inquam, redi, et lætus cantabo : « Mortuus fuerat, et revixit ; perierat, et inventus » est <sup>1</sup>. »

Fuerit certe meæ culpæ quod discessisti : delicato quippe adolescentulo austerus exstiteram, et tenerum durus nimis inhumane tractavi. Hinc enim et præsens quondam adversum me, quantum memini, murmurare solebas, hinc et nunc, sicut audivi, etiam absenti derogare non cessas. Non tibi imputetur. Possem forsitan excusare et dicere : quia sic lascivi pueritiæ motus coercendi erant ; ac rudibus annis debebantur aspera illa disciplinæ districtioris initia, scriptura attristante quæ ait : « Percute filium tuum virga, et liberabis animam ejus a » morte<sup>2</sup>. » Et rursum : « Quos enim diligit Dominus, corripit : flagellat » autem omnem filium quem recipit<sup>3</sup>. » Et illud : « Utiliora sunt verbera amici, quam oscula inimici<sup>4</sup>. » Sed fuerit, ut dixi, meæ culpæ quod discessisti, ne dum de reatus perpetratione contenditur, emendatio retardetur. At vero hinc vel proculdubio incipiet esse et tuæ, si non parcas pœnitenti, indulgeas confitenti, quia potui quidem quando in aliquibus fuisse erga te indiscretus, sed certe non malevolus. Quod si et in futuro hanc ipsam indiscretionem meam suspectam habes, noveris me jam non esse qui fueram, quia nec te puto fore qui fuisti.

<sup>1</sup> Luc. xv. — <sup>2</sup> Prov. xxiii. — <sup>3</sup> Hebr. xii. — <sup>4</sup> Prov. xxvii.

pas pour engager une discussion avec vous, mais, au contraire, pour tâcher d'éteindre nos dissentimens, que j'ai entrepris de vous écrire. J'en conviens donc avec vous, il n'y a pas de mal à fuir la persécution; la faute en est toute entière au persécuteur. Je ne veux rechercher ni les causes ni les circonstances de ce qui s'est passé entre nous. Discuter les torts, apprécier les raisons, rappeler les injures, tout cela est bien plus propre à attiser les discordes qu'à les éteindre. La seule chose que je veuille vous dire, parce qu'elle me touche infiniment plus que tout le reste, c'est que je suis malheureux d'être privé de votre présence, de ne plus vous voir, de vivre sans vous; car mourir pour vous, ce serait ma vie, et vivre sans vous, c'est pour moi mourir. Je ne vous demande donc point pourquoi vous vous êtes éloigné; je me plains seulement de ce que vous n'êtes pas encore revenu; je ne critique point les raisons qui ont déterminé votre départ, je me borne à blâmer la prolongation de votre absence. Venez seulement, et la paix sera faite; hâtez votre retour, et je serai au comble de mes vœux. Revenez, dis-je, revenez, et, dans les transports de ma joie, je m'écrierai : « Mon fils était mort, et il est ressuscité; il était perdu, » et je l'ai retrouvé. »

Que ce soit ma faute, à moi, si vous vous êtes éloigné, parce que je me serais montré trop sévère pour un enfant aussi délicat que vous l'étiez, et que, sans avoir égard à la tendresse de votre âge, je vous aurais fait subir des traitemens dont la rigueur aurait dégénéré en barbarie; je le veux. C'était là de votre part, autant qu'il m'en souvient, le sujet de murmures habituels contre moi, pendant que vous étiez encore ici, et c'est là aussi le texte des malédictions dont vous ne cessez de me poursuivre, m'a-t-on dit, depuis que vous êtes loin de moi. Eh bien ! je consens à ne point vous en faire un crime. Peut-être pourrais-je m'excuser en disant qu'il fallait cette répression sévère à la pétulance désordonnée du jeune âge, et que vous aviez besoin d'être formé, dès le début de la vie, par ces rudes épreuves d'une discipline rigoureuse; peut-être, à cet égard, me serait-il possible d'invoquer le témoignage de l'Écriture, qui dit : « Frappez votre fils de la verge, » et vous sauvez son ame de la mort; » et encore : « Dieu corrige » ceux qu'il aime, et châtie ceux qu'il met au nombre de ses enfans; » enfin, dans un autre endroit : « Les coups d'un ami sont plus utiles » que les caresses d'un ennemi. » Mais que ce soit ma faute si vous vous êtes éloigné, encore une fois je veux l'admettre, pour ne pas retarder la réparation par une trop longue recherche du coupable.

Mutatus mutatum invenies, et quem ante metuebas magistrum, comitem amplectere securus. Itaque sive mea culpa recesseris, ut tu putas, et ego non excuso, sive tua, ut multi putant, etsi ego non excuso, sive mea simul et tua, quod ego magis puto, ex hoc jam si redire recuseris, solus profecto inexcusabilis eris. Vis ab omni culpa liber esse? revertere: si tuam agnoscis, ignosco. Ignosce et tu mihi, ubi meam agnosco. Alioquin aut tibi nimis indulges, qui tuam culpam et agnoscis et dissimulas: aut mihi nimis immisericors es, cui nec satisfacienti ignoscendum putas.

Jam si redire recusas, aliam quære occasionem unde falso blandiaris conscientiae tuæ, quia non erit ultra quod formidare debeas de rigore districtiois meæ. Neque enim formidandum est, quod futurus sim præsentem formidolosus, cui adhuc absenti jam toto sum corpore prostratus, totis adstrictus visceribus. Humilitatem exhibeo, charitatem promitto, et tu times? Intrepidus veni quo te vocat humilitas, pertrahit charitas. Securus accede, talibus præventus obsidibus. Fugisti sævum, revertere ad mansuetum. Revocet te mea lenitas, cujus severitas effugavit. Vide, fili, qua te cupiam duci, non spiritu servitutis iterum in timore, sed spiritu adoptionis filiorum, in quo clamare et tu non confundaris, abba pater: causam utique tanti doloris mei non minis apud te, sed blandimentis; precibus, non terroribus agens. Alius forsitan aliter tentaret. Et vero quis alius non magis discerneret reatum,

Eh bien ! même dans ce cas, ne commenceriez-vous pas sans nul doute à devenir coupable vous-même, si vous ne me pardonnez pas en faveur de mon repentir, si vous me refusez votre indulgence, quand je reconnais avoir pu, dans quelques occasions, en agir imprudemment à votre égard, sans toutefois avoir jamais été animé contre vous d'aucun sentiment de malveillance. Si vous vous imaginiez avoir à redouter pour l'avenir les effets de cette imprudence dont je m'accuse, rassurez-vous en apprenant que je ne suis plus l'homme d'autrefois, persuadé que vous-même ne serez plus tel que vous avez été. Puisque vous serez changé, vous me trouverez changé aussi, et celui que vous redoutiez comme un maître, vous pourrez en toute sécurité l'embrasser comme un ami. Ainsi donc, soit que vous vous soyez éloigné par ma faute, comme c'est votre opinion, et je ne m'en défends pas, soit que votre départ ne doive être imputé qu'à vous, comme bien des gens le pensent, et je ne vous en accuse pas, soit enfin que nous ne soyons ni l'un ni l'autre tout-à-fait irréprochables par rapport à cet événement, ce que j'incline à penser, du moment où vous refuserez de revenir à moi, vous seul, assurément, deviendrez inexcusable. Voulez-vous être à l'abri de tout reproche ? revenez ; si vous reconnaissez votre tort, je vous le pardonne ; et vous, de votre côté, pardonnez-moi le mien, puisque je le reconnais. Agir autrement, ce serait être ou trop indulgent pour vous-même, puisque, ayant la conscience de votre tort, vous refuseriez de l'avouer, ou trop impitoyable pour moi, puisque vous ne voudriez pas me pardonner, malgré la réparation que je vous accorde.

Si vous refusez de revenir, vous n'aurez plus, pour apaiser les murmures de votre conscience, à alléguer ce mauvais prétexte qu'il y aurait lieu de craindre pour vous les rigueurs de ma sévérité. En effet, vous ne devez pas craindre de me trouver si terrible, quand vous serez ici, moi qui, avant même votre arrivée, me prosterne à vos pieds, et suis déjà attaché à vous du fond de mes entrailles. Je m'humilie devant vous, je vous promets ma tendresse ; et vous craindriez encore ? Venez sans crainte où vous appelle l'humilité, où la charité vous attire ; approchez en toute sécurité, quand je vous offre de tels garans de ma bonne foi. Vous avez fui en moi l'homme trop sévère, revenez vers celui qui ne respire plus que la clémence. Ma sévérité vous a éloigné, que mon indulgence vous ramène. Voyez, mon fils, par quelles voies je désire que vous marchiez désormais ; je ne veux plus que vous soyez dirigé par l'esprit de servitude, c'est-à-dire par la crainte, mais par l'esprit des enfans d'adoption, cet esprit sous l'in-

et incuteret metum; non opponeret votum, et proponeret iudicium; non argueret inobediendiæ, non indignaretur apostasiæ; quod de tunicis ad pelliceas, de oleribus ad delicias, quod denique ad divitias de paupertate transieris? Sed ego novi animum tuum, qui facilius possit amore flecti, quam timore compelli. Denique quid necesse est his pungere non recalcitrantem; valde timidum, magis exterrere; per se satis erubescens confundere amplius cui sua ratio magister, cui propria conscientia virga, et ingenita verecundia lex disciplinæ est? Quod si cui mirum videtur quomodo puer verecundus simplex, timoratus ausus fuerit contra voluntatem fratrum, magistri imperium, regulare decretum suum deserere, et votum, et locum, miretur etiam quod et David sanctitati subreptum sit, quod sapientiæ Salomonis illusum, quod Samson fortitudini obvium. Qui protoplastum dolo captum expulit de patria felicitatis: quid mirum si tenero subripuit adolescentulo in loco horroris et vastæ solitudinis? Huc accedit quod nec, sicut illos babilonicos senes, species decipit eum: nec sicut Giezi pecuniæ amor; nec honoris ambitio, sicut Julianum apostatum, sed fefellit illum sanctitas, seduxit religio, perdidit auctoritas seniorum. Quæris quomodo?

Primo quidem missus est magnus quidam prior ab ipso principe priorum: foris quidem apparens in vestimentis ovium; intrinsecus autem lupus rapax. Deceptisque custodibus, æstimantibus quippe

spiration duquel vous pourrez crier, sans être confondu : Mon père, mon père. Vous le voyez, n'est-ce pas ? quand, pour plaider auprès de vous la cause de cette profonde douleur qui m'accable, j'emploie le langage de la séduction, et non celui de la menace, je cherche à vous attirer par mes prières, et non par la terreur. Un autre s'y prendrait différemment peut-être. Et de fait, quel est celui qui, au lieu de m'imiter, ne vous reprocherait votre faute, ne chercherait à jeter la terreur dans votre âme, ne vous opposerait votre vœu, ne vous proposerait de subir une punition, ne vous accuserait de désobéissance, et ne s'indignerait enfin de cette apostasie par laquelle vous avez échangé les vêtements de la pénitence contre ceux de la mollesse, une nourriture frugale contre les délices des festins, en un mot toutes les privations de la pauvreté contre toutes les jouissances de la richesse ? Mais moi, je connais votre cœur, et je sais qu'il se laissera plutôt fléchir par des démonstrations de tendresse qu'influencer par la crainte. Et puis, quelle nécessité y a-t-il d'employer ces moyens pour stimuler quelqu'un qui ne résiste pas ; d'accroître les frayeurs de celui qui est déjà timide à l'excès, d'ajouter à sa confusion quand de lui-même il est déjà suffisamment honteux de sa faute, surtout alors qu'il s'agit d'une personne qui trouve un guide dans sa raison, une expiation dans sa conscience et une règle de morale dans sa pudeur native ? Si quelqu'un trouvait étonnant qu'un jeune homme modeste, ingénu, timide, ait osé, contrairement à la volonté de ses frères et à l'ordre de son supérieur, renoncer aux engagements de sa règle, abjurer ses vœux et passer dans une autre maison, qu'il s'étonne donc aussi que la sainteté de David ait pu être surprise ; que la sagesse de Salomon ait été mise en défaut, et qu'on ait pu triompher de la force de Samson. Y a-t-il donc lieu de s'étonner si celui qui, à l'aide de ses ruses, a pu séduire le premier homme et le chasser du séjour de la félicité, est parvenu aussi à séduire un pauvre enfant, au milieu d'un désert affreux et d'une vaste solitude ? Ce qui diminue encore la gravité de sa faute, c'est qu'il ne fut point séduit, comme les vieillards de Babylone, par l'attrait de la beauté, ni, comme Giézi, par la passion des richesses ; ni, comme Julien l'Apostat, par l'ambition des honneurs : s'il succomba, ce fut devant les séductions réunies de la sainteté, de la religion et des plus graves autorités. Vous me demandez de quelle manière ?

D'abord un illustre prieur fut envoyé par le général lui-même : au dedans c'était un loup ravissant, quoiqu'il parût au dehors revêtu d'une peau de brebis. Les gardiens du troupeau s'y laissèrent tromper, et,

ovem esse : vœ, vœ, admissus est solus ad solam lupus oviculam. Nec refugit ovicula lupum, quem et ipsa putabat ovem. Quid plura? Attrahit, allicit, blanditur, et novi evangelii prædicator commendat crapulam, parcimoniam damnat; voluntariam paupertatem, miseriam dicit; jejunia, vigiliis, silentium, manuumque laborem, vocat insaniam: e contrario, otiositatem, contemplationem nuncupat: edacitatem, loquacitatem, curiositatem, cunctam denique intemperantiam, nominat discretionem. Quando, inquit, delectatur Deus cruciatibus nostris? Ubi præcipit Scriptura quempiam sese interficere? Qualis vero religio est fodere terram, silvam excidere, stercora comportare? Numquid non sententia veritatis est: « Misericordiam volo, et non » sacrificium<sup>1</sup>; » et: « Nolo mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat<sup>2</sup>; » et: « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur<sup>3</sup>? » Ut quid vero Deus cibos creavit, si non liceat manducare? Ut quid nobis corpora dedit si prohibeat sustentare? Denique « qui sibi nequam, cui bonus<sup>4</sup>? » Quis unquam sanus sapiens carnem suam odio habuit? Talibus tandem allegationibus male credulus puer circumventus seducitur; seductorem sequitur; Clonicum ducitur: tondetur, raditur, lavatur, rusticanis, vetustis, sordidis, induitur pretiosis, novis ac nitidis: et ita in conventum suscipitur. Sed cum quali putas honore? cum quo triumpho? cum quanta reverentia? Defertur ei super omnes coætaneos suos, et tanquam victor rediens a pugna, sic laudatur peccator in desiderii animæ suæ. Sustollitur in altum: statu non mediocri collocatur: ita ut multis senioribus prælatus sit adolescens; favet, blanditur, congratulatur ei universa fraternitas: exsultant omnes tanquam victores capta præda, quando dividunt spolia. O Jesu bone! quam multa facta sunt pro unius animulæ perditione! Cujus ad hæc quantumlibet robustum pectus non emollesceret? Cujus interior quantumvis spiritualis oculus non turbaretur? Cui inter talia ad suam liceat recurrere conscientiam? Quis denique in tanta pompa vel veritatem valeat agnoscere, vel obtinere humilitatem?

<sup>1</sup> Matth. ix. — <sup>2</sup> Ezech. xviii. — <sup>3</sup> Matth. v. — <sup>4</sup> Eccli. xiv.

pensant que ce loup était une brebis, hélas ! hélas ! ils l'introduisirent dans le bercail, auprès de la jeune brebis seule et sans défense. Celle-ci n'a garde de le fuir; car elle le prend aussi pour une brebis. Que dirai-je de plus? Le séducteur flatte, caresse, fascine; prédicateur d'un nouvel évangile, il prône la débauche, et condamne la tempérance; il appelle misère la renonciation volontaire aux biens de ce monde; les veilles, les jeûnes, le silence, le travail des mains, tout cela n'est, à l'entendre, que le partage des insensés; au contraire, il décore l'oïveté du beau nom de contemplation; selon lui, la sensualité dans les repas, l'intempérance du langage, la curiosité, tous les excès, en un mot, sont de la prudence. Comment donc, dit-il, Dieu peut-il se complaire dans nos souffrances? En quel endroit de l'Écriture est-il fait un précepte de se suicider? Est-ce accomplir un acte de religion, que de remuer la terre, couper le bois, porter du fumier? N'est-ce pas l'éternelle vérité qui a exprimé ces pensées: « Je veux la miséricorde » et non le sacrifice. » « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais bien » plutôt sa conversion et sa vie. » « Bienheureux sont les miséricordieux, » parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » Pourquoi Dieu a-t-il créé les aliments, s'il n'est pas permis de s'en nourrir? Pourquoi nous a-t-il donné des corps, s'il défend d'entretenir les forces? « Enfin » celui qui est méchant pour lui-même peut-il être bon pour les autres? » Quel est l'homme, jouissant d'une saine raison, qui a jamais su traiter sa chair en ennemie? Circonvenu par de semblables propos, le pauvre enfant, dont la crédulité est déplorable, se trouve séduit, entraîné; il part avec son séducteur, qui l'emmène à Cluny. Là on coupe sa chevelure, on le rase, on lui fait subir des ablutions mondaines, on le dépouille de ses vêtements sales, grossiers et vicillis, pour le revêtir d'habits neufs, riches et brillans; et puis, quand on l'a ainsi paré, on le présente au sein de l'assemblée; et avec quels honneurs, avec quel triomphe, avec quels respects y est-il reçu? on ne l'imaginerait jamais. On lui donne le pas sur tous les jeunes gens de son âge, et on flatte le pécheur dans l'accomplissement de ses désirs comme on exalterait un vainqueur revenant du combat. Il se voit assigner un rang distingué dans la communauté; on l'élève, lui, jeune homme, au-dessus d'une foule de vieillards; chacun des religieux s'empresse de le fêter, de le caresser, de le féliciter: on dirait, à voir les transports de leur joie, que ce sont des vainqueurs qui se partagent les dépouilles que leur a valu la victoire. O divin Jésus ! que ne fit-on pas alors pour la perte d'une seule âme? quel cœur eût été assez ferme pour résister à toutes

Mittitur interea pro eo Romam : apostolica compellatur auctoritas ; et ut papa non neget assensum, suggeritur ei infantem olim a parentibus oblatum fuisse monasterio. Non fuit qui refelleret, nec enim contradictor est expectatus : judicatum est de parte ; abjudicatum de absentibus. Justificati sunt qui injuriam fecerunt : exciderunt a causa qui passi sunt ; absque satisfactione absolvitur reus ; firmatur privilegio crudeli nimium clemens sententia absolutionis, quo reportato confirmaretur fluctuanti malesuada stabilitas, securitas dubitanti. Et hic tenor litterarum. Hæc judicii summa, hæc totius causæ definitio : Ut teneant qui tulerunt, sileant qui amiserunt. Inter hæc autem pereat anima pro qua Christus mortuus est : et hoc, quia Cluniacenses volunt. Fit professio super professionem ; vovetur quod non solvetur ; proponitur quod non tenebitur. Et cum primum pactum irritum factum sit, in secundo geminatur prævaricatio ; et fit supra modum peccans peccatum.

Veniet, veniet qui male judicata rejudicabit ; illicite jurata confutabit ; qui faciet judicium injuriam patientibus ; qui judicabit in justitia pauperes, et arguet in æquitate pro mansuetis terræ. Veniet pro certo qui per prophetam minatur in psalmo dicens : « Cum accepero » tempus, ego justitias judicabo<sup>1</sup>. » Quid faciet de injustis judiciis, qui ipsas quoque justitias judicabit ? Veniet, inquam, veniet dies judicii : ubi plus valebunt pura corda, quam astuta verba, et conscientia bona, quam marsupia plena : quandoquidem judex ille nec fallitur

<sup>1</sup> Psal. LXXIV.

ces manœuvres? Quel est l'homme dont la vue intérieure n'eût pas été éblouie par ces fascinations? Qui eût pu descendre dans sa conscience malgré de tels enivremens? Était-il possible enfin de reconnaître la vérité et d'acquiescer l'humilité au milieu de toute cette pompe triomphale?

Cependant on envoie à Rome à son sujet; on invoque la sanction de l'autorité apostolique pour ce qui a été fait, et, afin que le pape ne puisse refuser son approbation, on allègue que les parens du jeune homme l'ont autrefois offert au monastère lorsqu'il était encore enfant. Il n'y avait là personne pour réfuter cette assertion, et l'on n'attendit pas que quelqu'un vint la contredire; on jugea sans entendre l'une des parties, et les absens furent condamnés. Ceux qui avaient commis l'injustice furent justifiés, et ceux qui l'avaient soufferte furent mis hors de cause. Le coupable fut absous sans avoir donné satisfaction; la sentence d'absolution arrachée à une indulgence excessive se trouva confirmée par un cruel privilège, et l'on atteignit ainsi le but qu'on s'était proposé, celui d'affermir les résolutions flottantes du jeune novice, et de ramener la paix dans son ame agitée. D'après le texte du décret, d'après ses dispositions, la solution de cette affaire pouvait se réduire à ces termes : Que ceux qui l'ont enlevé le retiennent; que ceux qui l'ont perdu cessent de le réclamer. Ainsi donc périsse une ame pour laquelle Jésus-Christ a versé son sang, et cela parce que tel est le bon plaisir des religieux de Cluny. Cependant le jeune homme fait profession sur profession, il prononce des vœux qui ne seront point accomplis, il prend des engagemens qui ne seront point remplis. Après avoir violé les promesses sacrées qu'il avait faites une première fois à Dieu, il se rend coupable d'une nouvelle prévarication, en violant encore de nouvelles promesses; et son péché devient ainsi la source d'une foule de péchés qui se multiplient à l'infini.

Il viendra un jour celui qui doit réformer les iniques décisions et confondre les vœux illégitimes; il viendra pour faire justice à ceux qu'on opprime, juger le pauvre avec équité, et venger les humbles qu'on outrage ici-bas. Il viendra sans aucun doute; car c'est lui qui, par la bouche du prophète, adresse aux hommes cette menace contenue dans le psaume : « Quand le temps sera venu, je jugerai les justes. » Et, s'il doit juger les justes elles-mêmes, que fera-t-il des décisions injustes? Oui, je le répète, le jour du jugement viendra, ce jour où la pureté du cœur l'emportera sur l'astuce du langage, où une bonne conscience sera d'un plus grand poids dans la balance que

verbis, nec flectetur donis. Tuum, Domine Jesu, tribunal appello; tuo me iudicio servo; tibi committo causam meam. Domine, Deus Sabaoth, qui iudicas iuste, et probas renes et corda cuius oculi sicut fallere nolunt, ita falli non possunt: tu vides qui tua, vides qui quærunt et sua. Tu nosti quibus ei visceribus in cunctis tentationibus suis semper adfuerim; quantis pro eo gemitibus aures tuæ pietatis pulsaverim; qualiter ad quæque illius scandala, perturbationes, molestias ego urebar, torquebar, affligebar. Et nunc timeo ne frustra. Puto enim, quantum expertus sum, adolescentis per se satis ferventis et adolescentis nec corpori talia expedire fomenta, nec menti illa gloriæ tentamenta. Itaque arbiter meus, Domine Jesu, « de vultu tuo iudicium meum prodeat, » oculi tui videant æquitatem<sup>1</sup>. » Videant et iudicent quid potius stare debuerit: an votum patris de filio, an filii de seipso, præsertim cum filius aliquid majus devoverit.

Videat et famulus tuus legislator noster Benedictus, quid regularius fuerit, utrum quod factum est de infantulo nesciente ipso, an quod ipse per se postmodum prudens et sciens fecit, cum jam ætatem haberet, ut de se loqueretur. Quanquam dubium non sit promissum illum fuisse, non donatum. Nec enim petitio quam regula præcipit, pro eo facta fuit a parentibus; nec manus illius cum ipsa petitione involuta palla altaris, ut sic offerretur coram testibus. Ostenditur deinde terra, quæ cum illo, et pro illo dicitur data fuisse. Sed si cum terra eum receperunt, cur non et cum terra eum retinuerunt? An forte requirebant magis datum quam fructum, et pluris æstimata est terra quam anima? Alioquin oblatus monasterio, quid quærebat in seculo?

<sup>1</sup> Psal. xvi.

la bourse la mieux garnie ; car le juge qui doit prononcer alors ne saurait être ni trompé par les paroles ni gagné par les présents. J'en appelle à votre tribunal, ô Seigneur Jésus ! Je me réserve d'invoquer votre décision suprême, et c'est à vous que je confie le soin de juger ma cause. Seigneur, Dieu des armées, qui jugez avec équité et sondez les reins et les cœurs, vous dont les yeux ne peuvent pas plus être trompés que vous ne voulez nous tromper vous-même, vous savez discerner ceux qui recherchent leur intérêt propre et ceux qui recherchent le vôtre. Vous n'ignorez pas avec quel tendre intérêt mon cœur s'est constamment porté auprès de mon fils, dans toutes les tentations qu'il a eues à subir ; avec quels gémissemens j'ai osé solliciter votre miséricorde en sa faveur. Vous avez connu les alarmes, les angoisses, les tortures auxquelles j'ai été en proie, chaque fois que ses dangers, ses agitations et ses peines ont éveillé ma sollicitude paternelle. Hélas ! je crains bien de lui avoir prodigué en pure perte toutes ces marques de sympathie ! Autant que mon expérience a pu me l'apprendre, je sais que de telles amorces pour la chair ne conviennent point à cet âge, déjà trop ardent par lui-même, et qu'un jeune cœur se défend mal contre ces tentations de vaine gloire dont il est entouré ! Aussi je vous en conjure, ô Jésus ! mon juge suprême, « que mon jugement » sorte de votre bouche ! que vos yeux voient la justice de ma cause ! » Que vos yeux, dis-je, voient et jugent lequel doit être plutôt maintenu, du vœu qu'un père vous a fait pour son fils ou de celui que le fils a prononcé pour lui-même, surtout quand ce dernier a promis bien davantage.

Que votre serviteur Benoit, notre législateur, voie aussi de quel côté est la régularité : si c'est du côté de ce vœu, qu'on a fait au nom d'un jeune enfant incapable de le comprendre, ou de celui que ce même enfant a prononcé lui-même plus tard en son propre nom, avec discernement et connaissance de cause, lorsqu'il avait atteint l'âge où l'on est en état de parler pour soi-même. D'ailleurs, s'il est incontes- table qu'il fut promis au monastère de Cluny, il ne lui fut point donné. En effet, la demande prescrite par la règle ne fut point formée par ses parens, et sa main portant cette demande ne fut point enveloppée dans la nappe de l'autel, pour être mise dans cet état sous les yeux des témoins. On désigne bien la terre qui fut donnée, dit-on, au monastère en même temps que lui et à cause de lui ; mais, s'ils l'ont reçu en même temps que la terre, pourquoi ne l'ont-ils pas gardé comme elle ? Serait-ce par hasard qu'ils recherchaient plutôt l'arbre que le fruit, et qu'à

Nutriendus Deo cur expositus erat diabolo? Ovis Christi cur inventa est patere morsibus lupi? De sæculo quippe, non Cluniaco, te teste, Roberte, venisti Cistercium. Quæsisti, petisti, pulsasti, sed tui adhuc teneritudine, te licet invito, dilatus es per biennium. Quo tempore patienter expleto, et absque calumnia; tuis demum precibus, multisque, si meministi, lacrymis, diu expectatam impetrasti misericordiam, et quem satis desideraveras ingressum, obtinuisti.

Post hæc per annum juxta regulam in omni patientia probatus, perseveranter et sine querela conversatus, post annum sponte professus; tunc primum sæculari veste rejecta, religionis habitum suscepisti. O insensate puer, quis te fascinavit non solvere vota tua, quæ distinxerunt labia tua? Annon vel ex ore tuo justificaberis, vel ex ore tuo condemnaberis? Quid de parentis voto sollicitus es, negligens tui? cum ex ore tuo non illius habeas judicari: tuorum non illius vota labiorum exigendus sis? Et quid tibi frustra quispiam blanditur et absolutione apostolica, cujus conscientiam divina ligatam tenet sententia? « Nemo » inquit, mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus » est regno Dei <sup>1</sup>. » Numquid et hoc persuadebunt non esse retro respicere qui dicunt tibi: Euge, euge! filiule, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis. Noli credere omni spiritui. Sint tibi multi necessarii, unus autem sit tibi consiliarius de mille. Tolle occasiones, respue blandimenta, adulationibus claude aures, te interroga de te, quia tu te melius nosti quam alius. Attende cor tuum, discute intentionem, consule veritatem: tua tibi conscientia respondeat, cur abieris, cur ordinem tuum, cur fratres, cur locum, cur me, qui et tibi propinquus carne, et propinquior spiritu sum, deserueris. Si ut arctius, ut rectius, ut perfectius viveres securus esto, quia non retro adspexisti, sed et gloriare cum Apostolo dicens: « Quæ retro oblitus, et ad ea quæ ante » sunt extensus, sequor ad palmam gloriæ <sup>2</sup>. » Sin alias, noli altum

<sup>1</sup> Luc. ix. — <sup>2</sup> Philipp. iii.

leurs yeux une terre était plus précieuse qu'une ame? Autrement que cherchait dans le monde cet enfant offert à un monastère? Lui qui devait être élevé dans la maison de Dieu, pourquoi était-il exposé aux attaques du démon? pourquoi cette brebis de Jésus-Christ fut-elle trouvée en butte aux morsures du loup? Je vous en atteste, Robert, c'est du milieu des enfans du siècle, et non de Cluny, que vous êtes venu à Cliteaux. Vous vintes chercher, demander et frapper; mais à cause de votre jeune âge, et à votre grand regret, votre admission fut ajournée à deux ans. Vous vous résignâtes à ce délai sans vous plaindre, et quand il fut expiré, vous obtintes enfin, à force de prières, et aussi à force de larmes, s'il vous en souvient, cette faveur longtemps attendue : les portes de notre maison s'ouvrirent devant vous, et vous vites ainsi s'accomplir le plus ardent de vos vœux.

Depuis, et pendant une année, conformément à la règle, vous fîtes soumis à toutes sortes d'épreuves, que vous subites sans murmures et avec une persévérance inébranlable. Cette année étant expirée, vous voulûtes faire profession, et alors, pour la première fois, vous quittâtes l'habit séculier pour revêtir le costume religieux. O enfant insensé ! à quelle fascination avez-vous donc cédé quand vous avez violé ces vœux que votre bouche a prononcés? Ignoriez-vous que vous seriez justifié ou condamné d'après les paroles qui seront sorties de votre bouche? A quoi bon cette sollicitude pour l'accomplissement du vœu de votre père, si vous négligez d'accomplir le vôtre? Est-ce que vous ne serez pas jugé d'après vos paroles, et non d'après les sionnes? Est-ce qu'il ne vous sera pas demandé compte de vos sermens, et non de ceux que ses lèvres ont prononcés? Et qu'importe qu'on vienne vous flatter, en vous rappelant que vous avez obtenu l'absolution apostolique, si votre conscience se trouvait engagée en vertu de cette parole divine : « Quiconque, après avoir mis la main à la charrue, regarde en » arrière, n'est point apte au royaume de Dieu? » Vous persuaderont-ils que vous n'avez point regardé en arrière, ceux qui vous crient : Courage, courage? Mon fils, si les pécheurs vous attirent par leurs caresses, ne vous laissez point aller à eux. Ne donnez pas votre confiance à toutes sortes d'esprits. Ayez beaucoup d'amis, mais qu'un seul entre mille ait le droit de vous donner des conseils. Repoussez les prétextes, dédaignez les caresses, fermez l'oreille aux flatteries, et interrogez-vous vous-même sur ce qui vous concerne; vous vous connaissez mieux que qui que ce soit. Examinez votre cœur, sondez vos intentions, consultez la vérité; que votre conscience vous réponde et vous dise pour-

sapere, sed time, quoniam, ut cum venia tui dixerim, quicquid tibi amplius indulges in victu vestituque superfluo, in verbis otiosis, in vagatione licentiosa et curiosa, quam videlicet promisisti, quam apud nos tenuisti: hoc proculdubio retro aspicere est, prævaricari est, apostatare est.

Et hæc dico, fili, non ut te confundam, sed ut tanquam filium charissimum moneam: quia etsi multos habeas in Christo pædagogos, sed non multos patres. Nam si dignaris, et verbo, et exemplo meo in religionem ego te genui. Nutrivi deinde lacte quod solum adhuc parvulus capere poteras, daturus et panem, si expectares ut grandesceres. Sed heu quam præpropere et intempestive ablactatus es? Et vereor ne totum quod foviram blandimentis, roboraveram adhortationibus, orationibus solidaveram, jamjamque evanescat, deficiat, pereat: et lugeam miser: non tam cassi laboris damnum, quam damnatæ sobolis miserabilem casum. Placetne tibi quod alius nunc gloriatur de te, qui nihil utique laboravit in te? Simile mihi contigit, quod et illi meretrici apud Salomonem: cui videlicet parvulus suus ab altera, quæ suum a se oppressum extinxerat; furtim sublatus est. Tu quoque de sinu mihi et utero abscissus es. Ablatum gemo, repeto violenter avulsum. Non possum oblivisci viscera mea. Quorum nimirum parte destructa non modica, non potest nisi torqueri pars reliqua.

quoi vous êtes parti, pourquoi vous avez quitté votre ordre, vos frères, l'asile que vous aviez choisi ; pourquoi enfin vous m'avez abandonné moi-même, moi qui vous suis attaché par les liens du sang, et encore plus par ceux de la tendresse que je vous porte. Si c'est dans le but de suivre un régime de vie plus régulier, plus austère et plus parfait, soyez sans inquiétude, vous n'avez point regardé derrière vous, et vous pouvez vous glorifier, en disant avec l'Apôtre : « Oubliant ce » qui est derrière moi, je porte mes regards vers le bout de la car- » rière, où m'attend la palme de la gloire. » S'il en est autrement, gardez-vous d'être fier, tremblez plutôt ; car (souffrez que je vous le dise) vous accorder à vous-même, en fait de nourriture, d'habillement superflu, de paroles oiseuses, de dissipations vaines et de licences, quelque chose de plus que ce dont vous vous contentiez parmi nous pour accomplir vos engagements, c'est là, sans aucun doute, regarder en arrière, c'est prévariquer, c'est vous rendre coupable d'apostasie.

Et je ne parle point ainsi pour vous confondre, ô mon fils, mais pour vous avertir comme l'enfant bien-aimé de mon cœur. Vous avez beaucoup de maîtres en Jésus-Christ ; mais vous n'avez qu'un père. Et, permettez-moi de vous le rappeler, c'est moi qui vous ai engendré à la religion par mes paroles et par mes exemples. Je vous ai nourri ensuite de ce lait qui était le seul aliment dont la faiblesse de votre âge pût s'accommoder, prêt à vous administrer plus tard un aliment plus substantiel, si vous eussiez attendu le développement de vos forces. Mais, hélas ! que vous avez été prématurément et mal à propos sevré de cet aliment salutaire de l'enfance ! Je crains bien que ce que j'avais pris tant de soins d'entretenir par mes caresses, de fortifier par mes exhortations et d'affermir par mes prières, ne se soit évanoui, dissipé, perdu sans retour ; je crains bien d'avoir à déplorer, non pas seulement la perte de tant de peines et de fatigues restées infructueuses, mais encore, ce qui est bien pis, la chute misérable d'un fils réprouvé ! Avez-vous donc à cœur qu'un autre que moi ait lieu de se glorifier de vous, sans avoir rien fait dans votre intérêt ? Il m'arrive quelque chose de semblable au malheur de cette femme de mauvaise vie, dont il est parlé dans l'histoire de Salomon, et à qui l'une de ses compagnes enleva furtivement son enfant, pour remplacer le sien, qu'elle avait étouffé en dormant. Et vous aussi, mon fils, vous avez été enlevé de mes bras, arraché de mon sein. Je gémissais sur la perte de ce fils qu'on m'a ôté, et je redemande ce qu'on m'a ravi par violence. Ah ! je ne saurais oublier mes propres entrailles ; on en a

Verumtamen quo tuo commodo, qua tui necessitate hoc nobis moliti sunt amici nostri, quorum manus sanguine plenæ sunt; quorum animam meam pertransivit gladius; quorum dentes arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus? Nam utique mihi si in aliquo unquam eos offenderam, quod utique mihi conscius non sum, plenam prorsus rependere vicem. Mirum vero si non plus talione recepi: si videlicet tale aliquid in eos deliquisse potui, quale nunc ab eis pertuli. Nam, ut verum fatear, non os de ossibus meis; vel carnem de carne mea, sed tulerunt mihi gaudium cordis mei, fructum spiritus mei, coronam spei meæ, et velut mihi sentire videor, animæ meæ dimidium. Ut quid hoc? Forte miserti sunt tui: et cæco cæcum ducenti indignantes, ne perires post me, in suum te transtulere ducatum. O molesta charitas! O dura necessitudo! Tantum tuam dilexere salutem, ut in meam impingerent. Nisi me perempto, tu salvari non poteras? Et utinam ipsi te absque me salvent. Utinam et si ego moriar: vel tu vivas. Sed quid? Salus ergo magis in cultu vestium et ciborum est opulentia, quam in sobrio victu vestituque moderato? Si pelliciæ lenes et calidæ, si panni subtiles et pretiosi; si longe manicæ, et amplum caputium; si opertorium silvestre, et molle stamineum, sanctum faciunt: quid moror et ego quod te non sequor? Sed hæc infirmantium sunt fomenta; non arma pugnantium. Ecce enim qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. Vinum et similia, mulsum et pinguia corpori militant, non spiritui. Frixuris non anima saginatur, sed caro. Multi in Ægypto fratres, multo tempore Deo sine piscibus servierunt. Piper, zinziber, cuminum, salvia, et mille hujusmodi species salsamentorum palatum quidem delectant, sed libidinem accendunt. Et tu mihi in his securitatem pones? cum hujusmodi tutam duces adolescentiam? Prudenter sobrieque conversanti, satis est ad omne condimentum sal cum fame. Qua sola non exspectata: necesse est alias atque alias de nescio quibus succis extraneis confici permixtiones, quæ videlicet palatum reparent, gulam provocent, excitent appetitum.

retranché une grande partie, comment pourrais-je ne pas ressentir d'intolérables douleurs dans la partie qu'on m'en a laissée?

Cependant, en vue de quel avantage, de quel besoin à satisfaire en votre faveur, ont-ils ourdi le complot de notre séparation, ces prétendus amis dont les mains sont pleines de sang, dont le glaive a percé mon ame, qui se servent de leurs dents comme de flèches aiguës et de leur langue comme du tranchant d'une épée? Assurément, si je les avais jamais offensés en quelque chose, et à cet égard ma conscience ne me reproche rien, j'aurais bien cruellement expié mes torts envers eux. Je serais même fort surpris si je n'avais pas subi plus que la peine du talion et si je leur avais fait autant de mal qu'ils m'en font actuellement souffrir; car, à dire vrai, ils ne m'ont pas seulement arraché l'os de mes os et la chair de ma chair, mais ils m'ont enlevé la joie de mon cœur, le fruit de mon esprit, la couronne de mes espérances, et, si j'en juge d'après ce que je sens, la moitié de mon ame. Et dans quel but? Peut-être ont-ils eu pitié de vous, et, s'indignant de voir un aveugle conduire un aveugle, vous ont-ils pris sous leur direction, dans la crainte que je ne vous entraînasse dans le précipice. O charité importune! ô cruelle sollicitude! ils se sont intéressés à votre salut jusqu'au point de vous sacrifier le mien. Vous ne pouviez donc être sauvé que par ma perte? Et plutôt à Dieu encore qu'ils pussent vous sauver sans moi! plutôt à Dieu qu'il vous fût donné de vivre, même après ma mort! Mais, quoi? on est donc plus sûr d'arriver au salut par la recherche des habits et la délicatesse abondante des alimens que par une nourriture frugale et des vêtemens modestes? Si ce sont les fourrures délicieuses, les étoffes fines et riches, les longues manches, les capuces bien amples, les parasols de campagne et les lits de moelleux édredon qui font les saints, pourquoi hésiterais-je moi-même à vous aller rejoindre? Mais ce sont là des soulagemens pour les faibles, et non pas des armes pour ceux qui ont à combattre. « Ceux » qui s'habillent avec mollesse habitent les palais des rois. » Le vin, les viandes, les liqueurs et autres alimens entretiennent les forces du corps, et non celles de l'esprit. Ce n'est point l'ame, mais la chair, qui s'engraisse de mets exquis. Une foule de saints personnages qui, pendant une longue suite d'années, ont servi Dieu dans les déserts de l'Égypte, n'ont jamais fait usage de poisson. Le poivre, la cannelle, la sauge, et mille autres assaisonnemens de cette espèce, délectent le palais, mais allument les passions. Et vous voudriez que je fusse sans alarmes quand je saurais que les années de votre jeunesse s'écoule-

Sed quid faciet, inquis : qui aliud non potest ? Bene scio quia delicatus es : et quod his assuetus modo duriora non possis ; sed quid si potes facere ut possis ? Quæris quomodo ? Surge, præcingere : tolle otium, exsere vires ; move brachia, complosas explica manus ; exercitare in aliquo ; et statim senties sola te appetere quæ famem tollant, non fauces demulceant. Reddet quippe saporibus rebus exercitium, quos tulit inertia. Multa quæ respicis otiosus, post laborem sumes cum desiderio. Siquidem otium parit fastidium ; exercitium famem. Fames autem miro modo dulcia reddit, quæ fastidium facit insipida. Olus, faba, pultes, panisque cibarius cum aqua : quiescenti quidem fastidio sunt ; sed exercitato magnæ videntur deliciae. Jam forte tunicis dis-suetus exhorres nimirum eas, tam propter hyemis frigus, quam propter æstatis ardorem. Sed numquid legisti : « Qui timet pruina, veniet » super eum nix<sup>1</sup> ? » Vigiliis times et jejunia, manuumque laborem. Sed hæc lævia sunt meditati flammæ perpetuas. Recordatio deinde tenebrarum exteriorum facit non horrere solitudinem. Si futuram cogitas de verbis otiosis discussionem, non valde displicebit silentium. Fletus æternus et stridor ille dentium ante cordis oculos reductus, pares tibi reddet mattam et culcitram. Denique si totum de nocte, quod regula præcipit, bene ad psalmos vigilaveris, nimis durus erit lectus in quo quiete non dormitas. Si tantum in die quantum professus es manibus laboraveris, durus erit cibus quem libenter non comedas.

<sup>1</sup> Job. vi.

raient au milieu de pareils dangers ? Pour qui sait vivre avec sagesse et sobriété, le sel et la faim sont des assaisonnemens bien suffisans. Veut-on, au contraire, prévenir la faim, il faut alors, au moyen de je ne sais quels sucs étrangers, opérer une foule de mélanges divers, qui puissent réveiller le goût, irriter la gourmandise et exciter l'appétit.

Mais, direz-vous, que doit faire celui qui ne peut vivre autrement ? Très-bien ; je sais que vous êtes délicat, et qu'habitué comme vous l'êtes à ces jouissances, vous ne pourriez adopter maintenant un régime de vie plus austère. Cependant que direz-vous s'il est en votre pouvoir de faire que vous le puissiez ? Et je vais vous dire comment cela vous est possible. Levez-vous, préparez-vous au travail, bannissez l'oïveté, déployez vos forces, remuez les bras, étendez les mains, livrez-vous à un exercice quelconque, et bientôt vous sentirez votre appétit s'ouvrir seulement pour les choses qui apaisent la faim sans flatter le goût. C'est que l'exercice rendra aux alimens la saveur que l'oïveté leur avait ôtée. Il en est bon nombre que vous dédaignez quand vous n'avez rien fait, et que vous prenez avec appétit après le travail ; l'oïveté enfante le dégoût, et l'exercice produit la faim. Or la faim est merveilleusement propre à rendre agréable ce que le dégoût faisait paraître insipide. Les légumes, le pain sec et l'eau, ont fort peu d'attraits pour celui qui ne fait rien ; mais celui qui travaille leur trouve un goût excellent. Déjà peut-être, ayant perdu l'habitude de porter des tuniques, vous avez pris en horreur cette sorte de vêtement, et vous le redoutez sans doute autant à cause des rigueurs de l'hiver que des chaleurs de l'été ; mais n'avez-vous pas lu « que la » neige tombera sur celui qui craint les frimas ? » Vous redoutez les veilles, les jeûnes et le travail des mains ; mais que tout cela vous paraîtra léger à supporter si vous songez aux flammes éternelles ! Pour dissiper l'horreur qu'inspire la solitude, il suffit de rappeler à son souvenir les ténèbres extérieures. Si vous réfléchissez au compte qui nous sera demandé un jour de nos paroles inutiles, vous subirez moins impatiemment la loi du silence. Représentez aux yeux de votre cœur les pleurs et les grincemens de dents des damnés, et vous ne trouverez plus de différence entre une natte et un duvet. Enfin si vous consacrez exactement à chanter des psaumes pendant la nuit tout le temps prescrit par la règle, il n'y aura point de lit assez dur pour que vous ne puissiez y goûter un sommeil tranquille ; si, d'un autre côté, vous vous livrez pendant la journée aux travaux manuels avec toute

Surge, miles Christi, surge, excutere de pulvere, revertere ad prælium unde fugisti, fortius post fugam præliaturus, gloriosius triumphaturus. Habet quidem Christus multos milites qui fortissime ceperunt, steterunt, vicerunt; paucos autem qui de fuga conversi rursus se periculo ingesserint quod declinaverant, rursus fugarint hostes quos fugiebant. Et quia omne rarum pretiosum, gaudio te de illis posse esse qui quanto rariores tanto apparebunt gloriosiores. Alias autem si multum timidus es: cur vel times ubi non est timor; non autem times ubi magis est timendum? An quia fugisti ex acie, putas te manus hostium evasisse? Libentius te insequitur adversarius fugientem, quam sustineat repugnantem: et audacius insistit a tergo quam resistat in faciem. Securus nunc projectis armis, capis matutinos somnos cum illa hora Christus resurrexerit; et ignoras quod exarmatus et tu timidior, et hostibus minus timendus sis? Armatorum multitudo circumvallaverunt domum, et tu dormis? Jam ascendunt aggerem, jam dissipant sepem, jam irruunt per posticum. Tutiusne est ergo tibi ut te inveniant solum quam cum aliis? nudum in lectulo quam armatum in campo? Expergiscere, sume arma, et fuge ad commilitones tuos quos fugiens deserueras; ut qui ab eis disjunxerat, ipse te denuo timor jungat. Quid armorum refugis pondus et asperitatem, delicate miles? Adversarius instans et circumvolantia spicula facient clypeum non esse oneri; loricam non sentiri vel galeam. Et quidem subito procedenti de umbra ad solem; de otio ad laborem, grave cernitur omne quod incipit. Sed postquam ab his desuescere, et illis se paulisper asuescere cœperit, usus tollit difficultatem, invenitque facile esse quod impossibile ante putavit. Solent etiam fortissimi milites audita bucina, ante congressum trepidare. At ubi ad prælium ventum fuerit: spes victoriæ, et timor ne vincantur, reddit intrepidos.

l'application que vous avez promise dans votre engagement, quelque grossière que soit la nourriture qui vous sera présentée, vous la prendrez avec plaisir.

Levez-vous, soldat du Christ, levez-vous ! secouez cette poussière dont vous êtes couvert, retournez au combat que vous avez déserté, combattez plus vaillamment à cause de votre fuite honteuse, et la gloire du triomphe n'en sera que plus belle pour vous. Le Christ compte dans les rangs de sa milice une foule de soldats dont la brillante valeur, déployée dès le commencement du combat, ne s'est point démentie ensuite, puisqu'ils ont tenu ferme et remporté la victoire; mais il en est peu qui, après avoir fui, soient revenus se jeter à travers les dangers auxquels ils s'étaient dérobés, et disperser à leur tour les ennemis devant lesquels ils avaient pris la fuite. Et comme tout ce qui est rare est précieux, je me réjouis de voir qu'il ne tient qu'à vous de prendre rang parmi ceux dont la gloire sera d'autant plus brillante que leur nombre sera plus petit. Il en sera tout autrement si vous manquez de courage. Pourquoi craindre alors même que vous n'avez aucun sujet de crainte, vous qui ne tremblez pas devant les dangers les plus redoutables ? Pensez-vous avoir échappé aux mains des ennemis parce que vous avez déserté le champ de bataille ? ignorez-vous que votre implacable ennemi aime mieux avoir à vous poursuivre quand vous prenez la fuite, qu'à soutenir les efforts de votre résistance ? Son audace est bien plus grande à vous presser par derrière qu'à vous combattre de front. Vous croyant en sûreté, vous avez jeté vos armes et vous goûtez les charmes du sommeil à cette heure matinale où Jésus-Christ est ressuscité ; ignorant, hélas ! que vous êtes désarmé, plus facile à effrayer, et par cela même moins redoutable à vos ennemis. Une troupe de gens armés assiège votre maison, et vous dormez ! Déjà ils attaquent les retranchemens, détruisent les barrières et forcent les entrées. Croyez-vous que vous courez moins de danger surpris par eux seul et nu dans votre lit que s'ils vous eussent trouvé en armes et dans le camp, entouré de vos frères ? Réveillez-vous donc, armez vos bras, et courez vous réfugier auprès de ces compagnons d'armes que vous aviez abandonnés par une fuite honteuse ; que la crainte vous réunisse à eux après vous en avoir séparés. Eh quoi ! soldat sans cœur, redouteriez-vous le poids des armes et les fatigues de la guerre ? L'approche de l'ennemi, les traits volant de toutes parts autour de vous, vous rendront légère la charge de votre bouclier et vous empêcheront de sentir celle de votre casque

Quid vero tu trepidas? quem fratrum unanimitas armatorum circummuniet, cui angeli assistent a latere, quem dux belli Christus præbit, suos animans ad victoriam, et dicens: « Confidite, ego vici mundum<sup>1</sup>. » « Si Christus pro nobis, quis contra nos<sup>2</sup>? » Securus potes pugnare, ubi securus de victoria. O vere tuta pro Christo et cum Christo pugna: in qua nec vulneratus, nec prostratus, nec conculcatus, nec millies si fieri possit occisus fraudaberis a victoria: tantum ne fugias; sola causa qua perdere possis victoriam, fuga est. Fugiendo potes illam amittere, moriendo non potes: et beatus si pugnando moriaris; quia mortuus, mox coronaberis. Væ autem si declinando pugnam, perdis et victoriam simul et coronam. Quod ipse avertat a te, fili dilectissime, qui in iudicio de his meis litteris majorem tibi habet inferre damnationem, si nullam ex eis in te repererit emendationem.

<sup>1</sup> Joan. xvi. — <sup>2</sup> Rom. viii.

et de votre cuirasse. Que l'on passe tout-à-coup de l'obscurité au grand jour, ou de l'oisiveté au travail, on trouve tout d'abord difficile à supporter ce que l'on supporte depuis peu de temps encore ; mais peu à peu on se désaccoutume d'un côté, on contracte de l'autre de nouvelles habitudes, et bientôt, l'usage faisant disparaître les difficultés, on trouve facile ce qu'on avait d'abord jugé impossible. Aux premiers sons de la trompette qui appelle au combat, les soldats même les plus braves ne peuvent se défendre d'une certaine frayeur ; mais dès qu'on en est venu aux mains, l'espérance de la victoire et la crainte d'être vaincus les rend intrépides.

Quant à vous, pourquoi craindre ? ne serez-vous pas entouré de la masse compacte de vos frères d'armes comme d'un rempart inexpugnable ? les anges ne seront-ils pas à vos côtés prêts à vous porter secours au besoin ? ne combattrez-vous pas sous les ordres de Jésus-Christ lui-même, qui, marchant devant vous, animera les siens au combat par ces paroles : « Ayez confiance, car c'est moi » qui ai vaincu le monde. » « Si Jésus-Christ est pour nous, qui » pourra quelque chose contre nous ? » Vous pouvez combattre avec sécurité, puisque la victoire vous est assurée. O combat véritablement sans péril que celui qu'on soutient pour Jésus-Christ et avec Jésus-Christ ! Vous y seriez blessé, terrassé, foulé aux pieds, tué mille fois, s'il était possible, que la victoire ne saurait vous échapper. Gardez-vous seulement de fuir, car la fuite seule pourrait vous ravir la victoire. En fuyant vous pouvez perdre la victoire, et votre mort ne vous empêcherait pas de l'obtenir. Heureux donc si vous mourez en combattant ; mort ainsi, vous recevrez immédiatement la couronne réservée au vainqueur. Mais malheur à vous si vous désertez le combat ! vous perdrez à la fois et la victoire et la couronne. Que Dieu vous préserve de ce malheur, ô mon fils bien-aimé ! ce Dieu qui, au jour du jugement, s'autorisera de cette lettre même pour vous infliger une condamnation plus sévère, s'il ne trouve pas qu'elle ait opéré dans votre âme une salutaire conversion.

## EPISTOLA II.

## AD FULCONEM PUERUM.

Fulconem, canonicum regularem, quem avunculus blanditiis et promissis ad sæculum retraxerat, graviter et serio monet, ut potius Deo, quam avunculo obediat et adhareat, ideoque relicto sæculo mox iterum religiosæ vitæ propositum arripiat, et locum, unde discesserat, repetat.

Bonæ indolis adolescenti Fulconi, frater Bernardus peccator : inde lætari in adolescentia unde in senectute non pœniteat.

Non miror si mireris, sed miror si non mireris unde mihi ad te scribere velle, civem rusticus, scholasticum monachus, cum nulla hinc tibi occasio necessaria occurrat, nulla se ratio patens ostendat. At si attenderis quod scriptum legis : « Sapientibus et insipientibus debitor » sum<sup>1</sup>, » et illud : « Charitas non quærit quæ sua sunt<sup>2</sup>, » forsitan intelliges quicquid illa jusserit, non esse præsumptum. Charitas enim ad te objurgandum me compulit, quæ tibi condolet, quamvis non dolenti, quæ tibi miseretur, licet non miserabili. Et indo magis dolet, quod cum sis dolendus, non doles. Et indo magis miseretur, quod cum miser sis, miserabilis non es. Nec frustra forsitan tibi compatitur, dummodo patienter tu audias unde compatiatur. Vult te tuum sentire dolorem, ut jam non habeas unde dolere : vult te tuam scire miseriam, ut incipias miser non esse. O bona mater charitas, quæ sive foveat infirmos, sive exerceat provecos, sive arguat inquietos, diversis diversa exhibens, sicut filios diligit universos. Cum te arguit, mitis est, cum blanditur, simplex est. Pie solet sævire, sine dolo mulcere : patienter novit irasci, humiliter indignari. Ipsa est quæ hominum mater et angelorum, non solum quæ in terris, sed etiam quæ in cælo sunt pacificavit. Ipsa est quæ Deum homini placans, hominem Deo reconciliavit ; ipsa est mi Fulco, quæ fratres illos cum quibus olim dul-

<sup>1</sup> Rom. 1. — <sup>2</sup> 1 Cor. XIII.

## LETTRE II.

## AU JEUNE FOULQUES.

Foulques, chanoine régulier, et dans la suite archidia-*re* de Langres, s'étant laissé surprendre aux promesses flatteuses de son oncle, se réengagea dans le siècle. Saint Bernard, dans cette lettre, le reprend avec force d'avoir eu la lâcheté d'obéir et de s'attacher à son oncle plutôt qu'à Dieu; il l'exhorte à abandonner de nouveau le monde, à revenir à la vie religieuse, et à retourner dans la retraite qu'il avait déjà choisie.

A Foulques, jeune homme d'un heureux naturel, frère Bernard, pécheur. Il ne faut, pendant la jeunesse, trouver du plaisir que dans les choses dont on ne doit point se repentir dans la vieillesse.

Je ne m'étonnerais pas si vous étiez surpris, et je m'étonnerais, au contraire, si vous ne l'étiez pas de ce que je me sois avisé de vous écrire, moi qui ne suis qu'un pauvre moine illettré, à vous qui êtes un homme du monde, versé dans toutes les belles connaissances; car vous n'apercevez sans doute en aucune manière la nécessité d'une pareille démarche de ma part, et vous ne devez pas voir bien clairement quel motif peut l'avoir déterminée. Mais vous n'avez qu'à réfléchir à ces paroles de l'Apôtre : « Je suis également redevable aux » sages et aux insensés. » « La charité ne cherche point ses intérêts, » et vous comprendrez peut-être qu'on n'est point téméraire pour faire ce qu'elle ordonne. C'est donc la charité qui m'a porté à vous adresser des réprimandes; cette charité qui s'afflige sur votre état, malgré votre indifférence à cet égard, qui vous accorde sa pitié, quoique vous ne la méritiez point. Son affliction à votre sujet est d'autant plus vive que vous ne vous affligez point vous-même, ayant tant de raisons de le faire; et moins vous êtes digne d'intérêt, tout malheureux que vous êtes, plus elle se sent animée pour vous d'une bienveillante sollicitude. Ce ne sera pas en vain, peut-être, qu'elle compatit à vos maux, pourvu que vous ayez la patience d'apprendre d'elle ce qui excite sa compassion. Elle veut que vous sentiez votre douleur, afin que vous n'ayez plus à souffrir; elle désire que vous connaissiez votre misère afin que vous cessiez d'être malheureux. Oh! que la charité est une bonne mère! soit qu'elle protège les faibles, soit qu'elle éprouve les forts, soit qu'elle reprenne les lâches, prodiguant tour à

ces capiebas cibos, habitare facit unius moris in domo. Hæc talis tamque honorabilis mater a te se queritur offensam, expostulat læsam. Læsa tamen non provocat, sed spreta te revocat; ostendens tibi in te de se veraciter scriptum esse: « Charitas patiens est, benigna » est. » Licet læsa, licet offensa, si conversus fueris ad illam, obviabit tibi, quasi mater honorificata. Contemptus oblita sui ruet in amplexum tui: gaudens quem perdiderat, esse inventum; qui mortuus fuerat, vivum.

Sed in quo, inquis, læsi, in quo contempsi? Audi. In eo proculdubio, quod te quem sinu suo lacte nutriendum materno susceperat, ante tempus ablactasti; quod expertam lactis dulcedinem in quo posse crescere in salutem, tam leviter tam celeriter exsufflasti. O puer insensate. O puer magis sensu quam ætate, quis te fascinavit a bene incepto itinere tam cito discedere? Avunculus, inquires. Sic Adam quondam uxorem, uxor serpentem ad excusandas excusationes in peccatis prætendebant. Uterque tamen suæ culpæ dignam excepit sententiam. Nolo decanum accuses; nolo te per illum excuses. Inexcusabilis enim es. Illius culpa tuam non excusat. Quidnam illo fecit? Numquid te rapuit? numquid vim intulit? Rogavit, non ligavit. Blandiendo attraxit, non violenter traxit. Quis te cogebat credere blandienti, assentire attrahenti? Ille sua nondum reliquerat: quid mirum si te qui suus eras, requirebat? Si agnum de grege, vitulum de armento cum perdit requirit, et nemo causatur, te quoque qui multis ovibus vel vitulis apud

<sup>1</sup> 1 Cor. xiii.

tour des faveurs diverses, elle aime tous les hommes comme ses enfans. Ses réprimandes sont douces, ses éloges sincères; elle sévit avec tendresse et flatte sans artifice; elle sait s'irriter sans perdre patience et se fâcher sans cesser d'être humble. Mère des hommes et des anges, c'est par elle que règne l'harmonie non seulement sur la terre, mais encore dans le ciel; c'est elle qui a désarmé la colère de Dieu contre l'homme et réconcilié l'homme avec Dieu; c'est elle enfin, mon cher Foulques, qui réunit dans un même asile et sous l'empire d'une même règle tous ces pieux personnages dont vous aimiez tant autrefois à partager la frugale nourriture. Voilà cette mère si bonne et si digne de respect qui se plaint d'avoir été offensée par vous, et qui vous sollicite encore, malgré la blessure que vous lui avez faite. Vous l'avez outragée, et elle ne vous demande point de satisfaction; vous l'avez dédaignée, et elle vous rappelle à elle, voulant vous enseigner par là combien on a eu raison d'écrire à son sujet: « La charité est patiente » et douce. » Toute blessée, toute offensée qu'elle a été par vous, si vous revenez à elle, vous la verrez venir à votre rencontre, comme une mère que vous auriez toujours entourée de vos respects. Oubliant les mépris dont elle a été l'objet de votre part, elle se précipitera dans vos bras, joyeuse d'avoir retrouvé le fils qu'elle avait perdu, de voir rendu à la vie celui qu'elle avait vu mourir.

Mais en quoi, direz-vous, ai-je pu offenser et mépriser la charité? Écoutez-moi, vous allez l'apprendre. Vous l'avez blessée, j'ose le dire, quand vous vous êtes sevré avant le temps de ce lait que vous suciez, doucement réchauffé sur son sein maternel; quand, après avoir savouré les délices de cet aliment salutaire, qui pouvait vous faire croître pour le salut, vous l'avez rejeté avec tant de légèreté et de précipitation. O enfant insensé! ô enfant qui l'êtes plus encore par votre jugement que par votre âge! qui a pu vous fasciner au point de vous détourner de la bonne voie dans laquelle vous étiez engagé? Mon oncle, direz-vous. C'est ainsi qu'autrefois Adam rejetait sur la femme, et la femme sur le serpent, la faute de la désobéissance dont ils s'étaient rendus coupables, ce qui n'empêcha pas que tous les deux ne subissent le châtiement dû à leur péché. Je ne veux pas que vous accusiez le doyen, je ne veux pas que vous le mettiez en avant pour vous excuser; car vous êtes inexcusable, et sa faute ne saurait justifier votre conduite: Qu'a-t-il fait, au surplus? vous a-t-il enlevé malgré vous? vous a-t-il fait violence? Nullement; il vous a sollicité, et ne vous a point enchaîné; il vous a attiré par ses caresses, et non entraîné par la force.

eum plaris es ademptum sibi repetit : quis inde miretur? Siquidem non usurpat illam sibi perfectionem de qua dicitur : « Si quis abstulerit tua, ne repetas<sup>1</sup>. » Repetebat ergo suum, qui sua adhuc tenebat. At tu qui jam sæculum spreveras, sæcularem sequi debebas? Fugit ovis tremebunda, veniente lupo. Abscondit se columba tremens, accipitre viso. De cavernula sua mus esuriens exire non audet, ambiente cato. Et tu cum videbas furem, currebas cum eo? Nam quid aliud quam furem dixerim, qui pretiosam Christi margaritam; id est, animam tuam, furari non dubitaverit?

Volebam si possem illius errorem dissimulare, ne odium et nullum fructum consequeretur ex veritate. Sed non potui : fateor intactum transire, quem usque ad hanc diem comperi Spiritui sancto pro viribus restitisse. Nam qui manum non retinet a malo quo potest, licet quandoque frustratur affectus, non minus culpatur affectus. In me certe fervorem novitium extinguere voluit, sed Deo gratias, non valuit. Alteri quoque nepoti suo Guirrico cognato tuo, multum restitit. Sed quid nocuit? Imo plurimum præstitit. Destitit invitus tandem senex avunculus a persecutione : exstitit invitus puer nepos gloriosior de tentatione. Sed heu, quomodo te vicit, qui illum vincere non potest? Aut quomodo qui te vicit, ab illo superatus est? Numquid te fortior ille? Numquid prudentior? Certe qui antea utrumque noverant, Guirrico Fulconem præferrebant. At postquam ventum est ad bellum : exitus indicavit

<sup>1</sup> Luc. vi.

Qui vous obligeait à le croire quand il vous tenait un langage séducteur, à céder quand il vous attirait à lui? Il n'avait pas encore, lui, abjuré ses affections mondaines; il n'est donc point surprenant qu'il s'efforçât d'obtenir la remise de votre personne, puisque vous lui apparteniez par les liens du sang. Si, quand il a perdu quelque agneau de sa bergerie ou quelque génisse de ses étables, il se met à leur recherche sans que personne le trouve mauvais, comment pouvait-on être étonné de le voir redemander un neveu dont on l'avait séparé, et qui était à ses yeux d'un bien autre prix que tous les agneaux et toutes les génisses de ses pâturages? En effet, votre oncle n'affiche pas la prétention d'atteindre à cette vertu parfaite dont le caractère est ainsi formulé : « Si l'on vous enlève ce qui vous appartient, ne le » redemandez point. » Il redemandait donc ce qui lui appartenait, parce qu'il n'avait point encore renoncé aux affections et aux intérêts de ce monde. Mais vous, qui déjà aviez fait profession de mépris pour le siècle, deviez-vous suivre un de ses esclaves? La brebis tremblante fuit à l'approche du loup; la colombe effrayée se cache dès qu'elle aperçoit l'épervier; si la souris voit son ennemi rôder autour de son trou, elle se garde bien d'en sortir même pour satisfaire sa faim : et vous, qui voyez venir le voleur, vous courez à sa rencontre ! car il faut bien que j'appelle voleur, et je ne saurais le qualifier autrement, celui qui n'a pas craint de dérober à Jésus-Christ la perle précieuse qui lui appartenait, c'est-à-dire votre âme.

Mon intention était, autant que possible, de jeter un voile sur cette erreur de votre oncle, dans la crainte que ma franchise ne me rendit odieux sans utilité pour personne; mais il m'a été impossible, je l'avoue, de ne pas flageller en passant celui que j'ai constamment trouvé jusqu'à ce jour en lutte ouverte avec le Saint-Esprit. En effet, quand on ne s'abstient pas du mal dont on peut s'abstenir, encore qu'on ne réussisse pas dans ses desseins, on n'en a pas moins eu une intention criminelle. Cet homme essaya aussi d'éteindre en moi la ferveur du noviciat, et, grâce à Dieu, ses tentatives furent infructueuses. Il ne fut pas plus heureux auprès de Guerric, son autre neveu et votre parent, dont il contraria long-temps la vocation. Peines inutiles ! le jeune homme n'en fut que plus affermi dans sa résolution. Le vieillard, de guerre lasse, cessa enfin ses persécutions, et son neveu, plus fervent que jamais, ne vit pas sans regret cesser une épreuve dont sa gloire recevait plus d'éclat. Hélas ! comment se fait-il que vous ayez été vaincu par celui qui n'a pu le vaincre, ou comment celui qui a pa-

hominum errasse iudicium. Ibi, pro pudor ! fugit qui praescribatur ; ubi fortiter vicit qui inferior credebatur.

Sed quid de avunculi dicam malitia qui a Christi militia trahit nepotes suos, ut secum trahat ad inferos ? Ita ne solet beare amicos ? Quos Christus vocat secum in aeternum mansuros, avunculus revocat secum in aeternum arsueros. Miror si jam Christus ei non irascitur, et dicat : « Quoties volui congregare » nepotes tuos, « quemadmodum gallina » congregat pullos suos sub alas, et noluisti ? Ecce relinquetur tibi » domus tua deserta<sup>1</sup>. » Christus dicit : « Sinite parvulos venire ad » me : taliam enim est regnum caelorum<sup>2</sup>. » Avunculus ait : Sinite nepotes meos ut ardeant mecum. Christus dicit : Mei sunt : mihi debent servire. Sed oportet, inquit avunculus, eos mecum perire. Christus dicit : Mei sunt : ego illos redemi. Sed ego, inquit avunculus, eos nutrivisti. Tu quidem, ait Christus, illos nutristi, sed pane meo, non tuo ; ego vero redemi non sanguine tuo, sed meo. Sic carnalis avunculus contra patrem spirituam pro nepotibus certat : quos dum bonis cupit onerare terrenis, caelestibus exhaeredat. Christus tamen non rapinam arbitratus si suos quos fecit et redemit sanguine proprio, ad se venientes collegerit, juxta quod ante promiserat : « Eum qui venit ad » me, non ejiciam foras<sup>3</sup>. » Fulconi primo pulsanti laetus aperuit : laetis amplexibus laetum excepit. Quid plura ? veterem hominem exuitur, et novum induitur : quodque solo nomine exsiliat, moribus et vita canonicum profitetur. Fama volat, bonus odor Christo : rei novitas circumquaque diffusa pervenit ad aures avunculi.

<sup>1</sup> Matth. XXIII. — <sup>2</sup> Ibid. XIX. — <sup>3</sup> Joan. VI.

vous vaincre a-t-il été vaincu par lui? Est-ce donc qu'il est plus courageux et plus habile que vous? Certes ceux qui vous connaissaient l'un et l'autre avant cette double épreuve préféraient Foulques à Gueric; mais, quand il fallut combattre, l'événement prouva bien que le jugement des hommes était erroné. O honte! celui des deux à qui l'on donnait le pas sur l'autre fuit lâchement dans une lutte où celui que l'on jugeait inférieur remporte une glorieuse victoire!

Que dirai-je cependant de la perversité de votre oncle, qui va prendre ses neveux dans les rangs de la milice de Jésus-Christ pour les entraîner avec lui dans l'enfer? Est-ce ainsi qu'il fait le bonheur de ses amis? Ceux que Jésus-Christ appelle à lui pour les faire vivre dans l'éternité, cet oncle dénaturé les attire à son tour pour les faire brûler dans les flammes éternelles. Je m'étonne que Jésus-Christ ne lui ait pas encore dit dans sa colère : « Combien de fois ai-je voulu rassembler autour de moi tes neveux, comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? Voici venir le temps où ta maison demeurera déserte. » Jésus-Christ dit : « Laissez les petits enfans venir à moi; le royaume des cieux appartient à ceux qui leur ressemblent. » Et cet oncle dit de son côté : Laissez mes neveux venir à moi, afin qu'ils partagent les supplices éternels qui me sont réservés. Ils m'appartiennent, dit Jésus-Christ, ils doivent me servir. Mais il faut, répond l'oncle, qu'ils périssent avec moi. Ils m'appartiennent, dit encore Jésus-Christ, je les ai rachetés. Et moi, je les ai nourris, répond l'oncle. Si tu les as nourris, reprend Jésus-Christ, c'est de mon pain, et non du tien; tandis que je ne les ai pas rachetés de ton sang, mais du mien. Telle est la lutte qui s'engage entre cet oncle charnel et le père des esprits au sujet de ses neveux qu'il veut combler des biens de la terre, fût-ce même au prix de l'héritage céleste. Cependant Jésus-Christ ne croit pas commettre une usurpation en accueillant, quand ils viennent à lui, ceux qu'il a créés et rachetés de son propre sang, selon la promesse qu'il leur en avait faite par avance : « Je ne mettrai point à la porte, avait-il dit, celui qui viendra à moi. » C'est Foulques qui le premier vient frapper à cette porte; Jésus-Christ s'empresse de lui ouvrir et reçoit dans ses bras ce fidèle serviteur, dont la joie égale la sienne. Que dirai-je de plus? le vieil homme est dépouillé et le nouvel homme revêtu; Foulques devient chanoine par sa vie et par ses mœurs, comme il l'avait été jusque alors de nom seulement. Cette bonne odeur de Jésus-Christ se disperse sur les ailes de la renommée; la nouvelle d'un événement si

Quid ergo faceret carnalis nutritius qui carnis quam nutrierat, quam carnaliter amabat, solatium perdebat? Et si aliis fuit res illa odor vitæ ad vitam : sed non illi. Quare? quia « animalis homo non percipit » ea quæ sunt spiritus Dei. Stultitia enim illi videtur. » Nam si spiritum Christi haberet, non tam de carne doleret, quam gauderet de spirita. Sed quia terrena non quæ sursum sunt sapiebat, turbatus et tristis tale aliquid secum volvebat. Quid audio, væ mihi? a quanta spe cecidi? Sed quid? Debetne stare quicquid absque meo consilio, absque mea licentia fecerit? Quod jus, quæ lex, quæ justitia, quæ ratio, ut quem ex utero nutriendum suscepi, alius fruatur adulto? Jam caput aspersus canis, heu vitæ meæ reliquum expendam cum mœrore : quia me deseruit baculus senectutis meæ. Heu mi. Si hac nocte expetitur a me anima mea, quæ paravi, cujus erunt? Promptuaria mea plena eructantia ex hoc in illud : oves meæ foetosæ, abundantes in egressibus suis, boves meæ crassæ, cui remanebunt? Prædia, prata, domus, argentea vasa et aurea, cui congregata sunt? Ditiores quosque ac quæstuosiores ecclesiæ meæ honores acquisieram mihi, reliquos etsi non licebat habere : spe tamen in Fulcone tenebam. Quid igitur faciam? Propter illum unum tot et tanta perdam? Nam quicquid sine illo possiderim, amisisse me judico. Quin potius et ista retineko, et illum revocabo si poterō. Sed quomodo? Factum est, auditum est. Quod factum est, non potest non fieri : quod auditum est, celatum esse non poterit. Fulco canonicus est regularis : si vertitur ad sæculum, notabilis erit et infamis : sed tolerabilius est hæc audire de illo, quam vivere sine illo. Cedat ergo nunc honestas utilitati, pudor necessitudini. Malo non parcere verecundiæ pueri, quam miserabili subjacere tristitiæ.

étrange se répand de toutes parts et parvient enfin jusqu'aux oreilles de l'oncle.

Que fera donc cet homme tout charnel en se voyant ainsi privé de celui qui faisait la consolation de cette vie voluptueuse, entretenue à si grands frais, et à laquelle il était attaché par des liens si charnels ? Certes, si cet événement exhalait pour les autres une odeur de vie, il ne devait pas produire sur lui cet heureux effet. Pourquoi cela ? c'est que « l'homme animal n'a pas la perception des choses qui sont de l'esprit de Dieu. Pour lui elles ne sont que folie. » S'il eût eu l'esprit de Jésus-Christ, les souffrances qui viennent de la chair n'auraient pas égalé dans son cœur les jouissances qui viennent de l'esprit. Mais comme il ne goûtait que les choses de la terre, sans avoir le sentiment des choses du ciel, telles durent être les pensées qui traversèrent alors son âme triste et agitée. Qu'entends-je ? ne vient-on pas de m'annoncer un malheur qui renverse mes plus douces espérances ? Mais quoi ! cet acte qui s'est accompli sans mes conseils, sans ma permission, peut-il être maintenu ? Où seraient le droit, la loi, la justice, la raison, si un autre que moi pouvait jouir des beaux jours de mon fils adoptif, quand c'est moi qui l'ai nourri dès le berceau ? Hélas ! mon front est déjà couvert de cheveux blancs, je n'ai plus que peu d'années à vivre ; il faudra donc que je les passe dans les larmes, puisque le soutien de ma vieillesse m'a abandonné. Malheureux que je suis ! si cette nuit même mon âme m'était redemandée, à qui appartiendraient tous ces biens que j'ai pris tant de soin d'amasser ? Mes celliers si bien remplis qu'ils regorgent de toutes sortes de fruits, mes brebis si fécondes, mes grasses génisses, à qui les laisserais-je ? Mes jardins, mes prairies, mes maisons, ma vaisselle d'or et d'argent, pour qui aurais-je amassé toutes ces richesses ? J'avais réussi à me faire investir des dignités les plus riches et les plus lucratives de mon église, et j'avais compté sur Foulques pour obtenir celles qu'il ne m'était plus permis de posséder en mon nom. Que ferai-je donc ? faudra-t-il qu'à cause de lui seul je perde tant de biens ? et tout ce que je posséderais sans lui je le considérerais comme perdu. Non, il n'en sera pas ainsi ; je conserverai ces richesses et je le rappellerai auprès de moi. Mais comment m'y prendrai-je ? Le sacrifice est consommé, il est connu. Impossible d'empêcher ce qui est maintenant un fait accompli, ni de cacher ce qui n'est plus un mystère pour personne. Foulques est chanoine régulier ; s'il retourne dans le monde, il se couvrira d'un opprobre indélébile. Eh bien ! n'importe ; il me sera plus facile d'en-

---

Agnosens itaque consilio carnis, rationis oblitus et legis, tanquam leo paratus ad prædam, et sicut læna raptu catulo rapiens et rugiens, sacra non veritus, sanctorum irrupit habitaculum, in quo tyrunculum suum Christus absconderat a contradictione linguarum, postmodum admixturus consortio angelorum. Quærit ac flagitat reddi sibi nepotem suum : queritur et clamat injuste se ab illo relictum, Christo reclamante et dicente : Quid agis miser ? quid furis ? Quid me persequeris ? Non sufficit tibi quod tuam, tuoque exemplo multorum mihi animas tuleris : si non etiam hunc ausu sacrilego rapias de manu mea ? Non times tu futurum iudicium ? An contemnis terrorem meum ? Cui hoc facis ? Cui bellum indicis ? Terribili utique, et ei qui aufert spiritum principum. Insane, redi ad cor tuum. Memorare novissima tua, et non peccabis. Memorare quæ tua substantia, et utiiter timebis. Et tu, puer, inquit, si assenseris, si acquieveris, morte morieris. Memento uxoris Loth de Sodoma quidem ejectæ, quia Deo credidit, sed in via mutatæ, quia retro adspexit. Disce in Evangelio quod non liceat adspicere ei qui semel manum ad aratrum misit. Avunculus tuus quærit animam tuam, qui jam perdidit suam. Verba oris ejus, iniquitas et dolus. Noli intelligere, fili mi, ut male agas ; noli intendere in vanitates et insanias falsas. Ecce in via qua ambulas, abscondit laqueos, tendit retia. Moliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula. Vide, fili mi, ne rapiaris a labiis iniquis et a lingua dolosa. Configat carnes tuas divinus timor, ne te decipiat carnalis amor. Blanditur, sed sub lingua ejus labor et dolor. Lacrymatur, sed insidiatur. Insidiatur ut rapiat pauperem : rapere pauperem, dum attrahit eum. Cave, inquam, fili mi, ne acquiescas carni et sanguini : nam gladius meus devorabit carnes. Sperne blandimenta, contemne promissiones. Promittit magna, sed ego majora. Offert plura, sed ego plurima. Dimittes ergo pro terrenis cœlestia, pro temporalibus æterna ? Alioquin oportet te solvere vota tua, quæ distinxerunt labia tua. Juste exigitur ad solvendum, qui non cogitur ad vovendum. Nam etsi

tendre proclamer sa honte que de vivre sans lui. Sacrifions donc l'honnête à l'utile; faisons céder la pudeur à la nécessité. J'aime mieux sacrifier l'honneur d'un enfant que de me résigner à l'intolérable douleur que me cause son absence.

Aussi, déterminé par ces conseils de la chair, au mépris de la raison et de la loi, semblable à un lion qui va fondre sur sa proie, ou plutôt à une lionne furieuse et rugissante, à qui l'on a ravi son lionceau, sans reculer devant un sacrilège, il envahit la sainte retraite où Jésus-Christ avait caché ce tendre nourrisson qu'il voulait arracher à la contradiction des langues, pour l'admettre ensuite à partager la gloire des anges. Il cherche son neveu, le réclame avec instance; il se répand en plaintes, il s'écrie qu'il a été indignement abandonné par lui. Cependant Jésus-Christ, pour confondre son audace, lui tient intérieurement ce langage : Que fais-tu, malheureux? pourquoi cette fureur insensée? pourquoi viens-tu me persécuter? Ce n'est donc pas assez pour toi de me ravir ton ame et une foule d'autres que tu perds par tes exemples; il faut encore que tu viennes, par un attentat sacrilège, arracher celle-ci de mes bras! Tu ne crains donc pas le jugement que tu auras à subir un jour? Mépriserais-tu ma colère? Sais-tu bien à qui tu oses t'attaquer? sais-tu bien à qui tu declares la guerre? C'est au Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes de la terre. Insensé, rentre dans ton cœur. Souviens-toi de ta fin dernière, et tu ne pécheras point; souviens-toi de la faiblesse de ta nature, et tu seras saisi d'une salutaire frayeur. Et toi, enfant, ajoutait-il en s'adressant à vous, si tu cèdes, si tu te laisses entraîner, tu mourras. Souviens-toi de la femme de Loth, qui put sortir de Sodome parce qu'elle avait cru à la parole de Dieu, mais qui, sur la route, fut changée en statue pour avoir regardé derrière elle. Apprends, en lisant l'Évangile, qu'il n'est pas permis de regarder derrière soi quand une fois on a mis la main à la charrue. Ton oncle cherche ton ame pour la perdre, après avoir perdu la sienne. Toutes les paroles que sa bouche prononce sont des paroles d'iniquité et de mensonge. Garde-toi, mon fils, d'employer ton intelligence à faire le mal et d'avoir en vue les vanités et les folies mensongères. Songe que l'ennemi a caché ses pièges et tendu ses filets dans le chemin par lequel tu marches. Ses paroles, qui sont plus coulantes que l'huile, n'en sont pas moins des traits acérés. Tiens-toi en garde, mon fils, contre les surprises que te préparent les lèvres injustes et la langue trompeuse. Que la crainte de Dieu perce ta chair, de peur que tu ne cèdes aux séductions de

cum pulsares, non repuli; tamen ut intrares, non compuli. Non licet ergo dimittere quod sponte promisisti. Non est fas requirere quæ per te dimisisti.

En utrumque vestrum præmoneo, utrique salubriter consulo. Tu, inquam, ad avunculum, regularem ne reducas ad sæculum; quia si reducis, seducis quem apostatare facis. Tu regularis sæcularem ne sequaris; quia si illum sequeris, me persequeris, cui de teipso injuriam facis. Tu si seduxeris animam pro qua mortuus sum, crucis meæ te constituis inimicum: « Qui enim non collegit mecum, dispergit<sup>1</sup>. » Quanto magis qui collectos dispergit? Tu vero si ei consentis, a me dissentis: quia qui non est mecum, contra me est; quanto magis qui mecum fuit, si me deserit, contra me est? Tu si circumieris parvulum qui ad me venit, seductor ac sacrilegus judicaberis. Tu vero si quod ædificaveras, iterum destruis, prævaricatorem te constituis. Ambos vos necesse est iudicio præsentari, ambos assistere meo tribunali. Alter de propria prævaricatione, alter de alterius seductione judicabitur. Et unde alter in iniquitate sua morietur, inde morientis sanguis de manu alterius requiretur. Hæc et his similia, utriusque teste conscientia; utrique, Christe, invisibiliter, sed terribiliter intonabas: his sacris monitis amborum mentes pie terrendo pulsabas. Quis ad hæc non timeret, timendo respisceret, nisi qui more aspidis surdæ,

<sup>1</sup> Matth. xii.

l'amour charnel. Le tentateur te flatte; mais ses paroles enfantent la peine et la douleur. Il verse des larmes, mais il se tient en embuscade. Il se tient, dis-je, en embuscade pour entraîner le pauvre quand celui-ci se sera laissé prendre à ses artifices. Prends garde, je le répète, mon fils, prends garde de suivre les impulsions de la chair et du sang; car mon glaive les dévorera un jour. Dédaignez les caresses, méprisez les promesses. On te promet de grandes choses; mais moi, je t'en promets de plus grandes encore; on t'en offre beaucoup, mais je t'en offre encore davantage. Renonceras-tu donc aux biens du ciel pour ceux de la terre, aux biens éternels pour des biens périssables? Si tu ne veux pas faire cet échange, il faut que tu accomplisses ces vœux que ta bouche a prononcés. Quand les vœux ont été libres, il est de toute justice d'en exiger l'accomplissement. Or, si je ne t'ai point repoussé quand tu es venu frapper à la porte de cette maison, je ne t'ai point non plus contraint à y entrer. Il ne t'est donc pas permis de répudier les engagements que tu as pris de ton plein gré; et tu ne pourrais sans crime reprendre possession des choses auxquelles tu as renoncé.

Voici les avertissemens et les conseils salutaires que je veux vous donner à tous les deux. Toi, dirai-je à l'oncle, n'entraîne pas au milieu du siècle un religieux soumis à une règle dont il a juré l'observation; autrement tu seras le séducteur de celui que tu pousseras à l'apostasie. Et toi, jeune religieux, ne suis point un homme du siècle; le suivre, ce serait me persécuter et m'outrager. Quant à toi, si tu séduis une âme pour laquelle je suis mort, tu te constitues l'ennemi de ma croix, parce que, quand on n'amasse point avec moi, on dissipe, et à bien plus forte raison quand on disperse ceux qui étaient rassemblés en mon nom. Toi, si tu viens à partager ses sentimens, tu t'éloigneras des miens; « car celui qui n'est pas avec moi est contre moi, » et celui qui, après avoir été avec moi, m'abandonne, m'est bien plus contraire encore. Toi, si tu parviens à surprendre un pauvre enfant qui est venu se jeter dans mes bras, tu subiras le jugement réservé aux séducteurs et aux sacrilèges. Et toi, si tu détruis ce que tu as édifié, tu te constitues en état de prévarication. Tous deux, en un mot, vous aurez infailliblement à répondre à ma justice, à comparaître devant mon tribunal. Il sera demandé compte au neveu de sa propre prévarication, et à l'oncle de la séduction qu'il a exercée sur son neveu; et, s'il arrive que celui-ci meure dans son iniquité, celui-là sera jugé comme un assassin qui a trempé ses mains dans le sang de

et obturantis aures suas, vocem venefici in cantis sapienter, aut non audiret, aut se audire dissimularet?

Sed usquequo jam satis vel nimis longam protrahimus epistolam, dum inviti loquimur rem silentio dignam? Cur tantis circuitibus ad veritatem ambimus, dum pudenda revelare timemus? Dicam tamen, dicam cum pudore, quod multis cognitum, occultare et si volo, non valeo. Sed qua cum pudore? Ut quid me scribere pudeat, quod illos non puduit facere? Si pudeat audire quod impudenter egerunt, non pudeat emendare, quod libenter non audiunt. Proh dolor! Neutrum illorum revocare potuit, aut illum a seductione timor et ratio; aut hunc a prævicatione pudor et confessio. Quid plura? Verba præcipationis concinnat lingua dolosa. Concepit dolorem, et persuasit iniquitatem. Subvertit perversus conversum: revertitur canis ad vomitum. Ecclesia vestra suum recepit alumnum, quem melius habebat amissum. Sic Lugdunum olim studio similiter et industria sui decani, ejusdem decani nepotem suum canonicum, quem bene perdiderat, male recuperavit. Sicut ille Fulconem beato Augustino, sic Othbertum iste sancto Benedicto subripuit. O quam ordinatius ipse cum sancto sanctus efficeretur, quam cum perverso sanctus perverteretur! O quam pulchrius senem secularem puer religiosus ad se traheret, et sic vinceret uterque, quam religiosum sæcularis ad se retraheret, in quo victus est uterque! O senem infelicem, o avunculum crudelem, qui jam decrepatus, statim moriturus, nepotis animam prius interfecit, quem ut peccatorum suorum haberet hæredem, a Christi sorte privavit! Sed qui sibi nequam est, cui bonus? Maluit in suis facultibus habere successorem, quam pro iniquitatibus intercessorem.

son semblable. Voilà, ô divin Jésus ! et j'en atteste la conscience de l'un et de l'autre, voilà quelles paroles terribles vous faisiez retentir comme un tonnerre aux oreilles de leur cœur; c'est par de tels avertissemens, sortis de votre bouche divine, que vous cherchiez à faire pénétrer dans leurs esprits de salutaires et saintes frayeurs. Quel est l'homme que ces effrayantes vérités ne feraient pas trembler et n'amèneraient pas par la crainte à un salutaire retour sur lui-même ? celui-là seul sans doute qui se rendrait sourd et se boucherait les oreilles comme l'aspic pour ne pas entendre les paroles du sage enchanteur, ou qui feindrait de ne pas l'entendre.

Mais jusqu'où vais-je étendre les bornes de cette lettre déjà bien assez et même trop longue, quand c'est à regret que je parle d'une chose qui aurait dû rester ensevelie dans le silence ? Pourquoi tant de détours pour dire la vérité ? D'où vient que j'hésite à révéler ces honteux mystères ? Je raconterai pourtant, oui, je raconterai, la rougeur au front, ce qui est déjà connu d'un grand nombre de personnes, ce qu'il ne serait pas en mon pouvoir de tenir secret quand même je le voudrais. Et, après tout, pourquoi rougirais-je ? pourquoi serais-je honteux d'écrire ce qu'ils n'ont pas eu honte de faire ? S'ils rougissent d'entendre le récit de l'attentat qu'ils ont osé commettre, qu'ils ne rougissent point de réparer ce qu'il leur est si pénible de s'entendre reprocher. O douleur ! rien ne put empêcher ces deux infortunés, l'un de remplir le rôle de séducteur et l'autre de prévaricateur ; la pudeur et une promesse sacrée furent aussi impuissantes sur celui-ci que la crainte et la raison sur celui-là. Que dirai-je de plus ? La langue trompeuse proféra des paroles de destruction ; elle conçut le mal et persuada l'iniquité. Le méchant renversa le juste, et le chien retourna à ce qu'il avait vomi. Notre Église retrouva ce fils qu'il était plus utile pour elle d'avoir perdu. Ce fut ainsi que, par les soins et les artifices de son doyen, la ville de Lyon eut le malheur de voir rentrer un jour au sein de son chapitre le neveu de ce même doyen, ce chanoine dont la perte avait été si heureuse. Foulques fut donc enlevé à Saint-Augustin comme Albert l'avait été à Saint-Benoît. O renversement de tout ordre ! n'eût-il pas été bien plus convenable de voir l'oncle se sanctifier dans la compagnie d'un neveu si religieux que de voir celui-ci se pervertir auprès d'un homme pervers comme l'était le doyen dans le monde ? oh ! oui ; c'eût été un spectacle beau à voir que celui d'un enfant religieux attirant à lui un vieillard mondain ! c'eût été là pour tous les deux une glorieuse victoire. Mais ce fut un spectacle bien af-

Sed quid ad me de decanis magistris nostris, qui principatum meruerunt in ecclesiis? Clavem scientiæ tenent, et primas cathedras in conventibus possident. Viderint ipsi qualiter subditos judicent, fugitivos revocent, revocatos si ita voluerint, iterum effugient, dispersos colligant, collectos dispergant. Quid ad me? Fateor aliquantum in illos propter te, mi Fulco, modum nostræ parvitatæ excessi: dum tuam de illis cupio palliare verecundiam, temperare culpam. Omitto ergo illos, ne non tam reprehensioni, quam reprehensori juste indignentur: nec tam de sua correctione cogitent, quam mihi de præsumptione calumnientur. Non Ecclesiæ principem, sed puerum scholarem objurgare suscepi, qui nesciat indignari, non norit irasci; nisi forte et tu sensu non malitia parvulus, idipsum mihi calumnieris, et dicas: Imo quid mihi et ipsi? Quid ad illum de peccato meo? Numquid ego sum monachus? Et ad hoc fateor quod respondeam non habeo, nisi quod confisus sum tui de tua quam in te credidi ingenita mansuetudine, tum de Dei charitate, qua et in principio epistolæ excusasse me meministi; cujus zelo tantum, tui erroris misertus, tantum tuæ miseriæ compassus sum: quatenus supra modum et morem meum de te non meo me intromiserim. Gravis lapsus tuus ac miserabilis casus provocavit me ut hoc præsumpserim. Quem enim cœtaneorum tuorum me vidisti arguere? Cui vel brevissimas aliquando litteras direxisse? Non tamen quod omnes cæteros sanctos putaverim, aut nihil in eis reprehensione dignum invenerim.

fligeant que celui d'un religieux séduit et entraîné dans le monde par un séculier ; ce fut pour l'un comme pour l'autre une défaite honteuse. O le misérable vieillard ! ô le cruel oncle ! déjà courbé sous le fardeau d'une vieillesse décrépète, et quand bientôt la mort va le frapper, il tue, avant d'entrer dans la tombe, l'âme de son neveu ; et, pour lui léguer l'héritage de ses iniquités, il l'arrache aux destinées brillantes que lui réservait Jésus-Christ. Mais comment pourrait être bon pour les autres celui qui ne l'est pas pour lui-même ? Ce vieillard a mieux aimé avoir un héritier de ses biens qu'un intercesseur pour ses iniquités.

Que m'importe, à moi, au surplus, la conduite des doyens qui sont nos maîtres, et qui ont mérité d'être placés au premier rang dans les églises ? Ils tiennent la clef de la science, et occupent les places d'honneur dans les assemblées. C'est leur affaire de voir comment ils doivent juger leurs subordonnés ; rappeler les fugitifs, les renvoyer de nouveau, s'ils le trouvent bon, après les avoir rappelés, rassembler ceux qui sont dispersés et disperser ceux qui sont réunis. Qu'ai-je à voir dans tout cela ? J'avoue, mon cher Foulques, que, dans votre intérêt, j'ai quelque peu méconnu à leur égard les convenances que mon infériorité m'impose vis-à-vis d'eux : ne l'attribuez qu'à mon désir de ménager votre pudeur, en rejetant sur eux tout l'odieux de votre conduite, et d'atténuer le crime que vous avez commis. Je cesse donc de m'occuper d'eux, dans la crainte de leur fournir un prétexte de s'indigner avec justice moins contre la réprimande que contre celui qui la leur adresse, de songer moins à la censure que je leur inflige qu'à m'accuser moi-même de témérité. Ce n'est point un prince de l'Église, mais un jeune écolier, que j'ai entrepris de réprimander, et lui ne sait ici s'indigner ni se fâcher ; car je ne veux pas croire que vous, qui, tout enfant que vous êtes encore par le jugement, ne l'êtes plus par la malice, vous songiez à m'adresser le même reproche, en vous disant à vous-même : Eh mais ! qu'y a-t-il de commun entre lui et moi ? qu'importe à cet homme mon prétendu péché ? suis-je donc un religieux ? Et à cela, je n'aurais, je l'avoue, rien autre chose à répondre, si ce n'est que j'ai compté sur la douceur naturelle de caractère dont je vous ai cru doué, et que j'ai suivi l'impulsion de cette charité de Dieu dont je me rappelle que je me suis fait une excuse auprès de vous, dès le début de cette lettre. Le zèle seul de cette charité m'a fait prendre en pitié votre erreur et compatir à votre misère ; c'est lui qui m'a entraîné au delà des bornes de mon ministère, con-

Cur ergo, inquis, singulariter me reprehendis, cum et in aliis videas quod justius forsitan reprehendere possis? Ad quod ego : Propter singularitatem erroris tui : propter immanitatem peccati tui. Nam etsi plerique alii perditae vivunt, etsi inordinati et indisciplinati sunt, nondum tamen ordinem aut disciplinam professi sunt. Sunt quidem peccatores; sed non praevaricatores. Tu vero quantumlibet modeste et honeste vivas; si caste, si sobrie, si omnino religiose te habeas, Deo tamen minus accepta est tua religio, quam deturpat voti praevaricatio. Idcirco, charissime, ne te tuis coetaneis compares, a quibus professio separat. Nec respectu saecularium de tua tibi forte paulo graviori continentia blandiaris, cum tibi Dominus dicat : Utinam te calidum aut frigidum invenissem. Hic ostenditur aperte quia minus Deo tepidus places, quam si vel quales illi sunt, frigidus esses. Illos utique Deus patienter exspectat de frigore, quandoque ad calorem proficere. Te vero indignans, advertit de calore jam in teporem defecisse. Et quia tepidum te inveni, « incipiam, inquit, te evomere ex ore meo <sup>1</sup>. » Et merito, quia tu ad tuum vomitum redivisti; quia tu ejus gratiam evomuisti.

Heu ! quomodo Christum tam cito fastidis, de quo scriptum est : « Mel et lac sub lingua ejus<sup>2</sup>? » Miror, quod ad gustum cibi dulcissimi nausearis : si tamen gustasti quam dulcis est Dominus. Aut certe nondum gustasti, et nescis quid sapit Christus : ideoque non appetis inex-

<sup>1</sup> Apoc. iii. — <sup>2</sup> Cant. iv.

trairement à mes habitudes, jusqu'au point de me faire intervenir dans l'appréciation de votre conduite, quoique vous ne soyez point soumis à ma direction. Votre chute grave, votre malheur déplorable, m'ont déterminé à usurper cette tâche. M'avez-vous jamais vu, en effet, réprimander les jeunes gens de votre âge ? Auquel d'entre eux m'avez-vous vu quelquefois adresser des lettres, même beaucoup plus courtes que celle-ci ? Et pourtant j'étais loin de les croire des saints, et de ne rien trouver en eux qui méritât ma censure.

Pourquoi donc, dites-vous, m'accorder le privilège de vos réprimandes, quand vous apercevez dans la conduite des autres quelque chose de plus répréhensible peut-être que dans la mienne ? Je vous réponds que c'est à cause du caractère particulier de votre erreur et de l'énormité de votre crime. Si la plupart des jeunes gens mènent une vie dissolue, malgré leurs désordres et leurs dérèglements, ils sont plus excusables en ce qu'ils n'ont point encore fait profession de sage vie et de régularité. Ce sont des pécheurs et non des prévaricateurs. Et vous, quelles que soient la décence et l'honnêteté de vos mœurs, vous aurez beau vous conserver avec un soin extrême, chaste, sobre et en tout parfaitement religieux, votre culte ne sera jamais aussi agréable à Dieu que votre prévarication est horrible à ses yeux. Ainsi, mon cher enfant, ne vous comparez point aux jeunes gens de votre âge, dont vous êtes séparé par la profession religieuse. Gardez-vous, en considérant les gens du monde, de vous glorifier d'une continence peut-être un peu plus parfaite que la leur, quand le Seigneur vous adresse ces paroles : Que ne vousa-je trouvé froid ou chaud ? ce qui fait voir clairement que vous êtes moins agréable à Dieu dans votre état de tiédeur que vous ne le seriez si vous étiez froid comme les enfans du siècle. Dieu, en effet, attend avec patience que ceux-ci passent de la froideur mortelle à la chaleur vitale, et il voit avec indignation que votre ferveur d'autrefois a déjà dégénéré en tiédeur. Voilà pourquoi il vous dit : « Je commencerai à vous vomir de ma bouche ; » sentence méritée, puisque vous êtes retourné à ce que vous aviez vomi après avoir rejeté avec dégoût l'aliment salutaire de sa grâce.

Hélas ! comment pouvez-vous avoir sitôt pris Jésus-Christ en dégoût, lui dont il a été écrit : « Sa langue distille le lait et le miel ? » Je m'étonne que vous éprouviez de la répugnance à savourer le plus délicieux des alimens, si toutefois vous avez goûté combien le Seigneur est doux. Certes, ou, n'ayant point encore goûté Jésus-Christ, vous ignorez toute sa douceur, et c'est pour cela que vous dédaignez

pertum; aut si gustasti, et dulce non sapuit, sanum non habes palatum. Ipse quippe Dei est sapientia, quæ ait: « Qui comedit me, adhuc esuriet, et qui bibit me, adhuc sitiet<sup>1</sup>. » Sed quomodo potest esurire vel sitire Christum, plenus quotidie siliquis porcorum? Non potes bibere simul « calicem Christi, et calicem dæmoniorum<sup>2</sup>. » Calix dæmoniorum superbia est; calix dæmoniorum; detractio et invidia est; calix dæmoniorum crapula et ebrietas est. Quæ cum impleverint vel mentem vel ventrem tuum, Christus in te non inveniet locum. Non mireris quod dico. In domo avunculi tui non potes inebriari ab ubertate domus Dei. Cur, inquis? quia domus deliciarum est. Quomodo ignis et aqua simul esse non possunt, sic spiritales et carnales deliciae in eodem se non patiuntur. Ubi crapulam ructantis inter pocula senserit Christus, vina sua dulciora super mel et favum menti propinare non dignatur. Ubi curiosa ciborum diversitas, ubi divitis suppellectilis discolor varietas oculos pariter pascit et ventrem, cœlestis panis jejunam deserit mentem. Eia, lætare, juvenis, in adolescentia tua, ut decedente pariter cum ætate temporali lætitia, succedat quæ te absorbeat æterna tristitia. Sed absit hoc ab adolescentulo nostro: avertat hoc Deus a puero suo. Quin potius disperdat Dominus universa labia dolosa eorum qui tibi tale consilium donant; qui dicunt tibi quotidie: Euge, euge, et quærunt animam tuam. Ili sunt cum quibus habitas: quorum prava colloquia adolescentis bonos mores corrumpunt.

Sed quamdiu jam non exis de medio eorum? Quid facis in urbe, qui claustrum elegeras? Quid tibi cum sæculo, qui sæculum spreveras? Funes ceciderunt tibi in præclaris, et tu opibus inhias terrenis? Si

<sup>1</sup> Eccl. xxiv. — <sup>2</sup> 1 Cor. x.

de délices inconnues, ou vous l'avez goûté sans savourer d'ineffables douceurs, et alors votre goût est dépravé. N'a-t-il pas dit en effet, lui qui est la sagesse même de Dieu : « Celui qui mange mon corps » aura encore faim, et celui qui boit mon sang aura encore soif? » Mais comment peut avoir faim ou soif de Jésus-Christ celui qui se remplit chaque jour des alimens grossiers destinés aux bêtes immondes? Vous ne pouvez boire à la fois « le calice de Jésus-Christ et » celui des démons. » Le calice des démons, c'est l'orgueil, la médisance et l'envie; le calice des démons, c'est la débauche et l'ivrognerie. Quand votre ame est remplie de toutes ces souillures, il n'y reste plus de place pour Jésus-Christ. Que ces paroles n'excitent point votre surprise. Dans la maison de votre oncle vous ne pouvez connaître cette sainte ivresse, cette ineffable satiété que l'on rencontre seulement à la table abondante du Seigneur. Pourquoi? direz-vous. Parce que c'est une maison de voluptueuses jouissances. Les délices de la chair et celles de l'esprit sont aussi incompatibles que le feu et l'eau; comme ces deux élémens, elles ne peuvent se trouver dans le même endroit. L'odeur fétide qui s'exhale d'un lieu de débauche éloigne Jésus-Christ, et il dédaigne d'offrir ces vins exquis, dont la douceur l'emporte sur celle d'un rayon de miel, à l'ame de celui qu'il voit se vautrer dans la fange de l'orgie. Quand les yeux sont délicieusement satisfaits du spectacle de meubles riches et aux couleurs variées, quand le ventre est repu d'une abondante variété de mets recherchés, l'ame cesse d'être alimentée du pain céleste qui l'abandonne. Eh bien! jeune homme, réjouissez-vous donc encore pendant les jours de votre jeunesse; hâtez-vous de jouir, car les plaisirs s'envolent avec les années, et sur le déclin de la vie vous serez en proie aux ennuis d'une éternelle tristesse. Oh! non, qu'il n'en soit pas ainsi; loin de mon fils un pareil malheur; que Dieu préserve de suivre une telle inspiration l'enfant qu'il a aimé! Périront plutôt, sous la main du Seigneur, ces langues trompeuses qui vous donnent un aussi funeste conseil, qui vous disent tous les jours : Courage! courage! et qui s'acharnent à la perte de votre ame. Ce sont ceux au milieu desquels vous vivez, et les discours pervers de ces misérables ne tendent à rien moins qu'à corrompre les mœurs si pures de votre jeunesse.

Combien de temps encore différerez-vous de vous éloigner d'eux? que faites-vous à la ville, quand vous aviez choisi le cloître pour retraite? que peut-il y avoir de commun entre vous et le siècle auquel vous aviez renoncé? Un glorieux héritage vous était échu, et vous

vis habere simul hæc et illa, breviter tibi respondebitur : « Memento, » fili, quia recepisti bona in vita tua<sup>1</sup>. » « Recepisti, » dixit; non « rapuisti; » ne etiam de hoc tibi frustra blandiaris, quod tuis contentus aliena non rapias. Verumtamen quæ sunt illa tua beneficia Ecclesiæ? Recte, quia surgis ad vigiliis, vadis ad missas, horis chorum nocturnis diurnisque frequentas. Bene facis. Sic Ecclesiæ præbendam gratis non accipis. Dignum est ut qui altario deservit, de altario vivat. Conceditur ergo tibi ut si bene deservis, de altario vivas: non autem ut de altario luxurieris, ut de altario superbias, ut inde compares tibi frona aurea, sellas depictas, calcaria deargentata, varia griseaque pellicea a collo et manibus ornatu purpureo diversificata. Denique quicquid præter necessarium victum, simplicem vestitum de altario retines, tuum non est, rapina est, sacrilegium est. Orabat quidem sapiens tantum victui suo tribui necessaria: non superflua. « Habentes, » ait Apostolus, victum et vestitum<sup>2</sup>, » non victum et ornatum. Et quidam alius sanctus: « Si dederit, inquit, mihi Dominus panem ad » manducandum, et vestimentum quo operiar<sup>3</sup>. » Nota « quo operiar. » Sic ergo et nos contenti simus vestimentis quibus operiamur, non quibus lasciviamus, non quibus superbiamus, non quibus mulierculis, vel similari, vel placere studeamus. Sed hoc faciunt, inquis, cum quibus habito: si non facio quod cæteri, de singularitate notabor. Propterea, inquam, exi de medio eorum, ne aut in urbe notabiliter vivas, aut exemplo pereas aliorum.

<sup>1</sup> Luc. xvi. — <sup>2</sup> 1 Tim. vi. — <sup>3</sup> Gen. xxxiii.

soupirez encore après les richesses de la terre ! Prétendriez-vous posséder celles-ci sans être pour cela frustré de celles d'en-haut ? S'il en était ainsi, il vous serait répondu en peu de mots : « Souviens-toi, mon » fils, que tu as reçu tes biens pendant ta vie. » « Tu as reçu, » dit la sagesse éternelle, et non pas « tu as ravi, » afin que vous ne vous flattiez pas d'une vaine espérance pour vous être contenté de ceux qui vous appartenaient et n'avoir point dérobé ceux d'autrui. Mais, après tout, quels sont donc ces biens que vous appelez vôtres ? ce sont les biens de l'Église ; vous les possédez à juste titre puisque vous vous levez pour veiller, que vous assistez aux messes et que vous fréquentez le chœur aux heures accoutumées du jour et de la nuit. En agissant ainsi vous faites votre devoir, et dès lors on ne peut pas dire que vous touchiez gratuitement les revenus ecclésiastiques. Il est juste que celui qui sert l'autel vive de l'autel. On vous accorde donc que, si vous remplissez exactement le service de l'autel vous avez le droit d'en vivre, mais non pas celui d'y trouver toutes les jouissances du luxe et toutes les satisfactions de l'orgueil ; non pas celui d'en tirer de quoi acheter des freins d'or, des selles brillantes de broderies, des éperons argentés, des fourrures de toutes sortes garnies d'une pourpre éclatante ; en un mot, si vous retenez quelque chose des revenus de l'autel au delà de ce qu'exigent le strict nécessaire dans la nourriture et une simplicité décente dans les vêtements, vous retenez ce qui ne vous appartient point, vous commettez un vol et un sacrilège. Un saint demandait à Dieu dans ses prières de lui accorder seulement ce qui était nécessaire à la conservation de son existence, et rien de plus, « ayant, dit l'Apôtre, la nourriture et le vêtement ; » remarquez qu'il ne dit point la nourriture et les ornemens. Un autre saint disait aussi : « Si le Seigneur me donne du pain pour me nourrir et des vêtements pour me couvrir. » Remarquez encore ces mots : « pour me » couvrir. » Ainsi donc, et nous aussi contentons-nous de vêtements qui nous couvrent, sans rechercher ceux qui pourraient flatter notre mollesse et notre orgueil, qui feraient croire que nous voulons ressembler à des femmes ou que nous cherchons à leur plaire. Mais, dites-vous, ceux parmi lesquels je vis ne s'habillent pas autrement ; si je ne fais pas comme les autres, on dira que je veux me singulariser. Et voilà pourquoi précisément je vous dis de fuir ces gens-là, puisque vous êtes réduit à cette alternative, ou de vivre dans cette ville avec la réputation d'homme singulier, ou de perdre votre âme en imitant les autres.

Quid agis in urbe, delicate miles? Commilitones tui quos fugiens deserulsti, pugnant et vincunt; pulsant et intrant, cœlum rapiunt et regnant. Et tu sedens super ambulatorem tuum, indutus purpura et abysso, circuis plateas, vicos perambulas? Hæc sunt pacis ornamenta, non belli munimenta. An dicis pax, et non est pax? Purpura non propulsat libidinem, non superbiam, non avaritiam repellit; et si qua sunt alia ignea inimici jacula, non exstinguit. Denique quod magis metuis, febrem non prohibet, mortem non arcet. Ubi sunt arma bellica, ubi scutum fidei, ubi galea salutis, ubi patientiæ lorica? Quid trepidas? Plures sunt nobiscum, quam cum illis. Sume arma, resume vires, dum adhuc prælium durat. Adsunt angeli spectatores et protectores: adest ipse Dominus adjutor et susceptor, qui doceat manus tuas ad prælium, et digitos tuos ad bellum. Procedamus in adiutorium fratrum, ne si forte sine nobis pugnent, sine nobis vincant, sine nobis ingrediantur, novissime cum clausa fuerit janua, sero pulsantibus, de intus nobis respondeatur: « Amen dico vobis, nescio vos<sup>1</sup>; » fac, quæso, te prius sciri, fac te prius videri: ne tunc nesciaris ad gloriam, sciaris autem ad pœnam. Si te Christus agnoscit in bello, recognoscet in cœlo; et sicut promisit, manifestabit tibi seipsum, si tamen et tu pœnitendo et respiscendo talem te exhibueris, ut cum fiducia dicere possis: « Tunc » cognoscam sicut et cognitus sum<sup>2</sup>. » His interim admonitionibus verecundum adolescentis animum pulsatum esse sufficiat. Jam enim nostris etiam precibus pro eo divina pulsanda est pietas. Quæ si ad ictus nostrarum invectionum ejus mentem, vel parum mollitam iuenerit: confido de ipsa quod citius nos de ipso lætificabit.

<sup>1</sup> Math. xxv. — <sup>2</sup> 1 Cor. xiii.

Que faites-vous dans une ville, soldat efféminé? Vos compagnons d'armes, ceux que vous avez abandonnés par une fuite honteuse, combattent et remportent la victoire; ils frappent, et on leur ouvre; ils s'emparent du ciel avec violence et y reçoivent la couronne. Et vous, monté sur votre paisible coursier, revêtu de pourpre et de lin, vous parcourez les places de la cité, vous allez vous promener dans les bourgades d'alentour? Cet appareil de luxe ne convient qu'à un temps de paix; il n'y a point là de munitions pour la guerre. Chanteriez-vous la paix quand la paix n'existe point? La pourpre qui brille sur vos vêtements ne saurait repousser l'incontinence, l'orgueil, l'avarice, ni éteindre aucun de ces traits enflammés que l'ennemi fait voler autour de vous; elle est même impuissante à écarter la fièvre, à éloigner la mort, ces deux fléaux que vous redoutez par-dessus tout. Où sont vos armes de guerre, le bouclier de la foi, le casque du salut, la cuirasse de la patience? Pourquoi tremblez-vous? L'armée dans laquelle nous devons combattre est plus nombreuse que celle de nos ennemis. Saisissez vos armes, ranimez vos forces tandis que le combat dure encore. Les anges y assistent pour encourager par leur présence et protéger vos efforts; le Seigneur lui-même y sera votre auxiliaire et l'asile où vous pourrez vous réfugier un moment pour retourner avec plus d'ardeur à la lutte; c'est lui qui formera vos mains et vos bras à l'attaque et à la défense. Marchons au secours de nos frères, de peur qu'après avoir combattu et triomphé sans nous ils ne soient admis sans nous dans la céleste patrie, et qu'au dernier jour, quand nous irons frapper, mais trop tard, à la porte fermée derrière eux, il ne nous soit répondu: « En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas. » Faites donc, je vous en conjure, mon cher Foulques, faites que vous soyez vu, que vous soyez connu avant ce moment fatal, afin qu'alors vous ne soyez pas méconnu pour la gloire et reconnu pour le châtiment. Si Jésus-Christ vous a connu pendant le combat, il vous reconnaîtra dans le ciel, et, selon sa promesse, il se manifestera lui-même à vous, pourvu toutefois que vous deveniez tel par votre repentir et votre conversion que vous puissiez dire avec confiance: « Alors » je le connaîtrai comme il m'a connu. » En attendant je borne là ces remontrances, qui doivent suffire à toucher une jeune ame dont la pudeur m'est connue. Il ne me reste plus qu'à invoquer en sa faveur la miséricorde divine. Je compte assez sur l'efficacité de son intervention pour avoir la ferme confiance que bientôt cette ame, si longtemps rebelle aux attaques de ma censure, me donnera enfin la joie de sa conversion.

## EPISTOLA III.

AD GUIGONEM PRIOREM, ET CÆTEROS CARTUSIÆ MAJORIS  
RELIGIOSOS.

Conciliatam cum viris religiosis amicitiam longe sibi suavissimam esse testatur. Hinc de veræ et sinceræ charitatis lege, signis, effectis, gradibus, perfectione patriæ reservata, multa pie, eleganter ac sublimiter disserit.

Inter patres reverendissimis, et inter amicos charissimis Guigoni priori Cartusensi, cæterisque sanctis qui cum eo sunt, frater Bernadus de Clairavalle salutem æternam.

Sanctitatis vestræ litteras tam lætus accepi, quam avidus et olim desideraveram. Legi eas, et quas volvebam in ore litteras, scintillas sentiebam in pectore, quibus et concaluit cor meum intra me, tanquam ex illo igne quem Dominus misit in terram. O quantus in illis meditationibus exardescit ignis, e quibus hujusmodi evolant scintillæ? Vestra illa succensa et succedens saluatio sic mihi, ut verum fatear, accepta fuit, et est, quasi non ab homine, sed certissime ab illo qui mandat salutem Jacob, descendere videretur. Non me sane arbitror salutatum in via, non in transitu; non veluti ex occasione, ut assolet, consuetudinis, sed plane ex visceribus, ut sentio, charitatis prodiit hæc tam grata et inopinata benedictio. Benedicti vos a Domino, qui me in benedictionibus dulcedinis tantæ prævenire curastis, ut daretur puero vestro, vobis primum scribentibus, fiducia rescribendi, scribere quidem ad vos jam pridem gestienti, sed non præsumenti. Verebar nimirum sanctam quam in Domino habetis importunis scriptationibus infestare quietem, jure illud vestrum sacrumque silentium a sæculo, susurrium cum Deo, vel ad modicum interrumpere, nostraque ingerere auribus secretis penitus occupatis supernis eulogiis. Timebam omnino molestus fieri vel Moysi in monte, vel Heliae in deserto, aut certe excubanti in templo Samueli, si divinis intentissimos confabulationibus aliquatenus avocare tentassem. Clamat Samuel: « Lo-

## LETTRE III.

A GUIGUES, PRIEUR DE LA GRANDE CHARTREUSE, ET A SES  
RELIGIEUX.

Après avoir témoigné toute la satisfaction qu'il éprouve à être lié d'amitié avec de saints religieux, saint Bernard traite avec beaucoup de lumière et de piété divers points qui regardent la véritable et parfaite charité, de ses lois, de ses signes, de ses effets, de ses degrés et de sa perfection consommée, qui est réservée pour le ciel.

Le frère Bernard de Clairvaux souhaite le salut éternel à Guigues, prieur de la Chartreuse, et à tous les saints qui sont avec lui, qu'il honore entre tous les pères et qu'il aime entre tous ses amis.

La lettre de votre sainteté m'a procuré autant de joie que l'attente où j'étais de la recevoir m'avait causé d'impatience. Je l'ai lue, et à mesure que j'en prononçais les paroles je sentais se répandre dans mon cœur une douce flamme qui l'embrasait comme le feu que le Seigneur envoya autrefois sur la terre. Oh ! qu'il doit être brûlant celui de vos méditations, pour qu'il s'en échappe de si vives étincelles ! Vos paroles de salut, qui communiquent l'ardeur dont elles sont animées, m'ont été, je l'avoue, et me sont encore si douces et si précieuses qu'elles me semblent venir non d'un homme, mais bien de celui qui annonce le salut à Jacob. Loin de moi la pensée de les regarder comme une salutation banale faite en passant et à la hâte ; je sens que cette bénédiction si chère et si imprévue part du fond de la charité même. Soyez bénis par le Seigneur, vous qui avez bien voulu me prévenir par vos tant douces bénédictions. En m'écrivant les premiers, vous avez inspiré à votre enfant la confiance de vous écrire à son tour. Depuis long-temps, il est vrai, je brûlais du désir de le faire ; la timidité arrêtait ma plume. Je craignais de troubler, par des lettres importunes, la sainte tranquillité dont vous jouissez dans le Seigneur, ce silence religieux et solennel que vous gardez à l'égard du monde ; je craignais d'interrompre, ne fût-ce qu'un instant, vos doux entretiens avec Dieu, ou de troubler la sainte harmonie de vos divins concerts ; je tremblais de distraire ou Moïse sur la montagne, ou Élie dans le désert, ou Samuel dans le temple, en appelant sur des riens

» quere, Domine, quia audit servus tuus <sup>1</sup>, » et ego me audiri præsumerem? Timebam, inquam, ne si et David elonganti se et fugienti, manentique in solitudine, importunus insisterem, indignans excusaret et diceret: Sine me, non audio te modo, audiam potius quod dulcius ausculto: « Audiam quid loquatur in me Dominus Deus, quoniam » loquetur pacem in plebem suam, et super sanctos suos, et in eos » qui convertuntur ad cor <sup>2</sup>. » Aut certe illud: « Declinate a me, ma- » ligni, et scrutabor mandata Dei mei <sup>3</sup>. » Quid enim? Ego ne tam temerarius essem, ut inter sponsi brachia suaviter quiescentem aude- rem suscitare dilectam quousque vellet ipsa? Putarem illico auditurum me ab illa. Noli mihi molestus esse: « Ego dilecto meo, et dilectus » meus mihi, qui pascitur inter lilia <sup>4</sup>. »

Verum quod non audeo ego, audet charitas, et cum omni fiducia pulsat ad ostium amici, nequaquam putans pati se debere repulsam, quæ amicitiarum matrem se novit, nec veretur vestrum et si gratissimum paulisper inquietare otium, propter suum negotium. Ipsa pro- fecto, ipsa cum vult facit vos excedere Deo. Ipsa et cum voluit fecit so- brios nobis, adeo ut minime duceretis indignum, me non modo sustinere loquentem, sed tacentem insuper benigne provocare. Amplector be- nignitatem, dignationem admiror, laudo et veneror puritatem, qua de nostris profectibus quos putatis, tanta in Domino exultatione gloria- mini. Glorior et ego plurimum tanto testimonio, et servorum Dei tam grata quam gratuita admodum familiaritate delector. Hæc jam gloria mea, hoc gaudium meum, hæc deliciæ cordis mei, quod non frustra levarim oculos meos in montes, unde quippe jam non mediocre venit auxilium mihi. Hi jam nobis stillarunt montes dulcedinem, et adhuc spero, quia stillabunt quosque valles nostræ abundabunt frumento. Festivus enim erit mihi dies ille ducendus, et memoriale sempiternum, in quo virum illum videre ac suscipere merui, per quem factum est, ut in cordibus vestris ego reciperer. Et quidem jam ante recuperatis, ut apparet in litteris vestris, sed nunc arctius, ut comperi, et familiaris, cum ille vobis retulit de me quædam, quæ etsi non probaverit, putavit

<sup>1</sup> 1 Reg. III. — <sup>2</sup> Psal. LXXXIV. — <sup>3</sup> *Ibid.* CXXIII. — <sup>4</sup> Cant. II.

de saintes ames plongées dans la ferveur de leurs prières. « Parlez, » Seigneur, s'écrie Samuel, car votre serviteur écoute ; » et j'aurais, moi, la folle prétention de croire être écouté ? Oui, je craignais, je le répète, que, m'obstinant à appeler l'attention de David pendant qu'il s'éloigne du monde, qu'il s'enfonce dans la solitude pour y prier, il ne me repoussât avec colère en me disant : Laissez-moi, je ne veux pas vous écouter à cette heure ; des soins bien plus doux captivent mon attention et mes sens : « J'écoute ce que le Seigneur me dit au » dedans de moi ; car il ne parle que de paix à son peuple, à ses » saints, et à ceux qui rentrent au fond de leur cœur. » Laissez-moi, « éloignez-vous de moi, pécheurs, et j'approfondirai les voies de mon » Dieu. » Quoi donc ! je serais assez téméraire pour oser éveiller l'épouse avant qu'elle le veuille et pendant qu'elle repose si tendrement entre les bras de son époux ! ne croirais-je pas l'entendre me dire aussitôt : Ne m'importunez point, « je suis toute à mon bien-aimé, » mon bien-aimé est tout à moi, et il prend ses délices parmi les l's ? »

Eh b'en ! ce que je n'aurais jamais osé faire, la charité l'ose pour moi ; elle frappe avec confiance à la porte d'un ami, bien sûre de ne jamais être repoussée, elle qui est la mère de la véritable amitié. Si délicieux que puisse être votre repos, elle ne balance point à le troubler un instant pour ses propres intérêts. C'est elle qui par sa volonté vous a fait interrompre vos prières ; c'est elle qui a retenu vos saints transports pour l'amour de moi ; et sous son inspiration vous n'avez pas dédaigné de m'écouter malgré mon indignité ; bien plus, votre bienveillance m'a encouragé à rompre le silence. Je bénis votre bonté, j'admire votre condescendance, je respecte et je chéris la pureté de vos cœurs, qui vous fait glorifier notre Dieu avec tant de joie sur les progrès que vous croyez reconnaître en moi. Je suis fier à mon tour d'un si précieux témoignage ; une tendresse si affectueuse et si gratuite de la part de serviteurs de Dieu a bien de quoi me combler de joie ; elle fait ma gloire, elle fait mon bonheur, elle inonde mon cœur d'allégresse, puisque je n'ai pas en vain levé les yeux vers la montagne d'où m'est venu un si puissant secours. Déjà les monts ont fait couler jusqu'à moi la douceur du miel, et j'ose espérer qu'ils ne tariront pas jusqu'à ce que les vallées soient couvertes de fruits. Oh ! qu'il devienne un jour de fête pour moi, qu'il reste à tout jamais gravé dans ma mémoire, ce jour fortuné où j'ai pu contempler et recevoir dans mes bras l'homme vénérable auquel je dois le plaisir de vivre dans vos cœurs ! Vous m'y aviez reçu depuis long-temps, il est vrai, comme

tamen. Fidelis quippe et religiosus, absit ut aliter loqueretur, quam credit. En revera in me experior quod ait Salvator: « Qui recipit » justum in nomine justus, mercedem justus accipiet<sup>1</sup>. » Mercedem quippe justus dixerim quod justus reputor, non ob aliud, nisi quod justum recepi. Nam si qua superaddita sunt, ea justus non tam ex veritate rei quam ex puritate sui locutus est. Audistis, credidistis, exsultastis, scripsistis, et me non parum lætificastis, non solum quod aliquem locum gratiæ, et locum non mediocre apud vestram merui sanctitatem, sed et quod nobis vestrorum non parva ex parte puritas animorum innotuit. Paucis pro certo aperuistis cujus spiritus estis.

Gaudeo proinde mihi, gaudeo et vobis, meæ utilitati et vestræ sinceritati. Illa siquidem vera et sincera est charitas, et omnino de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta judicanda procedere, qua proximi bonum æque ut nostrum diligimus. Nam qui magis aut certe solum diligit suum, convincitur non caste diligere bonum, quod utique propter se diligit, non propter ipsum. Et hic talis non potest obedire prophetæ, qui ait: « Confitemini Domino quoniam bonus<sup>2</sup>. » Confitemur quidem quia fortassis bonus est sibi, non autem quoniam bonus est in se. Quapropter noverit in se dirigi illud ab eodem propheta opprobrium. « Confitebitur tibi cum benefeceris ei<sup>3</sup>. » Est qui confitemur Domino, quoniam potens est: et est qui confitemur, quoniam sibi bonus est. Et item qui confitemur quoniam simpliciter bonus est. Primus servus est et timet sibi; secundus mercenarius est, et cupit sibi; tertius filius, et defert patri. Itaque et qui timet, et qui cupit, uterque pro se agunt. Sola quæ in filio est charitas: non quærit quæ sua sunt. Quamobrem puto de illa dictum: « Lex Domini immaculata, convertens animas<sup>4</sup>; » quod sola videlicet sit quæ ab amore sui et mundi avertere possit animum et in Deum dirigere. Nec timor quippe, nec amor privatus convertit animam. Mutant interdum vultum vel actum, affectum nunquam. Facit quidem etiam servus nonnunquam opus Dei;

<sup>1</sup> Math. x. — <sup>2</sup> Psal. cxvii. — <sup>3</sup> *Ibid.* xlviii. — <sup>4</sup> *Ibid.* xviii.

l'attestent vos lettres, mais il me semble que j'y suis maintenant d'une manière plus intime, plus parfaite, depuis que ce digne ami vous a rapporté de moi des choses dont il a bien voulu me faire honneur, quoiqu'il n'en ait point eu de preuves. Sincère et religieux comme il est, je sais bien qu'il n'a dit que ce qu'il croyait véritablement. Je fais en ce moment, par moi-même, la douce expérience de ces paroles du Sauveur : « Celui qui reçoit un juste comme tel reçoit la récompense » du juste. » J'obtiens en effet la récompense due au juste, puisque je passe pour tel seulement pour en avoir reçu un. Que s'il a donné de l'importance à mon peu de mérite c'est dans les trésors de sa charité qu'il l'a puisée plutôt que dans la vérité. Vous l'avez entendu, vous avez cru à ses paroles, vous m'avez écrit, et je puis dire que vous ne m'avez pas causé une joie peu vive en m'assignant une place dans votre sainte amitié, et encore une place si distinguée, aussi bien qu'en me laissant lire à découvert l'innocente pureté de vos cœurs; quelques mots de vous ont suffi pour me manifester clairement l'esprit qui vous anime.

Ainsi je me réjouis pour vous et pour moi, je me réjouis de l'avantage que je retire et de la sincérité que vous me témoignez. Celle-là est la charité vraie et sincère, celle-là part d'un cœur pur, d'une conscience droite et d'une foi non feinte, qui fait aimer le bien de son prochain comme le sien propre. Et en effet, quand on aime seulement le sien ou qu'on l'aime plus que celui d'autrui, on est bien assuré de ne pas aimer le bien comme on le doit, puisqu'on ne le chérit pas pour lui-même, mais pour soi; et celui qui est en cet état ne peut obéir au prophète, qui dit : « Louez le Seigneur, parce qu'il est bon. » Peut-être le loue-t-il parce qu'il est bon pour lui, mais non parce qu'il l'est en soi. Aussi s'entendra-t-il adresser le reproche formulé par ce même prophète : « Il vous louera, Seigneur, lorsque vous » l'aurez comblé de bienfaits. » Il en est qui louent le Seigneur parce qu'il est puissant, d'autres parce qu'il leur est favorable, et aussi quelques-uns seulement parce qu'il est bon. Les premiers sont des esclaves qui craignent pour eux, les seconds des mercenaires qui ne pensent qu'à eux, les derniers sont ses fils chéris, qui voient en lui un père. Ceux qui craignent, ceux qui désirent ne pensent qu'à leurs intérêts; la charité qui est dans le cœur des fils est la seule qui ne demande rien pour elle. Aussi suis-je porté à croire que c'est d'elle qu'il a été dit : « La loi du Seigneur est sans tache, elle convertit les âmes, » parce qu'elle est la seule qui puisse détacher le cœur de l'amour de soi-même et du monde pour le tourner vers Dieu; car ni la crainte ni

sed quia non sponte, in sua adhuc duritia permanere convincitur. Facit et mercenarius; sed quia non gratia, propria trahi cupiditate cognoscitur. Porro ubi proprietas, ibi singularitas. Ubi autem singularitas, ibi angulus. Ubi vero angulus, ibi sine dubio sordes sive rubigo. Sit itaque servo sua lex timor ipse quo constringitur; sit mercenario sua cupiditas, qua et ipse arctatur, quando ab ipsa tentatur abstractus et illectus. Sed harum nulla aut sine macula est, aut animas convertere potest. Caritas vero convertit animas, quas facit et voluntarias.

Porro in eo eam dixerim immaculatam, quod nil sibi de suo retinere consuevit. Cui nempe de proprio nihil est: totum profecto quod habet, Dei est. Quod autem Dei est, immundum esse non potest. Lex ergo Domini immaculata est, caritas est, quæ non quod sibi utile est quærit, sed quod multis. Lex autem Domini dicitur, sive quod ipse ex ea vivat, sive quod eam nullus nisi ejus dono possideat. Nec absurdum videatur quod dixi etiam Deum vivere ex lege, cum non alia dixerim quam charitate. Quid vero in summa et beata illa trinitate summam et ineffabilem illam conservat unitatem, nisi caritas? Lex est ergo, et lex Domini caritas, quæ trinitatem in unitate quodammodo cohibet, et colligat in vinculo pacis. Nemo tamen me existimet charitatem hic accipere qualitatem, vel aliquod accidens; alioquin in Deo dicerem, quod absit, esse aliquid quod Deus non est; sed substantiam illam divinam; quod utique nec novum nec insolitum est; dicente Joanne: « Deus caritas est<sup>1</sup>. » Dicitur ergo recte caritas et Deus et Dei donum. Itaque caritas dat charitatem, substantia accidentalem. Ubi dantem significat, nomen est substantiæ; ubi donum, qualitatis. Hæc est lex æterna, creatrix et gubernatrix universitatis. Siquidem in pondere, et mensura, et numero per eam facta sunt universa, et nihil sine lege relinquitur; cum ipsa quoque lex omnium sine lege non fit, non tamen alla quam seipsa, qua et seipsam etsi non creavit, regit tamen.

<sup>1</sup> Joan. iv.

l'amour-propre ne convertissent l'ame. Elles changent parfois, il est vrai, le visage ou les actions, mais jamais le cœur. L'esclave fait quelquefois des œuvres saintes, mais c'est malgré lui, et c'en est assez pour le convaincre d'insensibilité; le mercenaire en fait aussi, mais comme ce n'est pas gratuitement, on voit que c'est son propre intérêt qui le guide. Or, dès qu'il y a amour-propre, il y a singularité; la singularité entraîne le rétrécissement du cœur, et à sa suite la rouille ou la flétrissure. Laissons donc à l'esclave sa crainte, qui lui sert de loi; au mercenaire sa cupidité, qui l'enchaîne lorsqu'il se laisse séduire, entraîner par elle; rien de tout cela n'est sans tache, rien de tout cela ne peut convertir les ames. La charité seule a ce pouvoir, parce qu'elle rend toutes les œuvres vraiment volontaires.

Et si je dis qu'elle est sans tache, c'est qu'elle ne songe nullement à elle-même. Et de fait, rien ne lui appartient en propre; tout ce qu'elle a appartient à Dieu; or ce qui est à Dieu ne peut être impur. Ainsi la loi sans tache du Seigneur est la charité qui ne cherche point ce qui lui est particulièrement utile, mais ce qui l'est au plus grand nombre. Nous l'appelons loi du Seigneur, soit parce qu'il vit en elle, soit parce qu'on ne la possède que par une faveur de Dieu. Et qu'on ne s'étonne pas si je dis qu'une loi donne la vie à Dieu, puisque cette loi n'est que la charité. Qu'est-ce en effet qui conserve, dans l'adorable et sainte trinité, cette unité divine et ineffable, sinon la charité? Cette vertu est donc une loi et la loi du Seigneur, puisque c'est elle qui unit et enchaîne, par les liens de la paix, la trinité dans l'unité. Qu'on n'aille cependant pas s'imaginer que je prends la charité pour quelque qualité ou quelque accident en Dieu; ce serait dire, m'en préserve le ciel! qu'il y a quelque chose que Dieu n'est pas. Je dis seulement que c'est l'essence divine, et certes mon opinion n'est ni fausse ni nouvelle, puisque saint Jean s'exprime ainsi: « Dieu est charité. » C'est donc avec raison que l'on peut affirmer que la charité est en même temps que et Dieu et un don de Dieu; c'est-à-dire que la charité essentielle communique la charité accidentelle. Lorsque nous la regardons comme communiquant cette vertu, elle est substance; lorsque nous la prenons pour la vertu elle-même, nous l'appelons qualité. C'est elle qui est la loi éternelle, qui a créé, qui gouverne tout l'univers; car c'est par elle que tout dans la création a été disposé avec poids, mesure et nombre; rien n'existe sans loi, puisque la loi universelle a elle-même sa loi; elle n'en a au moins pas d'autre, et si elle ne s'est pas créée elle-même, au moins elle se gouverne seule.

Cæterum servus et mercenarius habet legem non a Domino, sed quam ipsi sibi fecerunt, ille Deum non amando, iste plus aliud amando. Habent, inquam, legem non Domini, sed suam; illi tamen quæ Domini est subjectam. Et quidem suam sibi quisque legem facere potuerunt; non tamen eam incommutabili æternæ legis ordini subducere potuerunt. Tunc autem dixerim quemque sibi suam fecisse legem, quando communi et æternæ legi propriam prætulit voluntatem, perverse utique volens suum imitari Creatorem, ut sicut ipse sibi lex, sui que juris est, ita is quoque seipsum regeret, et legem sibi suam faceret voluntatem, grave utique, et importabile jugum super omnes filios Adam, heu inclinans et incurvans cervices nostras, adeo ut vita nostra inferno appropinquaverit. « Infelix ego homo, quis me liberabit » de corpore mortis hujus <sup>1</sup>? » Quo utique sic premor, ut nisi quia Dominus adjuvit me, paulominus habitasset in inferno anima mea. Sub hoc onere gravatus gemebat qui dicebat: « Quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum mihi metipsi gravis? Ubi dixit: Factus sum » mihi metipsi gravis, » ostendit quod lex ipse sibi esset, nec alius hoc quam ipse sibi fecisset. Quod autem Deo loquens præmisit: « Posuisti » me contrarium tibi, » Dei se tamen non effugisse legem indicavit. Hoc quippe ad æternam justamque legem Dei pertinuit, ut qui a Deo noluit suaviter regi, pœnaliter a se ipso regeretur, quique sponte jugum suave et onus leve charitatis abjecit, propriæ voluntatis onus importabile pateretur invitus.

Miro itaque modo æterna lex fugitivum suum, et posuit sibi contrarium et retinuit subjectum, dum videlicet nec justitiæ pro meritis legem evasit, nec tamen cum Deo in sua luce, in sua requie, in sua gloria remansit subjectus potestati et submotus felicitati. Domino Deus meus, cur non tollis peccatum meum, et quare non auferis iniquitatem meam, ut abjecta gravi sarcina propriæ voluntatis, sub levi onere charitatis respirem, nec jam servili timore coercear, nec mercenaria cupiditate illi-

<sup>1</sup> Rom. vii. — <sup>2</sup> Job. vii.

D'un autre côté, l'esclave et le mercenaire ont une loi qui ne leur vient pas de Dieu, mais qu'ils se sont donnée eux-mêmes, l'un en n'aimant pas Dieu, l'autre en aimant quelque chose plus que Dieu. Ils ont donc, ai-je dit, une loi qui n'est pas du Seigneur, mais qui vient d'eux; toutefois elle est soumise à celle de Dieu. Ils ont bien pu se créer chacun une loi à leur guise, mais vainement auraient-ils cherché à la soustraire à l'empire immuable de la loi éternelle. Si j'ai avancé que chacun d'eux s'est fait une loi à son gré, c'est qu'ils ont substitué leur volonté particulière à la loi générale et immortelle, espérant, dans leur témérité, imiter leur Créateur, afin que, comme il est lui-même son unique loi, son unique raison, eux aussi pussent se gouverner eux-mêmes et n'avoir d'autre loi que leur volonté. Voilà le joug pesant et insupportable imposé à tous les enfans d'Adam; c'est ce joug qui nous fait courber et pencher la tête, qui rapproche nos tourmens de ceux de l'enfer. « Malheureux homme que je suis, qui » me délivrera de ce corps de mort? » il m'accable tellement de son poids que, sans le secours du Seigneur, mon ame se fût à peu près regardée comme dans l'enfer. C'était sous un fardeau pareil que Job disait en gémissant dans sa misère : « Pourquoi m'avez-vous mis dans » un état contraire à vous, et où je me suis devenu à charge à moi-même? » En disant « je me suis devenu à charge à moi-même, » il veut indiquer qu'il est lui-même sa propre loi et qu'il ne doit son malheur qu'à lui seul. Mais en commençant par ces mots : « Vous m'avez » mis dans un état contraire à vous, » il montre bien qu'il ne s'est pas soustrait à la loi de Dieu; et il était de la justice souveraine de Dieu que celui qui n'avait pas voulu vivre sous une si douce domination fût assujéti à la tyrannie mille fois plus cruelle de son propre cœur, puisque de gâté d'ame il a secoué le joug aimable et facile de la charité, qu'il souffre maintenant, malgré lui, sous le poids énorme de sa propre volonté.

Ainsi, par une sagesse admirable, la loi éternelle a fait que le transfuge qui l'a abandonnée est devenu contraire à lui-même, et cependant toujours sous sa dépendance; d'un côté il n'a pas échappé à la loi de justice qui devait le punir selon ses œuvres, de l'autre il n'est point demeuré avec Dieu dans sa lumière, dans son repos et dans sa gloire; toujours soumis à sa puissance et toujours privé de ses faveurs. Pourquoi, Seigneur mon Dieu, ne m'affranchissez-vous pas du péché? pourquoi ne détruisez-vous pas mes iniquités, afin que, jetant loin de moi le fardeau pesant de ma volonté rebelle, je puisse respirer

ciar; sed agar spiritu tuo, spiritu libertatis quò aguntur filii tui, qui testimonium reddat spiritui meo, quod et ego sim unus ex filiis, dum eadem lex mihi fuerit quæ et tibi, et sicut tu es, ita et ipse sim in hoc mundo? Hi siquidem qui hoc faciunt, quod ait Apostolus: « Nemini » quicquam debeatis, nisi ut invicem diligatis<sup>1</sup>, » proculdubio sicut Deus est, et ipsi sunt in hoc mundo, nec servi aut mercenarii sunt, sed filii. Itaque nec filii sunt sine lege, nisi forte aliquis aliter sentiat propter hoc quod scriptum est: « Justis non est lex posita<sup>2</sup>; » sed sciendum est quod alia lex est promulgata a spiritu servitutis in timore, alia a spiritu libertatis data in suavitate. Nec sub illa coguntur esse filii, nec sine ista patiuntur. Vis audire quia justis non est lex posita? « Non accepistis, inquit, spiritum servitutis iterum in timore<sup>3</sup>. » Vis audire quod tamen sine lege charitatis non sint? « Sed accepistis, ait, » spiritum adoptionis filiorum. » Denique audi justum utrumque de se fatentem, et quod non sit sub lege, nec tamen sit sine lege: « Factus » sunt, inquit, his qui sub lege erant, quasi sub lege essem, cum ipse » non essem sub lege; his qui sine lege erant, tanquam sine lege essem; » cum sine lege Dei non essem, sed in lege essem Christi<sup>4</sup>. » Unde apte non dicitur: Justi non habent legem, aut: Justi sunt sine lege, sed: « Justis non est lex posita, » hoc est non tanquam invit's imposita, sed voluntariis eo liberaliter data, quo suaviter inspirata. Unde et pulchre Dominus: « Tollite, ait, jugum mercedis super vos<sup>5</sup>; » ac si diceret: Non impono invit's, sed vos tollite si vultis. Alioquin non requiem sed laborem inveniatis animabus vestris.

Bona itaque lex charitas et suavis, quæ non solum leviter suaviter que portatur, sed etiam servorum et mercenariorum leges portabiles

<sup>1</sup> Rom. xiii. — <sup>2</sup> 1 Tim. i. — <sup>3</sup> Rom. viii. — <sup>4</sup> 1 Cor. ix. — <sup>5</sup> Matth. xi.

sous la douce loi de la charité; que je n'obéisse plus à une crainte servile ni à une cupidité mercenaire, mais que je m'abandonne à votre esprit, à cet esprit de liberté qui anime vos enfans? Je ne serai certain d'être compté au milieu d'eux que lorsque je suivrai la loi à laquelle vous êtes soumis vous-même, et que je serai dans ce monde comme vous y êtes. Oui, ceux qui font ce que prescrit l'Apôtre : « Ne » soyez redevable à personne que de l'amour qu'on se doit les uns » aux autres, » ceux-là sont assurément dans le monde comme Dieu y est lui-même; ils ne sont ni des esclaves ni des mercenaires, mais de véritables enfans. Ainsi vos fils ne sont point sans loi, à moins peut-être qu'on pense devoir croire le contraire parce qu'il est écrit : « La loi n'est pas faite pour les justes. » Mais n'oublions pas qu'il y a une loi publiée par l'esprit de servitude, toute de crainte, et une autre annoncée par l'esprit de liberté, toute de douceur. Ce n'est pas en ployant sous la première qu'on est enfans de Dieu, mais on ne peut l'être sans obéir à la seconde. Voulez-vous savoir comment la loi n'est pas faite pour les justes? écoutez saint Paul : « Vous n'avez » point, dit-il, reçu un esprit de servitude pour vous conduire encore » par la crainte. » Voulez-vous savoir, d'un autre côté, comment ils ne sont pas exempts de la loi de charité? « Mais vous avez reçu, » ajoute-t-il, l'esprit de l'adoption des enfans. » Écoutez encore comment le Juste, en parlant de lui-même, avoue qu'il n'est point sous la loi, quoiqu'il ne soit point exempt de toute loi : « J'ai vécu, dit-il, » avec ceux qui étaient sous la loi aussi bien que si j'y eusse été as- » sujéti, quoique j'en fusse exempt, puis avec ceux qui n'avaient » point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même; et cepen- » dant j'en avais une qui me venait de Dieu, j'avais celle de Jésus- » Christ. » Aussi je pense que c'est à tort que l'on dit : « Les justes » n'ont point de loi, » ou : « Ils sont sans loi; » il serait mieux de dire : « La loi n'est pas pour les justes, » c'est-à-dire qu'elle ne leur est pas imposée malgré eux, mais qu'elle leur est donnée d'autant plus selon leur cœur qu'elle leur est inspirée avec plus d'amour. De là cette admirable parole du Seigneur : « Prenez mon joug sur vous, » comme s'il disait : Je ne vous l'impose pas malgré vous, mais prenez-le, si vous le voulez, autrement vous n'y trouveriez pas le repos, mais l'inquiétude de vos ames.

La loi de charité est donc bonne et agréable, puisque non seulement elle est légère et facile à porter, mais qu'elle rend encore supportable celle des esclaves et des mercenaires; car, sans détruire cette

ac leves reddit, quas utique non destruit, sed facit ut impleantur, dicente Domino : « Non veni legem solvere, sed adimplere<sup>1</sup>. » Illam temperat, istam ordinat, utramque levigat. Nunquam erit charitas sine timore, sed casto, nunquam sine cupiditate, sed ordinata. Implet ergo charitas legem servi, cum infundit devotionem, implet et mercenarii, cum ordinat cupiditatem. Porro timore permixta devotio ipsum non annullat, sed castificat. Poena tantum tollitur, sine qua esse non potuit dum fuit servilis; et timor manet in sæculum sæculi castus et filialis; nam quod legitur : « Perfecta charitas foras mittit timorem<sup>2</sup>, » poena intelligenda est quæ servili, ut diximus, nunquam deest timori, illo scilicet genere locutionis quo sæpe causa ponitur pro effectu. Deinde cupiditas tunc recte a superveniente charitate ordinatur, cum mala quidem penitus respuuntur; bonis vero meliora præferuntur, nec bona nisi propter meliora appetuntur. Quod cum plene per Dei gratiam assecutum fuerit, diligitur corpus et universa corporis bona tantum propter animam, anima propter Deum, Deus autem propter seipsum.

Verumtamen quia carnales sumus et de carnis concupiscentia nascimur, necesse est cupiditas vel amor noster a carne incipiat, quæ si recto ordine dirigitur, quibusdam suis gradibus duce gratia proficiens, spiritu tandem consummabitur : quia non prius quod spirituale, sed quod animale, deinde quod spirituale. Et prius necesse est portemus imaginem terrestris, deinde cœlestis. In primis ergo diligit seipsum homo propter se. Caro quippe est, et nil sapere valet præter se. Cumque se videt per se non posse subsistere, Deum sibi quasi necessarium incipit per fidem inquirere et diligere. Diligit itaque in secundo gradu Deum, sed propter se, non propter ipsum. At vero cum ipsum cœperit occasione propriæ necessitatis colere et frequentare cogitando, legendo, orando, obediendo, quadam hujuscemodi familiaritate paulatim sensimque Deus innotescit, consequenter et dulcescit, et sic gustato quam suavis est Dominus, transit ad tertium gradum ut diligit Deum non jam propter se, sed propter ipsum. Sane in hoc gradu statur, et nescio si a quoquam hominum quartus in hac vita

<sup>1</sup> Matth. v. — <sup>2</sup> 1 Joan. iv.

dernière, elle donne le moyen de l'accomplir suivant la parole du Seigneur : « Je ne suis point venu détruire la loi, mais l'accomplir. » Elle adoucit l'une, règle l'autre, et les rend légères toutes deux. Jamais il n'y aura de charité sans crainte; mais cette crainte sera chaste; jamais non plus sans désirs; mais ces désirs seront réglés. La charité perfectionne donc la loi de l'esclave, en la remplissant de son onction; elle perfectionne celle du mercenaire, en réglant ses désirs. Or, quand l'onction et la ferveur se joignent à la crainte, elles la purifient au lieu de l'anéantir. La peine inséparable de la crainte servile est supprimée; mais la crainte chaste et filiale demeure dans toute l'éternité. Ainsi cette expression : « La charité parfaite bannit toute crainte » doit s'entendre, comme je viens de le dire, de la peine qu'engendre la crainte. C'est une de ces locutions ordinaires par lesquelles on prend souvent la cause pour l'effet. D'un autre côté, la cupidité sera réglée convenablement par la charité qui se joint à elle, lorsqu'on haïra généralement tout ce qui est mal, lorsqu'on préférera ce qui est mieux à ce qui est moins bien, lorsqu'on ne cherchera le bien que dans l'espoir du mieux. Quand, par la grâce du Seigneur, l'on est parvenu là, on n'aime plus le corps, et tous les biens du corps que par rapport à l'ame, l'ame pour Dieu, et Dieu pour lui-même.

Cependant, comme nous sommes charnels et que nous naissons de la concupiscence de la chair, il est nécessaire que nos désirs et notre amour commencent par la chair; mais, si nous savons en diriger la marche, après avoir passé, avec le secours de la grâce, par tous les degrés qui lui sont propres, ces désirs et cet amour vont s'épurer dans l'Esprit : et, en effet, ce qui est spirituel ne peut arriver en nous avant ce qui est purement corporel, mais doit suivre immédiatement, et il est de toute nécessité que l'image de l'homme corporel se manifeste en nous avant celle de l'homme spirituel. Ainsi l'homme s'aime d'abord pour lui-même, car il est charnel, et il ne peut rien connaître que lui-même. S'apercevant ensuite qu'il ne peut subsister par lui-même, il commence à chercher Dieu et à l'aimer par la foi, comme un appui qui lui est nécessaire. Dans ce second degré de charité, il aime Dieu non pour Dieu lui-même, mais pour ses intérêts à lui. Puis, après avoir par nécessité recouru à cette source de protection, il s'habitue à le prier, à l'adorer, en faisant ses commandemens, en lui obéissant; cette espèce d'intimité journalière l'élève peu à peu à la connaissance de Dieu, et par suite le lui rend aimable; alors, convaincu de la douceur de Dieu, il passe au troisième degré, et là, ce n'est plus pour lui qu'il

perfecte apprehenditur, ut se scilicet homo diligat tantum propter Deum, asserant hoc si qui experti sunt, mihi, fateor, impossibile videtur. Erit autem procul dubio cum introductus fuerit servus bonus et fidelis in gaudium Domini sui, et inebriatus ab ubertate domus Dei. Quasi enim ebrius miro quodam modo oblitus sui, et a se penitus velut deficiens totus perget in Deum, et deinceps adhærens ei unus spiritus erit.

Arbitror hoc prophetam sensisse cum diceret : « Introibo in potentias Domini; Domine, memorabor justitiæ tuæ solius <sup>1</sup>. » Sciebat profecto cum introiret in spirituales potentias Domini, exutum se iri universis infirmitatibus carnis, ut jam nil de carne haberet cogitare, sed totus in spiritu memoraretur justitiæ Dei solius. Tunc pro certo singula Christi membra dicere poterunt de se, quod Paulus aiebat de capite : « Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non » novimus <sup>2</sup>. » Nemo ibi se cognoscit secundum carnem, quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt, non quod carnis substantia illic futura non sit, sed quod carnalis omnis necessitudo sit defutura, carnisque amor amore spiritus absorbendus, et infirmæ quæ nunc sunt humanæ affectiones, in divinas quasdam potentias habeant commutari. Tunc sagena charitatis, quæ nunc tracta per hoc mare magnum et spatiosum ex omni genere piscium congregare non desinit, cum perducta ad littus fuerit, malos foras mittens, bonos solummodo retinebit. Siquidem in hac vita ex omni genere piscium intra sinus suæ latitudinis, charitatis rete concludit, ubi se pro tempore omnibus conformans, omniumque in se sive, adversa sive prospera trajiciens, ac sua quodammodo faciens, non solum gaudere cum gaudentibus, sed etiam flere cum flentibus consuevit. Sed cum pervenerit ad littus, velut malos pisces omne quod triste paritur foras mittens, sola quæ placere et jucunda esse poterunt, retinebit. Numquid enim tunc, verbi gratia, Paulus aut infirmabitur cum infirmis, aut uretur pro scandalis, ubi scandala et infirmitas procul erunt? Aut certe lugebit eos, qui ante non egerunt pœnitentiam, ubi certum est, sic neminem sano fore qui pœniteat, quomodo qui peccet non erit? Absit autem ut vel

<sup>1</sup> Psal. LXX. — <sup>2</sup> 2 Cor. v.

aime Dieu, c'est pour Dieu lui-même. Ici doit s'arrêter notre faiblesse, et j'ignore s'il a été donné à un mortel d'arriver dans cette vie au quatrième degré, où l'homme ne s'aime plus que pour Dieu. Si quelqu'un a été assez heureux pour cela, qu'il en rende témoignage, j'avoue pour moi que je le crois impossible. C'est sans doute ce qui arrivera au serviteur juste et fidèle, lorsqu'il sera associé à la joie de son Seigneur et enivré de l'abondance dans la maison de Dieu. A ce moment d'ivresse merveilleuse et sainte, il s'oubliera lui-même, s'abîmera tout en Dieu, et s'unira tellement à lui qu'il deviendra un même esprit avec lui.

C'est, je crois, ce qu'avait en vue le prophète lorsqu'il disait : « J'entrerais dans les puissances du Seigneur; Seigneur, je ne me souviendrai que de votre justice. » Sans doute il savait qu'une fois entré dans ces grandeurs spirituelles et divines, il serait dépouillé de toutes les infirmités de la chair; qu'il n'aurait plus à s'occuper de rien de charnel, et que, devenu tout esprit avec Dieu, il n'aurait plus qu'à se souvenir de sa justice. Alors certainement tous les membres de Jésus-Christ pourront dire d'eux-mêmes ce que saint Paul disait d'un seul : « Si nous avons autrefois connu Jésus-Christ selon la chair, ce n'est plus ainsi que nous le connaissons aujourd'hui. » Là, personne ne se connaît selon la chair, parce que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume des cieux; non pas que la substance de la chair ne doive pas entrer dans ces demeures, mais parce que tous les besoins dont elle était tourmentée cesseront; l'amour charnel se trouvera absorbé dans un amour purement spirituel; les affections humaines, faibles et languissantes ici-bas, seront alors vives et fortes, je dirais volontiers divinisées. L'immense filet de la charité tendu maintenant sur cet océan de l'univers, pour recueillir continuellement des poissons de toutes les espèces, sera alors tiré sur le rivage; les mauvais seront jetés dehors, et l'on ne retiendra que les bons. Dans cette vie, en effet, la charité reçoit dans la vaste étendue de son sein toutes sortes de poissons, elle se plie à toutes les exigences de cette misérable existence, et, tenant compte des biens et des maux de chaque fidèle, elle se les approprie en quelque façon, se réjouit avec ceux qui sont dans la joie, pleure avec ceux qui sont dans l'affliction; mais sitôt qu'elle aura touché aux rives de l'éternité, repoussant loin d'elle, comme autant de mauvais poissons, tout ce qui cause ses souffrances, elle ne gardera que le bonheur et la joie. Ainsi, par exemple, saint Paul sera-t-il alors faible avec les faibles? brûlera-t-il avec ceux qui se scandalisent, puisqu'il n'y aura plus ni faiblesse, ni scandales? ou bien pleurera-t-il

eos qui ignibus æternis cum diabolo et angelis ejus deputandi sunt, plangat et defleat in illa civitate, quam fluminis impetus lætificat, cujus diligit Dominus portas super omnia tabernacula Jacob, quod videlicet in tabernaculis etsi quandoque gaudetur de victoria, laboratur tamen in pugna, et plerumque periclitatur de vita; in illa autem patria nulla prorsus admittatur adversitas sive tristitia; quemadmodum de illa canitur: « Sicut lætantium omnium habitatio in te <sup>1</sup>. » Et rursum: « Lætitia sempiterna erit eis <sup>2</sup>. » Denique quomodo misericordiæ recordabitur, ubi memorabitur justitiæ Dei solius? Proinde ubi jam non erit miseræ locus, aut misericordiæ tempus, nullius profecto esse poterit miserationis affectus.

Longum quidem adhuc toxere sermonem insatiabili colloquendi ad vos desiderio pulsor, fratres mei charissimi et desideratissimi, sed tria sunt quæ finem indicunt. Primum quidem quod maxime vereor, ne fiam onerosus vobis. Secundum, quia pudet loquacitatis; tertium quod domesticis urgeor curis. In fine precor miseremini mei, et si exultastis in bonis de me tantum auditis, certe quaeso, compatimini malis. Vidit fortassis qui vobis ea narravit aliqua parva, et de parvis grandia aestimavit. Vestra autem sinceritas facile credidit quod libenter audivit; gratulor quidem de charitate, quæ omnia credit; sed confundor pro veritate, quæ omnia novit. Volo vos mihi credere de me magis quam alteri, qui tantum videt in facie. Nemo quippe scit quæ sunt in homine, nisi spiritus hominis qui in eo est. Dico vobis ego qui de me loquor non ex conjectura, sed ex sententia. Non sum talis qualis putor et dicor; quod quidem tam securus fateor, quam certus experior, ita ut nil malim vestris orationibus specialiter obtinere, quam ut talis fiam qualem litteræ vestræ prædicant.

<sup>1</sup> Psal. LXXXVI. — <sup>2</sup> Esai. LXI.

ceux qui n'auront point fait pénitence jusque là, lorsque là ne sera plus nécessaire la pénitence, puisqu'il ne se commettra plus de péchés? Non certes, ceux mêmes qui seront destinés à brûler éternellement avec le démon et ses anges n'exciteront ni sa douleur, ni ses sanglots, dans cette cité qu'un fleuve de paix rejoint sans cesse, et dont Dieu aime les portes plus que toutes les tentes de Jacob. Ceux qui demeurent encore sous ces tentes peuvent quelquefois se réjouir de la victoire; mais ils n'y sont pas exempts des combats, ni à l'abri des dangers, tandis que nulle adversité, nul chagrin, n'entre dans la cité céleste, et c'est d'elle que l'on chante : « Comme la demeure de tous ceux qui se » réjouissent en toi ; » et plus loin : « Une joie éternelle sera leur partage. » Comment se souvenir de la miséricorde, lorsqu'on ne gardera que le souvenir de la seule justice de Dieu? Si donc il n'y a plus dans le ciel de place pour la souffrance, de moment pour la miséricorde, ces affections ne sauraient y exister.

Le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous, mes très-chers frères, m'entraînerait bien plus loin encore, et je ne finirais pas; trois choses cependant me forcent à me taire. Premièrement, et c'est ce qui m'effraie le plus, je crains de vous fatiguer. De plus, j'ai vraiment honte de mon bavardage, et en troisième lieu, je suis pressé par une foule d'occupations domestiques. Je terminerai donc en vous priant d'avoir pitié de ma faiblesse; si le peu de bien que l'on me prête vous a donné quelque joie, attristez-vous un peu pour moi à cause de mes défauts qui sont réels. Peut-être celui qui vous a parlé de moi a-t-il découvert en moi quelque mérite de peu d'importance, et il aura jugé des grandes vertus par les petites : votre bonté ingénue vous aura fait croire aisément ce que vous écoutiez avec indulgence. Je vous félicite de votre charité qui croit tout; mais je rougis devant la vérité qui voit tout. Vous devez croire ce que je dis de moi-même plutôt que ce qu'en dit un tiers qui ne me juge que sur les apparences. Personne, en effet, ne sait ce qui se passe dans l'homme, si ce n'est son esprit qui est en lui. Quand je vous parle de moi, ce n'est pas sur de simples conjectures, mais sur ce que je sens; je ne suis pas tel qu'on me juge et tel que vous voulez bien me peindre; je le dis avec d'autant plus de confiance, que je l'éprouve plus vivement; aussi tout ce que je souhaite spécialement d'obtenir par vos prières, c'est de devenir ce que votre aimable lettre dit que je suis déjà.

## EPISTOLA IV.

## AD DOMINUM PAPAM INNOCENTIUM DE ABELARDI PETRI ERRORIBUS.

Tædio sibi vitam esse ob continuas Ecclesiæ turbas, nam post sopitum schisma heresim Abelardi exurgere, unde ad disputationem provocetur. Pontificis esse maturo remedio occurrere.

Amantissimo Patri et Domino Innocentio, Dei gratia summo pontifici, Bernardus Claravallis vocatus abbas, modicum id quod est.

Necesse est ut veniant scandala. Necesse, sed non suave. Et ideo dicit propheta : « Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et » requiescam <sup>1</sup>? » Et apostolus cupit dissolvi, et cum Christo quiescere. Et alius quidam sanctorum : « Sufficit mihi, Domine, ait; tolle animam » meam, nequo enim melior sum quam patres mei <sup>2</sup>. » Est et mihi nunc aliquid commune cum sanctis, in voluntate duntaxat, non in merito. Nam vellem et ipse modo de medio fieri, victus, fateor, a pusillanimitate spiritus et tempestate. Vereor autem ne non sicut pariter affectus, ita pariter et paratus inveniat. Tædet vivere, et an mori expediat, nescio : et ideo forte etiam in votis distem a sanctis, quod ipsi provocentur desiderio meliorum ; cum ego scandalis et ærumnis compellar exire. Denique ait : « Dissolvi et cum Christo esse, multo melius <sup>3</sup>. » Ergo et in sancto appetitus, et in me prævalet sensus : et in hac miserima vita nec ille habere, quod appetit bonum, nec ego quod molestum patior non habere valemus. Et ob hoc exire quidem ambo pari cupimus voluntate, sed non pari intentione.

Stulte mihi dudum requiem promittebam, siquidem leonina rabies quiesisset, et pax Ecclesiæ redderetur. Nam ecce illa quiescit, sed non ego. Nesciebam me esse in valle lacrymarum, aut oblitus fueram me habitare in terra oblivionis. Non attendebam terram in qua habito,

<sup>1</sup> Psal. LIV. — <sup>2</sup> Philip. I. — <sup>3</sup> *Ibid.*

## LETTRE IV.

## AU PAPE INNOCENT SUR PIERRE ABAILARD.

Saint Bernard déclare au pontife l'affliction de son cœur causée par les erreurs d'Abailard, qui ont pris naissance d'abord après la fin du schisme, et lui conseille d'y remédier au plus tôt.

Le frère Bernard, abbé de Clairvaux, offre le peu qu'il est à son très-cher père et seigneur, Innocent, souverain pontife par la miséricorde divine.

Les scandales sont une nécessité, mais une nécessité bien triste ; et voilà pourquoi le prophète s'écrie : « Qui me donnera les ailes d'une colombe pour que je puisse m'envoler dans un lieu de repos ? » L'Apôtre souhaitait aussi d'être réduit en poussière, pour aller reposer avec Jésus-Christ ; et un autre saint disait : « C'est assez, Seigneur ; » prenez mon ame, car je ne suis pas meilleur que mes pères. » J'ai, moi aussi, en ce moment, quelque chose de commun avec les saints, non par mes mérites, mais par mes désirs ; oui, je voudrais, comme eux, être bientôt enlevé du milieu des hommes, vaincu que je suis par l'abattement de mon esprit et par les malheurs du siècle ; je crains bien toutefois qu'animé des mêmes sentimens qu'eux, je n'aie pas leur pureté : je m'ennuie de vivre, et je ne sais s'il m'est avantageux de mourir. Peut-être encore diffère-je des saints même par mes désirs ; c'était l'espoir d'une meilleure vie qui leur faisait souhaiter la mort ; ce ne sont que les chagrins et les scandales qui me font demander la fin de mes jours. « Être dégagé des liens du corps et vivre avec Jésus-Christ » est bien préférable, » dit saint Paul. C'est un désir qu'il exprime, c'est un chagrin dont je me plains. Mais en cette vie misérable, il ne peut pas plus posséder ce qu'il demande que moi m'affranchir de ce que je souffre ; notre but est donc le même, seulement l'intention est différente.

Insensé que j'étais, je me promettais des jours tranquilles, parce que la rage du lion était éteinte, que la paix était rendue à l'Église. Elle jouit, il est vrai, du repos ; mais il n'en est pas de même pour moi. J'ignorais que j'étais dans une vallée de larmes, j'avais oublié que j'habitais dans la région de l'oubli ; je ne m'apercevais pas que la terre où je suis ne produit pour moi que des ronces et des épines, qu'à

spinas et tribulos germinare mihi, succisis succedere novas, et rursus illis alias sine fine, sine intermissione succrescere. Audieram hæc, sed melius, ut nunc experior, ipsa vexatio dat intellectum auditui. Innovatus est dolor, non exterminatus, lacrymæ inundaverunt, quia invaluerunt mala, et expertis pruina, irruit super eos nix. Ante faciem frigoris hujus quis sustinebit. Hoc frigore refrigescit charitas, ut abundet iniquitas. Leonem evasimus, sed incidimus in draconem, qui non minus forsitan noceat sedens in insidiis, quam ille rugiens de excelso. Quanquam non jam in insidiis, cujus virulenta folia utinam adhuc laterent in scriniis, et non in triviis legerentur. Volant libri : et qui ode- rant lucem quoniam mali sunt, impegerunt in lucem, putantes lucem tenebras. Urbibus et castellis ingeruntur pro luce tenebræ, pro melle vel potius in melle venenum passim omnibus propinatur. Transierunt de gente in gentem, et de regno ad populum alterum. Novum cuditur populis et gentibus evangelium, nova proponitur fides, fundamentum aliud ponitur præter id quod positum est. De virtutibus et vitiis non moraliter, de sacramentis Ecclesiæ non fideliter, de arcano sanctæ Trinitatis non simpliciter nec sobrie disputatur : sed cuncta nobis in perversum, cuncta præter solitum et præterquam accepimus ministrantur.

Procedit Goliath procero corpore nobili illo suo bellico apparatu circummunitus, antecedente quoque ejus armigero Arnolde de Brixia. Squama squamæ conjungitur, et nec spiraculum incedit per eas. Siquidem sibilavit apis quæ erat in Francia, apis de Italia : et venerunt in unum adversus Dominum, et adversus Christum ejus. Intenderunt arcum, paraverunt sagittas suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde. In victu autem et habitu habentes formam pietatis, sed virtutem ejus abnegantes, eo decipiunt plurimos, quo transfigurant se in angelos lucis, cum sint Satanæ. Stans ergo Goliath una cum armigero suo inter utrasque acies, clamat adversus phalanges Israel, exprobratque agminibus sanctorum, eo nimirum audacius, quo sentit David non adesse. Denique in suggillationem doctorum Ecclesiæ, magnis

celles que j'arrache il en succède de nouvelles ; qu'incessamment et sans fin elles se remplacent autour de moi. Je l'avais entendu dire, j'éprouve maintenant que la peine donne de l'entendement à l'ouïe. La douleur se renouvelle, elle n'était qu'assoupie ; les larmes inondent mon visage, parce que les maux prennent de nouvelles forces ; la gelée avait à peine blanchi nos toits, la neige tombe à gros flocons : qui pourra résister à ce froid terrible ? Devant lui la charité s'engourdit, l'iniquité se développe. Nous avons échappé au lion, et nous voilà exposés à la fureur du dragon ; peut-être celui-ci nous fera-t-il plus de mal du fond de sa caverne que l'autre rugissant au haut des montagnes ; que dis-je du fond de sa caverne ? il en est sorti, et plût à Dieu que ses écrits empoisonnés fussent encore ensevelis dans ses coffres et ne se lussent pas dans les places publiques ! mais ses livres courent de toutes parts, et ceux qui haïssent la clarté, parce qu'ils sont mauvais, ont été enveloppés dans les ténèbres qu'ils ont pris pour la lumière ; les ténèbres s'introduisent dans les villes et les campagnes sous le nom de la lumière ; au lieu de miel, je voulais dire mêlé au miel, on offre à tous les hommes du poison. On a passé d'une nation à un autre peuple, d'un royaume à un autre état. On fabrique un nouvel Évangile aux hommes de tous les pays ; on propose au peuple une foi nouvelle, on établit de nouveaux principes, tout opposés aux anciens. On discute sur les vices et les vertus d'une manière immorale, sur les sacrements de l'Église sans bonne foi, sur les mystères de la sainte Trinité sans retenue, sans décence : tous les dogmes enfin sont expliqués dans un sens vicieux et forcé, à l'inverse des idées les plus reçues.

Voici venir Goliath, la tête haute, environné de son fastueux appareil de guerre, son écuyer Arnaud de Bresse marche devant lui. Ce sont deux écailles étroitement unies et ne laissant pas passer entre elles le moindre souffle d'air. L'abeille de France a sifflé, et celle d'Italie est arrivée, et toutes deux se sont liguées contre le Seigneur et contre son Christ. Ils ont tendu leur arc et garni leur carquois de flèches, pour les lancer dans l'obscurité sur ceux qui ont le cœur droit. Leurs mœurs, leurs habits, annoncent la piété ; mais, comme ce n'est pas cette vertu qui est en eux, le nombre des victimes de leurs séductions est d'autant plus grand qu'ils revêtent l'extérieur des anges de lumière, quoiqu'ils ne soient que des suppôts de Satan. Voyez-vous Goliath debout entre les deux armées ; il insulte aux bataillons d'Israël, il menace les phalanges des saints avec d'autant plus d'audace qu'il a à

effert laudibus philosophos ; adinventiones illorum et suas novitates catholicorum Patrum doctrinæ præfert et fidei. Et cum omnes fugiant a facie, eis me omnium minimum expetit ad singulare certamen.

Denique scripsit mihi, sollicitante quidem ipso, archiepiscopus Senonensis diem statuens congressionis, quo ille in præsentia ejus et coepiscoporum suorum deberet, si posset, statuere prava dogmata sua contra quæ ego ausus mutire fuisset. Abnuï, tum quia puer sum, et ille vir bellator ab adolescentia : tum quia judicarem indignum rationem fidei humanis committi ratiunculis agitandam, quam tam certa ac stabili veritate constet esse subnixam. Dicebam sufficere scripta ejus ad accusandum eum, nec mea referre, sed episcoporum, quorum esset ministerii de dogmatibus judicare. Ille nihilominus imo eo amplius levavit vocem, vocavit multos, congregavit complices. Quæ de me ad discipulos suos scripserit, dicere non curo. Disseminavit ubique se mihi die statuto, apud Senonas responsurum. Exiit sermo ad omnes, et non potuit me latere. Dissimulavi primum, nec enim satis rumore populari movebar. Cedens tamen, licet vix, ita ut flerem, consilio amicorum, qui videntes quomodo se quasi ad spectaculum omnes pararent, timebant ne de nostra absentia et scandalum populo, et cornua crescerent adversario ; et quia error magis confirmaretur cum non esset qui responderet aut contradiceret, occurri ad locum et diem, imparatus quidem et immunitus, nisi quod illud menteolvebam : « Nolite præmeditari qualiter respondeatis, dabitur enim vobis in illa » hora quid loquamini<sup>1</sup> ; » et illud : « Dominus mihi adjutor ; non timebo » quid faciat mihi homo<sup>2</sup>. » Convenerant autem præter episcopos et abbates plurimi viri religiosi, et de civitatibus magistri scholarum, et clerici litterati multi, et rex præsens erat. Itaque in præsentia omnium adversario stante ex adverso producta sunt quædam capitula de libris ejus excerpta. Quæ cum cœpissent legi, nolens audire exivit, appellans ab electis iudicibus, quod non putamus licere. Porro capitula iudicio omnium examinata, inventa sunt fidei adversantia, contraria veritati.

<sup>1</sup> Math. x. — <sup>2</sup> Psal. cxvii.

ses côtés son fidèle écuyer, et il sait qu'il n'y a point de David. Pour jeter du riic ule sur les docteurs ecclésiastiques, il accorde de pompeux éloges aux philosophes. A la foi catholique, à la doctrine des saints Pères, il préfère les rêveries de ces insensés et ses propres découvertes; et, voyant tout le monde fuir à son approche, c'est moi, le plus faible de tous, qu'il appelle à un combat singulier.

Oui, vaincu par ses sollicitations, l'archevêque de Sens m'écrivit, me fixa le jour du débat, où cet hérétique devait, en présence de l'archevêque lui-même et de ses suffragans, essayer d'établir ses dogmes détestables; on me pria d'être assez hardi pour les combattre. D'abord je refusai, parce que d'un côté je sentais ma faiblesse, et que je le savais, lui, lutteur intrépide depuis son enfance; d'un autre côté, je pensais qu'il était peu convenable d'aller ainsi commettre avec de petites raisons humaines l'autorité de la foi, basée depuis des siècles sur la vérité la plus solide. Je prétextai que c'était assez de ses écrits pour l'accuser; que ce n'était pas à moi, mais aux évêques, à juger des dogmes, puisque c'est le propre de leur ministère. Loin de se taire alors, il leva la voix bien plus haut, il appela ses amis, rassembla ses adhérens. Je me soucie peu de rapporter ce qu'il écrivit sur mon compte à ses disciples. Partout il courut répandre qu'il me répondrait à Sens au jour fixé. Tout le monde en fut instruit et je ne pus l'ignorer. Je feignis de n'en rien savoir, je tenais trop peu compte des bruits populaires. Je cédaï enfin, quoique à regret et presque en pleurant, à la voix de mes amis; on me fit entendre que tout semblait avoir été préparé comme pour un spectacle, et qu'il était à craindre que mon absence ne scandalisât les peuples; que d'ailleurs, l'hérésie prendrait de nouvelles forces, s'il ne se présentait personne pour la combattre et la terrasser. Je volai au jour indiqué, j'arrivai dans l'assemblée sans préparations, sans armes aucunes; seulement j'avais médité ces paroles: « Ne préparez point ce que vous avez à répondre, » car au moment nécessaire il vous sera suggéré ce que vous aurez à dire; » et ces autres: « Le Seigneur est mon appui; je ne craindrai point tout ce que l'homme pourrait me faire. » Là se trouvaient réunis, outre les évêques et les abbés, plusieurs saints religieux, des professeurs de plusieurs écoles, beaucoup de savans ecclésiastiques et le roi en personne. Ce fut en présence de cette nombreuse assemblée que nous fûmes placés face à face. On produisit d'abord quelques passages extraits de ses livres. Mais à peine en eut-on commencé la lecture qu'il sortit, récusant les juges choisis; ce qu'il n'avait pas,

Hæc pro me, ne levitate aut certe temeritate usus in tanto negotio putarer.

Verum tu, o successor Petri, judicabis an debeat habere refugium sedem Petri qui Petri fidem impugnat. Tu, inquam, amice Sponsi providebis quomodo liberes Sponsam a labiis iniquis et a lingua dolosa. Sed ut paulo audacius loquar cum Domino meo, attende etiam tibi ipsi, amantissime Pater, et gratiæ Dei quæ in te est. Nonne cum esses parvulus in oculis tuis, ipse te constituit super gentes et regna. Ad quid? nisi ut evellas et destruas, et ædifices et plantes? Qui ergo tulit te de domo patris tui, et unxit te unctione misericordiæ suæ, attende quæso ex tunc et deinceps quanta fecit animæ tuæ, quanta per te Ecclesiæ suæ, quanta in agro dominico, cælo et terra testibus, tam potenter quam salubriter evulsa sunt et destructa, quanta rursus bene ædificata, plantata, propagata. Suscitavit Deus furorem schismaticorum in tuo tempore, ut tuo opere contererentur. Vidi stultum firma radice, et statim maledictum est pulchritudini ejus. Vidi, inquam, vidi impium superexaltatum et elevatum sicut cedros Libani: et transivi, et ecce non erat. «Oportet autem ait, hæreses<sup>1</sup>» et schismata esse, «ut qui probati sunt, manifesti fiant.» Et in schismate quidem jam, ut dictum est, Dominus probavit te, et cognovit te. Sed ne quid desit coronæ tuæ, en hæreses surrexerunt. Itaque ad consummationem virtutum, et ne quid minus fecisse inveniamini magnis episcopis antecessoribus vestris, capite nobis, Pater amantissime, vulpes quæ demoluntur vineam Domini, donec parvulæ sunt, ne si crescant et multiplicentur, quicquid talium per vos non fuerit exterminatum, a posteris desperetur. Quanquam non jam parvulæ nec pauculæ, sed certe grandiusculæ et multæ sint, nec nisi in manu forti vel a vobis exterminabuntur. Jacinctus multa mala ostendit nobis, nec enim quæ voluit, fecit. Sed visus est mihi patienter ferendus de me, qui nec personæ vestræ, nec curiæ in curia illa pepercit, quod melius Nicolaus iste meus, imo et vester, viva refert voce.

<sup>1</sup> 1 Cor. xi.

je pense, le droit de faire. Chacun de ses chapitres fut examiné, tous furent déclarés à l'unanimité contraires à la foi catholique, contraires à la vérité; je n'ai dit tout ceci que pour ma justification, afin qu'on n'aille pas m'accuser d'avoir agi dans cette affaire avec légèreté ou sans précaution.

C'est à vous, digne successeur de Pierre, à juger si le siège de cet apôtre doit servir d'asile à celui qui en attaque la foi; oui, c'est à vous, ami de l'Époux, à examiner comment vous devez délivrer l'Épouse des lèvres injustes et de la langue trompeuse. Et, s'il m'était permis de parler avec plus de hardiesse à mon seigneur et maître, je vous dirais : Veillez aussi sur vous-même, mon très-cher Père, et sur la grâce que Dieu a mise en vous. N'est-ce pas lui qui, dans le temps où vous étiez encore tout petit à vos propres yeux, vous a établi sur les nations et sur les royaumes? Et dans quel dessein, sinon afin que vous arrachiez, que vous détruisiez, pour planter et bâtir ensuite? Réfléchissez donc attentivement, maintenant et toujours, aux bienfaits de celui qui vous a fait sortir de la maison de votre père, et a répandu sur vous l'onction de sa miséricorde. De quels biens il a comblé votre ame! combien d'erreurs et de maux, à la face du ciel et de la terre, il a détruit et arraché de son Église et du champ du Seigneur, se servant toujours de votre ministère avec autant de force que d'utilité, aussi bien pour renverser que pour établir, affermir et multiplier! C'est afin de vous donner la gloire de l'exterminer que Dieu a suscité les schismatiques sous votre pontificat. J'ai vu l'insensé affermi sur sa racine, et aussitôt son éclat a été maudit. J'ai vu, oui, j'ai vu l'impie proclamé et élevé aussi haut que les cèdres du Liban : j'ai passé, et il n'était plus. « Il faut, dit saint Paul, qu'il y ait des hérésies » et des schismes, « afin que les ames éprouvées paraissent au grand jour. » Et c'est dans ce schisme que le Seigneur vous a, comme je viens de le dire, éprouvé et connu. Mais, afin qu'il ne manque rien à votre couronne, voilà maintenant des hérésies qui surgissent. Accomplissez toutes vos vertus, Père chéri, et pour qu'on ne puisse pas dire que vous êtes resté au-dessous des grands pontifes vos prédécesseurs, délivrez-nous de ces renards qui ravagent la vigne du Seigneur. Ils ne font que de naître; s'ils venaient à croître et à multiplier, vos successeurs désespéreraient peut-être d'exterminer ceux dont vous n'auriez pu vous défaire vous-même. C'est même à tort que je dis : Ils sont jeunes et en petit nombre. Non, certes, ils sont déjà grands et nombreux; il faut un bras puissant comme le vôtre pour les réduire. Jacintho a montré de

## EPISTOLA V.

## AD ROMANOS EUGENIUM PAPAM RELICTOS.

Romani, Arnaldo hæretico factionem inflammante, antiquæ reipublicæ ac libertatis formam restituere nitebantur, sola sacrorum cura pontifici relicta. Itaque vectigalia pontificum sibi vindicant, jubentes pontificem decimis et oblationibus tantum more prisco contentum vivere. Hinc nata rebellio, et in Eugenium acrius concitata. Cujus occasione, Bernardus aspere sed juste increpat Romanos tam iniquos in pontificem cujus injuria in sanctos, et omnes catholicos redundet, non evasura Dei vindictam, nisi mox respiscant.

Nobilibus et optimatibus atque universo populo Romano frater Bernardus Clarevallis vocatus abbas, declinare a malo, et facere quod bonum est.

Sermo mihi est ad te, popule sublimis et illustris, cum si vilis exiguaque persona, ac nullius pene momenti homuncio. Id quidem venerandum atque onerosum mihi consideranti, quis, quibus scribam, simulque quam aliter hoc alius judicare possit. Sed levius reor, verecundia apud homines periclitari, quam condemnari apud Deum silentio, veri taciturnitate, et absconsione justitiæ. Ipse enim dicit: « Annuntia populo meo scelera eorum<sup>1</sup>. » Erit mihi etiam in testimonium ante faciem Domini si dicere potero: « Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam et salutare tuum dixi<sup>2</sup>. » Pro hujusmodi sane non vereor, quamvis verecundia reluctante, pro mea ignobilitate scribere de longinquo ad populum gloriosum, atque his litteris transmontanis sui ipsorum periculi atque peccati commonere

<sup>1</sup> Isai. LVIII. — <sup>2</sup> Psal. XXXIX.

bien mauvaises intentions contre moi ; il n'a cependant pas fait tout le mal qu'il aurait voulu. J'ai cru devoir souffrir sans me plaindre tous ses procédés envers moi, puisqu'il n'a épargné ni votre personne, ni votre cour, pendant qu'il était à votre cour. Nicolas, mon religieux de confiance, ou plutôt le vôtre, vous donnera de vive voix de plus longs détails à ce sujet.

---

## LETTRE V.

### AUX ROMAINS QUI S'ÉTAIENT SÉPARÉS DU PAPE EUGÈNE.

*Les Romains, excités à la révolte par l'hérétique Arnaud, tâchaient de rétablir la forme de l'ancienne république et la première liberté, ne laissant au pape que le soin et le gouvernement des choses saintes ; de sorte qu'ils s'emparèrent des domaines des pontifes souverains, et ordonnèrent que le pape se contenterait, pour vivre, des décimes et des oblations selon les coutumes primitives. Cela donna naissance à une sédition qui s'émut et éclata vivement contre Eugène. Saint Bernard, à cette occasion, reprend sévèrement, mais avec justice, les Romains de leur offense envers le pape, parce que l'affront qui lui est fait retombe sur tous les saints et sur tous les catholiques ; il les avertit qu'ils n'échapperont pas à la vengeance divine s'ils ne rentrent en eux-mêmes au plus tôt.*

---

Aux grands, aux nobles et au peuple de Rome, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, souhaite qu'ils s'éloignent du mal et qu'ils pratiquent le bien.

C'est à vous que je m'adresse, peuple illustre et célèbre, quelque vil et chétif que je sois, quelque peu d'importance que j'aie. J'avoue aussi que ce n'est pas sans rougir de mon hardi projet, quand je considère qui je suis et à qui j'écris, et surtout les jugemens divers qu'on pourra porter sur ceci. Je crois cependant qu'il vaut mieux encourir le blâme des hommes par ma hardiesse, que la condamnation de Dieu par mon silence, en ne découvrant pas la vérité, en laissant la justice ensevelie, puisqu'il dit lui-même : « Annoncez à mon peuple ses crimes. » Aussi me présenterai-je avec confiance devant le Seigneur, si je puis lui dire : « Je n'ai point enseveli votre justice dans le fond de mon cœur, » j'ai proclamé votre sainte vérité, j'ai annoncé vos promesses de salut. » A cette fin, malgré les résistances de la honte et malgré mon indignité, je ne balance pas à écrire de si loin à une nation fameuse, et je viens de par-delà les monts avertir, dans une lettre, les Romains de leur erreur et du danger qui les menace ; puissent-ils m'écouter et

Romanos, si forte audiant et quiescant. Quis scit si convertantur ad precem pauperis, qui non cedunt potentium minis, non omni armaturæ fortium? Nonne quondam in Babylone ad vocem pueri junioris unius, omnis ille populus qui a senibus iniquis iudicibus seductus fuerat, reversus est ad iudicium, et sic servatus est sanguis innoxius in die illa? Ita nunc quoque, etsi adolescentulus sum ego et contemptus, adolescentulus, dico, non annorum paucitate, sed meritorum, potens est tamen Deus dare etiam voci meæ vocem virtutis, per quam fiat ut et is populus quem nihilominus constat esse seductum, ad iudicium revertatur. Mea ergo defensio ad eos qui mihi hinc forte succensendum indignandumve putaverint, hæc sit.

Si neque hoc satis est, etiam istud adjicio. Communis est causa, et non est distinctio pusilli et magni. Dolor nempe in capite est, ac per hoc minime alienus ne a minimis quidem vel extremis quibusque corporis partibus; nec a me ergo. Pervenit profecto usque ad me, quamvis omnium minimum, dolor maximus iste, quia maximus, est, et quia cum sit capitis, non potest non esse et corporis, cujus membrum sum ego. Namquid non dolente capite clamat lingua pro omnibus corporis membris in capite se dolero, et omnia per ipsam suum caput suumque capitis fatentur incommodum? Dimittite proinde, quæso, dimittite ut plangam paululum apud vos dolorem meum. Nec meum tantum, sed et totius Ecclesiæ. Nonne ipsius vox est hodie per universum mundum, caput meum doleo: caput meum doleo? Quis namque vel novissimus christianorum in toto sit orbe, qui non gloriatur hoc capite, quod ambo illi gloriosi principes terræ, alter amisso, alter submisso, in cruce capite, suo triumpho extulerunt, suo sanguine ornaverunt? Ad omnem itaque spectat christianum injuria apostolorum, et sicut in omnem terram exivit sonus eorum, sic læsio eorundem ab omnibus usquequoque sentitur, usquequoque plangitur et doletur.

Quid vobis visum est, o Romani, offendere principes mundi; vestros autem speciales patronos? Cur regem terræ, cur Dominum cæli, furore tam intolerabili, quam irrationabili in vos pariter provocatis, dum sacram et apostolicam sedem divinis regalibusque privilegiis singula-

s'apaiser ! Qui sait, en effet, si la prière d'un pauvre abbé ne fera pas rentrer en eux-mêmes ces hommes que n'intimident ni les menaces du pouvoir, ni la force des armes ? Ne vit-on pas jadis, dans Babylone, le peuple entier, qu'avaient séduit des vieillards, rentrer dans le devoir à la voix d'un tout jeune homme, et épargner, pour cette fois, le sang innocent ? De même aujourd'hui, quoique je sois bien jeune et sans autorité ; j'ai dit bien jeune, non que mes années soient peu nombreuses, mais par rapport à mes mérites ; de même, dis-je, aujourd'hui, Dieu est assez puissant pour donner à ma voix l'ascendant de la vertu, et obtenir que ce peuple, séduit comme le premier, nous ne saurions en douter, revienne à de plus nobles sentimens. Ceci soit dit pour me justifier aux yeux de ceux qui pourraient trouver dans ma conduite un motif de reproches ou d'indignation contre moi.

Si cependant ces quelques mots ne suffisaient pas, j'ajouterais : La cause que je défends est commune à tous, sans distinction de grand et de petit. Oui, le siège du mal est dans la tête, et il faut que les parties les moins considérables, comme les plus éloignées dans le corps, en souffrent ; et voilà pourquoi, moi aussi, j'ai ma part de douleur. Cette pénible affection est venue jusqu'à moi, le plus chétif de tous ; c'est qu'elle est forte, c'est que son siège est dans la tête, et alors tous les autres membres doivent s'en ressentir : or je suis un membre. Quand la tête est malade, n'entendez-vous pas la langue, interprète des autres parties du corps, crier qu'elle souffre de la tête, et résumer la plainte de tous les membres au sujet de leur tête et du mal qu'ils y ressentent ? Laissez-moi donc, je vous prie, laissez-moi vous exposer, en pleurant, mon chagrin. Que dis-je, le mien ? celui de toute l'Église. N'est-ce pas sa voix qu'on entend d'un bout du monde à l'autre : la tête me fait mal, la tête me fait mal ? Quel chrétien, en effet, fût-il le moins ardent, quel chrétien dans l'univers pourrait ne pas tirer vanité de cette tête que deux princes de la terre ont rehaussée par leur triomphe, ont ennoblie par leur sang, l'un en perdant la sienne, l'autre en la penchant sur la croix ? L'injure faite aux apôtres regarde donc tous les chrétiens, et, comme leur voix a retenti dans tout l'univers, tout l'univers aussi a reçu la blessure qui les a atteints, tous les hommes s'en plaignent, tous en souffrent.

A quoi pensez-vous, ô Romains ! d'offenser les princes de la terre, vos protecteurs immédiats ? pourquoi, par une fureur insensée autant que coupable, armez-vous contre vous le roi de la terre et le Roi du ciel ? Dans votre témérité sacrilège, vous avez attenté au saint-siège

riter sublimatam, ausu sacrilego incessere suoque minuire honore contenditis, quam vel soli contra omnes, si oportuisset, defendere debuistis? Sic fatui Romani, non judicantes, neque quod honestum est discernentes, caput vestrum atque omnium, quod in vobis est deturpatis, pro quo magis nec vestris ipsis cervicibus parcendum a vobis foret, si necessitas exegisset? Patres vestri Urbi orbem subjugaverunt, vos Urbem properatis orbi facere fabulam. En Petri hæres: Petri sede et urbe a vobis expulsus est. En rebus et domibus suis vestris manibus spoliati sunt cardinales atque episcopi ministri Domini. O popule stulte et insipiens, o columba seducta non habens cor! Nonne ille caput, et illi oculi tui erant? Quid ergo nunc Roma, nisi sine capite truncum corpus, sine oculis frons effossa, facies tenebrosa? Aperi, gens misera, aperi oculos tuos, et vide desolationem tuam jamjamque imminentem. Quomodo in brevi mutatus est color optimus, facta est quasi vidua domina gentium, princeps provinciarum?

Verum initia malorum sunt hæc, graviora timemus. Numquid non prope interitum es si persistis? Revertere, revertere, Sunamitis, revertere ad cor tuum: agnosce jam vel sero, quæ quanta, a quibus patiaris vel passa sis. Recordare qua causa, quo fine, per quos, et in quos usus, non longe ante hos dies cunctarum quæ in te sunt Ecclesiarum omnis ornatus et census profligatus est: quicquid in altaribus et in altarium vasis, quicquid in ipsis sacris imaginibus auri et argenti reperiti tunc potuit, manibus impiorum direptum et asportatum est. Quid ex his omnibus tu in tuis nunc marsupiis invenis? Porro decor domus Domini irrecuperabiliter periit. Et nunc quid tibi visum est iterare malitiam, innovare denuo super te dies malos? Quid modo vel lucri amplioris, vel certioris spei arridet tibi? Nisi quod in eo novissima tua cernuntur incautiora prioribus, quod tunc quidem non solum multi de plebe, sed etiam de clero, et principibus nonnulli per orbem in schismate illo favorunt tibi. Nunc vero sicut manus tuæ contra omnes: sic manus omnium contra te. Mundus est a sanguine tuo mundus omnis præter te solam, et filios tuos qui in te sunt. Væ ergo

apostolique, que recommandent à votre vénération des pouvoirs émanés du ciel et des princes de ce monde ; vous avez voulu porter atteinte à sa gloire, lorsque vous deviez, au contraire, la défendre et la soutenir, eussiez-vous été seuls contre tous. Romains insensés, dépouillant toute justice, tout sentiment d'équité, vous déshonorez, par votre conduite, votre chef suprême, celui de toute l'Église, lorsque vous auriez dû sacrifier vos propres têtes pour lui, si la nécessité l'eût exigé. Vos pères ont soumis l'univers à Rome ; vous semblez, vous, prendre à tâche de rendre Rome la fable de l'univers. L'héritier de Pierre est par vous chassé du siège qu'occupait Pierre et de sa ville. Les cardinaux, les prélats et tous les ministres du Seigneur sont par vous dépouillés de leurs biens et de leurs maisons. O peuple aveugle et imprudent ! ô colombe sans force pour résister à la séduction ! n'était-ce pas votre tête, n'étaient-ils pas vos yeux ? Qu'est Rome maintenant, sinon un tronc informe et décapité, un front mutilé, un cadavre couvert de ténèbres ? Ouvrez, ouvrez les yeux, malheureux citoyens, voyez la désolation imminente qui vous menace à chaque instant. Comment l'éclat qui vous embellissait s'est-il si rapidement terni ? comment est-elle devenue comme une veuve, la maîtresse des nations, la reine des provinces ?

Encore ce ne sont là que les commencemens de vos malheurs ; nous en craignons de bien plus redoutables. Votre mort prochaine ne va-t-elle pas arriver, si vous persistez ? Revenez, Sunamite, revenez à votre cœur ; reconnaissez, quoique tard, la nature, l'immensité des maux qui vous accablent ou vous ont déjà accablés ; reconnaissez-en surtout les auteurs. Souvenez-vous par quelles raisons, pour quelle fin, par quels hommes et pour quel usage tout l'ornement et tous les biens des Églises que vous possédez ont été dissipés, il y a à peine quelques jours. Oui, tout ce que l'autel, tout ce que le saint lieu renfermait de vases précieux, tout ce qui s'y est trouvé en statues, en tableaux, d'or ou d'argent, des mains sacrilèges l'ont enlevé, tout a disparu : qu'en est-il revenu dans vos coffres ? Toute la beauté de la maison du Seigneur est irrévocablement détruite. Quel vertige vous a pris de renouveler ces iniquités et d'amasser sur vous des jours de malédiction ? quel appât plus réel, quelle espérance plus assurée vous flatte aujourd'hui ? Je ne vois, moi, dans ce nouvel acte qu'une conduite encore plus imprudente que la première. Alors au moins les insurgés comptaient dans leurs rangs la majeure partie du peuple ; beaucoup de gens du clergé, des princes même avaient embrassé le

nunc tibi, popule miserande, et vae duplo, quam ante, non ab exteris nationibus, non a feritate barbarorum, non a millibus armatorum. Vae tantum a facie tuorum tibi, vae a domesticis et amicis, a clade intestina, a cruciatu precordiorum, a tortionibus viscerum.

Agnoscis ne jam, quia non omnes pacifici qui domestici, nec omnes amici qui videntur? Et si alias noveramus, sed nunc per te manifestius edocemur omnem veritatem illius sermonis Domini quem dixit, « quoniam inimici hominis domestici ejus<sup>1</sup>. » Vae fratri a fratre in medio tui, et filiis a parentibus. Vae non a gladiis, sed a labiis iniquis et a lingua dolosa. Usquequo male in malo vos alterutrum confortatis: et gladiis labiorum invicem sternitis, invicem perditis, ut ab invicem consumamini? Congregamini oves, dispersae, redite ad pascua, redite ad pastorem et episcopum animarum vestrarum. Redite praevaricatores ad cor. Quod loquor non quasi hostis convicians, sed quasi amicus objurgans. Habet vera amicitia nonnunquam objurgationem; adulationem nunquam.

Sed jungimus et obsecrationes. Obsecramus pro Christo reconciliamini Deo, reconciliamini principibus vestris. Petrum loquor et Paulum, quos utique in vicario et successore suo Eugenio suis sedibus et aedibus effugastis. Reconciliamini, inquam orbis principibus, ne forte incipiat pro eis pugnare orbis terrae contra insensatos. An rescitis quia his offensis nihil omnino valetis, his propitiis nihil omnino timetis? Non, inquam, non timebis sub horum tutela millia populi circumdantis te, urbs incluta, civitas fortium. Reconciliare proinde illis simul et millibus martyrum, qui quidem apud te, sed contra te sunt propter grande peccatum quod peccasti, in quo et persistis. Reconciliare etiam omni Ecclesiae sanctorum, qui ubique terrarum audito hoc verbo, scandalizati sunt. Alloquin pagina ista contra te in testimonium erit: sed et

<sup>1</sup> Mich. vii. et Math. x.

schisme. Vos mains aujourd'hui s'arment seules contre tous vos frères, tous aussi s'arment contre vous. Le monde entier est innocent de votre perte, vous seuls en êtes coupables, vous et les enfans qui sont dans votre sein. Malheur donc à vous, peuple infortuné; malheur à vous aujourd'hui deux fois plus qu'au temps passé, et cela sans que les nations étrangères, sans que la cruauté des barbares, sans que des masses armées y entrent pour rien. Malheur à vous! craignez même vos amis, craignez vos parens, vos intimes; craignez la guerre civile, le déchirement de vos propres entrailles, les tortures de votre cœur.

Commencez-vous à reconnaître qu'ils ne sont pas tous pacifiques, vos affidés? qu'ils ne sont pas tous vos amis, ceux qui le paraissent? Nous savions bien depuis long-temps, mais vous nous êtes une preuve vivante de la vérité de ces paroles du Seigneur, « que les véritables » ennemis de l'homme sont ceux qui habitent avec lui. » Malheur, parmi vous, au frère, de la part de son frère, malheur aux enfans, de la part de leur père! Craignez, non pas le fer, mais les lèvres impies et la langue trompeuse. Jusques à quand vous excitez-vous mutuellement au mal? jusques à quand, vous perçant l'un l'autre avec le glaive de la parole, vous immolerez-vous l'un l'autre, pour être détruits l'un par l'autre? Rassemblez-vous, brebis dispersées, revenez au bercail, revenez au pâturage; revenez au berger, à l'évêque, pasteur de vos âmes. Prévaricateurs, rentrez en vous-mêmes. Ce que je vous dis n'est pas le langage d'un ennemi qui vous menace, c'est un ami qui vous reprend. Le véritable amitié doit quelquefois employer les reproches, jamais elle n'admet la flatterie.

Je ferai plus, j'y joindrai les prières. Je vous en supplie donc, au nom de Jésus-Christ, réconciliez-vous avec Dieu, réconciliez-vous avec vos princes (je veux dire avec saint Pierre et saint Paul), que vous avez bannis de leur trône et de leur palais, en la personne d'Eugène, leur successeur et leur vicaire ici-bas. Réconciliez-vous, vous dis-je avec les princes de la terre, si vous ne voulez voir bientôt la terre entière s'armer en leur faveur contre les rebelles. Ne savez-vous pas qu'en les offensant, vous ne pouvez plus rien par vous-mêmes, et qu'en vous les rendant favorables vous n'avez plus rien à craindre? Non, vous dis-je, sous leur protection, vainement des bataillons armés s'uniraient contre vous, vous resteriez la ville invincible, la cité des héros. Réconciliez-vous en même temps avec la multitude des martyrs qui reposent dans vos murailles, mais qui y sont pour vous accuser, à cause de la grande faute que vous avez commise, et dans

ipsi apostoli et martyres tui stabunt in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum. Sed jam finem loquendi omnes pariter audiamus. Annuntiavi justitiam, prænuntiavi periculum, veritatem non tacui, hortatus sum ad meliora : superest ut aut de vestra citius correctione lætemur : aut de justa imminente damnatione certi inconsolabiliter lugeamus, arescentes et tabescentes præ timore et exspectatione quæ supervenient universæ urbi.

---

## EPISTOLA VI.

### AD EUGENIUM PAPAM.

Litteris a se per dolum extortis robur et auctoritatem derogat.

Serpens decepit me. Homo versipellis et versutus, justitiæ inops, audientiam fugitans; propriæ conscientiæ inimicus, fraternæ incubans injuriæ nescienti mihi litteras pro se per Dominum Belvacensem elicit. Quid enim ille a me non obtineret? Si non vultis ultra modum onerare conscientiam meam, nil lucretur subreptione dolo- sus; nec de litteris nostris opprimat innocentes. Quamquam ne hoc quidem mihi satis fuerit, nisi et pœnam portet quam muerit subreptor malignissimus, et avarissimus exactor.

---

laquelle vous persistez. Reconciliez-vous aussi avec toute l'Église des saints, répandus par toute la terre, que le bruit de cette nouvelle a scandalisés. Cette lettre serait une grande page accusatrice pour vous au dernier jour : vos Apôtres mêmes et vos martyrs ne cesseraient de s'élever contre ceux qui, après les avoir plongés dans les tourmens, leur auraient ravi le fruit de leurs travaux. Mettons cependant un terme à nos paroles. Je vous ai annoncé la justice, je vous ai prédit le danger, je ne vous ai point tû la vérité; je vous ai exhorté à vous mieux conduire, il ne me reste plus qu'à me réjouir en apprenant bientôt votre changement, ou à m'abandonner aux larmes sans espoir de consolation, à la seule pensée de la damnation prochaine suspendue sur vos têtes; puis, dans la crainte et l'attente des maux qui vont inonder la terre, à rester glacé d'épouvante et d'horreur.

---

## LETTRE VI.

AU PAPE EUGÈNE.

Il demande secours et punition contre une lettre qui a été obtenue de lui par ruse.

Un serpent m'a trompé. Un homme rusé et adroit, n'ayant point de bonnes raisons à donner et craignant votre audience; ennemi de sa propre conscience et voulant nuire à son prochain, a profité de ce que je ne le connaissais pas pour m'extorquer une lettre en sa faveur par l'entremise de messire Beauva's. Et que pouvais-je refuser à ce dernier ? Si vous ne voulez pas écraser ma conscience, faites, je vous prie, que le perfide ne retire aucun fruit de sa coupable manœuvre, et que ma lettre ne lui serve pas pour opprimer l'innocent. Je ne serai même pas pleinement satisfait, si je ne vois pas puni comme il le mérite l'auteur d'un larcin si perfide, d'une extorsion si cruelle.

---

# HUGO METELLUS<sup>1</sup>,

SANCTI LEONIS MONACHUS.

---

## EPISTOLA I.

AD ALBERONEM.

Alberoni, venerabili Trevirorum episcopo, Hugo nomine tenus conversus in excelsis humiliter sapere.

Lucerna non accenditur ut sub modio ponatur, sed sub candelabrum, ut ingredientibus lumen videant, nec in tenebris offendant, lucerna tua accensa est, sed sub modio posita est, sub mensura non excedens treverica rura, illuminas propinqua non remota, ibi virtus luminis tui expenditur tota; episcopus es Trevirorum, non archiepiscopus eorum, quibus debes dignitate præesse, et pastorali sollicitudine prodesse, archiepiscopus vero es præsulum tibi subditorum, non episcopus eorum quorum debes causas sub quæstione positas diligenter enodare, et negligentias eorum secundum scita canonum emendare.

Præterea legatio beati Petri tibi commissa est, quæ aliquid dignitatis et potestatis addit tibi quæ præfert te tibi; quæ facit te majorem te, et tamen archiepiscopatus dignitas, et legationis potestas non movent te, nec a somno excitant te.

Nonne vides quanta et qualia mala circumquaque et usquequaque

<sup>1</sup> A la suite des lettres de saint Bernard, nous en ajoutons deux de Hugues Métel contemporain du saint moine : elles sont destinées à ajouter un trait de plus à la peinture de l'esprit et des mœurs de ces temps déjà si bien décrits par l'abbé de Clteaux. Elles nous ont été communiquées par un savant et pieux membre de l'Institut, M. le marquis de Fortia d'Urban, dont la plume a quelquefois honoré notre collection. Nous avons nommé le traducteur, rappelons quelques détails sur la vie de l'écrivain sacré.

Hugues Métel, qu'il ne faut pas confondre, comme le veut dom Calmet, avec Hugues de Toul, naquit dans cette ville vers l'an 1080, d'une famille probe et distinguée par ses richesses. Placé de bonne heure entre les mains d'un professeur en grand renom

# HUGUES MÉTEL,

RELIGIEUX DE SAINT-LÉON.

---

## LETTRE I.

A ALBÉRON.

A Albéron, vénérable évêque de Trèves, Hugues, converti jusque dans son nom, adresse humblement ce qu'il sait aux personnes élevées.

On n'allume point un flambeau pour le cacher sous le boisseau, mais pour le placer dans un candélabre afin d'éclairer ceux qui entrent et de les empêcher de se trouver au milieu des ténèbres. Ton flambeau est allumé, mais il est caché sous le boisseau, sous une mesure qui n'excède pas le territoire de Trèves; tu éclaires ce qui est près de toi, mais non ce qui en est éloigné. Le pouvoir de ta lumière s'épuise là tout entier; tu es évêque de Trèves, mais non archevêque de ceux au-dessus desquels tu es placé par ta dignité, et desquels tu dois t'occuper comme pasteur. Tu es cependant l'archevêque des prélats qui te sont soumis; tu dois être l'évêque de ceux dont les affaires sont portées devant toi, afin de les terminer promptement et de corriger, ainsi que le prescrivent les canons, la négligence de ceux qui les laissent en suspens.

De plus, saint Pierre t'a fait son légat. Cette dignité ajoute à ton pouvoir, elle te met au-dessus de toi-même, elle te fait plus grand encore; et, malgré cet avantage, la dignité d'archevêque et la puissance de légat ne t'impriment aucun mouvement et ne te réveillent pas du sommeil où tu es plongé.

Ne vois-tu pas quels et combien de maux nous assiègent de toutes

le docteur Tiécelin, il fut bientôt initié à toutes les sciences cultivées à cette époque. Grammaire, philosophie, rhétorique, astronomie, musique, poésie, géométrie, rien ne lui était étranger. Il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye des chanoines réguliers de saint Léon; il avait alors environ trente-six ans. Les chroniques ne nous ont transmis aucun détail particulier sur le temps qu'il passa dans cet ordre; seulement les quelques lettres qui nous restent de lui respirent la piété la plus fervente; elles sont remarquables par la science comme par l'érudition, et font regretter les ouvrages du même auteur qui ne sont pas venus jusqu'à nous. On place généralement sa mort vers l'an 1157; ce qui lui donnerait environ soixante-dix-sept ans.

mundant? maledictum et mendacium, invidia et odium in domo Dei exuberant; nonne vides, ut minora mala taceam, quot nefaria in terra nostra abundant? Certe vides quod sanguis sanguinem tangit cognatus cognatam tangere non erubescit; certe vides quia sanguis sanguinem fundit, proximus proximum morti committere non horrescit, filius in annos patris inquit, peccatum peccato superadditur, fas et nefas confunduntur; veritas, justitia, et pax terras dereliquerunt; falsitas vero, injustitia vero, discordia vero, loca eorum occupaverunt; sicut pisces in aquis fluctuant sine principe, sic terra nostra vagatur sine iudice; propter hoc lugebit, et infirmabitur terra, propterea exardescet sicut ignis cœlestis ira.

Multi perambulant christiani, portantes characterem bestię, quos bestia impotionabit suo venenato calice; tempora Antichristi imminent, Satan nequam furit, fremit, tabescit, terram perambulat et circuit, quia diem Domini proximum esse prænoscit; unde legitur in Apocalypsi :

« Væ terræ et mari, quia descendit ad vos diabolus habens iram » magnam, sciens quia modicum tempus habet<sup>1</sup>. »

Superbia regina cum exercitu suo fortissimo adversus terram militat, et omnia virtutum germina eradicantur. Vespere homo malum cogitat, et in matutino consummat, terra excrevit usque ad fenestras, et fenestræ clausæ sunt; sacerdotes de quibus dictum est : Lux mundi estis vos, qui debent lucem ministrare aliis, obtenebrati sunt : amor terrenorum clausit oculos eorum, et quid amplius dicam? ut populus, sic sacerdos.

Non est istis temporibus aliquis Phinees<sup>2</sup> qui zelet zelum Domini, qui doleat vicem Domini; ubi est zelus domus Domini qui te faciebat tabescere? Te electo, te consecrato, sperabamus delectari in multitudine pacis; frustrati sumus. Dicebamus : Ecce pax, pax ecce cum isto homine in terra descendit. Spes nostra cecidit, langues ut video, de-

<sup>1</sup> xii, 12. — <sup>2</sup> Phinées était petit-fils d'Aaron, et conséquemment petit-neveu de Moïse. Il entra dans la tente d'une Madianite qui avait séduit un Hébreu, et les tua tous deux d'un coup de lance. Tel est le modèle que Hugues Métel propose à l'archevêque de Trèves.

parts et en tous lieux? La médisance et le mensonge, l'envie et la haine envahissent la maison de Dieu. Ne vois-tu pas, pour ne rien dire des maux de moindre importance, combien les crimes abondent dans notre pays? Tu vois sans doute le sang s'unir au sang, le propre parent s'unir sans honte à sa parente; tu vois sans doute le sang couler du sang, le voisin qui n'a pas horreur de causer la mort de son voisin, le fils qui compte les années de son père. Un crime succède à un crime; le juste et l'injuste sont confondus. La vérité, la droiture et la paix ont abandonné la terre; la rapacité, la discorde ont pris leur place. De même que les poissons nagent dans l'eau sans chef, on parcourt notre territoire sans y trouver de juge. Aussi les larmes coulent, la société s'affaiblira, et la colère céleste s'allumera comme du feu.

Beaucoup de chrétiens courent le pays, portant le caractère de la bête. Elle les abreuvra de son calice empoisonné. Les temps de l'Antéchrist s'approchent. L'infâme Satan est furieux, il frémit, il se dessèche, il parcourt et environne la terre, parce qu'il prévoit que le jour du Seigneur est proche. C'est pourquoi on lit dans l'Apocalypse :

« Malheur à la terre et à la mer, parce que le démon est descendu vers vous plein d'une grande colère, sachant qu'il n'a plus qu'un peu de temps. »

L'orgueil domine la terre et y combat avec l'armée la plus forte. Tous les germes des vertus sont déracinés; l'homme médite le soir sur le mal qu'il fera le matin; la terre s'est élevée jusqu'aux fenêtres et les fenêtres ont été bouchées. Les prêtres, dont il a été dit : Vous êtes la lumière du monde, qui doivent éclairer les autres, sont eux-mêmes dans les ténèbres. L'amour des choses terrestres a fermé leurs yeux et, que dirai-je de plus? le prêtre est tel que le peuple.

N'y a-t-il plus aujourd'hui quelque Phinée qui s'enflamme pour la gloire du Très-Haut et qui s'empare en gémissant des fonctions du Seigneur? Où est le zèle qui te faisait sécher pour la maison de Dieu? Ton élection, ta consécration semblaient nous promettre un gouvernement paisible; nous avons été dans l'erreur. Voilà la paix, disions-nous, la paix va descendre avec cet homme sur la terre; mais cette espérance s'est bientôt évanouie. Je m'aperçois que tu es languissant; les délices teutoniques t'ont énervé; les apprêts délicats de ces contrées ont flatté ton goût. Tu n'es plus en société qu'avec les esturgeons et les saumons, tandis que les ouailles confiées à tes soins de-

liciae Teutonicorum te emolliunt, salsamenta illorum palato tuo sapiunt; socius est sturionum et salmonum, homines vero socii sturionum et scorpionum. Concutis terram tonitru verborum tuorum effectum carentium; similis es coruscationi quae oculos reverberat, quae oculos terret et perstringit, sed nec ardet, nec urit. Fulgura in pluviam facis, dum terrorem in mansuetudinem convertis. Surge itaque, venerande pater, salva, pace tua loquor, surge qui dormis, et illuminabit te Christus<sup>1</sup>.

Convoca consilium, habe consilium, exerce iudicium, nonne duo gladii sunt utique apud te? Sunt utique: habes gladium spiritualem, habes et regalem, si non sufficit alter, utere utroque, evagina gladium qui omni acuto acutior est, qui pertingit usque ad internecionem spiritus et animae, nec redeat in vaginam donec inter Babylonios composuerit pacem firmam: in pace enim Babylonis pax est Ecclesiae; turbata Babylonia, turbatur et Ecclesia, nonne contentio quae in deserto fuit inter Iudaeos, nonne electos Israel impedivit? Clama ne cesses sacerdotali dignitate, percute regali potestate; nam carnifices lupi latratu canum et baculo sunt arcendi. Verumtamen in utroque servanda est mater discretio, nihil fiat a te sine modo, victor siquidem victus eris, si viceris impietate. Victus victor eris, si victus eris, pietate, eras olim vitula Ephraim docta ferre tritiram; solebas ferre labores, ferre dolores, et in area Christi tritirare, et fructus ferre solebas; solebas in dura terra pausare sub divo, et herbam habere pro thoro; nunc langues in lecto eburneo, et pro herba emollit te calcita serica, ut video; cor tuum elanguit, et ab antiqua sollicitudine decaluit; excitet te qui non dormit, neque dormitat, qui super Israel vigilat. Navicula Petri in fluctibus laborat, sed Christus in monte pro ea orat; dum carnem quam suscepit ex ea et pro ea Patri ostentat, in caelo fluctus insurgunt, sed eam non submergunt, sustinenda tamen est, quia etsi ex tribulatione, et in tribulatione perfecti proficiunt, infirmi deficiunt.

<sup>1</sup> La *France Littéraire*, XII, 498, n'a traduit que cet alinéa, mais un peu différemment.

meurent en proie aux scorpions et autres bêtes venimeuses. Tu frappes la terre du tonnerre de tes paroles, qui n'ont aucun effet; tu ressembles à un éclair qui frappe vivement la vue par son éclat et qui n'échauffe ni ne brûle. Ce feu passager se change en pluie lorsque ton indulgence succède à la terreur. Lève-toi donc, père vénérable; permets-moi de te le dire: sors de ce sommeil léthargique, et le Christ t'illuminera.

Convoque un concile, agis avec prudence, exerce l'autorité judiciaire. N'as-tu pas deux glaives? ils sont de deux sortes: tu as le glaive spirituel et le glaive royal; si l'un ne suffit pas, emploie l'autre; tire ton glaive qui est plus tranchant que tout autre, qui atteint l'esprit et l'âme jusqu'à la mort, et ne le remets dans son fourreau que lorsqu'il aura établi une paix solide parmi les Babyloniens; car la paix de l'Église dépend de celle de Babylone. Lorsque Babylone est troublée, l'Église l'est aussi. Est-ce que le débat qui s'éleva dans le désert entre les Juifs n'arrêta point la marche des élus d'Israël? Ne cesse pas de t'écrier avec la dignité sacerdotale et de frapper avec la dignité royale; car les loups sont des bourreaux qu'il faut écarter avec le bâton et l'aboiement des chiens. Cependant une discrétion paternelle doit être observée dans tes deux pouvoirs; tout doit être fait avec mesure. Vainqueur, tu serais vaincu si l'impiété te dominait; vaincu, tu seras vainqueur si tu l'emportes par la piété. Tu étais autrefois la génisse d'Israël, habile à porter la triture; tu supportais ordinairement les travaux et les peines; tu broyais dans l'aire du Christ; tu portais les fruits, tu te reposais sur la terre dure, ton lit était l'herbe; à présent tu languis sur un lit d'ivoire; au lieu d'herbe, tu es amolli sur un matelas de soie. Je vois que ton cœur languit et qu'il a perdu son ancienne ferveur. Laisse-toi réveiller par celui qui ne dort ni ne sommeille, qui veille sur Israël. La barque de Pierre chancelle sur les flots, mais le Christ bienfaisant prie pour elle. Pendant qu'il montre à son Père la chair qu'il a revêtue d'elle et pour elle, les flots s'élèvent au ciel sans la submerger. Il faut cependant la soutenir, parce que c'est bien de la tribulation et dans la tribulation que les parfaits s'élèvent; mais c'est dans elle que les faibles succombent.

## EPISTOLA II.

## AD ALBERONEM.

Alberoni reverendo Trevisorum Archangelo, Hugo Metellus, feliciter gaudere cum Christo.

Valedicturus vobis, et a vobis vale accepturus, advenio ego; jam delibor siquidem ego, et tempus resolutionis meæ instat; jam viam universæ carnis ingredior ego. Si itaque obitum meum audieritis, ut animæ meæ in orationibus vestris memor sitis devote vos precor ego, mater equidem mea, mater et vestra, mea per naturam, vestra per benevolentiam, hoc apud vos promeruit, quæ ut sublevaret necessitatem vestram, se ipsam evisceravit, et fudit animam suam ut refocillaret animam vestram; altera Martha fuit, quæ pro vobis substantiam suam effudit, effundite et vos animam vestram apud Deum pro ea, offerte Deo pro ea absconditum manna, pascite animam illius pane angelorum, quæ vos pavit hominem. Memor etiam estote mei, quia velox est depositio tabernaculi mei, requirit siquidem terra quod accepi ab ea, corpus a me requirit quod ab ea accepi, quod mihi præstitit. Hospita terra, vale, et particulam tui quam mihi commisisti, recipe redditura eam mihi in die iudicii et resurrectionis meæ, et tu, mea patria, vale, ad quam festino, spiritumque meum in sinu tuo recipe, ut tandem recepto utroque, gaudeam spiritu et corpore.

Multa habeo vobis dicere; sed non potestis modo portare: nondum enim vobis mundus crucifixus est, sed neque vos mundo; conflagunt equidem in vobis animalitas et ratio, spiritus et caro. Quare, inquit, ratio, o anima, conturbas me, dum negotiis sæcularibus implicas me? deberem potius implicari negotiis spiritualis.

« Nemosiquidem, ut ait Apostolus, militans Deo, implicet se negotiis » sæcularibus! »

Conturbas me dum suades ut personas in iudicio accipiam, suscipiendo causam divitis et premendo causam pauperis; conturbas me dum suades ut abundantem divitem respiciam et pauperem egentem

<sup>1</sup> 2 Tim. II, 4.

## LETTRE II.

A ALBÉRON.

Hugues Méteil écrit au vénérable Archevêque de Trèves, Albéron, pour l'engager à se réjouir avec bonheur dans le Christ.

J'arrive pour vous faire mes adieux et pour recevoir les vôtres. En effet, je suis amoindri et le temps de ma dissolution s'approche. Déjà j'entre dans cette route où toute chair doit arriver. Si donc vous apprenez ma mort, je vous prie de vous souvenir de mon ame dans vos prières; je vous supplie aussi de ne pas oublier ma mère et la vôtre par bienveillance; elle qui, pour soulager votre enfance, a déchiré ses propres entrailles, a prodigué toute la chaleur de son ame pour réchauffer la vôtre. Elle a été une autre Marthe qui a livré sa substance pour vous, prodiguez aussi votre ame devant Dieu pour elle; offrez à Dieu pour elle la manne cachée; nourrissez son ame du pain des anges, elle qui vous a nourri de celui des hommes. Souvenez-vous aussi de moi, parce que mon tabernacle sera bientôt déplacé. En effet, la terre redemande ce que j'ai reçu d'elle; elle reprend le corps qu'elle m'avait donné, qu'elle m'avait prêté. Adieu, terre hospitalière! reçois cette parcelle que tu m'avais confiée; ne la reçois que pour me la rendre au jour du jugement et de ma résurrection. Et toi, ma patrie, adieu! je m'empresse de me livrer à toi; reçois mon esprit dans ton sein, afin qu'ayant reçu mon esprit et mon corps, je me réjouisse dans l'un et dans l'autre.

J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais en dernier lieu vous n'avez pu les supporter; car le monde n'est pas crucifié pour vous ni vous pour le monde. L'animalité et la raison, l'esprit et la chair combattent en vous. La raison dit: Pourquoi, ô ame, viens-tu me troubler en m'embarrassant dans les affaires séculières? je devrais plutôt me renfermer dans les spirituelles.

« Quiconque est au service de Dieu, comme dit l'Apôtre, évite » l'embarras des affaires du siècle pour plaire à celui à qui il s'est » donné. »

Tu me troubles en m'établissant juge des personnes pour soutenir la cause du riche et abandonner celle du pauvre; tu me troubles en me persuadant de favoriser l'abondance du riche et de négliger la disette du pauvre. N'était-il pas vain et superflu de nourrir l'armée des

negligam? Nonne superfluum et vanum fuit cum exercitum Romanorum pavi? Superfluum equidem fuit, quia aquam in mare fudi, et ligna in sylvam tuli; conturbas me cum hortaris ut sturiones et salmones deglutiam, et pigmenta sapiam, ut in luce dormiam, ut induar purpura et bisso, et rubicundo croco bis tincto, quod si singulas molestias quas a te patior scripto mandare vellem, prius me tempus quam materia desereret.

Quæ scripsi salva pace vestra scripsi, pater venerande, ut nos ad melius monerem, non ut vos docerem, sed ut calcar admoverem raro equidem contingit, ut magna prudentia sit sine vana gloria, sit sine arrogantia; raro evenit ut multæ divitiæ, multæ deliciæ sint sine superfluitate.

---

Romains comme je l'ai fait? Cela était superflu, puisque j'ai jeté de l'eau dans la mer et du bois dans une forêt. Tu me troubles en m'exhortant à manger des esturgeons et des saumons et à savourer des assaisonnemens, à dormir le jour, à me vêtir du lin le plus fin teint en pourpre avec du safran préparé avec du rouge. Si je voulais écrire tous les embarras que tu me fais souffrir, le temps me manquerait plutôt que la matière.

Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit, père vénérable, en vous en demandant la permission, pour nous entretenir de ce qui serait le mieux, non pour vous enseigner, mais pour vous présenter l'éperon. Car il arrive rarement qu'une grande prudence soit sans vaine gloire, sans ostentation; il est rare que la surabondance ne soit pas le produit des grandes richesses, des jouissances multipliées.

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR.

---

Arrivé à saint Bernard, notre choix de chefs-d'œuvre touche à son terme; c'est en effet cet illustre abbé qu'on regarde, suivant l'ordre des temps, comme le dernier des pères de l'Église proprement dits, de ceux que, dans la préface de notre premier volume, nous avons divisés en trois classes, savoir : les pères apostoliques, les pères apologistes, les pères dogmatiques, qui tous ont enseigné les vérités de notre sainte religion par la méthode qu'on est convenu d'appeler Théologie positive. Ici commence une série nouvelle, celle des docteurs scolastiques, c'est-à-dire des écrivains sacrés qui dans leur enseignement ont adopté la méthode désignée plus tard sous le nom de Théologie scolastique, soit parce qu'ils l'enseignaient publiquement à leurs disciples dans les écoles, à la manière des philosophes, soit parce que, dans leurs dissertations, ils traitaient des matières qui, hors de l'école, n'étaient que de peu ou d'aucune utilité.

Aux premiers siècles de l'Église remonte nécessairement l'enseignement des vérités de la religion, alors que les apôtres et leurs disciples allèrent par tout l'univers, prêchant et instruisant les peuples, et les appelant à Dieu. Ils appuient leurs saintes paroles des faits dont ils ont été les témoins; ils font dériver des principes de la révélation tout ce qui tient à la foi. Leur méthode n'est soumise à aucune forme, à aucun temps, à aucun lieu; elle n'a pour base que la vérité qu'il faut révéler, qu'il faut faire aimer; elle s'adresse aux savans comme aux pauvres d'esprit, aux princes comme aux sujets, au cœur enfin.

Marchant sur ces traces augustes, les saints docteurs et les pères de l'Église se gardèrent bien de rien changer à cette manière d'instruire adoptée par les premiers serviteurs de Jésus-Christ. Ils s'appuyèrent, et dans leurs instructions et dans leurs écrits, sur l'autorité des divines Écritures, sur la tradition apostolique, sur les témoignages rendus à la vérité de la foi par les martyrs qui l'avaient scellée de leur sang, sur le consentement unanime de la sainte Église, sur l'authenticité des miracles.

Tel fut l'enseignement apostolique pendant les six premiers siècles de l'Église.

Au septième, un changement s'opère, mais peu sensible, toujours dans le même sens : les auteurs ecclésiastiques conservent la forme de leurs devanciers, mais ils ont un poids de plus à placer dans la balance de la vérité; je veux dire les opinions écrites des saints

pères, les décisions des conciles, les décrets des souverains pontifes ; puis les immortels ouvrages de saint Cyprien, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Basile, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Ambroise, de saint Augustin. Il en fut ainsi jusqu'au douzième siècle.

Voulons-nous de cet aperçu rapide déduire la pureté, l'utilité d'une pareille méthode ? jetons un coup d'œil sur les sources auxquelles elle va puiser ses argumens. C'est d'abord la parole de Dieu lui-même dans l'ancien et le nouveau Testament ; la loi donnée à Moïse sur le mont Sinaï au milieu de la foudre et des éclairs ; ce sont les prophéties et leur accomplissement ; c'est le témoignage des Juifs eux-mêmes ; c'est surtout l'autorité de l'Évangile et des miracles opérés par Jésus-Christ, par les prophètes, par les Apôtres, dont un disait : « Je n'ai pas employé en vous parlant et en vous prêchant les discours de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu, » afin que votre foi ne fût point établie sur la sagesse des hommes, » mais sur la vertu de Dieu <sup>1</sup> ; » ce sont enfin les actes des martyrs, preuves sanglantes de la divinité de Jésus-Christ, de la vérité de sa sainte religion. Est-il rien de plus imposant, de plus positif ?

Voilà, avec les argumens que pouvait fournir la raison naturelle, les bases sur lesquelles reposent tant d'immortels traités. Toutefois, au milieu de ces démonstrations par les faits, qui méritèrent à cette méthode le nom de positive, souvent la philosophie est venue prêter le secours de la dialectique aux plumes éloquentes des saints pères : témoin saint Grégoire de Nysse, réfutant avec la forme péripatéticienne, et à la manière d'Aristote, Eunomius, ensuite Apollinaire ; témoin saint Augustin, combattant et suivant dans le dédale de leurs subtilités les donatistes, les manichéens et les pélagiens ; témoin Jean Damascène, anéantissant par leurs propres armes les hérétiques et leurs sophismes. Malheureusement on ne s'arrêta pas là ; quelques écrivains parurent : plus philosophes que théologiens, ils poussèrent si loin l'emploi de la première de ces deux sciences au détriment de la seconde, que l'abus ne tarda pas à s'ensuivre. Pour le réprimer, il fallut interdire aux théologiens cette méthode, et l'on en revint à la simplicité de la première.

Cependant, environ vers l'an 1063, un pieux abbé venu du pied des Alpes, saint Anselme, métaphysicien profond, dialecticien subtil, écrit sur l'existence de Dieu, sur ses attributs, sur la trinité sainte. Il y a bien dans sa manière quelque chose de saint Augustin, mais il s'écarte davantage de ce langage qui parle au cœur plutôt qu'à l'intelligence : il veut confondre un sophiste ; les armes connues jusqu'à ce jour lui semblent insuffisantes ; il en cherche de nouvelles dans sa manière de combattre. Roscelin, en se déendant, prend sa méthode et

<sup>1</sup> Saint Paul, 1 Cor. ioh. 11, 4.

la transmet à Abailard, son disciple; Gilbert de la Porée en fait des leçons publiques; Othon de Frisinghen l'établit en Allemagne, et la théologie dite scolastique, partie d'Aristote, se cache un instant jusqu'à saint Augustin, se perd, puis reparait dans saint Jean Damascène pour se perdre encore jusqu'à l'époque dont nous parlons; elle prend partout la place de la théologie positive, malgré les protestations des vieux théologiens, malgré leurs efforts pour la proscrire.

Parmi les savans qui se déclarèrent hautement contre ce mélange confus de philosophie et de théologie dont tout l'Occident commençait à être infesté, Gauthier de Saint-Victor<sup>1</sup> fut celui qui déclama le plus ouvertement; il s'indigna au point d'accuser d'hérésie les maîtres et les disciples. De là des réponses, des reproches, des injures réciproques et, par une suite naturelle, l'abus outré de la chose même qu'on voulait empêcher, jusqu'à ce qu'enfin le pape<sup>2</sup>, les synodes<sup>3</sup>, les conciles<sup>4</sup> vinrent arrêter et punir les progrès de la nouvelle école, en condamnant les disciples et en interdisant aux maîtres certaines parties de leurs discussions.

Cependant l'impulsion donnée était trop forte pour pouvoir s'arrêter si tôt, et, malgré la sévérité avec laquelle on parut vouloir traiter cette innovation, elle prévalut, et la méthode scolastique continua à être employée à partir du douzième siècle. Les sectateurs de ce nouveau mode d'enseignement ne surent pas s'arrêter dans de justes bornes; ils portèrent atteinte à la gravité de la religion chrétienne et la firent bien souvent dégénérer en subtilités purement spéculatives. C'était une troisième méthode sans nom, comme sans principes et sans règles, ou plutôt ce n'était plus une méthode: elle fut condamnée comme un foyer d'hérésies. Gauthier de Saint-Victor retrouva ses forces pour l'attaquer, et la confondit par l'autorité des conciles et des saints pères, lui reprochant l'impureté de son origine, puisqu'elle sortait de Socrate, d'Aristote et de Sénèque<sup>5</sup>. Il n'obtint pas, il est vrai, l'entier anéantissement de la théologie scolastique; mais il fit au moins supprimer les excès et interdire une partie des ouvrages qui lui avaient donné naissance<sup>6</sup>. Vinrent enfin Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, qui cherchèrent à concilier la méthode scolastique avec les témoignages sacrés employés par les pères primitifs: ils bannirent des écoles toutes les questions qui n'avaient pas trait soit à la divinité de la sainte religion, soit à la morale; toutefois, au lieu de ramener l'enseignement religieux à cette noblesse, à cette grâce entraînant et sublime des saints pères, ils conservèrent aux discussions un langage sec et aride, une certaine forme d'argumentation à la-

<sup>1</sup> Duboulay, *seculo 4, Universitatis Paris. Dissert. iv*, p. 584. — <sup>2</sup> Innoc. III. — <sup>3</sup> Soissons, 1121. Sens, 1140. — <sup>4</sup> Génér. de Latran, 1170, de Tours, 1163. — <sup>5</sup> Duboulay, p. 620. — <sup>6</sup> Acte de réformation de l'Université de Paris, par Robert de Courçon, cardinal légat, 1215. Grégoire IX, en 1231.

quelle se reconnaît la scolastique, dont nous ne contestons nullement la clarté et les avantages dans le raisonnement, mais qui finit par amener l'ennui et le dégoût.

Les chefs-d'œuvre des saints pères et des docteurs qui composent notre Recueil feront, nous osons l'espérer, suffisamment connaître tout ce que la théologie positive a de grand, de majestueux et d'entraînant pour le cœur. Pour donner une idée de la théologie scolastique, nous avons choisi quelques belles pages de saint Anselme, toutes de métaphysique, et qui ne s'adressent qu'à l'intelligence, mais à une intelligence profonde comme celle qui les a dictées. Nous n'avons enfin cru pouvoir mieux terminer notre travail sur ce point qu'en traduisant un traité de saint Thomas d'Aquin. Il peint d'un trait tout le système.

A. D. D.

**SANCTUS ANSELMUS,**

CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPUS.

TRACTATUS DE DEI EXISTENTIA.

---

**SANCTUS THOMA,**

DOCTOR ANGELICUS EX SACRO PRÆDICATORUM ORDINE.

DE DUOBUS PRÆCEPTIS CHARITATIS ET DECEM LEGIS PRÆCEPTIS.

---

**SAINT ANSELME,**

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

TRAITÉ DE L'EXISTENCE DE DIEU.

---

**SAINT THOMAS,**

L'ANGE DE L'ÉCOLE DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS.

TRAITÉ SUR LES DEUX PRÉCEPTES DE LA CHARITÉ ET SUR LES  
DIX COMMANDEMENS DE LA LOI.



# SAINT ANSELME,

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

Anselme, fils de Gondulphe et d'Ermengarde, tous deux d'une famille noble, naquit vers l'an 1033, dans la ville d'Aoste, en Piémont. A l'âge de quinze ans, il résolut d'embrasser l'état monastique; mais l'abbé auquel il s'adressa ne voulut point l'admettre dans sa communauté, parce qu'il craignait d'encourir l'indignation de Gondulphe. Ces premiers mouvemens de ferveur ne furent pas de longue durée. Anselme, ayant négligé ses exercices de piété et perdu sa pieuse mère, tomba insensiblement dans la tiédeur; il ne s'en tint pas là; il laissa prendre de l'empire à ses passions, et marcha dans les voies corrompues du siècle. Mais la vie du monde le lassa, et après la mort de son père il revint à ses premiers sentimens. Peu de temps après il prit l'habit, au Bec, sous l'abbé Herluin, et en 1060, à l'âge de vingt-sept ans, il fit sa profession. Il devint abbé du monastère où il avait fait vœu. Puis, par le choix de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, il fut fait archevêque de Cantorbéry; Thomas, archevêque d'York, fit la cérémonie de son sacre. Anselme continua à Cantorbéry le genre de vie qu'il avait mené au Bec; il s'occupait à instruire son peuple, à visiter son diocèse, à écrire pour la défense des dogmes de la religion, à soulager ses pauvres, à réformer les abus et les désordres. Il fit plusieurs voyages à Rome, tint un concile à Londres, et montra dans toutes les circonstances de sa vie une fermeté inflexible. Il passa ses dernières années dans une langueur continuelle. Six mois avant sa mort il tomba dans une faiblesse extrême, et dans cet état il se faisait porter tous les jours à l'église pour y entendre la messe; il mourut le 21 avril 1100, dans la soixante-seizième année de son âge, et fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry. Il est honoré parmi les docteurs de l'Église en vertu d'un décret donné en 1720 par le pape Clément XI.

On reconnaît dans les écrits de saint Anselme un philosophe habile, un excellent métaphysicien, un théologien exact. Il établit presque toujours les vérités révélées par les preuves que fournit la raison; ce qui l'a fait regarder comme le père de la théologie scholastique. La précision et la clarté dans ses œuvres se trouvent réunies à l'élevation des pensées et à la solidité des raisonnemens. Ses ouvrages sont des homélies, des méditations ascétiques, des lettres, et principalement des traités. Nous donnons la traduction du *Proslogue*, ainsi intitulé parce que l'auteur s'y entretient, ou avec lui-même ou avec Dieu, de l'existence et des attributs de l'Être-Suprême. Nous nous sommes arrêtés à cet opuscule, parce que, plus qu'aucun, il est propre à donner une idée exacte du genre d'argumentation de ce saint docteur.

# SANCTI ANSELMI,

CANTUABIENSIS ARCHIEPISCOPI,

## PROSLOGION

SEU

### ALLOQUIUM DE DEI EXISTENTIA

#### ET ATTRIBUTIS.

I. Excitatio mentis ad contemplandum Deum. — II. Quod vere sit Deus, etsi insipiens dixit in corde suo: Non est Deus. — III. Quod Deus non possit cogitari non esse. — IV. Quomodo insipiens dixit in corde suo, quod cogitari non potest. — V. Quod Deus sit quicquid melius est esse, quam non esse; et solus existens per se, omnia faciat de nihilo. — VI. Quomodo Deus sit sensibilis, cum non sit corpus. — VII. Quomodo sit omnipotens, cum multa non possit. — VIII. Quomodo sit misericors, et impassibilis. — IX. Quomodo totus justus, et summe justus parcat malis, et quod juste misereatur malis. — X. Quomodo juste puniat, et juste parcat malis. — XI. Quomodo universa viæ Domini misericordia et veritas; et tamen justus Dominus in omnibus viis suis. — XII. Quod sit ipsa vita qua vivit; et sic de similibus. — XIII. Quomodo solus sit incircumscriptus et æternus; cum alii spiritus sint incircumscripti, et æterni. — XIV. Quomodo, et cur videtur, et non videtur Deus a quærentibus eum. — XV. Quod major sit, quam cogitari possit. — XVI. Quod hæc sit inaccessible, quam inhabitat. — XVII. Quod in Deo sit harmonia, odor, sapor, levitas, pulchritudo, suo ineffabili modo. — XVIII. Quod Deus sit vita, sapientia, æternitas, et omne verum bonum. — XIX. Quod non sit in loco aut tempore; sed omnia sint in illo. — XX. Quod sit ante et ultra omnia etiam æterna. — XXI. An hoc sit sæculum sæculi, sive sæcula sæculorum. — XXII. Quod solus sit quod est, et qui est. — XXIII. Quod hoc bonum sit pariter Pater, et Filius et Spiritus sanctus; et hoc sit unum necessarium quod est omne, et totum, et solum bonum. — XXIV. Conjectatio quale et quantum sit hoc bonum. — XXV. Quæ et quanta bona sint fruentibus eo. — XXVI. An hoc sit gaudium plenum quod promittit Dominus.

# SAINT ANSELME,

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

## PROSLOGUE

OU

### ALLOCATION SUR L'EXISTENCE DE DIEU

#### ET SUR SES ATTRIBUTS.

I. L'esprit s'élevant à la contemplation de Dieu. — II. Que Dieu existe véritablement, bien que l'insensé ait dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu. — III. Que la pensée ne peut concevoir la non-existence de Dieu. — IV. Comment il se fait que l'insensé a dit dans son cœur ce qu'il n'a pu penser. — V. Que Dieu est tout ce dont l'existence est préférable à la non-existence, et qu'existant seul par lui-même il a tout fait de rien. — VI. Comment Dieu n'étant point un corps peut être sensible. — VII. Comment il est tout-puissant, bien qu'il ne puisse certaines choses. — VIII. Comment il est à la fois miséricordieux et impassible. — IX. Comment étant juste, souverainement juste, il peut pardonner aux méchants, et qu'il leur fait miséricorde avec équité. — X. Comment il peut punir les méchants et leur faire grâce avec justice. — XI. Comment l'Écriture a pu dire que le Seigneur marche toujours dans la voie de la miséricorde, et que cependant il n'abandonne jamais la voie de la justice. — XII. Que Dieu est la vie elle-même, et qu'il renferme substantiellement tous ses attributs. — XIII. Comment il est le seul être infini, éternel, bien qu'on puisse dire que les autres esprits sont aussi des êtres infinis et éternels. — XIV. Comment et pourquoi ceux qui cherchent Dieu le voient et ne le voient point. — XV. Que Dieu surpasse tout ce que la pensée peut concevoir de plus grand. — XVI. Que la lumière au sein de laquelle il habite est véritablement inaccessible. — XVII. Que l'harmonie, l'odeur, la saveur, la beauté et toutes les propriétés des corps existent en Dieu d'une manière ineffable et digne de sa nature. — XVIII. Que Dieu est la vie, la sagesse, l'éternité, et tout ce qui est un bien réel. — XIX. Qu'il n'est pas contenu dans l'espace et le temps, mais qu'il contient toutes choses. — XX. Que son existence précède et dépasse toutes les existences, même celles qui sont éternelles. — XXI. Si l'éternité divine est ce qu'on doit entendre par ces expressions de l'Écriture, le siècle du siècle, ou les siècles des siècles. — XXII. Que Dieu seul est ce qui est, celui qui est. — XXIII. Que le souverain bien est également le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et que celui-là seul est nécessaire, qui est le bien universel, complet et unique. — XXIV. Conjectures sur la nature et la grandeur de ce bien. — XXV. Bonheur de ceux qui jouissent du souverain bien. — XXVI. Si c'est dans ce souverain bien que les élus trouveront cette plénitude de joie que le Seigneur leur promet.

## PROOEMIUM.

Postquam opusculum quoddam, velut exemplum meditandi de ratione fidei, cogentibus me precibus quorundam fratrum, in persona alicujus tacite secum ratiocinando quæ nesciat investigantis edidi: considerans illud esse multorum concatenatione contextum argumentorum, cœpi mecum quærere si forte posset inveniri unum argumentum, quod nullo alio ad se probandum quam se solo indigeret; et solum ad adstruendum quia Deus vere est, et quia est summum bonum nullo alio indigens, et quo omnia indigent ut sint et bene sint, et quæcumque credimus de divina substantia, sufficeret. Ad quod cum sæpe studioseque cogitationem converterem, atque aliquando mihi videretur jam capi posse quod quærebam, aliquando mentis aciem omnino fugerat; tandem desperans volui cessare, velut ab inquisitione rei, quam inveniri esset impossibile. Sed cum illam cogitationem, ne mentem meam frustra occupando, ab aliis, in quibus proficere possem, impediret, penitus a me vellem excludere: tunc magis et magis, nolenti et defendenti se cœpit cum importunitate quadam ingerere. Quadam igitur die, cum vehementer ejus importunitati resistendo fatigarer, in ipso cogitationum conflictu sic se obtulit quod desperaveram, ut studiose cogitationem amplecterer, quam sollicitus repellebam. Æstimans igitur quod me gaudebam invenisse, si scriptum esset alicui legenti placiturum, de hoc ipso et de quibusdam aliis, sub persona conantis erigere mentem suam ad contemplandum Deum, et quærentis intelligere quod credit, subditum scripsi opusculum. Et quoniam nec istud, nec illud, cujus supra memini, dignum libri nomine, aut cui auctoris præponeretur nomen, judicabam; nec tamen eadem sine aliquo titulo, quo aliquem, in cujus manus, venirent, quodammodo ad se legendum invitarent dimittenda putabam; unicuique suum dedi titulum, ut prius, *Exemplum meditandi de ratione fidei*: et sequens, *Fides quærens Intellectum*, diceretur. Sed cum jam a pluribus cum his titulis utrumque transcriptum esset, coegerunt me plures, et maxime reverendus archiepiscopus Lugdunensis, Hugo nomine, fungens in Gallia legatione apostolica, qui mihi hoc ex apostolica præcepit autoritate, ut nomen meum illis præscriberem. Quod

## PRÉFACE.

Cédant aux pressantes sollicitations de quelques-uns de mes frères, j'ai mis au jour un petit ouvrage composé en forme de méditation religieuse sur les mystères de la foi, et dans lequel j'avais emprunté le langage et les idées d'un homme qui s'entretient, solitaire, avec sa pensée, et cherche Dieu avec les lumières de sa raison. A peine cet ouvrage eut-il paru que, songeant à cette longue série d'arguments qu'il m'avait fallu employer, et dont la chaîne non interrompue m'avait semblé nécessaire pour arriver à mon but, je me demandai si par hasard on ne pourrait pas trouver un argument unique, indépendant de tout autre, se suffisant à lui-même, pour opérer la conviction, pour établir avec certitude que Dieu existe, qu'il est la cause suprême de toute existence et la source première de tout bien; en un mot, pour rendre compte de tous les attributs que la foi accorde à la nature divine. Long-temps je cherchai dans ma pensée cet argument victorieux, long-temps je le poursuivis dans les profondeurs de la réflexion avec une ardente curiosité. Parfois il me semblait que j'allais le saisir, mais toujours il m'échappait au moment où je croyais l'atteindre. Fatigué de mes inutiles efforts, et désespérant du succès de mon entreprise, j'avais résolu d'y renoncer et d'abandonner une recherche que je regardais désormais comme infructueuse; mais j'eus beau vouloir chasser cette idée de mon esprit, de peur qu'en l'occupant à la poursuite d'un objet impossible à atteindre elle ne l'empêchât de se livrer à des travaux moins futiles et plus profitables, elle s'établit obstinément en moi, elle m'obséda de plus en plus, malgré tous mes efforts pour me délivrer de sa présence importune et de ses continuelles persécutions. Un jour donc qu'elle me pressait avec un nouvel acharnement et que j'étais plus fatigué que jamais de cette lutte incessante, au milieu même de ce conflit de mes pensées, ce que j'avais inutilement cherché vint s'offrir tout-à-coup à mon esprit et me força d'embrasser avec transport l'idée heureuse que je voulais repousser loin de moi. Tout fier de ma découverte, je m'imaginai que quelques lecteurs la verraient avec plaisir exposée dans un écrit où je ferais parler un chrétien qui s'efforce d'élever son âme jusqu'à la contemplation de Dieu, et qui cherche à se rendre compte de sa croyance. Je composai donc le petit ouvrage que je donne aujourd'hui au public. Je n'eus point, en le terminant, la prétention d'avoir fait un livre; cette prétention, je ne l'avais pas eue davantage en terminant le premier :

ut aptius feret, illud quidem *Monologium*, id est, *Soliloquium* : istud vero *Proslogion*, id est, *Alloquium*, nominavi.

**CAPUT I.** Eia nunc, homuncio, fuge paululum occupationes tuas, absconde te modicum a tumultuosis cogitationibus tuis. Abjice nunc onerosas curas, et postpone laboriosas distensiones tuas. Vaca aliquantulum Deo, et requiesce aliquantulum in eo. Intra in cubiculum mentis tuæ; exclude omnia præter Deum, et quæ te juvent ad quærendum eum; et clauso ostio quære eum. Dic nunc, totum cor meum, dic nunc Deo: « Quæro vultum tuum; vultum tuum, Domine, requiro. » Eia nunc ergo, tu Domine Deus meus, doce cor meum et quomodo te quærat, ubi et quomodo te inveniat. Domine, si non es hic, ubi te quæram absentem? Si autem ubique es, cur non video te præsentem? Sed certe habitas lucem inaccessibilem. Et ubi est lux inaccessibilis, aut quomodo accedam ad lucem inaccessibilem? Aut quis me ducet, et inducet in illum, ut videam te in illa? Deinde, quibus signis, qua facie te quæram? Nunquam te vidi, Domine Deus meus; non novi faciem tuam. Quid faciet, altissime Domine, quid faciet iste tuus longinquus exsul? Quid faciet servus tuus anxius amore tui, et longe projectus a facie tua? Anhelat videre te; et nimis abest illi facies tua. Accedere ad te desiderat; et inaccessibilis est habitatio tua. Invenire te cupit, et nescit locum tuum. Quærere te affectat; et ignorat vultum tuum. Domine, Deus meus es, et Dominus meus es; et nunquam te vidi. Tu me fecisti et refecisti, et omnia mea bona tu mihi contulisti;

ces deux opuscules me semblaient également indignes de paraître avec le nom de leur auteur. Cependant je ne voulais point les abandonner aux chances de la publicité sans donner à chacun d'eux un titre qui lui fit espérer un accueil favorable et lui servit de recommandation auprès de quelques lecteurs. J'avais en conséquence intitulé le premier *Modèle de méditation sur les mystères de la foi*, et le second *la Foi cherchant l'Intelligence*. Déjà ces deux petits ouvrages avaient été plusieurs fois transcrits avec les titres ci-dessus indiqués, quand des personnes de considération m'engagèrent à y mettre mon nom. Hugo, le vénérable archevêque de Lyon, qui à cette époque s'acquittait en France d'une mission apostolique, usa lui-même de toute son autorité sur moi pour me décider à signer ces deux écrits. Je dus obéir, et je jugeai en même temps convenable d'en changer les titres; j'intitulai donc le premier : *Monologue ou Soliloque*, et le second : *Proslogue ou Allocution*.

CHAPITRE I. Faible mortel, déroge-toi un instant aux occupations d'ici-bas; cherche un abri contre l'orage de tes pensées, dépose le pesant fardeau de tes inquiétudes, suspends ton pénible labeur. Un moment du moins occupe-toi de Dieu, un moment repose-toi en lui. Entre dans le sanctuaire de ton âme, ferme-le aux souvenirs importuns de la terre, aux vains bruits du monde, et, seul avec tes réflexions pieuses, cherche Dieu dans le silence du recueillement. Dis, ô mon cœur, dis maintenant à Dieu : « Je veux contempler ta face; c'est ta face, Seigneur, que je veux contempler. » Et vous, mon Seigneur et mon Dieu, apprenez à mon cœur en quel lieu et comment il doit vous chercher, en quel lieu et comment il peut vous trouver. Seigneur, si vous n'êtes pas ici près de moi, où vous chercherai-je? si vous êtes partout, pourquoi ne vous vois-je point? Je sais que vous habitez au sein d'une lumière inaccessible; où donc est-elle, cette lumière inaccessible? comment pourrai-je en approcher? qui me guidera vers elle? qui m'y fera pénétrer afin que je vous voie dans votre mystérieuse et brillante demeure? à quels signes, à quels traits vous reconnaitrai-je? Je ne vous ai jamais vu, mon Seigneur et mon Dieu; je ne connais point votre visage. Que fera, Dieu très-haut, que fera ce pauvre exilé qui languit si loin de vous? que fera votre serviteur, qui brûle d'amour pour vous, et qui est banni de votre présence? Il voudrait vous voir, et il ne peut franchir la distance qui le sépare de vous; il voudrait aller vers vous, et votre demeure est inaccessible;

et nondum novi te. Denique ad te videndum factus sum, et nondum feci propter quod factus sum.

O misera sors hominis, cum hoc perdidit ad quod factus est. O durus, et dirus casus ille! Heu! quid perdidit, et quid invenit? Quid abscessit, et quid remansit? Perdidit beatitudinem, ad quam factus est; et invenit miseriam, propter quam factus non est: abscessit, sine quo nihil felix est; et remansit, quod per se non nisi miserum est. Manducabat tunc panem angelorum, quem nunc esurit; manducat nunc panem dolorum, quem tunc nesciebat. Heu publicus luctus hominum: universalis planctus filiorum Adæ! Ille ructabat saturitate; nos suspiramus esurie. Ille abundabat; nos mendicamus. Ille feliciter tenebat; et misere deseruit: nos infeliciter egomus, et miserabiliter desideramus; et heu, vacui remanemus. Cur non nobis custodivit, cum facile posset, quo tam graviter careremus? Quare sic nobis obscuravit lucem, et obduxit nos tenebris? Ut quid abstulit nobis vitam, et infixit mortem? Ærumnosi, unde sumus expulsi, quo sumus impulsus? unde præcipitati? quo obruti? A patria in exilium; a visione Dei in cæcitatem nostram; a jucunditate immortalitatis in amaritudinem et horrorem mortis. Misera mutatio de quanto bono in quantum malum! Grave damnum, gravis dolor, grave totum.

Sed heu! me miserum, unum de aliis miseris filiis Evæ elongatis a Deo, quid incepi? quid effeci? quo tendebam? quo deveni? Ad quid

il voudrait vous trouver, et il ignore où vous êtes; il voudrait vous chercher, et il ne connaît point les traits de votre visage. Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu, et je ne vous ai jamais vu; vous m'avez créé deux fois, vous m'avez comblé de vos bienfaits, et je ne vous connais pas encore. J'ai été créé pour vous voir, pour vous contempler, et je n'ai pu encore atteindre le but de mon existence.

Jour funeste où l'homme fut déshérité de son destin sublime! qui pourrait assez déplorer sa faute et son malheur? Hélas! qu'a-t-il perdu et qu'a-t-il trouvé? qu'a-t-il laissé échapper et que lui est-il resté? Il a perdu la béatitude qui était le but de son existence, et il a trouvé la misère, pour laquelle il n'avait point été fait; il a laissé échapper un trésor sans lequel il n'y a point de bonheur, et il ne lui est rien resté que la souffrance et la douleur. L'homme, avant sa faute, se nourrissait du pain des anges qu'il ne connaît plus aujourd'hui; et maintenant il se nourrit du pain des douleurs, qu'il ne connaissait pas encore alors. Que tous les hommes gémissent, que tous les fils d'Adam versent des larmes et fassent entendre une plainte éternelle. Hélas! notre premier père se rassasiait d'une nourriture céleste, et nous mourons de faim; il était riche, et la pauvreté nous accable; il était heureux, il a méprisé son bonheur, et nous sommes condamnés à tous les maux, et nous soupignons en vain après une félicité qui ne saurait revenir. Hélas! pourquoi n'a-t-il pas gardé les biens dont il jouissait et dont il pouvait jouir toujours? pourquoi n'a-t-il pas laissé ce précieux héritage à ses descendants? pourquoi nous a-t-il ainsi ravi la lumière pour nous plonger dans les ténèbres? pourquoi nous a-t-il ôté la vie? pourquoi nous a-t-il donné la mort? Infortunés! de quel séjour de délices nous avons été chassés! dans quel séjour de misères nous habitons! de quelle hauteur sublime nous avons été précipités! dans quel abîme profond nous sommes descendus! Nous avions une patrie, et nous voilà exilés; nous pouvions contempler Dieu, et nous voilà frappés d'aveuglement; nous pouvions jouir de l'immortalité et de la béatitude céleste, et nous voilà condamnés ici-bas au malheur et à la mort. Quelle révolution terrible s'est opérée dans nos destinées! quelle chute immense nous avons faite du comble de la félicité au fond de la misère! Que tous les hommes gémissent, que tous les fils d'Adam exhalent une plainte éternelle.

Mais hélas! malheureux que je suis, compagnon d'infortune de tous les enfans d'Ève, pauvre exilé, banni comme mes frères de la

adspirabam? in quibus suspiro? quasivi beata; et ecce turbatio. Tendebam in Deum, et offendi in meipsura; requiem quærebam in secreto meo, et tribulationem et dolorem invenii in intimis meis. Volebam ridere a gaudio mentis meæ, et cogor rugire a gemitu cordis mei. Sperabatur lætitia: et ecce unde densentur suspiria. Et, o tu Domine, usquequo? Usquequo, Domine, oblivisceris nos? usquequo avertis faciem tuam a nobis? Quando respicies, et exaudies nos? Quando illuminabis oculos nostros, et ostendes nobis faciem tuam? Quando restitues te nobis? Respice, Domine, exaudi, illumina nos, ostende nobis teipsum. Restitue te nobis, ut bene sit nobis; sine quo tam male est nobis. Miserere labores et conatus nostros ad te, qui nihil valemus sine te. Invitas nos; adjuva nos. Obsecro, Domine, ne desperem suspirando; sed respirem sperando. Obsecro, Domine, amaricatum est cor meum sua desolatione; indulca illud tua consolatione. Obsecro, Domine, esuriens incœpi quærere te; ne desinam jejunos de te: famelicus accessi, ne recedam impastus. Pauper veni ad divitem, miser ad misericordem; ne redeam vacuus et contemptus. Et si antequam comedam suspiro, da, vel post suspiria, quod comedam. Domine, incurvatus non possum nisi deorsum adspicere; erige me, ut possim sursum intendere. « Iniquitates meæ supergressæ caput meum, » obvolvunt me; et sicut onus grave, gravant me. » Evolve me, exonera me; ne urgeat puteus earum os suum super me: liceat mihi suspicere lucem tuam, vel de longe, vel de profundo. Doce me, quærere te, et ostende te quærenti: quia nec quærere te possum, nisi tu doceas; nec invenire, nisi te ostendas. Quæram te desiderando, desiderem quærendo, inveniam amando, amem inveniando. Fateor, Domine, et gratias ago, quia creasti in me hanc imaginem tuam, ut tui memor sim, te cogitem, te amem; sed sic est abolita attritione vitiorum, sic est obfuscata fumo peccatorum; ut non possit facere ad quod facta est, nisi tu renoves et reformes eam. Non tento, Domine, penetrare altitudinem tuam; quia nullatenus comparo illi intellectum meum: sed desidero aliquatenus intelligere veritatem tuam, quam credit et amat cor meum. Neque enim quæro intelligero, ut credam; sed credo, ut intelligam. Nam et hoc credo quia nisi credidero, non intelligam.

présence de Dieu, qu'avais-je entrepris et qu'ai-je fait ? quel était mon but et où suis-je arrivé ? vers quel objet aspirait mon cœur et pourquoi soupire-t-il ? Je cherchais le bien suprême, et je n'ai trouvé que la désolation ; je voulais m'élever vers Dieu, et je suis retombé sur moi-même ; je cherchais le repos dans le recueillement de ma pensée, et j'ai trouvé le trouble jusque dans le sanctuaire de mon âme ; je voulais m'abandonner à une pieuse allégresse, et je suis forcé de faire entendre le cri perçant de la douleur ; j'espérais entonner un hymne de joie, et ma bouche n'exhale que les accents de la tristesse. Mais vous, Seigneur, jusques à quand, jusques à quand, Seigneur, oublierez-vous vos créatures ? jusques à quand détournerez-vous vos regards pour ne les point voir ? Est-il loin encore le jour où vous daignerez jeter les yeux sur nous et prêter l'oreille à nos prières ? le jour où vous ferez briller votre lumière dans nos cœurs, où vous révélez à notre vue la majesté de votre face, où vous nous serez rendu ? Jetez les yeux sur nous, Seigneur, prêtez l'oreille à nos prières, faites briller votre lumière dans nos cœurs, révélez à notre faible vue la majesté de votre face, rendez-vous à nous, afin que nous soyons heureux en vous possédant, vous dont la privation nous rend si malheureux. Ayez pitié de nos peines et des efforts que nous faisons pour arriver jusqu'à vous, faibles mortels qui ne pouvons rien sans vous. Tendez-nous une main secourable, puisque votre voix nous appelle. Je vous en supplie, Seigneur, ne me laissez point soupirer dans le désespoir, mais faites que je respire par l'espérance. Je vous en supplie, Seigneur, mon cœur est désolé et plein d'amertume, versez en lui vos douces consolations. Je vous en supplie, Seigneur, je me suis mis à vous chercher, tourmenté par la faim, ne permettez pas que je m'en revienne affamé ; je suis venu vers vous pour vous demander le pain des anges, ne me laissez point vous quitter sans être rassasié de la nourriture céleste. Pauvre et malheureux, je vous implore, vous qui êtes riche et bienfaisant. Dédaignerez-vous ma prière ? m'abandonnerez-vous à mon indigence et à ma misère ? Je soupire parce que j'ai faim ; ne serez-vous pas touché de mes soupirs ? Seigneur, je suis courbé vers la terre et je ne puis regarder en haut ; relevez-moi, afin que je puisse contempler le ciel. « Le poids de mes iniquités fait pencher ma tête, il m'accable comme un lourd fardeau ; » soulagez-moi, faites que je puisse me redresser, que je puisse voir votre lumière, du moins de loin, du moins du fond de l'abîme où je suis tombé. Apprenez-moi à vous chercher ; montrez-vous à mes regards qui vous cherchent, car je ne

CAP. II. Ergo, Domine, qui das fidei intellectum, da mihi, ut, quantum scis expedire, intelligam quia es, sicut credimus, et hoc es, quod credimus; et quidem credimus te esse aliquid, quo nihil majus cogitari possit. An ergo non est aliqua talis natura, quia: «Dixit insipiens» in corde suo: Non est Deus? Sed certe idem ipse insipiens, cum audit hoc ipsum quod dico, aliquid quo majus nihil cogitari potest; intelligit quod audit, et quod intelligit in intellectu ejus est; etiam si non intelligat illud esse. Aliud est enim rem esse in intellectu: aliud intelligere rem esse. Nam cum pictor præcogitat quæ facturus est, habet quidem in intellectu; sed nondum esse intelligit, quod nondum fecit. Cum vero jam pinxit; et habet in intellectu, et intelligit esse quod jam fecit. Convincitur ergo etiam insipiens esse vel in intellectu aliquid, quo nihil majus cogitari potest: quia hoc cum audit, intelligit, et quicquid intelligitur, in intellectu est. Et certe id quo majus cogitari nequit, non potest esse in intellectu solo. Si enim vel in solo intellectu est, potest cogitari esse et in re: quod majus est. Si ergo id, quo majus cogitari non potest, est in solo intellectu; id ipsum, quo majus cogitari non potest, est quo majus cogitari potest: sed certe hoc esse non potest. Existit ergo procul dubio aliquid, quo majus cogitari non valet, et in intellectu, et in re.

puis vous chercher si vous ne guidez mes pas, ni vous trouver si vous ne vous révélez pas à moi. Je dois vous chercher en vous désirant, je dois vous désirer en vous cherchant, je dois vous trouver en vous aimant, je dois vous aimer en vous trouvant. Je le confesse, Seigneur, et je vous en rends grâces, vous m'avez créé à votre image, afin que je me souvienne de vous, que je pense à vous, que je sois rempli d'amour pour vous. Mais ce reflet divin que vous avez mis en moi est tellement effacé par l'empreinte du vice, tellement obscurci par les ténèbres du péché, qu'il est désormais pour moi un flambeau inutile si vous ne lui rendez sa splendeur première. Je n'essaie point, ô mon Dieu, de sonder les profondeurs mystérieuses de votre nature; mon intelligence bornée ne peut mesurer l'immensité de vos perfections; mais je désire comprendre, autant qu'il est en moi, les saintes vérités que mon cœur aime et que ma foi reconnaît en vous. Je ne cherche pas à comprendre afin de croire, je crois afin de comprendre; je ne puis avoir l'intelligence qu'à condition d'avoir d'abord la foi.

CHAP. II. Mon Dieu, vous qui donnez l'intelligence à la foi, faites que je comprenne, autant que vous le jugez utile, que vous existez comme nous le croyons, et que vous êtes tel que nous vous croyons. La foi nous dit que vous êtes l'être par excellence, l'être au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir. « L'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu; » a-t-il dit vrai? la foi nous trompe-t-elle quand elle affirme l'existence de la divinité? non, certes. L'insensé lui-même, en entendant parler d'un être supérieur à tous les autres et au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir, comprend nécessairement ce qu'il entend; or, ce qu'il comprend existe dans son esprit, bien qu'il en ignore l'existence extérieure. Car autre chose est l'existence d'un objet dans l'intelligence, autre chose la notion de l'existence de cet objet. Ainsi quand un peintre médite un tableau qu'il va bientôt jeter sur la toile, ce tableau existe déjà dans son esprit; mais l'artiste n'a pas encore l'idée de l'existence réelle d'une œuvre qu'il n'a pas encore enfantée; il ne peut avoir cette idée que lorsque l'œuvre conçue dans son imagination prend une forme et s'incarne, pour ainsi dire, sous son pinceau. Dès lors cette œuvre existe à la fois et dans l'esprit de l'artiste et dans la réalité. L'insensé lui-même est donc forcé d'avouer qu'il existe, du moins dans l'intelligence, quelque chose au-dessus de laquelle la pensée ne peut rien concevoir, puisqu'en entendant parler de cet être suprême, quel qu'il soit, il comprend ce qu'il entend, et que tout ce qui est compris

**CAP. III.** Quod utique sic vere est, ut nec cogitari possit non esse. Nam potest cogitari esse aliquid quod non possit cogitari non esse; quod majus est, quam quod non esse cogitari potest. Quare si id, quo majus nequit cogitari, potest cogitari non esse: idipsum quo majus cogitari nequit non est id quo majus cogitari nequit: quod convenire non potest. Sic ergo vere est aliquid quo majus cogitari non potest, ut nec cogitari possit non esse.

Et hoc es tu, Domine Deus noster. Sic ergo vere es, Domine Deus meus, ut nec cogitari possis non esse; et merito. Si enim aliqua mens posset cogitare aliquid melius te, ascenderet creatura super creatorem, et judicaret de creatore: quod valde est absurdum. Et quidem quicquid est aliud præter solum te, potest cogitari non esse. Solus igitur verissime omnium, et ideo maxime omnium habes esse: quia quicquid aliud est, non sic vere est, et idcirco minus habet esse. Cur itaque; «dixit insipiens in corde suo, non est Deus?» Cum tam in promptu sit rationali menti, te maxime omnium esse. Cur, nisi quia stultus et «insipiens?»

**CAP. IV.** Verum quomodo dixit insipiens in corde suo quod cogitare non potuit, aut quomodo cogitare non potuit, quod dixit in corde? cum idem sit dicere in corde et cogitare? Quod si vere, imo quia vere et cogitavit, quia dixit in corde; et non dixit in corde, quia

existe dans l'intelligence. Or, cet être suprême au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir ne saurait exister dans l'intelligence seule; car, en supposant que cela soit, rien n'empêche de le concevoir comme existant aussi dans la réalité, ce qui est un mode d'existence supérieur au premier. Si donc l'être suprême existait dans l'intelligence seule, il y aurait quelque chose que la pensée pourrait concevoir au-dessus de lui; il ne serait plus l'être par excellence, ce qui implique contradiction. Il existe donc sans aucun doute, et dans l'intelligence et dans la réalité, un être au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir.

CHAP. III. Cet être suprême existe si bien qu'il est impossible de concevoir sa non-existence. En effet, on peut avoir l'idée de quelque chose qui existe nécessairement et d'une manière absolue; or ce mode d'existence est supérieur à celui qui caractérise les êtres contingents. Si donc on pouvait concevoir la non-existence de l'être suprême et faire de lui un être contingent, la pensée serait libre de concevoir au-dessus de lui quelque chose dont l'existence serait nécessaire; par conséquent il ne serait plus l'être par excellence, ce qui implique contradiction. Il existe donc un être suprême, et cet être suprême existe si bien que la pensée ne peut concevoir sa non-existence.

C'est vous qui êtes cet être par excellence, mon Seigneur et mon Dieu; et vous existez avec tant de plénitude et de vérité qu'il est impossible de comprendre que vous n'existiez point; et c'est justice. Si la pensée humaine pouvait avoir l'idée d'un être supérieur à vous, la créature s'élèverait au-dessus du Créateur et le jugerait du haut de son orgueil, conséquence absurde et monstrueuse qui détruit la supposition dont elle est née. Tous les êtres, excepté vous, n'ont qu'une existence accidentelle et incomplète, puisque la pensée peut les supposer anéantis; seul vous avez la pleine et véritable existence, puisque vous êtes l'être nécessaire et absolu. Pourquoi donc « l'insensé » a-t-il dit dans son cœur : Dieu n'existe point, » quand la raison affirme que vous êtes le seul être qui possédiez l'existence véritable et complète? pourquoi, si ce n'est parce qu'il est privé de raison, parce qu'il est « insensé? »

CHAP. IV. Mais comment l'insensé a-t-il dit dans son cœur ce qu'il n'a pu penser, ou comment n'a-t-il pu penser ce qu'il a dit dans son cœur, puisque c'est une seule et même chose de dire dans son cœur et de penser? Pour expliquer cette contradiction, remarquons qu'il y a deux

cogitare non potuit; non uno tantum modo dicitur aliquid in corde vel cogitatur. Aliter enim cogitatur res, cum vox eam significans cogitatur: aliter cum idipsum, quod res est, intelligitur. Illo itaque modo potest cogitari Deus non esse: isto vero, minime. Nullus quippe intelligens id quod sunt ignis et aqua, potest cogitare ignem esse, aquam secundum rem; licet hoc possit, secundum voces; ita igitur nemo intelligens id quod Deus est, potest cogitare quia Deus non est, licet hæc verba dicat in corde, aut sine ulla, aut cum aliqua extranea significatione.

Deus enim est id quod majus cogitari non potest. Quod qui bene intelligit, utique intelligit idipsum sic esse, ut nec cogitatione queat non esse. Qui ergo intelligit sic esse Deum, nequit eum non esse cogitare. Gratias tibi, bone Domine, gratias tibi: quia, quod prius credidi, te donante, jam sic intelligo, te illuminante, ut, si te esse uolim credere, non possim non intelligere.

CAP. V. Quid igitur es, Domine Deus, quo nihil majus valet cogitari? Sed quid es, nisi id quod summum omnium solum existens per seipsum, omnia alia fecit de nihilo? Quicquid enim hoc non est, minus est quam quod cogitari possit: sed hoc de te cogitari non potest. Quod ergo bonum deest summo bono, per quod est omne bonum? Tu es itaque justus, verax, beatus, et quicquid melius est esse quam non esse; melius namque est esse justum, quam non justum; beatum quam non beatum.

CAP. VI. Verum cum melius sit te esse sensibilem, omnipotentem, misericordem, impassibilem, quam non esse: quomodo es sensibilis, si non es corpus; aut omnipotens, si non omnia potes: aut misericors simul et impassibilis? Nam si sola corporea sunt sensibilia, quoniam sensus circa corpus, et in corpore sunt, quomodo es sensibilis, cum non sis corpus; sed summus spiritus, qui corpore melior est?

manières de penser ou de dire dans son cœur, et ces deux manières sont bien différentes. Autre chose est de penser à un objet en pensant au mot qui l'exprime, autre chose est de penser à ce même objet en ne songeant qu'à ses propriétés essentielles. On peut concevoir de la première façon la non-existence de Dieu, mais il est impossible de la concevoir de la seconde. Personne, en songeant aux propriétés essentielles du feu et de l'eau, ne peut penser réellement que le feu soit l'eau, bien qu'il le puisse verbalement. Ainsi personne, en songeant aux attributs de Dieu, ne peut concevoir sa non-existence, bien qu'il puisse l'affirmer dans son cœur en rapprochant à sa fantaisie deux idées incompatibles, savoir, celle de Dieu et celle du néant, et en établissant entre elles, par la parole, un rapport de convenance qu'elles n'ont pas dans la réalité.

Je dis que l'idée de Dieu exclut l'idée de néant, car Dieu est l'être suprême, l'être au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir. Or l'idée d'un être suprême renferme celle d'une existence nécessaire et absolue. L'idée du néant est incompatible avec l'idée d'une pareille existence; elle est donc incompatible avec l'idée d'un être suprême, et par conséquent avec l'idée de Dieu. Je vous rends grâces, ô mon Dieu ! je vous rends grâces de m'avoir donné d'abord la foi et d'avoir ensuite éclairé mon intelligence, en sorte que si je ne voulais pas croire à votre existence je serais encore forcé de la comprendre.

CHAP. V. Qu'êtes-vous donc, mon Seigneur et mon Dieu, être suprême au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir ? qu'êtes-vous, sinon la cause première, nécessaire et absolue qui a tiré toutes choses du néant ? Toute créature n'a qu'une existence incomplète et bornée ; mais vous êtes la cause créatrice de tout ce qui est, vous avez donc seul la plénitude de l'existence ; or, quel bien peut manquer à celui qui est le souverain bien et par qui tout bien existe ? Vous êtes donc juste, vrai, heureux ; vous êtes tout ce dont l'existence est préférable au néant ; or il vaut mieux être juste que d'être privé de la justice, heureux que d'être privé du bonheur.

CHAP. VI. Il vaut mieux aussi que vous soyez sensible, tout-puissant, miséricordieux, impassible, que privé de ces attributs. Mais comment pouvez-vous être sensible, si vous n'êtes point un corps ? tout-puissant, si vous ne pouvez pas toutes choses ? miséricordieux, si vous êtes impassible ? Si les êtres revêtus d'un corps sont seuls doués de sensibilité, parce que les sens appartiennent au corps, comment, je le répète, pouvez-vous posséder la sensibilité, puisque vous êtes un esprit

Sed si sentire non est nisi cognoscere, aut non nisi ad cognoscendum; qui enim sentit, cognoscit secundum sensuum proprietatem, ut per visum colores, per gustum sapes, non inconvenienter dicitur aliquo modo sentire, quicquid aliquo modo cognoscit. Ergo, Domine, quamvis non sis corpus, vere tamen eo modo summe sensibilis es, quo summe omnia cognoscis, non quo animal corporeo sensu cognoscit.

CAP. VII. Sed et omnipotens quomodo es, si non omnia potes? Aut si non potes corrumpi, nec mentiri, nec facere verum esse falsum; ut quod factum est, non esse factum, et plura similiter, quomodo potes omnia? Aut hæc posse, non est potentia; sed impotentia. Nam qui hæc potest, quod sibi non expedit, et quod non debet, potest: quæ quanto magis potest, tanto magis adversitas et perversitas possunt in illum, et ipse minus contra illas. Qui ergo sic potest, non potentia potest, sed impotentia.

Non enim ideo dicitur posse, quia ipse possit; sed quia sua impotentia facit aliud in se posse: sive aliquo genere loquendi; sicut multa improprie dicuntur, ut cum ponimus *esse*, pro *non esse*; et *facere* pro eo quod est *non facere*, aut pro *nihil facere*. Nam sæpe dicimus ei, qui rem aliquam esse negat: «Sic est quemadmodum dicis esse.» Cum magis proprie videatur dici: «Sic non est, quemadmodum dicis non esse.» Item dicimus: «Iste sedet, sicut ille facit,» aut: «Iste quiescit

pur, et que la supériorité de l'esprit sur la matière ne permet point de vous considérer comme un être matériel ?

J'essaierai d'expliquer cette apparente contradiction. On peut dire que sentir n'est autre chose que connaître, ou du moins que la sensibilité est l'origine, la source de la connaissance; en effet, celui qui sent connaît par l'intermédiaire des sens les qualités et les objets extérieurs; par la vue, il perçoit les couleurs; par le goût, il perçoit les saveurs. On peut donc dire aussi, sans blesser la vérité, que l'on sent en général tout ce que l'on connaît, et que toute idée est un sentiment, de même que tout sentiment est une idée. Ainsi donc, ô mon Dieu, bien que vous ne soyez point un corps, vous êtes doué de sensibilité au plus haut degré, par cela même que vous connaissez pleinement toutes choses, et que votre intelligence surpasse celle de l'homme de toute la supériorité de l'esprit sur la matière.

CHAP. VII. Mais comment êtes-vous tout-puissant, si vous ne pouvez pas toutes choses? ou comment pouvez-vous toutes choses, si vous ne pouvez souffrir, ni mentir, ni changer la vérité en erreur, ni empêcher que ce qui est fait ne soit fait? J'essaierai de répondre à cette objection. Quand on veut que Dieu change la vérité en erreur, qu'il empêche que ce qui est fait ne soit fait, on exige de lui une chose absurde et contraire à la raison; or, Dieu étant la raison suprême, l'absurdité est incompatible avec sa nature, et sa puissance ne doit point se déployer aux dépens de sa sagesse. Demander que Dieu puisse souffrir, qu'il puisse mentir, c'est lui demander, non pas un acte de puissance, mais un témoignage de faiblesse. L'homme peut souffrir et mentir, et en cela il peut ce qui est funeste ou criminel; et plus il le peut, plus l'adversité et le mal ont d'empire sur lui, moins il en a lui-même contre le mal et l'adversité. Un pareil pouvoir n'est donc au fond qu'impuissance et faiblesse. Quand l'homme souffre et pèche, il ne fait pas acte de puissance, il cède au contraire à une puissance étrangère qui le domine.

Ce n'est donc que par un abus de langage que nous exprimons une idée de pouvoir là où nous devrions exprimer une idée de faiblesse. Cet emploi abusif des mots n'est pas rare dans notre langue: souvent pour nous *existence* veut dire *néant*, *action* veut dire *inaction*. Par exemple, qu'une personne nie l'existence d'une chose, nous exprimons notre assentiment en ces termes: « La chose est comme vous le dites. » Il serait plus logique, il me semble, d'employer les termes suivans: « La chose n'est pas comme vous le niez. » Nous disons en-

sicut ille facit; » cum sedere sit quiddam non facere, et quiescere sit nihil facere.

Sic itaque cum quis dicitur habere potentiam faciendi aut patiendi quod sibi non expedit, aut quod non debet, impotentia intelligitur per potentiam, quia quo plus habet hanc potentiam, eo adversitas et perversitas in illum sunt potentiores, et ille contra eas impotentior. Ergo, Domine Deus, inde verius es omnipotens, quia potes nihil per impotentiam, et nihil potest contra te.

CAP. VIII. Sed et misericors simul et impassibilis quomodo es? Nam si es impassibilis, non compateris; si non compateris, non est tibi miserum cor ex compassione miseri; quod est esse misericordem. At si non es misericors, unde miseris est tanta consolatio? Quomodo ergo es, et non es misericors, Domine, nisi quia es misericors secundum nos, et non es secundum te? Es quippe secundum sensum nostrum, et non es secundum tuum. Etenim cum tu respicis nos miseros, nos sentimus misericordis effectum; tu non sentis affectum. Et misericors es igitur, quia miseros salvas, et peccatoribus tuis parcis, et misericors non es, quia nulla miseris compassionem affeceris.

CAP. IX. Verum malis quomodo parcis, si es totus justus et summe justus? Quomodo enim totus justus et summe justus facis aliquid non justum? Aut quæ justitia est merenti mortem æternam dare vitam sempiternam? Unde ergo, bone Deus, bone bonis et malis, unde tibi salvare malos; si hoc non est justum? An quia bonitas tua est incomprehensibilis, latet hoc in luce inaccessiblei quam inhabitas?

Vere in altissimo et secretissimo bonitatis tuæ latet fons unde ma-

core : « Il reste assis comme fait son voisin ; » ou bien : « Il se repose comme fait son voisin. » C'est encore abuser des expressions que de parler ainsi ; celui qui reste assis n'est pas dans un état actif, mais dans un état passif ; et celui qui se repose ne fait absolument rien.

De même, quand on dit d'un homme qu'il a le pouvoir de commettre ce qui est un crime, ou d'éprouver un malheur, le mot *pouvoir* est impropre, et c'est *impuissance* qu'on devrait dire ; car, plus il a ce prétendu pouvoir, plus il est soumis à l'empire du mal et aux coups de l'adversité ; par conséquent plus il se montre faible et sans force. Ainsi, mon Seigneur et Dieu, vous êtes donc véritablement tout-puissant, puisque vous ne pouvez rien par faiblesse et que rien n'a de pouvoir contre vous.

CHAP. VIII. Mais comment êtes-vous à la fois miséricordieux et impassible ? car, si vous êtes impassible, vous n'êtes point compatissant ; si vous n'êtes point compatissant, votre cœur n'éprouve point de pitié pour ceux qui souffrent ; vous n'êtes donc point miséricordieux. Mais si vous n'êtes point miséricordieux, d'où nous viennent tant de consolations dans nos souffrances ? comment alors, Seigneur, êtes-vous et n'êtes-vous pas tout à la fois miséricordieux ? N'est-ce pas que vous l'êtes par rapport à nous, et que vous ne l'êtes point relativement à vous-même ? Oui, Seigneur, vous l'êtes, si l'homme consulte ce qu'il éprouve ; vous ne l'êtes point, s'il consulte ce que vous éprouvez. Quand vous daignez jeter un regard sur vos créatures qui souffrent, elles sentent les effets de votre miséricorde ; mais vous, Seigneur, vous ne sentez point leurs souffrances. Vous êtes donc miséricordieux, puisque vous consolez les malheureux et que vous pardonnez aux pécheurs, et en même temps vous êtes impassible, puisque vous n'éprouvez point cette sympathie douloureuse qu'on nomme pitié.

CHAP. IX. Mais comment pardonnez-vous aux méchants, si vous êtes juste, souverainement juste ? comment, étant juste, souverainement juste, faites-vous une chose contraire à la justice ? ou bien comment est-il conforme à la justice de donner la vie éternelle à ceux qui méritent l'éternel supplice de l'enfer ? D'où vient donc, ô mon Dieu, vous dont la bonté infinie s'étend sur les bons et sur les méchants, d'où vient que vous sauvez les coupables, si leur impunité blesse la justice et si vous ne faites rien qui ne soit juste ? Est-ce parce que votre bonté est immense, infinie, et le secret de votre miséricorde se dérobe-t-il à nos yeux dans cette lumière inaccessible qui vous environne ?

Oui, Seigneur, la source d'où découle le fleuve de votre miséricorde

nat fluvius misericordiae tuae. Nam cum totus et summe justus sis; tamen idcirco etiam malis benignus es, quia totus summe bonus es. Minus namque bonus esses, si nulli malo esses benignus. Melior enim est qui et bonis et malis bonus est, quam qui bonis tantum est bonus: et melior est, qui malis et puniendo et parcendo est bonus, quam qui puniendo tantum. Ideo ergo misericors es, quia totus et summe bonus es. Et cum forsitan videatur cur bonis bona, et malis mala retribuas: illud certe penitus est mirandum, cur tu totus et summe justus, et nullo egens, malis et reis tuis bona tribuas.

O altitudo bonitatis tuae, Deus, et videtur unde sis misericors, et non pervidetur! Cernitur unde flumen manat, et non perspicitur fons unde nascatur. Nam et de plenitudine bonitatis est, quia peccatoribus tuis pius es; et in altitudine bonitatis tuae latet, quia ratione hoc es. Etenim licet bonis bona, et malis mala, ex bonitate retribuas; ratio tamen justitiae hoc postulare videtur. Cum vero malis bona tribuis; et scitur quia summo bonus hoc facere voluit, et mirum est cur summe justus hoc velle potuit. O misericordia, de quam opulenta dulcedine, et dulci opulencia nobis profluit? O immensitas bonitatis Dei, quo affectu amanda es peccatoribus? Justos enim salvas, justitia comitante, istos vero liberas, justitia dominante. Illos, meritis adjuvantibus; istos, meritis repugnantibus, illos, bona quae dedisti cognoscendo; istos, mala quae odisti ignoscendo. O immensa bonitas, quae sic omnem intellectum excedis, veniat super me misericordia illa, quae de tanta opulencia procedit: influat in me, quae profluit de te. Parce per clementiam, ne ulciscaris per justitiam.

est cachée dans les profondeurs mystérieuses de votre bonté. Sans doute, vous êtes juste, souverainement juste; mais vous faites grâce aux méchants, parce que vous êtes bon, souverainement bon. Votre bonté serait moins grande si vous ne pardonniez point aux coupables; elle se manifeste avec plus d'éclat en s'étendant sur les bons et sur les méchants qu'en se bornant aux bons; et le juge dont la sévérité est tempérée par l'indulgence vaut mieux que celui qui sait punir, mais ne sait point pardonner. Vous êtes donc miséricordieux, Seigneur, parce que vous êtes souverainement bon. Cependant le secret de votre miséricorde n'est pas encore dévoilé. Nous voyons, il est vrai, pourquoi vous récompensez la vertu, pourquoi vous punissez le crime, mais ce qui doit nous étonner, ce qui doit sembler incompréhensible, c'est qu'étant souverainement juste et tout-puissant, vous faites grâce aux coupables, vous les comblez de vos bienfaits.

O profondeur de la bonté divine ! notre raison, Seigneur, entrevoit vaguement l'origine de votre miséricorde; mais elle ne peut s'expliquer à elle-même cette origine mystérieuse. Nous apercevons l'endroit d'où le fleuve s'écoule; nous pouvons dire : La source est ici; mais comment le fleuve sort-il de cette source cachée? nous l'ignorons. Votre indulgence pour les coupables naît de la plénitude de votre bonté; mais comment en naît-elle sans porter atteinte à votre justice? C'est un secret caché dans les profondeurs de cette bonté incompréhensible. Quand vous récompensez la vertu et que vous punissez le crime, vous faites un acte de bonté, sans doute; on peut croire pourtant que vous faites surtout un acte de justice, mais quand vous comblez les méchants de vos bienfaits, nous sommes forcés de reconnaître qu'une pareille indulgence n'appartient qu'à un être souverainement bon, et de demander en même temps comment elle peut s'accorder avec la volonté d'un être souverainement juste. O miséricorde divine, de quelle source féconde, mystérieuse et pleine de douceur tu jaillis pour te répandre sur nous! O bonté divine, de quel amour les pécheurs doivent t'aimer! Tu récompenses la vertu avec justice, tu fais grâce au coupable sans cesser d'être juste. Tu donnes la vie éternelle aux bons à cause de leurs mérites, tu délivres les méchants de la damnation éternelle malgré leurs mérites; tu récompenses la vertu qui vient de toi, tu pardones le mal que tu détestes. Bonté divine ! que tu es immense, puisque la raison humaine ne peut te mesurer. Puisses-tu épancher sur moi les ondes de la miséricorde, ces ondes salutaires dont tu es la source inépuisable. O mon Dieu, que votre clémence me pardonne;

Nam etsi difficile sit intelligere quomodo misericordia tua non absit a tua justitia : necessarium tamen est credere quia nequaquam adversatur justitiæ, quod exundat ex bonitate, quæ nulla est sine justitia, imo vere concordat justitiæ. Nempe si misericors non es, nisi quia es summe bonus, et summe bonus non es, nisi quia es summe justus : vere idcirco es misericors, quia summe justus es. Adjuva me, juste et misericors Deus, cujus lucem quæro ; adjuva me, ut intelligam quod dico. Vere ergo ideo misericors es, quia justus. Ergone misericordia tua nascitur ex justitia tua? Ergone parcis malis ex justitia? Si sic est, Domine, si sic est, doce me quomodo est? An quia justum est te sic esse bonum, ut nequeas intelligi melior ; et sic potenter operari, ut non possis cogitari potentior? Quid enim hoc justius? Hoc utique non fieret ; si esses bonus tantum retribuendo, et non parcendo, et si faceres de non bonis tantum bonos, et non etiam de malis

Hoc itaque modo justum est ut parcas malis, et ut facias bonos de malis. Denique, quod non juste fit, non debet fieri ; et quod non debet fieri, injuste fit. Si ergo non juste malis misereris, non debes misereri. Et si non debes misereri, injuste misereris. Quod si nefas est dicere, fas est credere te juste misereri malis.

CAP. X. Sed et justum est ut malos punias : quid namque justius, quam ut boni bona, et mali mala recipiant? Quomodo ergo et justum est ut malos punias ; et justum est ut malis parcas? An alio modo juste punis malos, et alio modo juste parcis malis? Cum enim punis malos, justum est, quia illorum meritis convenit : cum vero parcis malis, justum est ; non quia illorum meritis, sed quia bonitatis tuæ condecens est. Nam parcendo malis ita justus es secundum te, et non

que votre sévérité vengeresse ne s'arme point contre moi. Vous pouvez être clément, Seigneur, sans cesser d'être équitable.

Oui, bien que notre faible raison ait de la peine à comprendre comment votre miséricorde ne blesse point votre justice, nous sommes forcés de croire que votre clémence est d'accord avec votre équité, parce qu'elle est un effet de votre bonté souveraine, et que la bonté ne peut exister sans la justice, qui en est la condition nécessaire. Si votre miséricorde n'est qu'un effet de votre bonté souveraine, et si la grandeur de votre bonté n'est qu'un effet de la grandeur de votre justice, il est donc vrai de dire que vous êtes clément, parce que vous êtes souverainement juste. Éclairez mon esprit, Dieu de justice et de miséricorde dont je cherche la lumière; éclairez mon esprit, afin que je puisse voir la vérité. Vous êtes clément, parce que vous êtes juste; votre miséricorde est-elle donc un effet de votre justice? est-ce donc par équité que vous faites grâce aux méchants? S'il en est ainsi, Seigneur, s'il en est ainsi, apprenez-moi comment cela peut être. Est-ce que votre justice, pour être complète, a besoin que votre bonté soit infinie, votre puissance sans bornes? Oui, Seigneur; et il manquerait quelque chose à votre équité, si votre bonté, se bornant à récompenser la vertu, ne pardonnait pas aussi au coupable; si votre puissance, se bornant à ranimer l'amour du bien dans les âmes indifférentes, ne détruisait aussi l'amour du mal dans les âmes corrompues.

Voilà comment il est juste que vous pardonniez aux méchants, que vous les forciez à devenir bons. Enfin, ce qui n'est pas conforme à l'équité ne doit pas être fait, et ce qui ne doit pas être fait est injuste. Si donc il n'est pas conforme à l'équité que vous fassiez grâce aux méchants, vous ne devez point être indulgent pour eux; si vous ne devez point être indulgent pour eux, c'est injustement que vous leur faites grâce. Mais c'est un blasphème de supposer que vous puissiez faire une chose injuste; nous devons donc croire qu'il est juste que vous fassiez grâce aux méchants.

CHAP. X. Mais il est juste aussi que vous les punissiez. Quoi de plus équitable, en effet, que d'accorder à la vertu les récompenses qui lui sont dues, et d'infliger au coupable le châtement qu'il mérite? Comment donc est-il juste que vous punissiez les méchants, et juste que vous leur fassiez grâce? Y a-t-il deux justices, celle qui punit et celle qui pardonne? Oui, Seigneur, quand vous punissez les méchants, vous faites un acte de justice, parce que vous faites ce qui convient à leurs mérites. Quand vous leur pardonnez, vous faites encore un acte de

secundum nos; sicut misericors es secundum nos, et non secundum te; quoniam salvando nos quos juste perderes, sicut misericors es, non quia tu sentias affectum, sed quia nos sentimus effectum; ita justus es, non quia nobis reddas debitum, sed quia facis quod decet te, summe bonum. Sic itaque sine repugnantia juste punis, et juste parcis.

CAP. XI. Sed numquid etiam non est justum secundum te, Domine, ut malos punias? Justum quippe est, te sic esse justum, ut justior nequeas cogitari; quod nequaquam esses, si tantum bonis bona, et non malis mala redderes. Justior enim est qui et bonis et malis, quam qui bonis tantum merita retribuit. Justum igitur est secundum te, juste et benigne Deus, et cum punis et cum parcis?

Vere igitur « universæ viæ Domini misericordia, et veritas; » et tamen « justus Dominus in omnibus viis suis. » Et utique sine repugnantia, quia quos vis punire, non est justum salvari, et quibus vis parcere, non est justum damnari. Nam id solum justum est, quod vis, et non justum, quod non vis. Sic ergo nascitur de justitia tua, misericordia tua: quia justum est te sic esse bonum, ut et parcendo sis bonus; et hoc forsitan est, cur summe justus potest velle bona malis.

Sed si utcumque capi potest, cur malos potes velle salvare: illud certe nulla ratione comprehendi potest, cur de similibus malis hos magis salves, quam illos, per summam bonitatem; et illos magis damnes, quam istos, per summam justitiam. Sic ergo vere es sensibilis, omnipotens, misericors, et impassibilis: quemadmodum vivens,

justice, parce que vous faites ce qui convient à votre bonté. Vous êtes juste alors par rapport à vous-même, et non par rapport à nous, ainsi que vous êtes miséricordieux par rapport à nous, et non par rapport à vous-même. En nous sauvant, lorsque vous auriez le droit de nous perdre à jamais, vous êtes miséricordieux, Seigneur, non pas que vous éprouviez cette sympathie douloureuse qu'on nomme pitié, mais parce que nous sentons les effets de votre miséricorde. Vous êtes juste aussi, Seigneur, non pas que vous nous traitiez suivant nos mérites, mais parce que vous faites ce qui convient à votre souveraine bonté. C'est ainsi, ô mon Dieu ! que vous pouvez, sans qu'il y ait de la contradiction en vous, punir avec équité et pardonner avec justice.

CHAP. XI. Mais n'est-il pas juste aussi, par rapport à vous-même, que vous punissiez les méchants ? Oui, seigneur ; car votre justice doit être telle qu'il soit impossible à la pensée humaine d'y rien ajouter. Or il manquerait quelque chose à votre équité si, se bornant à récompenser la vertu, elle ne punissait pas aussi le crime. Celui qui sait récompenser et punir est plus juste que celui qui ne sait que récompenser. Dieu de justice et de bonté, vous êtes donc également juste par rapport à vous-même, et quand vous punissez les méchants et quand vous leur faites grâce.

Il est donc vrai de dire que « le Seigneur marche toujours dans la » voie de la miséricorde, » et que cependant « il n'abandonne jamais » la voie de la justice. » Il n'y a point en cela de contradiction : car il ne serait pas juste, ô mon Dieu, que ceux que vous voulez punir fussent sauvés ; il ne serait pas juste que ceux à qui vous voulez faire grâce fussent condamnés. Il n'y a de juste que ce qui est conforme à votre volonté ; il n'y a d'injuste que ce qui est contraire à cette volonté sainte. Voilà donc comment votre miséricorde naît de votre justice : votre clémence est un effet de votre équité, parce qu'il est juste que votre bonté se manifeste non seulement en récompensant l'homme de bien, mais aussi en faisant grâce au coupable. Ainsi s'explique encore une fois comment l'être souverainement juste peut montrer de la bienveillance aux méchants.

Mais, ô mon Dieu ! si la raison humaine est assez hardie pour chercher à expliquer votre bienveillance à l'égard des méchants, il est un autre mystère plus profond qu'il lui est impossible de sonder : c'est qu'ayant à juger des coupables qui le sont au même degré, vous faites grâce aux uns plutôt qu'aux autres, en consultant votre souveraine bonté, et vous condamnez ceux-ci plutôt que ceux-là, en consultant

sapiens, bonus, beatus, æternus, et quicquid melius est esse, quam non esse.

CAP. XII. Sed certe quicquid es, non per aliud es, quam per teipsum. Tu es igitur ipsa vita, qua vivis; et sapientia, qua sapis; et bonitas ipsa, qua bonis et malis bonus es: et ita de similibus.

CAP. XIII. Sed omne, quod clauditur aliquatenus loco aut tempore, minus est, quam quod nulla lex loci aut temporis coercet. Quoniam ergo majus te nihil est; nullus locus aut tempus te cohibet, sed ubique et semper es: quod quia de te solo dici potest, tu solus incircumscriptus es et æternus.

Quomodo igitur dicuntur et alii spiritus incircumscripti et æterni? Et quidem solus es æternus: quia solus omnium sicut non desinis, sic non incipis esse. Sed quomodo solus es incircumscriptus? An creatus spiritus ad te collatus, est circumscriptus; ad corpus vero, incircumscriptus. Nempe omnino circumscriptum est, quod cum alicubi totum est, non potest simul esse alibi: quod de solis corporeis cernitur. Incircumscriptum vero, quod simul est ubique totum, quod de te solo intelligitur. Circumscriptum autem simul et incircumscriptum est, quod cum alicubi sit totum, potest simul esse totum alibi; non tamen ubique: quod de creatis spiritibus cognoscitur. Si enim non esset anima tota in singulis membris sui corporis, non sentiret tota in singulis. Tu ergo, Domine, singulariter es incircumscriptus et æternus: et tamen et alii spiritus sunt incircumscripti et æterni.

votre souveraine justice. Que la raison s'humilie donc devant ce mystère, et que la foi adore ce que l'intelligence ne peut comprendre. Ainsi, ô mon Dieu ! vous êtes véritablement sensible, tout-puissant, miséricordieux, impassible et juste ; de même que vous êtes vivant, sage, bon, bienheureux, éternel, et tout ce dont l'existence est préférable au néant.

CHAP. XII. Mais tout ce que vous êtes, Seigneur, vous ne l'êtes point par un autre que vous. Vos attributs ne vous ont point été communiqués ; ils existent essentiellement en vous. Ainsi vous êtes la vie, vous êtes la sagesse, vous êtes la bonté, en un mot, vous êtes substantiellement tout ce que la pensée peut concevoir de beau, de vrai et de bien.

CHAP. XIII. Mais tout être qui est enfermé dans une partie déterminée de l'espace et du temps est inférieur à celui qui existe en dehors de la loi du temps et de l'espace. Et puisque la pensée ne peut rien concevoir de plus grand que vous, ô mon Dieu ! votre existence n'est point enfermée dans une partie de l'étendue et de la durée ; vous êtes partout et toujours ; vous êtes le seul être infini, le seul être éternel.

Comment se fait-il donc que les autres esprits sont aussi qualifiés d'éternels et d'infinis ? Ils sont qualifiés d'éternels, parce que leur existence n'aura point de fin. Mais vous seul, ô mon Dieu ! possédez la véritable éternité, parce que vous seul n'avez point commencé, de même que vous ne finirez point. Vous êtes aussi le seul être infini, bien que nous accordions le même attribut aux créatures spirituelles. Comparés à vous, les esprits créés sont des êtres finis ; comparés aux objets matériels, ils sont des êtres infinis. Un être est absolument fini quand, se trouvant tout entier dans un lieu, il ne peut se trouver en même temps dans un autre lieu. Tels sont les objets matériels. Un être est absolument infini quand il existe à la fois tout entier en tout lieu ; et vous seul, ô mon Dieu ! possédez cet attribut de l'immensité absolue. Enfin, un être est à la fois fini et infini quand, se trouvant tout entier dans un lieu, il peut se trouver en même temps tout entier dans un autre lieu, mais sans pouvoir remplir de sa présence toutes les parties de l'étendue. Tels sont les esprits créés, telle est l'âme, par exemple. Car si l'âme n'était pas tout entière dans chacun des membres du corps, elle ne sentirait pas tout entière dans chacun d'eux. Ainsi donc, ô mon Dieu ! vous êtes le seul être infini, le seul être éternel ; et cependant les esprits créés sont aussi des êtres éternels et infinis.

**CAP. XIV. An invenisti, anima mea, quod quærebas? Quærebas Deum; invenisti eum esse quiddam summum omnium, quo nihil melius cogitari potest: et hoc esse vitam ipsam, lucem, sapientiam, bonitatem, æternam beatitudinem, et beatam æternitatem; et hoc esse ubique et semper. Nam si non invenisti Deum tuum, quomodo est ille hoc, quod invenisti, et quod illum tam certa veritate et vera certitudine intellexisti? Si vero invenisti, quid est quod non sentis quod invenisti? Cur non te sentit, Domine Deus, anima mea, si invenit te? An non invenit, quem invenit esse lucem et veritatem? Quomodo namque intellexit hoc, nisi videndo lucem et veritatem? Aut potuit omnino aliquid intelligere de te, nisi per lucem tuam et veritatem tuam? Si ergo vidit lucem et veritatem, vidit te; si non vidit te, non vidit lucem, nec veritatem. An et veritas et lux est, quod vidit; et tamen nondum te vidit, quia vidit te aliquatenus; sed non vidit te sicuti es?**

Domine Deus meus, dic desideranti animæ meæ, quid aliud es quam quod vidit, ut pure videat quod desiderat. Intendit se, ut plus videat; et nihil videt ultra hoc quod vidit nisi, tenebras. Imo non videt tenebras, quæ nullæ sunt in te, sed videt se non plus posse videre, propter tenebras suas. Cur hoc, Domine, cur hoc? Tenebratur oculus ejus infirmitate sua, aut reverberatur fulgore tuo? Sed certe et tenebratur in se, et reverberatur a te. Utique et obscuratur sua brevitate; et obruitur tua immensitate. Vere et contrahitur angustia sua, et vincitur amplitudine tua.

Quanta namque est lux illa, de qua micat omne verum, quod rationali menti lucet? Quam amplā est illa veritas, in qua est omne quod verum est, et extra quam non nisi nihil et falsum est? Quam immensa est, quæ uno intuitu videt quæcumque facta sunt, et a quo, et per quem, et quomodo de nihilo facta sunt? Quid puritatis, quid simplicitatis,

CHAP. XIV. O mon ame ! as-tu trouvé ce que tu cherchais ? Tu cherchais à comprendre Dieu, et tu as trouvé qu'il est l'être par excellence, l'être au-dessus et au delà duquel la pensée ne peut rien concevoir ; que cet être est la vie, la lumière, la sagesse, la bonté, l'éternelle béatitude et la bienheureuse éternité ; qu'il est partout et toujours. Si tu n'as pas trouvé le Dieu que tu cherchais, qu'est donc cet être suprême que tu as trouvé et de qui la raison t'a dit avec tant d'assurance : C'est lui ! Si tu as trouvé ton Dieu, pourquoi ne le reconnais-tu pas ? Pourquoi, Seigneur, mon ame ne vous reconnaît-elle pas, si elle vous a trouvé ? Est-il possible qu'elle ne vous ait point trouvé, vous qui vous êtes révélé à son intelligence comme étant la lumière et la vérité ? Comment a-t-elle pu concevoir en vous ces attributs ? comment a-t-elle pu avoir une seule idée de vos perfections, si ce n'est en voyant la lumière et la vérité ? Si donc elle a vu la lumière et la vérité, elle vous a vu, Seigneur ; si elle ne vous a point vu, elle n'a point vu la lumière et la vérité. Mais peut-être ce qu'elle a vu est-il la lumière est la vérité ; et cependant peut-être ne vous a-t-elle point vu encore, parce qu'elle vous a aperçu vaguement, sans vous voir tel que vous êtes.

Seigneur, mon Dieu, vous qui m'avez deux fois créé, dites à mon ame qui vous cherche ce que vous êtes encore, outre ce qu'elle a vu, afin qu'elle puisse vous reconnaître tout entier ! Elle fait effort pour voir quelque chose de plus ; et, au delà de ce qu'elle a aperçu, elle ne voit plus rien que les ténèbres. Que dis-je ? elle ne peut voir les ténèbres dans celui qui est la lumière ; mais elle sent que son aveuglement l'empêche de rien découvrir en vous au delà de ce qu'elle a trouvé. Comment, Seigneur, comment mon ame est-elle aveuglée ? Ses yeux sont-ils trop faibles, ou bien sont-ils éblouis de l'éclat qui vous environne ? Ils sont trop faibles par eux-mêmes, et ils sont encore éblouis par vous. Mon intelligence est bornée, et, de plus, votre immensité l'écrase. Ma raison est déjà si peu de chose, et la grandeur de votre nature ajoute encore à sa petitesse.

Qu'elle est éclatante cette lumière divine qui fait briller toute vérité aux regards de l'esprit humain ! qu'elle est grande cette vérité éternelle, en qui réside tout ce qui est vrai, tout ce qui est réel, hors de laquelle il n'y a rien que mensonge et néant ! qu'elle est immense, cette sagesse souveraine, qui d'un coup d'œil embrasse l'univers et tous les secrets de la création ! Quelle splendeur dans cette lumière ! quelle simplicité dans cette vérité ! quelle infaillible certitude dans cette sa-

quid certitudinis et splendoris ubi est? Certe plus quam a creatura valeat intelligi.

CAP. XV. Ergo, Domine, non solum es quo majus cogitari nequit; sed es quiddam majus, quam cogitari possit. Quoniam namque valet cogitari esse aliquid hujusmodi; si tu non es hoc ipsum, potest cogitari aliquid majus te: quod fieri nequit.

CAP. XVI. Vere, Domine, hæc est lux inaccessibilis, in qua habitas; vere enim non est aliud, quod hanc lucem penetret, ut ibi te pervideat. Vere ideo hanc non video, quia nimia mihi est; et tamen quicquid video per illam video: sicut infirmus oculus, quod videt, per lucem solis videt, quam in ipso sole nequit adspicere. Non potest intellectus meus ad illam, nimis fulget, non capit illam, nec suffert oculus animæ meæ diu intendere in illam. Reverberatur fulgore, vincitur amplitudine, obruitur immensitate, confunditur capacitate.

O summa, et inaccessibilis lux! O tota et beata veritas, quam longe es a me, qui tam prope tibi sum! Quam remota es a conspectu meo, qui sic præsens sum conspectui tuo! Ubique es tota præsens, et non te video. In te moveor, et in te sum; et ad te non possum accedere. Intra me et circa me es, et non te sentio.

CAP. XVII. Adhuc lates, Domine, animam meam in luce et beatitudine tua: et idcirco versatur illa adhuc in tenebris et miseria sua. Circumspicit enim; et non videt pulchritudinem tuam. Auscultat, et non audit harmoniam tuam. Olfacit, et non percipit odorem tuum. Gustat, et non cognoscit saporem tuum. Palpat, et non sentit levitatem tuam.

Habes enim hæc, Domine Deus, in te, tuo ineffabili modo; qui ea dedisti rebus a te creatis, suo sensibili modo: sed obriguerunt, sed

gesse ! Et comment, ô mon Dieu ! une faible créature pourrait-elle vous connaître tout entier ?

CHAP. XV. Ainsi donc, Seigneur, vous n'êtes pas seulement l'être au-dessus duquel la pensée ne peut rien concevoir, vous êtes quelque chose de plus grand encore, puisque l'intelligence ne peut avoir une idée complète de vos perfections. En effet, la raison peut concevoir l'existence d'un être dont l'immensité dépasse nos plus vastes conceptions : si vous n'étiez pas cet être, l'esprit humain pourrait donc avoir l'idée d'un être plus grand que vous. Mais si cette conséquence est absurde et impossible, l'hypothèse qui en est le principe est donc également impossible et absurde.

CHAP. XVI. Oui, Seigneur, elle est inaccessible la lumière au sein de laquelle vous habitez ; nul regard, excepté le vôtre, ne peut en sonder les profondeurs mystérieuses pour vous contempler face à face. Il est donc vrai de dire que je ne la vois point parce qu'elle est trop éclatante pour moi ; et cependant tout ce que je vois c'est par elle que je le vois. Ainsi celui dont la vue est faible voit tous les objets qui l'entourent au moyen de la lumière du soleil, bien qu'il ne puisse contempler dans le soleil lui-même la lumière qui l'éclaire. Votre majesté, ô mon Dieu, étonne mon intelligence ; la splendeur qui vous environne a trop d'éclat ; les yeux de mon âme ne peuvent supporter les rayons de votre gloire. Votre lumière m'éblouit, votre grandeur m'accable, votre immensité m'écrase, et ma raison se perd dans les profondeurs mystérieuses de votre nature.

O lumière sublime et inaccessible ! ô vérité suprême et éternelle ! que tu es loin de moi qui suis si près de toi ! tu m'envirannes, et je ne puis jouir de ton aspect ; tu remplis l'univers de ta présence, et je ne te vois pas ; je vis et j'existe en toi, et je ne puis t'approcher ; tu es en moi, autour de moi, partout, et je ne t'aperçois point !

CHAP. XVII. O mon Dieu ! vous restez encore caché à mon âme dans les profondeurs de votre lumière et de votre béatitude, et c'est pourquoi mon âme reste encore dans ses ténèbres et dans sa misère. Elle vous regarde et ne peut contempler votre beauté ; elle vous écoute et ne peut entendre l'harmonie de votre voix ; elle vous respire et ne peut s'enivrer des parfums délicieux qu'exhale votre essence ; elle vous goûte et ne peut connaître votre saveur divine ; elle vous touche et ne peut sentir combien vous êtes doux.

Pourtant toutes ces propriétés sont en vous, elles sont en vous d'une manière ineffable, puisque vous les avez données aux objets

obstupuerunt, sed obstructi sunt sensus animæ meæ vetusto languore peccati.

CAP. XVIII. Et iterum ecce turbatio; ecce iterum obviat mœror, et luctus quærenti gaudium et lætitiâ. Sperabat jam anima mea satietatem; et ecce iterum obruitur egestate. Affectabam jam comedere, et ecce magis esurio. Conabar assurgere ad lucem Dei; et recidi in tenebras meas. Imo non modo cecidi in eas; sed sentio me involutum in eis. Ante cecidi, quam conciperet me mater mea. Certe in illis conceptus sum, et cum earum obvolutione natus sum. Certe in illo omnes cecidimus, in quo omnes peccavimus. In illo omnes perdidimus, qui facile tenebat, et male sibi et nobis perdidit, quod cum volumus quærere, nescimus; cum quærimus, non invenimus; cum invenimus, non est quod quærimus.

Adjuva me, tu, propter bonitatem tuam; « Domine, quæsivi vultum » tuum; vultum tuum, Domine, requiram; ne avertas faciem tuam a » me. » Leva me de me ad te. Munda, sana, acue, illumina oculum mentis meæ, ut intueatur te. Recolligat vires suas anima mea, et toto intellectu iterum intendat in te, Domine.

Quid es, Domine, quid es, quid te intelliget cor meum? Certe vita es, sapientia es, veritas es, bonitas es, beatitudo es, æternitas es, et omne verum bonum es. Multa sunt hæc: non potest angustus intellectus meus tot uno simul intuitu videre, ut omnibus simul delectetur. Quomodo ergo, Domine, es omnia hæc? An sunt partes tui, an potius unum quodque horum totum est quod es? Nam quicquid est partibus junctum, non est omnino unum; sed quodammodo plura, et diversum a seipso; et vel actu, vel intellectu dissolvi potest: quæ aliona sunt a te, quo nihil melius cogitari potest. Nullæ igitur partes in te sunt, Domine, nec es plura; sed sic es unum quoddam, et idem tibi ipsi, ut in nullo tibi ipsi sis dissimilis: imo tu es ipsa unitas, nullo intellectu divisibilis. Ergo vita, et sapientia, et reliqua, non sunt partes tui, sed

que vous avez créés ; mais les sens de mon ame sont énervés, engourdis par la longue torpeur du péché.

CHAP. XVIII. Hélas ! me voici retombé dans la tristesse et la désolation en cherchant l'allégresse et la joie. Mon ame espérait enfin s'abreuver à la source des félicités, et sa soif est plus ardente que jamais ; elle espérait enfin se rassasier de la nourriture céleste, et sa faim n'a fait qu'augmenter. Je voulais m'élever jusqu'à la lumière de Dieu, et je suis retombé dans mes ténèbres ; je sens qu'elles m'environnent ; elles sont mon séjour comme la lumière est la vôtre. Je suis tombé dans ce sombre abîme avant d'être conçu dans le sein de ma mère ; j'ai été conçu dans les ténèbres, et elles m'enveloppaient quand je suis né. Oui, nous sommes tous déchus dans la personne de celui en qui nous avons tous péché. Tous nous avons perdu, dans la personne de celui qui le possédait et qui l'a laissé échapper, ce bien idéal que nous ignorons quand nous voulons le chercher, que nous ne trouvons pas quand nous le cherchons, et qui nous échappe encore quand nous croyons l'avoir trouvé.

Que votre bonté me soit en aide, Seigneur : « J'ai cherché votre » visage, c'est votre visage que je veux chercher encore ; ne détournez » pas de moi votre face. » Relevez-moi de ma misère, afin que je puisse comprendre votre grandeur ; guérissez les yeux de mon ame, purifiez-les, donnez-leur un regard plus perçant et plus vaste, afin qu'ils puissent sonder la profondeur de votre nature et mesurer son immensité. Que mon ame rassemble ses forces et vous contemple, Seigneur, avec une attention nouvelle.

Qu'êtes-vous, Seigneur, qu'êtes-vous ? que dois-je penser de vous ? Vous êtes la vie, vous êtes la sagesse, vous êtes la vérité, vous êtes la bonté, vous êtes la béatitude, vous êtes l'éternité, vous êtes tout ce qui est beau, tout ce qui est vrai, tout ce qui est bien. Que d'attributs nombreux vous réunissez en vous, Seigneur ! et mon intelligence n'est-elle pas trop étroite pour les embrasser tous d'un seul regard et permettre à mon cœur de les admirer tous à la fois ? Comment êtes-vous tout cela, ô mon Dieu ? ces attributs sont-ils des parties de votre être ? chacun d'eux n'est-il pas plutôt tout ce que vous êtes ? L'être composé n'est pas véritablement un, il est en quelque sorte multiple et divers, et l'on peut physiquement ou par la pensée détruire cet être en le décomposant. Mais l'idée de destruction est étrangère à la notion d'un être suprême. Il n'y a donc point de parties en vous, Seigneur ; vous n'êtes ni composé ni divers ; vous êtes toujours un,

omnia sunt unum : et unum quodque horum est totum quod es, et quod sunt reliqua omnia. Quomodo ergo nec tu habes partes; nec tua æternitas, quæ tu es, nusquam et nunquam est pars tua aut æternitatis tuæ : sed ubique totus es, et æternitas tua tota est semper.

**CAP. XIX.** Sed si per æternitatem tuam fuisti, et es, et eris; et fuisse, non est futurum esse; et esse, non est fuisse vel futurum esse, quomodo æternitas tua tota est semper? An de æternitate tua nihil præterit, ut jam non sit; nec aliquid futurum est, quasi nondum sit? Non ergo fuisti heri, aut eris cras; sed heri, et hodie, et cras es: imo nec heri, nec hodie, nec cras es; sed simpliciter es extra omne tempus. Nam nihil aliud est heri, et hodie, et cras, quam in tempore: tu autem, licet nihil sit sine te, non es tamen in loco aut tempore; sed omnia sunt in te: nihil enim te continet; sed tu contines omnia.

**CAP. XX.** Tu ergo imples et complecteris omnia; tu es ante et ultra omnia, et quidem ante omnia es; quia antequam fuerint, tu es.

Ultra omnia vero quomodo es? Qualiter enim es, ultra es quæ finem non habebunt? An quia illa sine te nullatenus esse possunt: tu autem nullo modo minus es; etiam si illa redeant in nihilum? Sic enim quodammodo es ultra illa.

An etiam quia illa cogitare possunt habere finem; tu vero nequam? Nam sic illa quidem habent finem quodammodo; tu vero nullo modo. Et certe quod nullo modo habet finem, ultra illud est quod aliquo modo finitur.

toujours identique, toujours semblable à vous-même; ou plutôt vous êtes vous-même l'unité véritable, parfaite, absolument indivisible. Ainsi donc la vie, la sagesse et vos autres attributs ne sont pas des parties de votre être; tous ne font qu'un être unique, et chacun d'eux est tout ce que vous êtes et ce que sont vos autres modes d'existence. Si vous n'avez point de parties, votre éternité, qui n'est autre chose que vous-même, n'en a pas non plus, et elle subsiste entière et une en tout temps, comme votre immensité subsiste entière et une en tout lieu.

CHAP. XIX. Mais si, grâce à votre éternité, vous avez été, vous êtes et vous serez, et si le passé est différent de l'avenir, le présent différent de l'avenir et du passé, comment votre éternité peut-elle subsister entière et une en tout temps? Pour vous le passé existe-t-il encore et l'avenir existe-t-il déjà? n'y a-t-il que le présent dans l'éternité? Oui, Seigneur, on ne peut pas dire de vous que vous étiez hier ni que vous serez demain; hier, aujourd'hui et demain, vous êtes toujours. On ne peut pas même dire que vous êtes hier, aujourd'hui et demain; vous êtes, tout simplement. Hier, aujourd'hui et demain sont des époques comprises dans la durée; mais vous, Seigneur, bien qu'il n'y ait pas un seul lieu dans l'univers, une seule époque dans le temps qui soient privés de votre présence, vous n'êtes point renfermé dans l'univers ni dans le temps; vous êtes en dehors du monde et de la durée, car tout est en vous, rien ne vous contient et vous contenez toutes choses.

CHAP. XX. Vous remplissez donc à la fois et vous embrassez tous les espaces et tous les temps; vous êtes donc avant et après tout ce qui existe. Vous êtes avant tout ce qui existe, car c'est vous qui avez créé l'univers.

Mais comment êtes-vous après tout ce qui existe? comment pouvez-vous être après les créatures spirituelles dont l'existence n'aura point de fin? Est-ce parce qu'elles ne sauraient exister sans vous, tandis que leur anéantissement n'ôterait rien à la plénitude de votre existence? Ainsi peut s'expliquer en partie le mystère qui nous occupe.

Est-ce, en outre, parce que la pensée peut concevoir la fin de leur existence, tandis qu'elle ne saurait concevoir la fin de la vôtre? Cette seconde explication est encore permise, car elle montre que les créatures spirituelles finissent, en quelque façon, tandis que vous ne finissez en aucune manière. Or l'être qui ne finit en aucune manière existe certainement après ceux qui finissent en quelque façon.

An hoc quoque modo transis omnia etiam æterna, quia tua et illorum æternitas tota tibi præsens est, cum illa nondum habeant de sua æternitate quod venturum est, sicut jam non habent quod præteritum est? Sic quippe semper es ultra illa, cum semper ibi sis præsens, seu cum illud semper sit tibi præsens: ad quod illa nondum pervererunt.

CAP. XXI. An ergo est sæculum sæculi, sive sæcula sæculorum? Sicut enim sæculum temporum continet omnia temporalia: sic tua æternitas continet etiam ipsa sæcula temporum. Quæ sæculum quidem est, propter indivisibilem unitatem: sæcula vero, propter interminabilem immensitatem. Et quamvis ita sis magnus, Domine, ut omnia sint te plena, et sint in te, sic tamen es sine omni spatio, ut nec medium, nec dimidium, nec ulla pars sit in te.

CAP. XXII. Tu solus ergo, Domine, es quod es; et tu es qui est; nam quod aliud est in toto, et aliud in partibus; et in quo aliquid est mutabile, non omnino est quod est. Et quod incæpit a non esse, et potest cogitari non esse; et nisi per aliud subsistat, redit in non esse: et quod habet fuisse, quod jam non est; et futurum esse, quod nondum est; id non est proprie et absolute. Tu vero es quod est: quia quicquid aliquando, aut aliquo modo es, hoc totus et semper es. Et tu es qui proprie et simpliciter es: quia nec habes fuisse, aut futurum esse; sed tantum præsens esse, nec potes cogitari aliquando non esse. Sed et vita es, et lux, et sapientia, et beatitudo, et æternitas, et multa hujus modi bona; et tamen non es nisi unum et summum bonum, tu tibi omnino sufficiens et nullo indigens, quo omnia indigent ut sint, et ut bene sint.

CAP. XXIII. Hoc bonum es, tu Deus Pater; hoc est Verbum tuum, id est, Filius tuus. Etenim non potest aliud, quam quod es, aut aliquid

Peut-on dire aussi que votre existence dépasse toutes les existences éternelles, parce que votre éternité, ainsi que la leur, est toute entière présente pour vous, tandis que pour eux ce qui est à venir de leur éternité n'existe pas encore, de même que ce qui s'en est écoulé n'existe déjà plus? Cette dernière explication n'a rien que de légitime, et il est vrai de dire que votre existence dépasse toujours celle des esprits immortels, puisque toutes les époques de l'éternité sont présentes pour vous, ou bien, en d'autres termes, que vous êtes présent à toutes les époques de l'éternité, tandis que les créatures spirituelles n'existent plus dans le passé et n'existent pas encore dans l'avenir.

CHAP. XXI. Cette éternité sans commencement et sans fin n'est-elle pas ce que l'Écriture appelle le siècle du siècle ou les siècles des siècles? Toutes les divisions du temps fini sont contenues dans un siècle, et les siècles eux-mêmes sont les momens de votre éternité. Elle ne forme qu'un seul siècle à cause de son unité indivisible, et cependant elle renferme un nombre infini de siècles à cause de sa durée illimitée. Et, bien que vous soyez si grand, ô mon Dieu, que votre immensité remplit et embrasse tous les espaces et tous les temps, votre substance est si simple, si indivisible, qu'il n'y a en vous ni parties, ni commencement, ni milieu, ni fin.

CHAP. XXII. Ainsi donc, vous seul, ô mon Dieu, vous êtes ce qui est, vous êtes celui qui est. Ce qui est une chose dans le tout, une autre chose dans les parties, et qui obéit à la loi du changement, n'est pas à vrai dire ce qui est. Un être dont la pensée peut concevoir la non-existence, qui est sorti du néant et rentrerait dans le néant s'il ne subsistait par une force étrangère à la sienne; un être enfin qui n'existe plus dans le passé et qui n'existe pas encore dans l'avenir, n'a point une existence complète et absolue. Pour vous, Seigneur, vous êtes ce qui est; car ce que vous êtes dans un certain temps et d'une certaine manière, vous l'êtes tout entier et toujours. Vous êtes celui qui est, car il n'y a pour vous ni passé ni avenir; votre existence est éternellement présente, éternellement nécessaire; vous êtes la vie, la lumière, la sagesse, la béatitude, l'éternité; vous êtes tout ce qui est bien, et cependant vous n'êtes qu'un seul et unique bien; le bien suprême, absolu, parfait, existant par lui-même, et sans lequel rien ne saurait exister, rien ne saurait être bon.

CHAP. XXIII. Ce souverain bien, c'est vous, Père tout-puissant, c'est aussi votre Verbe et votre Fils; car le Verbe, qui est votre pa-

majus vel minus te esse in Verbo, quo teipsum dicis : quoniam verbum tuum sic est verum, quomodo tu es verax. Et idcirco est ipsa veritas, sicut tu, non alia, quam tu ; et sic es tu simplex, ut de te non possit nasci aliud, quam quod tu es.

Hoc ipsum est amor unus et communis tibi et Filio tuo, id est, sanctus Spiritus ab utroque procedens. Nam idem amor non est impar tibi, aut Filio tuo : quia tantum amas te et illum, et ille te et seipsum, quantus es tu, et ille ; nec est aliud a te et ab illo, quod dispar non sit tibi, et illi : nec de summa simplicitate potest procedere aliud quam quod est hoc, de quo procedit.

Quod autem est singulus quisque, hoc est tota Trinitas simul, Pater, et Filius, et Spiritus sanctus : quoniam singulus quisque non est aliud, quam summe simplex unitas, et summe una simplicitas, quæ nec multiplicari, nec aliud et aliud esse potest. Porro unum est necessarium. Porro hoc est illud unum necessarium, in quo est omne bonum ; imo quod est omne, et unum totum, et solum bonum.

CAP. XXIV. Excita nunc, anima mea, et erige totum intellectum tuum, et cogita, quantum potes, quale et quantum sit illud bonum. Si enim singula bona delectabilia sunt, cogita intente quam delectabile sit illud bonum, quod continet jocunditatem omnium honorum ; et non qualem in rebus creatis sumus experti, sed tanto differentem, quanto differt Creator a creatura.

Si enim bona est vita creata, quam bona est vita creatrix ! Si jucunda est salus facta, quam jucunda est salus quæ fecit omnem salutem ! Si amabilis est sapientia in cognitione rerum conditarum, quam amabilis est sapientia, quæ omnia condidit et in rebus delectabilibus ! Qualis et quanta delectatio est in illo, qui fecit ipsa delectabilia !

role vivante, ne peut être autre chose que ce que vous êtes ; il ne peut y avoir en lui rien de plus, rien de moins qu'en vous, puisqu'il est vrai, ainsi que vous. Il est donc, ainsi que vous, la vérité par excellence ; il ne diffère en rien de vous. Votre nature est si simple, si identique à elle-même, qu'elle ne peut rien produire qui soit autre chose que ce qu'elle est.

Ce souverain bien c'est encore le mutuel amour qui vous unit, vous et votre Fils, c'est-à-dire le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre. L'amour qui vous unit tous deux, ou le Saint-Esprit, ne peut être inférieur à vous ni inférieur à votre Fils ; car vous aimez votre Fils en proportion de sa grandeur, et vous vous aimez vous-même en proportion de la vôtre ; votre Fils, à son tour, vous aime en proportion de votre grandeur, et il s'aime lui-même en proportion de la sienne. Le Saint-Esprit ne peut être non plus différent du Père et du Fils, puisqu'il est égal à l'un et à l'autre ; et d'une nature essentiellement simple et identique, il ne peut rien procéder qui soit autre chose que ce dont il procède.

Ce qu'est chacune des trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, la Trinité entière l'est également ; car chacune de ces trois personnes est une unité simple et indécomposable, laquelle ne peut produire la multiplicité et la diversité en s'ajoutant à elle-même. Or il n'y a qu'un bien nécessaire, et ce bien nécessaire est celui en qui réside tout bien, ou plutôt qui est le bien universel, complet et unique.

CHAP. XXIV. Réveille-toi, maintenant, ô mon ame ! donne à ta pensée un nouvel essor et cherche à comprendre, autant que tu le peux, la nature et la grandeur de ce bien. Si les biens individuels et finis ont tant de prix à nos yeux, essaie de te faire une idée du bonheur attaché à la possession de ce bien universel et infini qui comprend tous les autres, et qui leur est aussi supérieur que le ciel est supérieur à la terre et le Créateur à la création.

En effet, si la vie créée est une chose bonne, combien la vie créatrice doit être une chose excellente ! si la santé du corps est une source de jouissances, combien doit être pleine de délices cette source salutaire et divine où l'esprit lui-même puise la force et la vigueur ! si la sagesse humaine est aimable dans la connaissance des choses créées, combien doit être aimable la sagesse suprême qui a tout fait de rien ! enfin, si la possession d'un objet désiré nous cause un si vif sentiment de joie, quels transports ne doit pas faire naître en nous la possession d'un bien qui renferme tout ce qui est désirable !

CAP. XXV. O qui hoc bono fruatur! Et quid illi erit; et quid illi non erit? Certe, quicquid volet, erit; et quod nolet, non erit. Ibi quippe erunt bona corporis et animæ, qualia nec oculus vidit, nec auris audivit, nec cor hominis cogitavit.

Cur ergo per multa vagaris, homuncio, quærendo bona animæ tuæ, et corporis tui? Ama unum bonum, in quo sunt omnia bona; et sufficit. Desidera simplex bonum, quod est omne bonum; et satis est. Quid enim amas, caro mea, quid desideras, anima mea? Ibi est, ibi est quicquid amatis, quicquid desideratis. Si delectat pulchritudo, « fulgebunt justi sicut sol. » Si velocitas, aut fortitudo, aut libertas corporis, cui nihil obsistere possit: « erunt similes angelis Dei, » quia « seminatur corpus animale, et surget corpus spiritale; » potestate utique non natura. Si longa et salubris vita, ibi sana est æternitas, et æterna sanitas: quia « justi in perpetuum vivent; » et « salus iustorum a Domino. » Si satietas, satiabuntur, « cum apparuerit gloria » Dei. » Si ebrietas, « inebriabuntur ab ubertate domus Dei. » Si melodia, ibi angelorum chori concinunt sine fine Deo. Si qualibet non immunda, sed munda voluptas, « torrente voluptatis suæ potabis » eos, Deus. » Si sapientia, ipsa Dei sapientia ostendet eis seipsam. Si amicitia, diligunt Deos plus quam seipsos; et invicem, tanquam seipsos; et Deus illos, plus quam illi seipsos: quia illi illum, et se, et invicem per illum; et ille se, et illos per seipsum. Si concordia, omnibus illis erit una voluntas: quia nulla illis erit, nisi sola Dei voluntas. Si potestas, omnipotentes erunt suæ voluntatis, ut Deus suæ. Nam sicut poterit Deus quod volet, per seipsum; ita poterunt illi quod volent, per illum: quia sicut illi non aliud volent quam quod ille; ita ille volet quicquid illi volent; et quod ille volet, non poterit non esse. Si honor et divitiæ, Deus servos suos bonos et fideles supra multa constituet; imo filii Dei et dii vocabuntur; et ubi erit Filius ejus, ibi erunt et illi hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi. Si vero securitas, certe ita certi erunt nunquam et nullatenus istam, vel potius istud bonum sibi defuturum; sicut certi erunt se non sua sponte illud amissuros, nec dilectorem Deum illud dilectoribus suis invitis

CHAP. XXV. Oh ! qui pourra posséder ce bien suprême ? de quoi jouira-t-il en le possédant, et de quoi sera-t-il privé ? Il jouira de tout ce qui est désirable, il sera privé de tout ce qui ne mérite que l'aversion ; il puisera à la source qui renferme tous les biens de l'ame et du corps, biens mystérieux, inouïs, incompréhensibles.

Pourquoi donc, faible mortel, t'égarer en cherchant çà et là les biens de ton ame et de ton corps ? Aime l'unique bien dans lequel sont contenus tous les biens imaginables, cela suffit ; désire le simple bien qui est le bien universel, c'est assez. Qu'aimes-tu, ô mon corps ? que désires-tu, ô mon ame ? c'est là-haut, c'est là-haut que sont les objets de votre amour et de vos désirs. O homme ! est-ce l'éclat de la beauté que tu envies ? Là « les justes brilleront comme le soleil. » Veux-tu dans tes membres une force invincible, dans tes mouvemens une rapidité que rien n'arrête ? Là « les mortels seront semblables aux anges » de Dieu ; » car « la terre reçoit dans son sein leur enveloppe matérielle, et au jour de la résurrection ils seront revêtus d'un corps » spirituel, » du moins par la puissance de ses propriétés nouvelles, sinon par sa nature. Est-ce une vie longue et calme qu'il te faut ? là t'attendent une éternité tranquille et une tranquillité éternelle ; car « les » justes vivront à jamais. » Es-tu affamé ? là tu seras rassasié, « alors » que Dieu t'apparaîtra dans sa gloire. » Veux-tu goûter une douce ivresse ? là « tu t'enivreras à la source des délices. » Le bruit des concerts charme-t-il ton oreille ? là « les chœurs des anges chantent » éternellement le nom de l'Éternel. » Es-tu avide de voluptés nobles et pures ? là « tu te plongeras dans un torrent de voluptés sublimes et » divines. » Désires-tu la sagesse ? là se révélera à toi la sagesse de Dieu lui-même. Demandes-tu les douceurs de l'amitié ? là tu aimeras Dieu plus que toi-même et tes frères autant que toi-même ; Dieu t'aimera, et il aimera tous ses élus plus que tu ne t'aimeras et que tes frères ne s'aimeront ; car l'amour que tu auras pour Dieu, pour toi-même et pour tes compagnons de béatitude sera limité comme ta nature ; mais l'amour que Dieu a pour lui-même et qu'il aura pour eux et pour toi sera infini comme son essence. Est-ce la concorde qui te plaît ? là tous ceux qui se trouveront ensemble n'auront qu'une volonté, car ils n'en auront pas d'autre que celle de Dieu. Est-ce la puissance que tu ambitionnes ? là tous les bienheureux seront tout-puissans dans l'accomplissement de leur volonté, comme Dieu est tout-puissant dans l'accomplissement de la sienne. Ainsi que Dieu peut par lui-même tout ce qu'il veut, ils pourront par lui tout ce qu'ils

ablaturum, nec aliquid Deo potentius invitos Deum et illos separaturum.

Gaudium vero quale, aut quantum est, ubi tale ac tantum bonum est? Cor humanum, cor indigens, cor expertum ærumnas, imo obrutum ærumnis, quantum gauderes, si his omnibus abundares? Interroga intima tua, si capere possint gaudium suum de tanta beatitudine sua. Sed certe si quis alius, quem omnino sicut teipsum diligeres, eandem beatitudinem haberet, duplicaretur gaudium tuum: quia non minus gauderes pro eo quam pro teipso. Si vero duo vel tres, vel multo plures idipsum haberent, tantumdem pro singulis, quantum pro teipso gauderes, si singulos sicut teipsum amares. Ergo in illa perfecta charitate innumerabilium angelorum beatorum, et hominum, ubi nullus minus diligit alium, quam se ipsum, non aliter gaudebit quisque pro singulis aliis, quam pro seipso.

Si ergo cor hominis de tanto suo bono vix capiat gaudium suum, quomodo capax erit tot et tantorum gaudiorum? et atique, quoniam, quantum quisque diligit aliquem, tantum de bono ejus gaudet, sicut in illa perfecta felicitate unusquisque plus amabit sine comparatione, Deum, quam se et omnes alios secum; ita plus gaudebit absque æstimatione, de felicitate Dei, quam de sua et omnium aliorum secum. Sed si Deum sic diligent toto corde, tota mente, tota anima; et tamen, totum cor, tota mens, tota anima non sufficiat dignitati dilectionis,

voudront; car comme ils ne voudront rien autre chose que ce qu'il voudra, il voudra également tout ce qu'ils voudront, et sa volonté sera nécessairement accomplie. Est-ce la gloire, l'opulence qui te séduit? Dieu comblera d'honneurs ses serviteurs fidèles; que dis-je? ils seront ses enfans, ils participeront à sa divinité, ils prendront place avec son Fils, ils seront héritiers du Père céleste et cohéritiers du Christ, leur frère aîné. Trouves-tu des charmes dans la confiance et la sécurité? là ceux qui auront pratiqué la vertu seront sûrs de ne jamais perdre les biens, ou plutôt le bien unique dont ils jouiront, car ils ne le laisseront pas échapper volontairement; Dieu, qui les aimera et qu'ils aimeront, ne le leur ravira pas malgré eux, et il n'y a point en dehors de lui une puissance capable de le séparer de ses élus et de vaincre sa volonté et la leur.

Quelle félicité, encore une fois, doit accompagner la possession d'un tel bien! Cœur de l'homme, cœur ignorant des véritables joies, cœur habitué à la souffrance et fait à la douleur, de quelles délices tu serais rempli si tu pouvais te plonger dans cet océan de voluptés! Examine-toi, sonde ta profondeur, et vois si tu pourrais contenir tant de joies, suffire à tant de bonheur! Mais, ô faible mortel! si un de tes frères, que tu aimerais comme toi-même, possédait aussi cette ineffable béatitude, ton bonheur serait encore doublé par le sien; car tu jouirais autant de sa félicité que de la tienne. Et, si un grand nombre de tes frères, au lieu d'un seul, obtenaient également ce souverain bien, tu jouirais aussi de la félicité de chacun d'eux autant que de la tienne, en supposant que tu aimasses chacun d'eux comme toi-même. Ainsi donc, grâce à ce lien d'amour et de sympathie réciproque qui unira, dans l'autre vie, les légions innombrables des anges et des élus, tous jouiront de la félicité de tous autant que de leur félicité propre, et le bonheur de chacun sera multiplié sans fin et sans mesure.

Si donc le cœur de l'homme est à peine capable de contenir les joies immenses dont le remplira sa propre béatitude, comment pourra-t-il contenir celles dont l'inonderont tant d'autres béatitudes ajoutées à la sienne? Or on jouit d'autant plus du bonheur d'autrui qu'on aime davantage sa personne; et comme, dans cet état de béatitude où les justes parviendront un jour, chacun d'eux aimera incomparablement plus Dieu que soi-même et que tous les autres élus avec soi, il jouira aussi incomparablement plus de la félicité de Dieu que de la sienne propre et que de celle de tous les autres élus ajoutés à la sienne. Mais si alors les bienheureux doivent aimer Dieu de tout leur cœur, de tout

perfecto sic gaudebunt, *toto corde, tota mente, tota anima*, ut totum cor, tota mens, tota anima non sufficiat plenitudini gaudii.

**CAP. XXVI.** Deus meus et Dominus meus, spes mea et gaudium cordis mei, dic animæ meæ si hoc est gaudium, de quo nobis dicis per Filium tuum, «petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum?» Inveni namque gaudium quoddam plenum, et plus quam plenum. Pleno quippe corde, plena mente, plena anima, pleno toto homine gaudio illo, adhuc supra modum supererit gaudium. Non ergo totum illud gaudium intrabit in gaudentes; sed toti gaudentes intrabunt in gaudium. Dic, Domine, dic servo tuo intus in corde suo, si hoc est gaudium, in quod intrabunt servi tui, qui intrabunt in gaudium Domini sui? Sed gaudium illud certe quod gaudebunt electi tui, «nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit.»

Nondum ergo dixi, aut cogitavi, Domine, quantum gaudebunt illi beati tui. Utique tantum gaudebunt quantum amabunt. Tantum amabunt quantum cognoscent. Quantum te cognoscent, Domino, tunc; et quantum te amabunt? Certe, «nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit» in hac vita, quantum te cognoscent et amabunt in illa vita. Oro, Deus, cognoscam te, amem te, ut gaudeam de te. Et si non possum in hac vita ad plenum, vel proficiam in dies, usque dum veniat illud ad plenum; proficiat hic in me notitia tui, et ibi fiat plena; crescat amor tuus, et ibi sit plenus, ut hic gaudium meum sit in spe magnum, et ibi sit in te plenum.

Domine, per Filium tuum jubes, imo consulis, petere; et promittis accipere, ut gaudium nostrum sit plenum. Peto, Domino, quod consulis per admirabilom consiliarium nostrum; accipiam quod promittis per veritatem tuam, ut gaudium meum plenum sit. Deus verax, peto; accipiam, ut gaudium meum plenum sit. Meditetur interim inde mens mea, loquatur inde lingua mea. Amet illud cor meum, sermocinetur

leur esprit et de toute leur ame, et si *toute leur ame, tout leur esprit, tout leur cœur*, ne suffit pas à la grandeur de cet amour, tout leur cœur, tout leur esprit, toute leur ame, ne pourra suffire non plus à la plénitude de leur bonheur.

CHAP. XXVI. Mon Seigneur et mon Dieu, vous qui êtes mon espoir et la joie de mon cœur, dites à mon ame si c'est là le bonheur que vous nous avez promis, en disant par la bouche de votre divin Fils : « demandez, et vous recevrez, et votre félicité sera pleine et entière? » J'ai trouvé un bonheur plein et plus que plein; car il inonde le cœur, il inonde l'esprit, il inonde l'ame, il inonde l'homme tout entier, et il reste toujours immense, inépuisable. Ce ne sera donc pas cet océan de joie qui entrera tout entier en nous; c'est nous qui serons plongés tout entiers dans cet océan de joie. Dites, Seigneur, dites à mon ame si c'est là le bonheur réservé à ceux qui entreront dans votre céleste royaume, le bonheur mystérieux, inoui, incompréhensible qui attend vos élus dans l'autre vie?

Ma bouche pourrait-elle exprimer, mon esprit pourrait-il concevoir toute l'étendue de leur félicité? Sans doute l'étendue de leur félicité sera égale à celle de leur amour, l'étendue de leur amour égale à celle de leur intelligence; mais quelle sera l'étendue de leur intelligence, de laquelle dépend celle de leur amour? Qui pourrait dire ici-bas jusqu'à quel point les justes vous connaîtront, et combien ils vous aimeront dans l'autre vie? Seigneur, écoutez ma prière, faites que je vous connaisse et que je vous aime, afin que je puisse vous posséder. Si la faiblesse de mon esprit m'empêche de vous connaître tout entier, et si la faiblesse de mon cœur m'empêche de vous aimer avec plénitude ici-bas, que mon cœur du moins s'agrandisse et que mon esprit s'éclaire de jour en jour; que la connaissance et l'amour de vos perfections croissent de plus en plus dans mon ame, afin qu'il me soit donné de vous connaître et de vous aimer pleinement dans le ciel, et qu'après avoir obtenu ici-bas un avant-goût du bonheur suprême par l'espérance, je puisse le posséder réellement et tout entier dans la vie éternelle.

Seigneur, vous nous ordonnez, ou plutôt vous nous conseillez, par la bouche de votre divin Fils, de demander ce que nous désirons, et vous promettez de nous l'accorder et de faire en sorte que notre joie soit pleine. Seigneur, je vous imploro, suivant le conseil que vous nous donnez par la bouche de votre divin Fils, accordez-moi ce que vous nous promettez, vous dont la promesse est toujours fidèle; faites que ma joie soit pleine. Entendez ma voix, Dieu de vérité; que je re-

os meum. Esuriat illud anima mea, sitiât caro mea, desideret tota substantia mea, donec intrem in gaudium Domini, qui es trinus et unus Deus, benedictus in sæcula. Amen.

---

## SAINT THOMAS D'AQUIN.

---

### NOTICE.

---

Saint Thomas naquit à Aquin, petite ville de la Campanie, au royaume de Naples. Sa famille était d'une haute noblesse; mais, pleine des idées du siècle, elle le plaça dès l'âge de sept ans au mont Cassin, pour y être élevé dans la discipline monastique, espérant qu'un jour il pourrait être abbé de ce riche monastère. Ses progrès furent rapides; mais, craignant de se perdre par ses propres talens, s'il restait dans le monde, il voulut se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint Dominique, et il en prit l'habit à dix-neuf ans. Il étudia la théologie à Cologne, sous Albert-le-Grand. Comme son application à l'étude et sa profonde méditation lui faisaient observer un rigoureux silence, ses compagnons le supposaient stupide, et l'appelaient le *Bœuf-Muet*; mais Albert reconnut bientôt sa haute intelligence, et leur dit que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiraient un jour par toute l'Église.

En 1245, Albert, étant allé à Paris pour y professer, emmena avec lui le jeune élève, qui se mit en état d'être maître à son tour: il commença à expliquer le livre des sentences en qualité de bachelier; bientôt il fut reçu docteur, et la réputation de son savoir s'accrut de jour en jour. Le roi saint Louis avait une aveugle confiance dans les lumières de ce saint; il l'appelait souvent pour en recevoir des conseils qu'il s'empressait de suivre. Après avoir donné des leçons de théologie à Paris et à Rome, il ne dédaigna pas d'enseigner dans plusieurs petites villes d'Italie où ses supérieurs l'envoyèrent; partout il laissait des traces de sa grande science; mais il n'en laissait pas moins de sagesse. Souvent, après avoir passé le jour à résoudre des difficultés, il consacrait sa nuit à la prière. Il invoquait toujours l'esprit de Dieu avant de se livrer à l'étude, et dans la crainte de se dessécher le cœur par des abstractions, il lisait les Conférences de Cassien, pour nourrir ses sentimens de dévotion. En 1214, le pape Grégoire X, instruit du rare mérite de ce docteur, lui envoya l'ordre de se rendre au concile de Lyon, pour y disputer contre les Grecs, et les convaincre d'erreur et schisme. Thomas obéit; mais il tomba malade dans la Campanie, et fut obligé de s'arrêter à Posse-Neuve, abbaye

çoive un jour en partage la félicité sans bornes que donnent aux élus la connaissance complète et l'ardent amour de vos perfections. Cependant que ce bien suprême soit sur la terre l'objet des méditations de mon esprit et de l'amour de mon cœur ; que ma bouche ne cesse d'en parler, mon ame d'aspirer après lui, ma chair d'en être altérée, et tout ce que je suis de le désirer, jusqu'au jour où je pourrai entrer dans les joies du Seigneur, du Dieu unique en trois personnes. Que son nom soit béni dans les siècles. Ainsi soit-il.

---

de l'ordre de Citeaux. Quels soins il reçut de ces moines ! Ces soins ne purent le sauver. Sentant sa fin approcher, il demanda le saint viatique ; il alla même au-devant et se prosterna par terre ; il récita le Symbole avec de grands sentimens de piété, et le lendemain, 7 mars 1274, il rendit son ame à Dieu. Les miracles qui s'opérèrent à son tombeau y attirèrent un grand concours de fidèles. Il fut canonisé par le pape Jean XXII, et l'an 1369, on fit la translation de son corps par l'ordre du pape Urbain V. Il fut donné aux frères Prêcheurs de Toulouse, et son bras droit fut porté à Paris.

Le nombre de ses écrits paraît prodigieux en considération de celui de ses années. Ils renferment des Commentaires sur Aristote, sur les quatre livres des Sentences et sur divers passages de l'Écriture sainte, des questions disputées tant en France qu'en Italie, la Somme de la foi catholique et la célèbre Somme de théologie, qui contient la preuve de tous les dogmes, l'explication de presque toutes les vérités qui peuvent être agitées par les théologiens, ainsi que les principes et les lois qu'appliquent les ministres de la justice dans l'exercice de leurs fonctions. Il a aussi composé des sermons et une foule de petits traités.

Saint Thomas est appelé l'Ange de l'École, et les souverains pontifes ont toujours recommandé aux théologiens de s'attacher à sa doctrine.

---

# SANCTUS THOMA,

DOCTOR ANGELICUS EX SACRO PREDICATORUM ORDINE.

---

## TRACTATUS

### DE DUOBUS PRÆCEPTIS CHARITATIS,

ET DECEM LEGIS PRÆCEPTIS.

---

1. Tria sunt homini necessaria ad salutem: scilicet scientia credendorum, scientia desiderandorum, et scientia operandorum. Primum docetur in Symbolo, ubi traditur scientia de articulis fidei; secundum in Oratione dominica; tertium autem in lege. Nunc autem de scientia operandorum intendimus, ad quam tractandam quadruplex lex invenitur. Prima dicitur lex naturæ, et hæc nihil aliud est nisi lumen intellectus insitum nobis a Deo, per quod cognoscimus quid agendum, et quid vitandum. Hoc lumen et hanc legem dedit Deus homini in creatione; sed multi credunt excusari per ignorantiam, si hanc legem non observant. Sed contra eos dicit propheta: «Multi dicunt: » Quis ostendit nobis bona? » quasi ignorent, quid sit operandum, sed ipse ibidem respondet: « Signatum est super nos lumen vultus tui, » Domine; » lumen scilicet intellectus, per quod nota sunt nobis agenda. Nullus enim ignorat quod illud quod nollet sibi fieri, non faciat alteri, id aut talia. Sed licet Deus in creatione dederit homini hanc legem, scilicet naturæ, diabolus tamen in homine superseminavit aliam legem, scilicet concupiscentiæ. Quousque enim in primo homine anima fuit subdita Deo servando divina præcepta, etiam caro fuit subdita in omnibus animæ vel rationi.

<sup>1</sup> Psal. iv.

# SAINT THOMAS,

DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS.

---

## TRAITÉ

### DES DEUX PRÉCEPTES DE LA CHARITE

ET DES DIX COMMANDEMENS DE LA LOI.

---

1. Trois choses sont nécessaires à l'homme pour marcher dans la voie du salut : la science de la foi, la science des désirs et la science des œuvres. De ces trois sciences, la première nous est enseignée dans le Symbole, où sont formulés tous les dogmes de notre religion ; la seconde dans l'Oraison dominicale, et la troisième dans la loi. Nous allons nous occuper de la science des œuvres. Quatre lois président à nos actions : la première est la loi naturelle, qui n'est autre chose que la conscience, cette lumière intellectuelle que Dieu a mise dans notre ame, et qui nous montre ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter. Cette lumière intellectuelle, cette loi naturelle, Dieu en a fait don à l'homme une fois créé. Cependant il ne manque pas de gens qui croient excuser leurs fautes en prétextant l'ignorance de leurs devoirs ; c'est à eux qu'il faut appliquer ces paroles du roi prophète : « Beaucoup disent : Qui nous enseignera ce qui est bien ? » comme s'ils ne savaient point ce qu'ils doivent faire. Mais le roi prophète leur répond en ces termes : « Seigneur, vous avez mis en nous votre lumière, » c'est-à-dire cette lumière intellectuelle qui nous éclaire sur nos devoirs. Nul ne peut ignorer, par exemple, qu'il ne doit point faire à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fit, et les autres préceptes de la loi naturelles sont également gravés dans la conscience de chacun. Cette loi, disons-nous, a été donnée à l'homme au moment de la création ; mais le démon a soumis la créature de Dieu à une autre loi, à la loi

2. Sed postquam diabolus per suggestionem retraxit hominem ab observantia divinorum præceptorum, ita etiam caro fuit inobediens rationi. Et inde accidit quod licet homo velit bonum secundum rationem, tamen ex concupiscentia ad contrarium inclinatur. Et hoc est quod apostolus dicit: « Video autem aliam legem in membris meis » repugnantem legi mentis meæ<sup>1</sup>. » Et inde est quod frequenter lex concupiscentiæ legem naturæ, et ordinem rationis corrumpit, et ideo subdit Apostolus: « Captivantem me in lege peccati, etc. » Quia ergo lex naturæ per legem concupiscentiæ destructa erat, oportebat quod homo reduceretur ad opera virtutis et retraheretur a vitiis, ad quæ necessaria erat lex Scripturæ.

3. Sed sciendum, quod homo retrahitur a malo et inducitur ad bonum ex duobus. Primo, timore; primum enim propter quod aliquis maxime incipit peccatum vitare, est consideratio pœnæ inferni et extremi iudicii. Et ideo dicitur: « Initium sapientiæ, timor Domini<sup>2</sup>; » et: « Timor Domini expellit peccatum<sup>3</sup>. » Licet enim ille qui ex timore non peccat, non sit justus, inde tamen incipit justificatio. Hoc ergo modo retrahitur homo a malo, et inducitur ad bonum per legem Moysis, quam quidem irritantes morte puniebantur: « Irritam quis » faciens legem Moysis, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus » moritur<sup>4</sup>. » Sed quia modus iste est insufficiens, et lex quæ data erat per Moysen hoc modo, scilicet per timorem retrahebat a malis, insufficiens fuit. Licet enim coercuerit manum, non coercerat animum, ideo est alius modus retrahendi a malo et inducendi ad bonum, modus scilicet amoris, et hoc modo fuit data lex Christi, scilicet lex evangelica, quæ est lex amoris.

4. Sed considerandum est, quod inter legem timoris et legem amoris triplex differentia invenitur, et primo, quia lex timoris facit suos ob-

<sup>1</sup> Rom. vii. — <sup>2</sup> Eccl. i. — <sup>3</sup> *Ibid.* — <sup>4</sup> Hebr. x.

de concupiscence. Tant que le premier homme resta fidèle à son créateur, en observant les préceptes divins, la chair obéit aussi à l'esprit, et les sens restèrent soumis à la raison.

2. Une fois que, cédant aux perfides insinuations de Satan, l'homme se fut révolté contre Dieu, les sens se révoltèrent aussi contre la raison, et la chair contre l'esprit. De là vient que, tout en voulant le bien, qui lui est montré par la raison, l'homme est entraîné au mal par la concupiscence. Cette lutte dont l'âme est le théâtre, saint Paul l'a décrite dans une de ses Épîtres aux Romains : « Je vois, dit-il, » dans mes sens une loi qui combat la loi de mon esprit. » Il arrive souvent que la loi de concupiscence triomphe de la loi naturelle, et que la chair l'emporte sur l'esprit; aussi l'Apôtre ajoute-t-il : « Cette » loi funeste m'asservit au péché. » L'homme, dominé par la loi de concupiscence, plus forte sur lui que la loi naturelle, avait donc besoin d'être détourné du mal et ramené au bien par une loi nouvelle. Ce fut la mission de la loi mosaïque de répondre à ce besoin.

3. Remarquons ici qu'il y a deux motifs qui détournent l'homme du mal et le ramènent au bien, savoir la crainte et l'amour. De ces deux motifs, le premier qui agit sur lui, c'est la crainte. Ce qui l'engage avant tout et le plus puissamment à éviter le crime, c'est la pensée de l'enfer et des peines infligées au coupable par le souverain juge. Voilà pourquoi l'Ecclésiaste a dit : « La crainte du Seigneur est le ciment de la sagesse ; » voilà pourquoi il dit encore : « La crainte » du Seigneur écarte le péché. » Sans doute celui qui s'abstient de faire le mal par crainte du châtement n'est pas encore vertueux ; mais il est arrivé au point de départ de la vertu. Ainsi la loi mosaïque détournait l'homme du mal et le ramenait au bien par la menace et la terreur. « Quiconque violait un précepte de cette loi sévère était mis à mort » sans pitié, en présence de deux ou trois témoins, » comme le rappelle saint Paul aux Hébreux. Mais la crainte est un motif insuffisant pour détourner l'homme du mal et le ramener au bien ; la loi mosaïque n'enchaînait à ses préceptes que l'homme physique, l'homme spirituel échappait à son pouvoir. Il fallait donc à la vertu un nouveau motif, à la morale une nouvelle loi ; ce motif c'est l'amour, cette loi, c'est l'Évangile. Ainsi la loi d'amour succéda à la loi de crainte.

4. Mais il faut remarquer qu'entre la loi de crainte et la loi d'amour il existe une triple différence. La première, c'est que la loi de crainte nous impose une obéissance servile, tandis que la loi d'amour nous demande une soumission volontaire et libre. Celui agit par crainte agit

servatores servos; lex vero amoris facit liberos. Qui enim operatur solum ex timore, operatur per modum servi; qui vero ex amore, per modum liberi, vel filii. Unde Apostolus: « Ubi spiritus Domini, ibi libertas<sup>1</sup>, » quia scilicet tales ex amore ut filii operantur. Secunda differentia est, quia observatores primæ legis ad bona temporalia introducebantur: « Si volueritis et audieritis me, bona terræ comedetis<sup>2</sup>; » sed observatores secundæ legis, in bona cœlestia introducuntur: « Si vis ad vitam ingredi, serva mandata<sup>3</sup>, » et: « Pœnitentiam agite, etc.<sup>4</sup>. » Tertia differentia est, quia prima gravis: « Cur tentatis imponere jugum super cervicem nostram, quod neque nos, neque patres nostri portare potuerunt<sup>5</sup>? » Secunda autem levis: « Jugum enim meum suave est, et onus meum leve<sup>6</sup>. » « Non accepistis spiritum servitutis iterum in timore; sed accepistis spiritum adoptionis filiorum<sup>7</sup>. »

5. Sicut ergo jam prædictum est, quadruplex lex invenitur, et prima quidem lex naturæ, quam Deus homini in creatione infundit, secunda lex concupiscentiæ, tertia lex Scripturæ, quarta est lex charitatis et gratiæ, quæ est lex Christi. Sed manifestum est, quod non omnes possunt scientiæ insudare, et propterea a Christo data est lex brevis, ut ab omnibus posset sciri, et nullus propter ignorantiam possit ab ejus observantia excusari, et hæc est lex divini amoris: « Verbum brevium faciet Dominus super terram<sup>8</sup>. » Sed sciendum quod hæc lex debet esse regula omnium actuum humanorum. Sicut enim videmus in artificialibus, quod unumquodque opus tunc bonum et rectum dicitur, quando regulæ cœquatur; sic etiam quodlibet humanum opus rectum est et virtuosum, quando regulæ divinæ dilectionis concordat; quando vero discordat ab hac regula, non est bonum, nec rectum, aut perfectum. Ad hoc autem quod actus humani boni red-

<sup>1</sup> 2 Corinth. iii. — <sup>2</sup> Esai. i. — <sup>3</sup> Matth. xix. — <sup>4</sup> *Ibid.* iii. — <sup>5</sup> Act. xv. — <sup>6</sup> Matth. xi. — <sup>7</sup> Rom. viii. — <sup>8</sup> *Ibid.* ix.

en esclave ; mais celui dont les actions n'ont d'autre motif que l'amour agit en homme libre, et son obéissance est toute filiale. « Partout » où est l'esprit du Seigneur, dit saint Paul, est aussi la liberté. » En effet, grâce à l'amour, l'homme obéit à Dieu comme un fils à son père. La seconde différence, c'est que la loi de crainte promettait les biens temporels à ceux qui observeraient ses préceptes, tandis que la loi d'amour promet les biens célestes pour récompense de la vertu. Interprète de la loi de crainte, Isaïe fait parler ainsi le Seigneur : « Si vous » êtes soumis à mes commandemens et docile à ma voix, vous jouirez » de tous les biens de la terre. » Auteur de la loi d'amour, Jésus-Christ nous dit : « Si vous voulez posséder la vie éternelle, observez » les commandemens de Dieu. » Précurseur de Jésus, Jean s'écrie : « Faites pénitence, car le règne céleste est proche. » La troisième différence, c'est que la loi de crainte est dure, tandis que la loi d'amour est pleine de douceur. Pierre dit, en parlant des préceptes mosaïques : « Pourquoi cherchez-vous à nous imposer un joug que nos pères n'ont » pu supporter, et qui nous accablerait ? » Jésus-Christ dit, en parlant de la morale de l'Évangile : « Mon joug est doux et mon fardeau est » léger. » Saint Paul dit à son tour : « Vous n'avez point reçu, comme » les Juifs, l'esprit de crainte qui rend l'homme esclave, mais l'esprit » d'amour, qui fait l'homme enfant de Dieu. »

5. Ainsi donc, je le répète, quatre lois président à nos actions : la loi naturelle, que Dieu a gravée dans le cœur de l'homme en le créant ; la loi de concupiscence, dont le démon est l'auteur ; la loi de crainte, promulguée par Moïse ; et la loi d'amour, apportée au monde par Jésus-Christ. Mais il est évident que tous les hommes ne peuvent pas consacrer leur temps à l'étude de la morale : c'est pourquoi Jésus-Christ a exposé les préceptes de la loi d'amour avec brièveté et précision, afin que tous les hommes fussent à portée de les connaître et ne pussent, en les violant, prétexter l'ignorance de leurs devoirs. « La parole » du Seigneur, dit saint Paul, retentira sur la terre, et tous la com- » prendront. » Maintenant il faut remarquer que cette loi d'amour doit être la règle de toutes les actions humaines. Dans les arts, nous appelons beau ce qui est conforme au type de la beauté : ainsi, en morale, un acte est vertueux quand il est d'accord avec la loi d'amour ; tout acte qui s'écarte de cette règle divine ne peut être ni bon, ni juste. Si nous étudions maintenant les effets de l'amour divin sur l'homme, nous en trouverons quatre principaux qui méritent toute notre admiration.

dantur, oportet quod regulæ divinæ dilectionis concordent. Sed sciendum, quod hæc lex, scilicet divini amoris, quatuor efficit in homine valde desiderabilia.

6. Primo, causat in eo spiritualem vitam Manifestum est enim, quod naturaliter amatum est in amante, et ideo qui Deum diligit, ipsum in se habet : « Qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus » in eo<sup>1</sup>. » Natura etiam amoris est, quod amantem in amatum transformat; unde si vilia diligimus et caduca, viles et instabiles efficimur : « Facti sunt abominabiles, sicut quæ dilexerunt<sup>2</sup>. » Si autem Deum diligimus, divini efficimur, quia ut dicitur : « Qui adhæret Domino, » unus spiritus est<sup>3</sup>; » sed sicut Augustinus dicit : « Sicut anima est » vita corporis, ita Deus est vita animæ; » et hoc manifestum est. Tunc enim dicimus corpus per animam vivere, quando habet operationes proprias vitæ, et quando operatur et movetur, anima vero recedente, corpus nec operatur, nec movetur. Sic etiam tunc anima operatur virtuose et perfecte, quando per charitatem operatur, per quam habitat Deus in ea, absque charitate vero non operatur : « Qui non » diligit, manet in morte<sup>4</sup>. » Considerandum est autem, quod si quis habet omnia dona Spiritus sancti absque charitate, non habet vitam. Sive enim sit gratia linguarum, sive sit donum fidei, vel quicquid sit aliud, sine charitate, vitam non tribuunt. Si enim corpus mortuum induatur auro et lapidibus pretiosis, nihilominus mortuum manet : hoc est ergo primum quod efficit charitas.

7. Secundum quod facit charitas, est divinorum mandatorum observantia. Gregorius : « Nunquam est Dei amor otiosus. » Operatur enim magna, si est; si vero operari renuit amor, non est : unde manifestum signum charitatis est promptitudo implendi divina præcepta. Vidimus enim amantem propter amatum magna et difficilia operari. « Si quis diligit me, sermonem meum servabit<sup>5</sup>. » Sed considerandum quod qui mandatum et legem divinæ dilectionis servat, totam legem implet. Est autem duplex modus divinorum mandatorum. Quædam enim sunt affirmativa, et hæc quidem implet charitas, quia plenitudo legis quæ consistit in mandatis, est dilectio qua mandata servantur.

<sup>1</sup> 1 Joan. iv. — <sup>2</sup> Osee. i. — <sup>3</sup> 1 Cor. vi. — <sup>4</sup> 1 Joan. iii. — <sup>5</sup> Joan. xiv.

6. Premièrement, l'amour divin donne à l'homme la vie spirituelle. L'objet aimé existe dans le cœur de celui qui aime : ainsi celui qui aime Dieu possède Dieu dans son cœur. « Quiconque a la charité vit » en Dieu, et Dieu vit en lui, » dit saint Jean. L'amour transforme encore celui qui aime et le rend semblable à l'objet aimé. Aimons-nous un objet vil et méprisable, nous devenons vils et méprisables comme lui. Écoutez les paroles du prophète : « Ils sont devenus abominables » comme les objets qu'ils ont aimés. » Au contraire, si nous aimons Dieu, nous devenons des hommes divins ; car « celui qui est uni à Dieu » reçoit de lui la vie spirituelle. » Or, dit saint Augustin, « de même » que l'ame est la vie du corps, ainsi Dieu est la vie de l'ame. » Le corps est doué de vie, quand l'ame habite en lui et le fait agir ; aussitôt que l'ame s'envole le corps reste immobile, et n'est plus qu'un cadavre : ainsi l'ame possède la vie parfaite, elle révèle sa puissance par la vertu, quand elle est unie à Dieu par l'amour ; elle languit et meurt dès que l'amour et Dieu l'abandonnent. « Quiconque n'aime » point demeure dans la mort. » Il ne faut pas oublier que celui qui possède tous les dons du Saint-Esprit sans l'amour ne possède point la vie. Le don des langues, le don de la foi et tous les autres dons de la grâce, ne peuvent donner la vie s'ils ne sont point joints à l'amour. Qu'un cadavre soit enveloppé de vêtements où l'or brille mêlé aux pierres précieuses, ce n'en est pas moins un cadavre. Ainsi donc la vie spirituelle, tel est le premier effet de l'amour divin.

7. En second lieu, l'amour divin nous rend attentifs à observer les commandemens de Dieu. « Celui qui aime Dieu ne reste jamais oisif. » Il accomplit de grandes choses, si l'amour l'anime véritablement ; s'il se refuse à la pratique de la vertu, l'amour n'habite point dans son cœur : par conséquent le signe le plus manifeste de l'amour divin, c'est la promptitude à accomplir les commandemens de Dieu. Ne voyons-nous pas que celui qui aime se dévoue aux plus grandes, aux plus difficiles entreprises pour obéir à la voix de l'objet aimé ? « Celui » qui m'aime, dit le Seigneur, gardera ma parole. » Ajoutons qu'aimer Dieu fidèlement, c'est accomplir toute la loi divine. Remarquons aussi que les préceptes de la loi divine sont de deux sortes : les uns sont positifs et commandent le bien ; les autres sont négatifs, et défendent

Quædam vero sunt prohibitoria; hæc etiam implet charitas, quia non agit perperam, ut dicit Apostolus<sup>1</sup>.

8. Tertium quod facit, charitas est, quia est præsidium contra adversa. Habenti enim charitatem nulla adversa nocent, sed in utilia convertuntur: « Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum<sup>2</sup>; » imo etiam adversa et difficilia suavia videntur amanti, sicut et apud nos manifeste videmus.

9. Quartum vero est, quod ad felicitatem perducit. Solum enim charitatem habentibus æterna beatitudo promittitur. Omnia enim absque charitate insufficientia sunt. « In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi in illa die justus Judex. Non solum » autem mihi, sed et his qui diligunt adventum ejus<sup>3</sup>. » Et sciendum quod solum secundum differentiam charitatis est differentia beatitudinis, et non secundum aliquam aliam virtutem. Multi enim magis abstinentes fuerunt quam apostoli; sed ipsi in beatitudine omnes alios excellunt propter excellentiam charitatis. Ipsi enim fuerunt « primitias » spiritus habentes<sup>4</sup>, » sicut dicit Apostolus: unde differentia beatitudinis est ex differentia charitatis.

10. Sed præter illa, quædam alia efficit quæ prætermittenda non sunt. Primo enim efficit peccatorum remissionem; et hoc manifeste videmus ex nobis. Si enim quis aliquem offendit, et ipsum postea intus diligat, propter dilectionem illi offensam laxat. Sic et Deus diligentibus se peccata dimittit. « Charitas operit multitudinem peccatorum<sup>5</sup>; » et benedicit: operit, quia scilicet a Deo non videntur, ut puniat; sed licet dicat, quod operit multitudinem, tamen Salomon dicit, quod universa delicta operit charitas, et hoc maxime manifestat Magdalenæ exemplum: « Dimissa sunt ei peccata multa, » et causa subditur, « quoniam » dilexit multum<sup>6</sup>. » Sed forte dicet aliquis: Sufficit ergo charitas ad delenda peccata, et non est necessaria poenitentia. Sed considerandum, quod nullus vere diligit, qui non vere poenitet. Manifestum est enim,

<sup>1</sup> 1 Cor. xiii. — <sup>2</sup> Rom. viii. — <sup>3</sup> 2 Tim. iv. — <sup>4</sup> Rom. viii. — <sup>5</sup> 1 Pet. iv; Prov. x. — <sup>6</sup> Luc. vii.

le mal. L'amour divin accomplit également les uns et les autres, car il ne peut faire le mal, et sa plénitude consiste à faire le bien.

8. Le troisième effet de l'amour divin, c'est de nous offrir un refuge contre l'adversité. Rien ne peut nuire, tout sert à celui qui aime Dieu, tout concourt à son avantage : les peines, les afflictions lui semblent douces. Et pourrait-il en être autrement, quand celui-là même dont le cœur n'est animé que d'un amour terrestre souffre tout avec joie pour l'objet aimé?

9. Le quatrième et dernier effet principal de l'amour divin, c'est de nous conduire au suprême bonheur. La béatitude éternelle n'est promise qu'à ceux dont le cœur est pénétré de cet amour sublime ; toutes les vertus sans lui sont insuffisantes pour nous mériter les récompenses célestes. « Il ne me reste plus, dit saint Paul, qu'à recevoir la couronne que le souverain juge me réserve. Cette couronne ne m'attend pas seul ; elle attend aussi tous ceux qui, comme moi, aiment le Seigneur. » Ajoutons qu'il y a différens degrés dans la béatitude éternelle, suivant les différens degrés de l'amour divin, et non suivant ceux de toute autre vertu. Bien des hommes se sont soumis plus que les Apôtres à de rigoureuses abstinences. Cependant les Apôtres tiennent le premier rang dans le royaume du ciel, parce que, plus que tous les autres hommes, ils étaient pénétrés de l'amour divin. « Ils avaient reçu, comme dit saint Paul, les prémices du Saint-Esprit, » et voilà pourquoi ils sont récompensés plus magnifiquement.

10. Mais, outre ces quatre effets principaux de l'amour divin, il en est encore d'autres que nous ne devons point passer sous silence. D'abord il nous obtient de Dieu la rémission de nos péchés. Si un homme offense son prochain et lui voue plus tard une tendre amitié, celui qu'il a offensé n'oublie-t-il pas ses torts d'autrefois en faveur de son affection ? C'est ainsi que Dieu pardonne à ceux qui l'aiment les offenses dont ils se sont rendus coupables envers lui. « L'amour, dit l'Apôtre, » couvre une foule de fautes. » Il les couvre si bien qu'il les dérobe aux regards de Dieu. L'Apôtre dit que l'amour couvre une foule de fautes, et Salomon assure qu'il les couvre toutes ; c'est ce que prouve l'exemple de Madeleine, de cette pécheresse repentante que le Seigneur montrait à ses disciples, en disant : « Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé. » Mais, objectera-t-on, l'amour suffit-il à lui seul pour effacer nos fautes, et ne faut-il pas qu'il soit joint au repentir ? Je réponds à cela qu'il est impossible d'avoir un amour sincère sans avoir en même temps un sincère repentir de

quod quanto magis aliquem diligimus, tanto magis dolemus, si ipsum offendimus; et hic est unus charitatis effectus.

11. Item, causat cordis illuminationem. Sicut enim dicit Job: « Omnes » involvimur tenebris. » Frequenter enim nescimus, quid agendum, vel desiderandum; sed charitas docet omnia necessaria ad salutem: ideo dicitur: « Unctio ejus docet vos de omnibus<sup>1</sup>. » Et hoc ideo est, quia ubi charitas, ibi Spiritus sanctus, qui novit omnia, qui deducit nos « in viam rectam<sup>2</sup>, » sicut dicitur: ideo dicitur: « Qui timetis Deum, » diligite illum, et illuminabuntur corda vestra<sup>3</sup>, » scilicet ad sciendum necessaria ad salutem.

12. Item, perficit in homine perfectam lætitiā. Nullus enim vere gaudium habet, nisi existens in charitate. Quicumque enim aliquid desiderat, non gaudet, nec lætatur, nec quietatur, donec illud adipiscatur. Et accidit in rebus temporalibus, quod non habitum appetatur, et habitum despicitur, et tædium generat. Sed non sic est in spiritualibus, imo qui Deum diligit habet ipsum, et ideo animus diligentis et desiderantis quietatur in eo. « Qui enim manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo<sup>4</sup>, » ut dicitur.

13. Item efficit pacem perfectam. Accidit enim in rebus temporalibus, quod frequenter desiderantur, sed ipsis habitis adhuc animus desiderantis non quiescit, imo uno habito, aliud appetit: « Cor autem » impii quasi mare fervens, quod quiescere non potest<sup>5</sup>; » item: « Non est pax impiis, dicit Dominus<sup>6</sup>. » Sed non sic accidit in charitate circa Deum. Qui enim diligit Deum, pacem perfectam habet: « Pax » multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum<sup>7</sup>. » Et hoc ideo est, quia solus Deus sufficit ad implendum desiderium nostrum. Deus enim major est corde nostro, sicut dicit Apostolus. Et ideo Augustinus: « Fecisti nos, Domine, ad te, et inquietum est cor nostrum, » donec requiescat in te<sup>8</sup>. » « Qui replet in bonis desiderium tuum<sup>9</sup>. »

14. Item, facit charitas hominem magnæ dignitatis. Omnes enim

<sup>1</sup> 1 Joan. II. — <sup>2</sup> Psal. CXXXVIII. — <sup>3</sup> Eccl. II. — <sup>4</sup> 1 Joan. IV. — <sup>5</sup> Esai. XLVII. — <sup>6</sup> *Ibid.* — <sup>7</sup> Psal. CXXVIII. — <sup>8</sup> Conf. I. — <sup>9</sup> Psal. CII.

ses fautes. Plus nous aimons quelqu'un, et plus nous éprouvons de regrets quand nous l'avons offensé.

11. Un autre effet de l'amour divin, c'est d'éclairer le cœur. « Nous » sommes tous, selon l'expression de Job, plongés dans les ténèbres. » Souvent nous ne savons que faire, que désirer; mais l'amour divin illumine notre âme, il nous enseigne tout ce qui est nécessaire à notre salut. Où règne l'amour divin règne aussi le Saint-Esprit, qui connaît toutes choses, qui nous guide « dans la voie de la justice, » suivant l'expression du roi prophète : « Vous qui craignez Dieu, dit l'Ecclésiastique, aimez-le, et vos cœurs seront éclairés; » c'est-à-dire, vous saurez tout ce qui est nécessaire à votre salut.

12. Un autre effet de l'amour divin, c'est de produire dans l'homme un contentement parfait. Nul ne peut goûter de jouissance réelle que dans le sein de Dieu. Quiconque désire quelque chose ne peut trouver de satisfaction et de repos que dans la possession de l'objet de ses désirs; souvent même, quand l'homme est agité par une affection terrestre, il désire ardemment ce qu'il ne possède pas, et il dédaigne, il méprise ce qu'il a obtenu. Il n'en est pas ainsi quand le cœur est rempli de l'amour divin. Celui qui aime Dieu le possède tout entier, et il trouve en lui son repos et son bonheur. « Celui qui aime Dieu demeure » en Dieu, et Dieu demeure en lui. »

13. L'amour divin produit encore en nous une paix parfaite. Quand le cœur de l'homme est animé d'un amour terrestre, il arrive souvent qu'après avoir possédé l'objet de ses désirs, il est encore inquiet, il désire encore autre chose; car « le cœur de l'impie est comme une » mer bouillonnante, qui ne peut se calmer. » « Point de paix pour » les impies, dit le Seigneur. » Il n'en est pas ainsi de celui qu'anime l'amour divin. Quand on aime Dieu, on jouit d'une paix parfaite. « Seigneur, s'écrie le Psalmiste, une paix profonde est le partage de » ceux qui aiment ta sainte loi; rien ne saurait troubler leur âme. » Pourquoi cela? n'est-ce point que Dieu seul peut remplir l'immensité de nos désirs? L'immensité de Dieu n'est-elle pas plus grande encore que le vide de notre cœur? « Mon Dieu, s'écrie saint Augustin, vous » nous avez faits pour vous, et notre cœur est inquiet tant qu'il ne se » repose pas en vous. » « O mon âme! s'écrie aussi le roi prophète, » bénis le Seigneur qui remplit tous tes désirs. »

14. Un autre effet de l'amour divin, c'est d'ennoblir la nature humaine. Toutes les créatures rendent hommage à la majesté divine, toutes sont soumises à Dieu comme à leur Créateur, comme au souve-

creaturæ ipsi divinæ majestati serviunt. Omnia enim ab ipso sunt facta, sicut artificialia subserviunt artifice; sed charitas de servo facit liberum et amicum. Unde ait Dominus apostolis: « Jam non » dicam vos servos, sed amicos <sup>1</sup>. » Sed numquid Paulus non servus? sed et alii apostoli, qui se servos scribunt? sed sciendum, quod duplex est servitus. Prima est timoris, et hæc est pœnosa, et non meritoria. Si enim aliquis a peccato abstinere solum timore pœnæ, non meretur ex hoc, sed adhuc est servus. Secunda est amoris. Si enim quis operatur non timore justitiæ, sed amore divino, non sicut servus operatur, sed sicut liber, quia voluntarie; et ideo dicit: « Jam non » dicam vos servos. » Et quare? Ad hoc respondet Apostolus: « Non » enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis » spiritum adoptionis filiorum <sup>2</sup>. » « Timor enim non est in charitate <sup>3</sup>, » sicut dicitur. Habet enim pœnam, sed charitas delectationem.

15. Item charitas facit non solum liberos, sed etiam filios, ut scilicet « filii Dei nominemur et simus <sup>4</sup>, » ut dicitur. Tunc enim extraneus efficitur alicujus filius adoptivus, quando acquiritur sibi jus in hæreditate Dei, quæ est vita æterna, quia ut dicitur: « Ipse Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei. Si autem filii, » et hæredes; hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi <sup>5</sup>. » « Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei <sup>6</sup>. »

16. Ex jam dictis patent utilitates charitatis. Postquam igitur tam utilis est, studiosè laborandum est ad acquirendam eam et retinendam. Sed sciendum, quod nullus a se charitatem habere potest, imo solius Dei est donum. Unde Joannes dicit: « Non quasi nos dilexerimus » Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos <sup>7</sup>, » quia videlicet non propterea ipse nos diligit, quia non prius dilexerimus eum, sed hoc

<sup>1</sup> Joan. xv. — <sup>2</sup> Rom. viii. — <sup>3</sup> 1 Joan. iv. — <sup>4</sup> *Ibid.* iii. — <sup>5</sup> Rom. viii. — <sup>6</sup> Sap. v. — <sup>7</sup> 1 Joan. iv.

rain de l'univers ; mais, grâce à l'amour, nous cessons d'être esclaves ; nous devenons libres, nous devenons les amis de Dieu. « Je ne vous » donnerai plus le titre de serviteurs, mais celui d'amis, » dit le Seigneur à ses disciples. Cependant, objectera-t-on, saint Paul et tous les apôtres ne se donnent-ils pas à eux-mêmes le titre de serviteurs de Dieu ? Il est vrai ; mais remarquons qu'il y a deux espèces de servitude : la première est une servitude de crainte ; elle est pénible et sans mérite. Je dis sans mérite ; celui qui ne s'abstient de faire le mal que par crainte du châtement n'a droit à aucune récompense, et sa soumission est encore celle d'un esclave. La seconde est une servitude d'amour. Quand on a pour motif de ses actions, non pas la crainte du châtement, mais l'amour divin, on n'agit point en esclave, on agit en homme libre, parce qu'on obéit volontairement à Dieu. Voilà pourquoi le Seigneur dit à ses disciples : « Je ne vous » donnerai plus le titre de serviteurs. » Cette explication ne suffit-elle point ? saint Paul lui-même la complètera. « Vous n'avez point, » dit-il, reçu comme les Juifs, l'esprit de crainte qui rend l'homme » esclave, mais l'esprit d'amour qui le rend libre et enfant de Dieu. » « La crainte est étrangère à l'amour, » ajoute saint Jean. La crainte est pénible, et l'amour est plein de douceur.

15. L'amour divin ne rend pas seulement l'homme libre, il le fait enfant de Dieu. Oui, grâce à l'amour, « nous obtenons le titre d'en- » fans de Dieu, et nous le sommes véritablement, » selon ce que dit encore saint Jean. Nous acquérons ainsi un droit à l'héritage de notre Père céleste, et cet héritage, c'est la vie éternelle. « L'Esprit saint, » dit le grand Apôtre, nous rend ce témoignage, que nous sommes en- » fans de Dieu. Si nous sommes enfans de Dieu, nous sommes aussi » ses héritiers ; si nous sommes héritiers de Dieu, nous sommes co- » héritiers du Christ. » « Les justes, dit aussi Salomon, sont enfans » de Dieu. »

16. Ce qui précède fait assez comprendre les avantages de l'amour divin. Il est donc de notre devoir de faire tous nos efforts pour acquérir et pour conserver une chose si avantageuse. Mais remarquons d'abord que nul ne peut avoir par lui-même l'amour divin, et que c'est Dieu seul qui le donne. « Si Dieu nous a montré tant de bonté, » dit saint Jean, ce n'est point à cause de notre amour pour lui, mais » à cause de son amour pour nous. » Car l'amour que Dieu a pour nous n'est point l'effet de l'amour que nous avons pour lui, mais l'amour que nous avons pour Dieu est l'effet de l'amour qu'il a pour nous.

ipsum quod diligimus eum, causatur in nobis ex dilectione ipsius. Considerandum etiam, quod licet omnia dona sint a Patre luminum, istud tamen donum, scilicet charitatis, omnia alia dona superexcellit. Omnia enim alia sine charitate et Spiritu sancto habentur, cum charitate vero necessario Spiritus sanctus habetur. Apostolus : « Charitas » Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus » est nobis<sup>1</sup>. » Sive enim sit donum linguarum, sive scientiæ, sive prophetiæ, absque gratia et Spiritu sancto habentur. Sed licet charitas sit donum divinum, ad ipsam tamen habendam, requiritur dispositio ex parte nostra ; quod duo specialiter ad acquirendam charitatem necessaria sunt, et duo ad augmentum charitatis jam acquisitæ.

17. Ad acquirendam igitur charitatem primum est diligens divini verbi auditio, et hoc manifestum est satis ex his quæ sunt apud nos. Audientes enim bona de aliquo, in ejus dilectionem accendimur. Sic et Dei verba audientes, accendimur in amorem ipsius : « Ignitum eloquium tuum vehementer, et servus tuus dilexit illud<sup>2</sup>. » « Eloquium Domini inflammavit eum<sup>3</sup>. » Et propterea illi duo discipuli divino amore æstuantes dicebant : « Nonne cor nostrum ardens erat in nobis » dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas<sup>4</sup>? » Unde et legitur, quod prædicante Petro Spiritus sanctus in auditores divini verbi cecidit. Et hoc frequenter accidit in prædicationibus, quod qui duro corde accedunt propter verbum prædicationis, ad divinum amorem accenduntur.

18. Secundum est honorum continua cogitatio : « Concaluit cor » meum intra me<sup>5</sup>. » Si ergo vis divinum amorem consequi, mediteris bona. Durus enim nimis esset, qui divina beneficia quæ consecutus est, pericula etiam quæ evasit, et beatitudinem quæ sibi a Deo repro-mittitur cogitans, ad divinum amorem non accenderetur, unde Augustinus : « Durus est animus hominis, qui, etsi dilectionem nolit » impendere, saltem non velit rependere. » Et universaliter, sicut co-

<sup>1</sup> Rom. v. — <sup>2</sup> Psal. cxviii. — <sup>3</sup> *Ibid.* civ. — <sup>4</sup> Luc. xxiv. — <sup>5</sup> Psal. xxxviii.

Ajoutons que, bien que tous les dons viennent du Père des lumières, celui de l'amour divin est supérieur à tous les autres. On peut posséder tous les autres dons sans posséder l'amour divin et le Saint-Esprit; mais le Saint-Esprit est inséparable de l'amour divin, et il est impossible de posséder l'un sans posséder aussi l'autre. « L'amour » divin, dit l'Apôtre, a pénétré dans nos cœurs avec le Saint-Esprit » qui nous a été donné. » Il n'en est pas de même des autres dons. On peut, je le répète, posséder le don des langues, le don de la science, le don de prophétie, sans posséder le Saint-Esprit, sans posséder l'amour divin. Bien que l'amour divin soit un don de Dieu et le plus grand de tous, nous devons, pour le posséder, disposer notre cœur à le recevoir et à le garder.

17. Deux choses sont principalement nécessaires pour obtenir l'amour divin. Il faut d'abord entendre avec assiduité la parole de Dieu. La manière dont naissent les affections terrestres est une preuve de cette vérité. Quand nous entendons dire du bien d'une personne, ne sommes-nous pas portés à l'aimer? C'est ainsi qu'en entendant la parole de Dieu, notre cœur s'enflamme d'amour pour lui. « Seigneur, » s'écrie le roi prophète, votre parole est de feu, et elle enflamme » d'amour ce cœur qui vous est dévoué. » « La parole du Seigneur, » dit-il encore, enflamma le cœur de Joseph. » Ces deux disciples de Jésus, qui avaient rencontré leur maître après sa résurrection, se disaient l'un à l'autre, tout brûlants de l'amour divin : « Notre cœur ne » s'enflammait-il pas dans notre poitrine, tandis qu'il nous parlait en » chemin et nous expliquait les Écritures? » Nous lisons, dans les actes des Apôtres, que, Simon Pierre prêchant l'Évangile à Césarée, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole divine. N'arrive-t-il pas souvent que la prédication amollit les cœurs les plus durs, et leur inspire tout-à-coup l'amour divin?

18. Pour obtenir l'amour divin, il faut, en second lieu, entretenir sans cesse son esprit de bonnes pensées. « Mon cœur s'enflamme au » milieu de ses méditations pieuses, » dit le Psalmiste. Si vous voulez obtenir l'amour divin, occupez-vous de pieuses méditations. Il serait bien insensible, celui qui, en songeant aux bienfaits du Seigneur, aux périls qu'il a évités, à la béatitude qui lui est promise, ne s'enflammerait pas d'amour pour Dieu. « Il a le cœur bien dur celui qui, s'il » n'aime pas le premier, ne paie pas au moins de retour l'amour

gitationes malæ destruant charitatem, ita bonæ eam acquirunt, nutriunt, et conservant, unde jubemur : «Auferte malum cogitationum » vestrarum ab oculis meis<sup>1</sup>. » «Perversæ cogitationes separant a » Deo<sup>2</sup>. » Sunt autem et duo, quæ habitam charitatem augent.

19. Primum est cordis separatio a terrenis. Cor enim perfecte in diversa ferri non potest. Unde nullus valet Deum et mundum diligere. Et ideo quanto magis ab amore terrenorum noster animus elongatur, tanto magis firmatur in dilectione divina. Unde Augustinus dicit : «Charitatis venenum est spes adipiscendorum, aut retinendorum » temporalium. Nutrimentum ejus est imminutio cupiditatis, perfectio, » nulla cupiditas, quia radix omnium malorum est cupiditas<sup>3</sup>. » Quisquis igitur charitatem nutrire vult, instet minuendis cupiditatibus. Est autem cupiditas amor adipiscendi, aut obtinendi temporalia. Hujus imminuendæ initium est Deum timere, qui solus timeri sine amore non potest. Et propter hoc ordinatæ fuerunt religiones, in quibus et per quas a mundanis et corruptibilibus animus trahitur et erigitur ad divina, quod signatur ubi dicitur : «Refulsit sol, qui prius erat in nubo » bilo<sup>4</sup>. » Sol, id est, intellectus humanus est in nubilo, quando deditus est terrenis; sed refulget, quando a terrenorum amore elongatur et trahitur : tunc nubilus splendet, et tunc divinus amor in eo crescit.

20. Secundum est firma patientia in adversis. Manifestum est enim, quod quando gravia pro eo quem diligimus sustinemus, amor ipse non destruitur, imo crescit : «Aquæ multæ, id est, tribulationes » multæ, non potuerunt extinguere charitatem<sup>5</sup>. » Et ideo sancti viri qui adversitates pro Deo sustinent, magis in ejus dilectione firmantur, sicut artifex illud artificium magis diligit, in quo plus laboravit. Et inde est quod fideles quanto plures afflictiones pro Deo sustinent, tanto magis elevantur in amore ipsius. «Multiplicatæ sunt aquæ, » id est, tribulationes, «et elevaverunt arcam in sublime<sup>6</sup>, » id est, Ecclesiam, vel animam viri justî.

<sup>1</sup> Esai. 1. — <sup>2</sup> Sap. 1. — <sup>3</sup> In lib. LXXXIII. — <sup>4</sup> 2 Mac. 1. — <sup>5</sup> Cant. VIII. — <sup>6</sup> Gen. VII.

» qu'on a pour lui. » On peut dire, en général, que les mauvaises pensées détruisent l'amour divin, et que les bonnes le font naître, le nourrissent, et veillent à sa conservation. « Otez, dit le Seigneur, ôtez » de devant mes yeux vos mauvaises pensées. » « Les mauvaises pensées, dit Salomon, éloignent de Dieu. » Deux conditions principales sont nécessaires à l'accroissement de l'amour divin.

19. Il faut d'abord éloigner son cœur des objets terrestres. Le cœur ne peut se donner complètement à des objets divers; nul ne peut aimer à la fois le monde et Dieu. C'est pourquoi plus notre cœur s'éloigne des affections terrestres, plus il s'affermir dans l'amour divin. « Ce qui tue l'amour divin, dit saint Augustin, c'est le désir d'obtenir » ou de conserver les biens temporels; ce qui le vivifie, c'est l'affaiblissement des passions; ce qui le rend parfait, c'est l'absence de » toute passion, car la passion est la source de tous les maux. » Qui-conque veut accroître en lui l'amour divin doit donc travailler à détruire en lui les passions. J'entends par passion l'amour des biens temporels. Pour le détruire il faut d'abord craindre Dieu, qui seul ne peut être craint sans être aimé. L'institution des ordres religieux n'a pas d'autre but que l'accomplissement de cette œuvre. L'état monastique nous éloigne des vanités du monde et des objets terrestres, il élève notre âme vers le ciel et vers Dieu. « Le soleil brille après avoir » été voilé de nuages, » lisons-nous dans le livre des Machabées. Le soleil voilé de nuages, c'est l'esprit humain quand il est obscurci par les affections terrestres; le soleil qui brille, c'est l'esprit humain quand il se dégage des affections terrestres pour s'élever à l'amour divin.

20. La seconde condition nécessaire à l'accroissement de l'amour divin, c'est une patience inébranlable dans l'adversité. Les peines que nous endurons pour une personne aimée augmentent notre tendresse pour elle, loin de la diminuer. « Des torrens d'eau ne pourraient éteindre l'amour, » dit le Cantique des cantiques. Ces torrens d'eau, ce sont les tribulations de la vie, et ces tribulations endurées pour Dieu affermissent l'amour divin dans les âmes saintes, bien loin de l'affaiblir. L'artiste contemple avec plus d'amour l'œuvre qui lui a coûté plus d'efforts et de peines. C'est ainsi que les cœurs fidèles aiment d'autant plus Dieu qu'ils souffrent davantage pour lui. « Les » eaux se multiplièrent et l'arche s'éleva avec elles. » Les eaux du déluge, ce sont les afflictions du monde; l'arche qui s'élève, c'est l'Église ou l'âme du juste.

21. *De dilectione Dei.* Interrogatus Christus ante passionem a legisperitis, quod esset maximum et primum mandatum, dixit : « Diliges » Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex » tota mente tua ; hoc est maximum et primum mandatum <sup>1</sup>. » Et vere istud est majus, et nobilius, et utilius inter omnia mandata sicut satis manifestum est, in hoc enim omnia mandata implentur. Sed ad hoc quod illud præceptum dilectionis possit perfecte impleri, quatuor requiruntur.

22. Primum est divinorum beneficiorum rememoratio, quia omnia quæ habemus, sive animam, sive corpus, sive exteriora habemus a Deo. Et ideo oportet quod sibi de omnibus serviamus, et cum diligamus corde perfecto. Nimis enim ingratus est, qui cogitans alicujus beneficia, eum non diligit. Hæc recogitans David dicebat : « Tua sunt » omnia, quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi <sup>2</sup>, etc. » Et ideo in ejus laudem dicitur : « De omni corde suo laudavit Dominum, et » dilexit Deum qui fecit illum <sup>3</sup>. »

23. Secundum est divinæ excellentiæ consideratio. « Deus enim » major est corde nostro <sup>4</sup>. » Unde si toto corde et viribus ei serviamus, adhuc non sufficimus : « Glorificantes Dominum quantumcumque poteritis, supervalebit adhuc. Benedicentes Dominum exaltare illum, » quantum potestis : major est enim omni laude <sup>5</sup>. »

24. Tertium est mundanorum et terrenorum abdicatio. Magnam enim injuriam Deo facit, qui aliquid ei adæquat : « Cui similem fecistis Deum <sup>6</sup>? » Tunc autem alia Deo adæquamus, quando res temporales et corruptibiles simul cum Deo diligimus : sed hoc est omnino impossibile. Propterea dicitur : « Coangustatum est stratum ita ut » alter decidat, et pallium breve utrumque operire non potest <sup>7</sup>; » ubi cor hominis assimilatur strato arcto, et pallio brevi. Cor enim humanum arctum est in respectu ad Deum. Unde quando alia ab eo in corde tuo recipis, ipsum expellis. Ipse enim non patitur consortem in anima

<sup>1</sup> Matth. xxii. — <sup>2</sup> 1 Paral. xxxix. — <sup>3</sup> Eccl. xlvii. — <sup>4</sup> 1 Joan. iii. — <sup>5</sup> Eccl. xliii. — <sup>6</sup> Esai. xl. — <sup>7</sup> *Ibid.* xxviii.

21. *De l'amour de Dieu.* Quand les docteurs de la loi mosaïque demandèrent à Jésus quel était le plus grand et le premier commandement, il leur répondit : « Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de » tout votre cœur, de toute votre ame et de tout votre esprit; tel est » le plus grand et le premier commandement. » Et en effet, il est le plus important et le plus sublime de tous, il contient à lui seul tous les autres. Quatre conditions sont nécessaires à l'accomplissement parfait de ce précepte.

22. La première, c'est une reconnaissance profonde pour les bienfaits de Dieu. Tout ce que nous possédons, soit en nous, soit hors de nous, vient de lui; il faut donc que nous lui rendions hommage de tout et que nous l'aimions d'un amour sans bornes. Ne serait-ce point une coupable ingratitude que de ne pas aimer son bienfaiteur? Le souvenir des bienfaits du Seigneur n'abandonnait jamais David : « Mon Dieu, s'écrie-t-il, tout vous appartient, nous ne faisons que » vous rendre ce que nous avons reçu de votre main. » Aussi l'Ecclésiastique fait-il l'éloge du roi prophète en ces termes : « Il a glorifié » de toute son ame le nom du Seigneur; il a aimé d'un amour sans » bornes le Dieu qui l'avait créé. »

23. La seconde condition, c'est un profond respect pour la majesté divine. « Dieu est plus grand que notre cœur; » ainsi, quand même nous le servirions de tout notre cœur, notre soumission ne serait pas encore assez humble. « Glorifiez le Seigneur de toutes vos forces, dit » l'Ecclésiastique, vous n'atteindrez jamais jusqu'à lui. Bénissez le » Seigneur, exaltez-le de toute la puissance de votre ame, car il est » au-dessus de toute louange. »

24. La troisième condition, c'est le renoncement aux vanités du monde et aux affections terrestres. C'est faire injure à Dieu que de lui élever quelque chose. « A quel rang me faites-vous descendre? » dit le Seigneur à ceux qui le rabaisent au niveau des créatures. Nous faisons injure à Dieu, nous dégradons sa majesté quand nous mêlons les affections terrestres à l'amour divin; ou plutôt, il est impossible d'aimer à la fois le monde et Dieu. « Une couche trop étroite ne peut » recevoir deux personnes, dit Isaïe, et un manteau trop court ne » peut les couvrir en même temps. » Ce manteau trop court, cette couche trop étroite c'est le cœur de l'homme, qui peut à peine contenir Dieu lui seul, et que Dieu abandonne quand il lui faut le partager avec le monde. Il ne souffre point de rival dans notre cœur, non

sicut nec vir in uxore. Et ideo dicit ipse : « Ego sum Deus tuus zelotes<sup>1</sup>. » Nihil enim vult quod diligamus quantum enim, aut præter eum.

25. Quartum est omnimoda peccatorum vitatio. Nullus enim potest diligere Deum in peccato existens : « Non potestis Deo servire et Mammonæ<sup>2</sup>. » Unde si in peccato existis, Deum non diligis. Sed ille diligebat qui dicebat : « Memento quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto<sup>3</sup>. » Præterea dicebat Elias : « Quousque claudicatis in duas partes<sup>4</sup>? » Sicut claudicans nunc huc, nunc illuc inclinatur, sic et peccator nunc peccat, et nunc Deum quærere nititur. Et ideo Dominus dicit : « Convertimini ad me in toto corde vestro<sup>5</sup>. » Sed contra istud præceptum duo genera hominum peccant. Illi scilicet homines, qui vitando unum peccatum, ut puta luxuriam aliud committunt, ut usuram. Sed nihilominus damnantur, quia « qui offendit in uno, factus est omnium reus<sup>6</sup>, » ut dicitur. Item, sunt aliqui, qui confitentur quædam, quædam non, vel quantum ad diversos confessionem dividunt. Sed isti non merentur, imo peccant in hoc, qui Deum decipere intendunt, et quia divisionem in sacramento committunt. Quantum ad primum dicit quidam : « Impium est a Deo dimidiam sperare veniam. » Quantum ad secundum : « Effundite coram illo corda vestra<sup>7</sup>, » quia videlicet omnia sunt in confessione revelanda.

26. Jam ostensum est, quod homo se Deo dare tenetur. Nunc considerandum est, quid homo de se Deo dare debeat. Debet enim homo Deo dare quatuor, scilicet, cor, animam, mentem et fortitudinem. Et ideo dicitur : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex tota virtute<sup>8</sup>, » id est, fortitudine tua.

27. Sciendum est autem, quod per *cor* intelligitur hic intentio. Est

<sup>1</sup> Exod. xx. — <sup>2</sup> Matth. vi. — <sup>3</sup> Esai. xxxiii. — <sup>4</sup> 3 Reg. i. — <sup>5</sup> Joel. ii. — <sup>6</sup> Jacob. ii. — <sup>7</sup> Psalm. vi. — <sup>8</sup> Matth. xii.

plus qu'un époux dans le cœur de son épouse. N'a-t-il pas dit lui-même : « Je suis votre Dieu jaloux ? » Il ne veut point que nous aimions quoi que ce soit autant que lui ; il ne veut point que nous aimions autre chose que lui.

25. La quatrième condition, c'est l'horreur du péché. Nul ne saurait aimer Dieu en vivant dans le mal. « Vous ne pouvez, est-il dit, » servir en même temps Dieu et Mammon. » Ainsi quiconque vit dans le péché n'aime point Dieu. Il l'aimait ce pieux monarque qui l'invoquait en ces termes : « Seigneur, souvenez-vous que j'ai marché sous » vos yeux dans la voie de la vérité et dans la pureté de mon cœur. » « Jusques à quand, s'écrie le prophète Élie, balancerez-vous incertains entre le bien et le mal ? » Telle est, en effet, l'incertitude du pécheur : tantôt il se laisse entraîner sur les pas du démon, tantôt il s'efforce de chercher Dieu ; mais cette incertitude déplaît au Seigneur : « Venez à moi, nous dit-il, de tout votre cœur. » Deux espèces d'hommes pèchent contre ce précepte : les uns, en évitant un vice, par exemple, la luxure, tombent dans un autre, par exemple, l'avarice. Ils ne sont pas moins coupables que ceux qui tombent dans ces deux vices à la fois ; « car, dit l'apôtre saint Jacques, celui qui viole » un seul précepte de la loi divine viole toute la loi. » Il en est d'autres qui confessent une partie de leurs péchés et taisent le reste, ou bien qui partagent l'aveu de leurs fautes entre deux confesseurs. Ceux-là ne méritent point l'absolution ; ils commettent, au contraire, une nouvelle faute en cherchant à tromper Dieu et en profanant un sacrement. « C'est une impiété, dit un sage, d'attendre de Dieu un » pardon incomplet. » « Répandez vos cœurs en présence de l'Éternel, » dit aussi le Psalmiste. Et en effet, on doit révéler tout son cœur dans la confession.

26. Nous avons montré que l'homme est tenu de se donner à Dieu ; mais comment peut-il se donner à lui ? qu'y a-t-il en nous que nous puissions et que nous devions lui consacrer ? Il y a dans l'homme quatre choses qu'il peut et qu'il doit consacrer à Dieu ; savoir : le cœur, l'ame, l'esprit et la force. « Vous aimerez le Seigneur votre » Dieu, dit l'Évangile, de tout votre cœur, de toute votre ame, de » tout votre esprit et de toute votre puissance, » c'est-à-dire de toute votre force.

27. Remarquons que le mot cœur signifie ici l'intention. L'intention est d'une telle importance dans nos actes qu'elle leur imprime à tous son propre caractère, en sorte que le bien fait dans une intention

autem intentio tantæ virtutis, quod omnia opera ad se trahit. Uude quæcumque bona mala intentione facta, in mala convertuntur : « Si » oculus tuus, id est intentio, nequam fuerit, totum corpus tenebrosum erit<sup>1</sup>, » id est congeries bonorum operum tuorum tenebrosa erit. Et propterea in omni opere nostro intentio ponenda est in Deo. Apostolus : « Sive ergo manducatis, sive bibitis, vel aliud quid facitis, » omnia in gloriam Dei facite<sup>2</sup>. »

28. Sed bona intentio non sufficit, imo oportet quod adsit bona voluntas, quæ per animam significatur. Frequenter enim aliquis bona intentione operatur, sed inutiliter, cum bona voluntas desit : ut si quis furetur, ut pascat pauperem, est quidem recta intentio, sed deest rectitudo debitæ voluntatis, unde nullum malum bona intentione factum excusatur. « Qui dicunt : Faciamus mala, ut veniant bona, quorum » damnatio justa est<sup>3</sup>. » Tunc autem adest bona voluntas intentioni, quanto ipsa voluntas voluntati divinæ concordat, quod quotidie postulamus, dicentes : « Fiat voluntas tua, etc. ; » et « ut facerem voluntatem tuam Deus meus volui<sup>4</sup>. » Et propter hoc dicit, ex tota anima tua. Anima enim in Scriptura frequenter pro voluntate accipitur, ut : « Quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ<sup>5</sup>, » id est, voluntati meæ.

29. Sed aliquando est bona intentio, et bona voluntas, sed in intellectu quandoque aliquod peccatum habetur : et ideo totus intellectus dandus est Deo. Apostolus : « In captivatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi<sup>6</sup>. » Multi enim in opere non peccant, sed tamen volunt ipsa peccata cogitare frequenter, contra quos dicitur. « Auferte malum cogitationum vestrarum<sup>7</sup>. » Sunt etiam multi qui in sua sapientia confidentes, nolunt fidei assentiri et tales non

<sup>1</sup> Luc. xi. — <sup>2</sup> 1 Cor. x. — <sup>3</sup> Rom. xiii. — <sup>4</sup> Psal. xlix. — <sup>5</sup> Hebr. x. — <sup>6</sup> 2 Cor. x. — <sup>7</sup> Esai. i.

mauvaise devient un mal. « Si votre œil est mauvais, est-il dit, tout » votre corps restera dans les ténèbres; » c'est-à-dire, si votre intention est mauvaise, toute la masse de vos bonnes œuvres restera sans mérite. Ainsi, dans toutes nos œuvres, notre intention doit avoir Dieu pour but : « Soit que vous mangiez, dit l'Apôtre, soit que vous bu- » viez, quelque chose enfin que vous fassiez, faites tout pour la gloire » de Dieu. »

28. Mais il ne suffit pas que l'intention soit bonne pour que l'action le soit aussi. Il faut que cette bonne intention soit accompagnée d'une volonté droite, et c'est ce que veut nous faire entendre l'Évangile quand il nous commande d'aimer Dieu de toute notre âme; car l'âme, c'est la volonté. Souvent on agit avec une bonne intention, mais sans mérite, parce que, outre cette bonne intention, on n'a pas une volonté droite. Par exemple, dérober pour nourrir un pauvre qui meurt de faim, c'est agir avec une bonne intention, mais la bonté de l'intention n'excuse pas le mal que l'on commet par défaut de rectitude dans la volonté : « Ceux-là sont coupables, dit saint Paul, qui veulent faire le » mal pour qu'il en arrive un bien. » La rectitude de la volonté est unie à la bonté de l'intention quand la volonté humaine est aussi d'accord avec la volonté divine; et c'est ce que nous demandons chaque jour en disant à notre Père céleste : « Que votre volonté soit » faite sur la terre comme dans le ciel. » C'est ce même accord qu'exprime le roi prophète quand il dit : « Seigneur, je veux faire votre » sainte volonté. » Voilà donc pourquoi l'Évangile nous ordonne d'aimer aussi Dieu de toute notre âme; car l'âme, je le répète, est souvent prise pour la volonté dans l'Écriture sainte : « La désobéissance, » dit le Seigneur, déplaît à mon âme, c'est-à-dire est en désaccord » avec ma volonté. »

29. Quelquefois enfin l'intention est bonne, la volonté est droite, mais la pensée est coupable; et voilà pourquoi l'Évangile nous recommande d'aimer Dieu de tout notre esprit. Nous devons donner à Dieu toutes nos pensées afin qu'elles soient saintes : « Notre mission, dit » l'Apôtre, est de soumettre toute intelligence à la loi du Christ. » Bien des hommes, sans accomplir l'acte même du péché, en gardent complaisamment la pensée dans leur esprit. C'est à eux qu'il faut appliquer ces paroles du Seigneur : « Otez de devant mes yeux vos pen- » sées criminelles. » Il en est d'autres qui, pleins de confiance dans leur sagesse orgueilleuse, ne veulent point soumettre leur raison à la

dant mentem Deo; contra hos dicitur: «Ne innitaris prudentiæ tuæ<sup>1</sup>.»

30. Sed adhuc istud non sufficit, imo totam virtutem et fortitudinem Deo dare oportet. «Fortitudinem meam ad te custodiam<sup>2</sup>.» Aliqui enim sunt qui fortitudinem suam tribuunt ad peccandum, et in hoc suam potentiam manifestant, contra quos dicitur: «Væ qui potentes estis ad bibendum vinum, etc.<sup>3</sup>.» Aliqui ostendunt potentiam suam, vel virtutem in nocendo proximis, cum deberent eam ostendere in subveniendo ipsis: «Erue eos qui ducuntur ad mortem, etc.<sup>4</sup>.» Igitur ad diligendum Deum, danda sunt ista Deo, scilicet intentio, voluntas, mens, fortitudo.

31. *De dilectione proximi.* Interrogatus Christus, quod esset maximum mandatum, uni interrogationi duas responsiones dedit, et prima fuit: «Diliges Dominum Deum tuum,» de quo dictum est. Secunda vero fuit: «et proximum tuum sicut teipsum;» ubi considerandum est, quod qui hoc servat, totam legem implet. Apostolus: «Plenitudo legis» est dilectio<sup>5</sup>; » sed sciendum quod ad dilectionem proximi quatuor nos inducunt.

32. Primo, divinus amor, quia sicut dicitur: «Siquis dixerit, quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est<sup>6</sup>.» Qui enim dicit se diligere aliquem, et filium ejus vel ejus membra odio habet, mentitur. Omnes autem fideles filii et membra Christi sumus. Apostolus: «Vos estis corpus Christi, et membra de membro<sup>7</sup>.» Et ideo, qui odit proximum, non diligit Deum.

33. Secundum est divinum præceptum. Christus enim in recessu suo

<sup>1</sup> Prov. III. — <sup>2</sup> Psal. LVIII. — <sup>3</sup> Esai. V. — <sup>4</sup> Prov. XXIV. — <sup>5</sup> Rom. XIII. — <sup>6</sup> Joan. IV. — <sup>7</sup> I Cor. XII.

foi; ceux-là ne donnent pas à Dieu leur esprit. C'est à eux que Salomon adresse ces paroles : « Ne vous fiez point à votre prudence. »

30. Mais il ne suffit pas d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre ame et de tout notre esprit; nous devons aussi l'aimer de toute notre puissance, de toute notre force : « Seigneur, dit le roi prophète, » c'est à vous servir que je veux consacrer ma force. » Il est des hommes qui consacrent leur force au péché, qui ne révèlent leur puissance que dans le vice; c'est à eux que s'adressent ces menaçantes paroles d'Isaïe : « Malheur à vous qui n'avez de force que pour » vous livrer à la débauche et de courage que pour vous enivrer ! » Il en est d'autres qui déploient au détriment de leur prochain la puissance qu'ils devraient déployer en servant ses intérêts : « Arrachez à » la mort celui qui va périr, » dit Salomon; c'est ainsi qu'il convient de se montrer fort et puissant. Nous devons donc, pour accomplir pleinement le précepte de l'amour divin, donner à Dieu notre cœur, notre ame, notre esprit, notre puissance, c'est-à-dire dans toutes nos œuvres avoir Dieu pour but de notre intention, de notre volonté, de nos pensées et de nos efforts.

31. *De l'amour du prochain.* Quand les docteurs de la loi demandèrent à Jésus quel était le précepte fondamental de la morale, il fit à cette question unique deux réponses : « Vous aimerez, leur dit-il, le » Seigneur, votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre ame, de » tout votre esprit et de toute votre force; » nous avons traité de cette première partie du précepte; « et vous aimerez, ajouta-t-il, votre » prochain comme vous-même. » Remarquons que l'accomplissement de cette seconde partie du précepte renferme l'accomplissement de tous les devoirs de l'homme envers l'homme : « L'entier accomplissement de la loi, dit l'Apôtre, c'est la charité. » Quatre motifs nous invitent à l'amour du prochain.

32. Le premier, c'est l'amour divin : « Celui-là ment qui prétend » aimer Dieu en détestant son prochain. » N'est-ce point mentir que de prétendre aimer quelqu'un en détestant ses enfans et sa famille ? Or tous les fidèles sont les enfans de Dieu, ils ne forment qu'une famille dont Dieu est le père : « Vous êtes, dit saint Paul, le corps et » les membres de Jésus-Christ. » Par conséquent, celui qui hait son frère ne peut aimer Dieu, qui est notre père commun.

33. Le second motif qui nous invite à l'amour du prochain, c'est l'obéissance que nous devons à la volonté divine. Entre autres préceptes que Jésus-Christ nous a laissés avant de quitter la terre, il a

inter omnia alia præcepta, hoc præceptum discipulis præcipue commendavit dicens: «Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, etc. <sup>1</sup>.» Nullus enim præcepta divina servat, qui proximum odit: unde istud est signum observantiæ divinæ legis, dilectio proximi. Unde Dominus: «In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem <sup>2</sup>.» Non dicit in suscitatione mortuorum, non in aliquo evidenti signo; sed hoc est signum, «si dilectionem habueritis ad invicem.» Et hoc beatus Joannes recte considerabat; unde dicebat: «Nos scimus, quoniam translati sumus de morte ad vitam;» et quare? «quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte <sup>3</sup>.»

34. Tertium est naturæ communicatio; sicut enim dicitur: «Omne animal diligit simile sibi <sup>4</sup>.» Unde cum omnes homines sint similes in natura, invicem se diligere debent: et ideo odire proximum non solum est contra divinam legem, sed etiam contra legem naturæ.

35. Quartum, utilitatis consecutio: omnia enim alterius alii sunt utilia per charitatem; hæc enim est quæ unit Ecclesiam, et omnia communia facit. «Particeps ego sum omnium timentium te, etc. <sup>5</sup>.»

36. «Diliges proximum tuum sicut teipsum». Istud est secundum præceptum legis, et est de dilectione proximi. Quantum autem proximum diligere debeamus, jam dictum est. Et dicendum restat de modo dilectionis, qui quidem innuitur, cum dicitur: sicut teipsum. Circa quod verbum quinque considerare possumus, quæ in dilectione proximi servare debemus.

37. Primum est, quia debemus eum diligere vere sicut nos: quod facimus, si propter seipsum ipsum diligimus, non propter nos. Ideo notandum, quod triplex est amor, quorum duo non sunt veri, tertius

<sup>1</sup> Joan. xv. — <sup>2</sup> *Ibid.* xiii. — <sup>3</sup> 1 Joan. iii. — <sup>4</sup> Eccli. xii. — <sup>5</sup> Psal. cxviii.

principalement recommandé à notre obéissance celui de l'amour du prochain, en disant à ses disciples : « Voici le précepte que je vous » donne : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. » On ne peut donc accomplir la volonté de Dieu en détestant son prochain, et le témoignage le plus éclatant de notre soumission à la loi divine, c'est l'amour que nous avons pour nos frères. Aussi Notre-Seigneur lui-même a-t-il dit : « Voici à quoi tous reconnaîtront que vous êtes » mes disciples, c'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. » Il n'a point dit : On vous reconnaîtra au pouvoir qui vous sera donné de ressusciter les morts, ou bien à quelque autre signe éclatant, mais « à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. » Saint Jean appréciait toute l'importance du précepte de son divin maître ; aussi disait-il : « Nous avons passé de la mort à la vie ; » et pourquoi ? « Parce que nous aimons nos frères ; celui qui ne les aime point de- » meure dans la mort. »

34. Le troisième motif qui nous invite à l'amour du prochain, c'est l'identité de notre nature : « Tout être vivant, dit l'Ecclésiastique, » aime son semblable ; » et puisque les hommes se ressemblent tous par leur nature ils doivent s'aimer mutuellement, et la haine de l'homme contre l'homme n'est pas seulement une violation de la loi divine, c'est aussi une violation de la loi naturelle.

35. Le quatrième motif qui nous invite à l'amour du prochain, c'est l'utilité générale. Grâce à la charité, ce qui est avantageux à chacun le devient à tous ; c'est la charité qui unit les fidèles dans le sein de l'Eglise et qui établit entre eux une communauté de sentimens, de besoins et d'intérêts. « Seigneur, s'écrie le roi prophète, je m'unis à » ceux qui vous craignent et qui observent votre sainte loi. »

36. « Vous aimerez votre prochain comme vous-même ; » tel est le second précepte de la loi morale. Nous avons dit combien nous devons aimer notre prochain ; il nous reste à dire comment nous devons l'aimer. L'Evangile nous l'indique en nous disant : « Vous aimerez » votre prochain comme vous-même. » Il y a dans cette parole de l'Evangile cinq choses à considérer, et qui sont les élémens essentiels de l'amour du prochain.

37. Premièrement, nous devons aimer notre prochain avec vérité, c'est-à-dire l'aimer pour lui-même et non pour nous. Remarquons à ce sujet qu'il y a trois sortes d'amour dont une seule est l'amour vrai. L'amour repose quelquefois sur l'intérêt : « Un ami, dit l'Ecclésiastique, n'est souvent qu'un compagnon de plaisir, souvent il nous

autem verus. Primus est, qui est propter utile : « Est amicus socius » mensæ, et non permanebit in die necessitatis<sup>1</sup>. » Sed certe iste non est verus amor. Deficit enim deficiente utilitate, et tunc nolumus bonum proximo, sed potius bonum utilitatis volumus nobis. Est et alius amor, qui est propter delectabile, et hic etiam non est verus, quia deficiente delectabili, deficit. Et ideo nolumus bonum propter hoc principaliter proximo, sed potius bonum suum nobis volumus. Tertius est amor, qui est propter virtutem, et iste solus est verus. Tunc enim non diligimus proximum propter bonum nostrum, sed propter suum.

38. Secundum est, quod debemus diligere ordinate, ut scilicet non diligamus eum supra Deum, vel quantum Deum, sed juxta sicut teipsum debes diligere. « Ordinavit in me charitatem<sup>2</sup>. » Hunc ordinem docuit Dominus, dicens : « Qui amat patrem, aut matrem plus quam » me, non est me dignus. Et qui amat filium, aut filiam super me, non » est me dignus<sup>3</sup>. »

39. Tertium est, quod debemus eum diligere efficaciter. Non enim te solum diligis, sed etiam procuras studiose tibi bona, et vitas mala sic quoque debes facere proximo. « Non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate<sup>4</sup>. » Sed certe illi pessimi sunt, qui ore diligunt, et corde nocent : « Loquuntur pacem cum proximo suo, mala » autem in cordibus eorum<sup>5</sup>. » Apostolus : « Dilectio sine simula- » tione<sup>6</sup>. »

40. Quartum, quod debemus eum diligere perseveranter, sicut et te perseveranter diligis : « Omni tempore diligit, qui amicus est, et frater » in angustiis comprobatur<sup>7</sup>, » scilicet tam tempore adversitatis, quam prosperitatis, imo tunc, scilicet tempore adversitatis maxime probatur amicus, ut dicitur ibidem. Sed sciendum, quod duo sunt, quæ juvant ad amicitiam conservandam. Primum est patientia. Vir enim iracundus suscitatur rixas, ut dicitur. Secundum est humilitas, quæ

<sup>1</sup> Eccl. vi. — <sup>2</sup> Cant. ii. — <sup>3</sup> Matth. x. — <sup>4</sup> 1 Joan. iii. — <sup>5</sup> Psal. xxvii. — <sup>6</sup> Rom. xii. — <sup>7</sup> Prov. xvii.

» abandonne dans les jours de détresse. » Ce n'est point là le véritable amour; il naît de l'égoïsme, et l'égoïsme le tue. Tant qu'il règne dans notre cœur, ce n'est pas le bonheur du prochain, mais le nôtre que nous souhaitons. Quelquefois l'amour a pour motif le plaisir; ce n'est point encore là le véritable amour, il meurt avec le plaisir qui le fait naître. Tant qu'il règne dans notre cœur, nous aimons encore notre prochain non pour lui-même, mais pour nous. Quelquefois enfin l'amour a pour base la vertu, et c'est le seul véritable amour. Alors nous n'aimons point notre prochain pour nous-mêmes, mais pour lui.

38. Secondement, nous devons aimer notre prochain avec mesure; c'est-à-dire ne pas l'aimer plus que Dieu ni autant que Dieu, mais juste autant que nous devons nous aimer nous-mêmes. « Il a modéré » son amour pour moi, » est-il dit dans le Cantique des cantiques. Notre-Seigneur a pris soin de nous indiquer la mesure d'affection que nous devons à notre prochain en disant : « Celui qui aime son père ou » sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son » fils et sa fille plus que moi n'est pas non plus digne de moi. »

39. Troisièmement, nous devons aimer notre prochain avec efficacité. L'homme ne se borne point pour lui-même à un amour stérile; il fait tous ses efforts pour obtenir ce qui lui est avantageux, pour éviter ce qui lui est funeste. C'est ainsi qu'il doit aimer son prochain. « Que notre amour, dit saint Jean, ne se témoigne point par de vaines » paroles, mais par des actes de dévouement sincère. » Ceux-là sont les pires de nos ennemis dont la bouche est remplie de paroles d'amitié et le cœur plein de sentimens de haine. C'est d'eux que parle le roi prophète quand il dit : « Leur bouche a des paroles de paix pour » le prochain et leur cœur cache des pensées criminelles. » « Que » votre amour soit sans feinte, » dit aussi l'Apôtre.

40. Quatrièmement, nous devons aimer notre prochain avec persévérance, comme nous faisons pour nous-mêmes : « Un véritable ami » aime toujours, et la puissance de son affection se révèle dans les » jours de détresse; » il nous est fidèle dans le malheur comme dans la prospérité, et c'est quand la fortune nous abandonne qu'il s'attache plus fortement à nous, ainsi que l'observe Salomon. Deux choses contribuent à la durée de l'amitié : d'abord la patience; en effet, un homme irascible ne cherche que les querelles; ensuite l'humilité, qui produit la patience; car « la discorde est compagne de l'orgueil. »

causat primum, scilicet patientiam. « Inter superbos semper jurgia » sunt<sup>1</sup>. » Qui enim considerat magna de se, et despicit alium, non potest defectus illius pati.

41. Quintam est, quod eum debemus diligere juste, et sancte, ut scilicet eum non diligamus ad peccandum, quia nec te sic debes diligere, cum Deum ex hoc amittas; unde: « Manete in dilectione » mea<sup>2</sup>, » de qua dilectione dicitur: « Ego mater pulchræ dilectionis<sup>3</sup> »

42. « Diliges proximum tuum sicut teipsum. » Hoc præceptum Judæi et Pharisæi male intelligebant, credentes quod Deus præciperet diligendos amicos, et odiendos inimicos. Et ideo per proximos intelligebant tantum amicos. Hunc autem intellectum intendit Christus reprobare, dicens: « Diligite inimicos vestros, etc.<sup>4</sup>. » Sciendum autem, quod quicumque odit fratrem suum, non est in statu salutis: « Qui » odit fratrem suum, in tenebris est<sup>5</sup>. »

43. Est autem attendendum, quod etiam in hoc invenitur quædam contrarietas. Nam sancti aliquos oderunt: « Perfecto odio oderam » illos, etc.<sup>6</sup>; » et in Evangelio: « Si quis non odit patrem suum, et » et matrem, etc.<sup>7</sup>. » Et ideo sciendum, quod in omnibus factis nostris factum Christi debet esse nobis exemplum. Deus enim diligit et odit, quia in quolibet homine duo sunt consideranda, scilicet natura et vitium. Natura quidem in omnibus hominibus diligi debet, vitium vero odiri: unde si quis vellet hominem esse in inferno, odiret naturam. Si quis vero vellet ipsum esse bonum odiret peccatum, quod semper odiendum est. « Odisti omnes qui operantur iniquitatem, etc.<sup>8</sup>. » « Diligis, Domine, omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum, quæ fecisti<sup>9</sup>. » Ecce ergo, quod Deus diligit et odit: diligit naturam, et odit vitium.

44. Sciendum etiam quod homo aliquando sine peccato potest ma-

<sup>1</sup> Prov. XIII. — <sup>2</sup> Joan. XV. — <sup>3</sup> Eccl. XXIV. — <sup>4</sup> Matth. V. — <sup>5</sup> I Joan. II. — <sup>6</sup> Psal. CXXXVIII. — <sup>7</sup> Luc. XIV. — <sup>8</sup> Psal. V. — <sup>9</sup> Sap. XI.

Celui qui est fier de lui-même et qui méprise les autres ne peut supporter leurs défauts.

41. Cinquièmement, nous devons aimer notre prochain avec justice et sainteté, c'est-à-dire ne pas l'aimer jusqu'à faire le mal pour lui ; car ce n'est pas ainsi que nous devons nous aimer nous-mêmes, et une pareille amitié serait contraire à l'amour divin, qui doit être la règle principale de notre conduite, et que Salomon appelle la source des nobles affections.

42. « Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » Les Juifs et les Pharisiens comprenaient mal ce précepte en croyant que Dieu ordonnait aux hommes d'aimer leurs amis et de haïr leurs ennemis. Le terme de prochain était pour eux synonyme de celui d'ami ; mais cette interprétation est fautive, et la preuve en est dans ces paroles de Jésus-Christ : « Aimez vos ennemis. » Il ne faut pas oublier que qui-conque déteste son frère n'est point en état de grâce : « Celui qui dé-  
» teste son frère, dit saint Jean, est plongé dans les ténèbres. »

43. Il y a cependant ici une distinction à faire. Des hommes d'une sainteté éminente ont connu la haine : « Seigneur, s'écrie le roi pro-  
» phète, je hais d'une haine profonde ceux qui foulent aux pieds  
» votre sainte loi. » Jésus-Christ déclare lui-même « qu'on ne peut  
» être son disciple si on ne hait pas et son père, et sa mère, et toute  
» sa famille. » Or nous devons en toutes choses suivre l'exemple de ce divin maître et savoir aimer et haïr, comme lui, à propos ; car Dieu connaît aussi l'amour et la haine. Pourquoi cela ? c'est qu'il y a dans l'homme deux choses à considérer, la nature humaine et le vice. La nature humaine, dans tout homme, a droit à l'amour ; dans tout homme, le vice mérite la haine. Souhaiter à son prochain la damnation éternelle, c'est détester en lui la nature humaine et aimer le péché ; mais faire des vœux pour son salut, c'est détester en lui le péché et aimer la nature humaine. « Seigneur, dit le psalmiste, vous haïssez  
» tous ceux qui font le mal. » « Seigneur, dit Salomon, vous aimez  
» tout ce qui existe et vous ne haïssez rien de ce que vous avez fait. » Quels sont donc les objets de l'amour et de la haine de Dieu ? L'objet de son amour, c'est la nature ; l'objet de sa haine, c'est le mal.

44. Ajoutons que l'homme peut quelquefois faire du mal à son prochain sans péché. C'est ce qui arrive quand il lui fait du mal avec la volonté de servir ses véritables intérêts ; et Dieu lui-même en agit souvent de la sorte avec nous. Ainsi il afflige le pécheur d'infirmités et

lum facere, quando scilicet sic faciat malum, ut velit bonum, quia et Deus sic facit; sicut cum homo infirmatur, convertitur ad bonum qui in sanitate erat malus. Item, in adversitate aliquis convertitur, et est bonus, qui in prosperitate erat malus; juxta illud: « Vexatio intellectum dabit auditui <sup>1</sup>. » Item, si desideras malum tyranni destruentis Ecclesiam, in quantum desideras bonum Ecclesie per destructionem tyranni; unde: « Per omnia benedictus Deus qui tradidit » impios <sup>2</sup>. »

45. Et hoc omnes debent velle non solum voluntate, sed etiam opere. Non enim est peccatum suspendere juste malos. Ministri enim Dei sunt tales, secundum Apostolum <sup>3</sup>. Et servant isti dilectionem, quia poena fit aliquando propter castigationem, aliquando propter bonum melius et divinius. Est enim majus bonum unius civitatis, quam vita unius hominis; sed sciendum quod non sufficit non velle malum, sed oportet velle bonum, scilicet emendationem suam, et vitam æternam.

46. Duobus enim modis quis vult bonum alterius. Uno modo generaliter, in quantum est creatura Dei et participabilis vitæ eternæ. Alio modo specialiter, in quantum est amicus vel socius: a generali autem dilectione nullus excluditur. Debet enim quilibet pro quolibet orare, et cuilibet in necessitate ultima subvenire. Sed non teneris cum quolibet habere familiaritatem, nisi peteret veniam, quia tunc esset amicus, et si refutares, haberes odio amicum. Unde dicitur: « Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et Pater vester cœlestis » delicta vestra; si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester » dimittet vobis peccata vestra <sup>4</sup>. » Et in oratione dominica: « Dimitte » nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Esai. xxiv. — <sup>2</sup> Macch. i. — <sup>3</sup> Rom. xiii. — <sup>4</sup> Matth. vi. — <sup>5</sup> *Ibid.*

de maladies afin de le ramener au bien ; ainsi encore il accable le méchant sous les coups de l'adversité, afin que cette dure leçon lui fasse, selon l'expression d'Isaïe, ouvrir les yeux sur ses égaremens. On peut donc sans péché désirer la chute d'un tyran qui désole l'Église ; on le peut, dis-je, sans péché, en tant qu'on désire le bien de l'Église par la chute du tyran. « Béni soit le Seigneur qui a frappé les impies ! » lisons-nous dans le livre des Machabées.

45. Et c'est un devoir pour tous non seulement de souhaiter la ruine des méchants, mais encore d'y travailler dans l'intérêt général. Certes ce n'est point un péché que de donner la mort à ceux qui l'ont méritée par leurs crimes. « Les princes, dit saint Paul, sont les ministres » de Dieu, et ce n'est point en vain qu'ils sont armés du glaive de la » justice. » Ceux qui veillent au maintien des lois ne violent point le précepte de la charité en frappant le coupable ; s'ils le punissent, c'est quelquefois pour le châtier, quelquefois pour garantir la sûreté publique, qui est plus précieuse que la vie d'un homme. Cependant on ne serait pas exempt de péché en punissant le coupable avec la seule intention de ne point lui nuire, et si l'on ne joignait à cette intention celle de servir ses véritables intérêts, c'est-à-dire de lui infliger un châtement salutaire et de lui procurer la vie éternelle.

46. On peut vouloir du bien à son prochain de deux manières : d'abord d'une manière générale, en tant qu'il est la créature de Dieu et qu'il a part à la promesse de la vie éternelle ; puis d'une manière spéciale, en tant qu'il est notre ami ou notre parent. On ne peut refuser à personne l'affection générale qu'on doit à l'humanité ; tout homme est obligé de prier pour les autres, quels qu'ils soient, et de les secourir dans leurs besoins ; mais nous ne sommes pas tenus d'accorder à qui que ce soit des marques particulières de bienveillance, à moins qu'on nous demande le pardon d'une offense. Celui qui nous adresse une pareille demande n'est plus pour nous une personne indifférente, et ne pas l'admettre dans notre intimité ce serait repousser un ami, ce serait nous priver d'une puissante intercession auprès de Dieu. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Si vous pardonnez aux hommes leurs » péchés, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres ; si vous » ne faites point grâce aux hommes, votre Père céleste ne vous fera » point grâce non plus ? » Ne disons-nous pas à Dieu, dans l'oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons » à ceux qui nous ont offensés ? »

47. « Diliges proximum tuum sicut teipsum ». Dictum est, quod tu peccas, si non parcis veniam postulanti, et quod perfectionis est, si tu eum ad te revocas, licet non tenearis. Sed ad hoc ut eum trahas ad te, multæ rationes inducunt.

48. Prima est propriæ dignitatis conservatio; diversæ enim dignitates diversa signa habent. Nullus autem propriæ dignitatis signa dimittere debet. Inter omnes autem dignitates major est, quod quis sit filius Dei; hujus autem dignitatis signum est, si diligis inimicum. « Diligite inimicos vestros, ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est <sup>1</sup>. » Si enim diligis amicum, non est hoc signum filiationis divinæ: nam publicani et ethnici hoc faciunt, ut dicitur.

49. Secunda est victoriæ acquisitio. Omnes enim hoc naturaliter desiderant: oportet ergo, quod vel trahas eum qui te offendit ad dilectionem bonitate tua, et tunc vincis; vel quod alius trahat te ad odium, et tunc perdis. « Noli vinci a malo, sed vince in bono malum <sup>2</sup>. »

50. Tertia est multiplicis utilitatis consecutio. Acquirat enim ex hoc amicos. « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum; si sitit, potum da illi; » hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus <sup>3</sup>. » Augustinus: « Nulla major provocatio ad amorem, quam prævenire amando. » Nullus enim est ita durus, qui, etsi dilectionem nolit impendere, nolit tamen rependere, » quia, ut dicitur: « Amico fideli nulla comparatio <sup>4</sup>. » « Cum placuerint Domino viæ hominis, inimicos quoque ejus » convertet ad pacem <sup>5</sup>. »

51. Quarta est, quia ex hoc preces tuæ facilius exaudiuntur: unde super illud: « Si steterint Moyses, et Samuele coram me <sup>6</sup>, » dicit Gregorius, quod fecit potius de istis mentionem, quia rogaverunt pro inimi-

<sup>1</sup> Matth. v. — <sup>2</sup> Rom. xii. — <sup>3</sup> *Ibid.* — <sup>4</sup> Eccli. vi. — <sup>5</sup> Prov. xvi. — <sup>6</sup> Hier. xv.

47. « Vous aimerez votre prochain comme vous-même. » Nous avons dit que c'est un péché de refuser le pardon qu'on nous demande : le plus haut degré de vertu que nous puissions atteindre, c'est d'aimer tendrement ceux qui nous ont fait du mal ; nous n'y sommes pas obligés, mais de nombreux motifs nous y engagent.

48. Le premier, c'est le maintien de notre dignité. Les divers degrés de dignité se reconnaissent à des signes divers, et nul ne doit perdre le signe de sa dignité propre. Or, entre toutes les dignités, la plus élevée est celle que nous donne le titre d'enfans de Dieu, et le signe qui la fait reconnaître, c'est notre amour pour nos ennemis. « Aimez vos ennemis, est-il dit dans l'Évangile, afin que vous soyez » les dignes enfans de votre Père qui est dans les cieux. » En effet, il ne suffit pas d'aimer ceux qui nous aiment pour être enfans de Dieu. Les publicains et les gentils observent aussi bien que nous cette loi de la nature.

49. Le second motif qui nous engage à aimer ceux qui nous font du mal, c'est le triomphe des nobles affections sur les passions mauvaises. Le désir de la supériorité en toutes choses est inné dans l'homme. Il faut donc ou qu'à force de bonté nous obligions celui qui nous offense à nous aimer, et alors nous sommes vainqueurs ; ou que nous nous laissions entraîner à la haine par une influence étrangère, et alors nous sommes vaincus. « Ne permettez pas au mal de triompher de vous dit saint Paul, mais triomphez du mal par le bien. »

50. Le troisième motif qui nous engage à aimer ceux qui nous font du mal, c'est notre intérêt même. Nous les forçons ainsi à devenir nos amis. « Si votre ennemi a faim, dit encore saint Paul, donnez-lui à » manger ; s'il a soif, donnez lui à boire ; ainsi faisant, vous amasserez » des charbons de feu sur sa tête. » « Rien ne provoque à l'amour, » dit saint Augustin, comme d'aimer le premier. Nul n'a le cœur assez » dur pour ne pas payer au moins de retour l'amour qu'on lui témoi- » gne. » « Un ami fidèle est le plus précieux de tous les trésors, » suivant Salomon : « Et quand le Seigneur voit marcher un homme dans » la bonne voie, il change le cœur de ses ennemis, » dit encore le Sage couronné.

51. Le quatrième motif qui nous engage à aimer ceux qui nous font du mal, c'est que, grâce à ce généreux effort de vertu, nos prières sont plus agréables à Dieu. « Quand même Moïse et Samuel se présenteraient » devant moi, dit le Seigneur, je ne ferais point de grâce à ce peuple. » « Si Dieu, observe saint Grégoire, cite de préférence Moïse et Samuel,

cis. Similiter Christus ait : « Pater, dimitte illis <sup>1</sup>. » Item, beatus Stephanus orando pro inimicis magnam utilitatem fecit Ecclesiæ, quia Paulum convertit.

52. Quinta est peccati evasio, quam maxime desiderare debemus. Aliquando enim peccamus, nec Deum quærimus, et Deus trahit nos ad se vel infirmitate, vel aliquo hujusmodi. « Sepiam viam tuam spinis <sup>2</sup>. » Sic fuit tractus beatus Paulus : « Erravi sicut ovis quæ periit, quære » servum tuum, Domine <sup>3</sup>. » « Trahe me post te, etc. <sup>4</sup>. » Hoc autem consequimur, si inimicum ad nos trahimus primo remittentes, quia ut dicitur : « Eadem mensura qua mensi fueritis remetietur vobis <sup>5</sup>; » et : « dimittite, et dimittimini <sup>6</sup>; » et : « Beati misericordes, quoniam ipsi » misericordiam consequentur <sup>7</sup>. » Nulla est enim major misericordia, quam offendenti dimittere.

53. De primo præcepto legis. « Non habebis deos alienos <sup>8</sup>; » sicut jam dictum est, tota lex Christi dependet a charitate. Charitas autem pendet ex duobus præceptis, quorum unum est de dilectione Dei, reliquum de dilectione proximi, et de istis duobus jam dictum est. Nunc autem sciendum quod Deus dando legem Moysi, dedit decem præcepta in duabus tabulis lapideis scripta, quorum tria in prima tabula scripta pertinent ad amorem Dei; septem vero scripta in secunda tabula pertinent ad amorem proximi : et ideo tota lex fundatur in duobus præceptis.

54. Primum autem, quod pertinet ad amorem Dei est : « Non habebis deos alienos. » Et ad hujus intellectum sciendum est, quod antiqui multipliciter hoc præceptum transgrediebantur. Quidam enim

<sup>1</sup> Luc. xxiii. — <sup>2</sup> Oseo. ii. — <sup>3</sup> Psal. cxviii. — <sup>4</sup> Cant. i. — <sup>5</sup> Luc. vi. — <sup>6</sup> *Ibid.* — <sup>7</sup> Matth. v. — <sup>8</sup> Exod. xx.

et s'il exprime par cela même le pouvoir qu'ils ont sur lui, c'est que Moïse et Samuel avaient aimé leurs ennemis, qu'ils avaient prié pour eux. » Jésus-Christ pria aussi pour ses bourreaux, et les prières du bienheureux saint Étienne en faveur de ceux qui le lapidaient furent d'une très-grande utilité à l'Église, en obtenant la conversion de Paul.

52. Le cinquième et dernier motif qui nous engage à aimer ceux qui nous font du mal, c'est le désir de sortir du péché, désir qui doit être le plus puissant de tous dans notre cœur. Quelquefois il nous arrive de pécher et de ne point chercher Dieu; alors Dieu nous ramène à lui en nous faisant sentir rudement le besoin de son appui. « Je couvrirai » votre chemin d'épines, » nous dit-il par la bouche du prophète Osée; C'est ainsi qu'il frappa Paul d'aveuglement sur le chemin de Damas, afin de le ramener à lui. « Seigneur, s'écrie le Psalmiste, je me suis » égaré comme une brebis loin du troupeau; venez chercher votre » serviteur. » Dieu vient à notre secours, si nous pardonnons à nos ennemis, si nous les ramenons au bien par l'indulgence et la bonté. « Dieu, est-il dit dans l'Évangile, se servira à votre égard de la me- » sure dont vous vous serez servis à l'égard des autres. » « Pardonnez, » et il vous sera pardonné. » « Heureux ceux qui font miséricorde, » car ils obtiendront miséricorde à leur tour. » Or le plus éclatant témoignage de miséricorde, c'est de pardonner à ceux qui nous font du mal.

53. *Du premier précepte de la loi* : « Vous n'aurez point de dieux » étrangers. » Ainsi que nous l'avons dit, la loi du Christ est une loi d'amour; elle repose toute entière sur la charité. Les devoirs de la charité sont formulés dans deux préceptes, dont l'un est relatif à l'amour de Dieu, et l'autre relatif à l'amour du prochain. Nous avons déjà parlé de ces deux préceptes. Maintenant il est bon de savoir que la loi donnée à Moïse au sommet du Sinaï renfermait dix préceptes gravés sur deux tables de pierre. Sept étaient gravés sur la première, et trois sur la seconde; ceux là se rapportent à l'amour de Dieu, et ceux-ci à l'amour du prochain. Ainsi, toute la loi morale repose sur deux préceptes fondamentaux.

54. Le premier des sept préceptes relatifs à l'amour de Dieu est celui-ci : « Vous n'aurez point de dieux étrangers. » Pour bien comprendre ce précepte, il faut savoir que la plupart des peuples anciens se rendaient coupables de sa violation. Les uns adoraient les démons, comme le témoignent ces paroles du Psalmiste : « Tous les dieux des nations » sont des démons. » Un pareil culte est le plus grand et le plus hor-

colebant dæmonia. « Omnes dii gentium dæmonia <sup>1</sup>. » Hoc autem est maximum omnium peccatorum, et horribile. Nunc quoque multi transgrediuntur hoc præceptum, omnes scilicet qui divinationibus et sortilegiis intendunt. Hæc enim, secundum Augustinum, fieri non possunt, quin aliquod pactum cum diabolo contrahatur. « Nolo vos fieri » socios dæmoniorum. » « Non potestis mensæ Domini participes esse, » et mensæ dæmoniorum <sup>2</sup>. »

55. Alii colebant cœlestia corpora, credentes astra esse Deos. « Solem et lunam rectores orbis terrarum deos putaverunt <sup>3</sup>: » et ideo Moyses prohibuit Judæis, quod non levarent oculos nec adorarent solem, et lunam, et stellas. « Custodite sollicitè animas vestras, ne forte elevatis oculis ad cœlum videas solem, et lunam, et omnia astra » cœli, et errore deceptus, adores ea et colas quæ creavit Dominus » Deus tuus in ministerium cunctis gentibus <sup>4</sup>. » Contra hoc præceptum peccant astrologi, qui dicunt hæc esse animarum rectores, cum tamen propter hominem facta sint, cujus solus Deus rector est.

56. Alii vero colebant inferiora elementa: « Aut ignem, aut Spiritum » deos putarent <sup>5</sup>. » In quorum errorem inciderunt homines, qui inferioribus male utuntur, nimis ea diligentes: « Aut avarus, quod est idolorum servitus <sup>6</sup>. » Alii errantes colebant homines, vel aves, vel alios, vel seipsos, quod quidem contingit ex tribus.

57. Primo ex carnalitate. « Acerbo luctu dolens pater rapti cito » sibi filii fecit imaginem, et illum qui tunc quasi homo mortuus fuerat, nunc tanquam Deum colere cœpit, et constituit inter servos » suos sacra et sacrificia <sup>7</sup>. »

58. Secundo, ex adulatione: cum enim quidem aliquos quos non potuerunt honorare in præsentia, curaverunt in absentia honorare, faciendo scilicet eorum imagines et colendo loco eorum. « Quem hono-

<sup>1</sup> Psal. xciv. — <sup>2</sup> Cor. v. — <sup>3</sup> Sap. xiii. — <sup>4</sup> Deut. iv. — <sup>5</sup> Sap. xiii. — <sup>6</sup> Ephes. v. — <sup>7</sup> Sap. xiii.

rible de tous les péchés. Maintenant encore ce culte abominable est maintenu par tous ceux qui s'adonnent à la divination et à la sorcellerie; car, selon saint Augustin, il est impossible d'être initié aux secrets des sciences occultes sans faire un pacte avec le diable. « Je ne veux point, » dit saint Paul aux fidèles, que vous deveniez les associés du démon. » Vous ne pouvez, ajoute-t-il, vous asseoir tour à tour à la table du Seigneur, et à celle du démon. »

55. D'autres adoraient les corps célestes; ils prenaient les astres pour des divinités, comme le témoignent ces paroles du sage Salomon : « Ils ont pris pour des divinités le soleil et la lune, ces flambeaux de la terre. » Moïse défendit sévèrement aux Juifs de suivre à ce sujet l'exemple des autres peuples : « Gardez-vous, leur dit-il, quand vous élèverez vos regards vers le ciel et que vous contemplez le soleil, la lune et toutes les étoiles, gardez-vous bien de vous laisser séduire par leur éclat, et d'adorer ces astres brillans que le Seigneur, votre Dieu, a semés dans l'espace pour luire sur toutes les nations. » Les astrologues pèchent donc contre cette défense, puisqu'ils attribuent aux corps célestes créés pour l'homme le pouvoir de régir les destinées humaines, pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul.

56. D'autres adoraient les élémens répandus dans les sphères inférieures, comme le témoignent encore ces paroles de Salomon : « Ils prenaient pour des divinités le feu ou l'air. » Ceux-là se rendent coupables de ce culte honteux et frivole, qui donne leur cœur à des objets indignes de leur amour. « Sachez, dit saint Paul, que le fornicateur, le libertin et l'avare sont des idolâtres. » D'autres adoraient les hommes, et parmi eux de faibles mortels se faisaient passer pour des dieux. Trois causes ont donné naissance à ce genre d'idolâtrie.

57. La première, c'est l'affection. « Un père, gémissant sur la perte d'un fils ravi à sa tendresse par une mort prématurée, lui dressa une statue, et commença d'adorer comme un Dieu celui qui était mort comme un mortel, et il établit dans sa maison un culte et des sacrifices en son honneur. »

58. La seconde, c'est l'adulation. Les hommes, voulant témoigner leur vénération à un prince, à un héros, qui ne pouvait recueillir en personne leurs hommages, cherchèrent un moyen de l'honorer quoique absent; ils lui élevèrent donc des statues qu'ils adorèrent à sa place. Nous invoquerons encore l'autorité de Salomon. « Les hommes, » dit-il, voulant honorer un monarque absent, rendirent un culte à

» rare volebant, fecerunt, ut illum qui aberat tanquam præsentem  
» colerent<sup>1</sup>. » Tales sunt, quicumque diligunt, et venerantur homines  
plus quam Deum : « Qui diligit patrem, aut matrem plus quam me, non  
» est me dignus<sup>2</sup>. » « Nolite confidere in principibus, neque in filiis  
» hominum, in quibus non est salus<sup>3</sup>. »

59. Tertio, ex præsumptione. Quidam enim ex præsumptione  
fecerunt se vocari deos, sicut patet de Nabuchodonosor. « Elevatum  
» est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum<sup>4</sup>; » et hoc faciunt, qui plus suo  
sensui quam Dei præceptis credunt. Isti enim se pro diis colunt. Se-  
quentes enim delectationes carnis, corpus suum pro Deo colunt :  
« Quorum Deus venter est<sup>5</sup>. » Ab his ergo omnibus cavere oportet.

60. « Non habebis deos alienos, etc. » sicut dictum est, primum  
præceptum legis est hoc, quo prohibemur non colere nisi unum Deum;  
et ad hoc etiam inducimur quinque rationibus.

61. Prima sumitur ex Dei dignitate, quæ si auferatur, fit Deo inju-  
ria, sicut potest videri ex consuetudine hominum. Cuilibet enim dig-  
nitati debetur reverentia : unde proditor regis est, qui aufert, quod  
exhibere teneretur : et hoc quidam Deo faciunt. « Mutaverunt glo-  
» riam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis ho-  
» minis<sup>6</sup>; » et hoc summe Deo displicet. « Gloriam meam alteri non  
» dabo, et laudem meam sculptilibus<sup>7</sup>. » Et considerandum, quod  
hæc Dei dignitas est, scilicet quod omnia sciat; unde Deus dicitur a  
videndo, hoc enim est unum signum deitatis. « Annuntiate quæ ven-  
» tura sunt in futurum, et sciemus, quia dii estis vos<sup>8</sup>. » « Omnia nuda  
» et aperta sunt oculis ejus<sup>9</sup>. » Hanc autem dignitatem auferunt di-  
vinatores, contra quos dicit : « Numquid non populus a Deo suo requi-  
» rit visionem pro vivis ac mortuis<sup>10</sup> ? »

<sup>1</sup> Sap. xiv. — <sup>2</sup> Matth. x. — <sup>3</sup> Psal. cxlv. — <sup>4</sup> Ezech. xxviii. — <sup>5</sup> Philipp. iii. —  
<sup>6</sup> Rom. i. — <sup>7</sup> Psal. xlii. — <sup>8</sup> Ibid. xli. — <sup>9</sup> Hebr. iv. — <sup>10</sup> Esai. viii.

» son image, afin de lui témoigner leur vénération comme s'il était » présent. » Tels sont encore aujourd'hui tous ceux qui ont plus de respect pour le monde que pour Dieu. « Quiconque, dit Notre-Seigneur, aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de » moi. » « Ne mettez point, dit le Psalmiste, votre confiance dans les » princes et les enfans des hommes : ce n'est pas en eux que vous » trouverez votre salut. »

59. La troisième cause de ce genre d'idolâtrie, c'est la présomption. Certains rois, dans l'enivrement de leur orgueil, se sont donné à eux-mêmes le titre de dieux. Tel fut Nabuchodonosor, ce monarque impie, à qui le prophète Ézéchiel adresse ces paroles : « Ton cœur » s'est gonflé d'orgueil, et tu as dit : Je suis dieu. » Ceux-là imitent son impiété, chez qui les sens aveuglent la raison. Eux aussi s'adorent comme des dieux, en cherchant les voluptés charnelles, ils rendent un culte à leur corps : « Ils se font un dieu de leur ventre, » suivant l'expression de l'apôtre Philippe. Nous devons donc éviter avec soin tout ce qui est contraire au culte du vrai Dieu.

60. « Vous n'aurez point de dieux étrangers. » Ainsi que nous l'avons dit, le premier précepte de la loi morale est celui qui nous interdit tout autre culte que celui du vrai Dieu. Cinq raisons principales nous invitent à l'accomplissement de ce précepte.

61. La première, c'est la grandeur de Dieu : refuser nos hommages à cette grandeur souveraine, c'est outrager le monarque des cieux. Toute dignité a droit aux respects, et le vassal qui se révolte contre son suzerain est coupable de lèse-majesté et traître à son roi. Tels sont quelques hommes à l'égard de Dieu. « Ils ont, dit saint Paul, » outragé la gloire du Dieu éternel, en rendant hommage à la vaine » ressemblance de la créature périssable. » Or rien n'irrite autant le Seigneur qu'une pareille injure. « Je ne céderai point, dit-il par la » bouche du prophète Isaïe, je ne céderai point ma gloire à un autre, » ni mon culte aux idoles. » Ce qui fait la grandeur de Dieu, c'est son omniscience : son nom même exprime l'idée d'un regard auquel rien n'échappe. Et, en effet, le signe caractéristique de la divinité, c'est la connaissance de toutes choses. « Annoncez-nous les événemens de » l'avenir, et nous croirons que vous êtes des dieux. » « Rien n'est » caché, rien n'est secret pour l'Éternel. » Or ceux-là outragent sa grandeur qui ont recours à la divination pour connaître l'avenir. « N'est-ce » pas Dieu seul que les hommes doivent consulter pour les vivans et » pour les morts? »

62. Secunda ratio sumitur ex ejus largitate. Omne enim bonum habemus a Deo : et hoc etiam ad dignitatem Dei pertinet, quod factor et dator est omnium bonorum. « Aperiente manum tuam , omnia » implebuntur bonitate<sup>1</sup> : » et hoc importatur in hoc nomine Deus , quod dicitur a distributione, id est dator rerum, quia omnia replet sua bonitate. Nimis ergo ingratus es, si hoc ab illo tibi collatum non recognoscis , imo facis tibi alium Deum, sicut filii Israel ducti de Ægypto fecerunt idolum : « Vadam post amatores meos<sup>2</sup>. » Hoc etiam fit, quando quis in alio quam in Deo spem ponit, hoc est, quando adjutorium ab alio petit. « Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus<sup>3</sup>. » Apostolus : « Cum cognoveritis Deum , quomodo convertimini iterum » ad infirma, et egena elementa? Dies observatis, et menses, et tempora, et annos<sup>4</sup>. »

63. Tertia ratio sumitur ex promissi firmitate. Abrenuntiavimus enim diabolo et fidem promisimus soli Deo : unde non debemus ipsam infringere : « Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus , vel tribus testibus moritur, quanto magis putatis detiora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem Testamenti pollutum dixerit, in quo sanctificatus est, et Spiritui gratiæ contumeliam fecerit<sup>5</sup>? » « Vivente viro, vocabitur adultera, si fuerit » cum alio viro<sup>6</sup> : » et talis debet comburi. Væ ergo peccatori ingredienti terram duabus viis claudicantibus in duas partes.

64. Quarta ratio est ex dominii diabolici gravitate. « Servietis diis » alienis die ac nocte, qui non dabunt vobis requiem<sup>7</sup>. » Non enim quiescit in uno peccato, sed potius nititur ad aliud ducere. Qui facit peccatum, servus est peccati : ideo non de facili quis egreditur de peccato. Gregorius : « Peccatum quod per pœnitentiam non diluitur, » mox suo pondere in aliud trahit. » Contrarium de dominio divino, quia præcepta ejus graviora non sunt : « Jugum enim meum suave est, » et onus meum leve<sup>8</sup>. » Satis enim reputatur quis facere, si tantum

<sup>1</sup> Paal. ciii. — <sup>2</sup> Osco. ii — <sup>3</sup> Paal. xxxix. — <sup>4</sup> Galat. iv. — <sup>5</sup> Hebr. x. — <sup>6</sup> Rom. vii. — <sup>7</sup> Hier. vi. — <sup>8</sup> Matth. xi.

62. La seconde raison qui nous engage à rester fidèle au culte du vrai Dieu, c'est sa bonté pour nous. Tous les biens nous viennent de lui comme d'une source féconde et inépuisable. « Vous n'avez, Seigneur, qu'à ouvrir la main, et l'univers est plein de vos bienfaits. » Cette bonté infinie n'est pas un attribut moins essentiel à la Divinité que l'omniscience, et le mot Dieu lui-même emporte avec lui l'idée d'une puissance bienfaisante. Ne serait-ce donc pas le comble de l'ingratitude d'oublier tout ce que Dieu a fait pour nous, d'abandonner son culte, et d'adorer à sa place de vaines idoles, comme les enfans d'Israël, après leur sortie d'Égypte? Nous abandonnons le culte du vrai Dieu quand nous plaçons notre espoir ailleurs qu'en lui, quand nous demandons à d'autres qu'à lui les secours dont nous avons besoin. « Heureux celui qui place son espérance dans le nom du Seigneur. » « Maintenant que vous connaissez Dieu, pourriez-vous encore retourner au culte honteux et frivole des élémens? »

63. La troisième raison qui nous engage à n'adorer que Dieu, c'est l'obligation où nous sommes de rester fidèles à nos promesses. Nous avons renoncé à Satan, nous avons promis notre cœur à Dieu seul; cet engagement est sacré, et ce serait un crime de le violer. « Si l'infraction à la loi de Moïse était punie de mort en présence de deux ou trois témoins, quel supplice ne mériterait pas celui qui aurait foulé aux pieds la loi du fils de Dieu, qui aurait souillé le sang de la nouvelle alliance, ce sang précieux répandu sur la terre pour purifier le monde, et qui aurait outragé le Saint-Esprit, ce dispensateur de la grâce d'en-haut? » « La femme qui, du vivant de son époux, passe dans les bras d'un autre, est adultère; » elle mérite d'être brûlée vive. Malheur donc à l'ame infidèle qui se sépare du Dieu vivant pour offrir au monde un amour criminel!

64. La quatrième raison qui nous invite à n'adorer que Dieu, c'est l'accablante servitude que le démon fait peser sur ses adorateurs. Écoutez ce que le Seigneur dit aux Juifs rebelles par la bouche de Jérémie: « Vous servirez jour et nuit des dieux étrangers, qui ne vous laisseront point un instant de repos. » Le démon ne se contente pas de nous faire commettre un seul péché; il nous conduit de fautes en fautes. Or le pécheur est l'esclave du péché, et ce n'est pas sans peine qu'on recouvre sa liberté, une fois qu'on a subi le joug des passions mauvaises: c'est ce qui faisait dire à saint Grégoire: « La faute que n'efface point la pénitence nous entraîne plus avant dans le gouffre du vice. » La soumission que Dieu nous demande n'a rien de pé-

fácit pro Deo quantum fecit pro peccato. « Sicut exhibuistis membra » vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ ad sanctificationem<sup>1</sup>. » Sed de servis diaboli dicitur : « Lassati sumus in via iniquitatis, et perditionis, » et ambulavimus vias difficiles;<sup>2</sup> » et : « Ut inique agerent, laboraverunt<sup>3</sup>. »

65. Quinta est ex præmii, sive muneris immensitate. In nulla enim lege talia promittuntur præmia, sicut in lege Christi. Sarracenis enim promittuntur fluvii lactis et mellis, judæis terra promissionis; sed christianis angelorum gloria. « Erunt sicut angeli Dei in caelo<sup>4</sup>. » Hoc considerans Petrus ait : « Domine, ad quem ibimus ? verba vitæ æternæ habes<sup>5</sup>. »

66. *De secundo præcepto legis.* « Non assumes nomen Domini Dei » tui in vanum<sup>6</sup>. » Hoc est secundum præceptum legis ; et sicut non est nisi unus Deus, quem debemus colere ; ita non est nisi unus quem debemus maxime venerari, et primo quantum ad nomen ; unde : « Non assumes, etc. »

67. Sciendum quod vanum dicitur tripliciter, aliquando enim dicitur falsum : « Vana locuti sunt<sup>7</sup>, etc. » Assumis ergo nomen Dei in vanum, quando assumis illud ad confirmationem falsitatis. « Juramentum mendax ne diligatis<sup>8</sup>. » « Non vives, quia locutus es mendacium » in nomine Domini<sup>9</sup>. » Talis autem facit injuriam Deo, sibi ipsi, et omnibus hominibus. Deo quidem, quia cum jurare per Deum nihil aliud sit, nisi invocare ejus testimonium, cum juras falsum, aut credis Deum nescire verum, et sic ponis ignorantiam in Deo, cum tamen omnia nuda et aperta sint oculis ejus, ut dicitur, aut quod diligit mendacium, cum tamen odiat ipsum : « Perdes omnes qui loquuntur » mendacium<sup>10</sup>; » aut derogas potentia, quasi non possit testimonium

<sup>1</sup> Rom. vi. — <sup>2</sup> Sap. v. — <sup>3</sup> Hier. iii. — <sup>4</sup> Matth. xxii. — <sup>5</sup> Joan. vi. — <sup>6</sup> Exod. xx. — <sup>7</sup> Psal. xi. — <sup>8</sup> Zach. viii. — <sup>9</sup> *Ibid.* xiii. — <sup>10</sup> Psal. xv.

nible, parce que sa loi n'a rien d'onéreux. « Venez à moi, nous » dit-il, car mon joug est doux et mon fardeau est léger. » Et en effet tout ce qu'il exige de nous, c'est que nous fassions pour lui ce que nous faisons pour le péché. Que dit saint Paul ? « Déployez maintenant, dans la pratique de la vertu, la force que vous avez déployée dans la pratique du mal. » Est-il donc une loi plus douce que celle de Dieu ? Voulez-vous juger, au contraire, de la pesanteur du joug de Satan ? méditez ces paroles que Salomon met dans la bouche des méchants : « Nous avons marché, accablés sous le poids de la fatigue, dans la voie pénible de l'iniquité et de la perdition. » Méditez encore ces paroles de Jérémie : « Les méchants font laborieusement le mal. »

65. Enfin la cinquième raison qui nous invite à n'adorer que le vrai Dieu, c'est l'immensité de la récompense qu'il réserve à ses serviteurs. Les mahométans espèrent des fleuves de lait et de miel, les Juifs la terre promise ; mais les chrétiens espèrent la gloire des anges. « Ils » seront, a dit Jésus-Christ, semblables aux anges de Dieu dans le ciel. » Et voilà pourquoi Pierre disait à son divin maître : « Seigneur, vers quel autre que vous pourrions-nous aller ? vous nous promettez la vie éternelle. »

66. *Du second précepte de la loi.* « Vous ne prononcerez pas en vain le nom du Seigneur votre Dieu. » Tel est le second précepte de la loi morale. De même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que nous devons adorer, il n'y a aussi qu'un seul Dieu que nous devons respecter par-dessus tout, et d'abord quant à son nom.

67. Remarquons ici que le mot *vain* se prend dans trois acceptions différentes : quelquefois il veut dire *faux*, et c'est dans ce sens que l'emploie le roi prophète quand il dit : « Leurs paroles sont des paroles vaines. » C'est donc prononcer en vain le nom de Dieu quand on invoque ce nom sacré pour servir d'appui au mensonge. « Gardez-vous de faire un faux serment, » dit le Seigneur par la bouche du prophète Zacharie : « Vous mourrez, vous qui mentez au nom de l'Éternel, » dit-il encore par la bouche du même prophète. C'est un crime, en effet, d'invoquer ce nom auguste pour servir d'appui au mensonge ; c'est faire injure à Dieu, c'est se faire tort à soi-même, ainsi qu'à tous les hommes. C'est faire injure à Dieu : car donner à un serment l'autorité de son nom, c'est invoquer son témoignage : par conséquent, lorsqu'on invoque ce témoignage à l'appui d'un mensonge, ou bien on s'imagine que Dieu ne connaît point la vérité, et alors on fait injure à sa sagesse et à son omniscience ; ou bien on sup-

reddere, vel quasi non possit de eo punire. Item, facit injuriam sibi-ipsi, obligat enim se iudicio Dei. Nihil est autem aliud dicere : Per Deum ita est, nisi quod : Deus puniat me, si non est ita. Item, injuriatur aliis hominibus. Nulla enim inter aliquos societas durare potest, nisi credant sibi invicem. Dubia autem juramentis confirmantur : « Omnis controversiæ finis ad confirmationem est juramentum <sup>1</sup>. » Injuriatur ergo Deo, crudelis est sibi, et noxius est hominibus.

68. Aliquando dicitur vanum, inutile : « Dominus scit cogitationes » hominum, quoniam vanæ sunt <sup>2</sup>; » et ideo confirmando vanitatem, assumitur nomen Dei in vanum. In veteri enim lege prohibitum fuit, ut non juraretur falsum : « Non usurpabis nomen Dei tui frustra, etc <sup>3</sup>. » Sed Christus prohibuit non nisi in necessitate jurare, et ideo dicitur : « Audistis, quia dictum est antiquis : Non perjurabis ; ego autem dico » vobis : Nolite jurare omnino <sup>4</sup>. » Et hujus ratio est, quia in nulla parte ita fragiles sumus, sicut in lingua, quia eam nullus domare potuit, sicut dicitur. Et ideo de levi posset homo pejerare : « Sit sermo » vester : est, est ; non, non <sup>5</sup>; » et iterum : « Ego autem dico vobis : » Nolite jurare omnino. » Et nota, quod juramentum est sicut medicina, quæ non semper accipitur, sed in necessitate, et ideo ut dicitur : « Quod his amplius est, a malo est <sup>6</sup>. » « Jurationi non assuescat os » tuum, multi enim casus in illa. Nominatio vero Dei non sit assidua in » ore tuo, et nominibus sanctorum ne admiscearis, quoniam non eris » immunis ab eis <sup>7</sup>. »

69. Aliquando autem dicitur *vanum, peccatum, vel injustitia* : « Filii » hominum usquequo gravi corde ? ut quid diligitis vanitatem <sup>8</sup> ? » Qui ergo jurat pro peccato faciendo, assumit nomen Dei sui in vanum.

<sup>1</sup> Hebr. vi. — <sup>2</sup> Psal. xciii. — <sup>3</sup> Deut. v. — <sup>4</sup> Matth. v. — <sup>5</sup> *Ibid.* — <sup>6</sup> *Ibid.* —

<sup>7</sup> Eccli. xxxiii. — <sup>8</sup> Psal. iv.

pose qu'il aime le mensonge, et alors on fait injure à sa bonté ; ou bien on croit qu'il ne peut pas manifester la vérité et punir le mensonge, et alors on fait injure à sa puissance. De plus, c'est se faire tort à soi-même ; car c'est se soumettre au jugement de Dieu. Dire : J'atteste le nom de Dieu que cela est, c'est dire : Que Dieu me punisse si cela n'est pas. Enfin, c'est faire tort à tous les hommes ; car c'est détruire, autant qu'il est en soi, le lien social, qui n'existe que par la confiance. Le but du serment est de rendre certain ce qui est douteux. » Toute discussion est terminée, dit saint Paul, quand l'une des deux » parties adverses appuie ses prétentions de l'autorité du serment. » Ainsi donc, celui qui fait un faux serment insulte à la gloire de Dieu ; il se nuit à lui-même, et il nuit aux autres.

68. *Vain* est quelquefois synonyme de *frivole*, et c'est dans ce sens que l'emploie le roi prophète, quand il dit : « Le Seigneur connaît les » pensées des hommes ; il sait qu'elles sont vaines. » C'est donc prononcer en vain le nom de Dieu, que d'invoquer son autorité pour appuyer une chose frivole. La loi mosaïque ne défendait que le faux serment ; mais la loi évangélique ne permet de jurer, même pour certifier une chose vraie, que dans le cas d'extrême nécessité ; c'est ce que nous voyons dans ces paroles de Jésus-Christ : « Il a été dit aux » anciens : Vous ne commettrez point de parjure ; et moi, je vous dis : » Ne jurez point du tout. » La raison de cette sévère défense, c'est la légèreté de notre langue, légèreté telle, que nul de nous ne peut y mettre un frein, et qu'elle nous expose à nous parjurer pour la moindre chose. Il faut donc, suivant le précepte de l'Évangile, ne rien affirmer que par ces deux simples mots, « oui et non. » Remarquez bien qu'il en est du serment comme de la médecine : c'est une ressource qu'on ne doit employer que dans les cas de nécessité. Voilà pourquoi Jésus-Christ nous dit : « Tout ce que vous dites de plus que oui et non est un » mal. » Voilà pourquoi l'Écclésiastique nous dit aussi : « Ne vous » habituez point à jurer ; c'est là une habitude dangereuse ; que le » nom de Dieu et de ses saints ne soit pas toujours dans votre bouche, » c'est là une profanation qui ne restera pas impunie. »

69. Quelquefois le mot *vain* exprime l'idée de *péché* ou d'*injustice*, et c'est dans ce sens que l'emploie le Psalmiste, quand il dit : « Enfants » des hommes, jusques à quand votre cœur sera-t-il amoureux des vanités ? » C'est donc prononcer en vain le nom de Dieu que de s'engager par un serment à faire le mal. Le caractère de la justice, c'est la pratique de la vertu et l'horreur du crime. Si on jure de commettre un

Justitiæ vero partes sunt facere bonum et dimittere malum. Si ergo juras facere furtum, vel aliud hujusmodi, hoc contra justitiam est : et quamvis non sit servandum hoc juramentum, tamen sic jurans perjurus est. Talis fuit Herodes contra Joannem. Similiter contra justitiam facit, qui jurat non facere bonum, sicut non intrare Ecclesiam, vel religionem, et hoc etiam juramentum non est servandum, et tamen perjurus est jurans. Non est ergo jurandum de falso, non de inutili, non etiam de injustitia ; et ideo dicitur : « Et jurabis : Vivit Dominus » in veritate, et in judicio, et in justitia<sup>1</sup>. »

70. Vanum dicitur aliquando fatuum : « Vani sunt omnes homines » in quibus non est essentia Dei<sup>2</sup>. » Qui ergo accipiunt nomen Dei stulte, sicut blasphemi, assumunt nomen Dei in vanum : « Qui blasphemaverit nomen Domini, morte morietur<sup>3</sup>. »

71. « Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum. » Sciendum quod nomen Dei sumitur ad sex : primo quidem ad dicti confirmationem, sicut in juramentum, et in hoc confitemur, quod prima veritas non est nisi in Deo : in hoc autem fit reverentia Deo. Unde in lege præcipitur, quod non juretur nisi per Deum : contrarium faciunt qui aliter jurant : « Non jurabis per nomina deorum exterorum<sup>4</sup>. » Et quamvis aliquando juretur per creaturas, tamen sciendum quod in omnibus his non juratur nisi per Deum. Cum enim juras per animam tuam, vel caput tuum, idem est, quod eam obligare pœnæ infligendæ a Deo. Apostolus : « Testem Deum invoco in animam meam<sup>5</sup>. » Item, cum juras per Evangelium, juras per Deum, qui dedit Evangelium : et ideo peccant, qui jurant per Deum de facili, aut per Evangelium.

72. Secundo, sumitur ad sanctificationem. Baptismus enim sanctificat. Apostolus : « Sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati » estis in nomine Domini nostri Jesu Christi<sup>6</sup>. » Hoc autem non habet virtutem nisi in invocatione Trinitatis : « Tu autem in nobis es, Domine, » et nomen sanctum tuum invocatum est super nos<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Hier. iv. — <sup>2</sup> Sap. xiii. — <sup>3</sup> Lev. xxiv. — <sup>4</sup> Exod. xxiii. — <sup>5</sup> 2 Cor. i. — <sup>6</sup> 1 Cor. vi. — <sup>7</sup> Hier. xiv.

vol ou toute autre action coupable, on prononce un serment contraire à la justice, et c'est en même temps un crime de l'accomplir et un parjure de le prononcer. Tel fut le serment prononcé par Hérode, et qui coûta la vie à saint Jean-Baptiste. On prononce aussi un serment contraire à la justice quand on jure de ne point faire ce qui est bien, par exemple, de ne pas entrer dans le sein de l'Église, ou dans un ordre religieux ; et, malgré qu'on ne soit pas tenu d'accomplir un pareil serment, c'est un parjure de le prononcer. Ainsi donc tout serment faux, frivole ou injuste est un péché.

70. Enfin *vain* est quelquefois synonyme d'*insensé*, et c'est dans ce sens que l'emploie Salomon quand il dit : « Tous les hommes que » n'éclaire point l'esprit de Dieu sont des hommes vains. » C'est donc prononcer en vain le nom de Dieu que de blasphémer ce nom auguste, et la loi mosaïque punissait de mort un pareil crime.

71. « Vous ne prononcerez pas en vain le nom du Seigneur, votre » Dieu. » Il est bon de savoir que le nom de Dieu peut être prononcé dans six buts différens. Premièrement, on peut le prononcer pour affirmer une chose vraie : on confesse alors que Dieu est la vérité même, et un pareil aveu glorifie celui dont on invoque le témoignage. Aussi est-il ordonné dans le Deutéronome de ne jurer que par le nom du vrai Dieu, et c'est violer ce précepte que de jurer par un autre nom : « Vous ne jurerez point par le nom des dieux étrangers » est-il dit dans l'Exode. On jure quelquefois par le nom des créatures ; mais remarquons que c'est encore jurer par le nom de Dieu. Jurer sur son ame ou sur sa tête, c'est remettre sa vie entre les mains du Dieu qui punit le mensonge. « J'en atteste Dieu sur mon ame, » dit saint Paul aux Corinthiens. Jurer par l'Évangile c'est aussi jurer par Dieu, qui a donné l'Évangile au monde, et c'est un péché que d'invoquer pour une chose futile le témoignage de Dieu ou celui de l'Évangile.

72. Secondement, on peut prononcer le nom de Dieu pour la sanctification de l'ame. C'est ainsi que le baptême sanctifie : « Vous avez » été purifiés, dit saint Paul, vous avez été sanctifiés, vous avez été » justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. » Or ce qui donne au baptême sa vertu sanctifiante, c'est l'invocation de la très-sainte Trinité : « Seigneur, dit Jérémie, vous êtes en nous et nous avons » invoqué sur nous votre saint nom. »

73. Tertio, sumitur ad adversarii expulsionem : unde ante baptismum abrenuntiatur diabolo : « Tantummodo invocetur nomen tuum » super nos, aufer opprobrium nostrum <sup>1</sup>. » Et ideo si redis ac' peccata, nomen Dei sumitur in vanum.

74. Quarto, sumitur ad ejusdem nominis confessionem. Apostolus : « Quomodo invocabunt, in quo non crediderunt<sup>2</sup>? » Et iterum : « Omnis » enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit. » Confitemur autem primo ore ad manifestandum gloriam Dei : « Omnis qui invocatur nomen meum, in gloriam meam creavi eum<sup>3</sup>. » Ergo si dicis aliquid contra gloriam Dei, assumis nomen Dei in vanum. Confitemur secundo opere, cum ea operamur, quæ gloriam Dei manifestant : « Videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in » coelis est <sup>4</sup>. » Contrarium faciunt quidam, de quibus dicit Apostolus : « Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes<sup>5</sup>. »

75. Quinto, assumitur ad defensionem : « Turris fortissima nomen » Domini, ad ipsam currit justus, et exaltabitur <sup>6</sup>. » « In nomine meo » dæmonia ejicient <sup>7</sup>. » « Non est aliud nomen sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri <sup>8</sup>. »

76. Sexto, sumitur ad operis completionem. Apostolus : « Omne » quodcumque facitis in verbo, aut opere, omnia in nomine Domini nostri Jesu Christi facite<sup>9</sup>. » « Adjutorium nostrum in nomine Domini <sup>10</sup>. » Sed quia aliquando aliquis indiscrete incipit, sicut accidit in voto, quod non adimpletur, tunc etiam in vanum nomen Domini assumitur. Unde : « Si quid vovisti Deo, ne moreris reddere <sup>11</sup>. » « Voveto, etc. <sup>12</sup>. » Displicet enim ei infidelis et stulta promissio.

<sup>1</sup> Esai. XL. — <sup>2</sup> Rom. X. — <sup>3</sup> Esai. XLIII. — <sup>4</sup> Matth. V. — <sup>5</sup> Rom. II. — <sup>6</sup> Prov. XVIII. — <sup>7</sup> Marc. XVI. — <sup>8</sup> Act. IV. — <sup>9</sup> Col. III. — <sup>10</sup> Psal. CXXXIII. — <sup>11</sup> Eccli. IV. — <sup>12</sup> Psal. LXXV.

73. Troisièmement, on peut prononcer le nom de Dieu pour repousser l'esprit malin, et c'est ainsi qu'avant de recevoir le baptême nous renonçons à Satan par la bouche de nos parrains : « Seigneur, » dit Isaïe, que votre nom soit invoqué sur nous, et vous nous délivrerez de l'esclavage du péché. » Par conséquent, c'est avoir prononcé en vain le nom de Dieu que de revenir au péché après avoir renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

74. Quatrièmement, on peut prononcer le nom de Dieu pour confesser la foi qu'on a en ce nom sacré et pour le glorifier : « Comment, » dit saint Paul, invoqueraient-ils le Seigneur ceux qui ne croient pas en lui ? » « Quiconque, dit le même apôtre, invoque le Seigneur et croit en lui sera sauvé. » Or il y a deux manières de confesser le nom de Dieu ; on le confesse par la parole, afin de manifester la grandeur divine : « Quiconque, dit le Seigneur, confesse mon nom est le proclamateur de ma gloire. » C'est donc prononcer en vain le nom de Dieu que de parler du Très-Haut avec irrévérence. On confesse le nom de Dieu par les œuvres quand ces œuvres servent à manifester aussi la grandeur divine : « Que les hommes, dit Jésus-Christ, voient vos bonnes œuvres et qu'ils apprennent à glorifier votre Père céleste. » Combien il est de gens dont les œuvres sont pour les hommes une occasion d'insulter à la majesté divine ! C'est à eux que s'adressent ces paroles du Seigneur : « Mon nom est blasphémé à cause de vous parmi les nations. »

75. Cinquièmement, on peut prononcer le nom de Dieu pour se défendre contre les embûches de l'esprit malin : « Le nom du Seigneur est un fort rempart ; derrière ce rempart le juste est en sûreté et brave ses ennemis. » « C'est en mon nom, dit Jésus-Christ, que les démons seront chassés ; » « et ce nom, suivant qu'il est écrit dans les Actes des apôtres, est le seul sur la terre qui puisse nous sauver. »

76. Sixièmement, on peut prononcer le nom de Dieu pour donner de la plénitude à ses œuvres : « Quelque chose que vous fassiez, dit l'Apôtre, faites tout au nom de notre Seigneur Jésus-Christ ; » « Notre appui, dit le psalmiste, est dans le nom du Seigneur. » Quelquefois on n'achève pas une œuvre commencée au nom de Dieu ; par exemple, lorsqu'on ne remplit pas un vœu qu'on a fait librement, c'est aussi prononcer en vain le nom de Dieu. « Si vous avez fait un vœu au Seigneur, dit l'Écclésiastique, ne tardez pas à le remplir ; » car une promesse infidèle et légère lui déplaît.

**77. De tertio præcepto legis.** « Memento ut diem sabbati sanctifices <sup>1</sup>. » Hoc est tertium mandatum legis, et convenienter. Primo enim debemus Deum venerari corde : unde præcipitur, quod non colatur nisi unus Deus ; unde : « Non habebis deos alienos. » Secundo ore, unde : « Non assumes. » Tertio opere, et hoc est : « Memento, etc. » Voluit enim ut esset certus dies, in quo intenderent homines ad servitium Dei. Habetur autem hoc præceptum quinque rationibus.

**78. Primo enim datum fuit ad destructionem erroris.** Prævidit enim Spiritus sanctus, quod futuri erant aliqui dicturi, mundum semper fuisse : « Venient in novissimis diebus in deceptione illusores juxta » proprias concupiscentias ambulantes, dicentes : Ubi est promissio, » aut adventus ejus ? Ex quo enim patres dormierunt, omnia sic per- » severant ab initio creaturæ, latet enim eos hoc volentes, quod cæli » erant prius et terra <sup>2</sup>. » Voluit ergo Deus ut custodiretur unus dies in memoriam, quod Deus omnia creaverat in sex diebus, et in septimo quievit a novis creaturis condendis, et hanc rationem ponit Dominus in lege, dicens : « Memento ut diem sabbati sanctifices ; » sed Judæi in memoriam primæ creationis colebant sabbatum : Christus autem veniens facit novam creationem. Per primam enim homo terrenus, per secundam homo cælestis effectus est : « In Christo Jesu neque » circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura <sup>3</sup>. » Et hæc nova creatura est per gratiam, quæ incepit in resurrectione. « Quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos » in novitate vitæ ambulemus. Si enim complantati facti sumus simi- » litudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus <sup>4</sup>. » Et quia resurrectio facta est in Dominica, ideo celebramus illum diem, sicut Judæi sabbatum propter primam creationem.

<sup>1</sup> Exod. xx. — <sup>2</sup> 2 Petr. iii. — <sup>3</sup> Galat. vi. — <sup>4</sup> Rom. vi.

77. *Du troisième précepte de la loi.* « Souvenez-vous de sanctifier le » jour du sabbat; » tel est le troisième précepte de la loi morale, et c'est avec raison qu'il est le troisième. Premièrement, nous devons honorer Dieu du fond du cœur, et c'est ce qui nous est ordonné dans ce précepte : « Vous n'aurez point de dieux étrangers. » Secondement nous devons l'honorer par la parole, et c'est ce qui nous est ordonné dans ce précepte : « Vous ne prononcerez pas en vain le nom du Seigneur votre Dieu. » Troisièmement, nous devons l'honorer par les œuvres, et c'est ce qui nous est ordonné dans ce précepte : « Sanctifiez le jour du sabbat. » Dieu a voulu qu'il y eût un jour spécialement consacré à son culte, et il l'a voulu pour cinq raisons principales.

78. La première, c'est la destruction de l'erreur. Il prévoyait bien dans sa sagesse qu'une époque viendrait où certains hommes oseraient affirmer l'éternité du monde, où, suivant les expressions de l'apôtre saint Pierre, « des esprits égarés par les trompeuses lumières » de la raison diraient : Qu'est devenue la promesse de la résurrection? depuis que nos pères se sont endormis du sommeil de la mort rien n'est changé, tout demeure éternellement le même. » Insensés ! comme si l'origine de l'univers n'avait pu précéder la naissance de leurs pères; comme si le ciel et la terre ne pouvaient être détruits après eux pour faire place à une nouvelle terre et à un nouveau ciel ! Il fallait donc qu'il y eût un jour spécialement consacré au culte divin, afin que cette solennité rappelât sans cesse au souvenir des hommes que Dieu a créé le monde en six jours et qu'il s'est reposé le septième. Les Juifs observaient le samedi en mémoire de la première création; mais Jésus-Christ a fait sortir une création nouvelle du sein de la première; l'homme céleste a été créé après l'homme terrestre. « Depuis la venue de Jésus-Christ, dit saint Paul, la circoncision n'a plus de valeur morale. » L'humanité a été renouvelée par la grâce et créée une seconde fois par la résurrection du Fils de Dieu. « De même que le Christ est ressuscité d'entre les morts pour s'asseoir à la droite du Père, nous avons aussi reçu une seconde naissance qui nous donne droit au céleste héritage; et si le Fils de Dieu est mort comme un mortel, les mortels doivent, comme lui, renaitre à une vie nouvelle. » Or, la résurrection du Christ ayant eu lieu le dimanche, c'est ce jour que nous observons en mémoire de la nouvelle création de l'humanité, de même que les Juifs observaient le samedi en mémoire de la création primitive du monde.

79. Secundo, datum fuit ad instructionem fidei Redemptoris. Caro enim Christi in sepulchro corrupta non fuit : unde dicit : « Caro mea » requiescet in spe<sup>1</sup>. » Item : « Non dabis sanctum tuum videre corruptionem<sup>2</sup>. » Unde voluit sabbatum observari, ut sicut sacrificia significabant mortem Christi, ita quies sabbati requiem carnis ejus; sed nos ista sacrificia non servamus, quia adveniente re et veritate, debet cessare figura, sicut adveniente sole cessat umbra. Servamus tamen in veneratione Virginis gloriosæ, in qua remansit tota fides tali die in morte Christi.

80. Tertio, datum fuit ad roborandum, sive figurandum veritatem promissionis. Promittitur enim nobis quies : « Et erit in die illa, cum » requiem dederit tibi Deus a labore tuo, et a concussione tua, et a » servitute dura qua ante servisti<sup>3</sup>. » Item : « Sedebit populus meus » in pulchritudine pacis, et in tabernaculis fiduciæ, et requie opulenta<sup>4</sup>. » Et nota quod expectamus requiem de tribus, de labore præsentis vitæ, de tentationum concussione, et de diaboli servitute. Hanc Christus repromisit venientibus ad se, dicens : « Venite ad me » omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos. Tollite » jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis sum, et humilis » corde, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum » suave est, et onus meum leve<sup>5</sup>. » Invenimus autem, quod Dominus operatus est sex diebus, et in septimo quievit, quia primo oportet facere opera perfecta : « Modicum laboravi, et inveni mihi multam requiem<sup>6</sup>. » Plus enim incomparabiliter excedit tempus æternitatis totum tempus præsens quam mille anni diem unum.

81. Quarto, datum fuit hoc præceptum ad inflammationem amoris :

<sup>1</sup> Psal. xv. — <sup>2</sup> *Ibid.* — <sup>3</sup> Esai. xiv. — <sup>4</sup> *Ibid.* xxxii. — <sup>5</sup> Matth. xi. — <sup>6</sup> Eccil.

79. Secondement, Dieu a donné ce précepte pour instruire les hommes à croire au Rédempteur. La corruption n'atteignit point le corps du Christ dans le sépulcre; lui-même a dit par la bouche du prophète : « Ma chair reposera dans l'espérance de la vie, et Dieu ne » permettra point à la corruption d'approcher de mon corps sacré. » Dieu a donc voulu qu'on sanctifiât le jour du sabbat, c'est-à-dire du samedi, afin que le repos des hommes dans ce jour solennel fût un symbole du repos de la chair du Rédempteur dans le sépulcre, de même que les sacrifices sanglans étaient le symbole de sa mort. Nous n'avons point conservé les sacrifices sanglans de l'ancienne loi, parce que les images et les symboles doivent cesser quand la réalité se montre, ainsi que l'ombre disparaît quand le soleil brille à l'horizon. Cependant le samedi est encore en honneur parmi nous, il est spécialement consacré à la glorieuse Vierge Marie, qui, dans ce jour où son divin Fils reposait dans le tombeau, ne perdit rien de l'ardeur de sa foi.

80. Troisièmement, Dieu a donné ce précepte pour confirmer la vérité de sa promesse. Ce qui nous est promis, c'est le repos : « En ce » jour-là, dit Isaïe, Dieu vous fera reposer de vos travaux et de votre » ancienne servitude. » « Mon peuple, dit le Seigneur par la bouche » du même prophète, mon peuple se reposera dans le calme de la » paix, dans les tabernacles de la sécurité et dans l'abondance de » tous les biens. » Remarquez que notre attente est de nous reposer de trois choses : des travaux de la vie présente, de la persécution de la chair et de la servitude du démon. Cette promesse du repos, Jésus-Christ l'a renouvelée en disant : « Venez à moi, vous tous qui êtes » fatigués, et j'adoucirai vos peines; portez mon joug et apprenez de » moi que je suis doux et humble de cœur, et que vous trouverez en » moi le repos de votre ame; car mon joug est doux et mon fardeau » est léger. » Si Dieu a travaillé pendant six jours et ne s'est reposé que le septième, c'est pour nous montrer que nous devons mettre la dernière main à nos œuvres avant de chercher le repos. Mais que sont les peines de cette vie en comparaison de la tranquille béatitude dont nous jouirons dans la vie future? Un siècle occupe infiniment moins de place dans l'éternité qu'un seul jour dans une durée de mille ans.

81. Quatrièmement, Dieu a donné ce précepte pour entretenir dans l'homme l'amour divin. « Le corps est un pesant fardeau pour l'ame, » et elle a besoin de faire beaucoup d'efforts pour se relever sous le poids qui l'accable, pour n'être pas toujours baissée vers la terre. Il

« Corpus quod corrumpitur, aggravat animam <sup>1</sup>, » et ideo homo semper ad terrena inferius tendit, nisi conetur erigere se ab eis, et ideo oportet habere certum tempus ad hoc; unde aliqui toto tempore hoc faciunt: « Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in » ore meo <sup>2</sup>. » « Sine intermissione orate <sup>3</sup>, » et hi continue sabbatum habent: aliqui hoc faciunt in aliqua parte temporis: « Septies in die » laudem dixi tibi <sup>4</sup>. » Alii ne omnino alienarentur a Deo, oportuit quod haberent aliquem diem determinatum, ne nimis tepescat in eis amor Dei: « Si vocaveris sabbatum delicatum, tunc delectaberis super Domino <sup>5</sup>. » « Tunc super omnipotentem deliciis afflues, et elevabis » ad Deum faciem tuam <sup>6</sup>. » Non enim ad ludendum ordinatur talis dies, sed ad laudandum, et orandum Dominum Deum. Unde Augustinus dicit, quod minus malum est tali die arare quam ludere.

82. Quinto, datum fuit ad opera pietatis respectu subjectorum. Aliqui enim crudeles sibi et suis, non cessant continue operari propter lucrum, et hoc habent Judæi maxime, quia avarissimi sunt: « Observa » diem sabbati, ut requiescat servus tuus, et ancilla tua sicut et tu <sup>7</sup>. » Et post: « Non facies in eo quicquam operis tu, et filius et filia, servus » et ancilla, bos et asinus, et omne jumentum tuum, et requiescat servus et ancilla tua sicut et tu. » Propter prædicta ergo prædictum mandatum datum fuit.

83. Memento ut diem sabbati sanctifices. Dictum est, quod sicut Judæi celebrant sabbatum, sic nos christiani dominicam, et alia

<sup>1</sup> Sap. vi. — <sup>2</sup> Psal. xxxiii. — <sup>3</sup> 1 Thess. v. — <sup>4</sup> Psal. cxviii. — <sup>5</sup> Esai. lviii. — <sup>6</sup> Job. xxii. — <sup>7</sup> Deut. v.

faut donc qu'il y ait une époque déterminée où elle puisse se dégager du sein de la matière et s'élaner dans le monde spirituel. Pour certaines âmes, cette époque n'est point fixée, elle revient à chaque instant : « Je bénirai en tout temps le Seigneur, dit le Psalmiste, et sa louange sera sans cesse dans ma bouche. » « Priez sans interruption, » dit saint Paul aux fidèles. Pour ces âmes d'élite, la vie entière est une fête continuelle ; pour d'autres, cette époque revient à de courts intervalles de temps : « Seigneur, dit encore le Psalmiste, j'ai chanté vos louanges sept fois par jour. » Enfin, pour les âmes ordinaires, cette époque revient une fois par semaine, et le jour où elles doivent s'occuper exclusivement des choses du ciel a été déterminé, de peur qu'abandonnées à leur propre discrétion elles ne perdissent tout à fait l'amour divin. « En ce jour, dit Isaïe, vous vous réjouirez dans le Seigneur ; » « Alors, dit Job, le Tout-Puissant remplira votre cœur de délices, et vous élèverez vos regards vers Dieu. » En effet, ce jour n'est pas destiné à de frivoles amusemens, mais à la prière et au service divin. Aussi, suivant saint Augustin, serait-ce un moins grand péché de labourer la terre ce jour-là que de se livrer à des réjouissances mondaines.

82. Cinqüièmement, Dieu a donné ce précepte pour forcer les maîtres à laisser un peu de repos à leurs serviteurs. Sans cet ordre émané du ciel, les riches ne cesseraient, impitoyables pour eux-mêmes et pour leurs domestiques, de travailler à l'augmentation de biens périssables ; et ceci s'applique surtout aux Juifs, parce qu'ils sont d'une avarice sordide. Et voilà pourquoi Moïse leur recommande si fortement d'interrompre toute espèce de travail le jour du sabbat : « Observez, leur dit-il, le jour du sabbat, afin que votre serviteur et votre servante se reposent ainsi que vous. Ce jour-là, ajoute-t-il encore, vous ne ferez aucune œuvre, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre âne, ni votre bœuf, ni aucune de vos bêtes ; vous prendrez du repos, vous et tout ce qui vous appartient. » Telles sont donc les raisons principales pour lesquelles Dieu a voulu qu'il y eût un jour spécialement destiné à son culte.

83. « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. » Les Juifs, avons-nous dit, célèbrent le samedi et les chrétiens le dimanche, puis les autres fêtes principales. Voyons donc comment nous devons célébrer ces jours solennels. Remarquons d'abord que Dieu n'a pas dit : Observez le jour du sabbat ; mais bien : « Souvenez-vous de sancti-

principalia festa. Videmus ergo quomodo ista servare debemus. Et sciendum, quod non dicitur: Custodi sabbatum, sed « Memento, etc. » Sanctum autem accipitur duobus modis, aliquando enim est sanctum idem quod purum. Apostolus: « Sed abluti estis, sed sanctificati estis, etc. »<sup>1</sup> Aliquando dicitur sanctum res consecrata ad cultum Dei, ut locus, tempus, vestes, et vasa sacra. Istis ergo duobus modis debemus festa celebrare, quia et pure, et mancipando se divino servitio. In isto ergo præcepto duo considerantur. Primo quidem in festo quid cavendum sit, secundo quid faciendum.

84. Debemus autem cavere tria, primo corporalem operam: « Sanctificabis sabbatum, ut non facias in eo opus servile<sup>2</sup>. » Unde et in lege dicitur: « Omne opus servile non facietis in eo<sup>3</sup>. » Opus autem servile est opus corporale: nam opus liberum est animæ, sicut intelligere, et hujusmodi, ad quod opus homo constringi non potest. Sed sciendum, quod opera corporalia possunt fieri in sabbato propter quatuor. Primo, propter necessitatem: unde Dominus excusavit discipulos evellentes spicas in sabbato, ut dicitur: secundo, propter Ecclesiæ utilitatem; unde dicitur in Evangelio, quod sacerdotes faciebant omnia quæ erant necessaria in templo in die sabbati. Tertio, propter proximi utilitatem: unde Dominus curavit in die sabbati habentem manum aridam, et confutavit Judæos reprehendentes eum, ponens exemplum de ove. Quarto, propter superioris auctoritatem: unde Dominus præcepit Judæis, ut circumciderent in die sabbati.

85. Quinto debemus cavere culpam: « Custodite animas vestras, et nolite portare pondera in die sabbati<sup>4</sup>. » Onus autem animæ; vel pondus malum et peccatum: « Sicut onus grave gravatæ sunt super me<sup>5</sup>. » Peccatum autem opus servile est, quia ut dicitur: « Qui facit peccatum, servus est peccati<sup>6</sup>. » Unde cum dicitur: « Omne opus servile non facietis in eo, » potest intelligi de peccato: et ideo contra præceptum hoc facit quis, quando in sabbato peccat, quia operando et peccando Deus offenditur: « Sabbatum, et festivitates alias non

<sup>1</sup> 1 Cor. ix. — <sup>2</sup> Hier. xvii. — <sup>3</sup> Levit. xxiii. — <sup>4</sup> Hier. vii. — <sup>5</sup> Psal. xxxvii. — <sup>6</sup> Joan. viii.

» fier le jour du sabbat. » Or le mot saint a deux acceptions différentes : il est quelquefois synonyme de pur, comme dans ce passage des Épîtres de saint Paul : « Vous avez été purifiés, vous avez été » sanctifiés. » Quelquefois il est synonyme de sacré : ainsi une chose est sainte quand elle est consacrée au culte de Dieu, comme une église, un calice, etc. Nous devons donc célébrer les jours de fêtes de deux manières, savoir en purifiant nos cœurs, et en consacrant nos loisirs au service divin. Par conséquent, il y a deux questions à examiner dans le précepte qui nous occupe : d'abord ce que nous devons éviter, puis ce que nous devons faire un jour de fête.

84. Nous devons éviter trois choses : la première, c'est le travail corporel : « Vous sanctifierez le jour du sabbat, est-il dit dans Jérémie, en ne vous livrant à aucune œuvre servile ; » et le même commandement se trouve dans le Lévitique. Or le travail corporel est une œuvre servile, tandis que le travail de l'esprit est une œuvre libre, une œuvre à laquelle nul homme ne peut être astreint. Remarquons cependant que le travail corporel peut être permis un jour de fête, pour quatre motifs principaux. Premièrement, à cause de la nécessité. Ainsi Jésus-Christ ne blâma point ses disciples de ce qu'ils arrachaient des épis dans un champ le jour du sabbat. Secondement, à cause de l'intérêt de l'Église. Ainsi nous lisons dans l'Évangile que les prêtres faisaient ce jour-là tout ce qui était nécessaire dans le temple. Troisièmement, à cause de l'utilité du prochain. Ainsi Notre-Seigneur guérit, pendant le sabbat, un homme dont la main était desséchée, et confondit les pharisiens, qui lui reprochaient son action, on leur citant l'exemple de la brebis égarée. Quatrièmement, à cause d'une autorité supérieure. Ainsi Dieu ordonna aux Juifs d'opérer sur eux la circoncision le jour du sabbat.

85. La seconde chose que nous devons éviter un jour de fête, c'est le péché. « Veillez attentivement sur vos ames, est-il dit dans Jérémie, » et ne leur imposez point de fardeau le jour du sabbat. » Or le fardeau des ames, c'est le péché. « Le poids de mes iniquités, dit le » Psalmiste, m'accable comme un lourd fardeau. » Le péché est aussi une œuvre servile, car, suivant l'expression de saint Jean : « Celui qui » fait le mal est l'esclave du péché. » Par conséquent, la défense qui nous est faite de nous livrer à aucune œuvre servile pendant le jour consacré au Seigneur peut s'étendre à toute action mauvaise, et c'est violer cette défense que de pécher alors, puisque le péché est une œuvre servile, et que toute œuvre servile entreprise ce jour-là est une

» feram. » Et quare? « quia iniqui sunt cœtus vestri. Calendas vestras, et solemnitates vestras odivit anima mea, facta sunt mihi molestia<sup>1</sup>. »

86. Sexto, debemus cavere negligentiam : « Multam malitiam docuit otiositas<sup>2</sup>. » Hieronymus ad Rusticum : « Semper aliquid boni operis facito, ut te diabolus inveniat occupatum ; » et ideo non est bonum custodire, nisi principalia festa, si in aliis debeat homo esse otiosus : « Honor regis iudicium diligit<sup>3</sup>, » scilicet discretionem. Unde dicitur, quod Judæi quidam occultati erant, et inimici irruerunt super eos, qui credentes, quod se non possent in sabbato defendere, victi et occisi sunt : ita accidit multis, qui otiosi sunt in festis : « Viderunt eam hostes, et deriserunt sabbata ejus<sup>4</sup>; » sed tales debent facere sicut illi Judæi fecerunt ; unde dicitur : « Quicumque venerit ad nos in bello in die sabbatorum, pugnemus<sup>5</sup>. »

87. « Memento ut diem sabbati sanctifices. » Sicut dictum est, homo diem festum debet sanctificare, et dictum est, quod sanctum dicitur duobus modis, quia et quod mundum est, et quod Deo consecratum est. Item, dictum est a quibus tali die abstinere debemus : nunc dicendum est in quibus occupari debemus, et sunt tria.

88. Primo, in faciendis sacrificiis ; unde dicitur, quod Deus præcepit, quod quolibet die unus agnus mane, et alius vespere debeat offerri, sed in sabbato debent duplicari, et significat, quod in sabbato debemus offerre Deo sacrificium, et de omnibus quæ habemus : « Tua sunt omnia, et quæ de manibus tuis accepimus, dedimus tibi<sup>6</sup>; » unde primo debemus ultra offerre animam nostram, dolendo de peccatis : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus<sup>7</sup>, » et orando pro beneficiis : « Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum in conspectu

<sup>1</sup> Esai. 1. — <sup>2</sup> Eccli. xxxiii. — <sup>3</sup> Psal. xcxy. — <sup>4</sup> Thren. 1. — <sup>5</sup> 1 Mach. ii. — <sup>6</sup> 1 Paral. xxix. — <sup>7</sup> Psal. L.

offense à Dieu. « Je ne puis, dit-il aux Juifs, supporter plus long-temps » vos sabbats et vos fêtes, parce que l'injustice règne dans vos assemblées. Mon ame déteste vos calendes et vos solennités ; elle s'ennuie » de vos pompeuses cérémonies. »

86. Troisièmement, nous devons éviter l'oisiveté. « L'oisiveté est » mère du vice, » dit l'Ecclésiastique. « Travaillez sans cesse à quelque » bonne œuvre, écrit saint Jérôme à Rustique, afin que le démon » vous trouve occupé. » Il est donc à propos de ne célébrer que les fêtes principales, si l'homme doit rester oisif pendant les autres. Nous lisons, dans le livre des Machabées, que les Juifs ayant été surpris par leurs ennemis, pendant le sabbat, se laissèrent vaincre et tuer, parce qu'ils croyaient qu'il leur était défendu de combattre et de se défendre dans un pareil jour. C'est ainsi que se laissent surprendre et vaincre par le démon, ceux qui restent oisifs pendant les jours de fêtes. Mais les Juifs reconnurent leur méprise et résolurent de « combattre désormais » quiconque viendrait les attaquer le jour du sabbat. » C'est ainsi que les fidèles doivent résister en tout temps aux persécutions de l'esprit malin, et ne pas craindre d'accomplir une bonne œuvre pendant les jours consacrés au Seigneur.

87. « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. » Ainsi que nous l'avons dit, l'homme doit sanctifier les jours de fêtes. Nous avons fait remarquer aussi que le mot *saint* a deux significations différentes ; que tantôt il se prend dans le sens de *pur*, tantôt dans le sens de *consacré à Dieu*. Enfin nous avons montré ce qu'on doit éviter pendant les jours spécialement destinés au service divin. Il nous reste à montrer ce qu'on doit faire pendant ces mêmes jours. On doit s'occuper alors de trois choses.

88. Premièrement, il faut offrir au Seigneur un sacrifice agréable. Nous lisons dans la loi mosaïque que Dieu avait ordonné aux Juifs de lui sacrifier chaque jour deux agneaux, l'un le matin, l'autre le soir, et de doubler le nombre des victimes le jour du sabbat. Ce précepte nous enseigne que nous devons redoubler de zèle et de piété pendant les jours spécialement consacrés au culte divin, et faire alors tout ce qui dépend de nous pour témoigner au Seigneur la reconnaissance qu'il a droit d'attendre de ses créatures. Car, suivant l'expression du roi-prophète : « Tout lui appartient, et nous ne faisons que lui rendre » ce que nous avons reçu de lui. » Nous ne pouvons pas, il est vrai, immoler de nombreuses victimes sur ses autels ; car la loi évangélique est venue abolir les sacrifices sanglans de l'ancienne loi ; mais nous

» tuo <sup>1</sup>. » Factus est enim dies festus ad habendam spiritualem lætiam, quam facit oratio, unde et tali die multiplicari debent præces. Secundo corpus nostrum affligere, et hoc jejunando : « Obsecro vos » per misericordiam Dei, ut exhibeatis membra vestra hostiam viventem Deo sanctam <sup>2</sup>. » Laudando : « Sacrificium laudis honorificat » me <sup>3</sup>. » Unde in tali die cantus multiplicantur. Tertio, res tuas sacrificare, et hoc dando eleemosynas : « Beneficentiæ autem et commu- » nionis nolite oblivisci <sup>4</sup>; » talibus enim hostiis promeretur Deus, et hoc in duplo magis quam in aliis diebus, quia tunc est communis lætitia : « Mittite partes his qui non paraverunt sibi, quia sanctus dies » Domini est <sup>5</sup>. »

89. Secundo in verborum Dei studiis, sicut et Judæi faciunt hodie : « Voces prophetarum quæ per omne sabbatum leguntur <sup>6</sup>. » Unde et christiani, quorum justitia debet esse perfectior, debent tali die convenire ad prædicationes, et ad officium Ecclesiæ : « Qui est ex Deo, » verba Dei audit <sup>7</sup>. » Item, loqui utilia : « Omnis sermo malus ex ore » vestro non procedat; sed si quis bonus, ad ædificationem <sup>8</sup>. » Ista enim duo utilia sunt animæ peccatoris, quia immutant cor ejus in melius : « Verba mea sunt quasi ignis ardens dicit, Dominus, et quasi » malleus conterens petram <sup>9</sup>. » Contrarium autem accidit etiam perfectis non loquentibus utilia, vel audientibus : « Corruptunt bonos » mores colloquia prava. Evigilate justis, et nolite peccare <sup>10</sup>. » Et : « In corde meo abscondi eloquia tua <sup>11</sup>. » Eloquium enim et instruit ignorantem. « Lucerna pedibus meis, etc. <sup>12</sup> » et inflammat tepescentem : « Eloquium Domini inflammavit eum <sup>13</sup>. »

<sup>1</sup> Psal. cxl. — <sup>2</sup> Rom. xii. — <sup>3</sup> Psal. xlix. — <sup>4</sup> Hebr. xiii. — <sup>5</sup> Neem. viii. — <sup>6</sup> Act. xiii. — <sup>7</sup> Joan. viii. — <sup>8</sup> Ephes. iv. — <sup>9</sup> Hier. xxiii. — <sup>10</sup> 1 Cor. xv. — <sup>11</sup> Psal. cxviii. — <sup>12</sup> *Ibid.* — <sup>13</sup> Psal. civ.

pouvons lui offrir notre ame en holocauste , c'est-à-dire pleurer nos péchés et lui adresser de ferventes prières. « Le sacrifice agréable » au Seigneur, dit le Psalmiste, c'est un cœur contrit et pénétré de » repentir. » « Seigneur, dit-il encore, que ma prière s'élève vers » vers vous comme la fumée de l'encensoir. » Les jours de fêtes sont consacrés à des joies graves et sérieuses, aux joies qu'éprouve l'esprit et que fait naître la prière. Nous pouvons affliger aussi en nous la chair par le jeûne. « Je vous en conjure au nom de la miséricorde divine, dit » saint Paul aux fidèles; que votre corps soit une hostie vivante et » sans tache, et digne d'être offerte au Seigneur.» Nous pouvons encore offrir à Dieu un sacrifice de louanges, et voilà pourquoi les églises retentissent de chants pieux en l'honneur de l'Éternel. Enfin nous pouvons offrir à Dieu le sacrifice de biens périssables, en faisant d'abondantes aumônes. « N'oubliez pas, dit l'Apôtre, les devoirs de la charité » et le lien fraternel qui vous unit. » C'est là un sacrifice qui plaît au Seigneur, et qui doit être plus abondant en un jour de fête qu'en tout autre jour, parce qu'il est consacré à l'allégresse générale. « Envoyez » leur part aux indigens, disait Néhémie aux Juifs délivrés de la captivité; car c'est aujourd'hui la fête des tabernacles, et tous doivent » se réjouir dans le Seigneur. »

89. Secondement, il faut se nourrir de la parole de Dieu. Ainsi font les Juifs qui, le jour du sabbat, lisent et méditent l'ancien Testament. Les chrétiens, dont la piété doit être plus parfaite que celle des Juifs, sont donc tenus d'assister, le dimanche et les jours de fêtes, à l'office divin, et d'aller recueillir dans les églises la nourriture céleste que les ministres du Seigneur distribuent aux fidèles du haut de la chaire évangélique. « Celui qui aime Dieu écoute la parole de Dieu. » Ils doivent également ne tenir que des conversations pieuses. « Qu'il ne sorte » pas de votre bouche une seule parole mauvaise, dit l'Apôtre; si vous » avez quelque chose de bon à dire, dites-le, afin d'édifier votre prochain. » Écouter ce qui est bon à entendre, dire ce qui est bon à dire, voilà deux choses éminemment utiles au pécheur; car elles changent son cœur, et lui inspirent l'amour de la vertu. « Ma parole, » dit le Seigneur, est comme un feu qui brûle et comme un marteau qui » brise la pierre. » Au contraire, les justes eux-mêmes se laissent entraîner à l'amour du mal en écoutant ce qu'ils ne doivent pas entendre, en disant ce qu'ils ne doivent pas dire. « Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs, dit l'Apôtre; veillez donc à » votre salut, vous qui marchez dans la voie de la justice, et gardez-

90. Tertio in divinorum exercitiis : hoc autem perfectorum est. « Vacate et videte, quoniam suavis est Dominus<sup>1</sup>, » et hoc propter quietem animæ; sicut enim corpus fatigatum quietem desiderat, ita et anima. Locus autem animæ Deus est. « Esto mihi in Deum protectorem, et in locum refugii<sup>2</sup>. » « Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei, etc.<sup>3</sup> » « Intrans in domum meam, quiescam cum illa<sup>4</sup>. »

91. Sed antequam ad hanc quietem perveniat anima, oportet tres quietes præcedere. Prima, ab inquietudine peccati : « Cor autem impij quasi mare fervens, quod quiescere non potest<sup>5</sup>. » Secunda, a passionibus carnis, quia caro concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem, ut dicitur. Tertia, ab occupationibus mundi : « Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima<sup>6</sup>, » et tunc post hæc anima libere quiescit in Deo : « Si vocaveris sabbatum delicatum » tunc delectaberis super Domino<sup>7</sup>. » Propterea sancti omnia dimiserunt, quia hæc est pretiosa margarita, quam qui invenit homo abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit eam, ut dicitur : « Hæc enim requies vita æterna, et delectatio æterna est : « Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo, quoniam elegi eam, » ad quam nos perducatur<sup>8</sup>, etc.

92. De quarto præcepto legis. « Honora patrem tuum, etc. » Perfectio hominis consistit in dilectione Dei et proximi, et ad dilectionem Dei pertinent tria præcepta, quæ scripta fuerunt in prima tabula : ad dilectionem vero proximi septem, quæ sunt in secunda tabula. Sed

<sup>1</sup> Psal. XLIV. — <sup>2</sup> *Ibid.* XXX. — <sup>3</sup> Hebr. IV. — <sup>4</sup> Sap. VIII. — <sup>5</sup> Esai. LVII. — <sup>6</sup> Luc. X. — <sup>7</sup> Esai. LVIII. — <sup>8</sup> Psal. CXXXI.

» vous du péché. » « Seigneur, s'écrie le Psalmiste, je conserve votre parole au fond de mon cœur. » La parole divine éclaire l'ignorant; c'est une « lumière qui guide ses pas, » suivant l'expression du roi prophète; elle enflamme aussi les cœurs tièdes, et les remplit d'ardeur.

90. Troisièmement, il faut se livrer à la contemplation de Dieu; mais ce devoir n'en est un que pour les hommes parfaits. « Reposez-vous et voyez combien le Seigneur est doux. » La contemplation, c'est le repos de l'âme; l'âme se fatigue comme le corps, et comme lui elle a besoin de se reposer. Or l'asile où elle peut trouver le repos, c'est Dieu. « Seigneur, soyez mon abri et mon refuge, » dit le Psalmiste. « J'entrerai dans ma demeure, et je me reposerai dans le sein de la sagesse, » dit Salomon.

91. Mais, avant que l'âme puisse arriver à ce degré sublime de quiétude, il faut qu'elle passe par trois autres degrés successifs de repos. Il faut d'abord qu'elle soit à l'abri des agitations qui naissent du péché. « Le cœur de l'impie est comme une mer bouillonnante qui ne peut se calmer. » Il faut ensuite qu'elle se mette hors de l'atteinte des passions charnelles; car la chair conspire contre l'esprit, de même que l'esprit conspire contre la chair. Il faut enfin qu'elle abandonne toute occupation mondaine. « Marthe, Marthe, vous vous inquiétez, vous vous agitez pour bien des choses; mais une seule chose est nécessaire, etc. » C'est après avoir passé, dis-je, par ces trois degrés successifs de repos, que l'âme arrive au plus haut degré de quiétude, qu'elle se repose dans le sein de Dieu. C'est pour arriver là que les saints ont tout abandonné sur la terre. La quiétude, c'est la perle inestimable dont parle l'Évangile, et que celui qui l'a trouvée achète au prix de tous ses biens. La quiétude, c'est la vie éternelle, c'est l'éternel bonheur; puissions-nous l'obtenir! puisse chacun de nous répéter, en parlant de la céleste Jérusalem, ces paroles du roi prophète: « C'est là que j'habiterai à jamais, c'est là que je reposerai dans les siècles des siècles! »

92. *Du quatrième précepte de la loi.* « Honorez votre père et votre mère, etc. » La perfection de l'homme consiste dans l'amour de Dieu et dans l'amour du prochain. A l'amour de Dieu se rapportent les trois préceptes gravés sur la première table que Dieu donna à Moïse; à l'amour du prochain se rapportent les sept autres préceptes gravés sur la seconde table de la loi. Mais, ainsi que saint Jean le dit, « l'amour doit se témoigner non pas par de vaines paroles, mais par des actes de

sicut dicitur : « Non debemus diligere verbo, neque lingua, sed opere » et veritate <sup>1</sup>. » Homo enim sic diligens debet duo facere, scilicet fugere malum, et facere bonum : unde quædam sunt in præceptis inducentia ad bonum, alia autem sunt prohibentia facere malum. Et sciendum, quod cavere a malo faciendo est in potentia nostra : sed facere quodlibet bonum non possumus, et ideo dicit beatus Augustinus, quod nos omnes debemus diligere, sed non omnibus tenemur benefacere sed inter omnes debemus benefacere conjunctis nobis ; quia si quis suorum, et maxime domesticorum curam non habet, infidelis est. Inter omnes autem propinquos sunt nobis propinquiores pater et mater, et ideo dicit Ambrosius : « Primo debemus diligere Deum, secundo patrem et matrem ; » et hoc est quod dicit : « Honora patrem tuum et » matrem tuam. »

93. Et hujusmodi rationem reddit philosophus qui dicit, quod ex magno beneficio recepto ab eis non possumus eis respondere ex æquali ; et ideo bene potest pater offensus expellere filium, sed non e converso. Dant autem parentes filio tria. Primo stabilimentum quoad esse : « Honora patrem tuum, et gemitus matris tuæ non obliviscaris. Memento » quoniam nisi per illos natus non fuisses <sup>2</sup>. » Secundo nutrimentum, sive fulcimentum sive ad necessaria vitæ. Nudus enim intrat filius in hunc mundum, ut dicitur ; sed a parentibus sustentatur. Tertio documentum : « Patres quidem carnis nostræ eruditores habuimus <sup>3</sup>, etc. » Filii tibi sunt, erudi illos <sup>4</sup> ; » et debent parentes dare duo documenta filiis et cito, quia ut dicitur : « Adolescens juxta viam suam, etiam cum » senuerit, non recedet ab ea <sup>5</sup> ; » et : « Bonum est viro cum portaverit » jugum ab adolescentia sua <sup>6</sup>, » et sunt illa quæ docuit Tobias filium suum, scilicet timorem Domini, et abstinere ab omni peccato, et hoc est contra illos qui delectantur in malitiis filiorum. Sed sicut dicitur : « Ex iniquis omnes filii qui nascuntur, testes sunt nequitiae adversus » parentes <sup>7</sup>. » Unde Deus punit peccatum parentum in filio, ut dicitur.

<sup>1</sup> 1 Joan. III. — <sup>2</sup> Eccli. VII. — <sup>3</sup> Hebr. XII. — <sup>4</sup> Eccli. VII. — <sup>5</sup> Prov. XXII. — <sup>6</sup> Thren. III. — <sup>7</sup> Sap. IV.

» dévouement sincère. » L'homme, dont le cœur est plein d'un amour vrai doit éviter le mal et faire le bien; et c'est pourquoi les préceptes de la loi morale sont tantôt négatifs, et défendent le mal, tantôt positifs, et commandent le bien. Il est toujours en notre pouvoir d'éviter le mal, mais il n'est pas toujours en notre pouvoir de faire le bien; et c'est ce qui a fait dire à saint Augustin que nous sommes tenus d'aimer tous les hommes, mais que nous ne sommes pas obligés de donner à tous des marques particulières de bienveillance. C'est donc un devoir pour nous de faire du bien, d'abord à ceux qui nous sont unis par les liens du sang, car, suivant l'Apôtre, négliger sa famille, c'est se conduire en infidèle et non en chrétien. Or, nos parens les plus proches, ceux qui nous sont le plus intimement unis, ce sont nos père et mère. « Nous devons, dit saint Ambroise, aimer d'abord Dieu, » puis notre père et notre mère. » Et c'est ce qui nous ordonne ce précepte divin, quand il nous commande de les honorer.

93. Pourquoi devons-nous les honorer? Un philosophe a répondu à cette question en disant que la grandeur des bienfaits que nous avons reçus d'eux ne nous permet pas de les traiter comme si nous étions leurs égaux. Ainsi un père offensé par son fils peut fort bien le chasser de sa maison, mais la réciproque n'est pas vraie. Quels sont donc les bienfaits que nous avons reçus d'eux? Nous avons d'abord reçu la vie : « Honorez votre père, dit l'Ecclésiastique, et n'oubliez point les » douleurs que vous avez coûtées à votre mère; souvenez-vous que » sans eux vous ne seriez pas au monde. » Secondement, ils nous ont nourris, ils ont soutenu notre faiblesse, ils ont fourni à tous nos besoins. L'homme entre faible et nu dans ce monde; mais ceux qui lui ont donné la vie ne l'abandonnent point à sa faiblesse et à sa misère. Troisièmement, ils nous ont instruits, ils nous ont élevés : « Nos pères » selon la chair, dit l'Apôtre, ont été nos premiers maîtres; » « Avez- » vous des enfans, dit l'Ecclésiastique, instruisez-les. » Or les parens doivent enseigner à leurs enfans deux choses principales : la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Ils doivent leur donner de bonne heure cet enseignement salutaire; car, suivant les saintes Écritures, « l'homme qui marche dans la bonne voie dès son enfance ne s'en » écartera pas aux jours de sa vieillesse; et celui-là est heureux qui » a été soumis jeune encore au joug de la vertu. » Cet enseignement salutaire, le pieux Tobie l'avait donné à son fils, et tous les parens devraient imiter l'exemple de ce saint homme. Combien ils sont coupables ceux qui se réjouissent de la malice de leurs enfans! « Tous les

94. Igitur filii a parentibus habent esse, nutrimentum, et disciplinam; et quia esse habemus ab eis, debemus magis revereri quam dominos, a quibus solum res, præter quam Deum a quo habemus animam. « Qui timet Dominum, honorat parentes, et quasi dominis serviet his, qui se genuerunt, in opere, et sermone, et omni patientia. » Honora patrem tuum et matrem tuam, ut superveniat tibi benedictio a Deo<sup>1</sup>. » Et in hoc etiam honoras teipsum, quia sicut dicitur: « Gloria hominis ex honore patris sui, et dedecus filii pater sine honore<sup>2</sup>. » Item, quia dant nobis nutrimentum in pueritia, et nos debemus eis dare in senectute: « Fili suscipe senectam patris tui, et non contristes eum in vita illius, et si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas eum in tua virtute. Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem, et est maledictus a Deo qui exasperat matrem<sup>3</sup>! »

95. Ad confusionem illorum qui contra faciunt, ponit Cassiodorus in epistolis, quod ciconiæ cum parentes earum pennas senio cogente laxaverunt, nec ad proprios cibos idonei possunt inveniri, plumis suis genitorum membra foventes escis corpora laxa reficiunt, et pia vicissitudine juvenes reddunt, quod a parentibus parvuli susceperunt. Item tertio, qui docuerunt nos, debemus eis obedire: « Filii obedite parentibus vestris<sup>4</sup>, » nisi scilicet in his quæ sunt contra Deum. Hieronymus ad Heliodorum: « Solum pietatis genus est in hac re esse crudelium. » « Si quis non odit patrem suum, et matrem, non potest meus esse discipulus<sup>5</sup>. » Deus enim verior Pater est: « Numquid non ipse est Pater tuus, qui possedit, et fecit, et creavit te<sup>6</sup>? »

<sup>1</sup> Eccli. III. — <sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> Coloss. V. — <sup>5</sup> Luc. XIV. — <sup>6</sup> Deut. XXXII.

» enfans qui naissent du péché, dit Salomon, sont de vivans témoignages de la faute de leurs parens, » et Dieu punit le père dans ses fils.

94. Ainsi donc nos parens nous ont donné la vie, ils nous ont nourris, ils nous ont élevés. Puisque nous tenons d'eux la vie, nous devons avoir pour eux plus de respect que des serviteurs pour leurs maîtres, sans toutefois les honorer plus que les créatures ne doivent honorer leur créateur. « Celui qui craint le Seigneur, dit l'Ecclésiastique, honore ses parens, il leur est soumis, il leur parle avec respect et obéit sans murmure à leur volonté. Honorez donc votre père et votre mère, afin que la bénédiction divine repose sur vous. » N'est-ce pas d'ailleurs nous honorer nous-mêmes que d'honorer les auteurs de nos jours? L'Ecclésiastique ne dit-il pas : « L'honneur du père fait la gloire du fils, de même que la honte du fils fait le déshonneur du père? » Puisqu'ils nous ont nourris dans notre enfance, nous devons à notre tour les nourrir dans leur vieillesse. « Ayez soin de la vieillesse de votre père; dit encore l'Ecclésiastique; n'attristez point ses derniers jours, et s'il devient faible et languissant, ne le méprisez point dans l'orgueil de votre force. Combien il est coupable celui qui abandonne son père! combien il est maudit de Dieu celui qui fait pleurer sa mère! »

95. Que les mauvais fils songent à la piété filiale de la cigogne, et qu'ils rougissent de honte et de confusion. Quand la vieillesse, dit Cassiodore, a brisé l'aile de ses parens et les a rendus incapables de chercher eux-mêmes leur nourriture, sa tendresse supplée à leur vigueur éteinte : elle réchauffe de ses plumes leurs membres engourdis, elle leur apporte les alimens qu'elle a trouvés, ranime leurs forces languissantes, et par une pieuse reconnaissance, jeune, elle rend à son tour à ceux qui lui ont donné la vie les soins qu'elle en a reçus aux jours de sa faiblesse. Enfin, puisque nos parens ont été nos premiers instituteurs, nous devons leur obéir. « Enfans, dit l'Apôtre, obéissez à vos parens, » excepté en ce qui est contraire à la religion; car, suivant l'expression de saint Jérôme, « c'est le seul cas où la désobéissance soit un devoir et la révolte une piété. » « Celui qui n'abandonne pas son père et sa mère pour me suivre, dit Notre-Seigneur, ne peut être mon disciple. » C'est qu'en effet Dieu est notre véritable père : « N'est-il pas votre père celui qui vous protège, qui vous a faits ce que vous êtes et qui vous a tirés du néant? »

96. « Honora patrem tuum, etc. » Inter omnia præcepta huic tantum adjungitur, « ut sis longævus super terram. » Et ratio hujus est, ne credatur non deberi præmium honorantibus parentes, quia est naturale; sed sciendum, quod honorantibus parentes, quinque desiderabilia promittuntur.

97. Et primum est gratia in præsentia, gloria in futuro, quæ maxime desideranda : « Honora patrem tuum, ut superveniat tibi benedictio a Deo, etc.<sup>1</sup>. » Contrarium debetur maledicentibus, et etiam in lege maledicuntur a Deo, ut dicitur : « Qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est<sup>2</sup>. » Sed vita naturalis quasi nihil est in comparatione ad vitam gratiæ. Si ergo non recognoscis beneficium vitæ naturalis quam habes a parentibus, indignus es vita gratiæ quæ major est, et per consequens vita gloriæ, quæ maxima est.

98. Secundum desiderabile est vita. Unde « ut sis longævus super terram » dicitur : « Qui honorat patrem suum vita vivet longiore<sup>3</sup>. » Et nota quod vita longa est quando est plena, et quæ non mensuratur tempore, sed actione, secundum philosophum. Tunc autem plena est vita, quando est virtuosa, et ideo virtuosus et sanctus diu vivit, quamvis cito moriatur corporaliter; ideo dicitur : « Consummatus in brevi, » explevit tempora multa : placita enim erat Deo anima illius<sup>4</sup>. » Optime autem mercatur ille, qui tantum facit una die, quantum alius in uno anno. Et nota quod aliquando accidit, quod longior vita causa est mortis corporalis et spiritualis, sicut accidit Judæ. Præmium ergo est vita corporalis, sed contrarium, scilicet mortem acquirunt illi, qui injuriant parentibus. Habemus enim ab eis vitam, sicut milites a rege feudum, et ideo sicut dignum est quod illi amittant pro proditione feudum, ita isti propter injuriam illatam parentibus vitam : « Oculum » qui subsannat patrem, et qui despicit partem matris suæ, suffodiant » cum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ<sup>5</sup>. » Per filios aquilæ intelliguntur reges et principes, per corvos officiales : et si ali-

<sup>1</sup> Eccli. III. — <sup>2</sup> Deut. XXVII, et Luc. XVI. — <sup>3</sup> Eccli. III. — <sup>4</sup> Sap. IV. — <sup>5</sup> Prov. XXX.

96. « Honorez votre père et votre mère. » Entre tous les préceptes, celui-ci est le seul auquel le législateur ait ajouté la promesse d'une récompense, et cette promesse est celle d'une longue vie sur la terre. La raison en est qu'il ne voulait point laisser croire que le respect filial fût une vertu sans mérite, bien qu'elle soit une vertu naturelle. Mais il faut savoir qu'il y a cinq choses désirables promises à ceux qui honoreront leurs parens.

97. La première récompense promise au respect filial, c'est la grâce dans le présent et surtout la gloire dans l'avenir. « Honorez votre père » et votre mère, dit l'Ecclésiastique, afin que la bénédiction divine repose sur vous. » Le contraire est dû à ceux qui les offensent, et ceux-là sont maudits de Dieu dans la loi ancienne ; car, est-il dit dans l'Évangile, « celui qui commet l'iniquité dans les petites choses la commet » également dans les grandes. » Mais la vie naturelle n'est rien, pour ainsi dire, quand on la compare à la vie de grâce. Si donc on ne reconnaît point le bienfait de cette vie naturelle qu'on doit à ses parens, on est indigne de la vie de grâce, qui lui est supérieure, et par conséquent de la vie de gloire, qui est encore supérieure à la vie de grâce.

98. La seconde récompense promise au respect filial, c'est « une » longue carrière. » Dieu nous commande d'honorer nos parens, afin que nous vivions long-temps sur la terre. « Celui qui honore son père, » dit l'Ecclésiastique, jouira d'une plus longue vie. » Remarquez bien que la vie est longue quand elle est pleine et qu'elle a pour mesure non pas le nombre des années, mais celui des actions, ainsi que l'a dit un philosophe. Or la vie est pleine quand elle est vertueuse, par conséquent l'homme vertueux et saint vit long-temps, alors même que sa mort est prématurée sous le rapport des années. « Le juste, dit » Salomon, a rempli une longue carrière bien qu'il l'ait achevée de » bonne heure ; son ame plaisait à Dieu, et c'est pourquoi Dieu s'est » hâté de le rappeler à lui et de le retirer du sein des iniquités humaines. » Celui-là, certes, fait un grand bénéfice qui gagne en un jour ce qu'un autre gagne à peine dans un an. Et remarquez qu'il n'est pas rare qu'une vie trop longue soit cause d'une mort funeste et pour l'ame et pour le corps, comme le prouve l'exemple de Judas. Ainsi, je le répète, une des récompenses promises au respect filial, c'est une longue vie sur la terre ; il suit de là que la mort est la juste punition de ceux qui outragent leurs parens ; car nous tenons la vie de nos parens, comme les guerriers tiennent un fief de leur roi ; et de même que les vassaux infidèles méritent de perdre le fief qu'ils ont

quando non puniuntur corporaliter, mortem tamen spiritualem effugere non possunt. Propterea pater non debet potestatem multam dare filiis : « Dum adhuc superes et aspiras, non immutet te omnis caro<sup>1</sup>. »  
 « Filio et mulieri, fratri et amico non des potestatem super te in vita, »  
 » tua, et ne dederis illis possessionem in vita tua, ne forte poeniteat »  
 » te<sup>2</sup>. »

99. Tertium est habere filios sibi gratos et acceptos. Naturaliter enim pater thesaurizat filiis, sed non e converso : « Qui honorat patrem »  
 » suum, jucundabitur in filiis<sup>3</sup>. » « In qua mensura mensi fueritis, re- »  
 » metietur vobis<sup>4</sup>. »

100. Quartum est habere famam laudabilem : « Gloria hominis ex »  
 » honore patris sui<sup>5</sup>; » et iterum : « Quam malæ famæ est qui derelin- »  
 » quit patrem<sup>6</sup>! »

101. Quintum est habere divitias : « Benedictio patris firmat domos »  
 » filiorum; maledictio autem matris eradicat fundamenta<sup>7</sup>. »

102. « Honora patrem, etc. » Notandum quod non solum dicitur aliquis pater ratione carnalis generationis, sed quibusdam aliis rationibus aliqui dicuntur patres, et cuilibet eorum debetur aliqua reverentia. Dicuntur enim patres apostoli, et alii sancti per doctrinam et exemplum fidei. Apostolus : « Nam si decem millia pædagogorum ha- »  
 » beatis in Christo, sed non multos patres : nam in Christo Jesu per »  
 » Evangelium ego vos genui<sup>8</sup>. » Et ideo dicitur : « Laudemus viros »  
 » gloriosos et parentes nostros in generatione sua<sup>9</sup>; » laudemus autem non ore, sed imitatione; et hoc sit si non invenitur in nobis contrarium ejus quod laudamus : « Mementote præpositorum vestrorum, quorum

<sup>1</sup> Eccle. xxxiii. — <sup>2</sup> *Ibid.* — <sup>3</sup> Eccle. iii. — <sup>4</sup> Matth. vii. — <sup>5</sup> Eccle. iii. — <sup>6</sup> *Ibid.*  
 — <sup>7</sup> *Ibid.* — <sup>8</sup> 1 Cor. iv. — <sup>9</sup> Eccle. xlii.

reçu de leur suzerain, les mauvais fils méritent de perdre la vie qu'ils ont reçue de leurs parens. « Celui qui se moque de son père et qui » méprise sa mère mérite d'avoir les yeux crevés par les corbeaux du » torrent et dévorés par les aiglons. » Les aiglons, ce sont les rois et les princes; les corbeaux, ce sont les officiers de justice. Si quelquefois les mauvais fils échappent à la mort corporelle, ils ne peuvent échapper à la mort spirituelle. Aussi un père ne doit-il pas laisser trop de pouvoir à ses enfans. « Tant que vous avez la vie et que vous » respirez, dit l'Ecclésiastique, restez inébranlable et ferme; ne donnez point pouvoir sur vous à votre fils, ni à votre femme, ni à votre » ami, et ne vous livrez pas à leur discrétion, de peur que vous n'ayez » à vous repentir de votre faiblesse. »

99. La troisième récompense promise au respect filial, c'est le bonheur d'avoir des enfans reconnaissans et dévoués. Naturellement le père amasse pour ses enfans; mais la réciproque n'est pas vraie. « Celui qui honore son père, dit l'Ecclésiastique, sera heureux dans » ses fils. » « La mesure que vous aurez employée pour les autres, dit » l'Évangile, sera aussi employée pour vous. »

100. La quatrième récompense promise au respect filial, c'est une réputation honorable; car un fils s'honore en honorant son père, et il se couvre de honte en l'abandonnant.

101. La cinquième récompense promise au respect filial, c'est la prospérité; car, suivant l'Ecclésiastique, « la bénédiction d'un père » affermit la maison de ses enfans, et la malédiction d'une mère la fait » écrouler de fond en comble. »

102. « Honorez votre père et votre mère. » Il faut remarquer que ce nom de père ne s'applique pas seulement à celui qui nous a donné la vie, mais à quiconque mérite notre respect et notre vénération à quelque titre que ce soit. Ainsi on appelle pères les apôtres et les autres saints personnages qui sont pour nous des modèles de doctrine et de foi. « Vous pouvez, dit saint Paul aux Corinthiens, vous pouvez » avoir mille pédagogues qui vous enseignent la doctrine du Christ, » mais vous n'avez pas beaucoup de pères spirituels; c'est moi seul » qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Évangile. » « Gloire aux » hommes illustres d'autrefois, dit l'Ecclésiastique, car ils sont aussi » nos pères. » Oui, gloire à ces hommes illustres, et que notre vénération pour eux se témoigne non par de vaines paroles, mais par l'imitation de leur vie. Or, si nous voulons imiter véritablement la vie des grands personnages que nous admirons, il faut que leurs vertus

» intuentes exitum conversationis, imitamini fidem<sup>1</sup>. » Dicuntur etiam praelati patres, et isti venerandi sunt, sunt enim Dei ministri : « Qui » vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit<sup>2</sup>, » et ideo debemus eos honorare obediendo. Apostolus : « Obedite praepositis vestris, et subjacete eis<sup>3</sup>, » et decimas praebendo : « Honora Dominum » de tua substantia, et de primitiis frugum tuarum da pauperibus<sup>4</sup>. » Item, reges et principes : « Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras<sup>5</sup>; » qui dicuntur patres, quia debent intendere bonum populi. Et istos honoramus per subjectionem : « Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit<sup>6</sup>. » Et hoc non solum timore, sed amore; nec solum propter rationem, sed etiam propter conscientiam. Et ratio hujus est, quia secundum Apostolum, ibidem omnis potestas a Deo est, et ideo reddendum est debitum, quia cui tributum, tributum, etc. « Time Dominum, fili mi, et regem<sup>7</sup>. » Item, benefactores : « Esto pupillis misericors ut Pater<sup>8</sup>. » Est enim proprium Patris : « Gratiam fidejussoris ne obliviscaris<sup>9</sup>; » ingratis enim accidit illud : « Ingrati spes tanquam hybernalis glacies tabescet<sup>10</sup>. » Item, aetate : « Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi : » majores tuos, et dicent tibi<sup>11</sup>. » « Coram cano capite consurge, et » honora personam senis<sup>12</sup>. » « In medio magnatum loqui non praesumas, et ubi sunt senes non multum loquaris<sup>13</sup>. » « Audi jacens et » pro reverentia accedet tibi bona gratia<sup>14</sup>. » Omnes igitur isti venerandi sunt : quia omnes portant quodammodo similitudinem aetris, qui in caelis est, et de istis dicitur. « Qui vos spernit, etc. »

<sup>1</sup> Hebr. XIII. — <sup>2</sup> Luc. — <sup>3</sup> Hebr. XIII. — <sup>4</sup> Prov. III. — <sup>5</sup> 4 Reg. V. — <sup>6</sup> Rom. XIII. — <sup>7</sup> Prov. XXIV. — <sup>8</sup> Eccle. IV. — <sup>9</sup> Ibid. XXIX. — <sup>10</sup> Sap. XV. — <sup>11</sup> Deut. XXXII. — <sup>12</sup> Levit. XIX. — <sup>13</sup> Eccle. XXXII. — <sup>14</sup> Ibid.

revivent tout entières en nous. « Souvenez-vous, dit saint Paul, souvenez-vous de ceux qui vous ont enseigné la parole divine, et que leur foi vous serve d'exemple. » Les prélats méritent aussi le nom de pères; eux aussi ont droit au respect et à la vénération; ils sont les ministres de Dieu. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses apôtres: « Celui qui vous écoute m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise me méprise également? » Nous devons donc honorer les prélats, leur être soumis en toutes choses et leur payer la dime. « Obéissez à vos chefs spirituels, dit l'Apôtre, soyez soumis à leur autorité. » « Honorez le Seigneur, dit l'auteur des Proverbes, honorez le Seigneur par des dons volontaires, et apportez-lui les prémices de vos fruits. » Les rois et les princes méritent aussi le nom de pères, et nous voyons dans l'Écriture sainte que ce nom leur était autrefois accordé. C'est le titre le plus glorieux qu'on puisse leur donner: il les avertit qu'ils sont placés sur le trône pour veiller au bonheur des peuples et qu'ils doivent considérer leurs sujets comme leurs enfans. Tel est le devoir des rois à l'égard des peuples; celui des peuples à l'égard des rois est donc d'avoir pour eux un respect filial et de leur témoigner ce respect par une soumission pleine et entière. « Que tout homme, dit l'Apôtre, soit soumis aux puissances qui le gouvernent. » Or cette soumission ne doit pas venir seulement de la crainte, mais aussi de l'amour; elle est commandée non seulement par la raison, mais aussi par la conscience. En effet, suivant l'Apôtre, toute puissance vient de Dieu, et nous devons, par conséquent, rendre hommage à qui de droit. « Mon fils, dit Salomon, craignez Dieu et le roi. » Nos bienfaiteurs sont aussi nos pères: « Que les orphelins soient vos enfans, » dit l'Écclésiastique. En effet, la bienfaisance est un attribut de la paternité: « N'oubliez pas, dit encore l'Écclésiastique, le service que vous a rendu celui qui vous a secouru dans vos besoins. » L'oubli des services est une ingratitude odieuse; aussi lisons-nous dans le livre de la Sagesse que l'espérance de l'ingrat est toujours vaine et fond comme la neige. Enfin le titre de père est encore dû au vieillard: « Interrogez votre père, dit l'Écriture sainte, et il vous répondra; questionnez les vieillards, et ils vous instruiront. Levez-vous devant celui dont la tête est blanchie par les années et honorez sa personne; ne soyez point assez présomptueux pour vous mêler aux entretiens des personnes âgées: écoutez en silence, et votre modestie vous fera estimer. » Ainsi donc le précepte que nous donne le Seigneur d'honorer nos parens s'applique aussi aux vieillards, à

103. *De quinto præcepto legis.* « Non occides. » In lege divina per quam ordinamur ad dilectionem Dei et proximi, præcipitur non solum facere bonum, sed etiam declinare a malo. Inter alia autem majus malum quod possit fieri proximo, est occidere eum, et hoc prohibetur cum dicitur : « Non occides. » Circa quod præceptum tripliciter est erratum.

104. Quidam enim dixerunt, quod non licet occidere etiam bruta animalia. Sed hoc falsum est, quia non est peccatum uti illis, quæ sunt subdita hominis potestati. Est etiam naturalis ordo, quod plantæ sint in nutrimentum animalium, et quædam animalia in nutrimentum aliorum, et omnia in nutrimentum hominum : « Quasi olera virentia » tradidi vobis omnia<sup>1</sup>. » Philosophus etiam dicit in *Politica*, quod venatio est sicut justum bellum; Apostolus : « Omne quod in macello » venit, manducate, » etc.<sup>2</sup>; ergo non occides homines.

105. Quidam dixerunt, hic prohibitum esse homicidium hominis omnino : unde homicidas dicunt esse iudices sæculares, qui condemnant secundum leges aliquos; contra quos dicit Augustinus, quod Deus per hoc præceptum non abstulit sibi potestatem occidendi. Unde : « Ego occidam, et vivere faciam<sup>3</sup>. » Est ergo licitum illis, qui mandato Dei occidunt, quia tunc Deus facit. Omnis enim lex mandatum Dei est : « Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt<sup>4</sup>. » Et Apostolus : « Si malum feceris, time : non enim sine causa gladium » portat. Dei enim minister est<sup>5</sup>. » Moysi quoque dicitur : « Maleficos » non patieris vivere<sup>6</sup>. » Id enim quod licitum est Deo, licitum est et ministris ejus per mandatum ipsius. Constat autem quod Deus non peccat, cum sit actor legum, intelligendo mortem propter peccatum :

<sup>1</sup> Genes. ix. — <sup>2</sup> 1 Cor. x. — <sup>3</sup> Deut. xxxii. — <sup>4</sup> Prov. viii. — <sup>5</sup> Rom. xiii. — <sup>6</sup> Exod. xxii.

nos bienfaiteurs, à nos chefs temporels et à nos chefs spirituels; car eux aussi sont ici-bas l'image de notre Père céleste, et les mépriser, c'est mépriser Dieu lui-même.

103. *Du cinquième commandement de la loi.* « Vous ne tuerez point. » La loi divine, en nous ordonnant d'aimer Dieu et notre prochain, nous commande non seulement de faire le bien, mais aussi d'éviter le mal. Or le plus grand mal que nous puissions faire à notre prochain, c'est de lui ôter la vie. « Vous ne tuerez point; » tel est le précepte qui défend le meurtre. Ce précepte a donné lieu à trois interprétations également fausses.

104. Certains philosophes ont prétendu qu'il n'est pas même permis de tuer les animaux. Évidemment cette opinion est erronée; ce ne peut être un crime de faire servir à notre usage les créatures soumises à notre puissance. La nature veut que les plantes soient la pâture des animaux, que certains animaux deviennent à leur tour la proie des autres, et que le règne végétal et le règne animal fournissent à l'homme les alimens qui lui sont nécessaires. Cette loi de la nature est aussi ancienne que le monde, et Dieu lui-même l'a confirmée, en disant : « J'abandonne à votre pouvoir toutes les créatures vivantes, » aussi bien que les végétaux. » Un philosophe a dit que la chasse ressemble à une guerre légitime, et saint Paul déclare expressément qu'il est permis de manger toute espèce de viande.

105. D'autres ont pensé qu'il est défendu d'ôter la vie à l'homme, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit. Ainsi les juges séculiers, qui condamnent les criminels à la peine de mort, en faisant l'application de la loi, sont pour eux des homicides. Mais cette doctrine est sans fondement; et saint Augustin fait une observation qui la renverse : c'est que Dieu n'a pu s'ôter à lui-même le droit de vie et de mort en donnant ce précepte; droit qu'il s'est reconnu lui-même en disant : « C'est moi qui ferai vivre, c'est moi qui ferai mourir. » Il suit de là que les juges séculiers ont aussi le droit de condamner à mort les criminels; car ils ne sont que les exécuteurs de la volonté de Dieu, et c'est lui qui prononce la sentence des coupables. Toute loi est un décret divin. « C'est par moi que les rois règnent, dit le Seigneur; c'est par moi que les législateurs punissent. » « Si vous faites le mal, dit saint Paul, tremblez; car ce n'est pas en vain que les magistrats sont armés du glaive de la justice; ils sont les ministres du Tout-Puissant. » Nous voyons que la loi mosaïque punissait de mort les moindres délits. Ce qui est permis à Dieu est permis à ses

« Stipendia peccati mors <sup>1</sup>; » ergo nec minister ejus. Est ergo sensus :  
Non occides propria auctoritate.

106. Alii vero dixerunt, quod per hoc quod dicitur, « non occides, » prohibetur, non occidere alium, unde dicebant quod licitum erat occidere seipsum. Sic enim invenitur de Samson et de Catone, et de quibusdam virginibus quæ se in flammis injecerunt, sicut recitat Augustinus. Sed ad hoc respondet Augustinus dicens : « Qui se occidit, » hominem utique occidit. » Si ergo hominem non licet occidere, nisi auctoritate Dei, ergo nec seipsum nisi vel auctoritate Dei, vel instinctu Spiritus sancti, sicut dicitur de Samson; ergo non occides. Sciendum est etiam, quod hominem occidere contingit multipliciter.

107. Primo manu : « Manus vestræ sanguine plenæ sunt <sup>2</sup>; » quod quidem est non solum contra charitatem qua præcipitur, ut diligas proximum sicut te ipsum : « Omnis homicida non habet vitam æternam » in se macentem <sup>3</sup>; » verum etiam contra naturam, quia ut dicitur : « Omne animal diligit sibi simile <sup>4</sup>; » unde : « Qui percusserit hominem » volens occidere, morte moriatur <sup>5</sup>. » Et hic quidem crudelior est lupo, de quo dicitur in quarto animalium, quod si lupo detur caro lupi, non comedit.

108. Item, ore, et hoc fit dando consilium alicui contra aliquem, provocando, accusando, et detrahendo : « Filii hominum dentes eorum arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus <sup>6</sup>. »

109. Tertio adjutorio : « Fili mi, ne ambules cum eis; pedes enim illorum ad malum currunt, et festinant ut effundant sanguinem <sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Rom. vi. — <sup>2</sup> Esai. i. — <sup>3</sup> 1 Joan. iii. — <sup>4</sup> Eccle. xiii. — <sup>5</sup> Exod. xxi. — <sup>6</sup> Psal. lvi. — <sup>7</sup> Prov. i.

ministres, en vertu du mandat qu'ils ont reçu de lui ; et certes Dieu n'est point coupable, lui qui est le législateur suprême, en punissant le crime de mort. « La mort est le prix du crime, » suivant l'expression de l'Apôtre ; par conséquent, les ministres de Dieu ne sont point coupables non plus en exécutant ses décrets souverains. Le véritable sens du précepte est donc celui-ci : Vous ne tuerez point de votre autorité privée.

106. Enfin on a prétendu que ce précepte ne concerne que le meurtre commis sur autrui ; et, de ce qu'il nous défend de tuer notre prochain, on a conclu qu'il nous permet de nous ôter la vie à nous-mêmes. L'histoire nous rapporte plus d'un exemple de ces morts volontaires. C'est ainsi que Samson périt sous les ruines du palais dont son bras avait ébranlé les colonnes ; c'est ainsi que Caton se perça de son épée ; c'est ainsi que ces jeunes filles dont parle saint Augustin se jetèrent au milieu des flammes. Mais le même écrivain sacré, en racontant ce dernier trait, a soin d'ajouter : « Celui qui se donne la » mort ôte la vie à un homme. » Si donc c'est un crime de tuer un homme, à moins qu'on ne soit investi pour cela d'une autorité divine, c'est également un crime de se tuer, à moins qu'on ne soit poussé à cette extrémité par la voix de Dieu ou l'inspiration du Saint-Esprit, ainsi qu'il arriva à Samson. Donc « vous ne tuerez point. » Il y a plusieurs manières d'être homicide.

107. On tue avec la main. « Vos mains sont pleines de sang, » dit le Seigneur aux Juifs coupables. Cet acte de férocité horrible n'est pas seulement un attentat contre la loi divine, qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est encore un crime contre nature ; car « tout être vivant aime naturellement son semblable. » Aussi est-il dit dans l'Exode : « Quiconque aura versé volontairement le » sang d'un homme sera puni de mort. » Cette punition, certes, est légitime. L'homicide est un monstre plus cruel que le loup des forêts qui recule à l'aspect du sang d'un autre loup.

108. On tue encore avec la bouche, et cela en excitant à la haine contre quelqu'un, en l'accusant, en le calomniant. « Redoutez les ennemis des hommes, dit le Psalmiste ; leurs dents sont des armes dangereuses, des traits funestes, et leur langue est un glaive acéré. »

109. On est homicide en aidant au meurtre. « Mon fils, ne suivez point leurs pas ; ils courent au crime, et ils sont impatients de répandre le sang. »

110. Item, consensu : « Digni sunt morte non solum qui ea faciunt, » sed etiam qui consentiunt facientibus<sup>1</sup>. » Consentis autem quodammodo, quando potes impedire : « Erus eos qui dicuntur ad mortem<sup>2</sup>; » et iterum si vires suppetunt, sed dimittis negligentia, vel avaritia : « Pasce fame morientem, si non paveris, occidisti. » Et sciendum, quod aliqui occidunt solum corpus, de quo dictum est : Alii animam auferendo vitam gratiæ, trahendo scilicet ad peccatum mortale : « Ille homicida erat ab initio<sup>3</sup>, » inquantum scilicet, traxit ad peccatum. Alii autem utrumque, et hoc dupliciter. Primo in destructione prægnantium ; occiduntur enim pueri in corpore et in anima : secundo interficiendo seipsum.

111. « Non occides, etc. » Christus dat in Evangelio quamdam doctrinam quæ est, quod justitia nostra debet esse major justitia legis ; unde docet perfectius servari mandata legis a christianis, quam Judæi servaverunt ; et ratio hujus est, quia majori labore acquiritur major merces : « Qui parce seminat, parce et metet<sup>4</sup>. » In lege enim promittebantur temporalia et terrena : « Si volueritis, et audieritis me, bona » terræ comedetis<sup>5</sup>; » sed in lege nostra promittuntur cœlestia et æterna : ergo justitia quæ est observantia mandatorum debet abundare, cum major expectetur merces. Inter alia autem præcepta fecit mentionem de isto dicens : « Audistis, quod dictum est antiqui : Non occides. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, » reus erit iudicio<sup>6</sup>, » id est, pœna, quam lex adjudicavit, ubi dicitur : « Si quis per industriam occiderit proximum suum, et per insidias, ab altari meo avelles eum ut moriatur<sup>7</sup>. » Debet autem quilibet quinque modis ab ira cavere.

<sup>1</sup> Rom. 1. — <sup>2</sup> Prov. xxiv. — <sup>3</sup> 1 Joan. viii. — <sup>4</sup> 2 Cor. ix. — <sup>5</sup> Esai. 1. — <sup>6</sup> Matth. v. — <sup>7</sup> Exod. xxi.

110. On tue en consentant au meurtre. « La mort est le juste châti-  
» ment de ceux qui consentent au crime aussi bien que de ceux qui  
» l'accomplissent. » Or c'est consentir en quelque façon au meurtre  
que de le laisser commettre quand on peut empêcher son exécution.  
« Arrachez au péril ceux qui vont recevoir le coup mortel, » dit l'au-  
teur des Proverbes. C'est être homicide enfin, que de ne point sauver  
un malheureux quand on le peut, et de l'abandonner soit par négligence,  
soit par égoïsme. « Nourrissez le pauvre qui meurt de faim, » dit saint An-  
broise ; si vous êtes sans pitié pour lui, c'est vous qui le  
» tuez. » Ajoutons qu'on peut tuer le corps sans tuer l'ame, ou tuer  
» l'ame sans tuer le corps, et qu'il y a des cas où l'on peut tuer le corps  
et l'ame en même temps. On tue le corps en versant le sang, et on tue  
l'ame en l'entraînant à un péché mortel. « Le démon, est-il dit dans  
» l'Évangile, a été homicide dès le commencement du monde. » Il a  
été homicide en tant qu'il a entraîné l'homme au péché. Il y a deux  
cas où l'on tue à la fois l'ame et le corps : le premier, c'est quand on  
ôte la vie à une femme enceinte ; car alors le coup qui la frappe tue  
également le corps et l'ame de l'enfant qu'elle porte dans son sein ; le  
second, c'est quand on s'ôte la vie à soi-même.

111. « Vous ne tuerez point. » Le Christ nous enseigne, dans l'É-  
vangile, que notre justice doit être plus parfaite que celle des scribes  
et des Pharisiens ; il veut nous faire entendre par là que nous devons  
apporter plus de zèle à l'accomplissement de la loi nouvelle que les  
Juifs n'en apportaient à l'accomplissement de la loi ancienne. Et la  
raison en est que plus la récompense est grande, plus on doit faire  
d'efforts pour l'obtenir. « Celui qui sème peu, dit l'Apôtre, recueillera  
» peu. » Or la loi mosaïque promettait à la vertu des récompenses  
temporelles et terrestres. « Si vous obéissez à ma voix, dit le Seigneur  
» par la bouche du prophète Isaïe, vous jouirez de tous les biens de la  
» terre. » Mais la loi évangélique promet aux fidèles des récompenses  
éternelles et célestes : par conséquent, la justice, qui n'est autre chose  
que l'accomplissement des préceptes divins, doit être mieux pratiquée  
chez nous qu'elle ne l'était chez les Juifs, puisque le prix qui lui est  
réservé est plus grand chez nous que chez eux. Entre autres préceptes  
que Jésus-Christ nous a donnés à ce sujet, nous citerons le suivant :  
« Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point,  
» et moi je vous déclare que quiconque s'irrite contre son frère mérite  
» d'être condamné. » Il mérite d'être condamné à la peine que la loi  
mosaïque inflige au meurtrier quand elle dit : « Si un homme commet

112. Primo, ne cito provocetur : « Sit omnis homo velox ad audier-  
 » dum, tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram, etc. <sup>1</sup>. » Et  
 ratio hujus est, quia ira peccatum est, et punitur a Deo. Sed numquid  
 omnis ira est contraria virtuti? Circa hoc duplex est opinio. Stoici enim  
 dixerunt, quod nulla passio cadit in sapientem, imo volebant quod  
 vera virtus esset in quiete mentis. Peripatetici autem dixerunt, quod  
 ira cadit in sapientem, sed moderata, et est opinio verior. Et patet  
 primo auctoritate, quia in Evangeliiis invenimus istas passiones Christo  
 attributas, in quo fuit fontalis plenitudo sapientiæ. Secundo patet ra-  
 tione : nam si omnes passiones virtuti contrarientur, essent aliquæ po-  
 tentiæ animæ, quæ essent frustra, imo quæ essent homini in nocu-  
 mentum, quia non haberent aliquos actus convenientes, et sic irascibilis  
 et concupiscibilis frustra datæ essent homini. Et ideo dicendum est,  
 quod aliquando ira est vis, aliquando non; accipitur enim ira triplici-  
 ter. Primo, prout est in solo judicio rationis absque commotione  
 animi, et ista non dicitur proprie ira, sed iudicium. Sic enim Dominus  
 puniens malos, iratus dicitur : « Iram, Domini, portabo, quoniam  
 » peccavi ei<sup>2</sup>. » Secundo accipitur prout est passio, et ista est in ap-  
 petitu sensitivo, et est duplex, quia aliquando ordinatur ratione, et  
 continetur sub terminis rationis, quando scilicet quis irascitur quando  
 debet, et quantum debet, et pro quo debet, et hujusmodi. Et tunc est  
 actus virtutis, et dicitur ira per zelum. Unde philosophus dicit, quod  
 mansuetudo non est nullo modo irasci. Ista ergo ira non est peccatum.  
 Est et tertia ira quæ refugit iudicium rationis, et ista semper est pec-  
 catum, sed aliquando veniale, aliquando est mortale, et hoc distingui-  
 tur ex eo quod ad iram incitat; quod aliquando est veniale, aliquando  
 est mortale. Mortale duplex vel ex genere, vel ex circumstantiis. Ho-  
 micidium autem videtur esse actus peccati mortalis ex suo genere, quia  
 directe ordinatur contra præceptum divinum, et ideo consensus in  
 homicidium est peccatum mortale ex genere, quia si actus est mortalis,  
 et consensus in actum erit mortalis. Aliquando autem peccatum mor-

<sup>1</sup> Jacob. 1. — <sup>2</sup> Mich. vii.

» volontairement un meurtre, eût-il cherché un asile au pied des autels, arrachez-le de ce lieu sacré et faites-le mourir. » Or on doit éviter la colère de cinq manières.

112. Premièrement, il faut prendre garde de s'emporter sans réflexion : « Que tout homme, dit l'apôtre saint Jacques, soit prompt à écouter, lent à prendre la parole, lent à s'irriter. » La raison en est que la colère est un péché et qu'elle ne saurait rester impunie. Mais toute colère est-elle contraire à la vertu ? Cette question a été résolue diversement. Les stoïciens ont prétendu que le sage n'éprouve aucune passion ; bien plus, ils ont fait consister la véritable vertu dans la tranquillité de l'âme. Les péripatéticiens, de leur côté, ont dit que le sage peut éprouver un mouvement de colère, mais de colère modérée, et cette opinion est la plus vraisemblable ; elle est à la fois fondée sur l'autorité et sur le raisonnement. Elle est fondée sur l'autorité, car nous voyons dans l'Évangile certaines passions attribuées à Jésus-Christ lui-même, ce modèle divin de la parfaite sagesse. Elle est fondée sur le raisonnement. En effet, si toutes les passions étaient contraires à la vertu, il y aurait certaines puissances de l'âme qui resteraient inutiles, ou plutôt qui seraient funestes, puisqu'elles ne se révéleraient que par une action désordonnée. Ainsi Dieu aurait donné à l'homme, pour son malheur, la faculté que nous appelons irascible et celle qui produit le désir. Il faut donc convenir que la colère est quelquefois coupable, quelquefois non ; car ce mot de colère exprime trois choses différentes : il s'applique d'abord à un simple jugement que la raison prononce à part de toute émotion de l'âme ; ce jugement de la raison n'est point la colère proprement dite ; c'est une sentence équitable, et quand Dieu punit les méchants, il ne prend point conseil de la fureur, mais de la justice. L'Écriture sainte parle souvent de la colère du Seigneur, mais en donnant à cette expression le sens d'équité. C'est dans ce sens qu'il faut l'interpréter lorsque le prophète dit : « La colère du Seigneur s'appesantira sur moi, parce que j'ai péché contre lui. » Ce mot de colère exprime aussi une passion ; dans ce sens, la colère appartient, non plus à la raison, mais à la sensibilité. Comme passion, elle est tantôt coupable, tantôt légitime. En effet, bien que n'appartenant point à la raison, elle se laisse quelquefois gouverner par cette faculté supérieure, qui la contient dans de justes limites ; par exemple, quand on s'irrite à propos, avec mesure et pour un sujet qui le mérite. Alors, loin d'être un péché, la colère est un acte de vertu, un zèle généreux. Aussi un philosophe a-t-il dit que la

tale est ex genere; sed tamen motus non est peccatum mortale, quia est sine consensu: sicut si ascendit motus concupiscentiæ ad fornicandum, et non consentitur, non est peccatum mortale; similiter ira. Est enim motus ad injuriam illatam vindicandam: hæc enim est proprie ira.

Si ergo iste motus est taliter in passione, ita quod ratio deducatur, tunc est peccatum mortale. Si autem usque ad consensum non pervertitur ratio, tunc est peccatum veniale. Si autem motus non sit ex genere peccatum mortale, tunc et si consensus adhibeatur, non est peccatum mortale. Quod ergo dicit: « Qui irascitur fratri suo, reus erit » iudicio, » intelligendum est de motu tendente in nocendum, qui motus est peccatum mortale, ita quod sit ibi consensus: « Cuncta quæ » fiunt, adducet Deus in iudicium pro omni errato sive bonum, sive » malum<sup>1</sup>. » Secunda ratio, quare debemus non provocari cito ad iram est, quia omnis homo diligit libertatem, et odit servitutem. Non est autem iracundus Dominus suiipsius: « Impetum concitati spiritus » ferre quis poterit<sup>2</sup>? » « Grave saxum, et onerosa arena, sed ira stulti » utroque gravior<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Eccle. XII. — <sup>2</sup> Prov. XXVII. — <sup>3</sup> *Ibid.*

véritable douceur ne consiste pas à ne s'irriter jamais. Quelquefois la colère refuse d'obéir aux conseils de la raison et reste toute entière sous l'empire de la sensibilité; c'est alors seulement qu'elle est un péché; mais ce péché est tantôt véniel, tantôt mortel, suivant le degré de force du mouvement passionné qui le produit. Un péché est mortel ou par sa nature ou par les circonstances. Le meurtre paraît être un péché mortel par sa nature, car il est directement opposé au précepte divin; le consentement que la raison accorde à l'exécution d'un pareil crime est aussi un péché mortel par sa nature; car si l'acte est tel, l'intention réfléchie qui précède l'acte le sera également. Mais il peut se faire qu'un acte criminel soit un péché mortel par sa nature, et que pourtant le mouvement passionné qui sollicite à le commettre ne soit pas lui-même un péché mortel; c'est ce qui arrive quand ce mouvement passionné n'obtient pas le consentement de la raison. Ainsi lorsqu'un mouvement de concupiscence nous pousse à la recherche de plaisirs coupables, et que la raison lui refuse son approbation, ce mouvement passionné n'est point un péché mortel. Ce que nous disons de la concupiscence, nous pouvons le dire de la colère: la colère est un mouvement passionné qui pousse l'homme à se venger d'une injure reçue; c'est là sa véritable définition.

Si donc ce mouvement passionné a un tel caractère de violence que la raison ne puisse résister à son entraînement et soit forcée de lui obéir, il prend alors le caractère de péché mortel. Si, au contraire, il n'est pas assez violent, assez tyrannique pour arracher à la raison son consentement et son approbation, il garde le caractère de péché véniel. Ajoutons que si un mouvement passionné sollicite à un acte qui ne soit pas un péché mortel par sa nature, il garde encore le caractère de péché véniel, lors même qu'il obtient le consentement de la raison. Par conséquent la colère que Jésus-Christ a qualifiée de crime, en disant: « Quiconque s'irrite contre son frère mérite d'être condamné, » doit s'entendre d'un mouvement passionné auquel la raison a consenti et qui tend à nuire au prochain, ce qui lui donne le caractère de péché mortel. Nous devons donc éviter la colère parce qu'elle est un péché; nous devons aussi l'éviter pour conserver cette indépendance dont l'amour est inné dans le cœur de l'homme aussi bien que la haine de la servitude. Or celui qui s'abandonne à sa fureur n'est pas maître de lui-même, il n'est pas libre. « Qui pourra, dit l'auteur des Proverbes, » résister à l'impétuosité de sa colère? Un rocher est pesant, un monceau de sable est un lourd fardeau, mais la fureur de l'insensé est » pour lui-même un fardeau plus lourd encore. »

113. Secundo cavere debet ne diu in ira permaneat : « Irascimini, » et nolite peccare <sup>1</sup>. » « Sol non occidat super iracundiam vestram<sup>2</sup>. » Et rationem hujus assignat in Evangelio Dominus : « Esto consentiens » adversario tuo cito dum es in via cum eo, ne forte tradat te ministro, » et in carcerem mittaris. Amen dico tibi, non exies inde, donec red- » das novissimum quadrantem <sup>3</sup>. »

114. Tertio, cavere debet ne ira procedat. Primo in corde, quod fit quando pervenit ad odium : est enim differentia inter iram et odium, quia ira subita est, odium vero diuturnum. Et ideo est mortale peccatum : « Qui odit fratrem suum, homicida est<sup>4</sup>, » et ratio hujus est, quia et se interficit spoliando se charitate, et alium. Augustinus in regula : « Lites aut nullas habeatis, aut quam celerrime finiatis, » ne ita crescat in odium, et trabem faciat de festuca, et animam » faciat homicidam. » « Vir iracundus provocat rixas<sup>5</sup>. » « Male- » dictus furor eorum, quia pertinax, et indignatio eorum, quia » dura <sup>6</sup>. »

115. Quarto cavere debet ne procedat in verbo. « Fatuus statim in » dicat iram suam<sup>7</sup> : » et potest indicare duobus modis, injuriando scilicet, et superbe loquendo. Quantum ad primum et dicit Dominus : « Qui dixerit : fratri su, Fatue, reus erit gehennæ ignis<sup>8</sup>. » Quantum ad secundum dicitur : « Qui autem dixerit Raca, reus erit concilio<sup>9</sup>. » « Responsio mollis frangit iram, sermo durus suscitatur furorem <sup>10</sup>. »

116. Quinto, cavere debet, ne procedat in opere. In omni enim

<sup>1</sup> Psal. iv. — <sup>2</sup> Ephes. iv. — <sup>3</sup> Matth. v. — <sup>4</sup> 1 Joan. iii. — <sup>5</sup> Prov. xv. — <sup>6</sup> Gen. xlix. — <sup>7</sup> Prov. xii. — <sup>8</sup> Matth. v. — <sup>9</sup> *Ibid.* — <sup>10</sup> Prov. xv.

113. Nous avons dit que l'homme doit d'abord prendre garde de s'emporter sans réflexion. Il doit, en second lieu, prendre garde de conserver un long ressentiment. « Mettez-vous en colère, dit le Psalmiste, mais que ce soit sans pécher. » « Que le soleil ne se couche point sur votre colère, » dit l'Apôtre. Pourquoi cela? Notre-Seigneur lui-même nous l'explique dans l'Évangile : « Arrangez-vous au plus vite avec votre adversaire pendant que vous êtes en chemin » avec lui, de peur qu'il ne vous livre au magistrat et ne vous fasse envoyer en prison. En vérité, je vous le dis, vous ne sortirez pas de là que vous n'ayez rendu jusqu'au dernier quadrain. »

114. Troisièmement, l'homme doit prendre garde que sa colère ne dégénère en un sentiment plus coupable encore, c'est-à-dire en haine. Il y a cette différence entre la colère et la haine que la colère est une passion soudaine et peu durable, tandis que la haine est une passion persévérante et vivace, et c'est ce qui donne à celle-ci le caractère de péché mortel. « Quiconque déteste son frère, dit saint Jean, est homicide. » En se dépouillant de la charité, il tue son prochain et il se tue lui-même. « N'ayez point de procès, dit aussi saint Augustin, ou, si vous en avez, terminez-les le plus promptement possible, de peur que la colère qui vous anime ne dégénère en haine, qu'elle ne fasse une poutre d'un fétu de paille et ne rende votre ame homicide. » « L'homme emporté, dit l'auteur des Proverbes, appelle les querelles. » « Maudite soit leur fureur, est-il dit dans la Genèse, parce qu'elle a été obstinée; maudite soit leur indignation, parce qu'elle a été cruelle. »

115. Quatrièmement, l'homme doit prendre garde que sa colère ne se manifeste par des paroles amères et violentes. « L'insensé, dit l'auteur des Proverbes, laisse aussitôt percer au dehors la colère qui l'anime. » Il peut la laisser percer de deux manières, par des injures et par un langage plein d'orgueil et d'arrogance. Touchant le premier cas, Notre Seigneur dit : « Quiconque aura traité son frère de fou sera condamné au feu de l'enfer. » Touchant le second, il a dit : « Quiconque, en parlant à son frère, se sera servi contre lui du mot *raca* sera jugé par le conseil. » « Des paroles douces, dit l'auteur des Proverbes, brisent la violence de la colère, et un langage dur excite la fureur. »

116. Cinquièmement, l'homme doit prendre garde que sa colère ne se manifeste par des actions. Toutes nos œuvres doivent être inspirées par la justice et la miséricorde; or la colère détruit la miséricorde et

opere nostro duo debemus observare, scilicet, facere justitiam, et misericordiam, et ira utrumque impedit. « Ira enim viri justitiam Dei » non operatur, » ut dicitur. Quamvis enim velit, tamen non potest. Unde philosophus quidam dixit cuidam qui eum offenderat : « Puni-rem te, nisi essem iratus. » « Ira non habet misericordiam, nec erum- » pens furor <sup>1</sup>. » « In furore suo occiderunt virum <sup>2</sup> : » et propter hoc Christus non solum docuit nos cavere ab homicidio, sed ab ira. Bonus enim medicus non tantum tollit malum quod apparet, sed etiam radicem removet infirmitatis, ne scilicet recidivet. Et ideo vult nos abstinere a principiis peccatorum, et ita ab ira, quæ est principium homicidii.

117. *De sexto præcepto legis.* « Non mœchaberis, etc. » Post prohibitionem homicidii prohibetur adulterium, et congrue, quia vir et uxor sunt quasi unum corpus. « Erunt, inquit, Dominus, duo in carne » una <sup>3</sup>. » Et ideo post injuriam quæ infertur personæ, nulla major est, quam illa quæ infertur conjunctæ, prohibetur autem adulterium uxori et viro. Sed prius dicendum est de uxoris adulterio, quia majus peccatum videtur committere. Committit autem tria peccata gravia uxor mœchando, quæ insinuantur : « Mulier omnis relinquens virum » suum primo in lege Altissimi incredibilis fuit, et secundo virum suum » dereliquit, tertio adulterio fornicata est, etc. <sup>4</sup>. »

118. Primo ergo peccat per incredulitatem, quia legi incredibilis fit. Dominus enim prohibuit adulterium. Item, facit contra Dei ordinationem : « Quos Deus conjunxit, homo non separet <sup>5</sup>. » Item, contra Ecclesiæ statuta, vel sacramentum. Fit enim matrimonium in facie Ecclesiæ, et ideo adducitur Deus quasi in testem et fidejussorem de servanda fido : « Dominus testificatus est inter te et uxorem puberta-

<sup>1</sup> Prov. xxv. — <sup>2</sup> Genes. xlix. — <sup>3</sup> *Ibid.* ii. — <sup>4</sup> Eccle. xxiii. — <sup>5</sup> Matth. xix.

la justice. « La colère de l'homme, suivant l'expression de saint Jacques, n'accomplit pas les œuvres de Dieu. » Quand même un homme irrité voudrait faire le bien, il ne le pourrait pas ; et voilà pourquoi un philosophe disait à son esclave qui avait commis une faute : « Je te punirais si je n'étais en colère. » « La colère, dit l'auteur des Proverbes, ne connaît point la pitié. » « Ils ont commis le meurtre dans leur fureur, » est-il dit dans la Genèse. Jésus-Christ avait donc raison de défendre la colère aussi bien que le meurtre, puisqu'elle en est l'origine première. Un bon médecin ne se contente pas de faire disparaître les symptômes extérieurs du mal ; il le détruit dans sa racine, afin qu'il ne reparaisse plus. Jésus-Christ, ce grand médecin des âmes, a donc voulu détruire en nous les principes du péché et surtout la colère, qui est le principe du meurtre.

117. *Du sixième précepte de la loi.* « Vous ne commettrez point d'adultère. » Après avoir défendu le meurtre, le législateur suprême nous défend l'adultère. Ce précepte est à sa place. L'homme et la femme deviennent, grâce au mariage, un seul et même corps. Dieu a dit : « Ils ne formeront à eux deux qu'une seule et même chair. » Après le meurtrier, qui attaque le prochain dans sa personne et dans sa vie, l'ennemi le plus dangereux pour l'homme c'est le libertin, qui l'attaque dans la personne et dans l'honneur de celle qui est la moitié de lui-même. L'adultère est également défendu à l'époux et à l'épouse. Cependant il est bon de le considérer en premier lieu par rapport à l'épouse, parce que ce crime semble plus grand quand c'est elle qui le commet. L'épouse adultère est coupable de trois fautes très-graves qui sont ainsi indiquées par l'Ecclésiastique : « Toute femme qui abandonne son mari est trois fois coupable : d'abord elle a été incrédule à la loi du Très-Haut, ensuite elle a trahi sa foi, enfin elle s'est donnée à un autre. »

118. Elle pèche donc par incrédule, et cela de plusieurs manières. Elle n'a pas cru à la parole du Seigneur, qui a défendu l'adultère ; elle agit contre l'ordre de Dieu, qui veut que l'union de l'homme et de la femme soit indissoluble ; elle agit contre les statuts de l'Église, qui a béni son mariage ; elle viole le serment qu'elle a prononcé à la face du ciel et en prenant Dieu pour témoin et pour garant de la foi jurée. « Le Seigneur, dit le prophète, a été témoin entre toi et l'épouse de ta jeunesse, laquelle tu as méprisée. » Ainsi elle pèche par incrédule en agissant contre la loi divine, contre les statuts de l'Église et contre la sainteté d'un sacrement établi par Dieu lui-même.

» tis tuæ, quam tu despexisti<sup>1</sup>; » ergo peccatum contra legem, contra statutum, et contra sacramentum Dei.

119. Secundo peccat per proditionem, quia dereliquit virum. Apostolus : « Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir<sup>2</sup>; » ideo etiam nec castitatem servare potest sine consensu viri ; et ideo si mœchatur, proditionem committit, dum se ipsam alteri tradit, sicut servus dans se alteri domino. « Reliquit ducem pubertatis suæ, et pacti » Dei sui oblita est<sup>3</sup> »

120. Tertio, per furti commissionem, quia ex alieno viro constituit sibi filios, et hoc maximum furtum est, quia totam hæreditatem dat alienis filiis. Et nota, quod ista deberet studere, quod filii intrarent religionem, vel aliquid aliud facerent, ita quod in bonis viri non succederent. Est ergo mulier mœchans, sacrilega, proditrix, furatrix.

121. Viri vero non peccant minus quam uxores, licet sibi quandoque blandiantur : quod patet ex tribus.

122. Primo, ex æqualitate quam habet « Nam vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier<sup>4</sup>, » ut dicitur ; et ideo neuter potest aliquid facere sine alterius consensu quantum ad matrimonium. Et ad hoc significandum Deus non de pede, vel capite, sed de costa mulierem formavit. Et ideo matrimonium nunquam statum perfectum habuit, nisi in lege Christi : quia Judæus unus plures habebat uxores, sed uxor non plures viros ; et ideo non erat æqualitas.

123. Secundo, ex viri fortitudine, quia propria passio mulierum est concupiscentia. « Viri similiter cohabitantes secundum scientiam » quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem<sup>5</sup>. » Et ideo si petis ab uxore, quod tu non vis te servare, frangis fidem.

124. Tertio, ex ejus auctoritate, quia vir est caput mulieris : unde

<sup>1</sup> Malach. II. — <sup>2</sup> I Cor. VII. — <sup>3</sup> Prov. II. — <sup>4</sup> I Cor. VII. — <sup>5</sup> I Petr. III.

119. Elle pèche ensuite par trahison, parce qu'elle a abandonné son époux. « La femme, dit l'Apôtre, n'est pas maîtresse de sa personne; c'est son mari qui en est le maître. » Aussi ne lui est-il pas même permis de garder la continence sans le consentement de celui qui a tout pouvoir sur sa personne. Si donc elle devient adultère, elle se rend coupable de trahison en se donnant à un autre, comme le serviteur infidèle qui se donne à un nouveau maître. « Elle a abandonné le guide de sa jeunesse, elle a oublié le pacte qui la liait à lui. »

120. Enfin elle pèche par larcin, car elle introduit sous le toit conjugal les enfans d'un étranger, elle leur livre tout l'héritage paternel, et c'est un vol qu'elle fait à ses enfans légitimes. Une femme adultère devrait au moins, pour diminuer l'énormité de sa faute, vouer à l'état religieux les fruits d'un amour criminel, et faire en sorte qu'ils n'aient point de part à la succession de son mari. Ainsi donc la femme adultère est coupable de sacrilège, de trahison et de vol.

121. L'époux adultère n'est pas moins coupable, bien qu'il soit souvent indulgent pour ses propres faiblesses; il n'est pas moins coupable, dis-je, et cela par trois raisons principales.

122. Première raison. La femme a sur lui les mêmes droits que lui sur la femme. « Le mari, dit saint Paul, n'est point maître de sa personne; c'est la femme qui en est la maîtresse. » Ainsi, comme époux, l'homme et la femme sont dans une dépendance mutuelle vis-à-vis l'un de l'autre, et les devoirs du mariage sont les mêmes pour tous deux. Ce fut pour marquer cette dépendance mutuelle des époux que Dieu forma la femme de l'une des côtes de l'homme et non de toute autre partie du corps humain. Le mariage n'a été ce qu'il doit être que depuis la promulgation de la loi chrétienne. Chez les Juifs, il était permis à un homme d'avoir plusieurs femmes; mais il ne l'était pas à une femme d'avoir plusieurs maris. Il n'y avait donc pas égalité de droits et de devoirs entre l'époux et l'épouse.

123. Seconde raison. La force est l'attribut de l'homme, et la faiblesse celui de la femme. La passion, pour ainsi dire, propre à la femme, c'est l'amour; la fragilité de ce sexe est donc une sorte d'excuse à ses fautes, et le mari qui exige de sa femme une fidélité qu'il ne veut point garder lui-même est un tyran injuste.

124. Troisième raison. L'homme a autorité sur la femme, il en est le chef. Aussi les femmes doivent-elles, suivant le précepte de l'Apôtre,

mulieres non debent loqui in Ecclesia, sed domi viros interrogare, ut dicitur. Est ergo vir doctor mulieris et ideo Deus præceptum dedit viro. Magis autem peccat sacerdos quam laicus, et episcopus quam sacerdos, si non servant quæ debent, quia docere alios ad ipsos pertinet. A simili si vir mœchatur, frangit fidem non servando ea quæ debet. Sed tamen uxores attendant ad id quod Christus dicit. « Omnia » quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero » eorum nolite facere <sup>1</sup>. »

125. « Non mœchaberis, » sicut dictum est. Deus tam viris quam mulieribus prohibuit adulterium. Sed sciendum, quod licet aliqui credant adulterium esse peccatum, tamen non credunt simplicem fornicationem esse peccatum mortale, contra quos Apostolus: « Fornicatores » et adulteros judicabit Deus <sup>2</sup>. » « Nolite errare, neque fornicarii, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores regnum » Dei possidebunt <sup>3</sup>: » a regno autem Dei non excluditur aliquis nisi per peccatum mortale; ergo est peccatum mortale. Sed forte dices: Non est ratio quare sit peccatum mortale, cum non detur corpus uxoris, sicut in adulterio. Dico quod si non detur corpus uxoris, datur tamen corpus Christi, quod sibi datum fuit, et consecratum in baptismo. Si ergo nullus debet facere injuriam uxori, multo magis nec Christo. « Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi. Tollens ergo » membra Christi, faciam membra meretricis? Absit <sup>4</sup>. »

126. Est ergo hæresis dicere fornicationem simplicem non esse pec-

<sup>1</sup> Matth. xxiii. — <sup>2</sup> Hebr. xiiii. — <sup>3</sup> 1 Cor. vi. — <sup>4</sup> *Ibid.*

garder un silence respectueux dans les églises, et se contenter de questionner leurs maris sous le toit conjugal. L'homme a donc mission de guider la femme, de l'éclairer de ses lumières; et voilà pourquoi c'est à lui que Dieu a donné ses préceptes et ses lois. Or le mépris des lois et des préceptes de Dieu est plus coupable dans un prêtre que dans un laïque, plus coupable dans un évêque que dans un simple prêtre. Car les ministres de la religion ont mission d'instruire les autres hommes, et cette mission est un devoir plus rigoureux pour ceux qui sont plus haut placés dans la hiérarchie ecclésiastique. De même, l'époux étant le guide et le chef de l'épouse, il est plus coupable qu'elle de fouler aux pieds la sainteté du mariage en commettant un adultère. Cependant, que les épouses n'oublient point le précepte que Jésus-Christ leur a donné : « Femmes, obéissez à vos maris; » faites ce qu'ils vous ordonneront; mais gardez-vous de suivre leurs » mauvais exemples. »

125. « Vous ne commettrez point d'adultère. » Nous avons dit que ce précepte regarde l'époux aussi bien que l'épouse. Ajoutons que certaines gens, tout en avouant que l'adultère est un crime, ne croient point que la simple fornication soit un péché mortel. Mais cette doctrine est renversée par ces paroles de saint Paul : « Dieu jugera les fornicateurs » et les adultères; » et par cet autre passage du même Apôtre : « Ne » vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les li- » bertins, n'entreront dans le royaume de Dieu. » Or, la seule chose qui puisse fermer à l'homme l'entrée du royaume céleste, c'est un péché mortel. Par conséquent, la simple fornication est un péché mortel. Mais, direz-vous, comment la simple fornication peut-elle être un péché mortel, puisqu'elle ne souille point comme l'adultère le corps d'une épouse? Je réponds à cela que si elle ne souille point le corps d'une épouse, elle souille le corps de Jésus-Christ, puisque notre corps à tous devient celui de Jésus-Christ qui prend possession de nous au moment du baptême. Si c'est un crime de déshonorer l'épouse de son prochain, c'en est un bien plus grand d'outrager le Christ lui-même. « Ne savez-vous pas, dit saint Paul aux fidèles, que votre corps est le » corps de Jésus-Christ, que vos membres sont ses membres? Pour- » riez-vous donc faire des membres du Christ les membres d'une vile » prostituée, en les souillant par la fornication? Loin de vous un pareil » péché. »

126. C'est donc une hérésie de croire que la simple fornication n'est pas un péché mortel. Disons à ce sujet que le précepte qui nous

catum mortale. Et ideo sciendum, quod in isto præcepto: Non mœcha-beris, prohibetur non solum adulterium, sed omnis carnalis corruptio, præter eam quæ est matrimonii. Uterius autem sciendum, quod alii dicunt, commixtionem viri et uxoris non esse sine peccato, quod est hæreticum. « Sit honorabile connubium in omnibus, et torus imma- » culatus <sup>1</sup>. » Talis autem conjunctio aliquando non solum sine peccato est, sed etiam est ad meritum vitæ æternæ habentibus charitatem: aliquando est cum peccato veniali, aliquando cum mortali. Quando enim est cum intentione procreandæ proles, tunc est opus virtutis: quando autem cum intentione reddendi debitum, tunc est etiam opus justitiæ. Quando autem est causa exercendæ libidinis, tunc est cum veniali, quando scilicet non excêdit limites matrimonii. Quando autem exedit, ut scilicet si posset, extenderet se ad aliam, tunc est mortale. Sciendum autem quod adulterium et fornicatio prohibentur propter multa.

127. Primo enim perimit animam. « Qui adulter est, propter cordis » inopiam perdet animam suam <sup>2</sup>, » Et dicit, propter cordis inopiam, quod est, quando caro dominatur spiritui.

128. Secundo, privat vita: *talis enim, secundum legem, debet mori* <sup>3</sup>, ut dicitur. Et quod aliquando non puniatur corporaliter, est in malum suum, quia pœna corporalis, quæ cum patientia toleratur, est in remissionem peccatorum, punietur tamen postea in vita futura.

129. Tertio, consumit substantiam suam. Unde de filio prodigo dicitur, quod dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose: « Ne des » fornicariis animam tuam in ullo, ne perdas te et hæreditatem » tuam <sup>4</sup>. »

130. Quarto, vilificat prolem: « Filii adulterorum in consummatione

<sup>1</sup> Hebr. xiii. — <sup>2</sup> Prov. vi. — <sup>3</sup> Levit. xx, et Deut. xxii. — <sup>4</sup> Eccle. ix.

occupe, si nous l'interprétons dans son sens véritable et complet, ne défend pas seulement l'adultère, mais encore tous les plaisirs charnels, excepté ceux que le mariage a légitimés. Ajoutons que, suivant certaines gens, l'union des sexes dans le mariage n'est jamais par elle-même exempte de péché; mais cette doctrine est encore une hérésie. « Le mariage est respectable, dit l'Apôtre, et la couche nuptiale sans tache. » Quelquefois l'union des sexes dans le mariage est si loin d'être un péché qu'elle est une œuvre méritoire; c'est ce qui arrive quand les époux ont la charité. En effet, lorsqu'elle est accompagnée de l'intention d'augmenter le nombre des créatures de Dieu en procréant des enfans, elle prend le caractère d'un acte de vertu; lorsqu'elle est accompagnée de l'intention de remplir un devoir, d'obéir à un droit, elle conserve encore le caractère d'un acte de justice. Cependant elle peut devenir selon les circonstances ou un péché véniel, ou un péché mortel. Lorsqu'elle n'a d'autre but que de satisfaire les appétits grossiers de la chair, mais sans dégénérer en libertinage, elle a le caractère de péché véniel; lorsqu'elle dépasse les besoins de la nature et les limites sévères du mariage, elle prend le caractère du péché mortel. Disons maintenant pourquoi la fornication et l'adultère sont défendus. Il y a plusieurs motifs à cette défense.

127. Premier motif. Le libertinage perd l'ame. « L'époux adultère, dit l'auteur des Proverbes, perd son ame, à cause de la faiblesse de son cœur. » Cette expression, la faiblesse de son cœur, signifie la lâche complaisance que l'esprit a pour la chair.

128. Second motif. Le libertinage mérite la mort. « L'époux adultère doit mourir, » suivant le précepte de la loi mosaïque. Il peut échapper au châtement dans cette vie; mais cette impunité est un malheur pour lui; car les châtimens endurés avec résignation sur la terre obtiennent au coupable la rémission de ses fautes. Cette impunité, d'ailleurs, ne sera pas de longue durée; et s'il a pu se soustraire à la justice humaine, il n'évitera pas la justice divine.

129. Troisième motif. Le libertinage est une cause de ruine. Ainsi l'enfant prodigue dont il est parlé dans l'Évangile dissipa tout son patrimoine, en vivant dans le désordre et dans la débauche. « Ne vous livrez point aux voluptés des sens, dit l'Ecclésiastique, de peur de perdre à la fois votre fortune et votre ame. »

130. Quatrième motif. Le libertinage avilit jusqu'aux innocentes victimes qui ont puisé la vie à cette source impure. « Les fruits de l'adultère ne prospéreront pas, dit Salomon, et les enfans de l'étran-

» erunt, et ab iniquo toro semen exterminabitur, et siquidem longæ  
 » vitæ erunt in nihilum computabuntur, et sine honore<sup>1</sup>. » « Alioquin  
 » filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt<sup>2</sup>. » Nunquam  
 etiam habent honorem in Ecclesia, si clerici sine dedecore haberi  
 possunt.

131. Quinto privat honore, et specialiter mulieres : « Omnis mulier  
 » quæ est fornicaria, quasi stercus in via conculcabitur<sup>3</sup>. » Et de viro  
 dicitur : « Turpitudinem et ignominiam congreget sibi, et opprobrium  
 » illius non delebitur<sup>4</sup>. » Gregorius etiam dicit, quod peccata carnalia  
 sunt majoris infamiæ, et minoris culpæ quam spiritualia. Et ratio hu-  
 jus est, quia est commune cum bestiis : « Homo cum in honore esset,  
 » non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus  
 » est illis<sup>5</sup>. »

132. *De septimo præcepto legis.* « Non furtum facies. » Dominus prohi-  
 buit principaliter in lege sua injuriam proximi, et primo injuriam in  
 propriam personam, ibi « non occides; » secundo, in persona con-  
 juncta, ibi : « Non mœchaberis; » tertio, in rebus, hic : « Non furtum  
 » facies. » Et sciendum, quod in hoc præcepto prohibetur omne male  
 » ablatum. » Committitur enim furtum multis modis.

133. Primo occulte accipiendo : « Si sciret paterfamilias qua hora  
 » fur venturus esset<sup>6</sup>; » et hoc vituperabile est, quia est proditio quæ-  
 dam : « Super furem enim est confusio<sup>7</sup>. »

134. Secundo, violenter auferendo, et hæc est major injuria : « Vim  
 » fecerunt depredantes pupillos<sup>8</sup>. » Inter istos sunt mali principes et

<sup>1</sup> Sap. III. — <sup>2</sup> 1 Cor. VII. — <sup>3</sup> Eccle. IX. — <sup>4</sup> Prov. VI. — <sup>5</sup> Psal. XLVIII. — <sup>6</sup> Matth.  
 XXIV. — <sup>7</sup> Eccle. V. — <sup>8</sup> Job. XXIV.

» ger seront chassés de la demeure de l'époux. S'ils vivent et grandissent, la tache de leur naissance restera ineffaçable sur leur front, et » leur vieillesse languira méprisée jusqu'à leur dernier jour. » Jamais un bâtard n'est élevé aux dignités ecclésiastiques, et c'est tout au plus si l'on peut, sans honte pour l'Église, le laisser au dernier degré de la cléricature.

131. Cinquième motif. Le libertinage est un déshonneur pour ceux qui s'en rendent coupables, et surtout pour les femmes. « La réputation d'une femme souillée par le vice n'est plus qu'un lambeau déchiré, flétri et foulé aux pieds sur le grand chemin. » Quant à l'homme, il se couvre de honte et d'ignominie, et rien ne peut effacer son opprobre. Saint Grégoire dit que les péchés de la chair sont plus infâmes et moins condamnables que les péchés de l'esprit. Pourquoi cela ? C'est qu'ils nous ravalent au rang des brutes, et que l'homme, dans cet état d'abjection, mérite plus de mépris que de blâme. « L'homme était le roi de la terre ; mais il n'a pas compris sa haute destinée, il est descendu au niveau des créatures soumises à son empire, et il est devenu semblable aux animaux qu'il était appelé à gouverner. »

132. *Du septième précepte de la loi.* « Vous ne déroberez point. » Le législateur suprême nous a sur toutes choses imposé la loi de ne point nuire à notre prochain. Il nous a défendu d'abord de l'attaquer dans sa personne : « Vous ne tuerez point, » tel est le premier article de la loi. Il nous a défendu ensuite de l'attaquer dans la personne qui le touche de plus près et qui est la moitié de lui-même : « Vous ne commetrez point d'adultère ; » tel est le second article de la loi. Puis il nous a défendu de l'attaquer dans ses biens : « Vous ne déroberez point ; » tel est le troisième article de la loi. Disons que ce dernier article concerne tout mode injuste d'acquisition. Il y a plusieurs manières de dérober.

133. Premièrement, on dérobe quand on s'empare en secret de ce qui appartient à autrui : « Si le père de famille savait à quelle heure » le larron doit venir, etc. » Cette manière de dérober est aussi lâche que coupable, c'est une espèce de trahison : « Monte à celui dont la » main furtive ravit ce qui ne lui appartient pas ! »

134. Secondement, on dérobe en enlevant ouvertement et par la violence ce qu'on veut posséder. Ce genre de vol est aussi criminel qu'audacieux, et le nom de brigands flétrit ceux qui le commettent. Ce nom convient aussi aux mauvais princes et aux mauvais rois. Un

reges : « Principes ejus in medio ejus quasi leones rugientes, etc. <sup>1</sup>. » Isti enim faciunt contra intentionem Domini volentis justum regnum, et dicentis : « Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt <sup>2</sup>. » Et aliquando talia faciunt per modum furti. Aliquando per violentiam : « Principes tui infideles, etc. <sup>3</sup>; » aliquando condendo leges, et statuendo ad lucrandum tantum : « Væ qui condunt leges ini- » quas <sup>4</sup>. » Et Augustinus dicit, quod omnis mala donatio furtum est, unde dicit : « Quid regna nisi latrocinia? »

135. Tertio, mercedem non solvendo : « Non morabitur opus mercarii apud te usque mane <sup>5</sup>; » et hoc intelligitur, quod homo cui- libet dare debet quod suum est, sive principi, sive praelato, sive clerico, etc. « Reddite omnibus debita, cui tributum, tributum; cui » vectigal, vectigal <sup>6</sup>. » Tenemur enim regibus custodientibus pacem nostram dare mercedem.

136. Quarto, fraudem in mercationibus committendo; unde dicitur : « Non habebis in sacco diversa pondera <sup>7</sup>; » et : « Nolite facere » iniquum aliquid in iudicio, in regula, in pondere, in mensura. » Statera justa, et æqua sint pondera, justus modius, æquusque sextarius <sup>8</sup>. » « Abominatio est apud Deum pondus et pondus, statera » dolosa non est bona <sup>9</sup>. » Hoc est etiam contra caupones, qui miscent aquam vino. In hoc etiam prohibetur usura : « Quis habitabit in tabernaculo tuo, etc. <sup>10</sup>. » « Qui pecuniam suam non dedit ad usuram, etc. <sup>11</sup>. » Hoc est etiam contra campsores, qui multas falsitates committunt, et contra venditores pannorum, et aliarum rerum. Sed dices forsitan : Quare non possunt dare pecuniam sicut equum vel domum? Dicendum, quod in illis est peccatum, quæ bis venduntur : in domo autem sunt duo scilicet, substantia et usus. Aliud autem est habere domum, et aliud uti domo : unde separatim possunt usum vendere sine domus venditione, et ita in omnibus hujusmodi, unde si aliqua sunt quæ consistant in ipso usu tantum, et usus eorum est

<sup>1</sup> Soph. III. — <sup>2</sup> Prov. VIII. — <sup>3</sup> Esai. I. — <sup>4</sup> *Ibid.* X. — <sup>5</sup> Levit. XIX. — <sup>6</sup> Rom. XIII. — <sup>7</sup> Deut. XXV. — <sup>8</sup> Levit. XIX. — <sup>9</sup> Prov. XV. — <sup>10</sup> Psal. XIV. — <sup>11</sup> *Ibid.*

prophète les a comparés à « des lions qui cherchent leur proie en ru-  
 » gissant; » et certes ils méritent plus le titre de brigands et de tigres  
 que celui de princes et de rois; car ils font asseoir avec eux le crime  
 sur ce trône où Dieu leur commande de faire asseoir la justice; ils se  
 révoltent contre le souverain des cieux, par la puissance duquel ils rè-  
 gnent et gouvernent. Ils emploient tantôt la ruse, tantôt la force, tan-  
 tôt l'autorité des lois pour dépouiller leurs sujets. « Malheur aux mo-  
 » narques qui font des lois injustes! » dit Isaïe. Saint Augustin dit  
 aussi que tout impôt qui n'est pas commandé par la justice est un  
 vol fait aux peuples, et il ajoute : « Qu'est-ce que la royauté, sinon un  
 » brigandage? »

135. Troisièmement, on dérobe en ne rendant pas à chacun ce qui  
 lui est dû. Ainsi c'est commettre un vol que de ne pas payer le travail  
 du mercenaire, de ne pas donner à un prince, à un prélat, à un simple  
 clerc ce qu'on est tenu de lui donner. « Rendez à chacun ce qui lui  
 » est dû, dit saint Paul; payez le tribut et l'impôt à qui de droit. »  
 Nous devons une récompense aux rois qui veillent à notre tranquillité  
 et à notre bonheur.

136. Quatrièmement, on dérobe en commettant une fraude dans le  
 commerce, et c'est pourquoi il est dit dans le Deutéronome : « Vous  
 » ne vous servirez point de poids différens, » et dans le Lévitique :  
 « Ne commettez point de fraude dans les jugemens, dans les poids et  
 » dans les mesures; que vos balances soient justes ainsi que vos poids,  
 » vos boisseaux et vos septiers. » « Le Seigneur déteste les faux poids  
 » et les fausses balances, » dit l'auteur des Proverbes. Le précepte qui  
 défend à l'homme de dérober le bien d'autrui est la condamnation de  
 ces cabaretiers avides de gain qui falsifient les boissons qu'ils vendent;  
 il est aussi la condamnation des usuriers. « Seigneur, dit le Psalmiste,  
 » qui entrera dans vos tabernacles, etc. ? celui qui n'aura point prêté  
 » à usure. » Il est enfin la condamnation de tous ceux qui se livrent  
 à un trafic injuste et frauduleux. Mais, dira-t-on, pourquoi ne ven-  
 drait-on pas l'usage de l'argent comme on vend celui d'un cheval ou  
 d'une maison? Je réponds d'abord qu'il n'est pas permis de vendre  
 deux fois le même objet. Or dans une maison il y a deux choses à  
 considérer, l'usage et la propriété. Ces deux choses sont bien diffé-  
 rentes, et je puis vendre l'usage sans vendre la propriété; il en est de  
 même de tous les objets de commerce qui donnent lieu à une distinc-  
 tion semblable; mais il est des objets dont toute la valeur est dans  
 l'usage qu'on en fait. On ne peut donc en vendre séparément l'usage

distractio, non potest fieri id quod de domo. Denariis enim utimur distrahendo, et frumento consumendo, et ideo si usum vendis, bis vendis.

137. Quinto dignitates emendo sive temporales, sive spirituales. De primo : « Divitias quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet » eas Deus <sup>1</sup>. » Omnes enim tyranni qui vi tenent regna, vel provinciam, vel feudum, fures sunt, et omnes tenentur ad restitutionem. De secundo : « Amen, amen dico vobis, qui non intrat per ostium in ovile » ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro<sup>2</sup>; » et ideo simoniaci fures sunt.

138. « Non furtum facies, etc. » Hoc præceptum, sicut dictum, prohibet omne male ablatum : et debent nos inducere multæ rationes ad hoc cavendum.

139. Prima, sumitur ex gravitate; assimilatur enim hoc peccatum homicidio : « Panis egentium vita pauperis est; qui defraudat illum, » vir sanguinis est <sup>3</sup>; » et : « Qui effundit sanguinem, et qui fraud. m » facit mercenario, fratres sunt <sup>4</sup>. »

140. Secunda, ex periculi qualitate : nullum enim peccatum est ita periculosum, nullum enim peccatum remittitur sine satisfactione et pœnitentia. De omnibus cito pœnitet quis, sicut patet de homicidio cessante ira, et de fornicatione, cessante passione concupiscentiæ, et sic de aliis. De hoc autem peccato licet aliquando pœniteat quis, non tamen de facili satisfacit, et maxime cum non solum teneatur id quod accepit, sed etiam de damno quod fecit patrono ex hoc, et cum hoc etiam tenetur facere pœnitentiam de peccato. Ideo dicitur : « Væ ei » qui multiplicat non sua. Usquequo et aggravat contra se densum lutum <sup>5</sup>? » Densum lutum dicit, quod non de facili homo egreditur.

<sup>1</sup> Job. xx. — <sup>2</sup> Joan. x. — <sup>3</sup> Eccle. x. iv. — <sup>4</sup> Ibid. — <sup>5</sup> Abac. ii.

et la propriété, comme on peut le faire d'une maison. Ainsi l'argent n'a de valeur qu'autant qu'il sert à nos dépenses et circule dans le commerce; le blé n'a de valeur qu'autant qu'il sert à notre nourriture; par conséquent, vendre séparément l'usage et la propriété de ces objets, c'est vendre deux fois la même chose, puisque ces objets n'ont d'autre prix que celui qui est attaché à leur jouissance.

137. Cinquièmement, on dérobe en achetant soit les dignités temporelles, soit les dignités spirituelles. Pour ce qui concerne les dignités temporelles, Job a dit : « L'ambitieux vomira les richesses qu'il » a dévorées et Dieu les lui arrachera du ventre. » Toute usurpation, soit d'un royaume, soit d'une province, soit d'un fief est un vol, et les usurpateurs sont tenus de rendre à qui de droit ce qu'ils ont acquis par la violence et l'injustice. Pour ce qui concerne les dignités temporelles, nous lisons dans l'Évangile : « En vérité, en vérité, je vous » le dis, quiconque n'entre point par la porte dans la bergerie est un » larron et un voleur. » Par conséquent, la simonie est un vol.

138. « Vous ne déroberez point. » Ce précepte, ainsi que nous l'avons dit, défend toute espèce d'acquisition injuste, et bien des raisons nous engagent à l'observer.

139. La première, c'est la gravité de la faute qu'il condamne, car cette faute est assimilée au meurtre. « Le pain de l'indigence est la » vie du pauvre; quiconque le lui arrache est un homme de sang. » « Celui qui verse le sang de son prochain et celui qui retient à l'ou- » vrier le prix de son travail sont frères. »

140. La seconde, c'est la grandeur du danger qui accompagne une pareille faute. Il n'est point de péché qui soit aussi dangereux que le vol. En effet, nul péché n'obtient de pardon avant que le coupable n'ait fait réparation et ne se soit repenti. Or on se repent bien vite de tous les autres péchés, par exemple, du meurtre, quand la colère est apaisée; de la fornication, quand les feux de la concupiscence sont éteints; mais pour le vol, bien qu'on puisse quelquefois s'en repentir, on ne fait pas aisément réparation; on n'est pas seulement obligé de rendre ce qu'on a dérobé, mais encore de réparer le dommage qui peut résulter du vol outre le vol lui-même. Voilà pourquoi il est dit dans l'Écriture sainte : « Malheur à celui qui amasse des richesses » injustement acquises! Jusques à quand entassera-t-il autour de lui » une boue épaisse? » Cette boue épaisse exprime les embarras qui l'environnent et qui seront un obstacle à la réparation de sa faute.

141. Tertio, ex talium inutilitate : non enim sunt utilia, neque spiritualiter. « Nil proderunt thesauri impietati <sup>1</sup>. » Divitiæ enim spiritualiter prosunt ad eleemosynas et sacrificia : « Redemptio animæ viri » divitiæ suæ <sup>2</sup>, » sed de non propriis dicitur : « Ego Dominus diligens » judicium, et odio habens rapinam in holocaustum <sup>3</sup>. » « Qui offert » sacrificium ex substantia pauperum, quasi qui victimat filium in » conspectu patris sui <sup>4</sup>. » Nec temporaliter, quia parum durant : « Væ qui congregat avaritiam in malum domui suæ, et liberari se » putat de manu mali, etc. <sup>5</sup>. » « Qui coacervat divitias usuris, et fœ- » nore liberali in pauperes congregat eas <sup>6</sup>. » « Custoditur justo sub- » stantia peccatoris <sup>7</sup>. »

142. Quarto, ex nocuenti singularitate : faciunt enim perdere alia. Sunt enim sicut ignis paleis aliis commixtus. « Ignis devorabit taberna- » cula eorum qui munera libenter accipiunt <sup>8</sup>. » Scias insuper quod talis non solum suam amittit animam, sed etiam filiorum, quia illi tenentur reddere.

143. De octavo præcepto legis. « Non loquaris contra proximum tuum » falsum testimonium. » Prohibuit jam Dominus quod nullus injurietur proximo suo opere; nunc autem præcipit quod non injurietur verbo, et hoc est : « Non loquaris, etc. » Hoc autem potest esse dupliciter, vel in judicio, vel in communi locutione.

144. In judicio autem tribus modis, secundum quod tres personæ possunt facere contra hoc præceptum. Prima persona, scilicet accusantis falso : « Non eris criminator, nec susurro in populis <sup>9</sup>. » Et nota quod sicut non debes dicere falsum, ita non debes tacere verum : « Si » peccaverit in te frater tuus, vade et corripe eum <sup>10</sup>. » Item, personæ testificantis mentiendo : « Testis falsus non ei sit impunitus <sup>11</sup>, » hoc enim

<sup>1</sup> Prov. x. — <sup>2</sup> Ibid. xiii. — <sup>3</sup> Esai. lxi. — <sup>4</sup> Eccle. xxxiv. — <sup>5</sup> Abac. ii. — <sup>6</sup> Prov. xxviii. — <sup>7</sup> Ibid. xiii. — <sup>8</sup> Job. xv. — <sup>9</sup> Levit. xix. — <sup>10</sup> Matth. xviii. — <sup>11</sup> Prov. xix.

142. La troisième raison qui doit détourner l'homme du vol, c'est l'inutilité des biens mal acquis; ils ne servent à rien sous le point de vue spirituel : « Les trésors de l'impie, dit l'auteur des Proverbes, ne » lui profiteront pas. » En effet, les richesses, sous le point de vue spirituel, doivent être employées au soulagement des malheureux et à des œuvres pieuses; mais ces œuvres pieuses sont sans mérite quand elles proviennent d'une source corrompue. « J'aime la justice, dit le » Seigneur, et je déteste la rapine offerte en holocauste. » « Celui qui » offre en sacrifice à Dieu la substance des pauvres ressemble à celui » qui immole les enfans en présence du père. » Ces biens ne sont pas plus profitables sous le point de vue temporel, car ils durent peu. « Malheur à celui qui amasse des richesses et qui croit échapper aux » coups de l'adversité ! » « Celui qui entasse des monceaux d'or qui » sont le fruit de l'usure verra passer ses trésors entre les mains des » pauvres; la fortune du pécheur deviendra l'héritage du juste. »

142. La quatrième raison qui doit détourner l'homme de toute voie injuste d'acquisition, c'est le mal qui en résulte pour lui; car les biens mal acquis font perdre même ceux qu'on possède légitimement. Une ruine complète attend celui qui a voulu augmenter sa fortune par des moyens criminels : « La flamme dévorera la maison de ceux qui s'en- » richissent par la rapine. » Ajoutons qu'ils ne se perdent pas seuls, et qu'ils perdent aussi leurs enfans avec eux, car ceux-ci sont tenus de rendre ce que leurs pères ont injustement acquis.

143. *Du huitième précepte de la loi.* « Vous ne prononcerez point de faux » témoignage contre votre prochain. » Jusqu'ici le législateur suprême nous a défendu de nuire à notre prochain par nos actions; maintenant il nous défend de lui faire tort par nos paroles. Tel est le sens de ce précepte : « Vous ne prononcerez point de faux témoignage » contre votre prochain. » La violation de ce précepte a lieu, ou bien en justice, ou bien dans le commerce de la vie.

144. En justice, ce précepte peut être violé de trois manières, vu qu'il peut l'être par trois personnes; savoir, l'accusateur, le témoin et le juge. Ce précepte est violé par l'accusateur, quand l'accusation portée devant les tribunaux est fautive. « Gardez-vous d'accuser fau- » sement votre prochain, » est-il dit dans le Deutéronome. Mais si l'on ne doit point accuser faussement son prochain, on ne doit point non plus taire la vérité à son égard. « Si votre frère a péché contre vous, » est-il dit dans l'Évangile, allez le trouver, et reprochez-lui sa faute. » Ce précepte est violé par le témoin quand le témoignage, qui vient à

præceptum includit omnia præcedentia, quia aliquando talis est homicida, aliquando fur, etc. Debent autem isti puniri poena, de qua dicitur: « Cum diligentissime perscrutantes invenerint falsum testem » dixisse contra fratrem suum mendacium, reddent ei sicut fratri suo » facere cogitavit. Non misereberis ejus, sed animam, idest, vitam pro » anima, oculum pro oculo, dentem pro dente, manum pro manu, pedem pro pede, exiges<sup>1</sup>; » et: « Jaculum, et gladius, et sagitta, acuta » homo qui loquitur contra proximum suum falsum testimonium<sup>2</sup>. » Item, persona judicis male sententiando: « Non injuste judicabis. Non » consideres personam pauperis, nec honores vultum potentis. Juste » judica proximo tuo<sup>3</sup>. »

145. In communi locutione peccant aliquando contra hoc præceptum quinque genera hominum, scilicet detractores: « Detractores » Deo odibiles<sup>4</sup>. » Dicit enim Deo odibiles, quia nihil est ita charum homini sicut fama: « Melius est nomen bonum, quam unguenta pretiosa<sup>5</sup>. » « Melius est nomen bonum, quam divitiæ multæ<sup>6</sup>. » Detractores autem auferunt hoc: « Si mordeat serpens in silentio, nihil eo » minus habet qui occulte detrahit<sup>7</sup>; » unde si famam non restituant, salvari non possunt. Item qui detractores libenter audit: « Sepi aures » tuas spinis, et linguam nequam noli audire, et ori tuo fac ostia, et » seras auribus tuis<sup>8</sup>. » Non debet autem homo tales libenter audire, quinimo debet detrahenti ostendere vultum tristem, et torvum: « Ventus aquilo dissipat pluvias, et facies tristes linguam detrahentem<sup>9</sup>. » Item susurratores, qui scilicet recitant quicquid audiunt: « Sex sunt quæ odit Dominus, et septimum detestatur anima ejus, » scilicet eum qui seminat inter fratres discordias<sup>10</sup>. » « Susurro et bis » linguis maledictus. Multos enim turbavit pacem habentes<sup>11</sup>. » Item, blanditores, id est, adulatores: « Laudatur peccator in desideriis

<sup>1</sup> Deut. XIX. — <sup>2</sup> Prov. XXV. — <sup>3</sup> Levit. XIX. — <sup>4</sup> Rom. I. — <sup>5</sup> Eccli. VII. — <sup>6</sup> Prov. XXII. — <sup>7</sup> Eccli. X. — <sup>8</sup> *Ibid.* XXVIII. — <sup>9</sup> Prov. XXV. — <sup>10</sup> *Ibid.* VI. — <sup>11</sup> Eccli. XXVIII.

l'appui de l'accusation ou de la défense, n'est point l'expression de la vérité. « Le faux témoignage ne restera pas impuni, » dit l'auteur des Proverbes; en effet, c'est un crime qui renferme tous ceux dont nous avons parlé précédemment. Celui qui s'en rend coupable mérite quelquefois le nom de meurtrier, quelquefois celui de voleur, etc. Il doit subir le châtement auquel le condamne la loi mosaïque. « Lors- » qu'après un mûr examen, dit le Deutéronome, on aura découvert » qu'un témoin, a porté un faux témoignage contre son frère, on lui » fera subir la peine qu'il voulait faire tomber sur une tête innocente : » vous n'aurez point pitié de lui, vous exigerez vie pour vie, œil pour » œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. » « La langue » du faux témoin, dit l'auteur des Proverbes, est une arme dange- » reuse, un trait envenimé, un glaive acéré. » Ce précepte est violé par le juge, quand la sentence qu'il prononce n'est point équitable. « Vous ne jugerez point injustement, est-il dit dans le Lévitique, vous » ne mépriserez point la personne du pauvre, et vous n'aurez point » des égards pour celle du riche; jugez justement votre prochain. »

145. Dans le commerce de la vie, cinq espèces d'hommes pèchent contre le précepte qui nous occupe. Premièrement, sont coupables de la violation du précepte divin ceux qui déchirent la réputation d'autrui. Rien n'est si cher à l'homme que son honneur : « Mieux vaut » bonne renommée que tout l'éclat de l'opulence; » or, le venin de la calomnie tue l'honneur. « L'envieux qui déchire en secret la réputa- » tion de son prochain est comme le serpent qui mord sans être vu. » Il n'y a donc point d'espoir de salut pour ceux qui commettent ce lâche péché, à moins qu'ils ne rendent à leurs victimes le trésor qu'ils lui ont ravi. Secondement, sont coupables de la violation du précepte divin ceux qui écoutent avec plaisir le mal qu'on dit de leur prochain : « N'écoutez point les mauvaises langues, dit l'Ecclésiastique; fermez » l'oreille à leurs propos méchants. » On ne doit pas prêter une oreille complaisante à la médisance et à la calomnie; on doit au contraire, montrer au médisant et au calomniateur un visage où la sévérité peigne l'indignation. « Le vent du nord dissipe les nuages : un visage » froid et austère réduit au silence la langue du médisant et du ca- » lomniateur. » Troisièmement, sont coupables de la violation du précepte divin les rapporteurs, qui aiment à répéter tout ce qu'ils entendent : « Le Seigneur déteste celui dont les paroles inconsidérées » sèment la discorde dans les familles. Celui qui ne retient point sa » langue est maudit, il met partout le trouble et la division. » Qua-

» animæ suæ, et iniquus benedicitur<sup>1</sup>. » « Popule meus, qui beatum te  
 » dicunt, ipsi te decipiunt<sup>2</sup>. » « Corripiet me justus in misericordia, et  
 » increpabit me : oleum autem peccatoris non impinguet caput meum<sup>3</sup>. »  
 Item, murmuratores, et hoc maxime abundat in subditis : « Neque  
 » murmuraveritis, etc.<sup>4</sup>. » « Custodite vos a murmuratione, quæ nihil  
 » prodest<sup>5</sup>. » « Patientia lenietur princeps, et lingua mollis constringet  
 » duritiem<sup>6</sup>. »

116. « Non loquaris, etc. » In hac prohibitione prohibetur omne mendacium : « Noli velle mentiri omne mendacium : assiduitas enim  
 » illius non est bona<sup>7</sup>, » et hoc propter quatuor. Primo, propter diaboli assimilationem. Talis enim efficitur diaboli filius. Nam homo ex verbis suis cognoscitur de qua regione et patria sit : « Nam et loquela  
 » tua manifestum te facit<sup>8</sup>, » ut dicitur. Item homines quidam sunt de genere diaboli, et dicuntur diaboli filii, qui scilicet loquuntur mendacium : quia diabolus mendax est, et pater ejus, ut dicitur. Ipse enim mentitus est : « Nequaquam moriemini, etc.<sup>9</sup>. » Quidam vero filii Dei, quia scilicet veritatem loquuntur, quia Deus veritas est. Secundo, propter societatis dissolutionem. Homines enim simul vivunt, quod esse non posset, si simul verum non dicerent : « Dicitur enim mendacium  
 » loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus  
 » invicem membra<sup>10</sup>. » Tertio propter famæ amissionem, qui enim assuescit mendaciis, non creditur sibi, etiamsi verum dicat : « Ab im-  
 » mundo quid mundabitur? et a mendace quid verum dicetur<sup>11</sup>? » Quarto propter animæ perditionem : occidit enim homo mendax animam suam : « Os quod mentitur, occidit animam<sup>12</sup>. » « Perdes omnes  
 » qui loquuntur mendacium<sup>13</sup>; » unde patet quod est peccatum mortale, unde advertas, quia ipsorum mendaciorum quoddam est mortale, quoddam veniale.

<sup>1</sup> Psal. x. — <sup>2</sup> Esai. lxxv. — <sup>3</sup> Psal. cxi. — <sup>4</sup> 1 Cor. x. — <sup>5</sup> Sap. 1. — <sup>6</sup> Prov. xxv.  
 — <sup>7</sup> Eccli. vii. — <sup>8</sup> Matth. xxvi. — <sup>9</sup> Gen. iii. — <sup>10</sup> Ephes. iv. — <sup>11</sup> Eccli. xxxiv. —  
<sup>12</sup> Sap. 1. — <sup>13</sup> Psal. v.

trièmement, sont coupables de la violation du précepte divin les flatteurs : « Ils louent, dit le Psalmiste, les désirs criminels du pécheur, et » ils encouragent l'iniquité. » « O mon peuple ! dit le Seigneur, ceux » qui vantent ton bonheur te trompent. » « Celui qui est juste, dit le roi » prophète, me reprendra dans sa miséricorde, et il me reprochera mes » fautes. » Cinquièmement, sont coupables de la violation du précepte divin ceux qui murmurent sans cesse ; c'est là une faute que les peuples commettent souvent contre le pouvoir qui les gouverne. « Vous » ne murmureriez point, » dit saint Paul aux fidèles ; « gardez-vous de » murmurer, dit Salomon, car cela ne sert de rien. La résignation des » peuples adoucira la fureur des princes, et amollira la dureté de leur » cœur. »

146. « Vous ne prononcerez point de faux témoignage contre votre » prochain. » Ce précepte défend à l'homme toute espèce de mensonge. « Gardez - vous de tout mensonge, » dit l'Ecclésiastique. En effet, rien n'est plus funeste que l'habitude de mentir, et cela pour quatre raisons principales. Première raison. L'habitude du mensonge assimile l'homme au démon. Le menteur est fils du diable : on reconnaît au langage de chacun sa religion et sa patrie. « Votre langage » vous trahit, » est-il dit dans l'Évangile. Ainsi, certains hommes sont de la famille du démon et sont appelés enfans du diable, parce qu'ils parlent un langage menteur, et que Satan est l'esprit d'erreur, le père du mensonge. Il a menti à nos premiers parens en leur disant : « Vous » ne mourrez point. » D'autres sont les enfans de Dieu, parce qu'ils parlent un langage vrai, et que Dieu est la vérité même. Seconde raison. L'habitude du mensonge tend à la destruction de la société. Le lien qui unit les hommes et les fait vivre ensemble, c'est la confiance ; et la confiance ne pourrait exister si la franchise et la vérité étaient bannies de la terre. « Que le mensonge ne règne point parmi vous, dit saint Paul, » que chacun parle à son prochain avec franchise et vérité, car nous » sommes tous membres d'un même corps. » Troisième raison. L'habitude du mensonge fait qu'un homme se perd de réputation. Celui qui a cette funeste habitude n'inspire plus de confiance, lors même qu'il dit la vérité : « Peut-il sortir quelque chose de pur d'une bouche » impure, et la vérité peut-elle sortir de la bouche du menteur ? » Quatrième raison. L'habitude du mensonge est la perte de l'âme. « Le » menteur tue son âme, » dit Salomon. « Seigneur, dit le Psalmiste, vous » perdrez tous ceux qui parlent le langage de l'erreur. » Le mensonge peut donc être un péché mortel.

147. Mortale autem est mentiri in his quæ sunt de fide, quod pertinet ad prælatos, magistros, et prædicatores. Et hoc est gravius omnibus aliis speciebus mendacii: «In vobis erunt magistri mendaces, qui » introducent sectas perditionis<sup>1</sup>.» Et aliqui aliquando, talia dicunt, ut videantur scire: «Super quem lusistis, super quem dilatastis os, et » eiecistis linguam. Numquid non vos filii scelesti, semen mendax<sup>2</sup>?» Item aliquando mentiuntur aliqui in damnum proximi: «Nolite men- » tiri<sup>3</sup>;» et hæc duo mendacia mortalia sunt.

148. Aliqui autem mentiuntur pro seipsis, et hoc multipliciter. Aliquando ex humilitate, et hoc in confessione quandoque, de quo ait Augustinus: «Sicut cavendum est ne homo taceat quod fecit ita ne di- » cat quod non fecit.» «Numquid Deus indiget vestro mendacio<sup>4</sup>?» «Est qui nequiter se humiliat, et interiora ejus plena sunt dolo, et est » justus qui se nimium submittit a multa humilitate<sup>5</sup>.» Aliqui ex verecundiæ levitate, cum scilicet quis credit verum dicere, et dicit falsum, et hoc advertens verecundatur retractare: «Non contradicas » verbo veritatis ullo modo, et de mendacio ineruditionis confun- » dere<sup>6</sup>.» Aliqui ex utilitate, quando volunt aliquid adipisci vel ab aliquo evadere: «Pesnimus mendacium spem nostram, et mendacio » protecti sumus<sup>7</sup>.» «Qui nititur mendacis, hic pascit ventos<sup>8</sup>;» aliqui propter alterius commodum, quando scilicet volunt aliquem a morte, vel periculo, vel damno aliquo liberare. Et hoc cavendum est, sicut dicit Augustinus. «Non accipies faciem adversus faciem tuam, » nec adversus animam tuam mendacium<sup>9</sup>.» Aliqui propter ludum, et hoc cavendum ne propter consuetudinem ducat ad mortale: «Fas- » cinatio nugacitatis obscurat bona<sup>10</sup>.»

<sup>1</sup> 2 Petr. II. — <sup>2</sup> Esai. LVII. — <sup>3</sup> Col. III. — <sup>4</sup> Job. XIII. — <sup>5</sup> Eccli. XIX. — <sup>6</sup> *Ibid.* IV. — <sup>7</sup> Esai. XXVIII. — <sup>8</sup> Prov. X. — <sup>9</sup> Eccli. V. — <sup>10</sup> Sap. IV.

147. C'est un péché mortel de mentir dans les choses qui sont de foi, et c'est ce qui arrive aux prélats, aux prédicateurs, aux maîtres, qui n'enseignent point la vérité qu'ils ont mission d'enseigner. Un semblable mensonge est le plus criminel de tous. « Vous aurez parmi » vous, dit l'apôtre saint Pierre, vous aurez parmi vous des maîtres » menteurs qui introduiront dans l'Église des doctrines funestes et de » coupables hérésies. » Certains hommes, qui ont mission d'enseigner la vérité, enseignent quelquefois le mensonge, afin de paraître savans. C'est à eux que s'adressent ces paroles d'Isaïe : « Prophètes » menteurs ! de qui vous êtes-vous moqués ? contre qui avez-vous ouvert la bouche et tiré la langue ? N'êtes-vous pas une race criminelle ? » n'êtes-vous pas des enfans pervers ? » On ment aussi quelquefois pour nuire à son prochain, et un semblable mensonge est aussi un péché mortel.

148. Un mensonge a le caractère de péché véniel quand il n'a point pour but d'enseigner l'erreur et de nuire au prochain. Ce genre de péché peut être commis de plusieurs manières. On ment quelquefois par excès d'humilité, principalement dans la confession. A ce sujet, saint Augustin observe que « si l'homme doit prendre garde de taire » ce qu'il a fait, il doit aussi prendre garde de dire ce qu'il n'a pas » fait. » « Est-ce que Dieu a besoin de vos mensonges ? » dit Job. « Il y a, dit l'Ecclésiastique, des gens qui s'humilient par esprit d'hy- » pocrisie et de ruse ; il y a aussi des justes qui s'avalissent par excès » d'humilité. » On peut mentir par mauvaise honte, et c'est ce qui arrive quand, après avoir avancé quelque chose de faux, on s'aperçoit de son erreur et qu'on rougit de la rétracter. « Ne combattez » point la vérité, dit l'Ecclésiastique ; si vous mentez par ignorance, » rougissez de votre faute, mais ne rougissez pas de l'avouer. » On peut mentir par intérêt personnel ; c'est ce qui arrive quand on a recours au mensonge pour obtenir ce qu'on désire ou éviter ce que l'on craint. « Nous avons mis notre espérance dans le mensonge et nous » lui avons demandé notre salut, » est-il dit dans Isaïe. « Celui qui » attend sa sûreté du mensonge se nourrit de vent, » dit l'auteur des Proverbes. On peut mentir par charité, et c'est ce qui arrive quand on a recours au mensonge pour soustraire quelqu'un à la mort, à un danger, à un malheur. Un pareil mensonge est encore un péché, suivant saint Augustin : « Vous ne couvrirez point votre visage d'un » masque trompeur, dit l'Ecclésiastique, et vous ne souillerez point » votre ame d'un mensonge. » Enfin on peut mentir par frivolité ;

149. *De nono præcepto legis.* «Non concupisces rem proximi tui.» Hæc est differentia inter legem divinam et mundanam, quia lex mundana judicat facta et dicta; divina autem non hæc tantum, sed etiam cogitata. Et ratio hujus, quia illa est per homines, qui judicant ea quæ apparent exterius; sed divina est a Deo, qui exterius interiusque conspicit: «Deus cordis mei<sup>1</sup>.» «Homo videt quæ foris sunt, Deus » autem intuetur cor<sup>2</sup>.» Dictum est autem de præceptis quæ pertinent ad dicta et facta, nunc ergo dicendum est de cogitatis. Nam apud Deum voluntas pro facto reputatur; unde: «Non concupisces», id est, non solum non auferas facto, sed nec etiam rem proximi tui concupisces, et hoc propter multa.

150. Primo propter concupiscentiæ infinitatem: concupiscentia enim quid infinitum est. Quilibet autem sapiens debet intendere finem aliquem, imo nullus debet ire per viam infinitam: «Avarus non » implebitur pecunia<sup>3</sup>.» «Væ qui conjungitis domum ad domum, et » agrum agro copulatis<sup>4</sup>.» Et quod concupiscentia nunquam satiatur, ratio est, quia cor hominis factum est ad recipiendum Deum. Unde Augustinus: «Fecisti nos Domine ad te, et inquietum est cor nostrum, » donec requiescat in te<sup>5</sup>.» Id ergo quod minus Deo est, ipsum implere non potest; «qui replet in bonis desiderium tuum<sup>6</sup>.»

151. Secundo, quia aufert quietem, quæ multum est delectabilis. Semper enim cupidi solliciti sunt acquirere non habita et habita custodire: «Saturitas divitis non sinit eum dormire<sup>7</sup>.» «Ubi est thesaurus » tuus, ibi est et cor tuum<sup>8</sup>,» et ideo Christus divitias spinis assimilavit, ut dicit Gregorius.

<sup>1</sup> Psal. LXXII. — <sup>2</sup> 1 Reg. XVI. — <sup>3</sup> Eccli. V. — <sup>4</sup> Esai. V. — <sup>5</sup> Confes. I. — <sup>6</sup> Psal. CII. — <sup>7</sup> Eccli. V. — <sup>8</sup> Matth. VI.

mais il faut se garder d'un pareil jeu, parce que l'habitude de mentir en jouant peut conduire à des mensonges plus sérieux et faire tomber dans un péché mortel.

149. *Du neuvième précepte de la loi.* « Vous ne désirerez point le bien » de votre prochain. » Il y a cette différence entre la loi divine et la loi humaine, que la loi humaine juge seulement les actions et les paroles, et que la loi divine juge en outre les pensées. La raison en est que l'homme ne considère que les apparences extérieures, tandis que Dieu voit à la fois ce qui est hors de nous et ce qui se passe au fond de notre âme. « Il est le Dieu de mon cœur, » dit le Psalmiste. « L'homme, est-il dit dans le livre des Rois, ne peut étendre sa vue » au-delà des objets sensibles; mais le regard de Dieu pénètre dans » les plus secrets replis du cœur. » Nous avons parlé jusqu'à présent des préceptes relatifs aux actions et aux paroles; il nous reste donc à parler de ceux qui sont relatifs aux pensées. Aux yeux de Dieu, l'intention est réputée pour le fait, et voilà pourquoi il nous défend de désirer le bien de notre prochain après nous avoir défendu de le dérober. Bien des raisons nous font un devoir d'observer ce précepte.

150. Première raison. La concupiscence ne connaît point de bornes, ses désirs sont infinis. Or tout homme sage doit savoir se modérer et s'arrêter à propos, ou plutôt nul ne doit s'engager dans une voie sans fin et sans issue. « L'avare, dit l'Ecclésiastique, ne sera jamais rassasié d'or. » « Malheur à vous, dit aussi le prophète Isaïe, malheur » à vous qui joignez maison à maison et champ à champ ! » Pourquoi les désirs de l'homme sont-ils infinis? c'est que son cœur est destiné à recevoir Dieu. « Seigneur, dit saint Augustin, vous nous avez faits » pour vous et notre cœur est inquiet tant qu'il ne se repose pas en » vous. » Par conséquent, tout ce qui n'est pas lui est trop peu de chose pour remplir l'immensité de nos désirs, selon l'expression du roi prophète.

151. Seconde raison. La concupiscence détruit notre bonheur en détruisant notre repos. Les gens avides sont toujours tourmentés de l'ambition d'acquiescer ce qu'ils n'ont point et de la crainte de perdre ce qu'ils ont. « L'opulence trouble le sommeil du riche, » dit l'Ecclésiastique. « Là où est votre trésor, là est aussi votre cœur, » est-il dit dans l'Évangile; aussi le Christ a-t-il comparé à des épines les soucis qui naissent de l'amour des richesses.

152. Tertio, quia causat in divitiis inutilitatem, facit enim divitias esse non utiles nec sibi, nec aliis, non enim utuntur eis nisi conservando: « Viro cupido et tenaci sine ratione est substantia<sup>1</sup>. »

153. Quarto, quia tollit justitiæ æquitatem: « Ne accipias munera, » quæ etiam excæcant prudentes, et subvertunt verba justorum<sup>2</sup>. » « Qui aurum diligit, non justificabitur<sup>3</sup>. »

154. Quinto, quia necat charitatem Dei, et proximi, quia secundum Augustinum, quanto magis habet quis de charitate, tanto minus de cupiditate, et e converso: « Neque fratrem charissimum auro spreveris<sup>4</sup>. » et charitatem Dei, quia sicut « nemo potest duobus dominis servire, » ita « neque Deo et Mammonæ<sup>5</sup>, » ut dicitur.

155. Sexto, quia producit omnem iniquitatem; est enim radix omnium malorum, secundum Apostolum. Et ideo si in corde radicata est, et homicidium, et furtum, et omnia mala operatur, et ideo dicit Apostolus: « Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt » homines in interitum et perditionem<sup>6</sup>. » Radix enim omnium malorum est cupiditas. Et nota, quod cupiditas tunc est peccatum mortale, quando sine ratione concupiscitur res proximi, sed quando rationabiliter, veniale.

156. De decimo præcepto legis. « Non desiderabis uxorem proximi » tui. » Beatus Joannes in prima canonica sua, secundo capite dicit, quod omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ: unde omne desiderabile in his tribus consistit; sed duo ex istis intelliguntur prohibita per hoc præceptum: « Non concupisces domum proximi tui. » In domo enim intelligitur et altitudo per quam avaritia designatur: « Gloria et divitiæ » in domo ejus<sup>7</sup>. » Qui ergo desiderat domum, desiderat dignitates et divitias; et ideo post hoc præceptum: « Non concupisces, etc. » ponitur aliud, per quod prohibetur carnis concupiscentia. « Non, inquit, » desiderabis uxorem, etc. » Et sciendum, quod post peccatum propter

<sup>1</sup> Eccli. xiv. — <sup>2</sup> Exod. xxiii. — <sup>3</sup> Eccli. xxxi. — <sup>4</sup> *Ibid.* vii. — <sup>5</sup> Matth. vi. —

<sup>6</sup> 1 ad Tim. vi. — <sup>7</sup> Psal. cxi.

152. Troisième raison. La concupiscence détruit toute l'utilité des richesses; l'avare se prive lui-même, et il prive les autres des avantages de la fortune; il ne jouit de ses trésors qu'en les contemplant. « L'opulence ne sert de rien à l'homme cupide et tenace. »

153. Quatrième raison. La concupiscence détruit l'équité. « Ne recevez point de présents, est-il dit dans l'Exode; les présents aveuglent la prudence des sages et corrompent la conscience des justes. » « Celui qui aime l'or, dit l'Ecclésiastique, ne peut rendre la justice. »

154. Cinquième raison. La concupiscence tue l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Elle tue l'amour du prochain; car, suivant saint Augustin, plus on a de cupidité, moins on a de charité, et réciproquement. Elle tue l'amour de Dieu; « on ne peut servir deux maîtres ni donner en même temps son cœur à Dieu et à Mammon. »

155. Sixième raison. La concupiscence mène aux actions les plus détestables. En effet, la cupidité est la source de tout mal. Si donc la concupiscence maîtrise l'homme, elle l'entraîne au meurtre, au vol et à tous les crimes. Voilà pourquoi saint Paul dit dans une de ses épîtres à Timothée : « Ceux qui sont possédés de l'amour des richesses tombent dans les filets du diable; ils s'abandonnent à des désirs funestes qui les aveuglent et les conduisent à l'abîme de la perdition. » Il faut remarquer que la cupidité est un péché mortel quand elle n'est point contenue par la raison, et qu'elle n'est qu'un péché véniel quand elle reste dans des limites raisonnables.

156. Du dixième précepte de la loi. « Vous ne désirerez point la femme de votre prochain. » Saint Jean dit que tous les biens de ce monde ne sont que des objets de concupiscence pour la chair, des objets de cupidité pour les yeux et des objets d'ambition pour l'esprit. Ainsi tous les objets de nos désirs sont compris dans ces trois divisions. Deux sortes de désirs sont défendus par ce précepte : « Vous ne désirerez point la maison de votre prochain; » savoir, le désir des richesses et le désir des honneurs; le désir de posséder la maison de son prochain comprend à la fois ces deux désirs, ces deux passions, la cupidité et l'ambition. « La gloire et les richesses habitent dans sa maison, » dit le Psalmiste. Ainsi l'idée de maison renferme, dans l'Écriture sainte, l'idée de richesses et d'honneurs, et celui qui désire la maison de son prochain est à la fois cupide et ambitieux. Après avoir défendu la cupidité et l'ambition, le législateur suprême

corruptionem nullus evadit concupiscentiam præter Christum, et Virginem gloriosam. Et quodcumque concupiscentia adest, adest vel cum veniali, vel cum mortali, quando scilicet dominatur. Apostolus: « Non regnet peccatum in vestro mortali corpore<sup>1</sup>, » et non dixit: Non sit, quia sicut ipse dicit: « Scio quod non habitat in me, » id est, « in » carne mea bonum. »

157. Regnat autem peccatum in carne, quando primo in corde regnat concupiscentia consentiendo, et ideo subdit Apostolus, ut scilicet obediatis concupiscentiis carnis: « Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam incoehatus est eam in corde suo<sup>2</sup>. » Voluntas enim apud Deum pro facto reputatur.

158. Secundo, quando dominatur in ore conceptum exprimendo: « Ex abundantia enim cordis os loquitur<sup>3</sup>. » « Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat<sup>4</sup>; » et ideo non est sine peccato componere cantiones vanas, etiam secundum philosophos, quia et poetæ fingentes carmina amatoria debebant expelli ex civitatibus.

159. Tertio, quando egreditur in opere membris concupiscentiæ serviendo: « Sicut exhibuistis membra vestra serviro iniquitati, etc.<sup>5</sup>. » Isti ergo sunt gradus concupiscentiæ. Et sciendum, quod in fugiendo istud peccatum oportet multum laborare, cum sit intrinsecum: difficilius enim vincitur inimicus familiaris. Vincitur autem quatuor modis.

160. Primo, occasiones exteriores fugiendo, ut puta malam societatem et omnia inducentia occasionaliter ad hoc peccatum: « Virginem » ne conspicias ne forte scandalizeris in decore illius. Noli circumspicere in vicis civitatis, ne oberraveris in plateis illius. Averte faciem » tuam a muliere compta, et ne circumspicias speciem alienam. Propter » speciem mulieris multi perierunt, et ex hoc concupiscentia quasi » ignis exardescit<sup>6</sup>. » « Numquid potest homo abscondere ignem in

<sup>1</sup> Rom. vi. — <sup>2</sup> Matth. v. — <sup>3</sup> *Ibid.* xii. — <sup>4</sup> Ephes. iv. — <sup>5</sup> Rom. vi. — <sup>6</sup> Eccli. ix.

nous défend la concupiscence charnelle. Tel est le sens de ce précepte : « Vous ne désirerez point la femme de votre prochain. » Mais, depuis la faute d'Adam, nul mortel n'est à l'abri de la concupiscence. Notre divin Sauveur et la glorieuse Vierge sa mère ont seuls conservé une pureté sans tache. La concupiscence est quelquefois accompagnée d'un péché véniel, quelquefois d'un péché mortel. Elle est accompagnée d'un péché mortel quand elle maîtrise l'homme. « Que le péché » ne règne point dans votre corps périssable, » dit l'Apôtre ; il ne dit pas que le péché n'existe pas en vous ; car , ajoute-t-il, « je sais que » le bien n'habite pas en moi, » c'est-à-dire dans ma chair.

157. Or le péché règne dans la chair, premièrement, quand la concupiscence règne dans le cœur et maîtrise la raison. C'est pourquoi l'Apôtre, après avoir dit : « Que le péché ne règne point dans votre » corps, » ajoute ces mots : « Et qu'il ne soumette pas votre raison à » l'empire des passions charnelles. » « Celui qui voyant une femme la » désire est déjà adultère dans son cœur, » dit l'Évangile ; l'intention, aux yeux de Dieu, est réputée pour le fait.

158. Secondement, quand la concupiscence se révèle par des paroles. « Le cœur inspire la bouche, » dit encore l'Évangile. « Qu'il ne » sorte jamais de votre bouche une seule parole mauvaise, » dit saint Paul. Ils ne sauraient donc être innocens ceux qui composent de vaines chansons ; c'est l'avis des philosophes eux-mêmes, puisque Platon proscriit les poètes de sa république idéale.

159. Troisièmement, quand la concupiscence se révèle par des actes. « Vous avez fait servir vos membres à des œuvres d'iniquité, » dit saint Paul. Tels sont les trois degrés de la concupiscence. Ajoutons qu'on n'évite pas sans peine ce péché, qu'il faut lutter avec courage pour se soustraire à son empire ; c'est un ennemi domestique qu'il nous faut chasser de chez nous. Or on peut triompher de la concupiscence de quatre manières.

160. Premièrement, on doit fuir les occasions extérieures ; par exemple, les mauvaises sociétés, les entretiens criminels, et en général toutes les séductions. « N'arrêtez point vos regards sur une » jeune fille, dit l'Ecclésiastique, de peur que sa beauté ne trouble » votre ame ; n'examinez point ce qui se passe dans les rues de la » ville, de peur de vous égarer en chemin. Détournez les yeux à la » vue d'une belle femme et gardez-vous d'admirer son visage ; les » traits de la femme ont causé la perte de bien des hommes, et les » désirs qu'ils allument sont comme des feux dévorans. » « Cor ment,

» sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant<sup>1</sup>? » Et ideo præceptum fuit Loth, ut fugeret ab omni circa regione.

161. Secundo, cogitationibus aditum non præbendo, quia occasio sunt excitandæ concupiscentiæ, et faciendum est per carnis afflictionem : « Castigo corpus meum, etc.<sup>2</sup>. »

162. Tertio, orationibus insistendo, quia « nisi Dominus custodierit civitatem, etc. » « Scivi, quoniam aliter non possum esse esse continens, nisi Deus det<sup>3</sup>. » « Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi » per orationem et jejunium<sup>4</sup>. » Si enim duo pugnarent, et velles unum juvare, alterum vero non, oportet proximo auxilium dare, secundo vero subtrahere; inter spiritum autem et carnem est prælium continuum. Unde oportet, si vis, quod spiritus vincat, quod des ei auxilium, et hoc fit per orationem, carni vero subtrahas, et hoc fit per jejunium; nam caro per jejunium debilitatur.

163. Quarto, licitis occupationibus insistendo : « Multam malitiam » docuit otiositas<sup>5</sup>. » « Hæc fuit iniquitas Sodomæ, superbia, saturitas » panis et abundantia, et otium<sup>6</sup>. » « Semper aliquid boni facito, ut te » diabolus inveniat occupatum<sup>7</sup>. » Inter omnes autem occupationes melior est studium Scripturarum : « Ama studia Scripturarum, et carnis » vitia non amabis<sup>8</sup>. »

164. Hæc ergo sunt super decem verba, de quibus dicit Dominus : « Si » vis ad vitam ingredi, serva mandata<sup>9</sup>. » Duæ enim sunt radices principales omnium mandatorum, scilicet dilectio Dei et proximi. Diligenti autem Deum tria necesse est facere, scilicet quod non habeat alium Deum, et quantum ad hoc dicit : « Non coles deos alienos. » Secundo, quod honoret eum, et quantum ad hoc dicit : « Non assumes nomen » Dei tui in vanum. » Tertio, quod libenter quiescat in eo, et quantum ad hoc dicit : « Memento, ut diem sabbati sanctifices. » Diligentem

<sup>1</sup> Prov. vi. — <sup>2</sup> 1 Cor. ix. — <sup>3</sup> Sap. viii. — <sup>4</sup> Matth. xvii. — <sup>5</sup> Eccli. xxxiii. — <sup>6</sup> Ezech. xvi. — <sup>7</sup> Hier. — <sup>8</sup> Hier. ad Paulin. — <sup>9</sup> Matth. xxi.

» dit l'auteur des Proverbes, l'homme pourrait-il cacher la flamme » dans son sein sans qu'elle consume ses vêtemens? » Voilà pourquoi il fut ordonné à Loth de fuir loin des environs de Sodome.

161. Secondement, on doit fermer son cœur à toutes les mauvaises pensées, car elles produisent la concupiscence. Pour fermer son cœur aux images importunes des voluptés, il faut avoir recours aux mortifications. « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, » dit l'Apôtre.

162. Troisièmement, on doit se fortifier par la prière; « si Dieu » ne garde lui-même la ville, c'est en vain que les sentinelles veillent » de peur de surprise. » « Je sais, dit Salomon, que je ne puis être » chaste si Dieu ne m'accorde la chasteté. » « Ce genre de démons, » dit l'Évangile, ne peut être chassé que par la prière et le jeûne. » En effet, si deux adversaires étaient aux prises et que vous voulussiez prendre le parti de l'un d'eux contre l'autre, il vous faudrait porter secours au premier et tâcher d'affaiblir le second. Or entre l'esprit et la chair il y a une lutte continuelle; si donc vous voulez que l'esprit triomphe, il faut que vous lui portiez secours, et c'est de la prière que ce secours peut venir, et en même temps il faut que vous affaiblissiez la chair, et c'est par le jeûne qu'elle peut être affaiblie.

163. Quatrièmement, on doit se livrer avec une ardeur assidue à des occupations pieuses. « L'oisiveté est la mère du vice, » dit l'Écclésiastique. « Quel fut le crime de Sodome? dit Isaïe; ce fut l'orgueil, la mollesse et l'oisiveté. » « Faites toujours quelque chose de » bien, dit saint Jérôme, afin que le démon vous trouve occupé. » Or, entre toutes les occupations, la meilleure, sans contredit, est l'étude des saintes Écritures. « Aimez l'étude des saintes Écritures, dit » encore saint Jérôme, et vous n'aimerez point les plaisirs sensuels. »

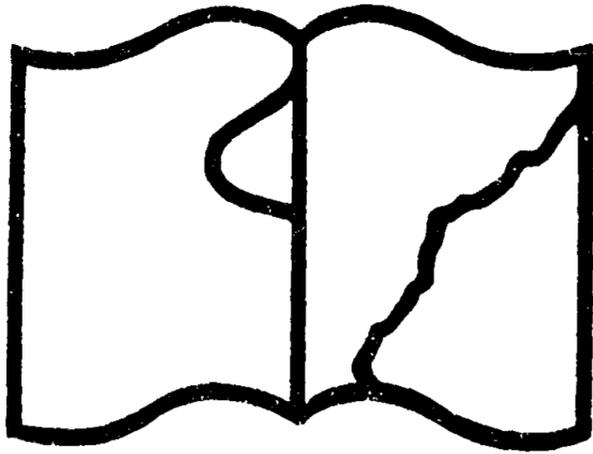
164. Telle est l'explication que nous avo我们有 à donner des dix préceptes de la loi divine, de ces préceptes augustes dont Notre-Seigneur lui-même a fait voir l'importance et la sublimité, en disant: « Si vous » voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandemens. » Deux préceptes principaux résument toute la loi, savoir celui de l'amour de Dieu et celui de l'amour du prochain. L'amour divin renferme trois sortes de devoirs: premièrement, il impose à l'homme l'obligation de n'adorer que Dieu, et c'est ce qui nous est ordonné dans cet article de la loi: « Vous n'adorerez point des dieux étran- » gers. » Secondement, il impose à l'homme l'obligation d'honorer Dieu, et c'est ce qui nous est ordonné dans cet article de la loi:

autem proximum oportet, quod primo faciat ei honorem debitum; unde dicit: «Honora patrem tuum.» Secundo, quod absteat a faciendo ei malum, et hoc vel facto. Unde dicit: «Non occides,» quod est in persona propria. «Non adulterabis,» quod est in persona conjuncta. «Non furtum facies,» quod est in rebus exterioribus. Itē, dicto, ibi: «Non falsum testimonium dices,» vel corde, et quantum ad hoc dicit: «Non concupisces rem proximi tui, et: «Non desiderabis » uxorem proximi tui.»

FINIS.

« Vous ne prononcerez pas en vain le nom de votre Dieu. » Troisièmement, il impose à l'homme l'obligation de chercher le repos en Dieu ; et c'est ce qui nous est ordonné dans cet article de la loi : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. » L'amour du prochain renferme deux sortes de devoirs : premièrement, il impose à l'homme l'obligation de rendre à chacun l'honneur qui lui est dû : « Honorez votre père et votre mère. » Secondement, il impose à l'homme l'obligation de ne point faire tort à autrui ; soit en actions, dans sa personne, dans la personne qui lui est le plus étroitement unie, et dans ses biens : « Vous ne tuerez point ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; » soit en paroles : « Vous ne prononcerez point de faux témoignage contre votre prochain ; » soit en pensées : « Vous ne désirerez point le bien de votre prochain ; vous ne désirerez point la femme de votre prochain. »

FIN.



Texte détérioré — reliure défectueuse  
NF Z 43-120-11

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

### SAINT BERNARD.

	Page.
Notice.....	3
Traité de la Considération.....	7
Traité sur les Mœurs et les Devoirs des évêques.....	193
Sermons.....	249
Lettres.....	323

### HUGUES MÉTEL.

Deux lettres.....	411
-------------------	-----

### SAINT ANSELME.

Notice.....	425
Allocution sur l'existence de Dieu.....	427

### SAINT THOMAS.

Notice.....	472
Traité des deux préceptes de la charité et des dix commandemens de la loi... ..	475

# TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES.

### A.

Afflictions, t. ix, p. 248 et suivantes.  
Ame, son immortalité, t. i, p. 136. — t. vi, p. 56 et suiv.; p. 154 et suiv. —  
t. vii, p. 38 et suiv.; p. 372. — t. xii, de 374 à 418.  
— Ses passions, t. v, p. 408 et suiv. — t. vi, p. 184 et suiv.  
— Son siège, t. x, p. 212 et suiv.  
Amitié, t. vi, p. 448 et suiv. — t. xii, p. 100 et suiv. — t. xiv, p. 14 et suiv.  
Amour de Dieu, t. xiii, p. 326 et suiv.; — p. 312 et suiv. — t. xv, p. 478 et suiv.  
AnGES, t. xiii, p. 252 et suiv.  
Apostasie, t. iv, p. 86 et suiv.  
Apôtres, t. i, p. 422 et suiv. — t. viii, p. 54. — t. xiv, p. 198 et suiv.  
Augures, t. i, p. 568. — t. x, p. 510 et suiv.  
Aumônes, t. ii, p. 346 et suivantes. — t. vi, p. 216 et suiv.; p. 320 et suiv. — t. vii,  
p. 92 et suiv. — t. ix, p. 56 et suiv.; p. 68 et suiv. — t. xiii. — t. xiv, p. 88  
et suiv.

### B.

Baptême, t. i, p. 192 et suiv. — t. v, p. 524. — t. viii, p. 278 et suiv. — t. x,  
p. 176 et suiv. — t. xii, p. 314 et suiv.  
Bénévolence, t. vi, p. 210 et suiv.  
Blasphémateurs, t. viii, p. 384; 400 et suiv.  
Bonheur sur la terre, t. vi, p. 280 et suiv. — t. viii, p. 558 et suiv. — t. xii,  
p. 384 et suivantes.  
Bonheur des élus, t. vi, p. 64 et suivantes. — t. ix, p. 168 et suiv. — t. xiii, p. 64  
et suiv.; p. 258; p. 200 et suiv.; 318 et suiv.; 332 et suiv.

### C.

Calomnie, t. ii, p. 246 et suiv. — t. iii, p. 108 et suiv.  
Catéchumènes, t. v, p. 610 et suiv.  
Charité, t. i, p. 48; p. 104. — t. vi, p. 330 et suiv. — t. viii, p. 60 et suiv. —  
t. ix, p. 26 et suiv.; 56 et suiv.; 78 et suiv. — t. xv, p. 374; 474 et suiv.  
Chrétiens avant Jésus-Christ, t. i, p. 172.  
Cimetière, t. viii, p. 234 et suiv.  
Cohabitation, t. vii, de 404 à 506. — t. xi, 320 et suiv.  
Colère, t. iv, p. 470 et suiv.  
Commandemens (les dix) de la loi, t. xv, de 510 à 500.  
Communien, t. i, p. 108. — t. viii, p. 220. — t. x, p. 188 et suiv.  
Componction, t. v, p. 384; p. 450. — t. vii, p. 509 et suiv.  
Confesseur, t. ii, p. 322 et suiv. — t. v, p. 182 et suiv.; 488 et suiv.  
Conseillers, t. vi, p. 330 et suiv.  
Considération de nous-mêmes; de ce qui nous entoure; de ce qui nous gouverne,  
t. xv, de 42 à 102.  
Contemplation, t. xiii, p. 130 et suiv.  
Conversion, t. i, p. 128 et suiv.; p. 228. — t. iv, p. 88. — t. v, p. 450 et suiv. —  
t. viii, 96, 98; 520. — t. xi, p. 88 et suiv. — t. xii, p. 258; 274. — t. xiv, p. 6  
et suiv. — t. xv, p. 322 et suiv.; 348 et suiv.  
Courage, t. vi, p. 280 et suiv.; 512 et suiv.  
Création, t. iii, p. 28 et suiv.; 48 et suiv. — t. xii, p. 420 et suiv.; 572 et suiv. —  
t. xiii, p. 256 et suiv.  
Crainte de Dieu, t. iii, p. 40. — t. xiii, p. 492 et suiv.

Déluge, t. v, p. 136. — t. ix, p. 49.  
 Demons, t. i, p. 328; 570. — t. iv, p. 368 et suiv. — t. v, p. 292 et suiv. — t. x, p. 144 et suiv. — t. xiii, p. 226 et suiv.  
 Dépôts sacrés, t. vi, p. 364 et suiv. — t. x, p. 4 et suiv.  
 Devoirs, t. vi, p. 132 et suiv.  
 Dieu, ses affections, t. iii, p. 58 et suiv.  
 — Ses attributs, t. iii, p. 24 et suiv.; p. 76. — t. x, p. 136 et suiv.  
 — Ses bienfaits, t. i, p. 3 et suiv.; p. 542.  
 — Sa colère, t. iii, p. 84 et suiv. — t. iv, p. 146 et suiv.  
 — Dans le ciel, t. ii, 86 et suiv.; p. 452 et suiv.; p. 478 et suiv. — t. viii, p. 45 et suiv.  
 — Son éternité, t. xii, p. 450 et suiv.  
 — Ses grâces, t. xiv, p. 38 et suiv.  
 — Son immutabilité, t. iii, p. 314 et suiv. — t. iii, p. 360 et suiv. — t. xii, p. 448 et suiv.  
 — Sa miséricorde, t. v, p. 398.  
 — Sa nature, t. iii, p. 8 et suiv. — t. v, p. 38 et suiv.; p. 528 et suiv. — t. viii, p. 534 et suiv. — t. xii, p. 10 et suiv. — t. xiii, p. 84 et suiv.; p. 264 et suiv.; p. 308 et suiv. — t. xv, p. 426 et suiv.  
 — Ses perfections, t. i, p. 548. — t. ii, p. 458 et suiv.; p. 536. — t. x, p. 146 et suiv.  
 — Sa prescience, t. ii, p. 26 et suiv.  
 — Sa providence, t. ii, p. 450.  
 — Sa puissance, t. viii, p. 102 et suiv.  
 — Sa trinité, t. v, p. 32 et suiv.; p. 214 et suiv. — t. xii, p. 534 et suiv. — t. xiii, p. 32 et suiv.; p. 92 et suiv.  
 Divinité des saintes Écritures, t. i, p. 318; 420 et suiv.

## E.

Église catholique, t. i, p. 200; p. 262; p. 444. — t. ii, p. 392 et suiv.; p. 444 et suiv.  
 Enfance, t. xi, p. 106 et suiv.; p. 130 et suiv. — t. xii, p. 16 et suiv.  
 Envie, t. i, p. 6 et suiv. — t. ii, p. 376 et suiv. — t. iv, p. 510 et suiv. — t. viii, p. 320.  
 Esprit de paix, t. i, p. 16 et suiv.; p. 236; p. 353. — t. ii, p. 314 et suiv.; p. 328. — t. iv, p. 192; p. 476. — t. v, p. 4. — t. vi, p. 264 et suiv. — t. viii, p. 66 et suiv.; p. 180 et suiv.; p. 210 et suiv.; p. 232; p. 264; p. 478; p. 498 et suiv. — t. ix, p. 12; p. 32. — t. xi, p. 564 et suiv.  
 Esprit saint, t. viii, p. 308 et suiv. — t. xiii, p. 282 et suiv.

## F.

Fatuité, t. i, p. 166 et suiv. — t. iii, p. 476 et suiv. — t. x, p. 508 et suiv. — t. xiv, p. 64 et suiv.  
 Faux dieux, t. i, p. 294 et suiv.  
 Faux miracles, t. iii, p. 418; p. 432; p. 444 et suiv.; p. 452 et suiv.; p. 460 et suiv.  
 Faux prophètes, t. i, p. 144; p. 146. — t. ii, p. 310 et suiv.; p. 420; p. 500. — t. iii, p. 232 et suiv. — t. x, p. 512 et suiv.  
 Foi, t. i, p. 12; p. 30; p. 100; p. 312 et suiv.; p. 414 et suiv.; p. 446 et suiv. — t. iii, p. 294 et suiv. — t. viii, p. 112 et suiv.

## G.

Gentils, t. i, p. 180.

## H.

Harmonie de l'univers, t. v, p. 530 et suiv. — t. viii, p. 44. — t. x, p. 202 et suiv.  
 Hérésie, t. i, p. 128 et suiv.; p. 146; p. 188; p. 400 et suiv.; p. 434 et suiv. — t. iii, p. 224 et suiv.; p. 236 et suiv.; p. 280 et suiv.; p. 390 et suiv.; — t. v, p. 6 et suiv.; p. 50 et suiv.; p. 278 et suiv.; p. 296 et suiv.; p. 442 et suiv.

— t. VIII, p. 45 et suiv. ; p. 86 et suiv. ; p. 148 et suiv. — t. X, p. 472 et suiv. — t. XI, p. 274 et suiv. ; p. 546 et suiv. — t. XII, p. 152 et suiv. — t. XIII, p. 418 et suiv. — t. XIV, p. 208 et suiv. ; p. 232 et suiv. — t. XV, p. 392 et suiv.  
 Histoire sacrée, t. II, p. 512 et suiv.  
 Homme, t. III, p. 18 ; p. 72 ; p. 74. — t. IV, p. 288 ; p. 438. — t. V, p. 208 et suiv. — t. X, p. 90 et suiv. ; p. 112 et suiv. ; p. 208 et suiv. ; p. 274 et suiv. ; p. 360 et suiv. ; p. 484 et suiv. — t. XII, p. 558 et suiv. — t. XIII, p. 176 et suiv. ; p. 192 et suiv. ; p. 268 et suiv. ; p. 324.  
 Humilité, t. I, p. 16 et suiv. p. 592. — t. IV, p. 60 ; p. 188 et suiv. ; p. 528 et suiv. t. V, p. 388. — t. VI, p. 114 et suiv. ; p. 128 ; p. 470 et suiv. — t. VIII, p. 404 et suiv.

## I.

Idolâtrie, t. I, p. 118 et suiv. ; p. 562 et suiv. — t. II, p. 232 et suiv. ; p. 332 et suiv. ; p. 400 et suiv. ; p. 414, 442 et suiv. ; p. 538 et suiv. — t. V, p. 172 et suiv. — t. VIII, p. 366.  
 Impiété, t. IV, p. 52 et suiv.

## J.

Jésus-Christ, son avènement, t. I, p. 60. — t. II, p. 340, 342. — t. III, p. 200 et suiv. — t. VIII, p. 97, 53, 126 et suiv. — t. X, 120 et suiv. — t. XV, 248 et suiv. ; 256 et suiv.  
 — Son ascension, t. VIII, p. 284 et suiv. — t. XV, p. 308 et suiv.  
 — Son second avènement, t. I, p. 178. — t. V, 342 et suiv. — t. VIII, p. 258 et suiv.  
 — Sacroix, t. I, p. 184. — t. V, p. 644. — t. VIII, p. 234 et suiv. ; p. 246 et suiv. — t. X, p. 168 et suiv. — t. XIV, p. 76 et suiv.  
 — Sa divinité, t. I, p. 150, 320 et suiv. ; p. 178, 194. — t. III, p. 312 et suiv.  
 — Son éternité, t. III, p. 300 et suiv.  
 — Son incarnation, t. III, p. 156 et suiv. — t. V, p. 208 et suiv. — t. VIII, p. 108 et suiv.  
 — Sa passion, t. V, p. 562 et suiv. — t. XIII, p. 16 et suiv. — t. XIV, p. 192. — t. XV, p. 278 et suiv.  
 — Sa vie, t. XV, p. 268 et suiv.  
 Jeûnes, t. IV, p. 378 et suiv. ; p. 402 et suiv. ; — t. VIII, 492. — t. XIV, p. 132 et suiv. ; p. 150 et suiv.  
 Jonas, t. V, p. 116 et suiv.  
 Jugement dernier, t. I, p. 508 ; p. 510. — t. II, p. 368 et suiv. — t. V, p. 346 et suiv. ; p. 404 et suiv. — t. IX, p. 36 et suiv. — t. XI, p. 520 et suiv. — t. XIII, p. 280.  
 Jugement des hommes, t. I, p. 120 et suiv. ; p. 262 et suiv.  
 Juifs, t. I, p. 94 et suiv. — t. IX, p. 83 et suiv. ; p. 100 ; p. 129 ; p. 217 ; p. 221.  
 Juremens, t. VIII, p. 458 et suiv. ; p. 520 et suiv.  
 Justice, t. I, p. 100 et suiv. ; p. 114 et suiv. ; p. 202 et suiv. — t. VI, p. 202 et suiv. ; p. 304 et suiv.

## L.

Lames utiles et nécessaires, t. XIII, p. 126 et suiv.  
 Libre arbitre, t. I, 168. — t. IX, p. 34.  
 Livres profanes, t. IV, p. 322.  
 Loi naturelle, t. VIII, p. 434 et suiv.

## M.

Mal, t. IV, p. 352 et suiv. — t. VIII, p. 454. — t. IX, p. 392. — t. X, p. 92 et suiv. ; 162 et suiv. — t. XII, p. 236 et suiv. — t. XIV, p. 60 et suiv.  
 Mariage, t. X, p. 50 et suiv.  
 Martyrs, t. I, p. 78, 218 et suiv. — t. II, p. 194 et suiv. ; p. 396 et suiv. ; p. 424 et suiv. — t. IV, p. 68 et suiv. ; 90 et suiv. ; 198, 492 et suiv. — t. VI, p. 248 et suiv. — t. VIII, p. 564. — t. XIII, p. 242 et suiv.  
 Mémoire, t. XII, p. 359 et suiv.

Mépris du monde, t. iv, 444 et suiv. — t. v, p. 24, 84 et suiv. ; 402, 446 et suiv. — t. vi, p. 38 et suiv. — t. viii, p. 448 et suiv. — t. ix, p. 2 et suiv. ; 16. — t. xiii, p. 62 et suiv. ; 868 et suiv. — t. xiv, 32 et suiv.  
 — des richesses, t. ii, p. 294, 328, 356 et suiv. — t. iv, p. 454 et suiv. ; p. 546 et suiv. — t. vi, p. 272 et suiv. ; p. 318, 356, 464, 474 et suiv. — t. viii, 406 et suiv. — t. ix, p. 16 et suiv. ; 201, 381. — t. x, p. 24 et suiv. ; p. 454 et suiv.  
 — des souffrances, t. i, p. 392 et suiv. — t. viii, p. 373 et suiv. ; 543 et suiv. — t. ix, p. 294 et suiv. — t. xi, p. 346 et suiv. ; 554 et suiv. — t. xiv, 56 et suiv.  
 Miracles, t. i, p. 203, 206. — t. iv, p. 22. — t. xi, p. 510 et suiv. — t. xiv, p. 82 et suiv.  
 Modération, t. vi, p. 179 et suiv. ; p. 252.  
 Modestie, t. vi, 164 et suiv.  
 Mœurs des chrétiens, t. i, p. 360 et suiv. ; p. 372 et suiv. ; p. 380 et suiv. ; p. 582 et suiv.  
 — Des païens, t. i, p. 146, 196 et suiv. ; 283, 308, 530 et suiv. ; 576 et suiv.  
 Mort, t. v, 338 et suiv. — t. vi, p. 8 et suiv. — t. x, p. 384 et suiv. ; p. 402 et suiv.  
 Mythologie, t. i, p. 140 et suiv. ; p. 554. — t. ii, p. 480 et suiv. — t. iv, 130 et suiv. ; 184 et suiv.

## P.

Péché, t. iii, p. 56, 58, 80, 82, 180 et suiv. — t. v, p. 98 et suiv. ; p. 222 et suiv.  
 Pénitence, t. i, p. 8, 66, — t. ii, 285 et suiv. — t. v, p. 110 et suiv. ; p. 142, 190, 372, 378. — t. vi, p. 98 et suiv. — t. viii, p. 322 et suiv. — t. x, p. 552 et suiv.  
 Perfidie, t. iv, p. 84 et suiv. ; p. 124. — t. vi, p. 470 et suiv. — t. viii, p. 206 et suiv. — t. xi, 540 et suiv.  
 Perle évangélique, t. v, p. 256 et suiv.  
 Persécution, t. i, p. 212. — t. ii, p. 253 et suiv. ; p. 409 et suiv. — t. iii, p. 131 et suiv. — t. iv, p. 58 et suiv. ; p. 90 et suiv. ; p. 102. — t. ix, p. 3 et suiv.  
 Persévérance, t. i, p. 14. — t. ii, p. 410 et suiv. — t. iv, p. 176, 462 et suiv. — t. v, p. 440. — t. viii, p. 2 et suiv. — t. ix, p. 23.  
 Philosophie païenne, t. i, p. 188 et suiv. ; p. 244 et suiv. ; p. 382 et suiv. — t. ii, p. 504, 526. — t. iii, p. 8 et suiv. ; p. 32 et suiv. — t. 5, p. 34. — t. vi, p. 145 et suiv. — t. xiii, p. 464 et suiv.  
 Plaisirs défendus, t. i, p. 460 et suiv. ; p. 506. — t. v, p. 416 et suiv. — t. xii, p. 52 et suiv. ; p. 64 et suiv.  
 — Vrais, t. i, p. 506 et suiv.  
 Prédestinés, t. xiii, p. 440 et suiv.  
 Prédication, t. iv, p. 236 et suiv. — t. v, p. 116 et suiv. — t. vi, p. 116 et suiv. ; 460 et suiv. — t. vii, p. 116 et suiv. ; p. 139. — t. viii, p. 52 et suiv. — t. ix, p. 321.  
 Prêtres, t. i, p. 42 et suiv. ; p. 102 — t. vi de 114 à 156, t. vii. — t. xi, 299 et suiv. — t. xv, de 194 à 243, p. 410 et suiv.  
 Prière, t. i, p. 348. — t. ii, p. 7 et suiv. ; p. 43 et suiv. ; 54. — t. iii, p. 220 et suiv. — t. v, p. 384, 500 et suiv. — t. viii, p. 158 et suiv. ; p. 494. — t. xiii, p. 4 et suiv. ; p. 152 et suiv. ; p. 353, 502 et suiv.  
 Prophéties, t. i, p. 150 et suiv. — t. iii, p. 486 et suiv. ; de 490 à 572. — t. iv, p. 262 et suiv. — t. v, p. 552 et suiv. — t. viii, p. 332 et suiv. — t. x, p. 264 et suiv.  
 Prudence, t. vi, p. 200 et suiv. ; 310 et suiv.  
 Pureté, t. vi, p. 174. — t. x, p. 444 et suiv. — t. xiii, 480 et suiv.

## R.

Recherches sur la vérité, t. i, p. 408 et suiv. — t. iii, p. 4.  
 Régularité, t. vi, p. 188 et suiv.  
 Religion, t. iii, p. 22.  
 Rémission des péchés, t. i, p. 50 et suiv. — t. ii, p. 123 et suiv. ; p. 276 et suiv. — t. viii, p. 100.  
 Renommée, t. i, p. 284 et suiv.  
 Résurrection, t. i, p. 26, 28, 138 et suiv. ; p. 380 et suiv. ; p. 598 et suiv. — t. viii, p. 268 et suiv. — t. p. ix, p. 232, 262. — t. x, p. 306 et suiv. ; p. 324 et suiv. ; p. 430 et suiv. — t. xv, p. 208 et suiv.

## S.

Sacerdoce, sa nécessité, t. iv, 204.  
 — Son excellence, t. iv, p. 212 et suiv. — t. ix, p. 161.  
 — Ses difficultés, t. iv, p. 224 et suiv. — t. vii, de 64 à 182. — t. xiv, de 312 à 560.  
 Saints, t. ix, p. 60.  
 Schisme, t. i, p. 2 et suiv.; p. 46. — t. iv, p. 284. — t. xii, p. 492 et suiv.  
 Science, t. iv, p. 112 et suiv. — t. xi, p. 230 et suiv.; p. 528 et suiv. — t. xii, p. 32 et suiv.; p. 246 et suiv.; p. 440 et suiv. — t. xiv, p. 106 et suiv.  
 Solitaires, t. iv, p. 208, 210. — t. v, p. 476 et suiv. — t. xi, p. 140 et suiv.; p. 158 et suiv.; p. 178 et suiv.; p. 392 et suiv.  
 Soumission, t. i, p. 10, 22, 36, 56, 88. — t. v, p. 436. — t. 15, p. 400 et suiv.  
 Statues, t. iv, p. 82 et suiv.  
 Substance, t. ii, p. 112 et suiv. — t. viii, p. 163.  
 Superstitions, t. ii, p. 568 et suiv.

## T.

Témoignages des poètes, des philosophes, des sibylles et des peuples, t. i, p. 440 et suiv.; p. 526 et suiv.; p. 550 et suiv. — t. ii, p. 458 et suiv.  
 Tempérance, t. iv, p. 338 et suiv.; p. 448 et suiv. — t. v, 122; p. 450 et suiv. — t. viii, p. 177 et suiv.; p. 278; p. 356; p. 444. — t. ix, p. 260 et suiv.; p. 356 et suiv. — t. xii, p. 400 et suiv.  
 Tentations, t. ii, p. 134 et suiv. — t. viii, p. 20 et suiv. — t. xii, 404 et suiv.  
 Tyrans, t. iv, p. 20 et suiv.; p. 100.

## V.

Vengeance, t. ix, p. 208.  
 Verbe, t. x, p. 78 et suiv. — t. xiii, p. 184 et suiv.  
 Vertu, t. v, p. 428 et suiv. — t. vi, p. 194 et suiv. — t. xv, p. 26 et suiv.  
 Vertus théologiques, t. xiii, p. 428 et suiv.  
 Veuvage, t. vii, p. 374. — t. xi, p. 68 et suiv.; p. 82 et suiv.; p. 106; p. 420 et suiv.; p. 438. et suiv.  
 Vigilance, t. iv, p. 418 et suiv. — t. vi, p. 36 et suiv.; p. 120 et suiv. — t. viii, p. 48 et suiv.  
 Virginité, t. vi, 78 et suiv.; p. 480 et suiv. — t. vii, p. 94; p. 184. — t. viii, p. 8 et suiv. — t. xi, p. 4 et suiv.; p. 46 et suiv.  
 Vœu, t. ii, p. 18; p. 20. — t. vi, p. 418 et suiv.

# TABLE GÉNÉRALE

## DES AUTEURS.

	Page.
TOME PREMIER.	
Saint Clément, pape.....	1
Saint Ignace.....	75
Saint Polycarpe.....	97
Saint Justin.....	113
Hermias.....	243
Tertullien.....	259
Minucius (Félix).....	517
TOME DEUXIÈME.	
Origène.....	3
Saint Cyprien.....	245
Lactance.....	411
TOME TROISIÈME.	
Lactance (suite).....	1
Saint Athanase.....	97
Eusèbe.....	116
TOME QUATRIÈME.	
Saint Grégoire de Nazianze.....	1
Saint Basile le Grand.....	1
TOME CINQUIÈME.	
Saint Hilaire.....	1
Saint Ephrem de Syrie.....	8
Saint Cyrille.....	369
TOME SIXIÈME.	
Saint Ambroise.....	3
TOMES SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME.	
Saint Jean Chrysostome.....	1
TOME DIXIÈME.	
Saint Isidore.....	3
Saint Grégoire de Nysse.....	75
TOME ONZIÈME.	
Saint Jérôme.....	1
TOMES DOUZIÈME ET TREIZIÈME.	
Saint Augustin.....	1
TOME QUATORZIÈME.	
Saint Paulin, évêque de Nole.....	3
Saint Léon le Grand, pape.....	129
Saint Grégoire le Grand, pape.....	311
TOME QUINZIÈME.	
Saint Bernard, abbé.....	7
Saint Anselme.....	427
Saint Thomas d'Aquin.....	175